



HAL
open science

Le devenir des zones humides face aux changements globaux : analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars (Charente-Maritime, France)

Clémence Dedinger

► To cite this version:

Clémence Dedinger. Le devenir des zones humides face aux changements globaux : analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars (Charente-Maritime, France). Economies et finances. Université de Bordeaux, 2024. Français. NNT : 2024BORD0232 . tel-04822967

HAL Id: tel-04822967

<https://theses.hal.science/tel-04822967v1>

Submitted on 6 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR DE
L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ
SPÉCIALITÉ SCIENCES ÉCONOMIQUES

Par Clémence DEDINGER

Le devenir des zones humides face aux changements globaux



**Analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques
sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars
(Charente-Maritime, France)**

Sous la direction de : Clarisse CAZALS
Co-directrice : Audrey RIVAUD

Soutenue publiquement le 5 novembre 2024

Membres du jury :

Mme. Marie FERRU	Professeure des universités <i>Université de Poitiers</i>	Présidente du jury
M. Harold LEVREL	Professeur <i>MNHN</i>	Rapporteur
M. Franck-Dominique VIVIEN	Professeur des universités <i>Université de Reims</i>	Rapporteur
M. Stéphane GHIOTTI	Directeur de recherche <i>CNRS</i>	Examineur
Mme. Laure LATRUFFE	Directrice de recherche <i>INRAE, BSE</i>	Examinatrice
Mme. Clarisse CAZALS	Chargée de recherche (HDR) <i>INRAE, ETTIS</i>	Directrice de thèse
Mme. Audrey RIVAUD	Maîtresse de conférences <i>Université Paul-Valéry Montpellier 3</i>	Co-directrice de thèse

Titre : Le devenir des zones humides face aux changements globaux : analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques sur les marais de Brouage et du Fier d’Ars (Charente-Maritime, France)

Résumé : Le contexte de changement global renouvelle les défis de la gouvernance environnementale. En milieu rétro-littoral, les incidences des changements globaux se manifestent par une hausse de la fréquence et de l’intensité des submersions marines. Dans ce contexte, la préservation des zones humides (rétro-)littorales est remise en question, ce qui implique de réfléchir à l’évolution des modalités de gestion existantes. Cette thèse se propose ainsi d’éclairer le devenir possible de ces espaces particuliers au prisme des *compromis patrimoniaux*.

Ces compromis traduisent, d’une part, le processus de mise en compatibilité d’une diversité de représentations du patrimoine (ce que les acteurs souhaitent préserver, transmettre, y compris l’usage des ressources) – que nous nommons les compromis *en train de se dire*. Ils renvoient d’autre part à des compromis *en train de se faire*, c’est-à-dire à des pratiques d’acteurs répondant à des logiques de compromis (entre exploitation et préservation), dont le déroulement dépend d’un ensemble de déterminants matériels, institutionnels et relationnels.

L’originalité de la grille d’analyse que nous proposons est d’articuler l’économie institutionnaliste du patrimoine et deux approches théoriques complémentaires (économie des conventions et théorie sociale des pratiques). Cette grille a été appliquée à l’étude des marais rétro-littoraux de Brouage et du Fier d’Ars, situés en Charente-Maritime (France). Nous montrons d’abord que l’hétérogénéité des conceptions du patrimoine des marais, défendues par les acteurs (gestionnaires et exploitants), trouve une forme de compatibilité au sein de deux compromis "en train de se dire" dominants. Les pratiques des exploitants (éleveurs, sauniers, ostréiculteurs) traduisent globalement des compromis productifs en faveur de la préservation des marais, ce qui nous conduit à souligner la cohérence interne aux compromis patrimoniaux sur les deux territoires. Cette cohérence est déterminée par un ensemble de dimensions collectives matérielles, institutionnelles et relationnelles qui orientent l’action des producteurs selon des degrés variables. Nous montrons ensuite le bouleversement des compromis existants du fait du renforcement des oppositions entre acteurs, avec la prise en compte de la problématique de la submersion. Les compromis qui se feront dans le futur dépendront nécessairement des capacités de résistance au changement des pratiques. Par exemple, la forte dépendance des activités productives au milieu naturel limite les marges de manœuvre dont disposent les exploitants pour s’adapter.

La démarche empirique menée dans ce travail, conduisant au déploiement d’une méthodologie mixte de recherche et à l’imbrication de traitements qualitatifs (analyse de discours) et quantitatifs (analyse statistique multivariée, analyse de réseau), représente une avancée méthodologique pour décrypter la diversité des ressorts de l’action individuelle et collective. En outre, l’étude de la fabrique des compromis patrimoniaux (leur émergence et leur dynamique) constitue une voie de recherche pertinente pour analyser le potentiel d’adaptation des territoires face au changement globaux.

Mots-clés : compromis patrimoniaux ; socio-économie écologique ; économie institutionnaliste du patrimoine ; zones humides rétro-littorales ; changements globaux ; méthodes mixtes

Title : The future of wetlands in the face of global changes : heritage analysis of socio-ecological compromises in the Brouage and Fier d’Ars marshes (Charente-Maritime, France)

Abstract : The current context of global changes is renewing the challenges of environmental governance. In retro-littoral environments, these changes manifest through an increase in the frequency and intensity of extreme events, such as marine submersions. Under these conditions, the preservation of (retro)littoral wetlands is questioned, which calls for a reevaluation of existing management approaches. This thesis aims to explore the possible future of these particular areas through the lens of *heritage compromises*.

These compromises reflect, on the one hand, the process of making compatible a diversity of representations of heritage (what actors seek to preserve and transmit, including the use of resources) - what we call compromises *in the process of being said*. On the other hand, they refer to compromises *in the process of being made*, i.e., to the actors’ practices responding to compromise logics (between exploitation and preservation), which are shaped by a set of material, institutional and relational determinants.

The originality of our analytical framework is to combine an heritage approach and two complementary theoretical approaches (economics of conventions and practice theory). This framework has been applied to the retro-littoral marshes of Brouage and Fier d’Ars, located in Charente-Maritime (France). Our findings reveal that the heterogeneity of marsh heritage conceptions, defended by the actors (managers and producers), finds a form of compatibility within two dominant "in the process of being said" compromises. Farmers’ practices (breeders, salt producers, oyster farmers) generally reflect productive compromises that favor marsh preservation, highlighting the internal coherence of heritage compromises in both regions. This coherence is determined by a set of collective material, institutional and relational dimensions that guide producers’ actions to varying degrees. We then show how existing compromises are disrupted by growing oppositions between stakeholders, particularly as concerns over marine flooding have gained prominence. Future compromises will inevitably depend on the capacity of actors to resist shifts in practices. For example, the ecological dependency of production activities limits the flexibility available to farmers for adaptation.

The empirical approach adopted in this work, leading to a mixed methodology and the interweaving of qualitative (discourse analysis) and quantitative (multivariate statistical analysis, social network analysis) methods, represents a methodological advancement for deciphering the diverse drivers of individual and collective action. Furthermore, studying the emergence and dynamics of heritage compromises offers a promising pathway for assessing the adaptive potential of territories in response to global change.

Keywords : heritage compromises ; social ecological economics ; heritage approach ; retro-littoral wetlands ; global changes ; mixed methods

Unité de recherche *Environnement, Territoires en Transition, Infrastructures, Sociétés*
(INRAE, UR ETTIS)

50 Avenue de Verdun, 33612 Cestas Cedex



À mon Papi É à Jean-Pierre

Remerciements



"On dirait un âne qui ne veut pas avancer!"

Cette boutade récurrente de mon cher et tendre, si elle ne paraît pas flatteuse au premier abord, me permet d'introduire sur une note d'humour les remerciements que j'ai le plaisir de rédiger aujourd'hui, et qui impliquent un ensemble de personnes qui ont, chacune à leur manière, permis au petit âne que je suis, dans sa lenteur et son endurance, d'avancer tout au long de ces cinq années.

Mes premiers remerciements vont, bien évidemment, à mes directrices de thèse, Clarisse Cazals et Audrey Rivaud. Merci à Clarisse de m'avoir fait découvrir le véritable métier de chercheuse. Il est rare de pousser la volonté d'exploration et de découverte aussi loin, ce qui a pu être déconcertant pour la chercheuse en devenir que j'étais, mais ce qui fut très stimulant et enrichissant. Grâce à toi, j'aurai véritablement avancé et mûri depuis le début de la thèse. Merci à Audrey dont la rigueur d'esprit et la douceur ont été deux piliers dans l'accomplissement de ce travail. Tu as toujours su trouver les sources de (re)motivation, même aux derniers moments de la thèse. Je suis heureuse de savoir que d'autres doctorant(e)s suivront après moi. Je tiens également à remercier Nathalie Long qui a suivi le début de cette thèse en apportant un regard disciplinaire autre, celui de géographe, ce qui a permis de m'assurer de la bonne compréhensibilité de mon travail en dehors du champ de l'économie. Je n'oublierai pas non plus avoir découvert le terrain à tes côtés en réalisant mes premiers entretiens semi-directifs, ce qui constituait un grand saut pour moi!

Je tiens à remercier les membres du jury, Marie Ferru, Stéphane Ghiotti, Laure Latruffe et les deux rapporteurs de la thèse, Harold Levrel et Franck-Dominique Vivien, pour m'avoir fait l'honneur d'accepter d'évaluer ce travail de thèse. Je remercie en particulier Franck-Dominique Vivien qui, peut-être sans le savoir, m'a ouvert au monde de l'économie politique, lors d'un cours de Master 1 en Économie de l'environnement dispensé à l'Institut d'Études du Développement

de la Sorbonne. Sa participation à ce jury symbolise ainsi l'aboutissement d'un cycle mais aussi, je l'espère, le début d'une aventure plus vaste encore.

Je remercie également les membres de mon comité de suivi de thèse, Jeanne Dachary-Bernard, Sylvie Ferrari et Tina Rambonilaza, dont le suivi et les commentaires m'ont sensiblement permis d'avancer entre chaque comité, en posant des gardes-fous et en formulant des propositions d'amélioration ici et là.

Cette thèse n'aurait pas eu lieu sans le soutien financier de l'ANR PAMPAS (Évolution de l'identité PATrimoniale des Marais des Pertuis charentais en réponse à l'Aléa de Submersion marine). Je tiens ainsi à remercier ses coordinateur et coordinatrices, Thomas Lacoue-Labarthe, Nathalie Long et Marie Vagner, pour avoir animé ce projet. Je remercie également tout le consortium de chercheurs et de chercheuses PAMPAS. Les nombreux ateliers de co-construction organisés à La Rochelle auxquels j'ai eu la chance de participer furent source d'enrichissement, de par les nombreux échanges interdisciplinaires qu'ils occasionnaient autour des patrimoines des marais charentais-maritimes. Je regrette simplement que le contexte pandémique m'ait empêchée de participer aux sorties de terrain des collègues biologistes et écologues (pour observer le fameux Pélobate cultripède notamment) !

Par ailleurs, je remercie le laboratoire INRAE de Gazinet-Cestas pour m'avoir accueillie et procuré des conditions matérielles d'exception, ce qui a été indispensable au bon déroulement de ce travail. Je remercie l'ensemble des collègues de l'équipe ETTIS pour leur accueil lors de mes quatre années de présentiel. Un grand merci, bien évidemment, à Vanessa et Christophe pour avoir pris le temps de m'accompagner dans une partie du traitement de mes données d'enquête. Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de m'aider au gré de mes pérégrinations : merci notamment à Sydney d'avoir toujours répondu à l'appel. J'ai une pensée toute particulière pour Anne qui m'a fait découvrir, à travers des retranscriptions partagées de ses entretiens et nos discussions, les marais de Charente-Maritime. Sa sensibilité artistique et sa finesse d'esprit ont été une source d'inspiration au début de la thèse. Enfin, comme je ne peux pas citer tout le monde, merci à Stéphanie qui est une gestionnaire tellement exceptionnelle que je me dois de la saluer ici : sans elle, pas de trains ni de logements, pas de terrains, donc pas de thèse finalement...

J'ai fait partie d'une petite cohorte de doctorants et doctorantes (pour certaines, déjà jeunes docteurs), entrés en thèse fin 2019. Les années de pandémie de Covid-19 et de confinements ont certes rendu l'expérience collective de la thèse plus particulière, mais il me semble que nous avons su tisser des liens pérennes, par l'attention mutuelle que nous nous sommes accordée et par les encouragements partagés. Je remercie en ce sens Camille, Julie et Mody, mais aussi celles et ceux qui sont arrivés après, Colin, Cyrielle et Louise. Merci à Yoann également, que je suis heureuse d'avoir croisé sur le chemin. Merci plus particulièrement à Hermione pour ton souci permanent de l'autre. J'ai une pensée particulière pour Nadège, ma copine/collègue du bureau E111 avec qui j'ai, de ce fait, partagé pas mal d'expériences durant la thèse. J'ai été soulagée que nous nous lancions presque ensemble dans des aventures périlleuses, comme l'apprentissage de  au beau milieu de la thèse... Je pense aussi à celles et ceux qui sont partis à mi-parcours,

mais qui ont participé à cette épopée, comme Charles bien sûr. Un grand merci pour ton soutien, tes appels persévérants pour prendre des nouvelles et ta passion communicative pour le monde de la recherche. Merci surtout, d'avoir rendu la vie à Bordeaux un peu plus joyeuse à l'aide de quelques gouttes d'Armagnac et d'expériences musicales.

Le bon déroulement d'une thèse dépend aussi largement de nos cercles familiaux et amicaux puisqu'ils participent, dans la vie quotidienne, aux nécessaires soutien, réconfort et divertissement. Je remercie donc chaleureusement ma famille qui a su saisir l'importance que représentait ce travail pour moi. Merci à mon père d'être toujours là pour moi. Merci à ma mère pour sa confiance infaillible en mes capacités et pour m'avoir constamment conseillée et rassurée au regard de sa propre expérience. Un grand merci aux soeurettes, Bénédicte et Laurence, pour tout votre amour, vos mots d'encouragement et de soutien toujours emprunts d'une grande empathie. Merci aussi à mon petit frère Marc qui s'est toujours montré curieux de ce que je faisais. Merci à tout le reste de ma famille à qui je pense fortement. J'ai une pensée particulière pour mon grand-père avec qui j'aurais tant aimé partager ce manuscrit. Je remercie également ma belle-famille, en particulier Michèle et Joël, pour tous les joyeux moments partagés.

Parmi les personnes que j'ai eu la chance d'avoir à mes côtés, je remercie d'abord vivement Nono et Fanfan pour m'avoir accueillie, sans hésitation, dans leur petit cocon. Sans vous, l'avant-dernière année de thèse, ponctuée d'aller-retour constants entre Paris et Bordeaux, n'aurait pas eu la même saveur. Vos petits plats, les soirées jeux, la filmothèque de François, et Casca me manqueront.

Merci à Laura et Benjamin avec qui nous formons un beau quatuor de (futurs) docteurs, chacun s'étant lancé dans le bain successivement. Au-delà du partage d'expériences et de soutien, merci pour tous ces moments de détente partagés, en randonnée, autour d'une partie de Coinche, et bien d'autres encore. Comme promis, j'ai hâte de revenir dans le paradis Olonzaguais pour pouvoir vraiment en profiter !

Je remercie également celles que je connais depuis tant d'années maintenant, qui sont restées constamment présentes - malgré mes indisponibilités ou la distance - et qui ont toujours cru en moi. Merci à Léna pour partager un amour de la nature et des oiseaux, pour tes petits mots qui réchauffent le cœur et pour l'intérêt que tu as toujours porté à mon travail. Merci à Ariane, ma plus "vieille copine", avec qui j'ai commencé et presque terminé en même temps l'aventure de la thèse et qui m'a toujours soutenue dans les moments de doute. Merci à Anna pour avoir mis des paillettes dans ma vie de doctorante et pour ton soutien jusqu'aux dernières heures de la thèse (qui est allé jusqu'à te proposer de relire quelqu'uns de ses passages, c'était courageux!).

Merci à tous les autres, qui m'ont permis de m'évader et de me changer les idées - ce qui est important pour bien *penser que...* Merci à Émir, Loucas, Saoulma, Felipe, Stouph, Adjo & Zeyjo, Marta, Aymeric et Anna.

Enfin, la révérence finale, celle que l'on attend d'écrire avec impatience, qui ne se résumera pas ici aux trois petits mots utilisés à l'accoutumée, "merci pour tout". Non, il me semble qu'il en faut plus pour te remercier Etienne, toi qui as toujours été là pour moi, de l'extrême-amont - la longue recherche de financements - jusqu'à l'aval - avec les nombreuses tergiversations qui ont

ponctué le chemin. Sans minimiser la somme de travail que je suis fière d'avoir réalisée, je peux dire que je ne serais pas allée aussi loin sans l'assurance de t'avoir à mes côtés, ni sans ton aide. Maintenant que tu as tiré l'âne jusqu'à l'arrivée de la thèse, continuons le doux chemin de la vie tous les deux.

Sommaire

Introduction générale	1
1 Grille d'analyse patrimoniale des compromis	15
1.1 Des compromis au coeur des enjeux environnementaux contemporains à saisir par l'analyse socio-économique écologique	16
1.2 Grille d'analyse des compromis patrimoniaux : entre représentations et pratiques, usage et préservation, individu et collectif	47
2 Une analyse des compromis appliquée aux marais rétro-littoraux	71
2.1 Les marais de Brouage et du Fier d'Ars : des territoires marqués par des enjeux patrimoniaux, renouvelés par la submersion marine	71
2.2 Opérationnalisation de la grille d'analyse des compromis patrimoniaux	99
3 "Ce qui se dit" et "ce qui se fait" sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars	121
3.1 Des compromis patrimoniaux en train de se dire dominants	122
3.2 Des compromis en train de se faire compatibles avec "ce qui se dit"	149
4 Saisir les compromis "réellement" en train de se faire pour appréhender l'adaptation possible des territoires	175
4.1 Stabilisation des compromis en train de se faire par les déterminants collectifs des pratiques	176
4.2 La dynamique des compromis patrimoniaux en contexte de changement global	201
Conclusion générale	231
Annexes	239
Annexes du chapitre 2	241
Annexes du chapitre 3	266
Annexes du chapitre 4	280
Bibliographie	292
Table des figures	319
Table des tableaux	322
Table des encadrés	324
Liste des acronymes et abréviations	325
Table des matières	327

Introduction générale

Préambule : deux points d'achoppement liés aux crises socio-écologiques

Depuis la fin du 20^e siècle, la crise du modèle économique occidental dominant, reposant sur l'accumulation du capital, a pris une ampleur et des dimensions inédites (Harribey, 2020), au point de parler de crises - écologique, énergétique, sociale, politique - multiformes et interreliées (Laurent, 2015). L'insoutenabilité de ce modèle, mis au-devant de la scène internationale dès la publication du rapport du Club de Rome en 1972, a conduit certains auteurs à parler de l'"événement Anthropocène" (Bonneuil and Frescoz, 2013) pour souligner l'empreinte de nos sociétés sur la biosphère.¹ D'autres auteurs, comme Malm and Hornborg (2014) et Moore (2016), défendent le concept de Capitalocène pour insister sur le rôle du capitalisme dans la crise socio-écologique actuelle et repolitiser l'histoire et les enjeux environnementaux contemporains (Douai and Plumecocq, 2017). Si les débats relatifs à la dénomination des processus à l'œuvre persistent, les manifestations des coévolutions négatives des dynamiques sociales et naturelles font quant à elles l'objet d'un large consensus, comme en témoignent les rapports de plusieurs organisations internationales (dont le GIEC, l'IPBES ou encore l'OCDE) : dérèglement climatique, perte drastique de la biodiversité et destruction des écosystèmes, auxquels se conjugue un accroissement des inégalités socio-économiques.

Les réflexions engagées depuis plus de 30 ans autour de la notion de développement durable, faisant la part belle à la prise en compte des dynamiques écologiques en vue de concilier les objectifs de conservation de la nature et de développement des sociétés humaines (Vivien, 2003), n'ont pas permis d'enrayer significativement les dégradations environnementales. Aussi, dans une "*ambiance d'espoirs déçus*" (Cazals, 2018, p 1), les questions environnementales sont désormais envisagées, non plus au prisme de la conciliation mais à l'aune de la transition écologique. Ce concept paraît plus adapté et insiste sur les dimensions nécessaires du changement social (dans des acceptions plus ou moins radicales) pour décrire les objectifs et les moyens permettant d'atteindre le bien-être des populations, la réduction des inégalités ou encore la préservation de l'environnement (Oudot and de l'Estoile, 2020). La transition suppose en effet que l'intégration des enjeux environnementaux passe par un changement profond des sociétés (Avelino and Grin, 2017) et des systèmes productifs (Cazals, 2018). Elle suppose pour l'ensemble des acteurs économiques, publics et privés, d'importants changements de pratiques.

1. Crutzen and Stoermer (2000) définissent l'Anthropocène comme une nouvelle ère géologique, faisant suite à l'Holocène, marquée par l'impact significatif des activités humaines sur l'environnement à l'échelle planétaire.

Si l'urgence de ces changements et plus généralement du modèle économique n'est plus débattue dans les sphères académiques et politiques, la transition butte encore aujourd'hui sur l'inertie du réel. Le hiatus entre les objectifs environnementaux affichés et la capacité réelle de transformation des sociétés constitue un enjeu majeur de la recherche actuelle. Par ailleurs, les défis posés par le contexte de changement global² ravivent des formes de contradictions sociales et écologiques et entraînent une accentuation des conflits liés à l'environnement. À cet égard, la récente crise agricole survenue dans plusieurs pays européens, menant à la contestation des agriculteurs, atteste des dynamiques antagoniques liées à la recherche de nouveaux modèles de production, plus en phase avec les exigences du défi climatique (Pouch, 2024).

Notre travail de thèse s'inscrit dans ce contexte intellectuel et sociétal de crise généralisée, d'une part, et de changement global, d'autre part. Les deux points d'achoppement que nous avons soulignés - le décalage persistant entre les objectifs environnementaux déclarés et les actions mises en œuvre, et l'accentuation des conflits d'environnement - constituent le socle central de notre réflexion. Nous nous proposons de participer à l'analyse économique des enjeux environnementaux contemporains en abordant les changements globaux par le prisme de l'objet conceptuel et empirique que sont les *compromis socio-écologiques*, que nous appellerons également *compromis patrimoniaux* (*cf. infra*). Dans le but d'introduire progressivement la perspective analytique et empirique que nous adoptons et défendons dans cette thèse, il convient de présenter dans un premier temps le cas d'étude qui a servi d'appui et de cadre à notre réflexion sur le devenir des systèmes socio-écologiques face aux changements globaux : les zones humides.

Poser la question du devenir des zones humides face aux changements globaux

À l'image de nombreux systèmes socio-écologiques³ comme les forêts ou la montagne, les zones humides sont associées à une variété d'enjeux économiques, écologiques et socioculturels parfois contradictoires, entraînant un diptyque entre la préservation des ressources qu'elles recèlent et les usages anthropiques dont elles font l'objet.

Selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992⁴, les zones humides sont des "*terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*". Le terme "zones humides" désigne ainsi des milieux divers allant des prairies humides, aux mares, lacs, forêts alluviales et tourbières, en passant par les marais (d'eau douce, salés, saumâtres...) (Mitsch and Gosselink, 2007). Nous nous intéressons

2. Le changement global, ou changements globaux (les deux termes seront employés de manière équivalente au cours de la thèse), désigne l'ensemble des changements induits dans la dynamique de la biosphère par les activités humaines, directement ou indirectement, telles que la pollution des eaux et des sols, les changements d'usage des terres, la déforestation, la surexploitation des ressources naturelles. Le changement climatique est un aspect du changement global parmi d'autres. Ce terme rend compte, à l'instar de l'Anthropocène ou du Capitalocène, de la crise socio-écologique actuelle.

3. Nous employons le terme "systèmes socio-écologiques" non pas pour s'inscrire dans un cadre analytique particulier, mais pour souligner la prise en compte des interactions existantes entre les humains et la nature (Lagadeuc and Chenorkian, 2009). Nous utiliserons de manière équivalente les termes de "milieux" ou de "territoires". Le terme d'"écosystèmes" de zones humides sera parfois employé pour faire mention, par exemple, de leurs fonctions écologiques.

4. Loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau, codifiée à l'article L.211-1 du Code de l'environnement.

plus particulièrement dans le cadre de ce travail aux zones humides rétro-littorales. Les zones humides ont la particularité reconnue d'avoir fait l'objet d'attentions fortement variables au cours du temps, selon les relations que les humains ont entretenues avec ces espaces (Sajaloli, 1996). À ce titre, poser la question de leur devenir nécessite au préalable de revenir sur leur trajectoire passée. Plusieurs travaux d'historiens et de géographes retracent l'évolution au long cours des perceptions et des usages des zones humides (Derech, 2001; Morera, 2011; Gramond, 2013; Goeldner-Gianella, 2017) dont on peut souligner les moments-clés suivants, reportés au tableau 1 :

TABLE 1 – Moments-clés de la trajectoire des zones humides

Des milieux pourvoyeurs de ressources	Dès le 11 ^e siècle, les zones humides sont investies par les ordres monastiques qui les ont occupées et exploitées pour leurs ressources alimentaires et énergétiques. Dès cette période, de nombreuses zones humides sont ainsi créées ou aménagées (par ex. les étangs pour le commerce du poisson et l'approvisionnement en eau des moulins ou les marais salants pour le sel) (Derech, 2017).
Des milieux insalubres et improductifs	À partir du 16 ^e siècle, l'État et les grands propriétaires fonciers se chargent de la mise en valeur des espaces humides. Alors que l'" <i>horreur des paluds</i> " persiste (Donadieu, 2002), l'édit de 1599 de Henri IV encourage l'assèchement des " <i>palus et marais inondés et entrepris d'eau, et presque inutiles et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays comme déserts et inhabités</i> ". Des aides fiscales sont octroyées aux propriétaires pour drainer et assécher les zones humides, reconverties en terres agricoles, afin d'augmenter la production mais aussi pour des raisons hygiénistes.
Des milieux transformés et détruits	La conversion des zones humides se poursuit durant le 20 ^e siècle. Considérées de faible intérêt économique, elles sont transformées voire détruites pour poursuivre le développement de l'agriculture ou pour favoriser l'urbanisation. Les opérations de drainage, d'assèchement, de remblaiement et de poldérisation visant à "améliorer" les zones humides par leur mise en valeur agricole (Sajaloli, 1996) sont la principale cause directe de destruction des zones humides (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Aussi, la perte de zones humides est particulièrement marquée à cette période, avec une diminution estimée entre 64% et 71% pour l'ensemble des zones humides à l'échelle mondiale depuis 1900 (Davidson, 2014). Concernant la France, près des deux-tiers des zones humides métropolitaines auraient disparu depuis le début du 20 ^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 (Bernard, 1994).
Des milieux reconnus et à protéger	Les années 1970 sont marquées par la progression des connaissances scientifiques sur le fonctionnement écosystémique des zones humides, entraînant un tournant écologique dans l'appréhension de ces milieux (Kalaora, 2010), un retournement d'une " <i>brutalité, jamais enregistrée sur les autres grands types de milieux naturels</i> " (Sajaloli, 1996, p 134). Les zones humides sont alors progressivement reconnues pour les multiples fonctions écologiques qu'elles supportent. À l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, il apparaît que ces écosystèmes sont parmi les plus riches sur le plan écologique (Anras et al., 2018). Ils assurent une fonction de régulation hydrologique, c'est-à-dire du cycle de l'eau, du fait de leur importante capacité de stockage. Ils constituent également des "filtres naturels" assurant l'épuration de l'eau (fonction biogéochimique). Enfin, ils abritent une qualité et diversité d'habitats qui en font des réservoirs exceptionnels de biodiversité accueillant le développement de faunes et de flores caractéristiques (par ex. les oiseaux d'eau) (Barnaud and Fustec, 2007).

Dès lors, ce changement de statut implique de penser la protection de ces milieux, comme en témoigne la signature de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, communément appelée convention de Ramsar, en 1971. De fait, les pays signataires s'engagent à "*enrayer la lente dégradation et la disparition des zones humides maintenant et dans l'avenir*" (Sajaloli, 1996, p 138). Depuis lors, un édifice institutionnel complexe, en constante évolution, s'est développé, pour préserver voire restaurer ces milieux (Cizel, 2017), à l'échelle (inter-)nationale.

**Des milieux utiles
supports de biens
et services
écosystémiques**

Il est possible de marquer un temps dans l'évolution des relations sociétés-zones humides avec l'essor des "services écosystémiques" (*cf. infra*). Les nombreuses fonctions écologiques des zones humides sont, dans ce cadre, à l'origine de biens et de services écosystémiques que la société juge bénéfiques. Il est donc utile de les conserver et de les protéger (de Billy et al., 2015). Les zones humides font ainsi l'objet d'une attractivité croissante. Elles sont également le lieu d'activités socio-économiques de production (par ex. élevage extensif, saliculture) ou de loisir (chasse, pêche, écotourisme).

Les zones humides ont donc suivi des trajectoires parfois contradictoires dans le temps et dans l'espace, du fait de la reconnaissance variée de leurs valeurs écologiques, économiques et sociales.⁵ Elles ont dès lors fait l'objet de mesures de gestion diversifiées, mesures qu'il convient de nouveau d'interroger et d'adapter à la complexité des dynamiques socio-économiques associées au changement global. De fait, les changements globaux entraînent un ensemble d'effets délétères sur les écosystèmes de zones humides (Čížková et al., 2013; Junk et al., 2013). Par exemple, l'accroissement des températures peut réduire la matière organique présente dans les sols ; ou encore la pénurie d'eau douce peut entraîner une concurrence accrue pour la ressource en eau entre différents usages (agriculture, industrie, loisirs) et la protection des zones humides. Dans le cas des zones humides littorales et rétro-littorales, auxquelles nous nous intéressons plus particulièrement, la manifestation du changement global se traduit par un accroissement des risques côtiers, associé à une élévation du niveau moyen des mers. En raison de leur faible altitude, ces espaces sont particulièrement vulnérables à l'accroissement de la fréquence et de l'intensité de l'aléa de submersion marine (Breilh et al., 2014) - défini comme une inondation épisodique résultant de la conjonction de phénomènes extrêmes (dépression atmosphérique, vent, houle, pluie) et de marées hautes de vives-eaux, dans les régions soumises à un régime méso- à macro tidal (Chaumillon et al., 2017). Les enjeux de gouvernance de ces milieux ne consistent donc plus uniquement à protéger ou préserver les fonctions écologiques tout en prenant en compte les multiples usages qui y sont liés. Ils nécessitent des arbitrages nouveaux, qui ne peuvent relever que de décisions collectives, quant aux modalités de développement, de maintien, de recul ou d'abandon d'un ensemble d'usages sociaux, économiques et écologiques de ces territoires en reconfiguration.

5. Bien que nous ayons centré la présentation de la trajectoire des zones humides aux échelles européenne et française, il est entendu que chaque zone humide dispose d'une histoire socio-écologique spécifique, à l'échelle locale, comme nous le montrerons d'ailleurs pour nos cas d'étude.

Positionnement de la thèse

Comme nous venons de le souligner, les changements globaux remettent en cause les modes d'organisation et de régulation systèmes socio-écologiques. Ils impliquent en conséquence un renouvellement des questions de recherche en économie. Parmi ces questions, il existe selon nous un enjeu particulièrement important autour de l'analyse des conditions de la prise de décision collective dans un contexte d'incertitude accrue par l'ampleur et la vitesse des changements à l'œuvre. À partir de [Froger and Plumecocq \(2018\)](#), nous pouvons reformuler les défis que posent les changements globaux aux cadres analytiques existant en économie pour éclairer les ressorts et les conditions de la décision environnementale :

- Les phénomènes écologiques ont une **temporalité spécifique**. Ils se déroulent généralement sur le long terme (par ex. renouvellement des ressources naturelles) - dont la prise en compte constitue un défi en soi - mais la temporalité des changements globaux (par ex. érosion de la biodiversité) tend à s'accélérer ;
- Les phénomènes écologiques sont marqués par un **fort degré d'incertitude**, et ce, d'autant plus dans le contexte de changement global qui accentue l'imprévisibilité de leur comportement ;
- Enfin, les phénomènes écologiques sont marqués par la problématique de l'**irréversibilité** dès lors que les ressources naturelles ou les écosystèmes ne sont pas (re)productibles au même titre que les biens manufacturés. La disparition d'espèces ou d'écosystèmes a donc des incidences potentiellement définitives.

Depuis le début du 20^e siècle et plus encore depuis les années 1970 et les premières manifestations "alarmantes" des effets du modèle de développement capitaliste sur les écosystèmes et la santé humaine (épuisement des ressources, pollutions, problème de gestion des déchets, catastrophes industrielles, destruction d'habitats, etc.), auxquelles il convient désormais d'ajouter la problématique des changements globaux, les économistes – en économie de l'environnement et en économie écologique - se sont dotés de boîtes à outils analytiques et conceptuelles pour chercher à résoudre les problèmes environnementaux. Une partie très importante des efforts consentis en ce sens - et des débats scientifiques - a porté sur la question de la valeur de l'environnement et de la reconnaissance de cette valeur pour éclairer la prise de décision collective. Aussi, il nous semble nécessaire de revenir sur l'origine de cette démarche, dans la mesure où elle s'applique également à l'étude des zones humides. Pour autant, nous verrons que d'autres voies méritent d'être explorées et approfondies, telle que la compréhension de la dynamique de l'action collective au travers du concept de *compromis patrimoniaux*, ce que nous expliciterons ensuite.

Des enjeux de l'évaluation de l'environnement aux approches compréhensives de la coordination dans les socio-écosystèmes

Considérant les phénomènes de surexploitation des ressources et de dégradation des milieux, l'environnement entre de nouveau, à partir des années 1970, dans la sphère de la rareté et, dans le même temps, dans la sphère de gestion ([Vivien, 2009b](#)) afin de réguler les impacts anthropiques négatifs sur la biosphère. Il est alors conceptualisé à travers la notion de "problèmes

d'environnement", qui recouvre l'éventail de phénomènes précédemment évoqués. Les zones humides plus particulièrement sont reconnues en tant qu'objet d'analyse économique suivant les mêmes conditions, ce qu'explique en partie Kalaora (2010) lorsqu'il énonce que la construction d'un édifice institutionnel ayant pour but de les protéger a obligé à "*penser les zones humides (les estrans, les schorres, les vasières, les estuaires, les baies) comme un environnement, c'est-à-dire comme des espaces naturels susceptibles d'être affectés par les effets négatifs de la croissance*" et qu' "[à] ce titre, ils deviennent des objets à problème dont les politiques publiques vont pouvoir s'emparer" (Kalaora, 2010, p 370).

L'origine des problèmes environnementaux est généralement abordée dans le champ de l'économie de l'environnement⁶ à travers la catégorie d'externalités, le plus souvent positives concernant les zones humides (par ex. protection contre les inondations), et correspondent à des défaillances de marché. Les externalités correspondent aux effets, positifs ou négatifs, que les activités d'un agent (individu ou entreprise) ont sur le bien-être d'autres agents, sans qu'il existe de contrepartie monétaire. La présence d'externalités signifie, dans le cadre de l'économie standard, que le marché n'est pas en mesure de conduire à une situation optimale d'allocation des ressources, car ces externalités n'intègrent pas le système de prix à partir duquel les décisions individuelles se prennent. L'absence ou les défaillances de marché résultant de l'absence d'évaluation ou de la sous-évaluation économique de l'environnement peut conduire à une surexploitation des ressources naturelles si les prix des actifs naturels sont inférieurs – ou inexistant – par rapport à leurs valeurs réelles. Dans ce cadre analytique, c'est bien l'absence de prise en compte de la valeur de l'environnement (ou son insuffisance) dans le processus de décisions des agents qui est le principal motif de sa dégradation. L'évaluation économique de l'environnement (et des zones humides) apparaît alors comme un enjeu central pour internaliser les externalités, et pour réguler les problèmes d'environnement, à travers un "*effort d'élaboration d'un cadrage marchand*" (Vivien, 2009b, p 18). Le postulat fondamental de la démarche d'évaluation est que "*we don't protect what we don't value*" (Myers and Reichert, 1997, p 19). Ainsi, "*[i]n the last thirty years or so, valuation of environmental services and change has become one of the most significant and fastest evolving areas of research in environmental and ecological economics*" (Turner et al., 2003, p 496).

L'intérêt pour l'évaluation économique de l'environnement a été réactivé depuis le milieu des années 2000 sous l'impulsion de l'économie écologique⁷, avec la montée en puissance du concept de "services écosystémiques"⁸, entendus comme les bénéfices que les sociétés retirent des écosystèmes (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). L'identification et l'évaluation des services rendus par les écosystèmes a pour objectif d'éclairer la décision publique, par exemple en matière

6. L'économie de l'environnement, ou économie "standard" appliquée aux questions environnementales renvoie aux approches dominantes en économie (Froger et al., 2016), elle est aussi appelée "néoclassique" (pour plus de neutralité) ou "*mainstream*" (pour insister sur le caractère majoritaire de ces approches).

7. L'économie écologique émerge initialement en rupture avec l'économie de l'environnement. Comme l'expliquent Froger et al. (2016, p 12), son point de départ est "*une "vision du monde" [...] dans laquelle l'économie est encadrée dans la nature*".

8. La notion de "services écosystémiques" s'est diffusée avec les travaux de Daily (1997) et de Costanza et al. (1997) notamment, et la publication du rapport du *Millennium Ecosystem Assessment* en 2005. L'origine et la diffusion scientifique et politique de la notion de services écosystémiques ayant fait l'objet d'une vaste littérature, le(a) lecteur(rice) peut se reporter aux travaux suivants pour plus d'informations : Gómez-Baggethun et al. (2010); Méral (2012).

d'infrastructures publiques, de projets d'aménagements ou de mesures de préservation. Pour les zones humides, la décision repose généralement sur un arbitrage entre leur conservation ou leur conversion (pour des usages agricoles, urbains ou industriels) (Point, 2010).

Plus précisément, l'évaluation économique se situe dans le cadre de l'analyse coûts-bénéfices, qui doit permettre de garantir l'efficacité et la légitimité de la décision publique. En comparant l'ensemble des coûts et des bénéfices de chaque option d'un choix public (promouvoir un projet d'aménagement ou conserver la nature par exemple), cette méthode permet au décideur de retenir celle dont le bénéfice total est le plus élevé. L'enjeu de l'évaluation consiste alors à calculer la "valeur économique totale" de l'environnement, c'est-à-dire "la valeur que tous les individus concernés attribuent à la ressource naturelle, et dont la (conservation) dégradation est synonyme de (non-)perte de bien-être" (Douai and Plumecocq, 2017, p 69).⁹ Dans le but de révéler ou d'exprimer les préférences des individus face à l'environnement, et de déterminer l'option la plus efficace en termes de coûts-bénéfices, plusieurs méthodes ont été déployées, que nous rappelons succinctement dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 – Les méthodes d'évaluation économique de l'environnement

Les différentes méthodes mobilisées pour attribuer une valeur aux biens et services écosystémiques peuvent être distinguées selon deux types : (1) les méthodes dites *ex post*, fondées sur les comportements effectifs des individus sur des marchés connexes au bien environnemental considéré, (2) et les méthodes dites *ex ante*, reposant sur les déclarations des individus dans le cadre d'enquêtes (Douai and Plumecocq, 2017) :

1. La *méthode des coûts de transport*, suggérée par Hotelling (1949), relève d'une procédure d'évaluation *ex-post*. Elle permet d'évaluer la valeur économique d'un site selon les dépenses (en termes de coûts et de temps associés au trajet) engagées par les individus pour bénéficier de ses qualités récréatives.

La *méthode des prix hédonistes* repose, quant à elle, sur l'hypothèse que le prix d'un bien reflète ses caractéristiques intrinsèques, dont environnementales. Elle est particulièrement appliquée à l'étude des prix de l'immobilier

(dans ce cadre, la proximité d'un environnement de qualité influence à la hausse les prix du logement).

2. La *méthode d'évaluation contingente* est une procédure *ex ante* privilégiée pour mesurer les valeurs de non-usage de l'environnement. Cette méthode procède à la simulation d'un marché fictif pour conduire une évaluation directe des préférences individuelles à l'aide de questionnaires. Les individus déclarent combien ils seraient prêts à payer pour préserver l'environnement (consentement à payer) ou, à l'inverse, quel serait leur consentement à recevoir pour compenser la perte d'aménités environnementales (par destruction ou dégradation de l'environnement).

Les *méthodes d'analyse conjointes*, comme la méthode des expériences de choix, visent à faire exprimer des choix dans des scénarios fictifs alternatifs dont l'une des caractéristiques a la dimension de prix.

L'évaluation peut également servir de base à l'instauration de *market based instruments*, qu'ils soient de types incitatifs (par ex. les paiements pour services environnementaux, les marchés de

9. La notion de valeur économique totale vise à traduire l'ensemble des raisons qui fondent l'intérêt de la préservation des écosystèmes pour les sociétés (Salles, 2010). Elle comprend *i*) les valeurs d'usage direct (en référence aux services directement utilisés par les êtres humains comme la biomasse, les usages de loisirs), indirect (par ex. l'épuration des eaux) et d'option (*i.e.* les usages potentiels futurs), et *ii*) les valeurs de non-usage (valeurs de legs – ce qui est conservé pour les générations futures - ou d'existence – ce que la nature vaut pour elle-même).

droits) ou fiscaux (par ex. les taxes).

Notre intention à ce stade n'est pas de participer aux débats, théorique d'une part - sur les méthodes d'évaluation en tant que telles, et éthique d'autre part - quant au rapport instrumental au vivant et aux risques de marchandisation de l'environnement - suscités par le vaste chantier de l'évaluation économique de la nature (à cet égard, voir notamment [Martinez-Alier and Muradian \(2015\)](#); [Prevost et al. \(2016\)](#); [Douai and Plumecocq \(2017\)](#); [Levrel and Missemmer \(2020b\)](#)). Elle est plutôt de considérer que concomitamment à ces interrogations sur la valeur des écosystèmes et sur les tentatives nombreuses de raffinement et de complexification du cadre initial de l'approche standard, d'autres chantiers méritent d'être investis par la recherche en économie. Reconnaisant ici la coexistence d'une pluralité des valeurs de l'environnement, et le fait qu'un ensemble de décisions d'usage et de gestion de l'environnement sont prises par différents groupes d'acteurs, y compris en l'absence de métrique unifiée, nous défendons l'intérêt de produire des approches compréhensives des processus socio-économiques permettant de penser les enjeux de la transition des socio-écosystèmes. Pour ce faire, plus particulièrement dans la cadre de cette thèse, il convient de porter notre attention sur les modalités et les déterminants de la coordination autour des divers enjeux auxquels sont confrontés les zones humides.

Les compromis patrimoniaux au centre de la réflexion

Un ensemble d'approches menées en parallèle du chantier de l'évaluation économique de la nature, ou directement en critique des fondements épistémologiques et ontologiques qu'il sous-tend, ont été développées ces dernières décennies. Considérant, pour le reformuler, qu'un certain nombre de décisions s'élaborent hors du cadrage normatif marchand, des travaux ont effectivement porté sur l'étude des dynamiques de coordination d'acteurs autour des ressources naturelles et de l'environnement. Par exemple, le courant des *Common-Pool Resources*, dont la figure de proue est Elinor Ostrom ([Ostrom, 1990, 1994](#)), rassemble un ensemble de recherches qui placent au cœur de leur analyse la dynamique de l'action collective d'intérêt communautaire, que [Petit \(2002, p 219\)](#) définit comme "*la tentative de conciliation d'intérêts parfois contradictoires, dans une démarche concertée, dépassant les clivages traditionnels entre les acteurs et trouvant sa raison d'être dans l'accomplissement d'un objectif servant la communauté des usagers*".¹⁰ Parmi la diversité des approches existantes dont nous ne prétendons pas rendre compte avec exhaustivité, certaines convergent vers la prise en compte de la spécificité des composantes sociales et politiques qui entrent en jeu dans les questions relatives aux modes de coordination en lien avec l'environnement naturel, tout en considérant les spécificités inhérentes à ce dernier (temporalité, incertitude, irréversibilité - *cf. supra*). Ces approches, qualifiées de "socio-économiques" ([Godard, 2004c](#)), se démarquent par leur reconnaissance de l'encastrement de la formation des choix individuels et collectifs, élaborés en lien avec l'environnement, dans un contexte institutionnel spécifique ([Vatn, 2005](#)). **La trajectoire des zones humides dont nous avons rendu compte plus haut nous semble emblématique de cet encastrement.**

10. Notons que le courant des *Common-Pool Resources* ne s'est pas développé en critique des démarches d'évaluation économique de la nature. L'origine de ces analyses est la remise en cause de la lecture des problèmes de surexploitation des ressources naturelles réalisée par [Hardin \(1968\)](#) dans son récit de la "Tragédie des biens communs", du fait d'une confusion maintenant largement admise entre les situations de propriété commune et de libre accès.

Les approches socio-économiques des questions environnementales sont aujourd'hui couramment rangées dans le champ de la socio-économie écologique, auquel nous nous rattachons (Petit et al., 2023a). Elles s'appuient sur des travaux variés ayant pour socle commun l'institutionnalisme. Considérant alors que la complexité sociale nécessite de prendre en compte le rôle des institutions (règles, normes, conventions) entrant en jeu dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement, elles appellent plus largement à l'étude des questions de modes de gouvernance, de l'action collective et de la coordination des acteurs autour des enjeux environnementaux. L'analyse que nous proposons ici s'appuie plus particulièrement sur l'économie institutionnaliste du patrimoine.

L'intérêt de cette dernière est d'appréhender le patrimoine, non pas comme un objet, mais comme un cadre analytique permettant d'envisager de manière conjointe les logiques d'usage et de préservation et les intérêts individuels et collectifs de ressources étant historiquement et territorialement situées. Ce cadre nous semble donc à même de saisir les enjeux liés à la gestion et à la gouvernance de ressources naturelles et de milieux spécifiques, telles que les zones humides. Initiée par un groupe d'économistes de l'Université de Reims au début des années 2000, l'économie institutionnaliste du patrimoine a été développée ces quinze dernières années pour étudier certaines "réalités patrimoniales" (Barrère and Nieddu, 2014; Cazals and Rivaud, 2014; Nieddu et al., 2014; Nieddu and Vivien, 2014). Les recherches menées selon cette approche patrimoniale se sont plus particulièrement intéressées à la construction des patrimoines à l'échelle des filières productives, entendue comme le résultat d'une action collective en tension entre usage/préservation et individu/collectif (Rivaud and Cazals, 2012). Un bilan des avancées réalisées par les travaux conduits à l'aune du patrimoine (Cazals, 2018) a permis de formuler trois faits stylisés (que nous avons repris dans Dedinger et al. (2023, p 4)) – qui font directement écho aux points d'achoppements que nous avons soulignés précédemment :

1. **Les enjeux environnementaux sont porteurs de conflits.** Dès lors, la prise en compte des questions environnementales conduit au développement d'actions, impliquant des groupes d'acteurs aux intérêts divergents, qui s'expriment à travers la définition des objets et/ou des produits, des dispositifs de protection des sites et/ou des espèces à différentes échelles. L'émergence de ces formes hybrides résulte de processus économiques et sociaux non linéaires, et même souvent chaotiques, qu'il convient d'intégrer dans l'analyse économique.
2. **Les institutions jouent un rôle dans la régulation environnementale.** En conséquence, la coordination s'opère à partir d'un système de règles formelles et informelles distribuant des droits et des obligations en fonction de diverses finalités assignées à l'action. Les acteurs mobilisent des ressources plurielles (cognitives, relationnelles, territoriales) pour assurer la pérennité de leurs usages dans le cadre de processus de décomposition/recomposition des systèmes de légitimité.
3. **La prise en compte des enjeux environnementaux suppose un changement de pratiques et un changement institutionnel.** La prise en compte de la problématique des changements globaux est incertaine dans la mesure où elle dépend de la capacité des acteurs privés et publics à développer des actions en cohérence avec les compromis

socio-écologiques émergeant de la conciliation entre *i*) la préservation de leur identité, *ii*) les contraintes économiques et sociales attachées à ces changements et *iii*) la prégnance des problèmes environnementaux à résoudre.

Aussi, nous souhaitons prolonger cette voie de recherche pour l'étude des dynamiques de coordination autour des ressources naturelles et de l'environnement, qui engagent des acteurs aux intérêts, représentations et usages variés. **Nous proposons plus précisément de contribuer à l'étude des compromis à l'aune de l'approche par les patrimoines, soit à l'étude des compromis patrimoniaux.** Dans certaines situations, la variété des enjeux contradictoires liés à l'usage et à la préservation des ressources et des milieux conduit à la mise en tension de relations marchandes et non marchandes entre acteurs autour de la gestion de ces ressources, dont la dynamique de coordination dépend de fait de l'émergence de compromis. À cet égard, [Calvo-Mendieta et al. \(2010a\)](#) montrent que la gestion de l'eau soulève des enjeux contradictoires, dès lors que cette ressource spécifique est perçue "*à la fois comme objet d'un échange possible et comme actif visant à être conservé pour les besoins de production et de reproduction des communautés humaines*" ([Calvo-Mendieta et al., 2010a](#), p 65). Les auteurs soulignent la nécessité d'analyser l'évolution de la politique publique de gestion de l'eau au prisme de l'approche patrimoniale, afin de saisir les multiples représentations et intérêts en jeu, et leur possible conciliation à travers la construction de compromis. Or, nous avons précédemment souligné que les enjeux environnementaux contemporains ne participent pas, bien au contraire, à la convergence des intérêts ou des positions antagonistes des acteurs à l'égard de l'environnement. Les changements globaux accentuent les incertitudes multiples qui alimentent des controverses sociales quant aux décisions à prendre à l'égard de l'environnement. Dans ces conditions, **la compréhension des dynamiques de coordination passe, selon nous, nécessairement par la prise en compte des nouvelles formes de compromis patrimoniaux qui émergeront compte tenu des controverses suscitées par les changements globaux.** Par ailleurs, l'étude des compromis au prisme de l'approche patrimoniale implique de porter attention aux résultats de la coordination, c'est-à-dire aux comportements effectifs des acteurs qui revêtent, dans certaines situations, des dimensions patrimoniales. Dès lors, il convient de reconnaître que **les compromis mis en œuvre au cours des actions ont une incidence sur l'usage et la gestion des ressources et partant, sur l'évolution des socio-écosystèmes.**

À la suite de ces développements, **la thèse que nous défendons est que l'étude de la fabrique des compromis patrimoniaux apporte un éclairage utile sur le devenir possible des zones humides rétro-littorales confrontées au contexte de changement global.** Par fabrique des compromis, nous entendons les différents mécanismes qui interviennent dans l'émergence de ces compromis. La compréhension de ces processus d'émergence, opérant à l'interface des espaces micro et méso, constitue selon nous une zone d'ombre de la littérature. Leur décryptage nous semble pourtant nécessaire pour *i*) envisager l'évolution des compromis patrimoniaux dans le contexte de changements globaux et *ii*) saisir la capacité des acteurs à mettre en œuvre les compromis qu'ils ont formulés – étant entendu que cette capacité aura une influence sur la prise en compte des changements globaux. Pour étudier la fabrique des compromis patrimoniaux, nous avons donc élaboré une grille d'analyse à partir de l'approche

patrimoniale. Nous souhaitons insister dès cette introduction générale sur la perspective positive dans laquelle s'inscrit notre démarche, dans le sens où nous ne préjugeons pas des solutions que les acteurs doivent mettre en œuvre, ni n'ambitionnons d'organiser la construction de compromis entre acteurs. À ce titre, les compromis patrimoniaux constituent, de notre point de vue, un opérateur analytique et empirique, comme nous allons le présenter.

Une grille d'analyse institutionnaliste des compromis patrimoniaux appliquée aux marais rétro-littoraux de Charente-maritime

La grille d'analyse que nous construisons au premier chapitre de la thèse a des finalités multiples. Elle nous permet de saisir la façon dont les acteurs composent avec la diversité de représentations du patrimoine dont ils sont porteurs, et qui sont potentiellement incompatibles. Pour enrichir l'approche patrimoniale, nous mobilisons largement les travaux conventionnalistes ayant permis d'avancer sur la prise en compte de la diversité des représentations de l'environnement (Boltanski and Thévenot, 1991; Lafaye and Thévenot, 1993; Calvo-Mendieta, 2005), et notamment sur les travaux de Godard (1990, 2004b). Nous proposons la notion de *figure du compromis patrimonial* pour rendre compte des espaces de compatibilité possible entre les logiques d'acteurs a priori contradictoires. Ces formes de compromis, perceptibles à travers les différentes justifications de l'usage ou de la préservation de l'environnement, correspondent à des *compromis en train de se dire*.

Notre grille permet aussi d'appréhender les *compromis en train de se faire* du point de vue des pratiques des acteurs, dont la mise en œuvre repose elle-même sur des logiques de compromis entre l'utilisation des ressources et leur préservation. Afin de compléter l'analyse patrimoniale des résultats de l'action, nous nous appuyons sur les apports de la théorie sociale des pratiques (Schatzki, 1996; Schatzki et al., 2001; Reckwitz, 2002), qui présente la particularité de placer les pratiques (plutôt que les acteurs) au centre de ses analyses. Cette approche permet d'appréhender la réalité et la diversité des pratiques mises en œuvre, selon la manière dont les acteurs relient les différents éléments constitutifs des pratiques : les compétences nécessaires à l'action, le sens donné à l'action et les objets qui rendent l'action possible (Cetina et al., 2005). En considérant l'encastrement social, matériel et politique des pratiques, cette approche nous permet aussi d'avancer sur la prise en compte des différents ressorts de l'action, au-delà du cadre de justification. Nous articulons plus particulièrement trois déterminants des pratiques qui nous semblent jouer un rôle prépondérant dans l'orientation des comportements, notamment dans leur relation avec l'environnement naturel : les déterminants matériels, liés aux objets et aux ressources environnementales mobilisés par les acteurs ; les déterminants institutionnels, renvoyant aux règles qui régulent le comportement des acteurs ; et les déterminants relationnels, liés aux systèmes de relations entre acteurs. En considérant que l'action est influencée par ces différents déterminants, nous reconnaissons la rationalité située des acteurs (Orléan, 2002).

L'originalité de notre construction conceptuelle réside ainsi dans l'effort de mise en dialogue d'éléments souvent appréhendés de manière dissociée. À travers la mobilisation d'approches théoriques complémentaires se rejoignant sur l'adoption d'une posture holindividualiste, **nous cherchons de fait à interroger l'articulation des représentations du patrimoine et des pratiques**. Autrement dit, nous nous interrogeons sur le passage du discours de justification à l'action, compte tenu des dimensions matérielles, institutionnelles et relationnelles de l'action

attachées à la situation des acteurs que nous avons précédemment présentées.

La grille d'analyse que nous proposons est appliquée à l'étude de deux marais rétro-littoraux de Charente-Maritime : les marais de Brouage et du Fier d'Ars. La gestion et la gouvernance de ces marais sont associées à des enjeux spécifiques liés à leur usage – correspondant essentiellement à des activités de production emblématiques des marais (élevage extensif, saliculture, ostréiculture) – et à leur préservation (par ex. accueil des oiseaux d'eau), qui s'articulent parfois de manière ambivalente. La forte exposition de ces territoires à l'aléa de submersion impose aux acteurs de prendre des décisions à l'échelle collective pour faire face ou faire avec cet aléa, notamment dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations. La démarche méthodologique constitue un enjeu important du travail de recherche, dans la mesure où l'étude des compromis patrimoniaux nécessite de saisir la dialectique individu/collectif et la mise en tension des logiques d'usage et de préservation, centrales dans l'émergence et la dynamique des compromis. Pour répondre à cet enjeu, nous développons une méthodologie mixte de recherche combinant approches qualitative et quantitative, du point de vue de la collecte des données et de leur traitement. Plus précisément, nous avons conduit une enquête auprès de 91 acteurs exploitants et gestionnaires des deux marais, afin de saisir leurs représentations du patrimoine et leurs pratiques. Les données récoltées de diverses natures (verbatim, données statistiques issues des questionnaires, données relationnelles) ont été traitées par différents outils complémentaires (analyse des discours, analyse statistique multivariée, analyse des réseaux). Ce dispositif méthodologique nous permet de produire, à l'issue de ce travail, des résultats intégrés et approfondis sur les compromis patrimoniaux de nos deux cas d'étude. Il alimente la démarche compréhensive que nous défendons, en révélant diverses dimensions au cœur du défi de la transition : ce que les acteurs veulent préserver et transmettre ; ce qu'il sera possible de faire ; ce qui fait conflit ou qui réactive les tensions au cœur des compromis patrimoniaux du fait des pressions liées aux changements globaux. En ce sens, nous espérons contribuer le plus concrètement possible à la question du choix social, en dépassant les enjeux de la formulation des principes (le souhaitable) au profit de l'identification des marges de manœuvre des acteurs sur les territoires (les possibles).

Plan de la thèse

La thèse que nous proposons s'articule autour de quatre chapitres. Le **chapitre 1** est consacré à l'élaboration de notre grille d'analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques. Il présente d'abord les apports de la socio-économie écologique et de l'économie institutionnaliste du patrimoine – au sein desquels nous positionnons notre démarche - pour appréhender la complexité des relations société-nature et des modalités de coordination qui en découlent. Il se fonde ensuite sur l'articulation féconde de l'économie institutionnaliste du patrimoine avec deux approches théoriques pour décrypter la fabrique des compromis patrimoniaux : d'une part, l'économie des conventions, qui permet d'appréhender la mise en compatibilité d'une diversité de représentations patrimoniales potentiellement antagonistes ; et la théorie des pratiques, d'autre part, qui permet d'appréhender la diversité des pratiques, liée à l'existence de déterminants matériels, institutionnels et relationnels orientant leur mise en œuvre. Le **chapitre 2** constitue le premier jalon de l'analyse empirique de notre thèse. Dans une logique de contextualisation,

il s'attache d'abord à présenter les deux cas d'étude de notre travail (les marais de Brouage et du Fier d'Ars). Après avoir exposé les enjeux liés à l'usage et à la préservation de ces zones humides, nous précisons les défis que les changements globaux posent à ces territoires, vis-à-vis de l'accroissement de leur exposition aux submersions marines. Ce chapitre décortique ensuite la démarche empirique que nous avons menée pour produire des résultats intégrés sur les compromis patrimoniaux de ces deux territoires, et leur évolution. Le **chapitre 3**, deuxième jalon de l'analyse empirique, se consacre à la présentation de nos résultats d'enquête sur les compromis en train de se dire et les compromis en train de se faire sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars. Ce chapitre nous permet par ailleurs de rendre compte, sur la base de ces résultats, de la résonance ou non entre "ce qui se dit" et "ce qui se fait" à l'échelle des territoires. Enfin, dans le **chapitre 4**, dernier niveau de notre analyse empirique, nous étudions le rôle joué par les déterminants matériels, institutionnels et relationnels dans la mise en œuvre des pratiques des exploitants afin de répondre le plus justement possible à la démarche compréhensive que nous adoptons. Nous interrogerons ensuite, dans une perspective dynamique, l'évolution des compromis en train de se dire, au regard de l'évolution des représentations du patrimoine de certains acteurs et l'évolution des compromis en train de se faire, compte tenu des multiples dimensions de l'action.

Chapitre 1

Grille d'analyse patrimoniale des compromis

Dans l'introduction générale de la thèse, nous avons rappelé les éléments structurants de la crise sociale et écologique actuelle. Pour la discipline économique s'intéressant aux questions d'environnement et de développement soutenable, la prise en compte du changement global nécessite de modifier les cadres analytiques existant afin d' "analyser un monde qui change" (Boyer et al., 2023a). Il s'agit, d'une part, de prendre en compte la temporalité spécifique de l'environnement naturel, marqué par des processus de long terme, le plus souvent incertains, et par des effets d'irréversibilité (Froger and Plumecocq, 2018); et d'autre part, de considérer l'existence de représentations hétérogènes de l'environnement du fait des valeurs plurielles que les acteurs lui attribuent (Froger et al., 2016), conduisant à la persistance voire l'accentuation de conflits environnementaux. Aussi, nous avons vu que les démarches d'évaluation visant à "*faire reconnaître l'environnement [et pour nous, plus particulièrement les zones humides] à sa juste valeur économique*" (Froger et al., 2016, p 8)¹ présentent des limites méthodologiques importantes et qu'elles paraissent insuffisantes pour éclairer les décisions collectives en matière d'environnement.

Les implications sociétales et scientifiques du contexte de changement global nous amènent ainsi, nous l'avons précisé, à positionner notre réflexion dans le champ de la gouvernance environnementale, considérant l'importance des dimensions politiques et institutionnelles. Nous proposons plus précisément de contribuer aux réflexions sur l'adaptation et les transitions, nécessaires pour repenser cette gouvernance de manière originale, en développant le concept de *compromis patrimonial*. Cet opérateur analytique, au fondement de notre construction théorique et de nos développements empiriques, permet selon nous d'appréhender conjointement les enjeux contemporains d'usage et de préservation autour de l'environnement bouleversés par le changement global, en tenant compte de la nécessité de faire converger des positions et des intérêts divers et potentiellement contradictoires. Aussi, l'enjeu de ce premier chapitre est double. Il vise d'abord *i*) à montrer la pertinence de développer une grille d'analyse mobilisant l'approche institutionnaliste du patrimoine – qui s'inscrit plus largement dans le déploiement actuel de la socio-économie écologique – pour étudier ce que nous proposons d'appeler les compromis patrimoniaux; puis *ii*) à proposer une conceptualisation de ces compromis, reposant sur une diversité de représentations patrimoniales et de pratiques, pour approfondir la compréhension de leur fabrique et de leur

1. Pour rappel, le postulat fondamental de ce type de démarche est que "*we don't protect what we don't value*" (Myers and Reichert, 1997, p 19).

dynamique - ce qui nécessite, comme nous le verrons, d'enrichir l'approche institutionnaliste du patrimoine avec l'approche conventionnaliste et une approche sociologique des pratiques. Ce chapitre est donc structuré en deux sections, au regard de ce double objectif.

Nous souhaitons rappeler d'emblée que, dans la perspective que nous proposons, les compromis n'existent pas en soi. Dès lors, notre propos n'a pas vocation à "révéler" des compromis que les acteurs forgeraient explicitement entre eux. Il ne vise pas non plus, dans une perspective plus normative, à promouvoir une gouvernance délibérative pour favoriser les échanges d'opinions et d'argumentation, et finalement aboutir à un compromis - comme cela a pu être étudié par ailleurs (Paavola, 2002; Vatn, 2005). Les compromis patrimoniaux constituent un opérateur analytique pour décrypter les dynamiques passées, en cours et à venir de territoires confrontés au contexte de changements globaux.

Par ailleurs, il nous semble que le cadre heuristique des compromis patrimoniaux que nous proposons peut s'appliquer au-delà des systèmes socio-écologiques de zones humides que nous étudions dans la partie empirique de la thèse - même si, dans une démarche abductive, le rapport à la réalité du terrain a été fondamental dans la construction de notre grille (comme nous le verrons dans le chapitre 2). Ce point justifie que nous présentions notre grille théorique dans une perspective générale - étant entendu que celle-ci n'a pas vocation à être universelle mais qu'elle nous semble pouvoir constituer un point de départ pour des renouvellements théoriques ultérieurs, afin d'étudier d'autres systèmes socio-écologiques que les zones humides charentaises-maritimes.

1.1 Des compromis au coeur des enjeux environnementaux contemporains à saisir par l'analyse socio-économique écologique

Alors que nous avons précisé, à plusieurs reprises, la pertinence de conceptualiser les compromis patrimoniaux dans un contexte de crises socio-écologiques généralisées, et le besoin de comprendre comment impulser un changement effectif des règles et de pratiques, nous souhaitons souligner dans cette première section la nécessité d'adopter une approche résolument institutionnaliste pour répondre aux défis que posent les enjeux environnementaux actuels, en termes de renouvellement des cadres de la pensée économique. Plus précisément, nous inscrivons notre travail au sein de la socio-économie écologique (Spash, 2013, 2017; Douai and Plumecocq, 2017; Petit, 2018) qui propose des outils théoriques pertinents pour appréhender les interactions complexes sociétés-natures.

Aussi, cette section se déroule en trois temps. Dans un premier temps, nous présentons l'approche institutionnaliste que nous retenons en explicitant les fondements théoriques de la socio-économie écologique et en précisant les apports de l'économie institutionnaliste du patrimoine. Le développement d'une approche institutionnaliste des compromis ne signifie pas pour autant que les compromis, en tant que notion, soient totalement absents de la théorie économique institutionnaliste. Nous présentons donc, dans un deuxième temps, la façon dont la théorie de la régulation et l'économie des conventions abordent cette notion, et alimentent notre propre réflexion. Cette première section se conclue dans un troisième temps sur la pertinence de conceptualiser les compromis à l'aune du patrimoine. Alors que l'approche conventionnaliste rend

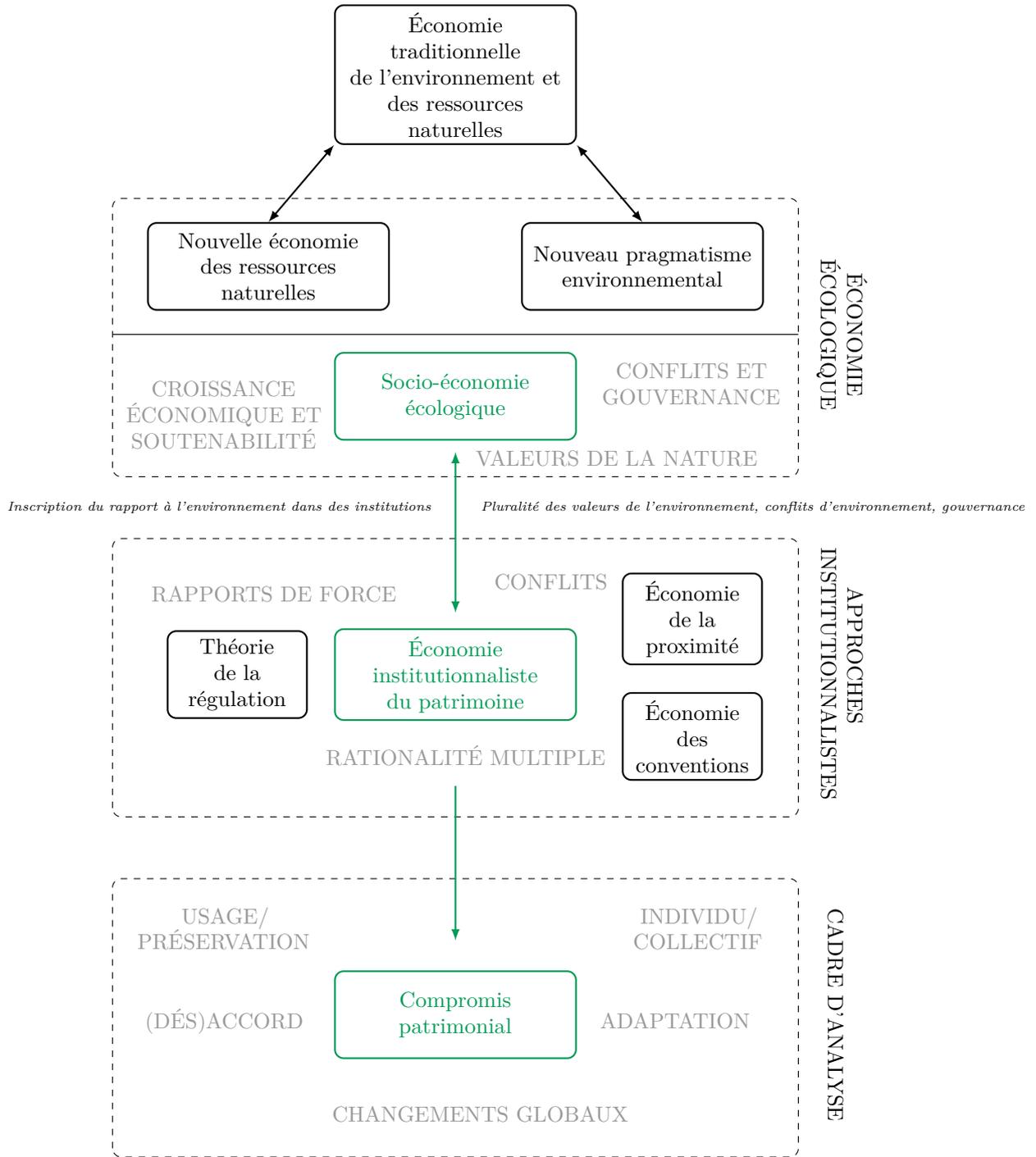
bien compte des représentations et des justifications hétérogènes à la base de compromis en train de se dire - dès lors que ces représentations peuvent se confronter et mener aux conflits comme l'explique l'approche régulationniste, il apparaît que ces approches ne tiennent pas suffisamment compte des pratiques des acteurs.² Or, l'économie institutionnaliste du patrimoine, et les travaux développés en son sein au cours des quinze dernières années, ont particulièrement cherché à analyser les arrangements réalisés par les acteurs entre usage et préservation, pour assurer la durabilité de leur activité.

1.1.1 Une approche institutionnaliste des compromis patrimoniaux

Les développements de cette section visent à présenter les éléments de cadrage conceptuel de notre recherche. D'abord, nous présentons le courant de la socio-économie écologique dans le paysage de l'économie de l'environnement et du développement soutenable, en insistant sur son positionnement dans le débat relatif à l'analyse des interactions entre sociétés et environnements (*cf.* section 1.1.1.1). Nous développons ensuite les hypothèses structurantes de ce courant que nous retenons pour border notre approche des compromis patrimoniaux (*cf.* section 1.1.1.2). Enfin, nous présentons plus précisément l'économie institutionnaliste du patrimoine qui contribue directement aux réflexions de la socio-économie écologique (*cf.* section 1.1.1.3). Ces éléments de cadrage nous permettent finalement de situer l'analyse des compromis que nous proposons dans le paysage de l'économie de l'environnement et du développement soutenable - ce que synthétise la figure 1.1 ci-dessous :

2. Il convient toutefois de souligner que l'économie des conventions s'inscrit dans la filiation des pragmatistes. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

FIGURE 1.1 – L'analyse patrimoniale des compromis au sein de la socio-économie écologique



 Courants de pensée

LABEL : Thématiques privilégiées

 Ancrage théorique

Inspiré et adapté de : Douai et al. (2012, p 1023) et Douai and Plumecocq (2017, p 9)

1.1.1.1 Une *socio-économie écologique* pour appréhender les rapports sociétés-natures

Dans les années 1980, l'affirmation des enjeux de soutenabilité autour du concept de "développement durable" (WCED, 1987) a constitué un contexte d'effervescence pour l'élaboration d'approches intégrées au croisement sociétés-natures (Douai and Vivien, 2009). Cette perspective appelle à la prise en compte des spécificités des problèmes environnementaux, qui se caractérisent par leur multidimensionnalité (économique et sociale, locale et globale), par les effets d'irréversibilité de certains choix opérés en lien avec l'environnement, et par l'incertitude radicale inhérente aux questions d'environnement. Elle ouvre la voie à une pluralité d'approches analytiques et à l'émergence de courants scientifiques interdisciplinaires.³ Dans ce contexte, l'analyse économique s'ouvre également à la complexité des relations entre les systèmes naturels et socio-économiques.

À partir de Godard and Salles (1991) et de Godard (2004c, 2005b), il est possible de distinguer trois manières dont les économistes se sont saisis de ces relations : l'économie traditionnelle de l'environnement et des ressources naturelles, l'économie écologique et - ce que l'on peut considérer comme une tendance de l'économie écologique suivant Spash (2013) et Douai and Plumecocq (2017) notamment - la socio-économie écologique.⁴ Pour Godard (2004c), les deux premières approches adoptent des points de vue contrastés sur les rapports entre sociétés et natures : d'une part, l'économie de l'environnement et des ressources naturelles renvoie à une approche "auto-référentielle" qui appréhende l'environnement et ses transformations dans une dimension purement fonctionnelle; et d'autre part, l'économie écologique s'apparente à une approche "hétéro-référentielle" qui postule l'environnement comme réalité englobante et déterminante des dynamiques socio-économiques.

Aussi, dans l'approche auto-référentielle, l'environnement constitue une contrainte supplémentaire à intégrer aux analyses économiques traditionnelles. L'intention analytique et théorique consiste à définir à la fois les objectifs à atteindre (par ex. optimum de pollution) et les moyens à mettre en œuvre pour internaliser les effets externes (Pigou, 1920) – quand l'environnement prend la forme d'un support d'externalité – ou pour optimiser l'allocation des ressources (Hotelling, 1931) – lorsque les ressources naturelles constituent une forme de capital (Boidin and Zuindeau, 2006). Cette posture conduit à négliger les spécificités des phénomènes naturels et la prise en compte de la non-substituabilité de la nature et de l'irréversibilité de la dégradation de l'environnement. Pour Godard and Salles (1991, p 236), cette "*première approche combine ainsi un cadre d'analyse statique et un optimisme fondamental quant à la disponibilité et à la substituabilité des ressources, fondé à la fois sur une confiance dans les mécanismes de marché et sur des analyses statistiques de longue période (un siècle) concernant l'évolution passée des*

3. Par exemple, le courant des *Common-Pool Resources* dont la figure de proue est Elinor Ostrom et dont l'ouvrage phare *Governing the Commons* (Ostrom, 1990) a constitué la base d'un mouvement interdisciplinaire et international prenant pour objet d'étude les communs (Baron et al., 2011).

4. Il convient de souligner dès maintenant que Godard (2004c) mais aussi Boidin and Zuindeau (2006) parlent d'abord d'une "socio-économie de l'environnement" dont ils tracent une frontière nette avec l'économie écologique. Nous considérons plutôt, à la suite de Spash (2013); Douai and Plumecocq (2017) entre autres, qu'il convient davantage de parler d'une "socio-économie écologique" du fait de la porosité des frontières entre l'approche économique écologique et socio-économique. En ce sens, l'économie écologique est le centre de gravité et la socio-économie écologique, une tendance.

réserve. Elle revient à évacuer l'irréversibilité attachée aux phénomènes bio-physiques en la considérant comme insignifiante pour le champ économique".

De façon symétrique, dans l'approche hétéro-référentielle, la sphère économique est soumise à l'environnement, en tant que méta-système, et aux lois de la nature (Georgescu-Roegen, 1971; Passet, 1979). Cette posture souligne la coévolution entre l'environnement et les activités socio-économiques (Norgaard, 1992; Levrel and Missemmer, 2023) puisque la dégradation de l'environnement conduit à la détérioration des activités économiques. Les approches systémiques de l'économie écologique, en critiquant la dénaturalisation de l'économie, ont néanmoins conduit à une désocialisation de la nature, limitant la prise en compte des dimensions sociales et politiques de leurs interactions : "Le risque existe, en effet, qu'en insistant sur la dépendance de l'économie et du social face aux lois de l'écologique, on en oublie que le rapport économique à l'environnement est également social" (Boidin and Zuindeau, 2006, p 15).

Ces deux approches ne prennent en compte que trop partiellement les spécificités des composantes sociales et politiques qui entrent en jeu dans les questions relatives aux modes de coordination en lien avec la sphère environnementale. Aussi la troisième approche, qualifiée de socio-économique, apparaît alors comme une alternative aux approches polarisées développées par les économistes pour appréhender les relations entre les systèmes naturels et socio-économiques. Godard (2004c) et Boidin and Zuindeau (2006) parlent plus précisément d'une "socio-économie de l'environnement" pour désigner des approches théoriques certes diversifiées, mais regroupées autour d'un objectif commun qui est de "souligne[r] l'inscription du rapport au milieu naturel et à des ressources dans des institutions, des cultures, des visions morales et un fonctionnement social qui médiate la formation des choix individuels et leurs modes de coordination" (Godard, 2015, p 60). Cette posture conduit à prendre en compte les spécificités inhérentes à la sphère environnementale, dont l'incertitude radicale. À cet égard, Godard (1993b) parle d' "univers controversés" en opposition aux "univers stabilisés" désignant des situations dans lesquelles "les dommages actuels ou potentiels sont réversibles et perçus directement par les individus actuels, où seuls les intérêts et préférences de ces derniers entrent directement en jeu [...] et où les problèmes sont scientifiquement stabilisés" (Godard, 1993b, p 149).⁵

Le courant de la socio-économie écologique fait largement écho à la proposition de la socio-économie de l'environnement puisqu'elle souligne que "[c]omprendre le réel nécessite de tenir compte de l'encastrement de trois dimensions : la biosphère, la sphère des activités humaines et la sphère des activités économiques (Petit, 2018, p 468), en référence à Passet (1979). Il nous semble qu'inscrire notre travail dans la socio-économie *écologique* permet de souligner ses liens avec les fondements de l'économie écologique. De fait, ce courant émerge initialement en rupture

5. Les univers controversés sont caractérisés par quatre propriétés (Godard, 2004b, p 318) :

- "(a) primat de la construction scientifique et sociale des problèmes sur la perception directe par les agents ;
- (b) poids des incertitudes et controverses scientifiques et sociales pesant sur des aspects du réel qui sont essentiels du point de vue de l'action ;
- (c) importance prise par la question de la représentation distincte des intérêts de tiers absents de la scène décisionnelle "ici et maintenant" (générations futures...);
- (d) présomption d'irréversibilité touchant à des phénomènes jugés non subalternes, empêchant de faire de l'attente de la stabilisation des savoirs une stratégie incontestée."

avec l'économie de l'environnement et des ressources naturelles, pour dénoncer les limites de la croissance économique, le risque de destruction des écosystèmes, d'extinction des espèces et de menace de la survie des sociétés. Elle regroupe à l'origine des approches hétérogènes, considérées comme hétérodoxes, et promet le développement d'un paradigme économique alternatif. Comme le notent [Anderson and M'Gonigle \(2012, p 37\)](#), "*its precursory promise was to lay the foundations for a 'low throughput' economy that could thrive within the earth's limits*". En dépit de ses intentions initiales, l'économie écologique s'est développée dans trois directions, dont deux constituent "*un espace de développement ou de raffinement des concepts et méthodes issus de [l'] économie standard*" ([Douai and Plumecocq, 2017, p 6](#))⁶ : d'une part, la "nouvelle économie des ressources naturelles" qui adopte les hypothèses et les méthodologies de l'économie standard, et d'autre part, le "nouveau pragmatisme environnemental" dont l'objectif principal est l'aide à la décision, notamment à travers les dispositifs d'évaluation monétaire et le recours à des mécanismes de marché.

À l'écart de ces deux tendances, la socio-économie écologique cherche à développer des propositions alternatives épistémologiques, méthodologiques et ontologiques aux approches standards, en insistant sur les limites planétaires et l'encastrement de l'économie dans la biosphère, tout en évitant de se limiter au référentiel du cadre maximisateur. Dans ce cadre, les problèmes environnementaux ne sont pas seulement le résultat de comportements de maximisation des préférences. Ce positionnement légitime que "*le sujet central de la soutenabilité [soit] la dynamique des structures sociales et des institutions qui régissent nos rapports à la nature*" ([Douai and Vivien, 2009, p 10](#)).⁷ La prise en compte de la complexité du social dans l'analyse des interactions entre la sphère économique et la sphère environnementale nécessite donc la prise en compte des institutions (règles, normes et conventions) ([Petit, 2018](#)). En ce sens, la socio-économie écologique nourrit des liens intellectuels étroits avec les approches institutionnalistes, et plus largement d'économie politique ([Douai and Plumecocq, 2017; Petit, 2018](#)), dont le point de convergence est de formuler une critique à l'égard de la lecture désocialisée, dénaturalisée et fonctionnelle, caractéristique des approches traditionnelles de l'économie de l'environnement et de l'économie écologique (*cf.* figure 1.1, *supra*).

La socio-économie écologique est un chantier encore ouvert⁸ qui offre des perspectives analytiques pertinentes pour appréhender les questions d'environnement et de durabilité. En soulignant le poids des institutions et les enjeux de gouvernance, ce courant soulève la nécessité d'aborder les rapports entre les activités socio-économiques et la biosphère dans une perspective interactionniste et transdisciplinaire. En situant notre travail au sein de la socio-économie écologique, nous souhaitons désormais développer les hypothèses fondamentales de ce programme de recherche. Celles-ci constituent le socle de notre réflexion théorique et du développement de

6. On doit à [Spash \(2013, 2017\)](#) de repérer ces tendances à la suite de [Røpke \(2005\)](#).

7. Aussi, le choix de reconnaître les tendances internes à l'économie écologiques repérées par [Spash \(2013\)](#) ne vise pas à s'identifier comme de "bons" (*good*) économistes écologistes contrairement aux "mauvais" (*bad*) et aux "vilains" (*ulgy*) ([Levrel and Martinet, 2021](#)), mais plutôt à justifier notre ancrage dans les approches institutionnalistes qui s'intéressent aux questions d'environnement.

8. À cet égard, nous avons contribué à l'état des lieux de la recherche socio-économique écologique proposé par la revue *Développement durable et territoires* ([Dedinger et al., 2023](#)), visant non seulement à faire le bilan des travaux francophones relevant de la socio-économie écologique, mais aussi à dessiner les grandes lignes de ce programme de recherche.

notre grille d'analyse originale autour des compromis patrimoniaux.

1.1.1.2 Cadrage conceptuel de la socio-économie écologique : les hypothèses structurantes

Les approches hétérogènes composant la socio-économie écologique convergent vers la reconnaissance de l'inscription du rapport au milieu et aux ressources naturelles dans des institutions. Les réflexions qu'elles produisent s'appuient sur des présupposés ontologiques et épistémologiques que nous avons repris comme hypothèses structurantes pour construire notre grille d'analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques. Du point de vue ontologique, nous avons vu que les approches de la socio-économie écologique conçoivent les phénomènes environnementaux à l'interface des processus naturels et socio-économiques. D'un point de vue épistémologique, trois hypothèses interreliées nous semblent fondamentales pour esquisser les fondements de notre construction théorique : *i*) l'hypothèse de rationalité située, *ii*) la reconnaissance du rôle des institutions et *iii*) la prise en compte de la pluralité des systèmes de valeurs.

Rationalité située

Les travaux situés dans le champ de la socio-économie écologique mettent l'accent sur la pluralité des formes de rationalité des acteurs (Douai and Plumecocq, 2017). Plus précisément, les tenants de la socio-économie écologique reconnaissent que les acteurs économiques agissent en fonction d'une forme de rationalité située (Orléan, 1994, 2002), définie comme la "*rationalité cognitive qui prend appui sur des éléments manifestes de l'environnement des acteurs*" (Orléan, 2002, p 721). La rationalité n'est donc ni substantielle-parfaite, c'est-à-dire lorsque "[l] 'individu dispose d'une information complète sur la structure du problème auquel il est confronté, ainsi que d'une capacité de calcul infinie sans coûts et d'un ensemble complet et ordonné de préférences", ni substantielle-limitée, lorsque l'individu a des capacités cognitives limitées (par ex. manque d'informations) pour faire ses choix (Billaudot, 2004, p 15).

La rationalité des acteurs économiques est située en ce sens qu'elle se construit au cours des interactions socialisées avec la nature et la culture, et qu'elle ne constitue pas une dotation initiale exogène et universelle (Chanteau et al., 2003). Chanteau et al. (2003, p 46) notent par ailleurs que "*les objets ou les problèmes traités n'acquièrent une valeur qu'en fonction des projets de l'individu*" et que "*la rationalité n'opère pas sur la réalité mais sur des représentations de la réalité*". Dans ce cadre, l'action est déterminée par un ensemble de dimensions, en fonction de la situation des acteurs. Autrement dit, l'analyse des comportements socio-économiques, qui ne dépendent pas uniquement d'une logique de maximisation des préférences, nécessite de porter attention aux multiples logiques d'acteurs influençant *in fine* les rapports à l'environnement et la coordination entre individus. Cette conception de la rationalité dépendante du contexte permet à la fois de prendre en compte "*la réalité d'une nature existant avant toute société humaine*" et le fait que "*la réalité physique ne s'exprime qu'au travers d'un contexte social*" (Chanteau et al., 2003, p 49).

L'adoption de l'hypothèse de rationalité située nous conduit par ailleurs à retenir une posture holindividualiste (Théret, 2000) – pertinente pour développer le rôle des institutions (*cf. infra*)

– qui "traduit la médiation perpétuelle entre l'individu et le collectif par l'existence même des règles" (Buchs, 2012, p 367). L'intégration dialectique de l'individu et du collectif au travers des règles nous permettra notamment d'appréhender la dimension interprétative des institutions (cf. section 1.1.2.2). De fait, Chanteau et al. (2003, p 56) soulignent qu' "une institution est une règle collective pour les pratiques sociales, qui préexiste de façon objective aux individus mais dont la valeur de contrainte/ressource résulte d'un travail symbolique d'objectivation et d'interprétation de la part des individus [travail qui procède] d'une rationalité située". La posture que nous adoptons nous amène finalement à considérer que le comportement des individus procède à la fois des règles – au niveau macro – et de la rationalité – au niveau micro (Billaudot, 2004).

Rôle des institutions

Dans le prolongement des développements précédents, les tenants de la socio-économie écologique reconnaissent qu' "une manière d'agir est toujours institutionnellement située" (Douai and Plumecocq, 2017, p 95). L'environnement institutionnel est perçu comme un cadre contenant l'ensemble des règles (formelles ou informelles) politiques, sociales ou légales constituant "toute forme de contrainte que les êtres humains conçoivent pour conformer l'interaction humaine" (North, 1990, p 4). Suivant l'approche néo-institutionnelle (Ménard, 2003)⁹, nous considérons qu'il est possible de distinguer plus précisément deux niveaux institutionnels interdépendants, jouant un rôle dans les processus économiques¹⁰ : les macro-institutions (*i.e.* l'environnement institutionnel) qui s'articulent à des micro-institutions (*i.e.* les arrangements institutionnels, compris comme les modes d'utilisation de l'ensemble de règles). Cette distinction nous permettra ultérieurement de comprendre comment les lois (inter-)nationales (les lois d'orientation ou les politiques publiques sectorielles comme la politique agricole commune (PAC)) – soit les macro-institutions – peuvent avoir une incidence sur la détermination des pratiques des individus à travers les dispositifs institutionnels organisant la gestion et la préservation de l'environnement – soit les micro-institutions (cf. section 1.2.2.4). Le rôle des institutions ne se limite pas à une fonction d'encadrement des comportements imposé aux acteurs : comme nous l'avons dit, les règles interviennent également dans la construction de la rationalité des individus. Dans ce cadre, la prise en compte des dynamiques institutionnelles (effets des macro- et micro-institutions) permet d'approfondir la compréhension des conditions de la prise de décision des acteurs économiques et de leur rapport à l'environnement.

Aussi, alors que l'analyse du rôle des institutions a pu être menée au niveau des institutions elles-mêmes (dans une perspective macro-économique) par les approches institutionnalistes constitutives du champ de la socio-économie écologique, pour traiter de la coordination dans le cadre des problèmes environnementaux (cf. encadré 1.1), les analyses relevant du volet micro-économique (au niveau des acteurs) nous intéressent plus particulièrement pour notre construction théorique. De ce point de vue, l'objectif est effectivement de comprendre les conditions de la prise de décision face aux incertitudes environnementales et compte tenu du contexte institutionnel

9. Nous faisons ici référence aux approches classées dans la "Nouvelle Economie Institutionnelle" (NEI) et non aux approches "néo-institutionnalistes", qui renvoient aux prolongements de l'ancien institutionnalisme américain (Théret, 2000).

10. Cette distinction n'est certes pas exclusive aux approches néo-institutionnelles, mais elles ont la particularité d'avoir insisté sur ce point.

dans lequel les acteurs évoluent (Boidin and Zuindeau, 2006).

Encadré 1.1 – L'analyse du rôle des institutions du point de vue macro-économique

Pour aborder la question du rôle des institutions, l'approche institutionnaliste constitutive du champ de la socio-économie écologique s'applique soit au niveau micro-économique, soit au niveau macro-économique (Froger, 1997). Du point de vue macro-économique, l'approche institutionnaliste vise explicitement à analyser les défaillances institutionnelles dans la gestion des problèmes d'environnement (Boidin and Zuindeau, 2006).

D'un côté, les institutions économiques répondant principalement à une logique marchande semblent incapables de prendre en compte la temporalité spécifique de l'environnement (Opschoor and Van der Straaten, 1993), notamment en raison de leur perception court-termiste, ce qui contribue à leur inefficacité. Ce phénomène se trouve renforcé, pour Boidin and Zuindeau (2006), par la distance temporelle et spatiale qui existe entre les causes des problèmes

environnementaux (les modes de production et de consommation) et leurs impacts.

D'un autre côté, les modalités publiques de régulation de l'environnement rencontrent aussi des défaillances pour gérer les questions relatives à la préservation du milieu naturel, du fait de la difficulté de définir l'échelle de régulation adéquate des problèmes environnementaux, que ce soit au niveau des organismes internationaux ou à des niveaux plus locaux. De fait, l'échelle de déploiement des enjeux environnementaux correspond rarement à l'échelle de leur gestion, qui dépend souvent de frontières administratives, ce qui empêche de traiter les problèmes dans leur totalité. Pour Boidin and Zuindeau (2006), cet écueil est particulièrement prégnant en ce qui concerne les enjeux de préservation au niveau mondial, du fait du déficit d'institutions internationales prenant suffisamment en considération les préoccupations environnementales.

Nous avons vu que les problèmes d'environnement sont marqués par des phénomènes d'imprévisibilité et d'irréversibilité que prend explicitement en compte l'approche socio-économique écologique. Dès lors que l'environnement est considéré comme le lieu d'incertitudes radicales (pouvant conduire à des "univers controversés"), *"la maxime "connaître avant d'agir" [...] n'est pas appropriée pour traiter des "risques d'environnement"* (Froger, 1997, p 158). Dans ces conditions, la compréhension des règles permettant de réduire les incertitudes environnementales et de faciliter les modalités de coordination est fondamentale. Godard (1993b) propose à cet égard le concept de "convention d'environnement" pour désigner les processus conventionnels de décision collective qui s'organisent malgré les problèmes environnementaux difficilement identifiables et l'existence de controverses scientifiques. Les conventions d'environnement permettent de gérer l'incertitude en offrant un cadre de représentations communément partagées par les acteurs, à partir duquel la coordination peut s'opérer via des modalités variées (par ex. réglementation ou incitations économiques). La stabilisation du contexte socio-politique permet aux acteurs de *"former des anticipations suffisamment rationnelles et [de] s'engager dans des investissements"* malgré l'incertitude (Godard, 1993b, p 157).

Aussi, les approches institutionnalistes offrent des perspectives intéressantes pour appréhender le rôle du contexte institutionnel sur le comportement des acteurs socio-économiques, y compris dans leur relation avec l'environnement naturel. Par ailleurs, ces approches nous permettent de préciser l'hypothèse que nous retenons par rapport à la question du changement institutionnel. Eu égard à l'hypothèse de rationalité située, nous considérons que le contexte social et institutionnel conditionne certes les comportements économiques et les choix des acteurs, mais que *"si le social*

préexiste à l'individu et donc contraint son comportement, l'individu en action façonne son univers d'action par la construction de règles [qui possèdent] une certaine malléabilité" (Maillefert and Zuindeau, 2010, p 55). Autrement dit, les formes de l'action (notamment collective) issues de la rationalité des individus façonnent le cadre de l'action et peuvent conduire à l'élaboration de règles nouvelles.

Pluralité des systèmes de valeurs

L'hypothèse précédente invite à reconnaître que le contexte institutionnel influence la manière dont les acteurs interprètent leurs rapports à l'environnement et dont ils évaluent la nature et l'importance de leurs interactions avec celle-ci (Vatn, 2005). Aussi, nous reconnaissons dans un troisième et dernier temps la nécessité de considérer la coexistence d'une "pluralité radicale" de valeurs de l'environnement (Paavola, 2007), soit de "différents langages de valorisation" de la nature (Martinez-Alier, 2002). Les valeurs de la nature sont considérées comme étant incommensurables (Martinez-Alier et al., 1998), ce qui "*revient à affirmer qu'il est impossible de les exprimer dans une métrique unique, de les réduire à un seul registre. Cela revient donc à réfuter l'idée qu'il existe une essence commune à tous nos choix*" (Douai and Plumecocq, 2017, p 85). Dans ces conditions, les tenants de la socio-économie écologique se rejoignent sur la critique portée à la démarche d'évaluation économique de la nature comme moyen de garantir la légitimité et l'efficacité de la décision publique. Froger et al. (2016, p 18) précisent en ce sens que "[l]'étalon monétaire ne saurait donc être la seule et unique unité de mesure des dégradations environnementales et des valeurs attribuées à la nature", du fait des difficultés méthodologiques que rencontre l'évaluation monétaire (Gadrey and Lalucq, 2015; Maris et al., 2016) - comme nous avons eu l'occasion de le voir dans l'introduction générale de la thèse s'agissant de l'évaluation économique des services écosystémiques des zones humides.

Ce positionnement nous conduit à considérer les dimensions éthiques associées aux questions d'environnement (en termes de conflits, de gestion ou de gouvernance). L'éthique dans le domaine environnemental, selon Ferrari (2010, p 1), "*questionne les fondements moraux des rapports entre l'homme et la nature et analyse les implications sociétales en termes de devoirs et d'obligations*". Dès lors, nous rejoignons l'hypothèse selon laquelle des critères éthiques peuvent intervenir dans la définition des objectifs des modalités de gestion de l'environnement, notamment vis-à-vis de la quantité et de la qualité des ressources à transmettre aux générations futures (Froger, 1997).

1.1.1.3 L'économie institutionnaliste du patrimoine : repenser la gouvernance environnementale au prisme des compromis

L'économie institutionnaliste du patrimoine renouvelle les réflexions autour de la notion de patrimoine classiquement défendues dans la littérature économique (Barrère et al., 2005). Impulsé au début des années 2000 par un groupe d'économistes de l'Université de Reims, ce courant propose effectivement de faire du patrimoine une grille analytique (Barrère and Nieddu, 2014), pertinente pour appréhender les questions relatives à la gestion et à la gouvernance environnementales (Vivien, 2009b).

Depuis les années 1970, l'acception de ce que recouvre la notion de "patrimoine" s'est fortement étendue. Di Méo (2007) parle d'un élargissement sémantique de cette notion, dû à un "*quintuple processus de glissement*" qu'il décrit comme le passage :

- *du privé au public* : À l'origine cantonné aux biens privés d'une lignée familiale, le patrimoine recouvre désormais une dimension collective et publique, et ce, depuis la Révolution française ;
- *du sacré à l'ordinaire* : Aux "*grands totems emblématiques*" comme les monuments ou les édifices s'ajoutent des objets plus ordinaires et banals ;
- *du matériel à l'idéal* : Le patrimoine, auparavant circonscrit aux objets matériels, s'étend aux réalités idéelles et abstraites, comme les techniques et savoir-faire ou les manifestations sociales ;
- *de l'objet au territoire* : Le patrimoine ne se limite plus à des objets ou à des bâtiments mais englobe des espaces plus vastes (par ex. villages, paysages, parcs naturels) ;
- *de la culture à la nature* : Depuis le 19^e siècle en Occident, la "nature devint patrimoine" (Vivien, 2005a), comme en témoignent le mouvement de préservation de la forêt de Fontainebleau ou la création des parcs nationaux aux États-Unis.

Ce quintuple processus entraîne une "inflation patrimoniale" (Jeudy, 1990; Heinich, 2014), largement accélérée depuis les années 1970-1980. Fort du constat de l'évolution du concept de patrimoine, Barrère (2014) explicite les quatre grandes "inventions" du patrimoine (Choay, 1992), à l'origine de divergences de représentations patrimoniales, à partir de deux axes sémantiques : celui de la titularité des patrimoines (individuels et/ou collectifs) et celui de leur rapport au temps (abstraction temporelle ou lien au passé-présent-futur). Dès l'invention du patrimoine collectif de la nation à la Révolution française¹¹, "[l]e patrimoine devient le marqueur de l'identité d'un peuple, le produit et l'expression de sa spécificité, c'est-à-dire aussi de sa permanence dans l'histoire" (Barrère, 2014, p 21). Depuis lors, le patrimoine – quel qu'en soit la conception – est lié à l'identité d'une communauté (Morel, 1993) dont le maintien et la reproduction dépendent de la transmission des biens patrimoniaux.

Dans cette perspective, les tenants de l'économie institutionnaliste du patrimoine s'opposent à l'assimilation généralement effectuée dans la littérature économique entre le patrimoine et le capital (par ex. Desaiques and Point (1992)). Comme le note Barthélemy (2000, p 38), "[l]e patrimoine, en tant que support de l'identité, est du côté de l'être, le capital est du côté de l'avoir". Cette distinction est fondamentale dans la mesure où elle implique des logiques de gestion différentes : effectivement, l'"[o]n gère un capital pour l'accroître, on gère un patrimoine pour le transmettre." (Barel, 1983, p 115). Plus précisément, la gestion du patrimoine repose sur la mise en tension entre une logique de préservation (intergénérationnelle) et une logique d'utilisation et de valorisation (intragénérationnelle) (Godard, 1990).

La seconde implication de cette posture analytique est que tout objet, matériel ou immatériel, peut être potentiellement considéré comme un patrimoine. Le patrimoine est un construit social,

11. Qui est la troisième "invention" identifiée par Barrère (2014), après 1) le patrimoine privé et aliéné, 2) l'invention progressive de la notion de patrimoine collectif dans une période de "préhistoire" ; et avant 4) l'invention du patrimoine comme ressource à valeur sociale et/ou économique.

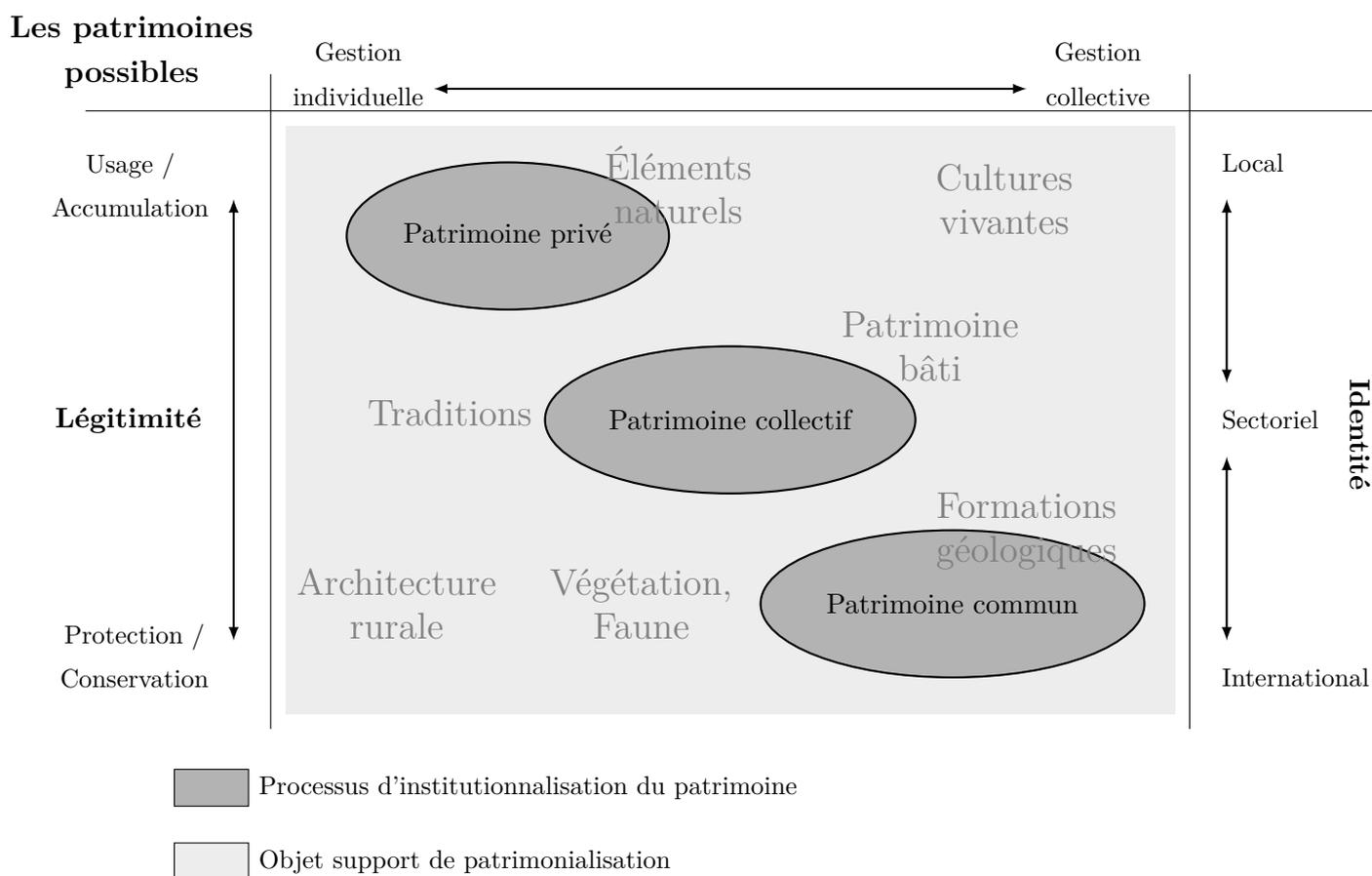
qui ne dépend pas de la nature de l'objet ou du type de bien économique considéré (par ex. Greffe (2003)). Le processus de construction du patrimoine renvoie à la patrimonialisation. François et al. (2006) distinguent les différentes étapes de l'appropriation collective conduisant à la construction des patrimoines – en précisant que ce processus est itératif et non linéaire : *i*) la *sélection* des objets constituant le patrimoine par les individus qui s'en réclament, *ii*) la *justification* qui conduit à modifier le statut de ces objets, *iii*) la *conservation* visant à maintenir la valeur et le sens accordés aux objets patrimoniaux et *iv*) la *mise en exposition* publique, conduisant éventuellement à *v*) la *valorisation* marchande des patrimoines.

À ce stade, nous soulignons que le patrimoine est défini dans notre travail comme "*un ensemble, attaché à un titulaire (individu ou groupe) et exprimant sa spécificité, ensemble historiquement institué et territorialement situé d'avoirs construits et transmis par le passé, avoirs qui sont des actifs matériels, des actifs immatériels et des institutions*" (Barrère et al., 2005, p 116). Dans ce cadre, la notion de patrimoine ne se limite ni aux biens privés valorisables économiquement, ni aux biens publics dont les contours sont délimités a priori par des dispositifs de protection normatifs. Nous verrons que les territoires de zones humides se caractérisent dès lors par une diversité de patrimoines naturels (par ex. écosystèmes remarquables), paysagers (par ex. mobiliers ruraux), culturels et productifs (par ex. techniques et savoir-faire traditionnels), cristallisés dans des objets matériels et immatériels, ordinaires et d'exception.

L'ambition du programme institutionnaliste de l'économie patrimoniale est de positionner le patrimoine comme catégorie analytique permettant certes d'éclairer la dimension patrimoniale de certains objets spécifiques, mais surtout des comportements et des choix des acteurs économiques (Barrère, 2014). Les développements que nous venons de mener, qui insistent notamment sur les stratégies de patrimonialisation, mettent l'accent sur les mécanismes de coordination nécessaires à la construction des patrimoines. Dans ce cadre, les interactions socio-économiques ne reposent pas uniquement sur des logiques marchandes et sur des objectifs d'accumulation des richesses ; elles intègrent aussi des dimensions non marchandes, soit des "*logiques ancrées dans la longue période qu'il [convient] de spécifier*" (Nieddu, 2006, p 3). Finalement, l'approche patrimoniale, qui "*ne s'intéresse qu'à certaines réalités, les réalités patrimoniales*" (Barrère and Nieddu, 2014, p 4), cherche à élaborer un système d'économie politique alternatif permettant de traiter la question centrale de la coordination à l'aune des diverses tensions constitutives de l'action individuelle et collective. En insistant sur la double dimension marchande et non marchande des relations entre acteurs économiques, elle souligne la nécessité de développer des analyses qui conservent cette ambivalence. Aussi, l'approche patrimoniale a été appliquée à l'étude de diverses filières productives – telles que l'agriculture (Nieddu, 2006), la chimie verte (Nieddu et al., 2010), l'ostréiculture (Rivaud and Cazals, 2012), la viticulture (Lemarié-Boutry and Cazals, 2014) ou encore la bioraffinerie forestière (De Rouffignac et al., 2022) – et a permis de saisir les dimensions patrimoniales des activités productives à la source de comportements et de stratégies d'acteurs différents. La posture analytique de l'économie patrimoniale implique par ailleurs de prendre en compte l'espace et le temps long, car "*parler de patrimoine, c'est introduire une référence aux lignées, au temps, voire à l'histoire [...] il s'agit [aussi] de spécifier un enracinement dans l'espace, à travers les territoires spécifiques d'existence des diverses communautés patrimoniales*

concernées (Barrère et al., 2004, p 238). Ces dimensions spatiotemporelles ont des effets majeurs sur les actions économiques et sur les modalités d'allocation des ressources. Finalement, la figure 1.2 ci-dessous synthétise selon nous le cadre d'analyse institutionnaliste de l'économie du patrimoine et ses apports pour notre propre construction théorique car elle met en lumière *i*) la distinction opérée entre le(s) patrimoine(s) comme objet(s) support(s) de la patrimonialisation et le patrimoine comme grille analytique; *ii*) la diversité des ressorts de l'action et l'existence d'une pluralité de principes de légitimité (entre usage et préservation) qui s'hybrident; et *iii*) les intérêts individuels et collectifs.

FIGURE 1.2 – L'analyse patrimoniale



Source : Cazals and Rivaud (2014, p 8)

Les éléments programmatiques de l'économie institutionnaliste du patrimoine que nous venons de présenter nous paraissent essentiels pour renouveler les réflexions sur la gestion des milieux et des ressources naturelles, et sur la gouvernance de l'environnement, au prisme des compromis. S'agissant de la gestion de l'eau en France, Calvo-Mendieta et al. (2010b) montrent par exemple comment les acteurs s'organisent au sein de commissions locales de l'eau pour construire collectivement des règles de gestion, soumises à l'élaboration de compromis entre différents intérêts d'usage et de préservation, individuels et collectifs. Placés au cœur des dynamiques de coordination, ces compromis impliquent des modes de gestion différents selon les situations de gestion des ressources naturelles (Petit and Romagny, 2009; Cazals et al., 2013). Aussi, nous proposons de prolonger le programme de l'économie institutionnaliste du patrimoine par une

tentative d'élaboration conceptuelle des compromis patrimoniaux.

1.1.2 La notion de compromis dans les approches institutionnalistes

La notion de compromis est présente, de façon plus ou moins prééminente, au sein de deux grandes familles institutionnalistes que représentent la théorie de la régulation et l'économie des conventions (Chavance, 2018). L'une et l'autre fournissent des éléments de compréhension sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour construire notre grille analytique des compromis patrimoniaux. Nous présentons, dans un premier temps, l'approche régulationniste qui, en s'intéressant à la dynamique économique faite de régularités et de mutations (Chanteau et al., 2016), porte une attention particulière aux compromis sociaux cristallisant la résolution temporaire des conflits. Nous verrons que son "cadre heuristique augmenté" aux questions environnementales (Boyer et al., 2023a) apporte un éclairage pertinent pour saisir la dynamique conflictuelle sous-jacente au processus d'émergence et de dynamique des compromis patrimoniaux (cf. section 1.1.2.1). Dans un second temps, nous portons une attention particulière à l'approche conventionnaliste en explicitant d'abord la distinction que nous opérons entre les notions de convention et de compromis (cf. section 1.1.2.2) puis en introduisant le modèle des économies de la grandeur (Boltanski and Thévenot, 1987, 1991) qui insiste sur la diversité des représentations sociales au coeur des compromis (cf. section 1.1.2.3).

1.1.2.1 Les compromis dans la théorie de la régulation : mise en évidence des dynamiques contradictoires et conflictuelles

La théorie de la régulation apparaît dans le courant des années 1970 dans le contexte de la crise structurelle du fordisme (Aglietta, 1976). Elle se concentre sur l'analyse du capitalisme – en soulignant la diversité des systèmes capitalistes – et sur ses dynamiques de crise et de mutation, dans une perspective historique et territorialisée. Son hypothèse centrale est que le capitalisme doit être régulé par un ensemble d'institutions qui assurent sa reproduction cohérente (Petit, 1999).¹² Dans cette approche, les institutions sont comprises dans un nombre limité de "formes institutionnelles"¹³ dont l'agencement et les modalités "*rendent possible – ou non – un processus d'accumulation du capital tout en exprimant un certain type d'ordre social*" (Chanteau et al., 2016, p 1). L'existence de régularités sociales et économiques est soutenue par un "mode de régulation" (traduisant un agencement efficace des formes institutionnelles) qui assure la compatibilité entre l'accumulation du capital et l'organisation sociale qui la supporte, malgré les contradictions structurelles inhérentes au capitalisme (Jessop, 2023). Aussi, l'approche régulationniste propose un cadre conceptuel riche¹⁴ dont le développement permet, de notre point de vue, dès l'origine, d'insister sur la nécessité de prendre en compte les rapports sociaux et de mettre en avant les compromis sociaux institutionnalisés qui les organisent. Les compromis, au sens régulationniste,

12. Aussi, en reconnaissant le rôle majeur des institutions et en les appréhendant dans leur historicité, l'approche régulationnaliste relève de l'institutionnalisme historique (Théret, 2000).

13. Ces formes institutionnelles sont conçues comme des structures (ou séries de dispositifs institutionnels) codifiant les rapports sociaux fondamentaux du capitalisme (marchand et salarial) et sont au nombre de cinq : le rapport salarial, la monnaie, les formes de l'État, les formes de la concurrence et le régime international.

14. Ce cadre est articulé autour de catégories analytiques fondamentales – le régime d'accumulation, le mode de régulation, les formes, hiérarchie et complémentarités institutionnelles et les petites et grandes crises - dont nous n'avons repris qu'une partie ici. Voir Boyer and Saillard (2002); Boyer (2004); Boyer et al. (2023b) pour plus de détails sur les fondements de la Théorie de la Régulation.

sont au cœur des institutions, lesquelles reflètent la cristallisation et la stabilisation temporaires des rapports de force et des conflits engendrés par la dynamique capitaliste et ses contradictions structurelles. En soulignant que ces contradictions ne peuvent être contenues indéfiniment dans une forme instituée de capitalisme (Boyer et al., 2023a) et qu'elles "existent toujours" (Jessop, 2023), l'approche régulationniste montre aussi que la formation et la dynamique des compromis (et *in fine* des institutions) sont indissociables des conflits sociaux et des périodes de crise qui les précèdent. Comme l'expriment Boyer et al. (2023a, p 12), "[l]es contradictions inhérentes à tout compromis social portent les germes de sa crise future". Finalement, dans le cadre régulationniste, la notion de compromis "ne justifie donc pas un ordre ou un rapport de domination, mais montre comment un système se reproduit" (Chanteau et al., 2016, p 2).

Alors que l'approche régulationniste a eu, pendant longtemps, tendance à négliger les questions environnementales (Zuindeau, 2007)¹⁵, elle s'est aujourd'hui largement renouvelée et étendue au prisme de l'écologie (Boyer et al., 2023a; Vivien, 2023). Le cadre régulationniste se développe pour intégrer explicitement les rapports socio-économiques à l'environnement, entendus comme la façon (variable dans le temps et l'espace) dont une société interagit avec son environnement naturel (Cahen-Fourot, 2023). Considérant plus précisément le rapport capitaliste à l'environnement, l'approche régulationniste met en évidence les contradictions écologiques structurelles au sein de la dynamique capitaliste (Douai and Plumecocq, 2017). De fait, cette dynamique porte en elle-même un antagonisme de logiques entre nature et économie puisqu'elle considère l'environnement comme un réservoir de ressources naturelles à exploiter et échanger, et comme une forme de capital qui "[p]aradoxically, [...] will contribute to the objective of a broader reproduction of capital, to the detriment of their own reproduction as nature" (Zuindeau, 2007, p 284). Dans ce cadre, les conflits d'environnement sont considérés comme la manifestation des dynamiques contradictoires des interactions sociales en lien avec l'environnement. L'élaboration de compromis politiques et sociaux permet la résolution des conflits. La perspective régulationniste, étendue aux questions environnementales, insiste sur la prise en compte des dynamiques sociales impliquant des jeux d'intérêts et de pouvoir dans les interactions sociétés-natures. Elle fournit plusieurs éléments de compréhension utiles pour appréhender la problématique de la gouvernance environnementale, alors entendue comme "affaire de construction de compromis institutionnalisé" (Boyer et al., 2023a, p 8) qui varie dans le temps et l'espace. Les éléments sur lesquels nous pourrions plus particulièrement nous appuyer sont :

— **La prise en compte de la confrontation permanente d'intérêts contradictoires :**

Les conflits d'environnement, nous l'avons dit, sont entendus comme la confrontation d'intérêts contradictoires. La gouvernance environnementale se présente alors comme un espace pour arbitrer des demandes sociales contradictoires et permettre la régulation des conflits par l'élaboration de compromis. Cette compréhension des solutions de gouvernance ne réifie pas pour autant les contradictions sous-jacentes. Comme l'expriment Douai and Montalban (2012, p 1217), "*most of the time, the new political that regulate overt conflicts do*

15. On peut tout de même relever des tentatives d'introduction des enjeux environnementaux dans le programme de recherche régulationniste ces dernières années (Levrel and Missemer, 2020a) telles que Zuindeau (2007) ou Cahen-Fourot (2020).

not eliminate ecological contradictions [...] the potential for further overt conflict remains". Aussi, les "[c]ontradictions inherent in the relationship with nature can be seen as permanent features of a given social context" (Douai and Montalban, 2012, p 1216).

- **La mise en évidence de la dynamique des conflits d'environnement et des compromis** : Dans la continuité de ce qui vient d'être souligné, la perspective régulationniste rend compte de l'existence de conflits "latents" du fait de la permanence des intérêts contradictoires. Les conflits deviennent "ouverts" lorsque les institutions ne parviennent plus à contenir et à réguler ces dynamiques contradictoires (Douai and Montalban, 2012). Les acteurs parviennent à retourner à "l'état latent" (Douai and Montalban, 2012) par la construction de compromis, alors compris comme la stabilisation temporaire d'un processus d'échange de concessions réciproques entre des intérêts toujours divergents et hétérogènes, et la cristallisation momentanée d'un rapport de pouvoir (Amable and Palombarini, 2005; Douai and Vivien, 2009). Autrement dit, la dynamique d'élaboration et de changement des compromis est indissociable d'un processus conflictuel toujours à venir.
- **La mise en évidence du rôle des compromis institutionnalisés de la régulation des rapports sociaux à l'environnement** : Dans le cadre régulationniste, les compromis sont cristallisés dans des règles formelles et informelles. La régulation des conflits environnementaux consiste alors à créer et à stabiliser de nouvelles règles. Elle oriente la régulation des rapports sociaux à la nature qui elle-même *"détermine l'accès et l'utilisation des ressources naturelles ainsi que la distribution des aménités et des coûts environnementaux"* (Cahen-Fourot, 2023, p 88).

Du fait de son inspiration macroéconomique initiale, la théorie de la régulation s'est d'abord principalement appliquée à l'étude des systèmes économiques nationaux – d'où sa qualification de "macroéconomie institutionnaliste" (Chanteau et al., 2016). Elle s'est désormais étendue pour comprendre les dynamiques opérant à l'échelle mésoéconomique. Elle propose un cadre d'analyse méso régulationniste (Lamarche et al., 2021) englobant un ensemble de concepts et d'outils nouveaux¹⁶ pour travailler sur la régulation d'une grande variété d'espaces méso (secteurs, territoires, industries, filières, etc.) au sein desquels il est possible de repérer des compromis sociaux institutionnalisés. En soulignant le rôle que les acteurs peuvent jouer (Lamarche, 2023), l'approche régulationniste tente aussi d'avancer sur le chantier microéconomique et de mieux articuler les niveaux d'analyse macro, méso et micro. À cet égard, l'économie des conventions paraît complémentaire à la théorie de la régulation pour intégrer l'analyse microéconomique (Chanteau et al., 2016). Aussi, malgré les apports structurants de l'approche régulationniste pour concevoir la confrontation permanente d'intérêts contradictoires pouvant mener à des conflits ouverts et nécessitant l'élaboration de compromis, il nous semble devoir porter une attention particulière à l'approche conventionnaliste, pour mieux outiller notre compréhension des compromis patrimoniaux émergeant au niveau méso-micro.

16. Ce cadre a pour objectif de "[c]aractériser les rapports sociaux qui se nouent à l'échelle méso et saisir les institutions qui émergent pour les réguler [afin] de rendre compte de la façon dont les dynamiques d'accumulation sont saisies par les acteurs comme des opportunités de développement au sein des espaces concernés. Cela permet aussi d'analyser la manière dont les tensions et les crises sont régulées à ce niveau" (Lamarche et al., 2021, p 12).

1.1.2.2 Économie des conventions : des conventions aux compromis

Au vu de l'importance de l'approche conventionnaliste pour notre construction théorique (*cf. infra*), nous développons la manière dont ce courant se saisit de la notion de compromis en deux temps. D'abord, nous présentons succinctement le programme de recherche conventionnaliste en montrant qu'il se structure autour de la question de la coordination en contexte incertain et qu'il accorde une place centrale à la question de l'accord. Après avoir souligné les éléments théoriques sur lesquels nous nous appuyons, nous essayons une tentative d'articulation des notions de "convention" et de "compromis" - un éclaircissement qui nous paraît essentiel pour manier ensuite ces deux notions proches.

Enseignements principaux de l'économie des conventions

La question fondamentale du programme de recherche de l'économie des conventions est de comprendre comment les acteurs prennent des décisions et parviennent à se coordonner en univers incertain. Le contexte dans lequel les acteurs prennent des décisions est de fait marqué par une incertitude radicale (Knight, 1921), de deux ordres (Chaserant and Thévenon, 2001). D'une part, une incertitude externe radicale provient de ce que "*les agents ne connaissent ni la liste des états de la nature susceptibles de se réaliser, ni celle des actions qu'ils peuvent entreprendre et de leurs résultats possibles*" (Chaserant and Thévenon, 2001, p 197). D'autre part, une incertitude interne rend impossible l'élaboration de choix optimaux, du fait de l'incapacité des acteurs à effectuer les calculs et les traitements d'informations nécessaires. Dans la lignée des travaux de Keynes¹⁷, l'approche conventionnaliste considère que l'incertitude radicale est surmontée par l'existence de conventions, soit d'accords implicites entre individus constituant un cadre commun sur lequel les acteurs s'appuient pour faire leurs choix (Dupuy et al., 1989).

Le rôle accordé aux conventions dans la réduction de l'incertitude dépend plus précisément de l'approche considérée au sein de la théorie des conventions. Batifoulier and de Larquier (2001) distinguent l'approche "stratégique" de l'approche "interprétative" des conventions – cette dernière constituant l'économie ou l'école des conventions (Chavance, 2018).¹⁸ Dans l'approche dite stratégique, dont les analyses ont alimenté le cadre de la théorie des jeux, la convention est entendue comme le résultat d'une interaction stratégique entre individus. Elle est conçue comme la solution à un problème de coordination (Lewis, 1969). Les conventions apparaissent dans ce cadre comme des moyens de coordination arbitraires et spontanés. Elles permettent de gérer l'incertitude en régulant les comportements par anticipation de l'action d'autrui, sur la base d'une rationalité substantielle. Cette première approche centre alors son analyse sur les conventions entendues comme des règles régulatrices (Chaserant and Thévenon, 2001). L'approche "interprétative" se distingue par la prise en compte de l'influence de l'action collective et des institutions pour analyser les relations entre individus (Calvo-Mendieta, 2005).¹⁹ Dans cette

17. Keynes a effectivement mobilisé la notion de convention pour expliquer la stabilisation des marchés financiers malgré l'incertitude radicale auxquelles sont soumises les anticipations des agents économiques, telles que les prévisions de rendements financiers (Batifoulier and de Larquier, 2001).

18. L'économie des conventions en tant que courant théorique a pour "acte de naissance" la parution d'un numéro spécial dans la *Revue Economique* intitulé précisément "L'économie des conventions" en 1989 (Postel, 1998).

19. Pour souligner cette caractéristique, Calvo-Mendieta (2005) distingue plutôt l'approche "interactionniste" de l'approche "institutionnaliste" au sein de l'économie des conventions.

perspective, la convention est autant le résultat de l'accord que ce qui cadre la réalisation de celui-ci. En tant que règles constitutives (Chaserant and Thévenon, 2001), les conventions représentent alors un cadre commun qui permet aux acteurs d'interpréter les situations d'incertitude radicale et qui rend possible les prises de décision. Aussi, l'approche interprétative des conventions souligne leur dimension normative, l'importance des représentations individuelles et sociales, et reconnaît la rationalité procédurale des individus (Batifoulier and de Larquier, 2001). Elle ouvre des perspectives de recherche qui constituent, selon nous, des points d'appui théoriques fondamentaux à l'élaboration d'un cadre d'analyse autour des compromis :

— **Incomplétude des règles et pluralité des modes de coordination :**

Dans l'approche interprétative, les conventions ne constituent pas seulement des règles de comportement : ce sont aussi des modèles d'évaluation qui donnent du sens aux règles et à l'action. Pour se coordonner, les acteurs doivent donc "*se rencontrer*" sur un schéma d'interprétation de la règle" (Bessy and Favereau, 2003, p 121). Cette posture a pour corollaire la reconnaissance de l'incomplétude des règles, y compris des règles formelles qui s'accompagnent nécessairement d'une dimension conventionnelle pour être interprétées, suivies ou appliquées (Chavance, 2018).

Dès lors, l'approche conventionnaliste, bien que "*ne procéd[ant] pas à une remise en cause globale de l'économie de marché*" (Dupuy et al., 1989, p 141), affirme l'existence d'une pluralité de modes de coordination. Étant donné que "*l'accord entre les individus, même lorsqu'il se limite au contrat d'un échange marchand, n'est pas possible sans un cadre commun, sans une convention constitutive*" (Dupuy et al., 1989, p 142), la capacité du marché à assurer la coordination repose sur un ensemble de règles constitutives en amont de celui-ci, soit de conventions. La coordination marchande n'est donc pas "spontanée" puisqu'elle nécessite un cadre pour aboutir à un accord et surmonter l'incertitude. Dans ce cadre, le marché, les entreprises ou les filières sont d'autant d'espaces conventionnels construits autour de "*l'accord des acteurs sur une activité de production (de bien ou de service) qui fait sens*" (Postel and Sobel, 2006, p 138).

— **Articulation de l'individu et du collectif :**

À travers la dimension interprétative des règles, la posture holindividualiste de l'approche conventionnaliste permet d'appréhender la dialectique individu/collectif (cf. section 1.1.1.2). D'abord, contrairement à l'approche stratégique, l'approche interprétative souligne le rôle des représentations dans les relations sociales. Cela implique que les acteurs ne suivent pas uniquement leurs propres intérêts, que "*la rationalité individuelle est loin de tout expliquer et [que] la décision, même individuelle, ne se comprend réellement que par la prise en compte de la contextualisation sociale*" (Boidin and Zuindeau, 2006, p 20). En ce sens, la convention peut être comprise comme une "*médiation sociale qui s'interpose entre les acteurs privés par la force de son évidence [...] une extériorité dont la présence transforme les individus et leurs relations. Ou, pour le dire autrement, la convention ne se réduit pas à la seule mise en commun des rationalités individuelles. Elle introduit un élément nouveau, de nature collective ou sociale, qui échappe à la pure logique de la rationalité stratégique.*" (Orléan, 2004, p 5). Dès lors, la décision de se conformer aux conventions repose sur "quelque

chose de plus" (Orléan, 2004), ce quelque chose ayant une dimension collective. Elle fait appel à la capacité de jugement par rapport à ce qui est considéré comme juste ou légitime. Ensuite, en plaçant les conventions à un "degré intermédiaire d'intentionnalité" (Chaserant et al., 2001), l'approche interprétative s'ancre dans un individualisme méthodologique renouvelé. Les acteurs ont certes une capacité d'action sur la convention elle-même qui est "une régularité qui a sa source dans les interactions sociales" (Dupuy et al., 1989, p 145) (autrement dit, ils "font" les règles). Néanmoins la convention "se présente aux acteurs sous une forme objectivée" (Dupuy et al., 1989, p 145) et s'imposent alors comme un cadre objectif contraignant le déroulement des interactions entre acteurs. Cette perspective suppose donc de prendre pour objet d'analyse "ni les individus ni la société comme des entités séparées, mais les relations entre individus [...], ainsi que les univers objectivés qu'elles fabriquent et qui leur servent de supports" (Corcuff, 1995, p 16). Cela ouvre la voie vers l'étude des intentionnalités et des actions qui ont précédé la création des règles conventionnelles, afin de comprendre leur émergence, leur crise et leur remise en cause (Dupuy et al., 1989).

Passer de l'étude des conventions aux compromis

Dans l'approche conventionnaliste, "la coordination est toujours problématique. Elle n'est pas donnée mais à construire. Et elle ne peut être assurée [...] que par le partage de certaines conventions; autrement dit de "valeurs, de règles et de représentations". (Caillé, 2006, p 95). Favereau (1999, p 4) définit ces conventions comme "un type particulier de règles, empreintes d'un certain arbitraire, la plupart du temps non assorties de sanctions juridiques, **d'origine obscure**, et de formulation relativement vague ou alors éventuellement précise mais sans version officielle".²⁰ Cette définition souligne le caractère implicite de l'accord. Pour autant, il nous semble possible, à partir du modèle des économies de la grandeur de Boltanski and Thévenot (1987, 1991) que nous présenterons ci-après, d'explicitier *i*) les logiques et les raisons qui expliquent et fondent ces constructions sociales, *ii*) la manière dont ces construits sociaux sont agencés (dans le conflit ou la complémentarité) et *iii*) leur dynamique de changement, parfois radicale. Cette opération d'explicitation se réalise, selon nous, à travers la mobilisation de la notion de compromis. Alors que pour Boyer (2006, p 58), "le concept de compromis ne s'introduit pas naturellement dans la théorie des conventions [qui] trouve son origine dans les analyses du politique pour lesquelles les conflits de valeur, d'intérêt, de pouvoir se concluent par des compromis qui n'ont pas à s'expliquer par la référence à un principe dépassant la logique des acteurs", il est au cœur du modèle des économies de la grandeur proposé par Boltanski and Thévenot (1991), central dans l'économie des conventions, et qui constitue pour Ricoeur (1991, p 2) "le seul texte important, en sciences humaines, qui s'intéresse au compromis".

Considérant qu'il ne peut y avoir de convention constitutive qui mette d'accord l'ensemble des acteurs quelle que soit la situation donnée d'action collective – soit de "super-règle" (Ricoeur, 1991)²¹, il convient de mettre en évidence l'existence de compromis entre différentes conventions.

20. Nous soulignons dans le texte.

21. Par exemple : "Les marchands et les acheteurs se situent dans l'ordre commercial, et les règles qui régissent cet ordre sont différentes de celles qui apparaissent, par exemple, dans l'ordre familial." (Ricoeur, 1991, p 2).

Ces compromis proviennent, comme nous le verrons, d'un "pluralisme de la justification" (Ricoeur, 1991), soit de la pluralité des arguments mobilisés par les acteurs en cas de conflits ou de controverses. Dans ces conditions, le compromis peut certes se confondre avec la convention en ce qu'il résulte d'un accord entre individus et qu'il permet également d'asseoir des décisions engageant le collectif (*i.e.* il a aussi un rôle stabilisateur face à l'incertitude). Par ailleurs, tout comme la convention, cette forme malléable et informelle peut accompagner des dispositifs formels de coordination (comme nous le verrons, par exemple, pour le dispositif Natura 2000 sur les zones humides). Néanmoins, l'origine conflictuelle voire chaotique de cet accord est explicitée par les multiples représentations qui le sous-tendent.

Aussi, il nous semble pertinent de prendre appui sur l'approche conventionnaliste à partir de son apport sur la notion de compromis et non directement par les conventions, compromis que nous définissons comme **des accords plus ou moins stables, institués ou non, émergeant de la mise en compatibilité de logiques opposées et/ou complémentaires : usage et préservation, individuelles et collectives**. D'une part, la mobilisation de la notion de compromis a pour objectif de préciser les origines de l'accord. L'étude du compromis permet de fait de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les tensions se résolvent. D'autre part, la notion de compromis insiste sur la divergence – voire l'antagonisme – des représentations au fondement des processus de coordination et permet de préciser, encore une fois, ce qui pousse les acteurs à se coordonner. Par ailleurs, la notion de compromis nous semble capable de fédérer les approches politiques et morales de la socio-économie écologique (Douai and Vivien, 2009). De fait, il donne à voir une complémentarité entre l'approche régulationniste fondée sur la compréhension de l'action collective reposant sur un confrontation d'intérêts contradictoires et l'approche conventionnaliste qui s'intéresse à la formation d'un intérêt commun. Nous présentons maintenant le modèle des économies de la grandeur qui permet de passer à l'étude de l'émergence des compromis entre différentes représentations dans une perspective conventionnaliste.

1.1.2.3 Un modèle conventionnaliste des compromis : les économies de la grandeur

Le modèle des "économie de la grandeur" développé par Boltanski and Thévenot (1991) adopte une conception structuraliste et interprétative des conventions, en ce sens que celles-ci sont envisagées comme des structures analytiques permettant de "lire le réel" (Gomez, 1994). Aussi, ce modèle se présente comme un cadre de "compréhension exhaustive" des situations d'accords et de désaccords (Boltanski, 1990), en considérant les acteurs comme porteurs d'argumentations et à la recherche de légitimité de leurs actions. En insistant sur la coexistence d'une diversité de représentations sociales, et en explicitant les modalités de leur agencement, le cadre des mondes communs offre les éléments de compréhension utiles à l'étude des dynamiques sous-jacentes à la formation des compromis.

Le point de départ du modèle des économies de la grandeur est l'étude des disputes et des désaccords du quotidien entre personnes qui s'engagent certes dans une opération de critique et de justification publique, mais sans recourir à la violence. La question centrale est de comprendre comment ces situations critiques se résolvent, tout en reconnaissant la coexistence d'une pluralité de registres de justification, chaque registre étant associé à une forme de légitimité. Autrement dit,

ce modèle vise à comprendre l'articulation entre "*la possibilité de fonder des actions coordonnées sur un principe commun [avec] la disponibilité d'une pluralité de tels principes*" (Thévenot, 1989, p 160). Aussi, à partir d'un recueil de données empiriques, Boltanski and Thévenot (1991) observent que les acteurs s'appuient sur une diversité de raisons pour agir. Les auteurs rendent plus précisément compte du mouvement de montée en généralité des arguments avancés lors des processus de justification pour rendre les actions justifiables et légitimes (*i.e.* acceptables par les autres). Cette montée en généralité implique que pour convaincre, les acteurs avancent des arguments en se détachant au fur et à mesure de la particularité de leur situation pour rechercher un principe de justification qui soit supérieur. Dès lors, pendant les situations de désaccord, les principes sur lesquels se basent la coordination entre les personnes deviennent explicites.

Dans ce cadre, les principes qui permettent de justifier les actions sont des "principes supérieurs communs". De tels principes "*permet[ent] de contenir les désaccords dans l'admissible en évitant qu'ils ne dégénèrent en mettant en cause le principe d'accord*" Boltanski and Thévenot (1991, p 100). Les principes supérieurs communs renvoient finalement à des "conventions premières" (Godard, 2004b), soit aux conventions constitutives (*cf. supra*). L'apport majeur de Boltanski et Thévenot est de proposer une lecture de la pluralité des justifications possibles des actions des acteurs à travers un nombre limité de principes généraux. Ils modélisent ainsi six principes supérieurs communs, ou six "cités", se référant à différentes conceptions de la justice et du bien commun, reposant chacune sur une philosophie politique : la cité civique (Rousseau), la cité industrielle (Saint Simon), la cité domestique (Bossuet), la cité de l'opinion (Hobbes), la cité marchande (Smith) et la cité inspirée (Saint-Augustin). Pour fonder une "cité" et être légitime, une justification doit répondre à des exigences spécifiques. Aussi, les auteurs proposent une architecture des "cités" à partir de six axiomes.²²

Boltanski and Thévenot (1991) développent ainsi une grammaire spécifique, une grille analytique, qui explicite les conditions dans lesquelles les désaccords peuvent émerger et se régler, soit ce qui permet la coordination des actions et le succès d'un accord entre personnes. Aussi, les cités s'accompagnent non seulement d'une conception de qui est légitime pour justifier une action et fonder un accord, mais elles s'appuient aussi sur une évaluation de ce qui fait la "grandeur" d'une personne. Ces "ordres de grandeur" permettent effectivement d'ordonner les personnes au sein de chaque cité, et de le justifier. Par exemple, dans la cité de l'opinion, "*règne l'opinion des autres. Est grand ce qui est connu, voire célèbre*" (Godard, 2004b, p 310). Cette mise en équivalence se réalise à travers des "épreuves de grandeur" qui assurent la stabilité de chaque cité. Une épreuve est "*une action tenue pour probante parce qu'elle engage des objets*" (Thévenot, 1989, p 163). Par le recours aux objets (matériels ou immatériels) qui ne sont attachés qu'à une cité (par ex. les marchandises dans la cité marchande), les cités deviennent des "mondes communs". Les épreuves correspondent finalement aux opérations par lesquelles les acteurs parviennent à "*construire, à manifester et à sceller des accords plus ou moins durables*" (Boltanski and Thévenot, 1991, p 39). Le tableau 1.1 ci-dessous présente une partie de la grammaire des mondes communs²³ :

22. L'axiome de commune humanité (A1), l'axiome de différence (A2), l'axiome de commune dignité (A3), l'axiome d'ordre (A4), l'axiome de sacrifice (A5) et l'axiome de bien supérieur commun (A6). Voir Godard (2004b, p 309) pour une présentation synthétique de ces "*principes constitutifs d'un ordre de justification légitime*".

23. Pour une présentation complète des éléments constituant la grammaire des mondes communs, voir par

TABLE 1.1 – Caractéristiques des mondes communs

Monde	Principes supérieurs communs	Grandeur	Grands
Inspiré	Inspiration	Singularité, génie, créativité	Grands créateurs
Domestique	Tradition, reproduction	Supériorité, hiérarchique	Chefs, patron, parent
De l'opinion	Réputation	Célébrité	Vedettes, leaders d'opinion
Civique	Intérêt général	Agir en vue du bien commun, représentatifs	Professionnels
Marchand	Concurrence	Posséder des biens désirés par les autres	Hommes d'affaires, vendeurs, clients

Sources : adaptée de *Chavance (2018)* et *Boltanski and Thévenot (1991)*

Partant d'un contexte socio-historique spécifique, celui des sociétés démocratiques occidentales, le modèle des cités est par construction évolutif. *Boltanski and Chiapello (1999)* ont alors proposé d'intégrer une septième cité, la "cité par projets", caractéristique de l'esprit du capitalisme, où le principe supérieur est la capacité à gérer ou à participer à des projets. Par ailleurs, considérant l'accroissement des préoccupations environnementales et le renforcement de l'argumentation écologique dans les discours critiquant les principes de légitimité stabilisés, l'hypothèse de l'émergence d'une cité "verte" ou "écologique" a fait, et fait toujours, débat (*cf.* encadré 1.2). Pour notre part, nous verrons qu'il nous semble plus fructueux d'intégrer l'environnement aux différents cadres de justification existants pour révéler la pluralité des référentiels mobilisés par les acteurs concernés par un problème d'environnement, plutôt que de questionner la possibilité d'envisager l'environnement à travers un principe supérieur unique (*cf.* section 1.2.1.1).

Le modèle de la cité ne décrit pas le fonctionnement réel des sociétés occidentales démocratiques mais qualifie les formes idéales (la cité et l'épreuve de grandeur notamment) nécessaires pour assurer un ordre harmonieux et une coordination jugée légitime par tous les membres de la société (*Godard, 2015*). En réalité, le monde social n'est pas "un univers à une seule nature" (*Thévenot, 1989*) puisqu'il coexiste, en un même lieu, plusieurs cités irréductibles les unes aux autres. Comme le souligne *Godard (2015, p 156)*, "*considérés en situation et non pas réduits à de pures abstractions, les agencements particuliers qui caractérisent les diverses "cités" ne constituent pas des univers clos indifférents les uns aux autres ; ils sont nécessairement en relation, combinant frottements, affrontements, articulations...*". Par exemple, au sein d'une même organisation comme l'entreprise, s'agencent des univers relevant d'ordres de justification différents : la satisfaction des clients par des biens et services concurrentiels (cité marchande) côtoie la mobilisation de savoir-faire accumulés par l'expérience (cité domestique), des procédures incitant à la délibération autour d'un projet collectif (cité civique), etc. Ces divers ordres de justification sont porteurs de logiques qui ont tendance à s'exclure mutuellement à travers les opérations de qualification qui entraînent une inversion des grandeurs (les grands d'un monde sont les petits d'un autre). Aussi, les mondes pluriels se confrontent en permanence, ce qui fait

exemple *Calvo-Mendieta (2005, p 94-96)*.

Encadré 1.2 – Débat sur la cité écologique

Le débat animant certains auteurs conventionnalistes porte sur la question de savoir si l'écologie peut constituer un principe unique de justification des actions exprimant un bien commun, autrement dit, de savoir s'il existe une cité fondée sur l'argumentation écologique.

Dans la "cité écologique", "*la grandeur d'un être humain peut se mesurer à ses actions en faveur de l'environnement et sa petitesse à ses actions sources de destruction de l'environnement*" (Levrel and Missemmer, 2020b, p 204). Malgré sa capacité à critiquer les ordres légitimes existants et à s'imposer comme une justification de l'action, la thématique écologique ne peut parvenir, pour certains, à constituer une nouvelle cité capable de fonder des accords légitimes. Aussi, l'hypothèse de l'émergence d'une telle cité a pu être réfutée dans la mesure où cette "grandeur verte" répond difficilement à l'axiomatique du modèle des cités. Il manque notamment une "épreuve de grandeur" écologique permettant d'ordonner les êtres et les choses (Barbier, 1992; Godard, 1990, 1994; Lafaye and Thévenot, 1993; Latour, 1995).

Par ailleurs, parmi les six axiomes auxquels doivent répondre les principes légitimes pour fonder une cité, deux sont difficilement respectés par la justification écologique : l'axiome 1 (commune humanité) et l'axiome 3 (commune dignité). Dans le premier cas, l'élargissement de la communauté de référence au-delà de l'humanité, en intégrant les animaux voire

les écosystèmes, constituerait une réelle rupture ontologique avec la remise en cause de "*la césure entre un ordre de nature et un ordre social et politique*" (Lafaye and Thévenot, 1993, p 518), "*dont les conséquences pourraient s'avérer dangereuse pour l'homme*" (Boidin and Zuindeau, 2006, p 20). Cet axiome rencontre aussi un problème de représentativité dès lors que "*les arguments écologiques se référant aux générations à venir convoquent des personnes qui ne peuvent faire entendre leur voix*" (Lafaye and Thévenot, 1993, p 514). Cela implique un rapport asymétrique (de dépendance) entre les générations présentes et les générations futures qui rend l'axiome 3, définissant une égale capacité d'accès aux différents états sociaux, non satisfait.

Toutefois, ces limites quant à l'émergence possible d'un monde écologique sont de plus en plus questionnées. Par exemple, pour Levrel and Missemmer (2020b, p 205), le problème fondamental de l'élargissement des sujets aux non-humains (qui ne peuvent porter leur voix et se défendre eux-mêmes) ne se pose plus aussi radicalement aujourd'hui dès lors que "[l]a nature a été reconnue comme sujet de droit dans de nombreux textes de loi : en Nouvelle Zélande avec la reconnaissance du statut de personne à un écosystème aquatique, en Équateur avec la reconnaissance du même droit à Pachamama, en Argentine avec la reconnaissance du statut de personne à l'orang-outan Sandra".

que "[c]ertaines situations complexes, marquées par la contingence et le hasard (accident, conflits, catastrophes, crises, notamment) mettent en rapport des sujets et des choses à la qualification disparate, en ce qu'elles relèvent ordinairement d'ordres de justification différents" Godard (2015, p 154). Dès lors, "[e]n lieu et place d'une situation bien ordonnée, peut s'imposer alors une situation chaotique" Godard (2015, p 154) : le différend (Boltanski and Thévenot, 1991), qui ne peut être arbitré au sein d'un ordre de justification donné puisqu'il n'existe pas de "bien commun des biens communs" (Godard, 2004b). Contrairement au litige²⁴, le différend ne porte pas seulement sur la grandeur des personnes et la validité de l'épreuve, mais aussi sur la nature même du bien commun qui importe.

Le modèle de Boltanski and Thévenot (1991) pose donc fondamentalement la question de

24. Le litige est une autre situation de désaccord, moins chaotique que le différend dès lors qu'elle implique un seul monde. Le litige provient de ce que les personnes peuvent à la fois s'engager dans un monde et "fermer les yeux" mais aussi s'en dégager par la critique, i.e. ils peuvent "ouvrir les yeux" pour remettre en cause la validité de l'épreuve (Thévenot, 1989).

l'agencement des différents mondes communs au sein de la réalité socio-économique. Les auteurs montrent que les situations chaotiques, provenant de la coexistence des différents mondes, peuvent être résolues par des opérations de compromis. Pour un temps et une situation donnée, les acteurs peuvent ainsi faire émerger un accord en se référant à un nouvel ordre de justification, encore virtuel, qui serait susceptible de rendre compatibles deux ou plusieurs principes de justification préexistants (Godard, 1990). L'élaboration de compromis tente ainsi, selon Thévenot (1989, p 177), de "*dépasser la tension critique entre deux mondes, en visant un bien commun qui ne relèverait ni de l'un ni de l'autre, mais qui les comprendrait tous les deux*". Pour Godard (1990), suivant Barel (1979)²⁵, le compromis est une solution paradoxale en ce sens qu'il parvient à faire coexister des logiques qui s'opposent et s'excluent normalement, en les intégrant dans un système de légitimité (virtuel) plus vaste, en un même lieu et un même temps. L'émergence de ces compromis entre "*ordres différents, ordinairement non miscibles sous peine d'effondrement*" (Godard, 2015, p 161) n'est possible que par deux mouvements dialectiques entre le "constitué" et le "virtuel" (Godard, 1990, p 235) : d'une part, le nouveau référentiel qui fait tenir ensemble les ordres disparates n'est certes que virtuel, mais il agit déjà comme facteur de rapprochement ; d'autre part, tout en fondant sa légitimité sur celles des ordres dont il est constitué, ce référentiel évite "*leur annulation réciproque en les installant dans un espace où ils ne sont déjà plus considérés en eux-mêmes, mais en dépassement, comme composantes d'une synthèse à venir*". En reprenant l'exemple de l'entreprise, il est dès lors possible de concevoir cette organisation non comme un moyen de coordination unifié et simplement hiérarchique, mais comme un lieu de compromis entre plusieurs logiques en tension (Eymard-Duvernay et al., 2006). Cette posture analytique nous permettra ultérieurement d'envisager la pluralité des mondes de production (Salais and Storper, 1993) comme autant d'espaces de compromis spécifiques (cf. section 1.2.2.1).

Le modèle des cités proposé par Boltanski and Thévenot (1991) constitue un cadre analytique riche sur lequel il nous semble pertinent de nous appuyer pour expliciter l'émergence des compromis. En dotant les acteurs d'une rationalité prodécursive, interprétative et argumentative (Bessis et al., 2006), ce cadre prend en considération les énoncés critiques, contrairement aux élaborations théoriques déterministes. Il offre donc une lecture originale des éléments constitutifs de l'accord et du désaccord entre les acteurs, en mettant l'accent sur la diversité des représentations sociales et des logiques de justification possibles. Ce travail montre finalement comment le comportement des acteurs est influencé par les systèmes de représentations dont ils sont porteurs. Par la controverse, entraînant la formation de compromis selon les problèmes que les acteurs ont à résoudre, le choix entre les multiples modalités possibles de coordination est aussi souligné.

Le modèle des cités est initialement centré sur les compromis sociaux organisant les différentes institutions de la vie sociale. Développé ultérieurement pour prendre en compte les questions environnementales (à partir du travail de Godard (1990)), ce modèle constitue l'un des socles de notre construction théorique. Il permet d'analyser la diversité des représentations sociales à partir des registres de justification mobilisés par les acteurs (les cités) pour légitimer leurs actions, que ce soit en matière d'environnement et/ou de patrimoine (par exemple, légitimer

25. Comme l'exprime Barel (1979, p 231), "[l]e compromis n'est donc pas une conciliation, un moyen terme, un produit bâtard. [...] Dans tous les cas, je com-promets un extrême par l'autre, je fais coexister, cohabiter deux processus sans les atténuer et sans assurer la victoire de l'un sur l'autre".

les actions de préservation et/ou d'utilisation des ressources). La diversité des représentations coexistantes en un même lieu, comme un territoire, peut entraîner des désaccords voire des conflits lorsqu'elles s'opposent et s'excluent. Selon les auteurs, cette situation chaotique est surmontée par l'élaboration de compromis qui rend compatibles les logiques et représentations hétérogènes. Nous verrons que l'approche institutionnaliste du patrimoine permet de compléter ce cadre analytique pour saisir les mécanismes concrets d'élaboration des compromis dans la mesure où la question de la mise en compatibilité des représentations reste en suspens. Bien que ce modèle conventionnaliste des compromis offre des éléments de compréhension essentiels pour étudier les mécanismes sous-jacents à la gestion et à la préservation de l'environnement, il nous semble qu'il ne s'intéresse finalement qu'à ce que l'on peut appeler des "compromis de justification" (Godard, 2004a, 2005a; Vivien, 2022). Ces compromis, perceptibles à partir du discours des individus pour justifier leurs comportements, sont de l'ordre de l'idéal et des représentations. Nous proposons à la section suivante de passer des compromis de justification aux compromis patrimoniaux.

1.1.3 Passer des compromis de justification aux compromis patrimoniaux

Bien que l'approche conventionnaliste ait explicitement investi la notion de compromis à partir du modèle des économies de la grandeur, il nous semble que son attention portée principalement aux compromis de justifications (*i.e.*, aux compromis élaborés entre différentes justifications qui sous-tendent des représentations sociales hétérogènes) limite la richesse des compromis en tant que concept heuristique. L'hypothèse de rationalité située enjoint de reconnaître que le passage du discours de justification à l'action n'est pas systématique, dans la mesure où celui-ci dépend d'un ensemble de dimensions attachées à la situation des acteurs – au-delà des dimensions sociocognitives. Autrement dit, les comportements des acteurs ne sont pas influencés uniquement par les systèmes de représentations dont ils sont porteurs.

Aussi, nous souhaitons à présent insister sur le besoin de distinguer les compromis "en train de se dire" que reflète la diversité des représentations hétérogènes et parfois incompatibles, des compromis qui sont réellement "en train de se faire", c'est-à-dire les pratiques que les acteurs mettent effectivement en œuvre, comprenant une dimension collective. Nous considérons que les compromis se composent de représentations, mais aussi de pratiques, ce qui justifie d'autant plus de les appréhender à partir de l'approche institutionnaliste du patrimoine (et de qualifier ces compromis de "patrimoniaux"). Comme nous l'avons vu, l'entrée analytique de cette approche permet de considérer conjointement les logiques d'usage et de préservation, au carrefour des intérêts individuels et collectifs. Elle insiste certes sur la diversité des ressorts des décisions économiques (*i.e.*, les logiques patrimoniales), mais elle a aussi permis le développement d'analyses allant de l'amont jusqu'aux résultats de l'action, concernant par exemple les pratiques professionnelles de l'ostréiculture (Rivaud and Cazals, 2012) ou de la viticulture (Lemarié-Boutry and Cazals, 2014).

Cette perspective nécessite de mobiliser une approche théorique complémentaire à l'approche institutionnaliste du patrimoine afin d'approfondir notre compréhension des pratiques et de leurs déterminants pluriels. En ce sens, nous présentons dans un premier temps la théorie sociale des pratiques (*cf.* section 1.1.3.1). En distinguant la justification de l'acte, nous posons finalement

la question de la cohérence (ou non) entre ce qui se dit (soit les représentations du patrimoine et les justifications sous-jacentes) et ce qui se fait réellement (soit les pratiques) (*cf.* section 1.1.3.2). Cette question constitue, selon nous, une zone d'ombre alors qu'elle paraît fondamentale pour interroger la capacité de changement et d'adaptation des pratiques au vu du contexte de changement global, qui fera l'objet de la section 1.1.3.3.

1.1.3.1 Au-delà des représentations : prendre en compte les pratiques des acteurs

Pour analyser les pratiques socio-économiques et leurs déterminants, nous mobilisons une approche spécifique, particulièrement développée en sociologie et ayant émergé au tournant des années 2000. La théorie sociale des pratiques (appelée *theories of practice* ou *practice theory* en anglais²⁶) est un courant relativement hétérogène menant à un ensemble divers de travaux empiriques - portant sur différentes pratiques sociales telles que la consommation alimentaire, le sport et les loisirs ou l'usage de l'habitat - qui trouve cependant une cohérence et une unicité avec les travaux théoriques fondateurs de Schatzki (1996, 2002) et Reckwitz (2002). L'ouvrage collectif de Schatzki et al. (2001) a également participé aux développements engagés pour systématiser et unifier la théorie des pratiques.²⁷

Une pratique, au sens de la théorie des pratiques, est conçue comme un ensemble d'éléments interconnectés : des actions récurrentes faisant sens (*images, symbols, meanings*) des compétences (*skills, competences, know-how, techniques*) et des objets qui les rendent possibles (*stuff, nature, objects*) (Schatzki, 1996; Reckwitz, 2002; Cetina et al., 2005). Comprenant à la fois les dire (*sayings*) et les faire (*doings*) (Warde, 2005), la pratique est l'unité centrale de l'analyse (Reckwitz, 2002). Dans cette perspective, les acteurs sont des praticiens (*practitioners*) : ce sont les pratiques qui "recrutent" de nouveaux adeptes et non les acteurs qui adoptent des pratiques (Dubuisson-Quellier and Plessz, 2013). Aussi, la majorité des auteurs se rattachant à la théorie des pratiques adoptent la distinction opérée par Shove et al. (2007) entre la pratique "comme entité" (*practice-as-entity*) et la pratique "comme performance" (*practice-as-performance*). La pratique comme entité est relativement durable et reconnaissable dès lors qu' "at any point in space and time there exists an established set of understandings, procedures and engagements" (Evans, 2011, p 110). Une pratique comme entité n'existe que lorsqu'elle est réalisée (*performed*) à une échelle - temporelle et spatiale - localisée. La pratique comme performance est donc la pratique effectivement observée dans la réalité. En tant qu'objet d'analyse, elle permet de rendre compte de la diversité des mises en œuvre des pratiques sociales, selon la manière dont les acteurs praticiens relient les différents éléments constitutifs des pratiques (sens, objets et compétences). En retour, les individus, à travers leurs propres pratiques comme performance, reproduisent ou transforment les pratiques comme entité à travers le temps : ils deviennent les carrières des pratiques (*carriers of practices*).

Une des conséquences majeures de cette proposition analytique est que les éléments constitutifs

26. Étant donné l'importance de ce courant dans la recherche anglo-saxonne et sa relative absence dans la recherche francophone (Dubuisson-Quellier and Plessz, 2013), les termes et concepts structurants seront systématiquement traduits en anglais.

27. C'est pourquoi nous parlerons d'une "théorie sociale des pratiques" bien qu'étant conscientes de son hétérogénéité interne.

des pratiques appartiennent aux pratiques elles-mêmes, indépendamment des caractéristiques individuelles des acteurs (Røpke, 2009). Cela permet de souligner que les "*individuals are not the autonomous architects of their own actions*" (Evans, 2011, p 110). Cette approche présente aussi l'intérêt de prendre en compte les multiples dimensions cognitives (les compétences) et matérielles (les objets) des pratiques, en plus de leurs dimensions sociales (le sens des pratiques). Aussi, la théorie sociale des pratiques permet de décentrer l'analyse des déterminants individuels des comportements pour aller vers la prise en compte de multiples déterminants collectifs (voir le tableau 1.2 ci-dessous). Autrement dit, bien que les pratiques soient investies d'une intentionnalité, elles sont socialement et matériellement encadrées. Ces déterminants sont indissociables des pratiques socio-économiques dès lors que "*the driver and the driven are as one*" (Shove, 2010, p 1279) : ils sont intrinsèquement liés à la formation et à la diffusion des pratiques.

TABLE 1.2 – Déterminants collectifs des pratiques

Déterminants des pratiques	Exemples
Dimensions matérielles	<i>Infrastructures, technologies</i>
Dimensions sociocognitives	<i>Apprentissage, expériences</i>
Dimensions temporelles	<i>Séquence chronologique</i>
Dimensions institutionnelles	<i>Politiques publiques</i>
Dimensions socio-relationnelles	<i>Conditions d'accès aux ressources, relations sociales</i>

Source : à partir de Dubuisson-Quellier and Plessz (2013)

Dans ce cadre, il est possible de considérer le comportement des acteurs comme le résultat d'un processus contextuel et de déterminants pluriels, au-delà du cadre de justification des acteurs qui correspond, selon les termes de l'approche par les pratiques, au sens qu'ils donnent à leurs actions. Nous verrons, à l'occasion de la conceptualisation plus approfondie des compromis patrimoniaux en train de se faire, que trois déterminants méritent particulièrement d'être étudiés pour prendre en compte les tensions entre les dimensions individuelle et collective et les logiques d'usage et de préservation au cœur des compromis réellement en train de se faire : les déterminants matériels, institutionnels et relationnels (*cf.* section 1.2.2.4).

1.1.3.2 (In)cohérence entre ce qui se dit et ce qui se fait

La théorie des pratiques met en évidence l'existence de déterminants collectifs dans le façonnement des pratiques. Dans cette perspective, les actions individuelles sont réencadrées au sein des systèmes socio-techniques qui sous-tendent la (re)production des pratiques (Hourcade and Van Neste, 2019). Aussi, l'un des enjeux majeurs de la théorie des pratiques est de comprendre le rôle de ces déterminants collectifs dans la stabilisation, la diffusion et le changement des pratiques (Shove et al., 2012).

La question du changement de pratiques accompagne généralement l'objectif de promotion de la transition vers des pratiques plus durables. Considérant les causes anthropiques du changement global, produites par des activités enracinées dans une certaine logique de production et de consommation (Islam and Kieu, 2021), l'enjeu est effectivement d'identifier les leviers permettant d'impulser des changements vers des pratiques plus soutenables du point de vue

écologique, et d'orienter les politiques publiques en ce sens (Spurling et al., 2013). Dans ces conditions, l'approche par les pratiques sociales se positionne comme une alternative aux approches comportementalistes, qui conçoivent les comportements des acteurs uniquement comme le résultat de choix individuels découlant d'une rationalité instrumentale (Dubuisson-Quellier and Plessz, 2013). Ce positionnement analytique conduit de fait à considérer que la dégradation de l'environnement provient des choix rationnels qu'opèrent les individus, en incohérence avec leur attitude pro-environnementale. Les travaux - s'inscrivant en économie comportementale et en psychologie d'après Shove (2010) - portent alors sur la problématique du "attitude-behavior gap", "value-action gap" ou encore plus spécifiquement du "green gap" (Ochs, 2020) qui désigne une situation dans laquelle les attitudes pro-environnementales ne sont pas suivies de faits (Blake, 1999). S'agissant de l'intégration des enjeux environnementaux, cette littérature insiste donc sur la présence d' "inclined abstainers", c'est-à-dire d'acteurs qui "disent" mais "ne font pas", d'après les liens que Sheeran (2002) a identifié entre l'intention déclarée des individus et leurs comportements effectifs que montre le tableau 1.3 ci-dessous :

TABLE 1.3 – Décomposition de la relation entre déclaration et comportement dans l'approche comportementaliste

Subsequent behavior	Intention	
	Positive	Negative
Acted	Inclined actor	Disinclined actor
Did not act	Inclined abstainer	Disinclined abstainer

Source : Sheeran (2002)

La théorie des pratiques dénonce le cadre comportementaliste qui insiste sur la forte incohérence entre ce que les acteurs déclarent et leurs actions, en ce sens qu'il conduit à une responsabilité excessive du rôle individuel des acteurs dans la dégradation environnementale (Spaargaren, 2011) et à la mise en place de politiques publiques relevant d'un schéma de type "Attitude-Behavior-Choice" (Shove, 2010). Il s'agit dans ce cadre d'identifier les facteurs entravant l'adoption de comportements pro-environnementaux au niveau individuel, pour faire face au constat d'échec de la capacité des pouvoirs publics à promouvoir des modes de consommation ou de production durables. L'identification des déterminants des comportements permet de les réorienter en jouant sur la rationalité instrumentale des individus, de nature économique ou psychologique, par des formes d'incitations ou des stimuli sociaux (Dubuisson-Quellier and Plessz, 2013) - par exemple, à travers des campagnes d'information pour les consommateurs (Ginsburger, 2020)

En adoptant une posture similaire à l'hypothèse de rationalité située, la théorie des pratiques met en question la place réelle des choix individuels supposés rationnels. Elle souligne que "[l]es pratiques ne sont pas, par nature, résistantes aux changements, mais [que] la façon dont ces entités complexes vont effectivement changer en réponse à la modification d'un de leurs éléments pourrait être mal anticipée par les approches existantes" (Dubuisson-Quellier and Plessz, 2013, p 19). Cela conduit les théoriciens des pratiques à insister davantage sur les facteurs collectifs pouvant faire obstacle aux changements de pratiques, considérant que "[p]eople do not develop ideas and ways of doing 'from within' by themselves. Their thinking and doing are shaped by fellow

citizens and by the objects and situational factors which form an integral part of the contexts of their behaviours" (Spaargaren, 2011, p 814). La question posée est finalement celle de l'inertie des pratiques socio-économiques situées dans le temps et dans l'espace, du fait des déterminants collectifs qui participent de leur stabilisation. Aussi, pour Røpke (2009), la dépendance au chemin permet de comprendre une part importante de l'orientation des activités (*cf. infra*).

1.1.3.3 Les compromis patrimoniaux face à la question de l'adaptation et des transitions

La théorie sociale des pratiques, dont nous venons de présenter l'approche et les enjeux, nous permet de saisir, dans certaines situations, les éléments concourant à une inertie des pratiques. Cette approche nous paraît fondamentale pour appréhender la dynamique des compromis patrimoniaux en contexte de changement global. Effectivement, la question de la (in)cohérence entre les compromis en train de se dire (les représentations) et les compromis en train de se faire (les pratiques) éclaire la capacité des acteurs à s'adapter compte tenu des déterminants collectifs qui orientent leurs pratiques. L'originalité de notre proposition théorique est alors d'aborder la question de l'adaptation – des pratiques d'exploitation notamment qui font l'objet d'une vaste littérature (*cf. encadré 1.3*) - à partir de la compréhension de l'émergence et de la dynamique des compromis patrimoniaux - que la figure 1.3 ci-après présente de manière synthétique.

Encadré 1.3 – La problématique de l’adaptation face au changement global

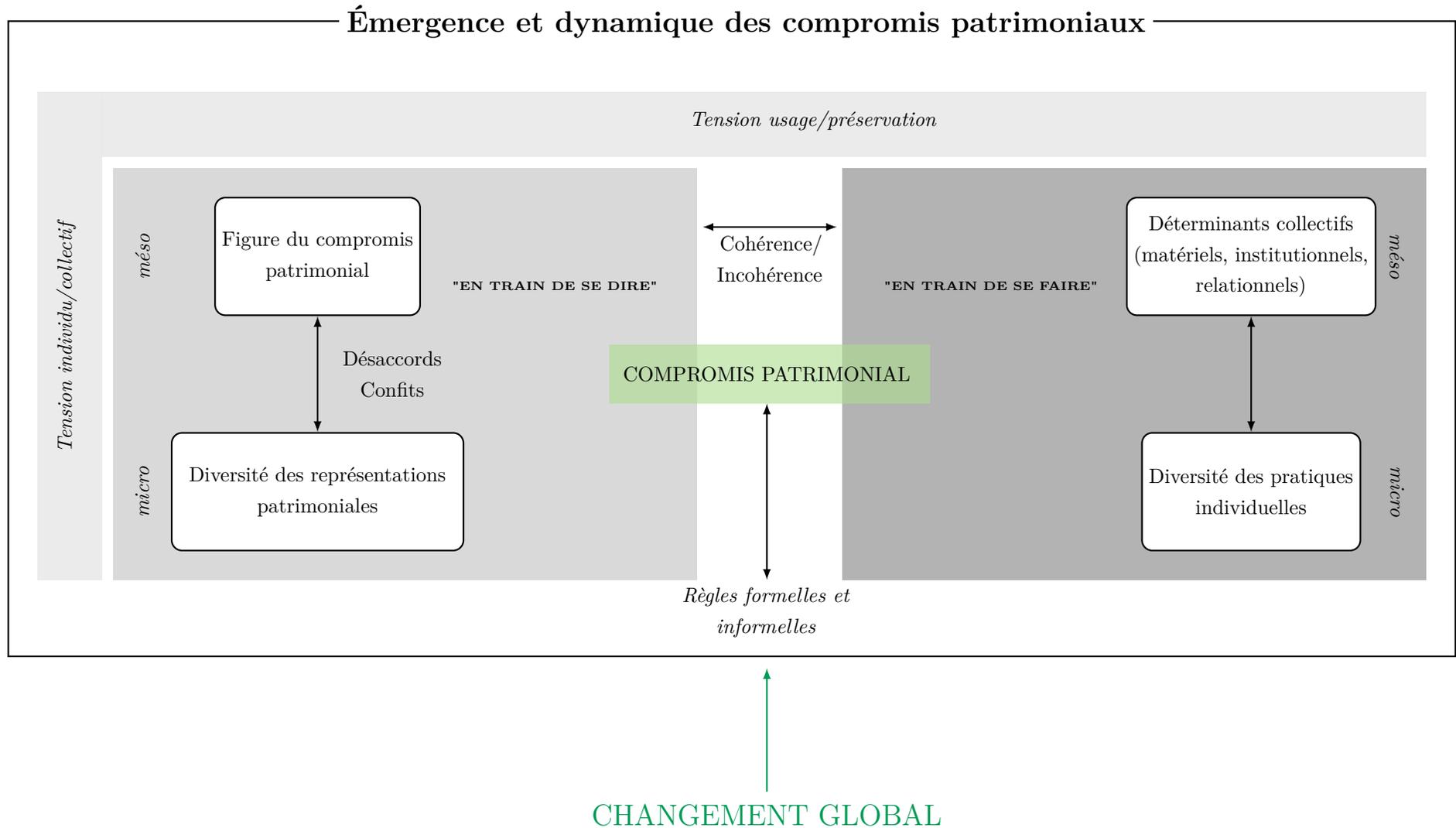
Les impacts du changement global sur les activités primaires, et notamment l’agriculture, sont désormais bien documentés (voir par exemple Kurukulasuriya and Rosenthal (2013)). A l’échelle mondiale, l’augmentation des températures, la variation des précipitations et de la teneur en CO₂ affectent les activités agricoles à des degrés variables, selon la localisation des exploitations, les cultures pratiquées et l’ampleur de la modification de ces différents paramètres (Malhi et al., 2021). Certains aspects du changement climatique peuvent avoir des effets bénéfiques localement, comme l’allongement des périodes de croissance des cultures, mais les impacts sont le plus souvent négatifs pour les exploitants (Iglesias et al., 2012). Par ailleurs, outre ces changements climatiques de long terme, le secteur agricole doit faire face à l’augmentation de l’occurrence des événements climatiques extrêmes tels que les risques d’incendies, de sécheresse, d’inondations ou de submersions (Masson-Delmotte et al., 2021).

Le constat de la forte vulnérabilité de l’agriculture au changement climatique, du fait de sa forte dépendance au climat, est également établi au niveau régional (Le Treut, 2013). Les effets principaux - négatifs - du changement climatique sur l’agriculture sont les problèmes d’accès à la ressource en eau (en quantité et en qualité), l’augmentation de l’érosion des sols, la modification de la productivité des cultures, de la qualité et de l’occupation des sols ou l’apparition de nouvelles maladies (Le Treut, 2018). Dans ce contexte,

le devenir de certaines pratiques agricoles est remis en question dans certaines régions, telle que la culture de maïs irrigué en Nouvelle-Aquitaine, compte tenu de la raréfaction de la ressource en eau (Le Treut, 2018). L’impact multidimensionnel du changement global, et climatique en particulier, peut conduire à une précarisation des exploitations et à une augmentation des inégalités (Petit et al., 2023b).

Les réflexions portent principalement sur les stratégies d’adaptation des pratiques, en plus des stratégies d’atténuation visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre pour limiter le changement global (Godard, 2010). L’adaptation est dite réactive lorsqu’elle "*se met en place après des événements climatiques particuliers ou en s’ajustant graduellement à des évolutions physiques*" mais elle peut être anticipative "*comme celle qui mise sur la recherche et le développement pour mettre au point de nouvelles semences ou qui programme les travaux publics nécessaires pour relever le niveau des digues ou renforcer l’enrochement du littoral, ou encore pour déplacer progressivement certaines populations vulnérables*" (Godard, 2010, p 292). Concernant les activités primaires, les actions d’adaptation peuvent être techniques (par ex. nouvelles cultures), infrastructurelles (par ex. modification du système d’irrigation) ou portées sur la gestion des ressources (par ex. sol ou ressource en eau) et s’opèrent à différentes échelles temporelles (Iglesias et al., 2012).

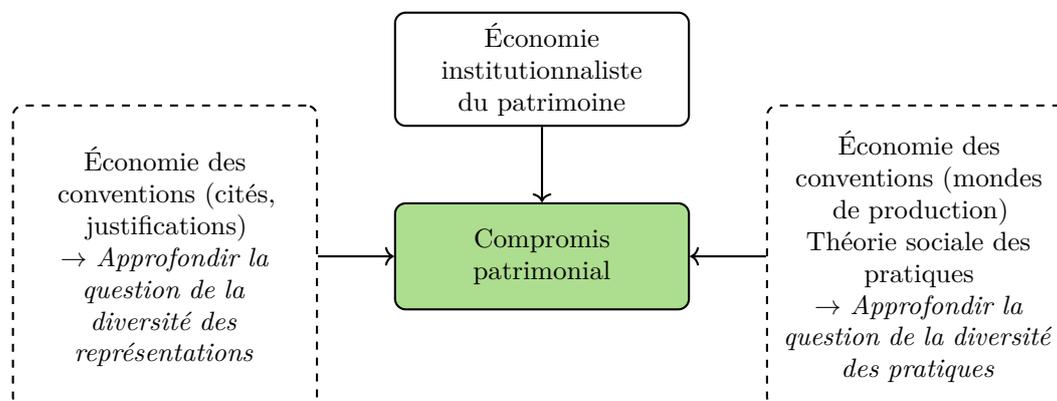
FIGURE 1.3 – Grille d'analyse globale de l'émergence et de la dynamique des compromis patrimoniaux



1.2 Grille d'analyse des compromis patrimoniaux : entre représentations et pratiques, usage et préservation, individu et collectif

Alors que la précédente section nous a permis de poser les enjeux d'une analyse patrimoniale des compromis socio-écologiques, pour appréhender les défis posés par les changements globaux auxquels les sociétés doivent désormais faire face, nous présentons dans cette seconde section la construction de notre grille analytique. Nous avons souligné l'importance de prendre en compte, en plus des compromis entre différentes justifications portées par les acteurs (soit les compromis en train de se dire), les compromis réellement mis en pratique (soit les compromis en train de se faire). Pour répondre à cette intention et proposer une conceptualisation la plus complète possible des compromis patrimoniaux, cette section s'organise en deux temps, suivant les deux grandes composantes de notre grille. Dans un premier temps, nous explicitons le processus d'émergence et la dynamique des compromis en train de se dire à partir de la diversité des représentations patrimoniales des acteurs. Nous mobilisons dans ce but, à la section 1.2.1.1, le cadre conventionnaliste des économies de la grandeur (Boltanski and Thévenot, 1991) dont nous avons présenté les éléments structurants (cf. figure 1.4). L'articulation de l'approche institutionnaliste du patrimoine avec l'approche conventionnaliste - à travers la notion de "figure du compromis patrimonial" - nous permet d'avancer sur les mécanismes de mise en compatibilité des logiques contradictoires au cœur des compromis patrimoniaux (cf. section 1.2.1.2), qui restent une boîte noire à éclaircir (Pfister, 2001). Dans un second temps, nous rendons compte du processus d'émergence et de dynamique des compromis en train de se faire à partir de la diversité des pratiques des acteurs. Nous proposons à cette fin de croiser le cadre conventionnaliste des mondes de production (Salais and Storper, 1993) avec l'approche des pratiques sociales que nous avons présentée (cf. figure 1.4).

FIGURE 1.4 – Cadre d'analyse patrimoniale des compromis : les emprunts théoriques



1.2.1 Des compromis patrimoniaux "en train de se dire" : prise en compte de la diversité des représentations

1.2.1.1 Émergence de la diversité des représentations de l'environnement

Le cadre des mondes commun de Boltanski and Thévenot (1991) que nous avons présenté à la section précédente permet, comme nous l'avons vu, d'explicitier les situations d'accord et de désaccord entre acteurs en révélant la pluralité des représentations sociales et des logiques de justifications à travers six "cités". Ce cadre analytique a déjà été mobilisé pour traiter des problématiques liées à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans une perspective conventionnaliste. À partir de Godard (1990), de nombreux travaux se sont effectivement saisis du modèle des cités pour analyser les multiples conflits et controverses suscités par les actions formulées au nom de la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, les conflits d'environnement sont interprétés comme des conflits de légitimité entre acteurs porteurs de justifications et de visions de la protection de l'environnement qu'ils défendent et considèrent comme légitimes. Autrement dit, ils impliquent la confrontation de différentes représentations du monde et non seulement d'intérêts. Nous nous appuyons largement sur ces travaux conventionnalistes pour comprendre l'origine de la diversité des représentations de l'environnement dans un premier temps.

La question de la diversité des représentations sociales de la nature est une préoccupation récurrente en sciences sociales (Larrère and Larrère, 1997; Lévêque and Van der Leeuw, 2003). La voie adoptée par certains conventionnalistes pour l'appréhender consiste à décliner un ensemble de natures dont la protection est légitimée en référence au modèle des cités (cf. tableau 1.4). Lors de conflits d'environnement (liés à la surexploitation de ressources naturelles ou à l'aménagement d'un milieu naturel par exemple), il est effectivement possible d'identifier les différents systèmes de légitimité auxquels les acteurs se réfèrent pour défendre leur position. S'agissant des conflits ou des controverses liés à la mise en place de projets d'aménagement, Lafaye and Thévenot (1993, p 506) montrent par exemple que la contestation peut défendre une nature légitime inspirée, dans la mesure où elle "*conduit souvent à intégrer les préoccupations en matière d'environnement dans un mode d'évaluation d'ordre esthétique*". Ils ajoutent qu'"[i]ci, c'est le maire d'une commune concernée par le passage d'une autoroute qui évoque la beauté naturelle d'un site - deux rivières qui se rencontrent - et la menace, livrée par la métaphore du bulldozer, qui pèse sur cette beauté. [...] la singularité de l'émotion éprouvée en contemplant le paysage est immédiatement intelligible à tout un chacun et prend ainsi une valeur de portée générale qui justifie sa conservation" (Lafaye and Thévenot, 1993, p 506-507). D'autres questions d'environnement peuvent se rapporter, par exemple, à la cité industrielle : "*toutes les fois où il est question de lutte contre les gaspillages, de recyclage des ressources, etc.*" (Vivien, 2005b, p 292). Dès lors, prendre en compte la problématique environnementale nécessite d'intégrer la nature aux différents cadres de justification existants, afin de mettre en évidence les différentes représentations de l'environnement impliquées dans les discours de justification, sources de débats et de controverses.

TABLE 1.4 – Les différentes représentations des "natures légitimes"

Représentation de la nature	Légitimé	Exemple de groupe d'acteurs défenseurs de cette vision
Nature marchande	Nature reconnue en tant que source de marchandises, d'appropriation et d'échanges (de façon directe ou indirecte)	Économistes standards
Nature industrielle	Nature constituant une ressource naturelle à exploiter, à incorporer à la production et à valoriser par la transformation de nature anthropique	Scientifiques écologues, ingénieurs
Nature civique	Nature constituant un lieu d'application des principes civiques, qui nécessite de répondre à l'exigence d'égalité d'accès à la nature pour tous les citoyens	Associations qui luttent contre la privatisation du vivant
Nature de renom	Nature reconnue en tant qu'objet de renom et médiatisé	Naturalistes qui défendent des espèces "emblématiques"
Nature inspirée	Nature reconnue comme moyen d'accès symbolique à un au-delà de l'homme et comme le garant des limites posées à son action	Religieux
Nature domestique	Nature traitée selon le clivage "sauvage/domestique", liée à l'identité des groupes sociaux, caractérisée à travers la relation à une mémoire et à une transmission	Acteurs du terroir

Sources : *Godard (1990) et Vivien (2022)*

Il apparaît que la notion d'environnement se prête à des interprétations multiples. Pour *Kalaora (1998, p 119)*, "[l]e terme d'environnement renvoie, en définitive, à une liste extrêmement longue de préoccupations ou de significations différentes". Les termes d'"écologie", d'"écosystème", de "biodiversité" nous semblent aujourd'hui toujours marqués par un trop-plein sémantique.²⁸ Cette situation crée, dans certains cas, un "trouble de légitimité" (*Godard, 1990*). Ce trouble s'inscrit, d'une part, dans l'"absence d'une représentation suffisamment élaborée ou complète des enjeux environnementaux au sein d'un ordre de justification donné, ce qui provoque un doute sur l'existence ou la force d'intérêts légitimes associés à la préoccupation environnementale"²⁹ et d'autre part, dans "l'absence de repères qui permettrait aux acteurs de déterminer sans hésitation à quel ordre de justification il convient pour eux de se référer afin de traiter une situation concrète précise où des considérations d'environnement se trouvent en jeu" (*Godard, 2015, p 152-153*). Face à un choix collectif, la décision ne peut donc être tranchée en faisant référence à un unique principe de justification (soit une unique nature légitime). Par ailleurs, les différents systèmes de légitimité ont, dans le modèle des cités, une visée universalisante. Dès lors, les différentes représentations de la nature, impliquant différentes conceptions de l'environnement à protéger et

28. Nous profitons du jonglage entre ces termes pour souligner que nous sommes conscients d'alterner les termes d'"environnement" et de "nature" comme si ces derniers étaient équivalents alors que de nombreux travaux se sont attachés à en expliciter la distinction (*Picon, 2003*). Notre propos vise davantage à souligner les différents systèmes de légitimités qui sous-tendent les représentations.

29. Avec l'accentuation des problèmes environnementaux et les effets plus précoces qu'imaginés du changement global, ce doute est certes de moins en moins présent, mais il subsiste des espaces où la parole septique s'exprime encore.

à gérer, sont en tension et ont tendance à s'exclure. Par exemple, "*la logique associée à la "cité inspirée" ne peut pas accepter la réduction de la nature à la mesure et aux modèles reproductibles que valorisent la science et la "cité industrielle"*" (Godard, 2015, p 167) ou alors, l'exigence civique d'égalité d'accès est contradictoire avec la préservation de la "nature inspirée" qui implique l'exclusion des activités humaines. Cela explique la persistance des controverses et des conflits générés par les acteurs engagés dans des problématiques environnementales.

Cette posture analytique conventionnaliste nous semble donc tout à fait à même de prendre en compte la pluralité des référentiels mobilisés par les acteurs concernés par un problème d'environnement. À la suite de Godard (2004b, p 306), nous considérons que le champ de la protection de l'environnement "*se prête sans doute davantage que d'autres à la mise en évidence de la pluralité des références qui permettent de définir les problèmes et de concevoir les solutions*".³⁰ Cette posture nous semble également aller dans le sens de la "solution" au problème de la cité écologique (Carnoye, 2017) proposée par Chiapello (2013). Selon cette dernière, l'écologie (ou l'écologisme pour Carnoye (2017)) peut se comprendre comme une critique du capitalisme portant non seulement sur les effets structurels destructeurs de ce modèle sur les écosystèmes, les espèces et les habitats mais aussi sur "*les causes profondes de la propension destructrice du capitalisme vis-à-vis de l'environnement, à savoir l'aveuglement absolu de la logique de l'accumulation face à l'existence et la nature même du monde vivant*" conduisant à la réification et à la chosification de l'ensemble du vivant (dont les humains), "*c'est-à-dire [à] sa réduction à un statut d'objet, de moyen, voire de consommation intermédiaire*" (Carnoye, 2017, p 38). Or, la critique écologiste est multiforme. Elle "*recherche ses fondements en légitimité en mobilisant divers principes de bien communs constitués*" (Carnoye, 2017, p 55) et s'articule à d'autres formes de critique (sociale et artistique et conservatrice). De même que l'on puisse envisager la "nature dans toutes ses cités" (Calvo-Mendieta, 2005) pour rendre compte des multiples représentations de la nature engagées dans les discours de justification, la critique écologiste prend dès lors appui sur toutes les cités. Nous soulignons à nouveau la nécessité de ne pas réduire les argumentaires des acteurs engagés dans des questions d'environnement aux référents d'une seule cité.

Dans cette perspective, nous avons souligné à plusieurs reprises qu'au-delà du débat théorique existant dans la littérature portant sur l'émergence possible d'une cité verte ou d'un monde écologique (cf. encadré 1.2), il nous semble pour notre part essentiel de ne pas réduire la variété des positionnements des acteurs concernés par des problèmes d'environnement. Dès lors, il convient de considérer qu'il n'existe pas de "cité [verte] des cités" ou de "compromis des compromis" qui permette de dépasser les oppositions (Vivien, 2005b). En définitive, le modèle de Boltanski and Thévenot (1991), en révélant l'origine d'une diversité de représentation de l'environnement, amène à considérer **l'élaboration de compromis socio-écologiques variés, en fonction des diverses relations société-nature et des problèmes socio-économiques et écologiques que les acteurs ont à résoudre**. Dans ce cadre, l'élaboration de compromis tente de répondre à l'impératif de justification de l'action collective et de constituer un cadre

30. Dès lors, cette posture analytique remet en cause l'adoption d'une matrice unique pour analyser et traiter les problèmes d'environnement, ce qui constitue pour Vivien (2022, p 317) "*un retournement spectaculaire de la position exprimée par Claude Henry et les pragmatiques environnementaux*" qui promeuvent la microéconomie comme "langage de négociation" unique et privilégié pour surmonter les conflits environnementaux.

de représentations partagées pour prendre des décisions engageant la collectivité, pour résoudre les conflits d'environnement et pour arbitrer sur la conduite à tenir. Ces compromis sont des compromis de justification en ce sens qu'ils visent à dépasser les oppositions entre les différents systèmes de légitimité qui ont tendance à s'exclure mais qui peuvent aussi se compléter.

Tout en reconnaissant la pertinence de la grille analytique des cités pour saisir les représentations de l'environnement sous-jacentes à la formation des compromis socio-écologiques, nous rejoignons la critique adressée à ce modèle par Calvo-Mendieta (2005, p 118) pour qui "*le mécanisme concret d'élaboration du compromis reste pour le moins vague*" et souffre d'un manque de perspective dynamique. Effectivement, la "*question de la formation des compromis reste essentiellement ouverte*" (Reberieux et al., 2001, p 268) dès lors que l'on est face à "*une sorte de 'boite noire' dans laquelle sont 'injectés' deux mondes et d'où il en ressort un compromis*" (Pfister, 2001, p 14). À cet égard, l'approche patrimoniale paraît offrir les outils théoriques complémentaires à l'approche conventionnaliste pour l'étude dynamique des compromis patrimoniaux, en ce qu'elle nous permet de développer la notion de "figure du compromis patrimonial".

1.2.1.2 La figure du compromis patrimonial

Nous reprenons à notre compte les réflexions conduites par Godard (1990) autour de la catégorie de "patrimoine naturel" (ou plus précisément autour de l'approche négociée des ressources naturelles) comme "figure de compromis" entre principes de justification³¹ afin de développer notre propre réflexion sur ce que nous proposons d'appeler la "figure du compromis patrimonial" nous permettant d'élucider la question de l'émergence des compromis patrimoniaux, soit du processus de mise en compatibilité de logiques opposées.³²

Ici, Olivier Godard fait référence à l'approche patrimoniale ou plus précisément au modèle de gestion patrimoniale des ressources naturelles tel qu'il a été développé (essentiellement en France) à partir de la fin des années 1970 (Ollagnon, 1979, 1984, 1989; De Montgolfier and Natali, 1987) et qui constitue la "*première génération de travaux qui s'est attachée à montrer les limites des modalités de gestion édictées par une approche monodisciplinaire des problèmes et, en particulier, celle prônée par la théorie économique dominante*" (Vivien, 2009b, p 22) – la génération suivante étant celle de l'économie institutionnaliste du patrimoine. Cette approche prône la mise en place de processus de négociation autour de la gestion et de l'usage des ressources naturelles. Fondamentalement, la "*gestion patrimoniale s'organise autour du souci de léguer aux générations futures un patrimoine naturel en état de se renouveler, mais non figé*" (Godard, 2004b, p 312). Dans un contexte de "transappropriation" (Ollagnon, 1989), "*c'est-à-dire dans des situations où, pour une même ressource, plusieurs régimes juridiques s'enchevêtrent et où les titulaires des droits et des usages y attachés sont multiples*" (Calvo-Mendieta, 2005, p 129), la gestion patrimoniale implique une gestion "en bien commun"³³, impliquant une pluralité d'acteurs, chacun titulaire

31. Ces réflexions sont présentes dans des travaux antérieurs (Godard, 1989) et ensuite prolongées ou synthétisées par ailleurs (Godard, 2004b, 2015).

32. Aussi, passer par l'analyse du patrimoine comme "figure du compromis" permet selon nous - non dans une logique tautologique - de justifier la pertinence d'une analyse patrimoniale de la figure du compromis, soit d'une analyse de la figure du compromis patrimonial.

33. A cet égard, Ollagnon (1979, p 33) parle d'une "*approche patrimoniale de type communautaire*".

d'un intérêt patrimonial pour la même ressource ou le même milieu naturel (Godard, 2004b). La "négociation patrimoniale" doit ainsi engager une "communauté patrimoniale" (Ollagnon, 2000), c'est-à-dire les différents acteurs locaux concernés par la problématique de gestion³⁴, afin de confronter les intérêts et les représentations de chaque partie, et de définir en commun les règles de gestion à mettre en œuvre.

Pour Godard, cette démarche de négociation en vue de gérer un patrimoine naturel constitue une voie possible d'élaboration de compromis en ce sens qu'elle "*apparaît comme une possibilité de dépasser les oppositions de logique, [...] comme un "monde commun" en gestation*" (Vivien, 2009b, p 20) préfigurant effectivement la recherche "*d'un nouvel ordre de justification qui serait celui de la soutenabilité*" (Godard, 2015, p 163). Elle tend à rendre compatibles les logiques d'acteurs contradictoires en se référant à différents principes de justification. En premier lieu, la notion même de "gestion patrimoniale" souligne l'importance de l'acte de transmission du patrimoine et réactive l'ordre de justification domestique, tout en le conciliant avec l'ordre civique puisque cette démarche promeut l'intérêt collectif et considère tous les acteurs concernés par la ressource ou le milieu en question comme légitimes et égaux (qu'ils aient, ou non, un droit de propriété sur ce patrimoine). Par ailleurs, l'ordre marchand intervient également dans la mesure où le processus de négociation renvoie à une forme d'échange mutuellement profitable entre parties aux positions symétriques, tandis que le recours aux moyens scientifiques (pour prévoir et maîtriser la gestion des ressources patrimoniales) fait référence à l'ordre industriel.

Dès lors, bien que la démarche de négociation patrimoniale - que Godard (1990, 2004b, 2015) réexamine à l'aune de la figure du compromis - comprenne une dimension normative (Calvo-Mendieta, 2005) dont nous nous distançons³⁵, elle nous paraît utile pour revenir à la catégorie de patrimoine naturel comme "objet d'analyse" et pour souligner que le patrimoine porte en lui-même un principe de durabilité et une voie d'élaboration de compromis. Ce bref détour - nécessitant de développer des points évoqués dans la présentation synthétique du programme de l'économie institutionnaliste du patrimoine (cf. section 1.1.1.3) - nous permet ensuite, en revenant à l'approche institutionnaliste du patrimoine, de comprendre l'élaboration des "figures de compromis patrimoniaux". Aussi, le patrimoine naturel en tant qu'objet d'analyse porte une dialectique triple qui permet de concevoir la formation des compromis :

- **Entre usage et préservation** : La catégorie de patrimoine naturel comprend, par construction, une contradiction : elle associe la notion de "patrimoine", qui renvoie aux éléments appropriés ou appropriables par la société, à la "nature" qui correspond, dans une certaine mesure, à ce qui est extérieur aux affaires humaines (*i.e.* au sauvage et à l'inappropriable) (Vivien, 2005b). En ce sens, ce rapprochement sémantique et conceptuel peut être considéré

34. Dans ce cadre, l'Etat n'intervient pas directement dans la gestion patrimoniale mais peut faire valoir les intérêts des générations futures, éveiller les consciences patrimoniales et/ou organiser la mise en place et le déroulement des négociations (De Montgolfier and Natali, 1987).

35. Pour rappel, notre propos vise ici à comprendre la dynamique d'émergence et d'évolution des compromis patrimoniaux "en train de se dire" dans une perspective positive, et non à contribuer à l'élaboration d'un outil de gestion du patrimoine - comme ont pu le faire un certain nombre d'auteurs prônant la "médiation patrimoniale" (par ex. Mermet (1992); Babin et al. (2002)) - dont par ailleurs "*on ne peut jamais exclure [qu'il] ne privilégie, au bout du compte, qu'une seule logique, une seul objectif ou un seul acteur*" (Vivien, 2005b, p 304).

comme un "coup de force" dans la mesure où les "*êtres de la nature forment la classe d'objets la plus éloignée des caractéristiques attendues pour entrer dans la logique patrimoniale*" (Godard, 1990, p 239). Toutefois, bien que le processus de patrimonialisation implique une vision de la nature comme objet appropriable et maîtrisable par les humains, il introduit aussi un garde-fou : il s'agit de gérer la nature comme un patrimoine, c'est-à-dire "*de manière à le transmettre aux générations futures avec une qualité préservée*" (Godard et al., 1992, p 325). Le patrimoine naturel implique donc des logiques de préservation tout en introduisant des logiques d'usage et d'appropriation (Ost, 1995).

- **Entre héritage et transmission** : La notion de patrimoine, nous l'avons vu, est liée à l'identité d'une communauté. Comme l'exprime (Godard, 1989, p 11), "*[l]es biens patrimoniaux constituent ce qu'on peut appeler des "ressources identitaires", à la fois garants matériels de la pérennité du groupe en question et supports symboliques de son identité*".³⁶ Autrement dit, la notion de patrimoine amène à considérer dans le même temps le sujet et l'objet, l'être et l'avoir, tout en inscrivant ce lien dans la durée. Or dans le domaine de l'environnement en particulier, l'irréversibilité de certains choix peut affecter l'identité historique d'une communauté. La dimension intertemporelle que porte le patrimoine naturel implique donc un impératif de transmission des possibilités d'action (en termes d'affectation des ressources et des milieux naturels) aux générations futures. En ce sens, le patrimoine naturel est une réserve de possibilités (Ost, 1995).
- **Entre intérêt individuel et collectif** : Enfin, la capacité de synthèse du patrimoine naturel s'appréhende dans la dialectique individu-collectif que nous avons évoquée à plusieurs reprises. Concernant le patrimoine naturel, Vivien (2005b, p 295) indique que "*[s]i initialement, dans le domaine du droit où elle s'enracine, la notion de patrimoine était attachée à un titulaire individuel, la notion de "patrimoine naturel" conduit au contraire à la reconnaissance de sujets collectifs, lesquels peuvent avoir des tailles très différentes allant de l'humanité dans son ensemble à un groupe de producteurs locaux*". Au-delà de la reconnaissance d'un régime de propriété commune aux côtés des figures traditionnelles de propriété privée et de propriété publique, le patrimoine naturel implique de prendre en compte l'intérêt d'autrui. Comme le note Ost (1995, p 332), "*[i]ntérêt privé et intérêt général doivent donc cohabiter dans le bien patrimonialisé*".

La posture adoptée par l'économie institutionnaliste du patrimoine implique de dépasser la conception du patrimoine centrée uniquement sur ses dimensions naturelles, et ce, même pour appréhender les questions d'environnement. Aussi, la complémentarité fructueuse entre l'approche institutionnaliste du patrimoine et l'approche conventionnaliste appliquée aux questions environnementales, pour comprendre l'élaboration des "figures de compromis patrimoniaux", apparaît nettement selon nous.

D'abord, le cadre analytique de l'économie du patrimoine permet de ne pas se limiter à la considération d'une forme de patrimoine (en l'occurrence naturelle). Le patrimoine, nous l'avons vu, est un vecteur d'identité dans le temps et dans l'espace et concerne un ensemble de ressources

36. Ollagnon (1989, p 265) quant à lui définit le patrimoine comme "*l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation en milieu évolutif*".

au-delà des ressources naturelles. Aussi, considérer les zones humides comme un patrimoine, par exemple, renvoie certes à des dimensions naturelles (par ex. biodiversité exceptionnelle) mais aussi à des dimensions culturelles (par ex. outils de travail en marais), en autres. **Dans cette perspective, il nous semble préférable de considérer la diversité des représentations du patrimoine - entendu dans ses multidimensions naturelle, paysagère, productive et culturelle -** plutôt que de se limiter aux représentations de l'environnement.³⁷ Les légitimités qui sous-tendent les différentes représentations du patrimoine sont approfondies par l'approche conventionnaliste. Au-delà des logiques d'usage et de préservation et des intérêts individuels et collectifs qui fondent la légitimité des actions dans le cadre patrimonial (*cf.* figure 1.2, section 1.1.1.3), la grille conventionnaliste éclaire effectivement la diversité des combinaisons entre ces logiques au regard des différentes logiques de justification (cités). Les diverses représentations du patrimoine naturel, paysager, productif et culturel, liées à des logiques de justification multiples, peuvent s'opposer, à l'instar de la démonstration que nous avons faite pour les représentations de l'environnement.

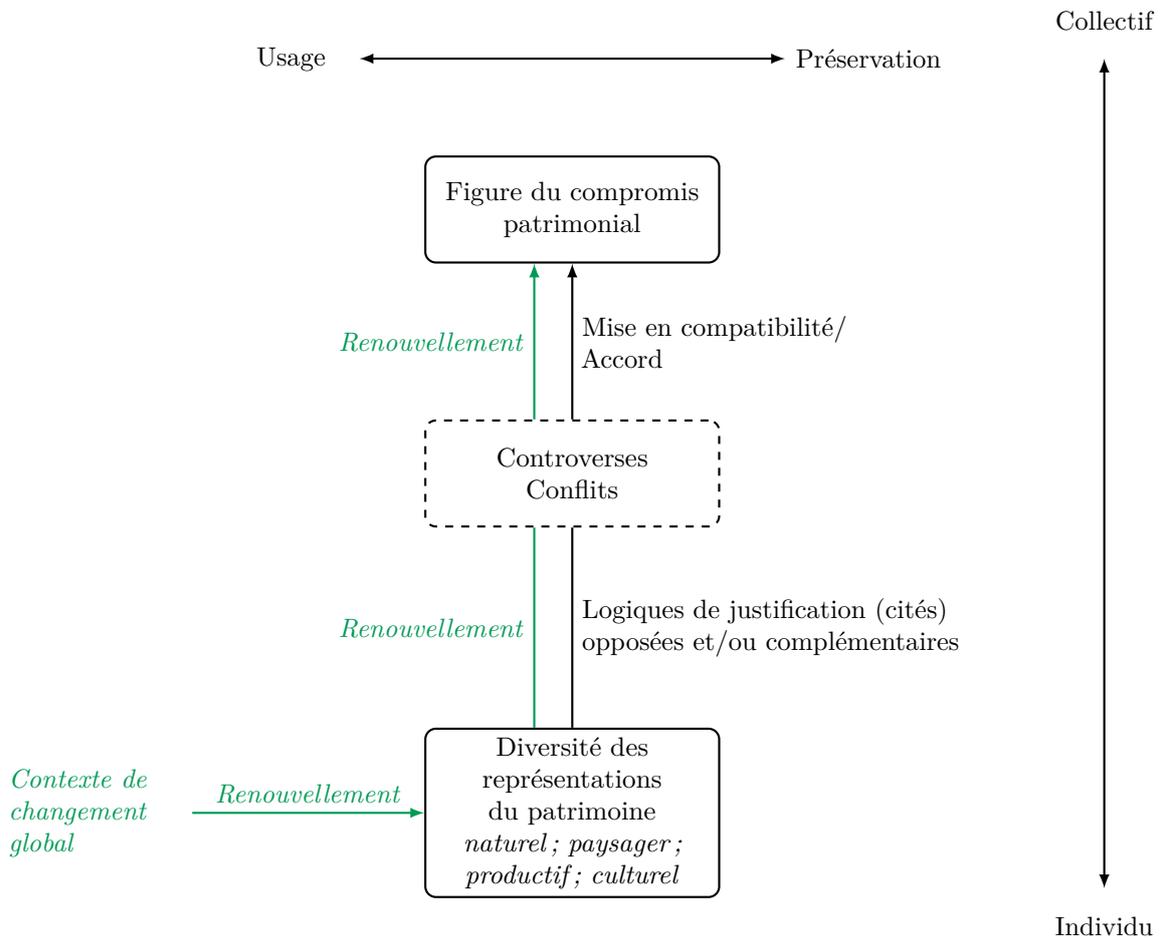
L'approche institutionnaliste du patrimoine permet ainsi d'envisager une issue au problème d'élaboration des compromis : les logiques opposées peuvent aussi trouver une forme de complémentarité cristallisée dans une "figure du compromis patrimonial" - ce dont rend compte la figure 1.5 ci-dessous synthétisant la conceptualisation des compromis en train de se dire. Fortes de l'héritage intellectuel régulationniste, nous considérons que le processus de mise en compatibilité n'est pas linéaire et génère souvent des conflits ou des controverses du fait des contradictions inhérentes à l'émergence des compromis patrimoniaux. Contrairement à Godard, nous ne considérons pas le compromis comme l'établissement d'un nouveau système de légitimité stable dans le temps, à la suite de négociations, au sens où il constituerait une modalité "*consolidé[e] progressivement par l'affermissement de la constitution de l'ordre virtuel qui lui donne naissance et par la stabilisation de catégories nouvelles de synthèse*" (Godard, 1990, p 235).³⁸ Selon nous, la figure du compromis patrimonial est une "structure à part entière" (Barel, 1979), permanente et fragile en ce sens que la **confrontation entre les intérêts individuels et collectifs, et les logiques d'usage et de préservation, est irréductible**. Autrement dit, nous n'envisageons pas que le compromis crée une sorte de bien commun des biens communs qui pourrait réifier la diversité à partir de laquelle il émerge. Toutefois, **la figure du compromis patrimonial peut se stabiliser plus ou moins temporairement**. Elle peut aussi **s'institutionnaliser quand elle organise un dispositif de coordination formel**. Nous verrons effectivement, concernant les zones humides de notre étude, que de nombreux dispositifs de gestion sont porteurs de figure(s) de compromis traduisant des représentations du patrimoine hétérogènes mais complémentaires (par ex. volonté de préserver l'environnement en encourageant les usages socio-économiques). Par ailleurs, parler de "figure" de compromis patrimonial permet, selon nous, d'insister sur le fait

37. Nous sommes conscientes que parler de patrimoine renvoie d'emblée à des considérations culturelles et que la distinction "patrimoine naturel" et "patrimoine culturel" peut paraître illusoire (Harrison, 2015). Toutefois, elle permet de souligner le dualisme encore présent chez beaucoup d'acteurs (dans leurs représentations et pratiques) entre nature et culture (Descola, 2005), comme nous aurons l'occasion de le voir dans nos résultats.

38. Notons que pour Boltanski and Thévenot (1991), le compromis est un état fugitif et transitoire, destiné soit à se conforter en un nouvel ordre légitime, soit à disparaître. Dans ce cadre, les compromis jouent effectivement un rôle fondamental dans la genèse des mondes communs. Boltanski and Chiapello (1999) montrent comment l'affirmation de la "cité par projets" est liée à l'émergence de nouveaux compromis.

que cette composante du compromis est de l'ordre de l'idéal. Aussi, ce sont bien des figures de compromis patrimoniaux que nous viserons à caractériser par la suite, dans la partie empirique de la thèse³⁹, pour rendre compte des compromis en train de se dire au sein des territoires.

FIGURE 1.5 – Émergence et dynamique des compromis patrimoniaux "en train de se dire"



Comme nous l'avons représenté sur la figure 1.5 ci-dessus, les compromis en train de se dire - reposant sur une diversité de représentations du patrimoine rendue compatibles par l'élaboration d'une figure de compromis patrimonial qui suspend alors les frictions - sont fragiles et peuvent évoluer par le jeu de la dénonciation et de la critique. Les controverses sociales et scientifiques suscitées par les changements globaux réactivent les tensions inhérentes aux compromis patrimoniaux : les acteurs projettent de nouvelles représentations ou, à l'inverse, tendent à les conforter. La prise en compte de la dynamique des compromis en train de se dire apparaît en ce sens nécessaire pour comprendre la prise de décisions collective en univers de plus en plus incertains et potentiellement controversés. Si le contexte de changement global réactive des formes de contradictions, les compromis en train de se dire prendront la forme de nouvelles figures du compromis patrimonial au fondement de processus de coordination renouvelés (*cf.* chapitre 4).

39. Le chapitre 2 montre l'opérationnalisation de ce concept dans l'enquête et le chapitre 3 expose les résultats.

1.2.2 Des compromis patrimoniaux "réellement en train de se faire" : la prise en compte de la diversité des pratiques

Nous présentons, dans ce deuxième temps, l'autre facette des compromis patrimoniaux que sont les compromis en train de se faire. À la différence des compromis en train de se dire, perceptibles dans le domaine de l'idéal, du point de vue des représentations patrimoniales des acteurs, ces compromis en train de se faire se saisissent à travers les pratiques concrètement mises en oeuvre par les acteurs. Au regard des milieux naturels qui feront l'objet des investigations empiriques de notre travail - les zones humides charentaises-maritimes - les pratiques auxquelles nous nous intéressons plus particulièrement sont des pratiques de production agricole (comprises au sens large, c'est-à-dire impliquant l'exploitation des ressources et des composantes de l'environnement biophysique à des fins de production alimentaire). Les activités primaires sur lesquelles nous nous focalisons ont la particularité d'entretenir un rapport ambivalent à l'environnement : elles entretiennent un rapport de prédation et d'exploitation des ressources naturelles, mais aussi un rapport de dépendance, dans la mesure où ces ressources sont à la base même de l'existence de ces activités. Dans cette perspective, les compromis patrimoniaux en train de se faire renvoient aux compromis productifs que les producteurs réalisent, entre l'utilisation et la conservation de ressources, pour garantir la pérennité de leur activité. Pour comprendre l'émergence de ces formes de compromis, nous mobilisons en point de départ la grille conventionnaliste des mondes de production de [Salais and Storper \(1993\)](#) (*cf.* section 1.2.2.1), avant de proposer notre propre catégorisation de mondes productifs, adaptée au secteur primaire, pour appréhender les compromis réalisés à l'échelle des exploitations (*cf.* section 1.2.2.2).⁴⁰ Pour accéder à la réalité de ces compromis, nous proposons d'articuler la grille des mondes de production à l'approche par les pratiques (*cf.* section 1.2.2.3) - pratiques dont nous soulignons l'encastrement au travers de trois dimensions (matérielles, institutionnelles et relationnelles), révélateur des compromis "réellement" en train de se faire (*cf.* section 1.2.2.4).

1.2.2.1 Les mondes de production : une approche conventionnaliste pour appréhender la diversité des activités productives

Dans l'approche conventionnaliste, l'entreprise est avant tout le lieu de réalisation d'une activité productive ([Ughetto, 2000](#)). L'entreprise est plus précisément conçue comme une organisation, un espace conventionnel, formant "un ensemble de règles" (formelles et informelles) ayant pour but de coordonner les actions des individus compte tenu de l'incertitude dans laquelle ils agissent ([Favereau, 1989](#)). Dans cette perspective, [Salais and Storper \(1993\)](#) ont développé une grille d'analyse visant initialement à expliquer la diversité des entreprises et des modes d'organisation du travail dans la société post-fordiste. Cette construction théorique a plus particulièrement vocation à comprendre les "*modalités possibles de la coordination économique entre les personnes, les produits, les conventions, les registres d'action élémentaires et les formes d'incertitude auxquelles sont confrontés les agents économiques*" ([Salais and Storper, 1993](#), p 19). Elle représente selon nous un point de départ pertinent pour rendre compte de la diversité (et de la réalité comme nous le verrons) des coordinations économiques possibles dans la production, selon un nombre limité de cadres cohérents et structurants (*i.e.* les mondes de production).

40. Dès lors, même si la grille des mondes de production peut s'appliquer à d'autres secteurs d'activité, nous insisterons particulièrement sur le secteur primaire, pour répondre aux besoins de notre construction théorique.

Compte tenu du caractère hétérogène de l'évaluation de la qualité des produits - selon des critères susceptibles de varier entre les acteurs et que les prix ne suffisent pas à résumer (Climent-López and Sánchez-Hernández, 2015) – l'activité productive soumet les producteurs à deux incertitudes fondamentales : l'incertitude de production et l'incertitude de marché. Pour traiter ces incertitudes et permettre d'assurer l'effectivité des transactions (produire et échanger), des repères partagés sur la définition de la qualité sont trouvés au sein de "conventions de qualité" (Eymard-Duvernay, 1989) : la *convention de qualité marchande* (la qualité est résumée par un prix), la *convention de qualité industrielle* (la qualité est évaluée en référence à un standard technologique) et la *convention de qualité domestique* (évaluation au regard de l'origine du produit). Ces conventions de qualité ont des conséquences sur la mise en œuvre de l'activité productive et notamment du travail. L'activité de travail est envisagée dans ce cadre sous l'angle plus global du produit, qui constitue alors "*une interface entre l'organisation et le marché*" (Ughetto, 2000). Or, les moments clés du travail lié à la production (embauche, fabrication et vente du produit) sont également marqués par des incertitudes (par ex. compétences réelles des salariés). Des "conventions du travail" sont alors définies à partir de la qualité des produits à laquelle s'articule la qualité du travail (Salais, 1994). Par exemple, la convention du travail industriel doit correspondre à la définition d'une qualité de produits industriels. Cette convention renvoie "*au paradigme de la production de masse et à la grande entreprise rationalisée*" (Salais, 1991, p 28) et à une organisation du travail standardisée. À partir de ces éléments, Salais and Storper (1993) distinguent les logiques de coordination entre les producteurs et les demandeurs en fonction :

- de la *nature des produits* (pour régler l'incertitude de marché du côté de la demande) : les produits génériques sont destinés à une consommation de masse et leurs caractéristiques sont maîtrisées par les producteurs, tandis que les produits dédiés ont une qualité différenciée, définie par les demandeurs.
- du *processus de production* (pour régler l'incertitude de production du côté de l'offre) : la mobilisation de compétences génériques conduit à des produits standardisés, mais l'activité productive peut nécessiter des compétences et des savoir-faire spécifiques pour fournir des produits spécialisés.

Le croisement de ces différentes conventions conduit à énoncer différentes définitions de la qualité résolvant de manière variée le contexte d'incertitude inhérent à l'activité productive (liée au caractère hétérogène de l'évaluation de la qualité des produits) : la qualité "standard-générique", "spécialisé-générique", "spécialisé-dédié" et "standard-dédié". Ces définitions de la qualité permettent de délimiter quatre mondes possibles de production, correspondant ainsi à des idéaux-type de qualité des produits : le monde industriel (générique-standardisé), le monde marchand (dédié-standardisé), le monde interpersonnel (dédié-spécialisé) et le monde immatériel (générique-spécialisé). Ces mondes de production représentent ainsi différents espaces de coordination entre les producteurs et les demandeurs, selon l'articulation de conventions partagées dans le domaine du travail et de la qualité des produits.

La grille d'analyse des mondes de production a une portée heuristique certaine pour envisager la

diversité des activités productives à l'échelle méso-économique. Cette approche conventionnaliste de l'entreprise et des filières productives apparaît complémentaire à celle des mondes communs de Boltanski and Thévenot (1991) où l'activité productive devient le lieu privilégié d'élaboration de compromis entre plusieurs logiques en tension : par exemple le compromis qui s'exerce entre le monde industriel et le monde domestique, visant à concilier l'efficacité et le sentiment d'appartenance à une grande famille, dans un modèle d'entreprise paternaliste. L'apport du cadre de Salais and Storper (1993) est de circonscrire les espaces possibles de la coordination économique au sein de quatre mondes de production. Appliquée au domaine de l'agriculture, dans un contexte d'accroissement des enjeux environnementaux, cette grille devient le point de départ de notre propre catégorisation de mondes productifs, conçus comme autant d'espace de compromis entre des logiques d'usage et de préservation.

1.2.2.2 Des mondes de production agricole reflétant des compromis entre usage et préservation

La grille d'analyse conventionnaliste des mondes de production élaborée par Salais and Storper (1993) a déjà été appliquée à la production alimentaire (Wilkinson, 1997) pour comprendre l'émergence de différents mondes productifs agricoles possibles. Dès lors, questionner la pluralité des manières d'agir et de produire des exploitants d'une filière ou d'un territoire revient à reconnaître la remise en cause du modèle de production agricole unique qui a prévalu en France à partir des années 1950. La critique du modèle agro-industriel, qui s'accroît dans les années 1990, porte sur ses impacts environnementaux négatifs – tels que la pollution des sols, des eaux et de l'air, l'érosion des sols, la perte de la biodiversité ou la déforestation – et sur une demande croissante de qualité de la part des consommateurs (Goodman, 2003).⁴¹ L'intégration des enjeux environnementaux (et sanitaires) conduit à l'émergence d'une diversité de modèles productifs agricoles, au-delà d'une simple opposition entre une agriculture conventionnelle et une agriculture alternative (biologique) (Condor and Lavissière, 2023), qu'il convient désormais de mettre au jour (Galliano et al., 2017; Gasselin et al., 2021). Considérant à cet égard une demande croissante de produits "verts", Cazals (2006) propose de distinguer des "mondes [agricoles] possibles de production protecteurs de l'environnement" sur la base de différentes conventions d'environnement, définies comme un "*ensemble de repères construits et cohérents qui servent de guide pour les acteurs économiques ayant à se situer dans la pluralité des références en matière environnementale*" (Cazals, 2006, p 127). Les différents mondes⁴² rendent alors compte de la "*coordination des demandes et des activités productives autour des produits de qualité environnementale*" (Cazals, 2009, p 35). Sans se limiter à l'étude d'entreprises engagées dans des démarches volontaires de protection de l'environnement, il nous semble possible de concevoir des mondes de production agricole différenciés, inscrits dans des logiques de compromis entre usage et préservation (*i.e.* entre rentabilité économique et protection de l'environnement) en intégrant la dimension environnementale des activités productives.

41. Pour un aperçu des tendances structurantes de l'agriculture française ayant conduit à l'émergence d'agricultures différenciées depuis la seconde moitié du 20^e siècle, voir notamment Allaire (2002); Jollivet (2007); Rivaud (2008, 2010) .

42. Le monde protecteur radical, le monde protecteur technico-marchand, le monde protecteur impersonnel et le monde protecteur industriel (Cazals and Bélis-Bergouignan, 2009).

Trois mondes de production possibles associés aux activités primaires liées à l'environnement naturel

Nous reprenons à notre compte les développements théoriques précédents pour proposer une catégorisation de mondes productifs adaptée à des activités du secteur primaire, dont l'exercice est fortement dépendant de l'environnement naturel - qui peut dès lors être perçu comme un ensemble de contraintes environnementales avec lesquelles composer, ou comme le coeur de l'activité productive à préserver. Cette catégorisation repose sur un ensemble d'éléments caractéristiques (au-delà du croisement entre le type de produit et la nature du processus de production) et intègre les enjeux de protection de l'environnement qui s'imposent désormais, dans le but notamment de capter les différents compromis possibles entre usage et préservation. Les critères nous permettant de caractériser trois mondes productifs du secteur primaire - traditionnel, productiviste et innovant (*cf.* tableau 1.5) - sont :

- les **logiques productives**, reflétant des compromis entre l'usage et la préservation des ressources marchandes et non-marchandes ;
- la **stratégie productive** influencée par les visions du monde des producteurs ;
- la nature du **processus de production**, standard ou spécialisé (*i.e.* nécessitant des compétences génériques ou des savoir-faire spécifiques) et pouvant intégrer, dans le cas de l'agriculture, la question du recours aux intrants industriels ou à l'irrigation ;
- le **type de produit**, standardisé et destiné à une consommation de masse ou dédié à une consommation spécifique ;
- le **mode de distribution**, et notamment l'échelle spatiale (mondialisé ou localisé) ;
- la **conception particulière de la nature** selon la nature légitime défendue (en tant que bien commun) ;
- et enfin le **rapport à l'environnement** impliquant différents niveaux de pression sur celui-ci selon la perception des exploitants (contrainte environnementale ou ressource additionnelle).

TABLE 1.5 – Les modèles productifs du secteur primaire

	Productiviste	Traditionnel	Innovant
Logiques productives	Logiques d'usage > logiques de préservation	Logiques de préservation > logiques d'usage	Indétermination entre les logiques d'usage et de préservation
Stratégie productive	Efficacité, productivité, rentabilité Économies d'échelles Réduction des coûts	Partage de valeurs Transmission	Diversification, différenciation Valorisation économique
Processus de production	Intrants industriels Spécialisation des exploitations Standardisation (infrastructures, tâches)	Savoir-faire spécifiques Travail de la nature	Savoirs-faire spécifiques Élargissement des compétences, nouvelles connaissances
Types de produits	Produits de masse standardisés	Produits dédiés	Produits dédiés
Commercialisation	Distribution de masse Marchés mondiaux	Circuits courts (marchés) en parallèle/complément de canaux de distribution de masse	Circuits courts Vente directe
Rapport à l'environnement	Artificialisation du milieu Réduction des contraintes environnementales Suppression des spécificités naturelles locales	Mobilisation des ressources environnementales, principal facteur de production	Adaptation du système productif, prise de conscience des effets sanitaires et environnementaux
Exemple	Grandes cultures	Agriculture biologique	Agrotourisme

Inspiré et adapté de Salais and Storper (1993); Rivaud and Cazals (2012); Plumecocq et al. (2018)

Chaque monde de production (ou modèle productif⁴³) repose sur une logique productive spécifique qui reflète un compromis entre l'usage et la préservation des ressources, pour concilier les objectifs économiques et environnementaux des entreprises.

Le **modèle de production traditionnel** se caractérise par des logiques productives dominées par des logiques de préservation des ressources. Les exploitations maintiennent des savoir-faire productifs spécifiques attachés au travail de la nature, dans le respect de celle-ci. La priorité est ainsi accordée à la prise en compte de l'environnement naturel dans la conduite de l'activité productive. L'action de ces exploitants est justifiée par une conception de la nature inspirée-domestique, c'est-à-dire une nature perçue comme une grandeur définie par la relation à une mémoire et à une transmission, par l'appartenance à un groupe, par l'insertion dans une tradition, mais aussi par sa dimension supérieure à celle de l'homme. L'engagement de ces producteurs se concrétise dans la mise en œuvre de processus de production spécialisés et conduit à la fourniture de produits dédiés auprès de consommateurs partageant des valeurs communes. Dans ces conditions, la concurrence repose sur la qualité des produits. L'inscription de ces exploitations sur le territoire est renforcée par le recours à des circuits de distribution courts, en complément ou en remplacement des canaux de distribution classiques. Les exploitants cherchent à assurer la pérennité de leur structure, tandis que l'objectif de rentabilité et d'accroissement est relégué au second plan, derrière les engagements environnementaux des producteurs. On retrouve ainsi plutôt des petites entreprises, pratiquant une agriculture biologique par exemple.

À l'opposé, les exploitants peuvent adopter des pratiques relevant d'un **modèle de production productiviste**, en référence au modèle agricole productiviste dominant en France depuis les années 1950 (*cf. supra*). Ce modèle productif repose sur un compromis en faveur des logiques d'usage de l'activité. L'objectif prioritaire est d'assurer la rentabilité économique et

43. Nous utiliserons par la suite les deux expressions de manière indifférenciée.

d'accroître les rendements de l'entreprise, mais aussi de garantir de hauts niveaux de production pour répondre à la demande alimentaire mondiale. Les entreprises qui s'inscrivent dans ce modèle sont généralement de grande taille et réalisent des volumes importants de produits standardisés. Les produits de base sont distribués sur les marchés globaux où la concurrence se fait par les prix. Concernant le secteur agricole plus particulièrement, la forte volatilité des prix des produits standards soumet les exploitants aux aléas du marché. Aussi, ces derniers cherchent avant tout à gérer le risque économique. Au niveau du processus de production, cela se traduit par la recherche d'une minimisation des coûts de production à travers une standardisation des tâches et une simplification du système de production. L'intensification des techniques productives vise à sécuriser les niveaux de production. Dans ce cadre, les exploitants opèrent une véritable déconnexion avec l'environnement naturel. La maîtrise de l'environnement et des processus écologiques s'appuie sur le progrès technique et l'amélioration des connaissances scientifiques. À cet égard, les recherches conduites par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ont largement contribué à l'émergence du modèle productiviste agricole sur le territoire du marais de Brouage, comme nous aurons l'occasion de le voir. La nature est donc conçue comme une ressource naturelle à exploiter et à valoriser par incorporation dans le processus de production (la nature légitime est industrielle). Pour répondre aux impératifs économiques de productivité et de rentabilité, les exploitants cherchent à relâcher les contraintes environnementales soit par l'artificialisation du milieu (ce qui a pour conséquence de supprimer les spécificités écologiques locales), soit par le recours aux intrants industriels - engrais ou produits phytosanitaires - en dépit des impacts environnementaux négatifs de l'activité productive.

Enfin, les exploitants peuvent se positionner en faveur d'un **modèle de production innovant**. Dès lors, la dynamique productive se fonde sur l'adaptation du système productif aux contextes environnemental (par ex. crise sanitaire, risque environnemental, modification de l'état des ressources) ou socio-économique (par ex. crise économique, dévalorisation des produits), potentiellement instables. Les producteurs développent ainsi des stratégies d'adaptation qui peuvent prendre des formes variées, comme la diversification ou la différenciation par des techniques agro-environnementales innovantes.⁴⁴ Ces exploitants sont plus enclins à élargir leurs compétences et à développer de nouvelles connaissances pour faire face à un contexte changeant. En ce sens, la référence à l'innovation dépasse le cadre de l'innovation technologique auquel se restreignent certains travaux (comme le notent [Omer and Ferru \(2023\)](#)). L'innovation porte sur toutes les techniques productives développées par les exploitants, qu'elles soient commerciales, liées aux produits ou aux savoir-faire, favorisant l'émergence de pratiques nouvelles et diversifiées. En ce sens, le modèle de production innovant représente une alternative au modèle traditionnel, sans réelle rupture avec ce dernier comme le modèle productiviste. Le compromis sur lequel repose le modèle innovant est plus indéterminé, dans la mesure où les logiques productives articulent logiques d'usage et de préservation, sans accorder de priorité prédéfinie à l'une ou l'autre. Les solutions recherchées par les exploitants ne sont effectivement pas centrées sur le recours aux ressources marchandes (par ex. volumes produits).

44. Par exemple, [Rivaud and Cazals \(2012\)](#) montrent que l'accroissement de l'incertitude sur le potentiel de production ostréicole sur le Bassin d'Arcachon (lié, entre autres, à des épisodes de mortalités) a conduit les ostréiculteurs arcachonnais à développer différentes stratégies d'adaptation, telles que le recours au naissain d'écloserie ou le développement de l'élevage en eau profonde.

1.2.2.3 Accéder à la réalité des compromis à partir des pratiques

La définition des pratiques sociales proposée par la théorie des pratiques que nous avons présentée en première section de ce chapitre met l'accent sur leurs dimensions matérielles, sociotechniques d'une part, et sur leurs dimensions idéelles, cognitives et sociales d'autre part. En ce sens, la théorie des pratiques partage avec l'approche conventionnaliste un fondement intellectuel pragmatique commun. L'articulation entre ces deux approches passe principalement par le recours au modèle des économies de la grandeur de Boltanski and Thévenot (1991) (*cf. supra* section 1.1.2.3) qui permet d'approfondir la compréhension de certaines composantes des pratiques sociales. Aussi, de nombreux travaux portant sur les pratiques de consommation (un champs d'application dominant de la théorie des pratiques) ont mobilisé ce cadre conventionnaliste pour enrichir la signification du sens des pratiques. Considérant que les acteurs s'appuient sur une diversité de raisons pour agir, ce modèle fournit effectivement un cadre pour qualifier et circonscrire les différents principes possibles qui justifient les pratiques de consommation, à l'aide des cités. Il précise les différentes conceptions du bien commun pour comprendre, par exemple, "*what is perceived as "the good" in decisions about what to buy and eat*" (Thorslund and Lassen, 2017, p 838). Cela permet d'étayer la complexité et la pluralité des valeurs morales qui façonnent les pratiques, et de comprendre comment celles-ci peuvent différer d'un contexte à l'autre (Andersen, 2011; Truninger, 2011; Evans, 2011).

Nous proposons, de manière plus originale, d'articuler la théorie sociale des pratiques et la grille des mondes de production pour étudier plus spécifiquement la réalité et la diversité des pratiques de production. La grille de Salais and Storper (1993), dont nous nous sommes inspirées pour proposer des modèles productifs adaptés à des milieux naturels contraignant a priori le déploiement des activités possibles, a aussi une portée pragmatique. Les auteurs distinguent les mondes *possibles* de production des mondes *réels*, les premiers constituant avant tout, comme nous l'avons dit, des idéaux-types et une grille pour décrypter la réalité complexe. Salais (2008, p 163) souligne que "[c]ontrairement à une erreur de lecture, souvent faite, il ne s'agit pas d'une typologie empirique [...] mais d'une formalisation de pragmatiques spécifiques de l'action économique", tout en rappelant ensuite l'interaction étroite et dynamique entre "*monde réalisé, monde possible et monde accessible*". Aussi, dans la réalité empirique, les frontières entre les mondes possibles sont poreuses et les entreprises peuvent s'inscrire dans une hybridation des mondes. Pour Salais and Storper (1993), le résultat des actions productives et des échanges sont les produits effectivement réalisés par les entreprises. L'accessibilité aux mondes réels de production dépend de différents facteurs dont disposent les entreprises au cours de leur action : les institutions étatiques et les objets sur lesquels reposent les accords entre producteurs et demandeurs. Les objets, qu'ils soient "*choses, êtres vivants ou objets techniques*" sont effectivement, dans l'approche pragmatique, sources de contraintes variables pour l'action, selon le contexte (Bénatouïl, 1999). Les institutions étatiques, autre vecteur important d'accessibilité aux mondes réels, "*tend[ent] en même temps à orienter l'action et la coordination, favorisant ou freinant l'accès à telle ou telle possibilité*" Salais (2008, p 166). Les entreprises agissent au sein d'un environnement réglementaire dont les règles orientent l'activité productive. Nous verrons qu'il importe de considérer, en plus de ces deux "vecteurs d'accessibilité" aux mondes réels, l'environnement social des entreprises (*cf. infra*). Bien que nous nous soyons détachées de la grille d'analyse originelle de Salais and Storper (1993),

cette interrogation sur la faculté des mondes à émerger comme réalité selon différentes modalités nous enjoint de s'intéresser à la pluralité des résultats possibles.

La théorie des pratiques nous semble complémentaire à la grille des mondes de production (et donc à notre analyse des modèles productifs du secteur primaire) d'abord parce qu'une pratique est certes l'unité ontologique de base de la théorie des pratiques, mais qu'elle constitue aussi une entrée empirique pertinente (Dubuisson-Quellier and Plessz, 2013). En ce sens, l'analyse des pratiques permet de faciliter l'opérationnalisation empirique de notre grille des modèles productifs. Cette approche permet aussi, selon nous, d'accéder à la réalité des mondes de production en traduisant les vecteurs d'accessibilité aux mondes (objets, dispositifs et relations) à travers le prisme des pratiques. Par ailleurs, les objets étant considérés comme "*co-constitutive elements of the practice itself*" (Truninger, 2011, p 41) conduisent à porter attention à la matérialité des pratiques (Warde, 2005; Shove et al., 2007), ce qui apparaît essentiel pour étudier la réalité et la diversité des pratiques productives liées à des activités primaires fortement ancrées dans leur milieu naturel. À l'égard de notre questionnement sur la cohérence entre les compromis en train de se dire et ceux qui sont réellement en train de se faire, cet outil d'interprétation nous permet d'évaluer le degré de durabilité des pratiques. Les composantes matérielles des pratiques de production sont effectivement des éléments de pression potentielle exercée sur l'environnement naturel (Røpke, 2009). Enfin, le recours à la théorie des pratiques permet de progresser sur le chantier de l'articulation entre l'individu et le collectif en encastrant les pratiques dans le collectif. En plus de la prise en compte des cadres de justification de l'action, révélateurs comme nous l'avons vu de compromis entre usage et préservation, elle permet de souligner le rôle des déterminants collectifs des pratiques, que nous allons maintenant expliciter.

1.2.2.4 Déterminants collectifs des pratiques révélateurs des compromis réels

Nous avons mentionné à plusieurs reprises que l'approche par les pratiques, en centrant son analyse sur les pratiques elles-mêmes et non sur les acteurs, s'intéresse à l'encastrement matériel, institutionnel et socio-relationnel des pratiques qui conditionne leur formation, leur diffusion et leur modification. L'intention analytique et théorique majeure des théoriciens des pratiques est ainsi de contribuer à la compréhension de "*how and why people act as they do*" et de "*how practices emerge, persist and disappear*" (Shove, 2014, p 418). Dans cette perspective - et prenant acte de l'hypothèse de rationalité située - nous intégrons dans notre grille les dimensions relatives à la situation des acteurs, afin de décrypter l'orientation des comportements. Ces dimensions collectives, attachées aux pratiques elles-mêmes, sont conceptualisées comme des déterminants en ce qu'elles peuvent orienter l'utilisation ou la préservation des ressources productives et induire des tensions entre l'action individuelle et l'action collective. En intégrant ces déterminants relatifs aux contextes matériel, institutionnel et social dans lesquels les acteurs évoluent à l'analyse des compromis, nous entendons saisir les compromis "réellement" en train de se faire, en référence à la distinction opérée par Salais and Storper (1993) entre "mondes possibles" et "mondes réels".⁴⁵

45. Nous présentons les déterminants matériels, institutionnels et relationnels de manière séparée, pour plus de clarté, mais il est entendu que ces déterminants peuvent, en réalité, être imbriqués et jouer de manière intermittente dans l'émergence des compromis patrimoniaux réellement en train de se faire.

Les déterminants matériels

Les déterminants matériels des pratiques renvoient, de manière intuitive, aux éléments matériels (au sens de l'approche par les pratiques) ou aux objets (au sens de l'approche conventionnaliste) qui rendent possible la réalisation des activités productives. Ils correspondent aux infrastructures (machines, bâtiments...) mobilisées dans les pratiques mais aussi, pour des activités de production dépendantes d'une certaine quantité/qualité d'environnement, aux ressources naturelles incorporées dans les processus productifs. De ce fait, nous mettons d'abord l'accent sur les dimensions spatio-temporelles des pratiques et leur inscription dans la matérialité, qui contraignent de fait leur déroulement. Comme l'explique Røpke (2009, p 2493), "[t]he basic premise is that each individual follows a path in time and space, carrying out practices that take up time and have to take place in space. The individual's participation in practices is thus constrained by finite time resources, by the impossibility of simultaneous participation in spatially separated activities, and by the time involved in moving through space". Nous verrons que pour réduire la dépendance à l'environnement naturel, les acteurs peuvent chercher à modifier les systèmes de production (cf. chapitre 4).

Les déterminants matériels sont des dimensions collectives des pratiques en ce sens que la façon dont les objets matériels sont utilisés dans les processus productifs dépend de savoir-faire transmis et de compétences mémorisées dans les routines des acteurs – ce qui permet de souligner que "agents are not the starting point of the analysis, as practices logically and historically precede individuals" (Røpke, 2009, p 2493). Ces compétences, qui sont notamment tacites (sous la forme de savoir-faire) et spécialisées pour les producteurs, sont collectives au sens où elles sont partagées (Røpke, 2009). Les déterminants matériels sont donc nécessairement liés à des déterminants cognitifs au sens de la littérature évolutionniste de l'économie de l'entreprise par rapport aux routines qui peuvent se définir comme "a repetitive pattern of activity" (Nelson, 1982). Ces déterminants cognitifs renvoient également aux habitudes au sens veblénien, qui en souligne le rôle dans la détermination des choix individuels (Maréchal and Holzemer, 2015).⁴⁶ Ils sont considérés dans ce cadre comme "a context-dependent form of acquired automaticity" (Maréchal and Holzemer, 2015, p 229). Pour Shove (2012, p 101), "habits [are] practices that are recurrently and relatively consistently reproduced".

Ces perspectives nous permettent de souligner que les pratiques sont des constructions de niveau méso-économique et qu'elles peuvent alors s'inscrire le long d'une trajectoire technologique spécifique largement pré-définie, ce qui peut conduire à un certain degré d'inertie. De fait, la mise en exergue du rôle des compétences dans le recours aux éléments matériels révèle l'existence de processus historiques de spécialisation cognitive qui peuvent conduire à des verrouillages (*lock-in*) et des dépendances au sentier (*path dependency*).⁴⁷

Les déterminants institutionnels

Nous avons eu l'occasion de signaler, en première section de ce chapitre, la place que nous accordons aux institutions dans l'appréhension des comportements économiques. Par déterminants

46. Pour Veblen, un être humain est "a coherent structure of propensities and habits which seeks realization and expression in an unfolding activity" (Veblen, 1898, p 390).

47. La théorie des pratiques a largement abondé la littérature sur les dimensions matérielles et sociotechniques qui façonnent dans une large mesure le comportement des consommateurs dans un ensemble de domaines tels que l'alimentation, le chauffage ou la consommation de l'eau par exemple (Mont et al., 2022).

institutionnels, nous faisons référence à l'environnement institutionnel formel, décliné dans le champ des recherches institutionnalistes en normes, règles de droit, conventions, *etc.* Les économistes néo-institutionnels distinguent plus précisément - nous l'avons mentionné - deux niveaux interdépendants : le niveau macro-institutionnel (*i.e.* l'environnement institutionnel comprenant l'ensemble de règles politiques, sociales ou légales) et le niveau micro-institutionnel (*i.e.* les arrangements institutionnels). Les micro-institutions, d'après [Ménard \(2003, p 105\)](#), permettent de considérer qu'un "*environnement institutionnel ne se caractérise pas seulement par la production de règle et/ou de norme [...] mais aussi et surtout par la production de dispositifs destinés à la mise en œuvre de ces règles*". Ces micro-institutions incarnent ainsi les instruments de la coordination qui "*s'intercalent entre les règles du jeu globales balisant l'environnement institutionnel [à l'échelle macro-économique] et les agents, les organisations, ou les accords contractuels qui les lient [à l'échelle micro-économique]*" [Ménard \(2003, p 114\)](#). Autrement dit, elles interviennent au niveau méso-économique, à l'interface entre l'individu et le collectif.

Les activités primaires dépendantes des milieux naturels sont concernées par un ensemble de dispositifs – au sens de micro-institutions – qui permettent la mise en œuvre des règles formelles, distribuant des droits et des obligations en fonction des objectifs poursuivis, dont certains peuvent relever d'intérêts collectifs, comme la préservation des paysages. Ces règles formelles sont établies dans le cadre macro-institutionnel (par exemple, la PAC), mais émergent également de dynamiques territoriales et sectorielles comme les nombreuses réglementations qui définissent la qualité des produits. Cet ensemble foisonnant de réglementations vise à réguler le comportement des acteurs socio-économiques. Ces dispositifs ont une incidence sur le rapport entre les acteurs et les ressources naturelles, et *in fine* sur leurs pratiques, en affectant le mode d'utilisation des ressources.

La prise en compte des micro-institutions permet de considérer l'effectivité du rôle des règles organisant la gestion de l'environnement naturel en régulant les pratiques. De fait, la mise en œuvre effective des règles dépend des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles et des arrangements qu'ils élaborent entre eux. Cela nous conduit à prendre en compte les acteurs soumis aux règles – les producteurs – mais également les acteurs promoteurs des règles – les gestionnaires. En cohérence avec l'hypothèse d'incomplétude des règles (*cf. supra*), l'attention doit se porter à la pratique des institutions ([François, 2011](#)) – c'est pourquoi nous interrogerons l'application située de la réglementation en croisant l'analyse des pratiques des producteurs à celle des gestionnaires (*cf. chapitre 4*).⁴⁸ Cette approche nous conduit à identifier les interdépendances qui se nouent entre les producteurs, les gestionnaires et les organisations. Nous pourrions ainsi saisir les transformations des instruments de gestion qu'ils mobilisent, mais aussi les nouvelles formes de concurrence voire les conflits qu'ils peuvent entraîner.

Les déterminants relationnels

Pour rendre compte des déterminants relationnels des pratiques, nous nous appuyons sur les apports de la sociologie économique, qui partage avec l'économie des conventions (par ex. [Favereau and Lazega \(2002\)](#); [Thévenot \(2005\)](#); [Swedberg \(2006\)](#)) et la théorie des pratiques

48. Nous suivons en cela [François \(2011, p 255\)](#) qui note qu'"élucider les conditions de la survie des institutions suppose par conséquent de porter le regard sur tout autre chose que sur les institutions elles-mêmes, comme on le ferait si leurs forces et leurs éventuelles faiblesses se jouaient dans la dynamique endogène d'un organisme plus ou moins autarcique".

(par ex. Halkier (2001); Røpke (2009); Maréchal and Holzemer (2015)) la prise en compte des relations sociales dans l'analyse des faits socio-économiques.⁴⁹ Nous mobilisons plus précisément la notion d'encastrement social pour rendre compte de l'incidence de l'environnement social sur les comportements des acteurs économiques. Cette notion, renvoyant aux relations personnelles entre les individus, a pris un essor depuis les recherches de Granovetter (1973, 1985)⁵⁰, à l'origine de la nouvelle sociologie économique dont l'ambition est de démontrer l'influence des structures sociales sur les choix des acteurs économiques et la dynamique des groupes. Dans ce cadre, "[a]ctors do not behave or decide as atoms outside a social context, nor do they adhere slavishly to a script written for them by the particular intersection of social categories that they happen to occupy. Their attempts at purposive action are instead embedded in concrete, ongoing systems of social relations" (Granovetter, 1985, p 487). Il en découle que *i*) l'action est toujours socialement située et ne peut être expliquée seulement par les motifs individuels et que *ii*) les institutions sociales ne sont pas automatiquement produites sous une forme incontournable, mais qu'elles sont socialement construites (Granovetter, 2000). Les systèmes de relations sociales – ou réseaux sociaux – dans lesquels les individus sont inscrits sont supposés faciliter ou contraindre l'action économique à travers les ressources accessibles (par ex. informationnelles ou matérielles). Leur prise en considération permet ainsi de comprendre la diversité des résultats possibles. Comme le notent Maréchal and Holzemer (2015, p 232), "[t]he performance of various practices varies according to the social relations linked to it". L'encastrement des pratiques dans des réseaux de relations peut être appréhendé à partir des relations personnelles – dans une perspective "relationnelle" – ou à partir de la structure du réseau de ces relations – dans une perspective "structurelle" (Burnod and Colin, 2006). Aussi, pour appréhender les dynamiques méso-économiques intervenant entre l'individu et le collectif et orientant les pratiques des acteurs, nous mobiliserons une méthode d'investigation empirique spécifique, présentée au chapitre 2 et appliquée au chapitre 4 : l'analyse des réseaux sociaux.⁵¹

La figure 1.6 synthétise la conceptualisation des compromis en train de se faire. Comme nous l'avons représenté, ces compromis renvoient à une diversité de pratiques inscrites dans des logiques de compromis entre usage et préservation, et qui participent dès lors à différents mondes de production (traditionnel, productiviste ou innovant). Les déterminants matériels, institutionnels et relationnels permettent de saisir les dynamiques intervenant entre l'individu et le collectif. Dans cette perspective holindividualiste, les acteurs ne suivent pas uniquement leur intérêt propre, puisque ces déterminants favorisent ou contraignent la réalisation de leurs actions,

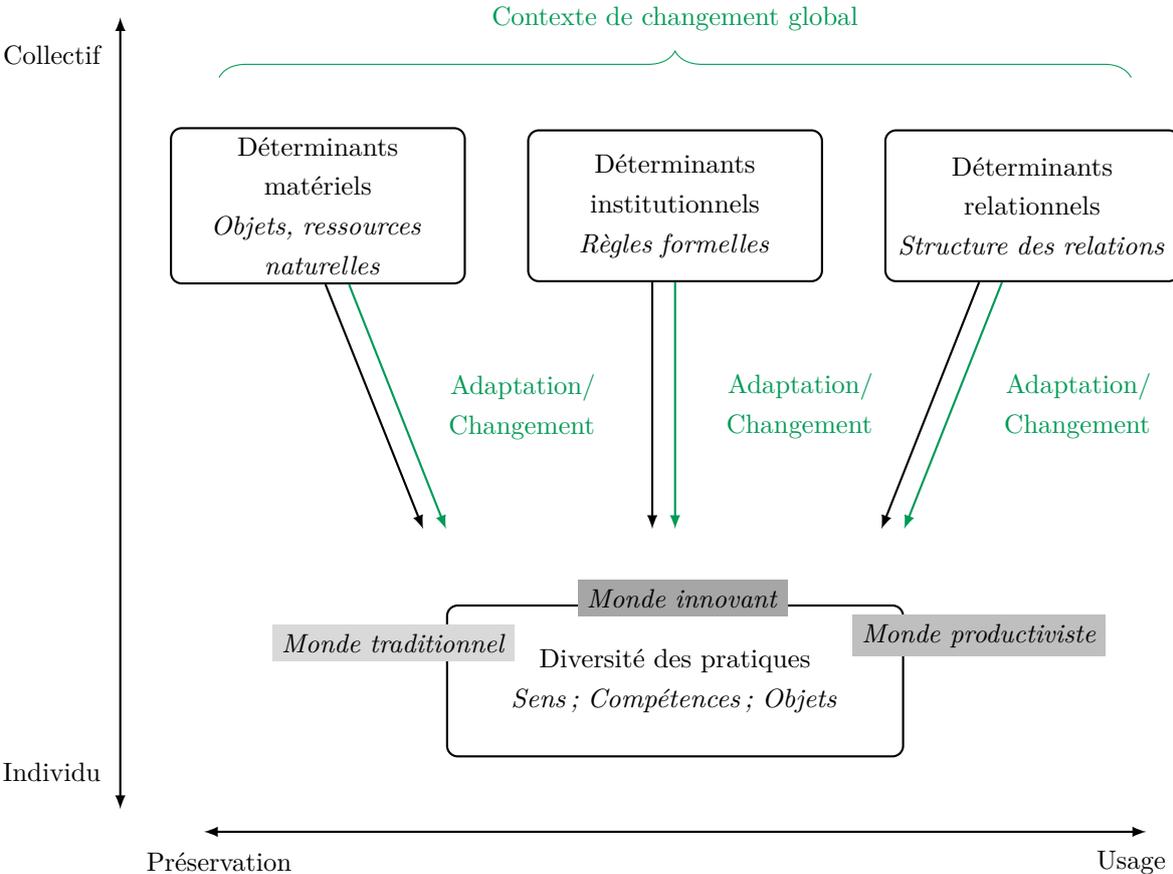
49. Ces courants se rejoignent aussi dans la prise en compte des multiples formes de la rationalité des agents, au-delà de la rationalité économique, et de l'existence de processus historiques, institutionnels, technologiques, spatiaux mais aussi sociaux participant à l'élaboration de ces rationalités situées.

50. Le premier auteur à mobiliser la notion d'encastrement (*embeddedness*) est Karl Polanyi dans le cadre de son analyse historique de l'émergence de la société de marché. Son essai montre en quoi les sociétés pré-capitalistes, aux modes de transaction basés sur les principes de réciprocité et de redistribution, sont marquées par un encastrement de l'économie dans la société. Le renversement du processus d'encastrement (le "désencastrement") qui s'opère ensuite marque le passage à un système de marché, à la base de la "grande transformation" (Polanyi, 1944). Les notions d'encastrement ne sont toutefois pas strictement identiques chez Polanyi et Granovetter (Plociniczak, 2007).

51. Précisons dès maintenant que "[p]our faire simple, l'analyse des réseaux sociaux est un ensemble de méthodes pour analyser des ensembles de relations sociales, considérées elles-mêmes comme émergeant des interactions entre des personnes ou des groupes" (Grossetti, 2015, p 1).

ce qui conduit à une diversité de résultats en termes de pratiques réellement mises en œuvre. Aussi, ce sont bien les pratiques des acteurs que nous investiguerons par la suite dans la partie empirique de la thèse, pour rendre compte des compromis réellement en train de se faire - entre logiques d'usage et de préservation, et logiques individuelles et collectives - au sein des territoires. Si le contexte de changements globaux nécessite un changement de pratiques (adaptation ou transition), la dynamique des compromis patrimoniaux en train de se faire dépendra de ce système de déterminants, conditionnant les marges de manœuvre des acteurs, et leur capacité de résistance au changement (*cf.* chapitre 4).

FIGURE 1.6 – Émergence et dynamique des compromis patrimoniaux "en train de se faire"



Conclusion du chapitre 1

Prenant acte de la complexification des conditions de la prise de décision individuelle et collective dans le contexte de changements globaux, nous avons souligné l'importance d'étudier les compromis patrimoniaux pour contribuer aux réflexions portant sur la gouvernance de l'environnement. Dans cette perspective, l'objet de ce premier chapitre était de présenter notre grille conceptuelle des compromis patrimoniaux, dont nous souhaitons souligner les éléments de construction suivants :

☞ *Mobiliser une approche institutionnaliste du patrimoine :*

Nous avons borné notre grille d'analyse des compromis patrimoniaux en situant notre approche au sein de la socio-économie écologique, et plus précisément au sein de l'économie institutionnaliste du patrimoine, qui s'attache à saisir la complexité des mécanismes de coordination en lien avec l'environnement. Parmi les éléments de cadrage conceptuel que nous avons présentés, nous insistons sur la pertinence de reconnaître la rationalité située des acteurs, c'est-à-dire une rationalité dépendante du contexte qui influence les rapports à l'environnement et la coordination. En centrant leurs analyses sur les réalités patrimoniales - lorsqu'entrent en jeu des questions de durabilité et de transmission - les tenants de l'économie institutionnaliste du patrimoine contribuent plus particulièrement à éclairer les situations où la coordination est aux prises avec différentes tensions constitutives de l'action (entre des logiques d'usage/d'utilisation et des logiques individuelles/collectives). La prise en compte de ces tensions, et de l'existence de compromis comme voie de dépassement des conflits qu'elles peuvent générer, nous conduit à positionner notre approche dans le sillage du programme de l'économie institutionnaliste du patrimoine.

☞ *Distinguer "ce qui se dit" de "ce qui se fait" :*

En prenant acte de l'hypothèse de rationalité située, nous souhaitons souligner l'heuristique du concept de "compromis patrimonial". Fondamentalement, les compromis sont liés à la diversité et aux incompatibilités. La diversité des représentations du patrimoine impliquées dans les discours de justification conduit à reconnaître l'existence de compromis de justification, que nous avons appelés les "compromis en train de se dire". La diversité des pratiques effectivement mises en oeuvre invite également à reconnaître l'existence de compromis réalisés dans le cours de l'action, que nous avons distingués des premiers en les nommant les "compromis en train de se faire". Considérant que l'action est influencée par un ensemble de dimensions qui vont au-delà des dimensions socio-cognitives liées aux représentations, il apparaît que des incohérences peuvent survenir entre "ce qui se dit" et "ce qui se fait", tant à l'échelle des acteurs que des territoires. Dans cette perspective, nous avons souhaité rentrer dans la fabrique des compromis patrimoniaux pour comprendre de la manière la plus complète possible l'émergence et la dynamique de ces deux composantes (les représentations patrimoniales et les pratiques), mais aussi leur articulation. Nous avons ainsi mobilisé des approches théoriques complémentaires à l'économie institutionnaliste du patrimoine, en ce qu'elles adoptent une posture holindividualiste, nécessaire pour appréhender la dialectique individu/collectif et la mise en tension des logiques d'usage/de préservation.

☞ *Comprendre l'émergence des compromis en train de se dire :*

Nous avons mobilisé l'économie des conventions, et notamment le modèle des économies de la grandeur, pour enrichir l'approche institutionnaliste du patrimoine, et approfondir notre compréhension de l'émergence des compromis en train de se dire. La diversité et l'antagonisme des multiples représentations du patrimoine sont éclairés à l'aune des principes de légitimité (les cités) qui les sous-tendent - car ces principes ont tendance à s'exclure les uns et les autres. Les "figures de compromis patrimonial" correspondent alors, selon nous, aux résultats des processus de mise en compatibilité des logiques contradictoires. Pour le dire autrement, elles renvoient à des formes idéelles d'accord plus ou moins stabilisés entre les acteurs porteurs de ces représentations hétérogènes.

☞ *Comprendre l'émergence des compromis en train de se faire :*

Les compromis en train de se faire renvoient, nous l'avons rappelé, à l'existence de compromis productifs réalisés dans le cours de l'action, soit à une diversité de pratiques. Nous avons mobilisé en point de départ la grille conventionnaliste des mondes de production, qui permet de saisir la diversité des pratiques de production à travers un nombre limité et cohérent de mondes productifs que nous avons retraduits pour des activités du secteur primaire (*i.e.* mondes traditionnel, productiviste et innovant). Pour étudier la réalité de la diversité des pratiques, nous avons proposé d'y articuler la théorie des pratiques. Dans ce cadre, les pratiques sont effectivement une entrée empirique pertinente pour observer "ce qui se fait". Prenant en compte l'encastrement des pratiques dans des contextes institutionnel, social et matériel spécifiques, nous avons souligné le rôle de trois déterminants collectifs orientant les pratiques des producteurs (*i.e.* déterminants matériels, institutionnels et relationnels).

☞ *Comprendre la dynamique des compromis patrimoniaux face aux changements globaux :*

Le contexte de changement global nous conduit à considérer l'évolution possible des compromis patrimoniaux. D'une part, nous faisons l'hypothèse que les compromis en train de se dire sont amenés à être bouleversés par le renouvellement des dynamiques contradictoires des interactions sociales en lien avec l'environnement. La réactivation attendue des tensions inhérentes aux compromis entraînerait effectivement de nouvelles dynamiques conflictuelles précédant l'élaboration de nouveaux compromis patrimoniaux en train de se dire. La dynamique des compromis en train de se faire pose néanmoins question, compte tenu des déterminants matériels, institutionnels et relationnels qui peuvent concourir à une inertie des pratiques.

Chapitre 2

Une analyse des compromis appliquée aux marais rétro-littoraux

Le chapitre 2 introduit l'analyse empirique approfondie des compromis patrimoniaux que nous aborderons dans les chapitres suivants. Dans une première section, nous présentons nos deux cas d'étude : les marais rétro-littoraux de Brouage et du Fier d'Ars, situés en Charente-Maritime. Cette présentation met en lumière les enjeux d'usage et de préservation propres à chacun de ces territoires, qui se traduisent dans les deux cas par des enjeux principalement productifs, mêlant dimensions marchandes et non marchandes. Ces spécificités ont conduit à l'instauration d'un édifice institutionnel destiné à préserver les caractéristiques naturelles et paysagères des marais. Nous montrerons également que ces dynamiques d'usage et de préservation sont remises en question dans le contexte du changement global, notamment en raison de la forte vulnérabilité de ces zones aux submersions marines. Dans la seconde section, nous détaillons notre démarche méthodologique. L'approche abductive adoptée nous a conduit à privilégier une stratégie fondée sur les méthodes mixtes de recherche. L'opérationnalisation de notre grille d'analyse des compromis s'est concrétisée par la réalisation d'une enquête systématique visant à étudier en profondeur les deux cas d'étude précédemment cités.

2.1 Les marais de Brouage et du Fier d'Ars : des territoires marqués par des enjeux patrimoniaux, renouvelés par la submersion marine

Cette première section a pour objectif de présenter le cadre de l'étude appliquée de notre recherche, les marais rétro-littoraux charentais-maritimes de Brouage et du Fier d'Ars, dans leurs spécificités écologiques et socio-économiques. Leurs caractéristiques en font des cas d'études riches pour notre analyse des compromis patrimoniaux. Ces territoires sont porteurs d'enjeux de protection et de préservation de ressources naturelles et culturelles, et d'enjeux d'usage et de développement économique de filières productives, dont l'articulation peut être ambivalente. Dans un contexte de changements globaux, ces enjeux sont renouvelés par l'accroissement de l'aléa de submersion marine que les acteurs de ces territoires doivent désormais intégrer dans leurs choix. Le diagnostic de nos terrains d'étude, dans leurs composantes naturelles, socio-économiques et réglementaires, que nous réalisons intervient à l'étape préliminaire de l'application empirique de notre grille d'analyse (pour plus d'informations à cet égard, voir la section 2.2.1.1). Ce travail a reposé essentiellement sur une analyse documentaire (littérature grise) dont nous recensons l'ensemble des sources à l'annexe A.¹

1. Le ou la lecteur ·rice sera donc invité ·e à se reporter à cette annexe pour connaître les sources des différents indicateurs ou données mobilisés, puisque pour plus de fluidité dans la lecture, nous avons choisi de ne pas les

Avant toute chose, il nous faut préciser la délimitation de nos terrains d'étude. Les zones humides sont effectivement des espaces dont la définition scientifique fait, depuis longtemps, l'objet de débats, en raison de leur complexité et de leur diversité (Barnaud, 1996; Gramond, 2013).² La définition juridique des zones humides³ énonce les critères ayant pour objectif de les caractériser, les trois critères ou paramètres permettant de valider le caractère humide d'un milieu étant : la présence d'eau, de sols hydromorphes et d'une végétation adaptée composée d'hygrophytes (Barnaud and Fustec, 2007). Leurs délimitations restent, malgré tout, sujettes à interprétation (Meinard, 2023). Du fait de leur statut intermédiaire, de transition, à l'interface entre la terre et l'eau, les zones humides sont un "*ensemble flou*", "*à chaque fois différente[s] dans l'espace et le temps*" et "*les tentatives pour circonscrire ces milieux tient de la gageure*" (Delbos, 2002, p 51). Par exemple, les signes d'hydromorphie des sols⁴ caractéristiques des zones humides apparaissent progressivement, dans un continuum allant de conditions purement terrestres à aquatiques. Le périmètre des zones humides que nous étudions ne va donc pas de soi et mérite d'être précisé.

Au sein de la diversité existante de zones humides, précisons d'abord que notre analyse empirique se focalise sur les marais rétro-littoraux, en particulier les marais de Brouage et du Fier d'Ars situés sur la côte atlantique française, dans le département de la Charente-Maritime. Les marais *rétro-littoraux* se distinguent des marais côtiers (ou marais maritimes/marais littoraux) par l'endiguement et les aménagements dont ils ont fait l'objet. Aussi, parmi les types de marais du littoral atlantique qu'il est possible de distinguer selon leur distance à la mer (et leur soumission aux balancements des marées), leur niveau de salinité et selon l'influence des aménagements humains, nous concentrons notre travail sur les marais doux et les marais salés endigués, c'est-à-dire l'ensemble des marais situés en arrière des digues de front de mer, abritant une diversité d'usages (*cf.* figure 2.1).

Concernant le périmètre des marais étudiés, qui peut varier selon le point de vue ou l'expertise des rédacteurs ou selon les objectifs visés (Barnaud and Fustec, 2007)⁵, nous avons choisi de considérer les périmètres définies par les collectivités locales. Le marais de Brouage, qui concerne deux intercommunalités - la Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan (CARO) et la Communauté de Communes (CDC) du Bassin de Marennes⁶ - représente un territoire de 11 500 hectares. Le marais du Fier d'Ars, concernant la CDC de l'île de Ré⁷, occupe une superficie de

insérer dans le texte (concernant notamment la section 2.1.1.3)

2. La multiplicité de leur désignation seule en témoigne : baies, estuaires, étangs, golfes, lagunes, marais, rias, traicts, waddens, herbiers, prés salés, roselières, salins, schorres, slikkes, vasières...

3. Pour rappel, en France, la législation comprend la définition de la Convention de Ramsar (1971) et celle de la Loi sur l'eau (1992) selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

4. Définie comme l'engorgement des sols par l'eau sur une période plus ou moins longue de l'année.

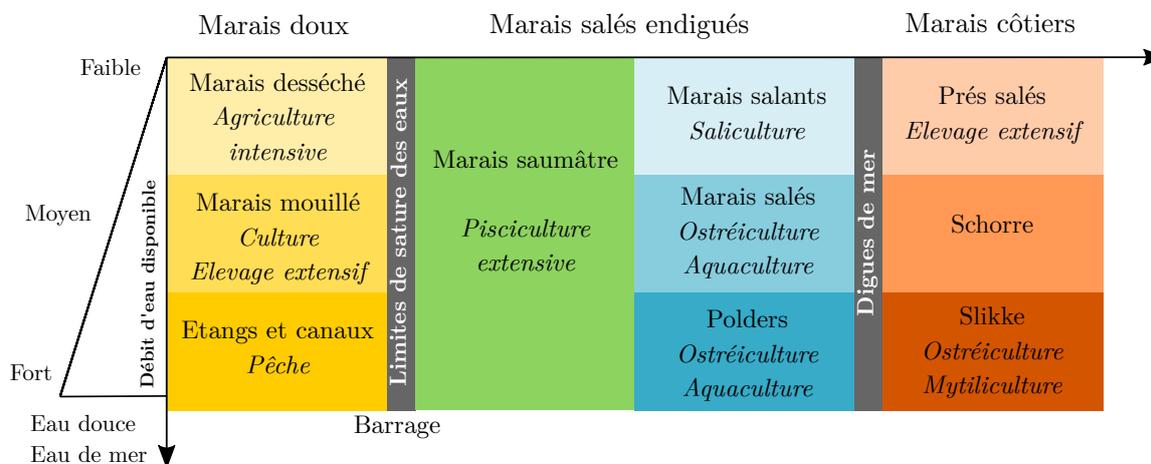
5. À titre d'exemple, le périmètre du marais de Brouage varie de 11 000 hectares à 16 000 hectares selon les périmètres de protection environnementale (par ex. Natura 2000), les périmètres de gestion hydraulique ou les périmètres de protection paysagère (site classé).

6. Il s'étend sur dix communes : Saint-Agnant, Saint-Froult, Moëze, Beaugeay, Saint-Jean-d'Angle et La Gripperie Saint-Symphorien (pour la partie CARO) et Marennes-Hiers-Brouage, Bourcefranc-le-Chapus, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin (pour la partie CDC du Bassin de Marennes).

7. Créée en 1993, elle regroupe les dix communes de l'île : Rivedoux-Plage, La Flotte, Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Martin-de-Ré, Le Bois-Plage-en-Ré, La Couarde-sur-Mer, Loix, Ars-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines et les Portes-en-Ré.

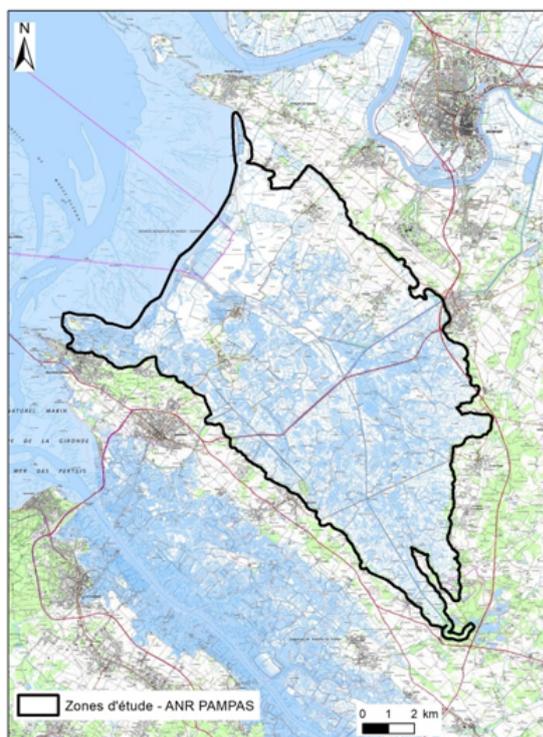
1500 hectares. Les cartes 2.2a et 2.2b ci-dessous présentent la situation des marais.

FIGURE 2.1 – Typologie des marais du littoral atlantique

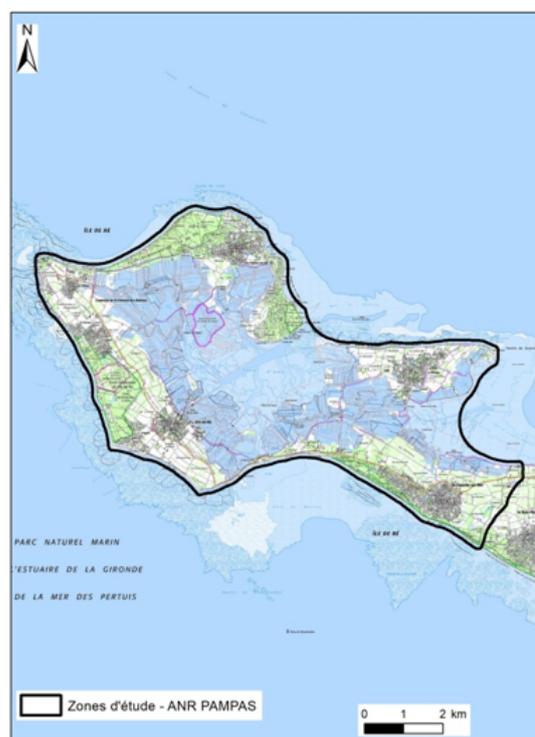


Source : adapté de *Anras et al. (2004, p 4)*

FIGURE 2.2 – Cartes de localisation des marais



(a) Marais de Brouage



(b) Marais du Fier d'Ars

Source : ANR PAMPAS

Après avoir présenté les enjeux d'usage des marais, en les mettant en perspective avec l'histoire des territoires d'abord et leur dynamique économique contemporaine ensuite, nous nous attacherons à décrire leurs enjeux de préservation et de gestion, avant d'aborder le futur de ces territoires soumis à l'aléa de submersion marine.

2.1.1 Trajectoire des usages liés aux marais, porteurs de dimensions marchandes et non marchandes

Les marais de Brouage et du Fier d'Ars sont porteurs d'enjeux d'usage liés à des activités économiques ancrées territorialement. Dans un premier temps, la présentation de l'histoire socio-écologique des deux marais montre le rôle structurant de certaines activités dans la construction de ces territoires de zones humides (*cf.* section 2.1.1.1). L'ancrage historique de ces activités nous conduit à souligner leurs dimensions non marchandes et leur caractère emblématique (*cf.* section 2.1.1.2). Enfin, en rendant compte du poids que ces activités représentent dans chacun des systèmes économiques locaux actuels, nous soulignons les enjeux qui gravitent autour de leur maintien et de leur dynamisme (*cf.* section 2.1.1.3).⁸

2.1.1.1 Histoire socio-écologique des marais de Brouage et du Fier d'Ars

Les marais de Brouage et du Fier d'Ars ont, comme la plupart des zones humides, une histoire socio-écologique propre (Derex, 2017). À partir d'une dynamique sédimentaire naturelle favorisant leur apparition, la trajectoire de ces milieux a été fortement marquée par les activités anthropiques qui s'y sont déployées.

L'histoire socio-écologique du marais de Brouage renvoie à la "*colonisation patiente et méthodique d'un espace en perpétuelle mutation*" (Sauzeau, 2009, p 42). À l'origine, le golfe marin de Saintonge, correspondant à l'actuel marais de Brouage, s'est progressivement comblé suite à une importante sédimentation fluvio-marine, formant une épaisse couche d'argile appelée "bri". La sédimentation du golfe a été accélérée par un endiguement entraînant le comblement de zones jusque-là soumises au balancement des marées. Dès le 11^e siècle, l'activité salicole modifie profondément le paysage du marais de Brouage. Des marais salants à jas et bosses⁹ sont creusés dans les terres argileuses pour l'exploitation du sel. La construction de ports et le creusement de chenaux permettent de commercialiser la production par voie maritime. Le secteur devient l'une des zones majeures de production salicole en Europe et la citadelle de Brouage, "fille de la vase et du sel" (Fiquet and Le Blanc, 1997), est érigée en 1555. Après l'apogée de l' "or blanc" au 17^e siècle, la saliculture commence à décliner pour des raisons politico-économiques et les marais salants sont progressivement abandonnés. Le ralentissement de l'activité favorise l'apparition de marais gâts¹⁰, ce qui entraîne une insalubrité croissante liée à l'absence d'entretien. Au début du 19^e siècle, d'importants travaux d'assainissement sont conduits par le sous-préfet de Marennes, Charles-Esprit Le Terme. Ce dernier remanie le fonctionnement hydraulique du marais en créant un réseau dense de canaux et de fossés, dont l'entretien est confié à des syndicats de propriétaires de marais. L'élevage extensif de bovins s'installe sur les marais gâts assainis, transformés en prairies humides. Pour répondre au développement de l'agriculture, de nouveaux polders sont construits jusqu'à la mise en place de la dernière digue stabilisant le trait de côte actuel, en 1969

8. Cette section a directement alimenté des travaux réalisés dans le cadre de l'ANR PAMPAS, tels qu'un ouvrage collectif en cours de réalisation sur le marais de Brouage, des expositions de vulgarisation scientifique, ou les éléments de contexte d'articles en cours de rédaction.

9. Les jas correspondent aux bassins des marais salants, creusés dans l'argile, tandis que les bosses sont des levées séparant ces bassins.

10. L'expression "marais gâts" ou "marais gâtés" est localement utilisée en Charente-Maritime pour désigner les marais salants abandonnés.

(Verger, 2009). À la fin du 19^e siècle, l'ostréiculture commence aussi à se substituer à l'exploitation du sel. Des claires ostréicoles et des cabanes sont construites le long du chenal de Brouage, qui n'a plus vocation à transporter le sel, ainsi qu'en bordure de côte, à la place des marais salants. La dernière activité marquant l'histoire du marais de Brouage est la céréaliculture, apparue dans les années 1970-1980, alors promue par la PAC - nous aurons l'occasion d'y revenir. Concentrée autour des communes de Moëze et de Saint-Froult, la conversion des prairies humides en terres céréalières entraîne le remembrement et l'aplanissement des terres de marais, le comblement des fossés et le drainage enfoui des sols.

À Brouage, les activités productives ont donc successivement contribué à façonner le marais, en commençant par la saliculture au 11^e siècle, qui a aujourd'hui totalement disparu. Le marais de Brouage est désormais un marais principalement doux, structuré à travers un réseau dense de canaux et de fossés sur plus de 1 500 km de linéaire, comprenant une partie salée sur sa frange littorale pour l'activité ostréicole.

L'histoire socio-écologique du marais du Fier d'Ars renvoie également à celle d'un espace façonné par des acteurs qui ont su tirer profit d'une dynamique sédimentaire avantageuse pour développer leurs activités sur le secteur. À l'origine, l'île de Ré, sur laquelle se situe le marais du Fier d'Ars, est un archipel de quatre îlots (Ars, Les Portes, Loix et Saint-Martin) isolés suite à la montée du niveau marin lors de la dernière déglaciation. Les dépressions entre les îlots sont progressivement comblées par l'apport d'alluvions d'origine marine et fluvio-marine (formant le bri). La sédimentation est favorisée par l'endiguement de la baie du Fier, ce qui participe à la constitution de zones de marais. Dès le 11^e siècle, les moines de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, chargés de la mise en valeur des terres seigneuriales, entreprennent la création de marais salants sur la moitié nord de l'île. Le climat océanique favorable (faibles précipitations, températures et ensoleillement élevés et vent fréquent), et l'intérêt du sel pour la conservation des aliments, leur permettent de rentabiliser ces terres argileuses. L'activité se développe autour de la baie du Fier et de la fosse de Loix. La construction des salines est particulièrement active au cours du 15^e siècle et la production salicole atteint un pic de développement au 19^e siècle, avec plus de 1500 hectares de marais salants exploités. La saliculture commence ensuite à décliner sur l'île pour de multiples raisons (Legrand, 2019) : la concurrence accrue avec les sels marins produits de manière plus intensive dans le Sud de la France et dans l'Est de l'Europe, du fait du développement du transport ferroviaire ; la diminution de l'intérêt du sel pour la conservation (emploi de la congélation) ; et le développement de productions plus rentables sur l'île (pommes-de-terre et vin dans le sud de l'île). La déprise salicole entraîne l'abandon des marais salants et leur reconversion, en partie, en bassins piscicoles ou ostréicoles. L'ostréiculture s'était fortement développée sur l'île après la Seconde Guerre mondiale, d'abord avec la construction de parcs à huîtres dans les écluses à poisson¹¹ en vue d'un élevage sur l'estran. Elle participe désormais à la structuration la zone humide avec le développement de zones ostréicoles dans les marais du Fier d'Ars.

Au Fier d'Ars, sur les marais salés, la saliculture a joué un rôle essentiel par l'exploitation ancestrale du sel remontant au Moyen-Âge. Cette activité connaît un regain d'attractivité

11. Il s'agit d'ouvrages en pierre en forme de fer-à-cheval, situés sur l'estran, destinés à piéger les poissons à l'aide du balancement des marées.

aujourd'hui (*cf. infra*), aux côtés de l'ostréiculture. Aussi, les activités salicoles et ostréicoles continuent de se développer et de façonner le territoire.

2.1.1.2 Les dimensions non marchandes des activités productives emblématiques

Certaines activités productives sont intrinsèquement liées à l'histoire socio-écologique des marais : l'élevage extensif et l'ostréiculture pour le marais de Brouage (la saliculture étant aujourd'hui inexistante) et la saliculture et l'ostréiculture pour le marais du Fier d'Ars. Ces activités constituent, par leur ancrage historique et territorial, des activités emblématiques des marais et font partie intégrante de l'identité des territoires. Au-delà des enjeux économiques que nous présenterons dans la partie suivante, ces activités productives portent des enjeux de préservation, liés à des dimensions identitaires et non marchandes qu'il convient d'explicitier.

Sur le marais de Brouage, l'activité d'élevage extensif entretient des liens étroits avec l'écosystème du marais, et participe au maintien d'un patrimoine naturel spécifique. D'une part, les éleveurs entretiennent le réseau hydrographique dense du marais, composé notamment de fossés et de canaux. Ce réseau hydraulique est vital pour l'élevage car les canaux et fossés servent d'abreuvoir et de clôture naturelle permettant d'éviter la divagation du bétail entre les parcelles. L'entretien de ce réseau (par des curages par exemple) bénéficie à la biodiversité du marais en évitant l'atterrissement et le colmatage du milieu.¹² D'autre part, la gestion hydraulique des jas lors de la mise à la pâture, impliquant une variation des niveaux d'eau, permet d'éviter l'accumulation de vases et d'algues, et produit une dynamique favorable à la flore, comme les roselières. Par ailleurs, le broutage des prairies humides prévient l'enfrichement et la fermeture du milieu. L'activité pastorale entretient ainsi une mosaïque d'habitats favorables à de nombreuses espèces (entre autres, limnicoles, invertébrés aquatiques et flores) (Eaucea, 2019). Les éléments matériels liés à l'activité d'élevage extensif sont également des marqueurs du paysage brouageais. Ils sont constitutifs d'un patrimoine paysager spécifique. Outre les bosses et les jas hérités du passé salicole de Brouage (*cf.* section 2.1.1.1) sur lesquels paissent les troupeaux, les canaux et les fossés tertiaires sont emblématiques du paysage, de même que les aménagements pastoraux spécifiques : les anciennes cabanes pastorales¹³, les barrières en bois ou les "pas" (*i.e.* passages) permettant au bétail de traverser les fossés et d'accéder aux parcelles. Par ailleurs, comme le soulignent Bento and Blanc (2016, p 56), "*la présence des bêtes dans le marais perpétue un paysage agricole spécifique*" (voir l'annexe B pour une illustration). La particularité de l'activité d'élevage extensif sur le marais de Brouage est qu'aucune structure agricole lourde n'est présente à l'intérieur du marais, les bâtiments d'exploitation étant situés quelques kilomètres plus loin, sur les terres les plus hautes. Dès lors, les pratiques extensives d'élevage influencent peu le paysage fossilisé des anciennes salines, ce qui fait du marais un véritable palimpseste (De Cacqueray et al., 2018).¹⁴

12. L'atterrissement est la dynamique naturelle des zones humides qui consiste en le "*passage progressif d'un milieu aquatique vers un milieu plus terrestre par comblement, du à la sédimentation minérale et à l'accumulation de débris végétaux*" (Manneville, 1999). Nous aurons l'occasion de revenir sur cette dynamique naturelle spécifique.

13. Autrefois, le pâturage était géré par des cabaniers qui surveillaient les troupeaux et vivaient dans des cabanes situées sur le marais.

14. Un palimpseste est un manuscrit constitué d'un parchemin déjà utilisé, dont on a fait disparaître les inscriptions pour pouvoir y écrire de nouveau. Le support (le parchemin ou le marais) en tant que tel est perpétué au fil du temps, malgré l'évolution des textes (ou des usages).

Sur le marais du Fier d'Ars, l'activité salicole porte aussi des dimensions patrimoniales naturelles. En reposant sur des pratiques respectueuses de l'environnement naturel, elle favorise la préservation d'une diversité d'habitats propices à de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. D'une part, l'entretien et le fauchage des bosses de marais permet l'accueil et la nidification de nombreux oiseaux. D'autre part, la gestion hydraulique particulière des marais salants, qui nécessite de contrôler les différences de niveaux d'eau entre les bassins d'un marais salant, contribue à la biodiversité des marais, abritant des plantes telles que la salicorne, l'obione ou la moutarde sauvage. La préservation de ce patrimoine à dimension naturelle est étroitement liée à sa dimension paysagère dont font partie les marais salants. Aussi, l'activité salicole contribue à façonner un paysage emblématique, caractérisé par la structure rectiligne des marais salants, composés de bassins successifs (appelés vasais, métières et champs de marais), favorisant la circulation et l'évaporation de l'eau de mer pour aboutir à la cristallisation du sel. Pendant la période de récolte du sel, les tas de sel amassés aux bords des aires saunantes¹⁵, appelés "coubes", deviennent des marqueurs du paysage rhétais (voir l'annexe B pour une illustration). Les cabanes de sauniers, utilisées pour stocker la production et le matériel, sont aussi constitutives de ce patrimoine paysager.

Sur les deux marais, l'activité ostréicole fait partie intégrante de l'identité territoriale, d'abord en ce qu'elle participe à façonner leurs paysages. Sur le marais de Brouage par exemple, les claires ostréicoles, situées le long du chenal de Brouage, sont caractéristiques du paysage (*cf.* annexe B). Comme le soulignent [Bento and Blanc \(2016, p 60\)](#), "*les couleurs des fonds des claires, la lumière qu'elles réfléchissent du ciel, les lignes qu'elles tracent et qu'elles répètent forment des motifs d'une grande qualité esthétique*". Les chenaux alimentant ces claires en eau salée, ainsi que les bâtiments d'exploitation, sont aussi spécifiques du paysage ostréicole du "marais salé" de Brouage. L'activité ostréicole est aussi garante de la préservation du patrimoine naturel des marais, dans la mesure où la bonne qualité des eaux est une condition nécessaire à l'affinage des huîtres, pratiqué sur les deux marais. En plus de cette fonction de sentinelle, elle participe à l'entretien du milieu naturel par le fauchage des bosses des claires ostréicoles, ce qui est favorable à l'accueil de l'avifaune.

Outre les dimensions patrimoniales naturelles et paysagères que nous avons explicitées, les dimensions techniques associées aux savoir-faire traditionnels constituent un patrimoine productif spécifique. Enfin, le patrimoine culturel des marais est associé aux produits des activités (par ex. l'huître à Brouage qui est constitutive de l'image du territoire du bassin de Marennes-Oléron ou au langage vernaculaire lié aux activités de production comme, par exemple, les "pas" pour l'élevage extensif ou les "coubes" pour la saliculture - ainsi que tous les outils de travail du saunier (simoussi, boguette¹⁶). Le tableau 2.1 ci-dessous synthétise les différentes dimensions patrimoniales naturelle, paysagère, culturelle et productive dont sont porteuses les activités de production, du fait des liens multiples et complexes qu'elles entretiennent avec leur territoire.

15. Aussi appelées "carreaux" par les sauniers, les aires saunantes sont des bassins de faible profondeur, d'environ 5 mètres sur 5, où se cristallisent le gros sel et la fleur de sel.

16. La boguette est une pelle en bois utilisée pour étaler la vase sur les chemins et façonner des diguettes. Le simoussi est un râteau sans dent servant à rassembler le sel avant qu'il ne soit "tiré" sur les chemins pour le récolter ([Ramat, 2018](#)).

TABLE 2.1 – Dimensions non marchandes des activités productives emblématiques

	Patrimoine naturel	Patrimoine paysager	Patrimoine culturel	Patrimoine productif	
Brouage	Élevage extensif	<ul style="list-style-type: none"> • faible impact sur le paysage de jas et de bosses issu de l'ancienne activité salicole • éléments paysagers emblématiques : par ex. milieux doux, réseau hydraulique spécifique, barrières 	<ul style="list-style-type: none"> • production traditionnelle participant à l'image et à l'identité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • dimensions techniques liées aux savoir-faire (par ex. conduite de la pâture) 	
	Ostréiculture	<ul style="list-style-type: none"> • activité fortement dépendante de la qualité des eaux : fonction de sentinelle du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> • éléments paysagers emblématiques : par ex. cabanes ostréicoles, claires d'affinage, havre de Brouage 	<ul style="list-style-type: none"> • production d'un bien traditionnel, image de marque (bassin de Marennes-Oléron) 	<ul style="list-style-type: none"> • dimensions techniques liées aux savoir-faire (par ex. captage, affinage)
Fier d'Ars	Saliculture	<ul style="list-style-type: none"> • activité garante de l'entretien du milieu naturel • zone d'accueil de l'avifaune 	<ul style="list-style-type: none"> • milieu salé à saumâtre • éléments paysagers emblématiques : par ex. bassins des marais salants, tas de sel 	<ul style="list-style-type: none"> • production d'un bien traditionnel, image de l'île de Ré 	<ul style="list-style-type: none"> • dimensions techniques liées aux savoir-faire (par ex. récolte manuelle du sel)
	Ostréiculture	<ul style="list-style-type: none"> • activité fortement dépendante de la qualité des eaux : fonction de sentinelle du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> • éléments paysagers emblématiques : par ex. cabanes ostréicoles, claires d'affinage 	<ul style="list-style-type: none"> • production d'un bien traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • dimensions techniques liées aux savoir-faire (par ex. captage, affinage)

2.1.1.3 Les marais aujourd'hui : dynamique des activités dans les territoires

Le territoire de Brouage : une dominante agricole et rurale forte

Le territoire du marais de Brouage est à caractère majoritairement rural et peu dense. On compte entre 28 et 54 habitants au km² (contre 106 en moyenne à l'échelle nationale), excepté pour les communes de Saint-Agnant, Marennes-Hiers-Brouage et Bourcefranc-le-Chapus plus densément peuplées (jusqu'à 280 habitants au km²). Ce territoire peu urbanisé¹⁷ est marqué par la prégnance des terres agricoles, qui occupent près de 80% de sa surface. Du point de vue de l'occupation des sols, le territoire de Brouage a donc, aujourd'hui encore, une dominante agricole forte (cf. figure 2.3). Les prairies permanentes s'étendent sur 7 500 hectares, soit 65% de la surface du marais. Elles constituent l'un des plus vaste ensemble de prairies à l'échelle du département de la Charente-Maritime, comprenant 75 000 hectares de prairies (tout type confondu) en 2020. Aussi, une large part de la surface agricole (et *a fortiori* du territoire) est consacrée à l'élevage extensif, avec une spécialisation dans l'élevage de vaches allaitantes (bovins-viande).

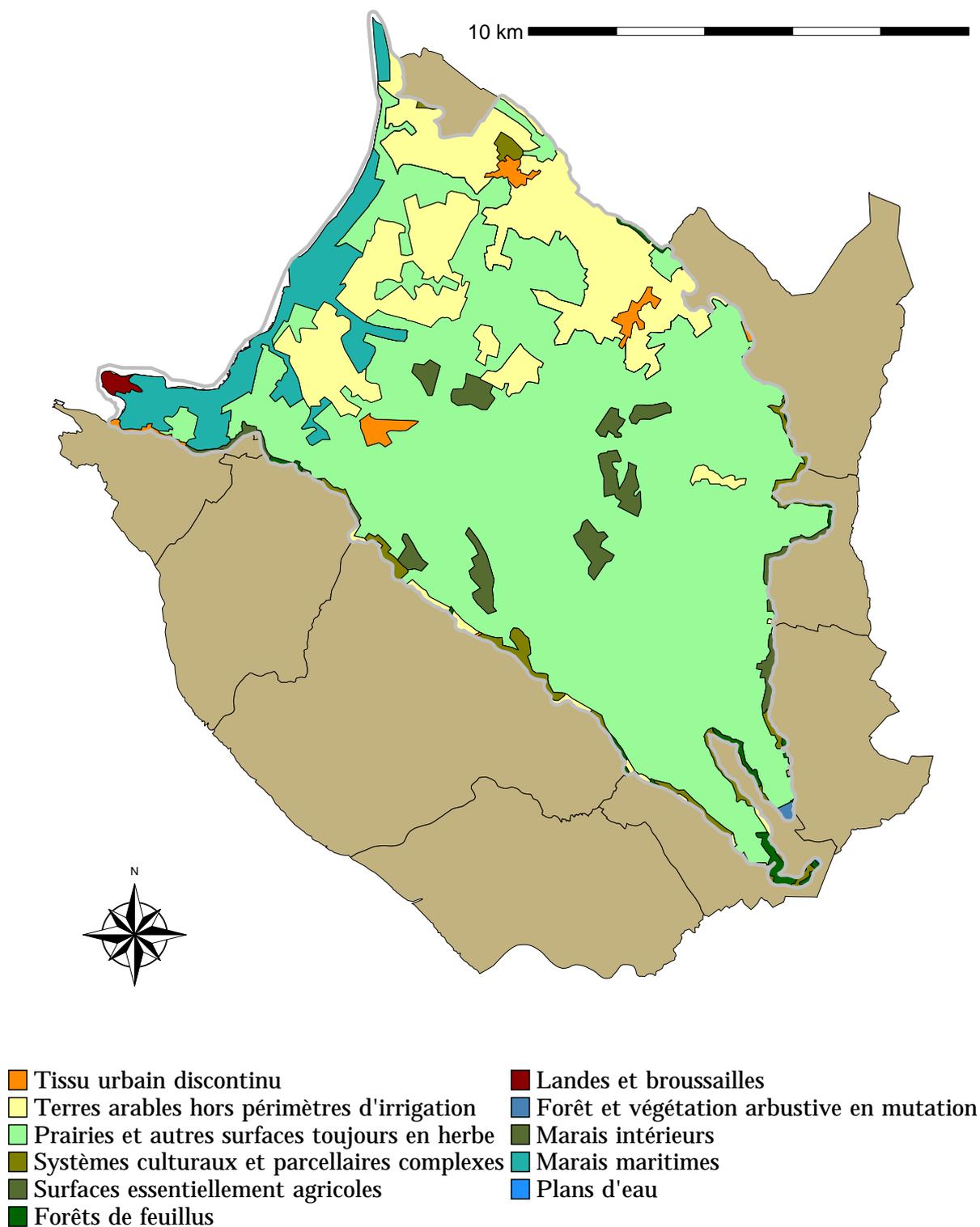
Aujourd'hui, on compte moins de 200 exploitations sur le marais, mais le cheptel total représente près d'un tiers de l'effectif départemental de vaches allaitantes, soulignant le poids actuel de cette activité dans l'agriculture charentaise-maritime. La culture céréalière est également très présente. Les terres céréalières, cultivées principalement pour le maïs (à hauteur de 1000 hectares) et le blé dur et tendre (environ 500 hectares), recouvrent 13% du marais et se situent majoritairement sur la bande côtière des communes de Moëze, Saint-Froult et sur la commune de Beaugeay. Les 1500 hectares de cultures sont répartis en une dizaine d'exploitants, spécialisés en grandes cultures. Sur Brouage, le poids économique de la filière céréalière est estimé à 6 millions d'euros par an.¹⁸ À titre de comparaison, la valeur économique annuelle de l'élevage extensif serait de 1 million d'euros environ.

Avec un chiffre d'affaire annuel estimé à 35 millions d'euros, la conchyliculture, très largement spécialisée dans l'ostréiculture, compte aussi parmi les secteurs d'activité principaux du territoire de Brouage. À l'échelle régionale, cette activité occupe une place particulière : le bassin de Marennes-Oléron, dont le marais de Brouage fait partie, est reconnu comme le premier bassin conchylicole européen, en termes de commercialisation des huîtres. Il est également le premier centre de captage naturel de naissains et d'affinage en France. Aujourd'hui, la Charente-Maritime reste le premier département français de production ostréicole, avec 44% de la production française d'huîtres. Après l'élevage des huîtres en mer se joue, dans le marais, le dernier cycle de production des huîtres - l'affinage ou la pousse en claires - qui garantit le développement de produits de qualité. Le marais de Brouage représente 10% de la superficie des marais ostréicoles du littoral de Charente-Maritime, avec une surface en claires d'affinage de 360 hectares environ, répartis sur trois secteurs principaux : le havre de Brouage, le havre de Mérignac et les casiers ostréicoles de Saint-Froult-Montportail. Le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) de Charente-

17. Seuls quelques pôles urbains apparaissent en marge du marais, tels que Bourcefranc-le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage et Saint-Agnant.

18. Il s'agit plus précisément du Produit Agricole Brut, qui représente les recettes que procurent la production, en termes de ventes des animaux et/ou des céréales d'une exploitation. Ces calculs ont été réalisés dans le cadre d'un diagnostic agricole effectué à l'échelle du marais de Brouage, à partir de la moyenne des données départementales récoltées entre 2009 et 2013 (Boujut, 2017).

FIGURE 2.3 – Carte d'occupation des sols du marais de Brouage



Source : CORINE Land Cover (2012)

Maritime estime qu'une centaine d'entreprises ostréicoles exploitent des claires d'affinage dans le marais salé de Brouage, incluant les exploitants situés dans d'autres régions conchylicoles. Seule la moitié dépendrait exclusivement du marais de Brouage et de ses havres.

Enfin, les activités de tourisme et de loisirs sont créatrices de valeurs importantes dans le système économique local de Brouage. Sur le marais, le tourisme "de nature" est complémentaire ou alternatif au tourisme balnéaire caractéristique de la Charente-Maritime (deuxième département touristique de France). Il est tourné vers la découverte de sites remarquables, notamment la citadelle de Brouage (classé "Plus Beaux Villages de France" en 2017) qui attire 400 000 visiteurs par an, ou vers la découverte des lieux de nature, comme la réserve naturelle de Moëze-Oléron, propice à l'observation de la faune (ornithologique notamment) et de la flore. L'offre touristique sur le marais est complétée par des sentiers de randonnées, notamment cyclables (le marais est traversé par un itinéraire vélo d'intérêt européen, l'Eurovélo 1 dit "Véloydessée"). Les activités de loisirs se partagent entre, d'une part, la pêche de loisir fluviale pratiquée sur le réseau hydraulique primaire (les canaux de la Charente-Seudre, de Mérignac et de Broue) ainsi que dans quelques fossés privés. Plus de 5000 pêcheurs réguliers, plus des touristes-pêcheurs estivaux, viennent pêcher des espèces telles que le brochet, la carpe, le gardon ou l'anguille. D'autre part, la chasse à la tonne est une activité de loisirs sur le marais qui remonte au 19^e siècle. La chasse au gibier d'eau (notamment les anatidés comme les canards) se pratique la nuit, dans des cabanes semi-enterrées, entourées d'une mare. Au total, 250 tonnes de chasse sont présentes et concentrées au centre du marais, pour une surface totale dédiée à la chasse estimée à 1000 hectares (prairies, roselières et mares comprises). Les tonnes accueillent chacune, en moyenne, 5 chasseurs.

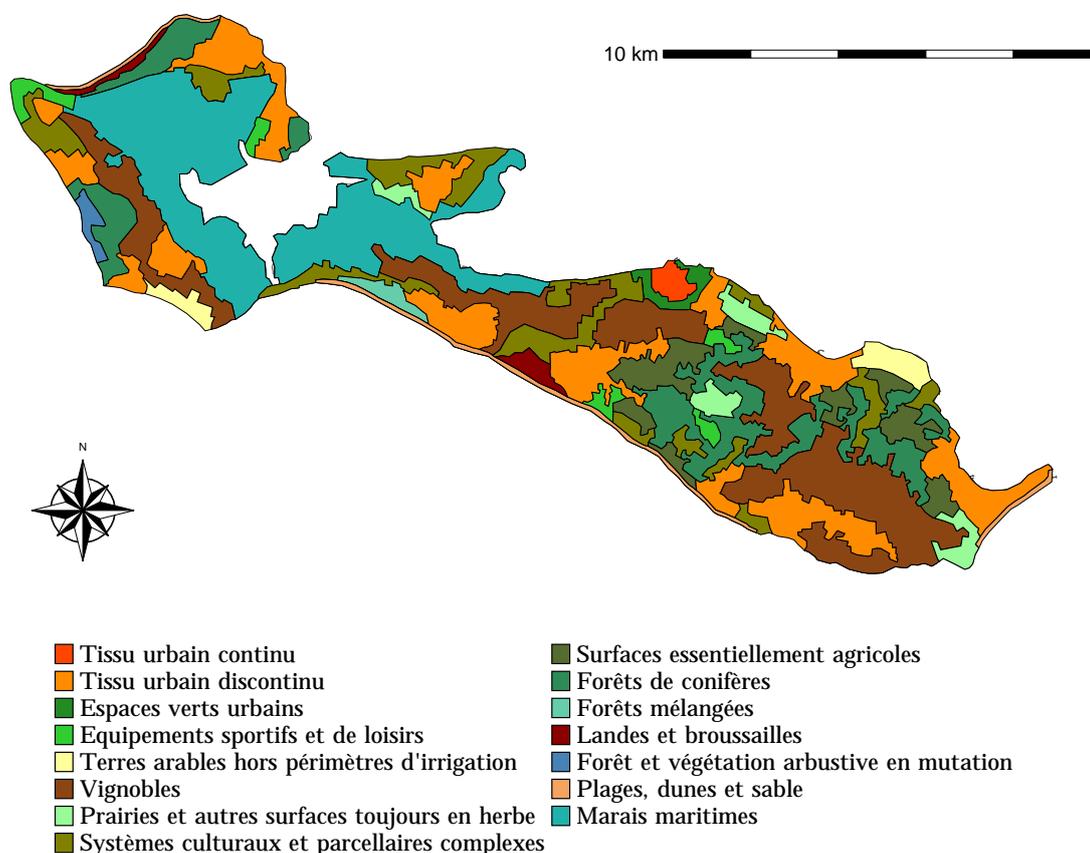
Le territoire du Fier d'Ars : une enclave salicole et ostréicole au sein d'une dynamique touristique forte

Le territoire des marais du Fier d'Ars se situe au nord de l'île de Ré. Cette dernière est marquée par un contraste fort entre le sud de l'île densément peuplé (les communes de Rivedoux-Plage et Saint-Martin-en-Ré comptabilisent respectivement 504 et 511 habitants au km²) et le nord de l'île où la densité chute (on compte 71 habitants au km² à l'autre bout de l'île, aux Portes-en-Ré). Aussi, la moitié sud concentre 75% de la population permanente de l'île. Ce contraste s'explique notamment par la proximité du pont de Ré situé à Rivedoux-Plage, favorisant l'attractivité du bassin d'emploi de la ville de La Rochelle, de l'autre côté du pont. L'occupation des sols de l'ensemble de l'île est diversifiée, mais des différences notables apparaissent encore entre la moitié nord qui concentre presque la totalité des marais de l'île (1500 hectares de marais, soit près de 18% de la surface insulaire), et la moitié sud regroupant un tissu urbain discontinu, entrecoupé de vignobles, de terres agricoles et de forêts (*cf.* figure 2.4).

Le dynamisme économique de l'île de Ré est essentiellement porté par le tourisme. Les activités économiques s'inscrivent dans une économie présente s'appuyant sur une consommation locale. Elles sont destinées majoritairement à produire des biens et des services visant à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire, de manière permanente (résidents) ou temporaire (touristes). Aussi, plus de 70% des établissements actifs de l'île sont compris dans les secteurs du commerce et des services (représentant 1 emploi sur 2), contre 60% à l'échelle de la Charente-Maritime et 65% en France. S'agissant des activités commerciales, 65% du chiffre d'affaire total des activités permanentes (commerces, hébergements touristiques, restaurations) sont réalisés

grâce au tourisme. L'attractivité touristique de l'île génère par ailleurs une forte population estivale. Celle-ci est estimée à 138 500 personnes¹⁹, soit près de 10 fois la population sédentaire, ce qui a des conséquences sur le fonctionnement urbain et la consommation de l'espace dédié aux hébergements touristiques. À cet égard, la capacité d'hébergement de l'île représente 18% de la capacité d'accueil du département de la Charente-Maritime (122 000 lits touristiques - résidences secondaires comprises - sur 652 000). Les sites les plus fréquentés sont le Phare des Baleines situé sur la moitié nord de l'île, à Saint-Clément-des-Baleines (environ 160 000 visiteurs annuels, ce qui en fait le quatrième site le plus visité du département), la Maison du Fier située sur la réserve naturelle de Lilleau-des-Niges aux Portes-en-Ré et l'Écomusée du marais salant situé sur la commune de Loix. Une piste cyclable tracée au milieu des marais salants favorise le développement d'un tourisme vert, le vélo étant le moyen de transport privilégié des touristes.

FIGURE 2.4 – Carte d'occupation des sols du marais du Fiers d'Ars



Source : CORINE Land Cover (2012)

Les ressources économiques issues plus particulièrement des marais du Fier d'Ars sont essentiellement salicoles et ostréicoles. La saliculture, d'abord, est une activité fortement consommatrice d'espace. Les marais salants, situés sur le pourtour du Fier d'Ars et de la fosse de Loix et concentrés au niveau d'Ars-en-Ré, occupent aujourd'hui 550 des 1500 hectares de marais de

19. Cette estimation repose sur le cumul des capacités d'hébergements saisonniers (dont les campings), auxquelles s'ajoute la population permanente estimée, en 2019, à 17 800 personnes.

l'île. Environ 100 producteurs de sel rhétais exploitent 5000 aires saunantes et produisent, en moyenne, 2500 tonnes de gros sel par an et 250 tonnes de fleur de sel. À titre de comparaison, à Guérande (département de la Loire-Atlantique), 340 paludiers²⁰ exploitent 13 800 œillets²¹ tandis qu'à Noirmoutier (département de la Vendée), 120 sauniers tirent du sel sur 3000 œillets. Les marais salants du Fier d'Ars reste cependant le plus gros bassin de production salicole du département de la Charente-Maritime. Le chiffre d'affaire de la saliculture est délicat à calculer étant donné la forte variabilité des volumes produits d'une année sur l'autre. On peut néanmoins estimer, à titre indicatif, le chiffre d'affaire basé sur les volumes moyens produits annuellement et les prix de l'année 2020²² à 925 000€ pour la fleur de sel, et 850 000€ pour le gros sel.²³ L'ostréiculture, enfin, est présente sur 310 hectares de marais ostréicoles. Les établissements ostréicoles se concentrent sur les communes de Loix et de La Flotte, ce qui permet aux ostréiculteurs de bénéficier d'un accès rapide aux concessions du Fier d'Ars et de la fosse de Loix. Les quelques 70 exploitants rhétais produisent entre 6000 à 8000 tonnes d'huîtres par an. Une majorité d'entre eux affinent leurs huîtres en claires, faisant valoir les spécificités locales de leur activité et leur permettant de produire des huîtres haut de gamme.

À l'issue de ces courts portraits socio-économiques, il apparaît que les activités emblématiques des marais ont un poids économique relatif (notamment au regard d'autres activités génératrices de valeurs importantes comme le tourisme), mais qu'elles conservent une large emprise surfacique. Le dynamisme de ces activités a été variable au cours des dernières décennies. D'abord, l'activité salicole sur l'île de Ré a fortement décliné jusque dans les années 1990 : alors qu'on comptait 316 sauniers au début des années 1900, il ne restait plus que 52 sauniers en 1991, produisant moins de 1000 tonnes (Legrand, 2019).²⁴ Un programme de relance de la saliculture est alors mené entre 1996 et 2006 par la CDC de l'île de Ré et la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, appuyé par des fonds européens²⁵, afin de pallier le déclin de l'activité et l'abandon général des marais conduisant à leur enfrichement, et pour préserver ce "*véritable trait identitaire de l'île de Ré*" (Paticat, 2007, p 178). Cette politique de soutien impliquait notamment le financement de la restauration d'anciens marais salants et l'appui à l'installation de jeunes sauniers (notamment à travers la Dotation Jeune Agriculteur et le suivi d'une formation de BPREA salicole). Concernant l'élevage extensif à Brouage, le maintien de cette activité reste fragile malgré son poids dans l'agriculture départementale. De plus en plus d'exploitants se tournent vers la polyculture au détriment de l'élevage qui n'est pas assez rentable. Dès lors, le cheptel diminue et les exploitations quittent le marais (De Cacqueray et al., 2018) : alors que l'on comptait 280 exploitations au début des années 2010, elles sont un peu moins de 200 aujourd'hui. Pour enrayer la déprise agricole, de nombreuses initiatives locales ont été lancées, telle que la labellisation Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) de l'association des éleveurs du marais de

20. Terme local pour désigner un producteur de sel, équivalent de "saunier".

21. Terme local pour désigner un bassin de récolte, équivalent de "aire saunante".

22. En 2020, la tonne de gros sel vaut 340€ et la tonne de fleur de sel 3700€ (Legrand, 2019).

23. Pour rendre compte de la forte variabilité du chiffre d'affaire de la filière, nous pouvons reprendre les données présentées par Paticat (2007). Pour l'année 2003, qui est considérée comme une "très bonne année" du fait des bonnes conditions climatiques, le poids économique du gros sel et de la fleur de sel s'élevait respectivement à 2 150 000 € et 1 560 770 €. L'année suivante, ces chiffres tombaient à 1 013 000 € et 37 000€.

24. En comparaison, lors du pic de développement de la production salicole au 19^e siècle, on comptait 1000 sauniers et jusqu'à 32 000 tonnes de sel produit.

25. Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER).

Brouage en 2014, permettant d'initier des expérimentations collectives (sur la faisabilité de la transformation de la viande à l'échelle locale par exemple) pour consolider la filière, ou la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) en 2019 visant notamment à faciliter les relations entre les propriétaires de marais potentiellement en friche, et les exploitants. L'ostréiculture, enfin, a globalement connu des périodes de crise liées à la mortalité des naissains ou à celle des huîtres marchandes. À Brouage plus particulièrement, le manque d'entretien des havres a conduit à l'abandon de claires (du fait de voies moins navigables et de difficultés pour alimenter les claires en eau). Aussi, le nombre d'établissements ostréicoles a fortement diminué (Eaucea, 2019).

Aujourd'hui, les activités emblématiques des marais se maintiennent, voire ont tendance à se développer comme la saliculture et l'ostréiculture au Fier d'Ars, qui bénéficient de l'attractivité touristique de l'île pour valoriser leur production (à travers la vente directe) et pour diversifier leurs activités. Pour autant, le maintien de ces activités reste fragile, ce qui a justifié, outre les initiatives locales de soutien aux filières productives, le développement de dispositifs ayant pour objectif d'encourager les usages socio-économiques afin de préserver en premier lieu les dimensions patrimoniales que nous avons explicitées, notamment naturelles et paysagères. Aussi, le croisement des enjeux d'usage et des enjeux de préservation nous incite à reconnaître l'existence de patrimoines collectifs justifiant la mise en place progressive d'instruments de protection visant parfois à soutenir les activités productives - lorsqu'elles garantissent le maintien de la qualité de paysage et de la richesse écologique du milieu - parfois à les contraindre.

2.1.2 La gestion des marais cristallisant des enjeux de préservation

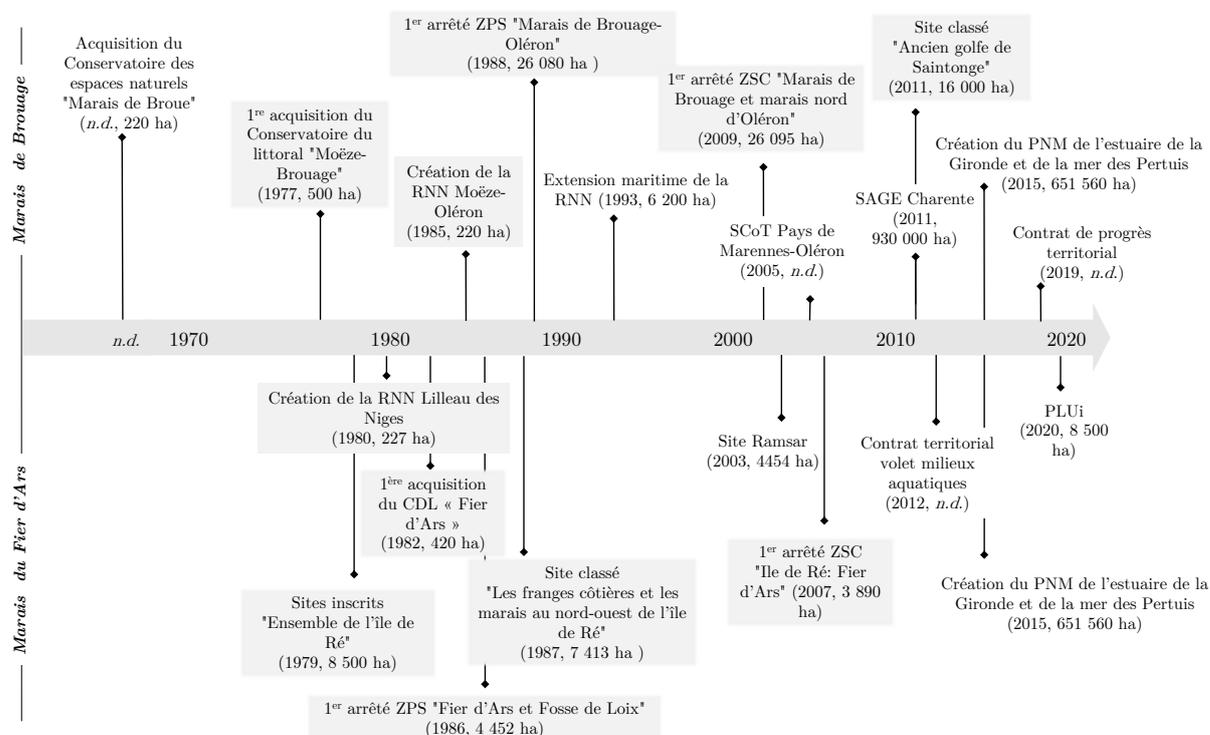
Sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, la superposition d'un ensemble d'instruments de gestion depuis les années 1970 donne à voir l'émergence de l'affirmation des enjeux de préservation des marais. Il importe, dans un premier temps, de présenter le cadre institutionnel et réglementaire qui influence l'action des acteurs et l'exercice des activités économiques que nous venons de présenter, et qui cristallise les enjeux de préservation (*cf.* section 2.1.2.1). Comme nous l'avons précisé au sujet des déterminants institutionnels des pratiques au chapitre précédent, les dispositifs de préservation et de gestion des zones humides de Brouage et du Fier d'Ars sont une application locale de principes nationaux et internationaux (cadre normatif juridique et réglementaire). Ils reflètent des représentations spécifiques du patrimoine naturel et paysager. En exposant, dans un second temps, les controverses que la mise en place de certains dispositifs a pu entraîner, nous verrons que certaines parties du "millefeuille institutionnel" des marais sont l'expression d'un compromis localisé (*cf.* section 2.1.2.2).

2.1.2.1 Développement d'un millefeuille institutionnel sur les marais

Les marais de Brouage et du Fier d'Ars, marqués par le tournant écologique lié à la perception des zones humides que nous avons eu l'occasion de présenter en introduction générale de la thèse, sont reconnus pour leur rôle écologique d'intérêt communautaire. Ils abritent des habitats naturels d'intérêt européen variés (tels que les milieux aquatiques, prés salés ou prairiaux), favorables à de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. En plus de leur rôle d'habitats, ils représentent, pour la biodiversité, des zones de production, d'alimentation et d'étape migratoire. En particulier, ces marais permettent l'accueil d'une avifaune dont l'importance des populations les positionnent

parmi les sites les plus importants en Europe, au vu de leur grande richesse et de leur productivité. Enfin, ces marais sont le support de diverses fonctions écologiques, telles que la collecte des eaux et leur épuration naturelle. Du point de vue paysager, ces territoires ont un intérêt architectural par leurs bâtis historiques remarquables (par ex. la citadelle de Brouage ou le clocher du Fier d'Ars) et vernaculaires (par ex. anciennes cabanes pastorales, cabanes salicoles). Au regard de ces richesses écologiques et paysagères, des instruments de protection ont progressivement été mis en place sur les deux marais, dont l'empilement constitue un "millefeuille institutionnel" (perceptible pour chaque territoire sur la figure 2.5). Les dispositifs mis en œuvre sur ces marais sont de nature diverse, réglementaire, contractuelle ou foncière notamment (Cizel, 2017). Nous nous attachons dans les développements suivants à présenter les principaux instruments de gestion (grisés sur la figure).

FIGURE 2.5 – Millefeuille institutionnel sur les marais



Source : INPN, DREAL Nouvelle-Aquitaine

En premier lieu, les outils réglementaires ont été privilégiés, telles que les réserves naturelles nationales destinées à la préservation et à la reconstitution, pour les générations futures, de ressources naturelles présentant une importance particulière à l'échelle nationale ou régionale. À Brouage, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Moëze-Oléron est créée en 1985 par décret ministériel. Elle comprend une partie terrestre correspondant à un ancien polder de 220 hectares situé au nord du marais, sur la commune de Moëze. Un second décret, publié en 1993, étend la réserve sur le domaine public maritime sur près de 6200 hectares, jusqu'à l'île d'Oléron. Ce site d'intérêt international pour les oiseaux d'eau migrateurs, abritant des espèces protégées comme la loutre ou la cistude d'Europe et riche d'une diversité de milieux représentatifs des

littoraux centre-atlantiques, est géré par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) depuis 1995. Cette association de protection de l'environnement assure différentes missions au sein de la réserve, dont l'entretien du milieu, la surveillance, la réalisation d'études scientifiques, l'accueil et l'éducation du public. Pour répondre aux objectifs de gestion définis dans le plan de gestion de la réserve²⁶, les usages sont réglementés, contraints voire exclus lorsqu'ils menacent le patrimoine à conserver. Aussi, dans le périmètre de la réserve, l'accès au public est limité et les activités comme la pêche à pied ou la chasse sont interdites. L'activité pastorale (élevage bovin et ovin) assurant l'entretien du polder de la réserve est encadrée par le décret ministériel de 1985, et par les termes de l'autorisation conventionnelle d'usage agricole signée entre les éleveurs et le propriétaire foncier de la réserve, le Conservatoire du littoral (*cf. infra*). Au Fier d'Ars, la RNN de Lilleau-des-Niges, dont la gestion est aussi prise en charge par la LPO²⁷, est créée en 1980 sur des polders du nord de l'île de Ré, sur la commune des Portes-en-Ré. Elle occupe 228 hectares (sur le domaine terrestre et maritime) et présente la particularité de contenir deux zones de réglementation : une réserve naturelle à proprement dite (119 hectares) et une zone de protection (109 hectares). Sur la partie réserve, sont interdits l'accès au public (pédestre, circulation et navigation), la chasse et la pêche. Au niveau de la zone de protection où la réglementation est plus souple, l'accès à pied est autorisé sur certaines parties, de même que la pêche à pied de loisir ou la navigation non motorisée. Les RNN font partie des instruments de protection des zones humides les plus forts et contraignants (Cizel, 2017). Comme nous le verrons, leur mise en place a suscité de vives tensions.

Outre les RNN, les marais de Brouage et du Fier d'Ars sont protégés par des classements ou des inscriptions au titre des sites. Ces outils réglementaires de portée nationale ont pour objectif de préserver et de mettre en valeur des monuments naturels ou des sites, présentant un intérêt général au regard de critères artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques, conformément à la loi du 2 mai 1930.²⁸ Pour maintenir l'exceptionnalité et la singularité de ces espaces, les activités susceptibles d'affecter la pérennité et la préservation des éléments caractéristiques du paysage et du bâti sont contrôlées. Aussi, en sites inscrits ou classés, tous travaux ou aménagements pouvant conduire à la modification ou à la destruction de l'état ou de l'aspect du territoire sont soumis à autorisation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France dans un cas (sites inscrits) ou à autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après avis de l'inspecteur des sites de la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans l'autre cas (sites classés). L'ensemble du territoire de l'île de Ré a été inscrit à l'inventaire des sites en 1979. Les marais du Fier d'Ars, plus spécifiquement, ont été classés au titre des sites en 1987 (près de 7420 hectares de site classé pour les "Franges côtières et les marais au nord-ouest de l'île de Ré"). À Brouage, le classement du site "Ancien golfe de Saintonge" en 2011 recouvre 16 000 hectares. Au cœur du marais, la citadelle de Brouage est un site inscrit depuis 1953 au titre de la loi de 1930. Ces classements, entraînant des restrictions d'usage importantes, ont aussi fait l'objet de controverses (*cf. section 2.1.2.2*).

26. Les plans de gestion des réserves naturelles nationales sont établis pour une durée de 5 à 10 ans. Ils sont élaborés par le gestionnaire des réserves, en l'occurrence la LPO.

27. Initialement, la gestion de la réserve était partagée avec l'Association pour la Sauvegarde des Sites des Portes en Ré (ASSIP) en raison de son implication dans la création de la réserve. Finalement, la LPO a pris en charge la totalité de la gestion du site.

28. Les règles sont fixées par les articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'environnement.

Le réseau Natura 2000 vient compléter les instruments réglementaires mis en œuvre pour la préservation des deux marais. Natura 2000 est un réseau écologique d'ampleur européenne, destiné à préserver les espèces de faune et de flore sauvages, rares ou fragiles et d'intérêt communautaire, et à maintenir ou restaurer leurs habitats naturels. Dans ce but, la constitution du réseau Natura 2000 s'appuie sur l'application de la Directive "Oiseaux" de 1979, entraînant la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) – concernant plus spécifiquement la conservation des oiseaux sauvages et de leurs habitats, et de la Directive "Habitats" de 1992 permettant de définir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Le marais de Brouage est directement concerné par trois ZSC et une ZPS. Les ZPS et ZSC "marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)" (introduites respectivement en 2004 et 2009) se superposent et recouvrent 26 100 hectares, comprenant une partie de l'île d'Oléron et la mer des Pertuis, mais excluant les îlots de cultures céréalières intensives. Les marais du Fier d'Ars sont concernés par le site Natura 2000 du Fier d'Ars, constitué par la ZSC "Île de Ré : Fier d'Ars" créée en 2007 et recouvrant près de 3890 hectares (dont 54% de superficie maritime), et par la ZPS "Anse du Fier d'Ars et Fosse de Loix" de 4460 hectares environ (dont 55% en mer) créée en 2004.

Les ZPS et les ZSC sont elles-mêmes définies sur la base des inventaires nationaux des Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) et des Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO) qui permettent d'identifier les espaces présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation, mais qui n'assurent aucune protection réglementaire. L'île de Ré comprend quatorze ZNIEFF dont une zone "Fier d'Ars" de type I d'une superficie de 2440 hectares et une zone "Fier d'Ars" de type II d'environ 4480 hectares.²⁹ Le territoire fait l'objet d'une ZICO ("Anse du Fier d'Ars") pour 4566 hectares. Le marais de Brouage est concerné quant à lui par cinq ZNIEFF de type I et une de type II, s'étendant jusqu'à 42 229 hectares. Il comprend également une ZICO "Île d'Oléron, marais de Brouage, Saint-Agnant" d'une superficie totale de 26 500 hectares.

Au sein du réseau Natura 2000, les directives européennes ("Habitats" et "Oiseaux") imposent aux États membres une obligation de résultats au regard des objectifs à atteindre, mais laissent le choix des moyens (réglementaires ou contractuels). En France, l'adoption d'une politique contractuelle se concrétise par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB) pour chaque site Natura 2000, en concertation avec les partenaires locaux (élus, socioprofessionnels, usagers, associations, administrations). Le DOCOB définit l'état des lieux du site, les objectifs et les mesures de gestion à mettre en œuvre pour préserver les milieux naturels et les espèces. Il est élaboré et mis en œuvre sous la direction d'un opérateur, désigné par le préfet à la création du site Natura 2000. À Brouage, le gestionnaire des sites Natura 2000 est la CDC du Bassin de Marennes. Le DOCOB fournit plusieurs préconisations de gestion selon le type de milieux. Sur le site Natura 2000 du Fier d'Ars, en revanche, la démarche d'élaboration du DOCOB amorcée en 2000 n'a pas abouti.

Les mesures de gestion définies dans les DOCOB pour répondre aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 peuvent prendre la forme d'instruments contractuels à travers plusieurs

29. Il existe deux types de ZNIEFF : les types I qui sont des secteurs de faible superficie, de grand intérêt biologique ou écologique et les types II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes et dont les équilibres généraux doivent être préservés.

dispositifs, tels que les contrats Natura 2000 ou les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).³⁰ Les MAEC, outil majeur du second pilier de la PAC, sont un dispositif de développement territorial destiné aux exploitants agricoles. Elles sont animées, en Charente-Maritime, par la Chambre d'agriculture. Elles ont pour objectif d'encourager les agriculteurs à adopter ou à maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement naturel, au-delà des obligations légales. Sur les sites Natura 2000, ces pratiques doivent répondre aux enjeux environnementaux importants et être favorables aux milieux naturels d'intérêt communautaire à usage agricole ainsi qu'aux espèces qui leur sont associées. Les exploitants s'engagent volontairement pour 5 ans à respecter un cahier des charges (par ex. interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires) élaboré par l'opérateur départemental, en contrepartie d'une aide financière versée annuellement. Cette rémunération compense les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus résultant de l'adoption des pratiques agro-environnementales (par ex. la limitation des intrants diminue la quantité de fourrage récoltée). Sur le marais de Brouage, les dispositifs agro-environnementaux visant la préservation des prairies humides sont développés dès 1992. C'est l'un des premiers territoires de Charente-Maritime à bénéficier d'une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF).³¹ En 2009, sur le site Natura 2000 de Brouage-Oléron, 4260 hectares sont contractualisés en MAE, soulignant l'intérêt de ces aides dans le maintien de l'exploitation des prairies. Au Fier d'Ars, les MAEC sont élaborées au niveau du territoire des marais salants, pour éviter l'abandon de l'entretien de ces surfaces particulières et pour rémunérer un entretien respectueux de la biodiversité. Par soucis de simplification, nous considérerons par la suite que les MAEC sont incluses dans le dispositif Natura 2000 (dès lors à la charnière des instruments réglementaires obligatoires et contractuels volontaires), dans la mesure où les MAE, lorsqu'elles s'appliquent sur les territoires Natura 2000, sont adaptées aux enjeux spécifiques de préservation des sites à travers l'élaboration d'un cahier des charges ciblé (même en l'absence de DOCOB).

Enfin, la gestion des marais de Brouage et du Fier d'Ars repose sur les instruments fonciers que sont les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral. Le Conservatoire est un établissement public créé en 1975, dont la mission prioritaire est la préservation des espaces littoraux ayant une forte valeur paysagère, patrimoniale et écologique, à partir d'une politique de maîtrise foncière. Aujourd'hui le Conservatoire protège 13% du linéaire côtier dont 48 000 hectares de zones humides. Après l'acquisition d'un site, le Conservatoire a l'obligation de déléguer sa gestion à une autre structure (collectivité, association, syndicat mixte...) avec laquelle il signe une convention de gestion et élabore un plan de gestion du site. De ce fait, l'action menée par le Conservatoire est spécifique aux enjeux de chaque site et réappropriée par la suite par les acteurs locaux (Chenat et al., 2004; Joveniaux, 2017). Le Conservatoire intervient sur l'île de Ré depuis 1982. Il est désormais propriétaire de près de 700 hectares sur l'ensemble de l'île, dont 400 hectares sur les marais du Fier d'Ars. Depuis 2012, la CDC de l'île de Ré gère les terrains du Conservatoire. Des conventions d'usage temporaire sont signées avec des sauniers ou des ostréiculteurs afin d'entretenir et de mettre en valeur ces propriétés, par des activités

30. Anciennement mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) de la programmation de la PAC 2007-2013.

31. Les OGAF ont précédé les Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE) instaurées en 1995, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) mis en place en 2000, les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et enfin les MAET et MAEC.

traditionnelles compatibles avec la préservation de l'environnement et des paysages. Aussi, les exploitants s'engagent à respecter un cahier des charges. À Brouage, plus de 10% de la superficie du marais appartient au Conservatoire du littoral (environ 1500 hectares). La gestion de ces terrains est assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et par l'intermédiaire de conventions d'occupation temporaire signées avec plus d'une cinquantaine d'exploitants agricoles qui s'engagent à pratiquer un élevage traditionnel en marais. Le pâturage extensif, en entretenant la prairie qui est "*le coeur de la doctrine agricole du Conservatoire du littoral*" (Landré, 2023, p 23)³², est effectivement compatible avec ses missions paysagère et écologique. Le CEN, qui est une association œuvrant pour la sauvegarde des sites, paysages et des milieux naturels, intervient également par l'acquisition foncière en amont du marais de Brouage où il possède plus de 200 hectares répartis sur les communes de La Gripperie-Saint-Symphorien et de Saint-Sornin notamment. Des conventions de mise à disposition sont passées entre la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) et les éleveurs pour leur permettre d'exploiter les terrains du CEN, afin d'entretenir des milieux ouverts et diversifiés. Le CEN réalise également des opérations de restauration et d'aménagement visant à maintenir la richesse biologique et paysagère.

2.1.2.2 Des controverses liées à la mise en place de certains dispositifs de protection sur les marais

La mise en place successive de dispositifs visant à organiser la gestion des marais pour préserver leurs spécificités écologiques et paysagères ne s'est pas réalisée "sans heurt" à Brouage (De Cacqueray et al., 2018), ni au Fier d'Ars. La régulation environnementale peut générer des tensions, oppositions et conflits d'usage³³ quand elle implique une redéfinition des normes d'usage et d'accès, et une réorganisation du partage de l'espace à l'échelle locale (Cadoret, 2011). Aussi, la prise en compte croissante des enjeux environnementaux dans la gestion des territoires a multiplié les motifs et les supports de conflit (Dupré, 2007), notamment sur les espaces littoraux où se croisent une diversité d'usages et d'intérêts potentiellement divergents (Cadoret, 2006). Pour autant, ces conflits sont sources de dynamiques structurantes dans les territoires littoraux, dans la mesure où ils constituent une modalité de coordination entre acteurs (Torre et al., 2010) : le conflit et la coordination sont deux phénomènes qui "*coexistent dans les dynamiques collectives locales*" (Torre et al., 2006, p 420).³⁴ Dans cette perspective, les conflits d'usage liés aux enjeux environnementaux apparaissent comme les vecteurs d'un changement institutionnel, et peuvent précéder l'émergence de compromis institutionnels localisés formels ou informels (Cazals et al., 2015). Aussi, il nous est apparu nécessaire de retracer l'histoire des conflits et des controverses liés à l'élaboration et à l'application des dispositifs sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, à partir d'une enquête dans la presse quotidienne locale et régionale (cf. encadré 2.1). Nous

32. 16% de la surface détenue par le Conservatoire sont des terres agricoles, dont 90% sont des prairies permanentes (Landré, 2023).

33. À la différence d'une tension, le conflit émerge de l'engagement de l'une des parties prenantes en opposition à travers : le recours en justice, la publicisation, la médiatisation, la confrontation verbale ou la productions de signes (par ex. barrières) (Torre et al., 2006).

34. Notons que la théorie économique, qui intègre depuis peu la question des conflits - hormis dans les travaux institutionnalistes fondateurs tels que ceux de Commons (1934) ou de Hirschman (1970) - oppose encore souvent la coordination au conflit, qui est perçu comme une défaillance de la coordination marchande (Kirat and Torre, 2007).

exposons ici seulement une partie des résultats de cette enquête afin de définir, d'un point de vue rétrospectif, le contexte potentiellement conflictuel de ces territoires, ayant précédé l'émergence de compromis.³⁵

Encadré 2.1 – Enquête dans la presse quotidienne régionale : objectifs et méthodologie

À partir d'une enquête dans la presse quotidienne locale et régionale, nous avons interrogé les conflits liés aux patrimoines des marais rétro-littoraux de Brouage et du Fier d'Ars comme vecteurs de changement institutionnel, du point de vue des modes de gestion des marais. Ce matériau constitue une source de données pertinente pour l'analyse de la conflictualité d'un territoire (Torre et al., 2010). Pour ce faire, nous avons constitué une base de données de presse à partir de différents journaux régionaux (*Sud-Ouest*, *La Charente-Libre*), mais en mobilisant surtout les journaux locaux, plus abondants sur ces territoires (*Le Phare de Ré*, *Ré à la Hune*, *Le Littoral*). La collecte de données de presse a été effectuée entre juin et juillet 2021, d'abord à l'aide de l'outil numérique Factiva. Au vu du faible nombre de sorties concernant les marais de Brouage et du Fier d'Ars, la majorité de la collecte a été effectuée dans les archives des bibliothèques municipales des communes de l'île de Ré, de la maison d'édition du journal *Le Phare de Ré*, du département de la Charente-Maritime et du journal régional *Sud-Ouest*.

Deux axes de réflexion alimentaient la problématique :

- Les conflits repérés dans la presse sont-ils liés à la mise en place de dispositifs de gestion et, dans ce cas, comment les expliquer ? Quelles sont les conditions de leur apparition ? Sont-ils initiés par des acteurs en opposition sur leurs

représentations des éléments patrimoniaux à transmettre, sur des éléments de justifications de l'usage et la préservation (par ex. tradition, valorisation marchande), sur un partage de l'espace, etc. ?

- En quoi les conflits peuvent-ils constituer une modalité de coordination et un vecteur de changement des dispositifs de gestion ? Sur quoi les acteurs se sont-ils mis d'accord et cela implique-t-il une évolution des règles de gestion (par ex. périmètre de l'espace protégé, usages concernés par les dispositifs) ?

Pour répondre à nos intentions de recherche, nous avons caractérisé les différents conflits selon : la matérialité du conflit (périmètre, biens supports, objets concernés), sa genèse, les acteurs impliqués et leurs revendications, en s'intéressant particulièrement à leurs représentations patrimoniales (quels éléments du patrimoine sont défendus : usages, élément de biodiversité...) et enfin selon les modes d'action privilégiés pour la résolution des conflits. Au vu du support du matériau de presse (photographies des archives), il n'a pas été possible d'effectuer une analyse quantitative textuelle à partir de ces données. La base de données a été ordonnée selon les différentes catégories d'analyse identifiées pour étudier les conflits (objet patrimonial support de conflit, acteurs du conflit, arguments mobilisés,...).

La base de données de presse que nous avons constituée comprend au total 219 articles, dont 141 liés au marais du Fier d'Ars ou à l'île de Ré, et 78 au marais de Brouage. La période analysée débute dans les années 1970, en cohérence avec les dires d'acteurs qui identifient les premiers conflits liés à la reconnaissance des valeurs écologiques des zones humides à cette période, et s'achève à l'année 2021. Nous présentons, à titre illustratif, deux exemples de controverses emblématiques, directement liées à la mise en place de dispositifs de gestion.

Au Fier d'Ars, la création de la RNN de Lilleau-des-Niges en 1980, dans un contexte marqué par la reconnaissance internationale de la valeur refuge des zones humides pour les

35. Cette section s'appuie en partie sur le travail réalisé dans le cadre d'un stage de Master 2 que j'ai encadré, effectué par Sarah Iahadjadene, que je tiens à remercier ici. Le stage a été réalisé dans le cadre du projet ANR PAMPAS.

oiseaux migrateurs (*cf. supra*), a suscité la vive opposition d'exploitants et de propriétaires de marais dès les années 1970. En 1971, le projet d'un site protégé comprenant "*presque la totalité des marais salants du canton d'Ars-en-Ré et du Fier d'Ars*"³⁶ à l'intérieur duquel serait aménagée une réserve naturelle, voire un parc ornithologique, entraîne la constitution d'une "Association de défense des propriétaires et exploitants de terrains, marais, landes et concessions de l'île de Ré". Elle rassemble les organisations professionnelles de l'île de Ré (Coopérative des sauniers, Union syndicale ostréicole, association d'agriculteurs), les associations de chasseurs et de propriétaires de marais, mais aussi des élus municipaux. Les acteurs de cette association dénoncent le manque de consultation de la population locale alors que cette mesure réglementaire, prise sans leur accord préalable, est considérée comme une spoliation de leurs terres. Ils s'opposent principalement aux changements de pratiques productives et récréatives induits par la mise en place d'une réserve, entraînant des restrictions d'usage et des conflits d'occupation de l'espace. Les exploitants, d'une part, défendent leurs intérêts économiques. Selon eux, le développement de l'avifaune favorisée par une réserve ornithologique est incompatible avec le maintien des activités aquacoles (dans la mesure où les oiseaux sont des "mangeurs de poissons et d'huîtres") et risque de restreindre l'accessibilité aux parcelles exploitées pour respecter les zones de repos des oiseaux. Ils s'opposent aussi aux interdictions de circuler en bateaux, préjudiciable aux ostréiculteurs, ainsi qu'à l'interdiction de modifier l'état ou l'aspect des lieux, qui les empêcherait de reconvertir leurs marais salants (en marais piscicole par exemple). D'autre part, les usagers récréatifs, en premier lieu les chasseurs, revendiquent le maintien de leurs pratiques (de chasse) en marais, qui seraient interdites dans la réserve. Les propriétaires de marais, enfin, craignent l'expropriation. En somme, pour ces acteurs locaux, exploitants, usagers de loisirs et propriétaires, "*avant de protéger les sites et les oiseaux, il serait préférable de protéger les êtres humains, c'est-à-dire les habitants sédentaires de l'île de Ré*".³⁷ De l'autre côté, les associations de protection de la nature, représentées dans la presse par un interlocuteur spécifique, Michel Brosselin alors secrétaire général de la LPO, défendent la création d'une réserve de chasse maritime et d'une réserve naturelle pour la protection de l'avifaune exceptionnelle des marais du Fier d'Ars, menacée par les pressions anthropiques. Pour résoudre ce conflit d'usages en dépassant l'incompatibilité apparente de ces différentes conceptions de la préservation, de nombreuses négociations ont lieu pour "*rapprocher les différents points de vue*" et "*essayer de trouver un compromis acceptable pour tout le monde*".³⁸ Finalement, la création de la réserve est acceptée à la condition qu'elle repose sur un remembrement volontaire et non imposé. Aussi, seuls les propriétaires de marais acceptant les contraintes imposées par la réserve regroupent leurs propriétés foncières dans un même périmètre, constituant alors la zone protégée. Les activités traditionnelles telles que la saliculture, l'élevage ou l'aquaculture peuvent continuer à s'exercer, et le cœur de la réserve reste accessible aux propriétaires et aux exploitants.

Le cas de conflit emblématique sur le marais de Brouage concerne le classement en site de l'ancien golfe de Saintonge. Sa première occurrence dans la presse régionale apparaît dès le début

36. "Une réserve ornithologique dans l'île de Ré. Un épervier qui pourrait s'abattre sur la colombe", *Le Phare de Ré*, 6 janvier 1971.

37. "350 propriétaires et exploitants du Fier d'Ars et des marais disent "non" à la réserve ornithologique", *Sud-Ouest*, 11 janvier 1971.

38. "Réunion du conseil municipal des Portes-en-Ré du 13 février 78", *Le Phare de Ré*, 1 mars 1978.

des années 2000. L'opposition est portée par les élus des communes du marais qui dénoncent le classement d'"une zone qui fait l'objet d'innombrables classements dont la plupart commencent par Z".³⁹ L'empilement des réglementations entraîne une "overdose"⁴⁰ pour les acteurs locaux qui craignent une sanctuarisation de leur territoire. Cette opposition réunit l'ensemble des usagers du marais (agriculteurs, éleveurs, ostréiculteurs), dont les usagers récréatifs (chasseurs à la tonne), ainsi que les propriétaires et associations syndicales de marais. Cette mesure de protection supplémentaire leur semble inutile voire contre-productive, d'autant qu'elle est imposée sans concertation avec la population locale. Les opposants craignent aussi une restriction de leurs droits de propriété ou d'usage (par ex. chasse à la tonne), avec un contrôle accru de toute opération réalisée sur le marais (par ex. drainage, remblayage ou construction). Malgré un avis défavorable au projet de classement de presque l'ensemble des élus communaux (10 élus sur 11) en 2009, le site est classé au titre de la loi de 1930 deux ans plus tard par décret ministériel (parution au journal officiel le 14 septembre 2011). Devant le "passage en force" de la réglementation⁴¹, les maires votent une motion de protestation et demandent le retrait du décret. Ce recours pour excès de pouvoir est rejeté par le conseil d'État indiquant *i)* que cette mesure ne porte pas atteinte aux compétences des maires en matière d'urbanisme et *ii)* que cette mesure est légitime étant donné que "*l'ancien golfe de Saintonge présente au point de vue pittoresque et historique, et compte tenu notamment de l'intérêt qui s'attache à la préservation du marais de Brouage, un intérêt général de nature à justifier son classement*".⁴²

Bien que les modalités de résolution du conflit autour du classement du site de l'ancien golfe de Saintonge ne soient pas explicitées dans la presse écrite, ce cas montre le niveau potentiellement très important de conflictualité sur le marais. À cet égard, le projet de parc national des zones humides, initié en parallèle de la mise en place du site classé, avait aussi soulevé de vives contestations de la population locale. Suite au Grenelle de l'environnement, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer avait effectivement prévu la création de nouveaux parcs nationaux, dont un spécialement dédié aux zones humides. Les marais charentais de Brouage-Seudre-Oléron étaient ciblés comme l'un des trois sites potentiels à la désignation, avec la zone du Val d'Allier nord et la basse vallée du Doubs. Le projet amorcé en 2010 concernait 18 communes représentant près de 34 000 hectares de zones humides, dont 10 000 hectares faisant l'objet d'une protection maximale. Début 2011, à l'initiative des chasseurs, un collectif d'usagers (le Collectif de Sauvegarde des Activités du Bassin de Marennes-Oléron) s'était organisé, regroupant des chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, ostréiculteurs et élus, et réunissant 4000 pétitionnaires. Ces acteurs s'opposaient à la mise sous cloche du territoire et à la réglementation des usages prévue dans le cœur du parc national (concernant la chasse, la pêche, l'exploitation agricole ou la circulation notamment). Le projet de parc national, bien qu'abandonné finalement, et le classement au titre des sites du marais de Brouage, faisant défaut de communication et de consultation locale, ont rendu "*les acteurs frileux voire réfractaires à tous projets supplémentaires de protection, considérant certaine approche de conservation comme contre-nature par rapport à la construction anthropique du marais*" (De Cacqueray et al., 2018, p 24).

39. "Faudra-t-il classer le golfe de Saintonge?", *Sud-Ouest*, 22 octobre 2002.

40. A. Marroncle, "Marais de Brouage : l'overdose de protections", *La Charente Libre*, 27 octobre 2011.

41. J. Villeneuve, "Le classement qui fait grogner les élus", *Sud-Ouest*, 25 octobre 2011.

42. P-M. Lemaire, "Le classement du golfe de Saintonge validé", *Sud-Ouest*, 7 juillet 2012.

Le travail de catégorisation des conflits et la présentation des deux controverses emblématiques montrent le potentiel de conflictualité, ou du moins de tensions (*i.e.* oppositions sans engagement), de ces deux territoires. En adoptant une approche des conflits par les patrimoines (Cazals et al., 2015), il apparaît que les conflits d'usage émergent principalement de l'affrontement d'acteurs se référant à des conceptions de la préservation qui leur paraissent incompatibles. Par exemple, les chasseurs et les environnementalistes, qui s'opposent sur la mise en place d'une réserve naturelle au Fier d'Ars, fondent leurs arguments sur des points de vue contrastés quant au patrimoine naturel à préserver. Alors que les chasseurs s'appuient sur une conception du patrimoine naturel domestique à préserver pour des valeurs traditionnelles, les associations environnementales justifient leur positionnement sur la base de valeurs écologiques conduisant à préserver un patrimoine naturel universel. Outre les divergences de représentations du patrimoine à préserver, les oppositions se fondent sur les conditions d'usage ou d'accès des sites modifiées par la réglementation. Au final sur les deux marais, les conflits semblent émerger principalement de l'affrontement entre, d'une part, les acteurs locaux (exploitants, usagers de loisirs, élus, propriétaires) et, d'autre part, les gestionnaires de la nature et des sites, ce qui est caractéristique des espaces ruraux (Torre et al., 2006). La régulation du conflit lié à la mise en place de la RNN de Lilleau-des-Niges au Fier d'Ars passe, comme nous l'avons vu, par des négociations autour du foncier, du zonage de la réserve et des restrictions d'usage. Elle a ainsi nécessité l'émergence d'un nouveau compromis entre préservation et usage, impulsé par un changement institutionnel formel dans le mode de gouvernance (règles de gestion et zonage de la réserve). À Brouage, où les tensions et conflits semblent se réactiver facilement, la résolution du conflit autour du classement du marais au titre des sites n'a pas dépendu d'une innovation institutionnelle formelle. Elle repose plutôt sur l'émergence d'une forme de compromis informel entre les différentes représentations du patrimoine naturel et culturel.

Les résultats de cette étude de la conflictualité des territoires à partir de la presse quotidienne locale et régionale sont à prendre avec précaution, du fait des contraintes que nous avons rencontrées dans la récolte des données de presse.⁴³ Aussi, ce travail pourrait être poursuivi par une enquête plus exhaustive dans la presse locale, ou en le complétant avec d'autres sources de matériau pertinentes.⁴⁴ Les cas emblématiques de conflits que nous avons retenus montrent toutefois que les compromis s'inscrivent dans des processus où les conflits tiennent une place centrale. La mise en évidence des logiques conflictuelles passées invite à se questionner sur leur potentielle réactivation dans un contexte où la submersion marine tend à s'accroître et à remettre en question la gestion des territoires.

2.1.3 Des territoires soumis à l'aléa de submersion marine

Les marais de Brouage et du Fier d'Ars sont fortement soumis à l'aléa de submersion marine, comme en témoignent les conséquences du passage de la tempête historique Xynthia de février 2010, ce qui nécessite de repenser leur gestion dans le contexte de changement global.

43. Comme nous l'avons déjà évoqué, la faible occurrence des sujets conflictuels liés à nos terrains d'étude dans la presse régionale disponible en ligne a nécessité, en compensation, un lourd travail d'enquête dans les archives, qui a de fait limité la partie analytique du travail.

44. Telles que des entretiens réalisés auprès d'experts portant spécifiquement sur la question des conflits, ou les relevés juridiques des contentieux (Torre et al., 2010).

La problématique de la gestion des marais de Brouage et du Fier d’Ars dans un contexte d’accroissement de l’aléa de submersion marine relèvent, selon nous, d’un univers controversé, en ce sens que cette situation est marquée par un fort degré d’incertitude et par des conséquences potentiellement irréversibles. À l’incertitude lié au monde socio-économique s’ajoute effectivement une incertitude sur l’évolution du monde biophysique et ses impacts, puisque les connaissances scientifiques actuelles restent limitées et hypothétiques quant à l’évolution future des submersions marines (*cf.* section 2.1.3.1). Malgré les indéterminations sur l’ampleur et l’horizon temporel des submersions, les acteurs des marais de Brouage et du Fier d’Ars doivent organiser des prises de décision collective dans le cadre des programmes d’actions de prévention des inondations (PAPI), fixant la stratégie de gestion du risque de submersion à adopter et, *in fine*, le devenir des digues protégeant les zones rétro-littorales (*cf.* section 2.1.3.2).

2.1.3.1 La submersion marine sur les marais rétro-littoraux : de l’aléa au facteur d’incertitude

Les marais de Brouage et du Fier d’Ars sont, comme beaucoup de zones humides côtières, soumis à la submersion marine. Cet aléa désigne une inondation épisodique, par l’action de la mer, de terres habituellement émergées. L’occurrence et l’intensité d’une submersion marine dépend de la conjonction – dans le temps et dans l’espace – de plusieurs phénomènes météo-marins extrêmes : dépression atmosphérique (entraînant une élévation du niveau de la mer appelée "surcote"), houle et vents de mer (générant des vagues plus ou moins importantes vers le littoral) et coefficient de marée (influant sur le niveau de la mer à marée haute) (Chaumillon et al., 2017). La submersion marine peut survenir *i*) par débordement lorsque le niveau marin dépasse la cote du trait de côte ou des ouvrages de protection, *ii*) par franchissements des projections d’eau générées par les vagues ou *iii*) par rupture d’ouvrages (digue ou cordon dunaire par exemple) (CEPRI, 2016). Aussi, en raison de leur faible altitude, les zones humides (rétro-)littorales sont fortement exposées à l’aléa de submersion marine (Breilh et al., 2014), en particulier dans les Pertuis Charentais⁴⁵ où se situent les marais de Brouage et du Fier d’Ars (Chaumillon et al., 2010).

Du fait de leurs caractéristiques physiques, les marais de Brouage et du Fier d’Ars ont été particulièrement touchés par la tempête Xynthia survenue en février 2010. Cet évènement majeur, ayant impacté principalement la Charente-Maritime, a occasionné d’importants dégâts matériels et de lourdes pertes humaines, et reste à ce titre un épisode tempétueux marquant. Les littoraux charentais-maritimes ont pourtant connu de nombreuses submersions marines au long des cinq derniers siècles. D’après les archives historiques nationales, 46 submersions sont reportées, soit un évènement tous les 11 ans en moyenne (Breilh et al., 2014), bien que seules 9 d’entre elles soient considérées comme des évènements majeurs – dont les dernières tempêtes Martin (27 décembre 1999) et Xynthia (28 février 2010).⁴⁶ Il apparaît que la conjonction d’éléments météo-marins

45. Effectivement, sur une bande côtière de 10 kilomètres, près de la moitié des Pertuis Charentais se situe sous le niveau de la mer à marée haute (Breilh et al., 2013).

46. D’après un indicateur d’intensité mesuré par Breilh et al. (2014), expliqué par Chaumillon et al. (2017, p 15) : "[I]n order to quantify the intensity of each flooding, Breilh et al. (2014) arbitrarily subdivided the Charente-Maritime coast into six domains of similar length. A coastal flood was considered to be “major” if at least four of these six domains were flooded".

menant aux tempêtes, appelées localement "vimers de mer" (Sarrazin, 2012), et aux submersions est un phénomène naturel ancien en Charente-Maritime. Par ailleurs, les caractéristiques de la tempête Xynthia (vent et coefficient de marée notamment) n'étaient pas exceptionnelles comparées à celles des tempêtes des décennies précédentes (Garnier and Surville, 2010; Feuillet et al., 2012; Athimon et al., 2016).⁴⁷ L'ampleur des dégâts occasionnés par la tempête Xynthia s'explique alors par l'anthropisation dont les zones littorales ont fait l'objet, liée à leur attractivité croissante, entraînant un accroissement des enjeux socio-économiques et de la vulnérabilité de ces territoires (Vinet et al., 2012), et allant de pair avec une perte de mémoire et de culture du risque (Sauzeau et al., 2016) et de sa gestion.⁴⁸ Comme le soulignent Acerra and Sauzeau (2012, p 111), "*Xynthia est finalement venue frapper une société inconsciente de sa vulnérabilité [...] Dans un tel contexte, il y avait peu de chance pour que la catastrophe naturelle ne se double pas d'une catastrophe humaine*". Aussi, sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, le passage de la tempête a eu des conséquences importantes sur les écosystèmes et la biodiversité, et sur les activités socio-économiques en place (Chauveau et al., 2011) (par ex. cultures brûlées, bétails perdus, stocks et matériels endommagés).

À l'horizon 2100, du fait des changements globaux et notamment de la montée des eaux, l'aléa de submersion devrait s'intensifier, mais en l'état actuel des connaissances scientifiques, de fortes incertitudes demeurent quant à l'évolution de la fréquence, de l'occurrence et de l'amplitude de ces événements. Aussi, il n'est pour l'instant pas possible d'établir un lien clair entre le changement climatique et la survenue d'épisodes extrêmes entraînant des submersions (ORNEC, 2018). L'évolution future de l'aléa de submersion reste incertaine dans la mesure où il n'est pas possible d'affirmer une tendance claire pour l'avenir, ce que notait déjà Planton (2002, p 15) : "*il n'est pas possible à ce jour de dégager un consensus sur ce que nous réserve l'avenir concernant la fréquence ou l'intensité de ces tempêtes*". Pour autant, l'élévation du niveau moyen des mers due aux changements globaux (cf. encadré 2.2) est le principal facteur aggravant l'évolution et les conséquences de l'aléa de submersion (Nicholls et al., 2014). La hausse du niveau marin peut effectivement conduire à une augmentation de l'intensité, de la durée et de la fréquence des submersions et à une exposition nouvelle de territoires jusque-là préservés (CEPRI, 2016). D'une part, l'élévation du niveau moyen des mers risque d'entraîner la submersion permanente, par débordement, des zones les plus basses. D'autre part, cette hausse peut accroître l'intensité et la fréquence des submersions en augmentant les niveaux marins maximaux et la propagation des vagues, liés à des surcotes lors de tempêtes ou de fortes marées. La tempête Xynthia serait à ce titre un "événement sentinelle", un "jalon" sur l'échelle de l'élévation du niveau des mers (Péret and Sauzeau, 2014).

À l'échelle des marais de Brouage et du Fier d'Ars, des projections sur l'augmentation de l'ampleur de l'aléa ont été élaborées en tenant compte de la hausse du niveau des mers (Xynthia +60cm) pour pallier en partie ce déficit de connaissances.⁴⁹ Néanmoins, les acteurs continuent

47. Les dernières submersions marines similaires à la tempête Xynthia, *i.e.* associant des vents violents (plus de 110km/h), un coefficient de marée supérieur à 100 et la pleine mer, sont survenues en janvier 1924, novembre 1940 et en février 1957 (Vinet et al., 2012).

48. Sur l'île de Ré, moins touchée par la tempête Martin de 1999 que Brouage, la dernière submersion majeure datait de 1941, "*d'où un discours dominant faisant de Xynthia du "jamais vu"*" (Hochedez and Leroux, 2018, p 6).

49. Par exemple, des projections ont été réalisées par l'UNIMA (Union des Marais de la Charente-Maritime)

Encadré 2.2 – Projections sur l'élévation du niveau moyen des mers

Le niveau des mers, qui est un paramètre majeur de la submersion marine sur les littoraux, augmente du fait du changement climatique, qui entraîne la dilatation thermique des océans et la fonte des glaces terrestres. Aussi, depuis 1900, le niveau moyen marin a augmenté de près de 20cm, en lien avec l'augmentation de la température moyenne globale d'environ 1°C depuis la fin du 19e siècle (CEPRI, 2016). Cette hausse tend à s'accélérer, ce que confirme les projections développées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (*Intergovernmental Panel on*

Climate Change) à l'horizon 2100 à l'échelle globale (Pachauri et al., 2014) : l'élévation moyenne maximale du niveau marin serait de 0,6m selon le scénario "optimiste" (*i.e.* avec une limitation des émissions de gaz à effet de serre) et pourrait monter jusqu'à 1,10m selon le scénario "pessimiste" – avec des variations régionales fortes pour ces différents scénarios. À l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, pour la même période, l'élévation du niveau de la mer attendue est comprise entre 0,5 et 1m (Le Treut, 2013).

d'évoluer dans une incertitude radicale quant à l'évolution de la fréquence et de l'occurrence des submersions. Le passage de la tempête Xynthia, entraînant des questionnements sur le devenir de certaines digues, a contribué à renforcer ce devenir incertain.

2.1.3.2 Prise de décision dans les PAPI au sein d'univers controversés

La tempête Xynthia a entraîné une redéfinition de la gestion de la protection du littoral (Rouhaud and Vanderlinden, 2022), alors que le risque de submersion "avait été oublié" (Sauzeau et al., 2016). Depuis lors, le devenir de certaines digues est remis en question, comme le notent Ferrari et al. (2022, p 1) : "*Ces dernières années, les digues détruites lors d'événements extrêmes ont ainsi été rehaussées ou reconstruites pour protéger les humains, alors qu'elles ont souvent été laissées en l'état quand il s'agissait d'espaces naturels. Les assauts de la mer de plus en plus violents et fréquents, de même que l'élévation du niveau de la mer fragilisent les digues datant de plusieurs siècles et amènent à penser les interfaces terre-mer autrement.*". Bien que l'efficacité des digues à long terme soit remise en question (Temmerman et al., 2013), le choix de la stratégie de gestion du risque, décliné à l'échelle locale par la mise en place de PAPI (*cf.* encadré 2.3), oscille entre la perpétuation de la lutte contre l'intensification des événements extrêmes en renforçant les ouvrages de protection, et l'adoption de défenses "douces" comme la dépoldérisation (Goeldner-Gianella, 2010), impliquant l'abandon de certains ouvrages de défense. Aux controverses scientifiques s'ajoutent donc des controverses sociales autour de l'état des digues et de la prise de décision collective sur leur devenir, influençant l'évolution future des territoires.

Plus spécifiquement, sur le marais de Brouage, la digue de premier rang (*i.e.* de front de mer) a été traversée par des brèches formées dès la tempête Martin de 1999 et renforcées par la tempête Xynthia (Sogreah, 2011). Ces brèches ont été colmatées à plusieurs reprises jusqu'en 2016. En 2018, une nouvelle ouverture s'est formée et s'étend désormais sur une centaine de mètres. Ce contexte laisse "*entrevoir une perspective de reconnexion à la mer et le retour d'une dynamique intertidale sur le site*" (Fouin et al., 2020, p 15) pour les acteurs institutionnels. Seul territoire de Charente-Maritime à ne pas être doté de PAPI suite à Xynthia au vu des faibles enjeux humains comparé à d'autres territoires, les deux intercommunalités (CARO et CDC du Bassin de

dans le cadre de l'ANR PAMPAS (voir annexe C).

Encadré 2.3 – Repères sur la stratégie nationale de gestion du risque de submersion et ses déclinaisons locales

Au niveau européen, la Directive Inondation (Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation), transposée en droit français en 2010, vise à établir une approche coordonnée et stratégique de la gestion des risques d'inondation, dont les submersions marines.

À l'échelle nationale, l'État adopte la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) en 2014 afin d'appliquer la directive européenne inondation. La multiplication des outils et dispositifs déployés pour mener à bien les différentes orientations stratégiques nationales nous incite à résumer la stratégie nationale de gestion du risque de submersion à travers l'analyse de [Mineo-Kleiner et al. \(2021, p 53-56\)](#) :

- **L'État informe** en produisant des "porters à connaissance" sur les risques majeurs des communes ;
- **L'État alerte** notamment à travers le dispositif de vigilance "vague submersion" créé par Météo France ;
- **L'État joue le rôle de réassureur principal** dans l'indemnisation des catastrophes naturelles à travers le régime public Cat Nat ;
- **L'État veille à limiter l'urbanisation en zone à risque** en contrôlant les autorisations

d'urbanisme et en instruisant des plans de prévention des risques naturels (PPRN) ;

- **Puis l'État décide des projets qui bénéficieront de financement** : il finance certaines mesures préventives par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier), comme les PAPI mis en place à partir de 2002. Ces programmes pluriannuels regroupent différentes actions visant à réduire les conséquences des inondations et reposent sur une approche globale à une échelle adaptée.

À l'échelle des collectivités, celles-ci définissent les orientations d'aménagement du territoire à travers les schémas de cohérence territoire (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU). Deux outils permettent d'informer la population sur les risques naturels : le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Enfin, les collectivités ont la compétence pour la prévention des inondations depuis la loi MAPTAM de 2014. À travers la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations), elles définissent leurs systèmes d'endiguement, et répondent aux obligations les concernant (entretien, gestion, surveillance, etc.). À ce titre, elles sont autorisées à prélever une taxe.

Marennes) se saisissent de cet outil pour disposer d'un cadre stratégique afin de définir le devenir (dès lors incertain) de la digue de premier rang. Cette digue protège en premier lieu la RNN de Moëze-Oléron et les terres céréalières situées sur les communes de Moëze et de Saint-Froult. Porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, le PAPI d'intention du marais de Brouage est lancé début 2021. Cette phase préalable à la labellisation "PAPI" d'un territoire vise à élaborer la stratégie territoriale face au risque de submersion pendant 2-3 ans.⁵⁰ Les stratégies discutées au sein de cette instance collective sont *i*) le maintien de la digue de front de mer, *ii*) son recul plus en amont (digues de second rang) et *iii*) une stratégie de "laisser-faire" impliquant une dépoldérisation, couplée à des protections individuelles des habitations ([Fouin et al., 2020](#)).

La configuration insulaire de l'île de Ré limite davantage les réflexions sur le "laisser-faire" et la dépoldérisation ([Bertrand and Richard, 2010](#)). Sur le Fier d'Ars, la tempête Xynthia a

50. Le PAPI d'intention est un préalable au PAPI dit complet lors duquel la stratégie élaborée est mise en œuvre à travers différentes actions (travaux, sensibilisation, etc.).

toutefois révélé une différence dans le traitement des digues protégeant les marais (Ferrari et al., 2022). Certaines digues n'étaient effectivement plus entretenues par leur propriétaire depuis les années 1960 (Garnier and Surville, 2010). Un recensement des ouvrages hydrauliques réalisé au début des années 2000 a montré qu'une partie des digues était en très mauvais état, dont les digues laissées à l'abandon, qualifiées de "dignes orphelines" (Augeron et al., 2016).⁵¹ Aussi, alors que de nombreuses digues ont été dégradées pendant Xynthia, la CdC de l'île de Ré a lancé un programme PAPI dès 2011, labellisé en 2012, comportant un important "volet protection", dont le projet majeur était la reconstruction de la digue du Boutillon visant à maintenir la continuité territoriale entre les cantons nord et sud de l'île.⁵² Dans la continuité des actions engagées, et dans une perspective de plus long terme, un nouveau dossier PAPI (PAPI 2)⁵³ a été déposé pour poursuivre les projets de travaux prévus sur les communes d'Ars-en-Ré, de Saint-Clément-des-Baleines et des Portes-en-Ré, qui a été validé en 2020 pour la période 2021-2026. Le volet protection de ce PAPI 2 concerne majoritairement les digues de ces trois communes. Néanmoins, derrière cette apparente stratégie de protection en "dur", des réflexions sont aussi engagées sur le devenir de certaines digues. Les digues existantes au niveau de la RNN de Lilleau-des-Niges n'ont pas été intégrées au schéma global de défense du trait de côte du nord du territoire (PAPI 2), ce qui signifie que la CdC n'entend pas les entretenir ou les consolider. Dans ce contexte, le devenir des digues devient incertain : *"Par conséquent, à ce stade, la responsabilité des digues traversant le site naturel, non déclarée dans le système d'endiguement porté par la CdC de l'île de Ré, revient, de ce fait, à son propriétaire, en l'occurrence, l'État s'il s'avère que les digues sont bien situées sur le domaine public maritime (DPM), comme le plan cadastral le laisse supposer. Ce dernier n'ayant plus vocation à gérer des systèmes d'endiguement depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 conférant cette compétence obligatoire aux établissements publics intercommunaux à fiscalité propre (EPCI FP), les digues traversant la réserve naturelle se retrouvent ainsi "orphelines".*" (Bastian, 2020, p 46). Ces digues protègent plus de 140 hectares de marais, comprenant les écosystèmes et biodiversité de marais endigués de la réserve naturelle de Lilleau-des-Niges et quelques marais exploités. À l'avenir incertain concernant la gestion de ce système d'endiguement se conjugue une incertitude sur l'évolution de l'état de ces digues vulnérables, ce qui pose la question du "quand" le territoire va-t-il évoluer : *"Au mieux, en l'absence d'un événement naturel extrême, du même ordre que la tempête Xynthia en 2010, la première submersion n'aurait pas lieu avant 30 ans. À l'inverse, en cas de submersion marine, la maritimisation de la partie terrestre pourrait se produire dès l'année prochaine. Dans ce dernier cas, si les dommages sont localisés, quelle stratégie serait soutenue localement par les acteurs du territoire : acceptation de la perte de ces marais ou tentative de remise en état de la digue ?"* (Lemesle, 2022, p 71). Dans cette perspective, les activités s'exerçant à proximité de la réserve, notamment salicoles, sont également remises en cause.

51. Ce manque d'entretien explique une partie de l'ampleur des dégâts occasionnés par le passage de la tempête

52. Les travaux réalisés prennent en référence un événement type "Xynthia +20cm" afin de tenir compte de l'impact potentiel des changements globaux à long terme.

53. Ce PAPI n°2 répond toutefois aux cahiers des charges des PAPI dits de "3ème génération" mis en place en 2017 dont la caractéristique principale est d'imposer la définition d'un système d'endiguement fermé.

2.2 Opérationnalisation de la grille d'analyse des compromis patrimoniaux

Dans une démarche abductive et compréhensive, la construction de notre grille d'analyse des compromis patrimoniaux a reposé sur une interaction constante entre la théorie et la réalité des terrains que nous venons de présenter. Loin d'être exogène, la grille a donc été mise à l'épreuve, en la confrontant à la réalité des pratiques et des raisons d'agir des acteurs des marais rétro-littoraux, dans le but d'approfondir notre compréhension des observations stylisées. Aussi, bien que l'exercice de restitution du travail de recherche doctorale suppose une certaine linéarité dans la mise en récit,⁵⁴ nous souhaitons revenir dans cette seconde section sur le cheminement de la construction de la partie empirique de notre travail, nécessairement interreliée, selon nous, à la partie théorique. Nos choix épistémologiques, cohérents avec nos emprunts théoriques (approche patrimoniale, conventionnaliste et théorie des pratiques), ont influencé nos choix méthodologiques qui eux-mêmes ne sont donc pas donnés mais construits au fur et à mesure de nos avancées. Ils ont constitué un véritable enjeu et méritent d'être explicités au même titre que l'élaboration de notre grille d'analyse ou que l'interprétation des résultats. Dans un premier temps, nous présentons les fondements épistémologiques de notre travail de recherche, menant à une démarche abductive, pragmatique et compréhensive (*cf.* section 2.2.1.1). La présentation du processus itératif de construction des connaissances qui en découle nous permet ensuite d'explicitier notre choix de recourir à une méthode mixte de recherche, combinant approche qualitative et quantitative (*cf.* section 2.2.1.2), ayant abouti à l'élaboration et au traitement d'une enquête systématique, qui sera présentée dans le second temps de cette section.

2.2.1 Choix épistémologiques et méthodologiques

2.2.1.1 Une démarche de recherche abductive et compréhensive

Avec les changements socio-environnementaux permanents, les théories scientifiques, et les grilles d'analyse, sont associées à des formes d'incertitude. Elles doivent, à ce titre, toujours être mises à l'épreuve d'une réalité en mouvement (Mabsout, 2015). Aussi, notre travail de recherche s'inscrit dans une logique inférentielle entre la théorie et la réalité du terrain, à travers la démarche abductive (Peirce, 1974). Cette posture de recherche, encore marginale en économie, est revendiquée par une partie des économistes institutionnalistes (Labrousse, 2006; Hédoïn, 2014) et tisse des liens étroits avec nos fondements théoriques. Nous rappelons brièvement le principe de la démarche abductive, en insistant sur les conséquences qu'elle implique pour notre travail de recherche, avant de développer la façon dont nous l'avons mise en oeuvre.

Principes de la démarche abductive

La démarche abductive a été initiée par le courant philosophique américain du pragmatisme à la fin du 19^e siècle, et plus particulièrement par son fondateur Charles Sanders Peirce qui a appliqué le pragmatisme à la méthode scientifique. Dans l'approche pragmatique, l'expérience est considérée comme le moyen d'accéder à une meilleure connaissance et compréhension du réel

54. Effectivement, l'ensemble d'une thèse doit donner l'impression de "couler de source" (Beaud, 2020) et s'organise généralement, en sciences sociales, comme suit : revue de littérature → grille d'analyse → méthode et données → résultats.

(Tiercelin, 2013).⁵⁵ La philosophie pragmatique de Peirce est donc basée sur des allers-retours constants entre l'expérience des faits observés et la pensée.

Peirce introduit la notion d'abduction comme la troisième forme de raisonnement scientifique, avec la déduction et l'induction (Peirce, 1974).⁵⁶ Elle consiste en "*la forme d'inférence produisant des hypothèses explicatives face à des problèmes posés par l'expérience*" (Kirat and Bazzoli, 2003, p 8). L'abduction procède comme une enquête initiée suite à un événement surprenant, générant un doute (par ex. sur les théories ou la validité des hypothèses) (Moscoso, 2013). Elle commence par l'observation de faits et se conclue par la supposition de principes explicatifs, soit d'hypothèses plausibles (Angué, 2009). Dès lors, "[l]a place de l'hypothèse n'est pas a priori; elle émerge des données pour, ensuite, s'ouvrir vers une phase de vérification de cette hypothèse" (Moscoso, 2013, p 2). Cette démarche peut finalement être résumée comme "*the inference to the best explanation*" (Harman, 1965, p 323). Elle implique des conséquences épistémologiques essentielles pour notre travail :

- **Le processus de production de notre recherche n'est pas linéaire**, malgré l'opération de "lissage" que nécessite la rédaction du manuscrit de thèse (*cf. supra*). Il repose sur une itération constante entre l'élaboration de notre grille d'analyse et la rencontre du terrain, qui correspond plus précisément à une boucle récursive entre abduction/déduction/induction (David, 1999). Dans ce cadre, l'abduction est le point de départ à la réflexion et se combine aux raisonnements déductif et inductif : d'abord *i*) les hypothèses sont construites par abduction, puis *ii*) elles sont testées dans une démarche déductive (par la mobilisation d'éléments théoriques et empiriques), ensuite *iii*) les résultats permettent la mise au jour de règles ou théories, qui permet *iv*) de revenir sur la formulation des hypothèses, et ainsi de suite (Moscoso, 2013) jusqu'à élaborer un diagnostic explicatif le plus plausible possible. Cette posture de recherche suppose de dépasser l'opposition classique entre l'induction et la déduction, puisque chacune de ces phases accomplit "*un rôle précis pour le développement de la science*" (Moscoso, 2013, p 7). Les trois logiques inférentielles abduction/induction/déduction sont donc interdépendantes.
- **La visée de notre travail de recherche est l'exploration et la découverte**, et non l'explication et la démonstration. La démarche abductive suppose d'élaborer une explication probable et non forcément prédictive. Autrement dit, les hypothèses peuvent expliquer une observation sans la déduire pour autant. À partir de l'observation et de l'interprétation de faits empiriques surprenants, cette posture de recherche permet la création de nouvelles connaissances (Angué, 2009; Tiercelin, 2013). Elle se démarque alors de la démarche hypothético-déductive des approches standard (Chanteau et al., 2016), qui vise à (in)valider des théories établies en amont, et à trouver la meilleure explication pour proposer la solution optimale au problème posé. Compte tenu de la complexité des problèmes environnementaux, ancrés dans une réalité emprunte d'incertitude radicale (*cf.*

55. Comme l'explique Peirce (1879, p 48), il s'agit de "[c]onsidérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet".

56. L'induction raisonne à partir d'un ensemble d'observations particulières pour aboutir à une conclusion générale, tandis que la déduction implique le passage d'une information générale à une conclusion particulière.

chapitre 1), la solution doit plutôt être déterminée au sein de ces univers controversés, au risque sinon de réduire cette complexité et d'être inadaptée. Comme le notent [Chanteau et al. \(2016, p 4\)](#) : "*Le chercheur introduit ainsi des possibilités d'aller-retour entre ses observations et ses schémas explicatifs, car il sait que les agents économiques eux-mêmes sont, dans leurs décisions, aux prises avec de telles interactions.*". L'objectif est davantage de comprendre la "volonté humaine en action" que de "copier abstraitement la réalité" d'après Weber ([Kirat and Bazzoli, 2003](#)).

- **La recherche est en constante évolution.** Dans la mesure où la théorie est "*processuelle, évolutive, jamais achevée [et qu'e]lle est le produit de tâtonnements, de bifurcations, de reconsidérations des solutions envisagées*" ([Labrousse, 2006, p 40](#)), nous pouvons considérer que les connaissances ici élaborées peuvent n'être que provisoirement stabilisées. Cette posture revient à reconnaître que les modèles théoriques sont historiquement situés et que "*la connaissance scientifique est par nature faillible*" ([Kirat and Bazzoli, 2003, p 8](#)). Dès lors, "*la question de la vérité en soi n'est pas une bonne question [...] il s'agit plutôt de sélectionner les concepts sur lesquels le raisonnement peut s'appuyer pour interpréter le réel*" ([Kirat and Bazzoli, 2003, p 8](#)).

Dans le prolongement de la démarche abductive et pragmatique, la posture que nous avons adoptée pour appréhender le terrain relève de la compréhension. La démarche compréhensive accorde une place centrale au "travail de production de sens" qu'effectuent en permanence les acteurs ([Schurmans, 2003](#)). Cela permet de reconnaître à la fois que "*les êtres humains réagissent par rapport aux déterminismes qui pèsent sur eux*" et qu'"*ils sont les propres créateurs d'une partie de ces déterminismes*" ([Schurmans, 2003, p 57](#)). Cette démarche postule par ailleurs qu'il est possible de saisir et d'interpréter les significations données par les acteurs à partir d'un effort d'empathie ([Mucchielli, 2009](#)). Dans cette perspective, le travail empirique permet notamment de se saisir de la diversité des raisons d'agir des acteurs, et des principes de justification associés, et de la révision de leurs choix au cours de l'action. Cette démarche centre également le travail empirique sur la dialectique individu/collectif,⁵⁷ en cohérence avec la posture épistémologique de l'économie patrimoniale, de l'économie des conventions et de la théorie des pratiques, à l'interface holindividualiste. Bien que l'entretien semble être l'outil méthodologique privilégié pour accéder à ce type de connaissances, la démarche que nous adoptons n'exclue pas, voire favorise comme nous le verrons, le recours à une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives de récolte et de traitement de données (elles-mêmes qualitatives ou quantitatives).

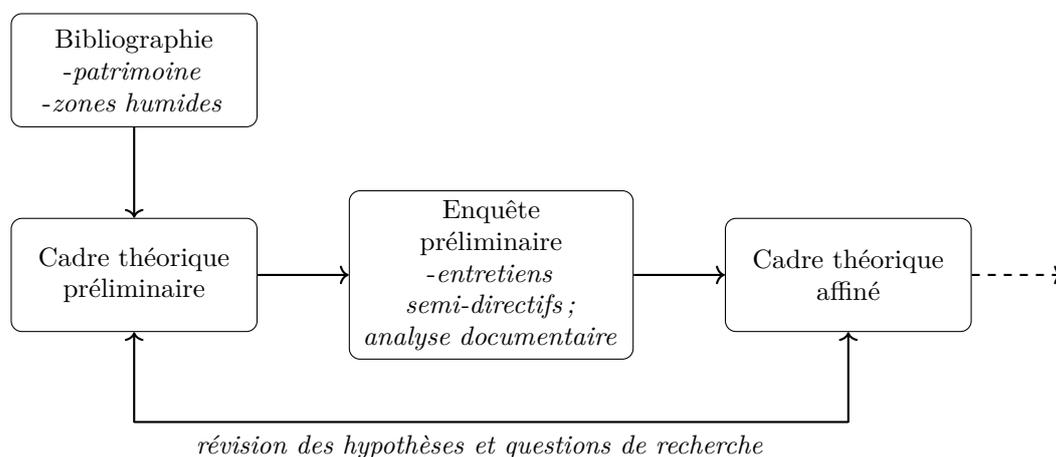
L'enquête préliminaire au coeur du processus d'itération

Comme nous l'avons vu, la construction de notre stratégie méthodologique relève d'un processus itératif, basé sur une démarche abductive, impliquant des allers-retours entre la théorie et le terrain. Nous souhaitons revenir brièvement ici sur les premières étapes de ce processus, et notamment sur l'enquête préliminaire que nous avons conduite. L'objectif n'est pas d'exposer

57. Comme l'expliquent [Charmillot and Dayer \(2007, p 132\)](#), la démarche compréhensive "*se centre sur la mise au jour des significations que chacun d'entre nous attribue à son action (que veut l'acteur, quels buts veut-il atteindre, quelles sont ses conceptions des attentes des autres... quelles sont les attentes des autres ?); ainsi que sur la mise au jour de la logique collective qu'est l'activité sociale*".

dans le détail les résultats de cette étape intermédiaire, mais d'expliciter les jalons qu'elle a permis de poser pour réorienter notre démarche de recherche, à la fois au niveau du cadre théorique et de la méthodologie. La figure 2.6 ci-dessous représente les premières phases du processus de recherche.

FIGURE 2.6 – Premières étapes du processus d'itération théorie-terrain



En point de départ, une revue bibliographique sur les questions de patrimoine et sur les zones humides a permis de faire état des enjeux liés à l'étude de l'objet "zones humides" (par ex. évolution des représentations sociales ou impacts des changements globaux) et de faire émerger de premiers questionnements sur la coordination des acteurs au prisme de l'approche patrimoniale, ayant abouti à l'élaboration d'un cadre théorique intermédiaire, nécessaire pour amorcer une enquête qualitative préliminaire. Cette dernière a été menée à deux niveaux :

- À l'échelle des acteurs, 19 entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de 21 acteurs sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, entre juillet 2020 et janvier 2021, complétés par 45 entretiens préexistants disponibles.⁵⁸ Les entretiens avaient pour but de saisir les comportements et les raisonnements des acteurs en situation en interrogeant : l'activité des acteurs liée au marais, le sens que les acteurs donnent à leurs actes - et plus précisément les dimensions marchandes et non marchandes qu'ils associent à leur activité - l'identification de logiques associées à des pratiques (productive, de gestion) et les systèmes de contraintes perçues par les acteurs.
- En complément, à l'échelle des territoires, des diagnostics pour chaque terrain ont été réalisés - dont une partie a été restituée en première section de ce chapitre - à partir d'indicateurs statistiques⁵⁹ et d'une analyse documentaire. L'objectif de ces diagnostics était de comprendre la dynamique propre à chacun des territoires et de préciser le contexte territorial, institutionnel et environnemental dans lequel les acteurs évoluent.

58. Ces entretiens ont été réalisés dans le cadre des projets ANR PAMPAS et Art et sciences RENATURE (<https://www.oliviercrouzel.fr/renature/>).

59. Ces indicateurs ont été calculés à l'échelle communale, pour observer et comparer les dynamiques entre les territoires et au sein de chaque territoire, à partir de plusieurs bases de données : INSEE-RGP 2017 ; INSEE-SIRENE 2020 ; AGRESTE-RGA 2010 ; Observatoire des territoires de Charente-Maritime 2018.

À partir des résultats de l'enquête préliminaire, nous avons stabilisé et recentré notre grille d'analyse sur la compréhension de la fabrique des compromis patrimoniaux, à partir des représentations patrimoniales et des pratiques des acteurs. Les éléments apportés par l'étude des terrains ont ainsi permis de préciser nos questionnements de recherche, autour de l'émergence et de la dynamique des compromis, et d'affiner notre grille d'analyse en précisant les composantes de ces compromis (les représentations patrimoniales et les pratiques). Au final, le cheminement de notre démarche méthodologique s'est réorienté pour s'adapter à notre question de recherche. Suite à l'enquête préliminaire et à la reformulation de notre grille d'analyse, nous avons élaboré une enquête systématique ayant pour objectif de confirmer certains résultats de l'enquête qualitative et d'apprécier l'opérationnalité de la grille analytique des compromis ainsi redéfinie. Les enquêtes préliminaire et systématique ont finalement intégré une démarche globale de recherche relevant d'une méthode mixte, dont nous justifions la pertinence à la section suivante.

2.2.1.2 Mise en place d'une méthode mixte de recherche

À travers le processus de recherche abductif que nous venons d'explicitier, l'affinement de notre question de recherche, autour de l'émergence et de la dynamique des compromis patrimoniaux, nous a conduit à inscrire notre stratégie empirique dans les méthodes mixtes de recherche, au croisement des approches qualitative et quantitative. Nous présentons synthétiquement l'origine et le principe des méthodes mixtes, avant de détailler la façon dont nous y avons inscrit notre démarche empirique.

Le principe des méthodes mixtes

Les méthodes mixtes (*mixed methods*) apparaissent dès les années 1950 en sciences sociales (Campbell and Fiske, 1959) mais se développent véritablement dans le courant des années 1980, jusqu'à devenir centrales à partir des années 2000, constituant aujourd'hui un "quasi-champ disciplinaire" (Aguilera and Chevalier, 2021).⁶⁰ Elles se posent comme une troisième voie de recherche allant vers un "dialogue paradigmatique" (Guba, 1990) entre, d'un côté, les approches qualitatives plutôt constructivistes et interprétativistes et de l'autre, les approches quantitatives positivistes, dont les divergences épistémologiques et méthodologiques ont alimenté les "guerres de paradigme" (Bryman, 2006).⁶¹ Aussi, les méthodes mixtes se développent dans les années 1980 en parallèle de la remise en cause du paradigme positiviste dominant (Creswell and Clark, 2017),⁶² du fait du besoin d'appréhender la complexité des phénomènes sociaux sans augurer de la supériorité d'une démarche sur l'autre (De Lisle, 2011). Dans ce cadre, la rupture (et le conflit) entre les approches quantitatives et qualitatives est, si ce n'est artificielle (Dumez, 2013), du moins improductive dans la mesure où aucune approche ne peut, à elle seule, être capable de saisir la complexité de la réalité socio-économique (De Lisle, 2011). L'adoption d'une démarche

60. En témoignent les nombreux ouvrages spécialisés sur les méthodes mixtes (voir par exemple Creswell (2014) ou Creswell and Clark (2017)) ou la création de la revue spécialisée *Journal of Mixed Methods Research* en 2007.

61. Selon Denzin (2010, p 421) : "*Since the 1980s there have been at least three paradigm wars : the postpositivist war against positivism (1970-1990) ; the wars between competing postpositivist, constructivist, and critical theory paradigms (1990-2005) ; and the current war between evidence-based methodologists and the mixed methods, interpretive, and critical theory schools (2005 to present)*".

62. Rappelons que cette remise en cause reste marginale en économie, qui reste marquée par les approches quantitatives et le raisonnement hypothético-déductif caractéristique du positivisme.

de recherche relevant de méthodes mixtes implique alors de mobiliser des outils variés et de confronter des données de sources multiples (Greene, 2007).

Le recours aux méthodes mixtes de recherche vise ainsi à dépasser la dichotomie quantitatif/qualitatif, et à favoriser la complémentarité et la synergie de ces approches (Hall and Howard, 2008). D'une part, les approches qualitatives sont utiles pour décrypter des processus socio-économiques complexes : elles permettent notamment de collecter des données pertinentes et difficilement quantifiables, d'apporter de la profondeur et de la finesse à l'analyse des données, de souligner le rôle du contexte et de prendre en compte des dimensions multiples (temps et espace). Les résultats de ces analyses restent toutefois souvent illustratifs et contextuels, empêchant leur systématisation et leur généralisation, d'où l'intérêt de mobiliser des approches quantitatives à même de répondre à ces enjeux. Ces dernières permettent, entre autres, de tester l'existence de liens entre différentes variables et de récolter et d'analyser des données relativement plus rapidement, auprès d'une large population d'enquête. D'autre part, la mobilisation des approches qualitatives s'avère nécessaire pour améliorer l'interprétation des données collectées et analysées au travers d'approches quantitatives⁶³ (pour une présentation détaillée des forces et faibles de chaque approche, voir Johnson and Onwuegbuzie (2004)).

Le choix de recourir aux méthodes mixtes relève davantage, pour nous, de l'affirmation d'une posture de recherche que d'un positionnement par rapport au débat sur les outils d'analyse à mobiliser ou la pertinence du type de données récoltées.⁶⁴ En ce sens, les méthodes mixtes ont pour "partenaire philosophique" privilégié l'approche pragmatique et abductive (Johnson and Onwuegbuzie, 2004; Denscombe, 2008; Mitchell, 2018). Comme le notent Creswell and Garrett (2008, p 327), "[p]ragmatism, as discussed by the mixed methods writers means that the focus of research is on the research question and different methods can be employed to answer this question. Multiple, pluralistic approaches to research are all viable, and the emphasis is on "what works". Le tableau 2.2 ci-dessous reprend les principales caractéristiques d'une stratégie méthodologique développée à partir des méthodes mixtes, au regard des méthodes qualitatives et quantitatives.

En pratique, développer des méthodes mixtes renvoie à une diversité de stratégies possibles pour combiner les approches quantitatives et qualitatives. Leur complémentarité peut être réalisée à différentes étapes de la recherche : lors de la phase de collecte des données (le type même de données mobilisées peut être mixte), de la phase d'analyse ou pendant la phase d'interprétation des résultats. Creswell (2014) propose une typologie des différents designs possibles, selon le niveau d'intégration du quantitatif et du qualitatif dans chacune des étapes du processus de recherche, et selon les objectifs de recherche :

- Dans le *design parallèle/convergent*, l'utilisation des données est simultanée, soit par triangulation (*i.e.* vérification des résultats à partir de différentes données) , soit par imbrication de données complémentaires.

63. Comme le souligne Ferru (2016, p 22) : "Différentes histoires peuvent être racontées à partir de résultats quantitatifs sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude celle qui est la plus proche de la réalité".

64. Cette question du positionnement paradigmatique est l'enjeu majeur actuel des auteurs recourant aux méthodes mixtes, qui souhaitent construire "an epistemological foundation that would establish mixed methods as a stand-alone perspective" plutôt que d'être "a mere combination of approaches from existing disciplines" (Small, 2011, p 62).

TABLE 2.2 – Caractéristiques des stratégies méthodologiques

	Qualitative	Méthodes mixtes	Quantitative
Paradigme	Constructivisme	Pragmatisme	Positivisme
Approche descriptive	Idiographique	Idiographique-nomothétique	Nomothétique
But de l'analyse	Compréhension (interprétation, contextualisation)	Compréhension et explication	Explication (prédiction, généralisation)
Source des données	Narratives (entretiens, focus group...)	Narratives et numériques	Numériques (questionnaires...)
Échantillonnage	Utile (n = 3-20)	Utilité et probabilité	Probabilité (effet de taille)
Types d'analyse	Thématique (unité de sens, induction)	Intégration de thématique et de données statistiques	Analyses statistiques (descriptives, inférentielles, déduction)
Validité	Description, interprétation, explication	Force combinée de validité pour le volet qualitatif et de fiabilité pour le volet quantitatif	Validité interne

Source : adapté de Ferru (2016)

- Dans le *design séquentiel explicatif*, l'utilisation des données est séquentielle : la première étape, quantitative, est complétée par une étape qualitative sur un plus petit échantillon, pour approfondir les résultats précédents.
- Dans le *design séquentiel exploratoire*, la première étape de collecte de données qualitatives permet de préparer la phase quantitative quand la visée de la recherche est la découverte.
- Enfin, dans le *design séquentiel transformatif*, les données qualitatives sont transformées en données quantitatives (narrations quantifiées).

Le choix de la stratégie d'intégration des approches qualitatives et quantitatives dépend aussi du temps et des moyens disponibles. Effectivement, la plus grande limite du recours aux méthodes mixtes est l'investissement temporel lourd qu'elles nécessitent. Par exemple, la collecte de données doit répondre aux exigences de l'approche quantitative au niveau de la taille de l'échantillon (pour pouvoir faire des traitements rigoureux, notamment en économétrie), tout en réalisant les étapes classiques de l'approche qualitative (recherche et prise de contacts, réalisation des entretiens, retranscription). Par ailleurs, le recours aux méthodes mixtes nécessite *a minima* un "bilinguisme méthodologique" (Tashakkori and Teddlie, 2021) et d'avoir des compétences dans le traitement de données par des techniques qualitatives (analyse thématique) et quantitatives (par ex. analyse statistique, analyse des réseaux). Malgré ces contraintes opérationnelles, les méthodes mixtes nous ont permis de produire des résultats intégrés rigoureux et approfondis sur les compromis patrimoniaux noués sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars.

Déroulement dans la thèse

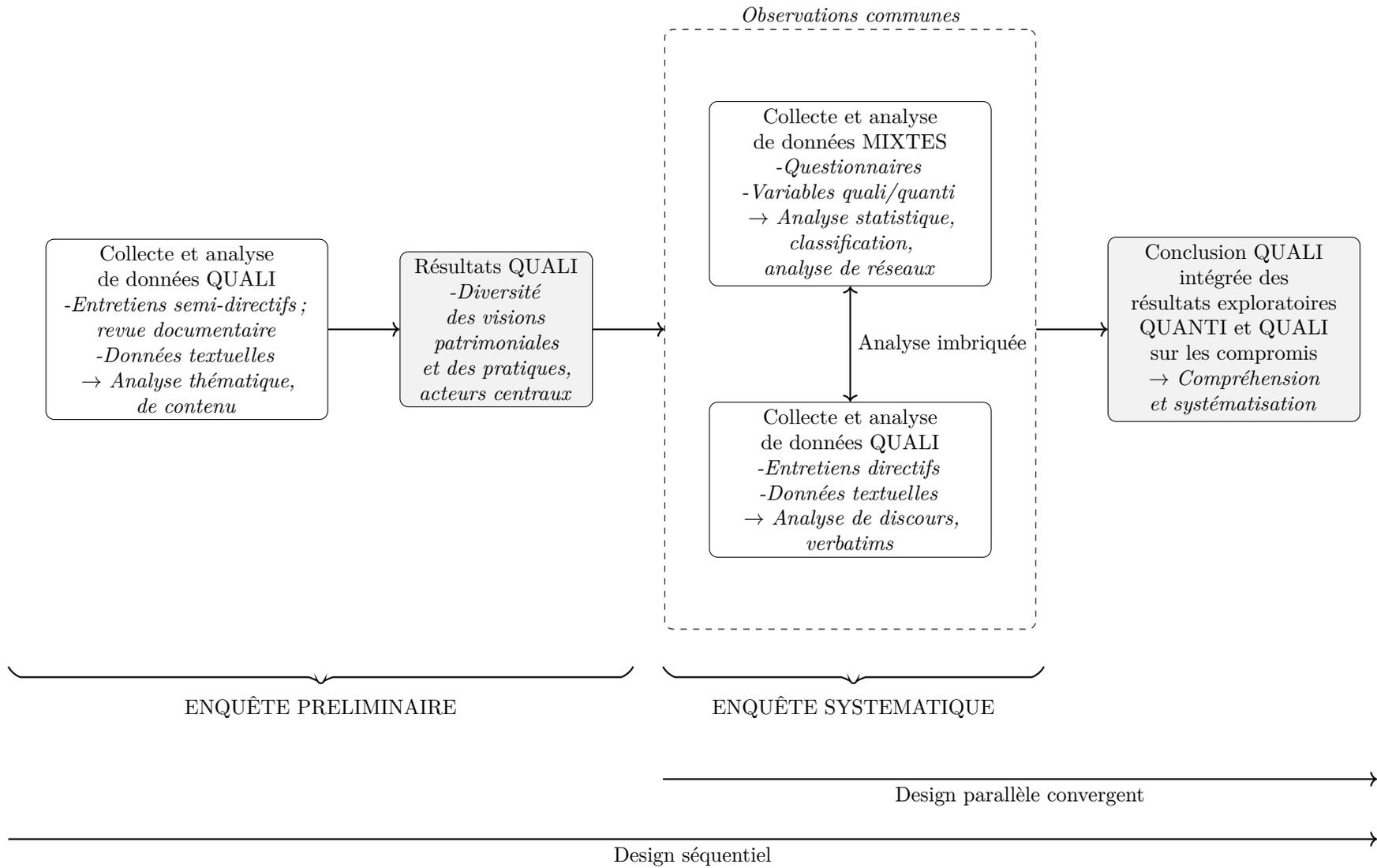
Nous avons choisi de mobiliser les méthodes mixtes à l'issue de la phase d'enquête préliminaire et de la stabilisation de la grille d'analyse des compromis patrimoniaux, afin d'opérationnaliser la grille analytique en explorant la finesse des données qualitatives, tout en systématisant les résultats. La deuxième phase empirique a donc consisté en l'établissement d'une enquête systématique. Les approches qualitative et quantitative ont été mobilisées à différentes étapes :

les données ont été collectées par questionnaires mais aussi, simultanément et auprès des mêmes acteurs, par entretiens dirigés (voir la section 2.2.2.2 pour plus de détails sur le déroulé de l'enquête). Les données mixtes qualitatives-quantitatives issues des mêmes observations ont été traitées par des outils de traitement qualitatifs (analyse de discours) et quantitatifs (analyse statistique multivariée, analyse des réseaux). Nous développerons plus en détail, à la section 2.2.2.3, ces différents outils de traitement de données. L'interprétation finale qualitative des résultats des traitements quantitatifs et qualitatifs nous a permis de produire des résultats intégrés et complexes sur les compromis patrimoniaux et leur dynamique.

La figure 2.7 ci-après rend compte du processus méthodologique global de notre travail. Elle montre aussi l'interrelation entre la démarche abductive et l'approche empirique à travers les méthodes mixtes. D'un côté, nous avons réacheminé notre démarche empirique vers le recours aux méthodes mixtes, en procédant par abduction (*cf. supra*). De l'autre côté, la première phase d'enquête fait elle-même partie d'une démarche empirique relevant de méthodes mixtes (première approche qualitative avant de combiner les approches qualitatives et quantitatives). Le design de notre recherche est séquentiel exploratoire : l'enquête préliminaire (phase qualitative) précède l'enquête systématique (qualitative et quantitative), ce qui permet de proposer une conclusion qualitative des résultats combinés. L'originalité de notre stratégie méthodologique est de combiner ce design au design parallèle convergent à partir de l'enquête systématique, en récoltant plusieurs types de données en parallèle auprès des mêmes acteurs, et en analysant ces données par imbrication (Lieberman, 2005; Small, 2011) pour les comprendre plus finement. Effectivement, l'analyse quantitative des questionnaires d'enquête a calibré l'analyse qualitative des entretiens, et vice-versa.

Cette démarche, outre son aspect innovant d'un point de vue méthodologique, présente plusieurs avantages liés à la complémentarité des méthodes qualitatives et quantitatives et nous a permis de produire des résultats exploratoires nuancés et complexes sur les compromis patrimoniaux. L'approche quantitative permet de tester la validité interne (à l'échelle des territoires) des tendances observées sur une petite population enquêtée lors de l'enquête préliminaire. Elle permet également de systématiser les entretiens pour gagner en généralité, ce qui représente un véritable atout, notamment pour l'étude des pratiques généralement basée sur un nombre limité d'observations, dans une démarche plus ethnographique (et dès lors plus approfondie). D'un autre côté, l'approche qualitative permet d'approfondir la compréhension des tendances confirmées par l'approche quantitative, de les illustrer et d'éviter, en définitive, toute erreur d'interprétation. Cette approche a également participé, comme nous le verrons, au ciblage pertinent de notre population d'enquête.

FIGURE 2.7 – Démarche méthodologique globale



2.2.2 L'enquête systématique au coeur du dispositif méthodologique

L'enquête systématique que nous avons conduite a pour but de nous permettre de qualifier les compromis patrimoniaux existants et à venir, à partir du discours et des pratiques des acteurs sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars. L'objectif est ainsi de saisir la diversité des représentations patrimoniales et des pratiques, sous-jacente à l'émergence de ces compromis, et à leur évolution, ainsi que les déterminants qui structurent les pratiques. L'enquête systématique s'est traduite par la passation de questionnaires, menée sous la forme d'entretiens dirigés. Pendant ces entretiens, enregistrés et réalisés en face-à-face, les enquêtés étaient libres de développer leurs réponses. Les échanges avec les enquêtés nous ont permis de nous assurer de la bonne compréhension des questions, et ont constitué un matériau audio, puis textuel, important. Après avoir explicité la construction des questionnaires d'enquête (*cf.* section 2.2.2.1), nous expliquons la façon dont l'enquête a été menée (*cf.* section 2.2.2.2), puis présentons les outils mobilisés pour le traitement des données récoltées (*cf.* section 2.2.2.3).

2.2.2.1 Construction du questionnaire d'enquête

La préparation de l'enquête systématique a d'abord nécessité la construction de questionnaires, impliquant de traduire la grille d'analyse des compromis en questions, pour saisir, à chaque fois, leur diversité, leur dynamique et l'articulation des différentes composantes. Suivant notre question de recherche, les questionnaires ont été structurés en trois grandes parties thématiques : 1) les pratiques individuelles, 2) les changements de pratiques et 3) les représentations patrimoniales. Des questions sur les relations entre acteurs ont été insérées à la fin de chacune de ces parties (*cf. infra*). Au final, quatre types de questionnaires ont été élaborés : deux par type d'acteurs enquêtés (producteurs ou gestionnaires) et par territoire (Brouage ou Fier d'Ars).⁶⁵ Les modalités de réponse des questions communes ont été ajustées à la réalité des terrains, pour asseoir la

65. Voir l'annexe D.

légitimité de notre questionnaire auprès des acteurs enquêtés, souvent (sur-)sollicités sur ces territoires. Nous présentons la façon dont nous avons construit nos questionnaires d'enquête par composantes de compromis.

Saisir les pratiques et les changements de pratiques (partie 1 et 2)

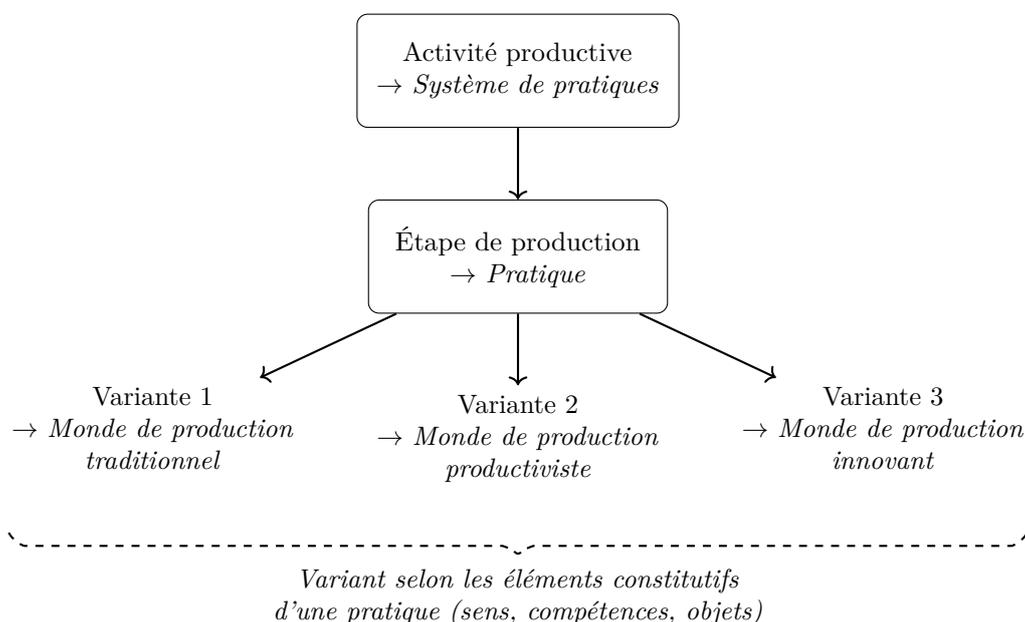
La transposition de la théorie des pratiques dans le questionnaire a été un enjeu important de la construction de notre enquête. Effectivement, les travaux empiriques portant sur l'analyse des pratiques sociales se basent généralement sur des observations ou des études ethnographiques approfondies, auprès d'une population limitée d'individus. Pour capter finement la variété des pratiques et leur mise en œuvre, les questions ont été adaptées à la réalité socioéconomique de chaque activité, pour les producteurs et les gestionnaires. Ce travail s'est basé sur l'analyse des entretiens semi-directifs de l'enquête préliminaire, sur une littérature spécialisée et sur des entretiens à dires d'experts.

Aussi, lors de l'enquête préliminaire, nous avons identifié une diversité de pratiques au sein des filières productives et des organismes gestionnaires, et avons observé une régularité dans les comportements productifs et de gestion. Avec l'appui de la grille analytique de la théorie des pratiques - considérant, pour rappel, une pratique comme un ensemble d'éléments matériels et idéels interconnectés (Cetina et al., 2005) - nous avons repéré les variables structurantes et caractéristiques des pratiques productives (1) et de gestion (2).

(1) Pour les exploitants, nous avons d'abord identifié les principales étapes de chaque processus de production. Les étapes réalisées en dehors des marais (par ex. stabulation pour l'élevage) ont été intégrées pour tester l'importance de la dimension territoriale dans le processus productif et pour garder la cohérence globale du monde auquel l'acteur interrogé appartient, même si les questions ont été moins approfondies, notamment vis-à-vis du sens donné aux pratiques. Chaque étape de production a été appréhendée comme une pratique, composée de différents éléments (sens, compétences, objets) et intégrant un système de pratiques (*i.e.* l'activité dans sa globalité) (voir la figure 2.8 ci-dessous). Chaque étape (ou pratique) productive se décline selon différentes variantes possibles, en fonction de la configuration particulière des éléments constitutifs des pratiques (Pullinger et al., 2013; Higginson et al., 2015). Nous avons donc identifié les éléments discriminants pour chaque variante et avons associé ces indicateurs aux différents mondes de production. Par exemple, pour l'ostréiculture, l'étape d'approvisionnement en naissain peut impliquer au moins deux variantes distinguées selon les objets ou compétences mobilisés et leur configuration : une pratique de captage du naissain naturel (caractéristique du modèle traditionnel) ou une pratique d'achat de naissain à l'extérieur, en écloserie ou auprès d'autres ostréiculteurs (modèle productiviste). Au final, chaque (système de) variante a été associé à un monde productif. Autrement dit, chaque monde renvoie à la combinaison spécifique de multiples variantes de pratiques, abrite un ensemble de pratiques reliées, allant de la conception jusqu'à la commercialisation des produits, et correspond à un "bloc d'activités" (Røpke, 2009). Pour remonter aux mondes de production, les questions ont donc porté sur les différentes composantes des pratiques : éléments matériels (par ex. localisation des prairies), compétences (par ex. savoir-faire spécifiques), et le sens que les acteurs donnent à leurs choix productifs (par ex. préserver un

élément de paysage).

FIGURE 2.8 – Analyse des pratiques productives individuelles



(2) Pour les gestionnaires, nous avons aussi cherché à caractériser les différents éléments des pratiques institutionnelles. Alors que cette catégorie d'acteurs est moins étudiée dans la théorie des pratiques, nous avons souhaité saisir la diversité de la mise en oeuvre des règles de gestion en rendant compte de l'articulation et de l'hybridation des différents types d'instrument de gestion dans les pratiques. Aussi, comme pour les producteurs, nous avons distingué différentes "étapes" dans les pratiques des acteurs, à travers la mission du gestionnaire. En amont, les étapes renvoient à l'élaboration des dispositifs et notamment à la détermination des objectifs de gestion tandis qu'à l'aval, les étapes portent sur l'application des dispositifs et les moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs élaborés (Van Tilbeurgh, 2014). Les objectifs de gestion correspondent, selon nous, au sens que les gestionnaires donnent à leurs pratiques (par ex. préserver la biodiversité ou soutenir les activités socioéconomiques). Ils sont plus ou moins normatifs et imposés par l'État, incluant plus ou moins de concertation avec les acteurs locaux. Les compétences (par ex. savoirs scientifiques, expertise) varient également d'une pratique de gestion à l'autre. Enfin, nous avons dû qualifier les "objets" mobilisés dans la pratique des gestionnaires. Nous les avons traduits par les leviers d'action caractéristiques des différents types d'instruments économiques (instruments réglementaires, contractuels ou hybrides). Ces objets prennent la forme, par exemple, de cahiers des charges (pour les instruments contractuels), de panneaux d'information (hybride) ou de pratiques visées par la réglementation.

En plus des questions portant sur les différentes composantes des pratiques, nous nous sommes intéressées aux leviers de changements de pratiques, notamment ceux des producteurs, afin de saisir les déterminants matériels et institutionnels des pratiques et d'identifier les marges de manœuvre des exploitants. Nous avons d'abord demandé aux producteurs si des changements

de pratiques majeurs avaient eu lieu depuis le début de leur activité, en proposant plusieurs raisons liées à ces changements, renvoyant à des enjeux institutionnels (par ex. respect de nouvelles réglementations), patrimoniaux (par ex. transmission de savoir-faire) ou matériels (par ex. adaptation aux nouvelles conditions climatiques). Nous avons ensuite questionné l'influence concrète des dispositifs de gestion sur les pratiques productives en demandant, par exemple, s'ils impliquent d'effectuer des procédures administratives ou de respecter des normes paysagères strictes. Enfin, nous avons interrogé l'impact de la submersion marine sur les pratiques productives, en questionnant également leur potentiel d'adaptation. Cette partie du questionnaire étant plus exploratoire, elle s'est composée principalement de questions ouvertes.

Appréhender les représentations du patrimoine (partie 3)

Pour caractériser les compromis patrimoniaux à partir du discours des acteurs, la diversité des représentations patrimoniales a été retranscrite à travers les différents principes de justification de la préservation des marais, relus à l'aune du modèle des économies de la grandeur de Boltanski and Thévenot (1991) notamment. En considérant les différentes dimensions du patrimoine (naturelle, paysagère, productive et culturelle), nous avons construit des affirmations exprimant différentes justifications de la préservation du patrimoine des marais, dont l'appréciation par les acteurs a été évaluée à l'aide d'échelles de Likert. Ces affirmations ont été élaborées à l'appui de l'enquête préliminaire et de différents travaux conventionnalistes portant sur les représentations de l'environnement (Godard, 1989; Kalaora, 1995; Calvo-Mendieta, 2005; Maillefert and Merlin-Brogniart, 2016; Carnoye, 2016). Leur formulation visait notamment à saisir les tensions existantes entre les intérêts individuels et collectifs et les logiques d'usage et de préservation.

Pour saisir la dynamique des représentations patrimoniales et leur potentielle évolution, nous avons également intégré des questions fermées (à choix multiples) sur les visions du devenir des territoires face à la submersion marine. Nous avons ainsi interrogé les souhaits des acteurs en leur demandant par exemple quelle est, selon eux, la stratégie de gestion du risque de submersion marine à privilégier ou quels éléments des marais doivent être préservés en priorité. Nous nous sommes appuyées sur l'enquête préliminaire pour élaborer ces questions, mais aussi sur notre participation à différents colloques et séminaires relatifs aux stratégies de gestion et d'adaptation aux risques littoraux.⁶⁶

Saisir les relations entre acteurs (partie 1, 2 et 3)

Pour saisir les déterminants relationnels des pratiques, nous avons également mené une enquête sur les relations entre individus. Les questions relationnelles ont été intégrées à la fin de chaque partie du questionnaire, afin d'identifier le collectif (propre à chaque thématique) auquel les acteurs s'identifient. Il s'agissait plus précisément de *i*) comprendre avec qui les acteurs collaborent pour mettre en œuvre leur activité (collectifs techniques) pour resituer les pratiques individuelles à l'échelle du collectif, et de *ii*) déterminer les collectifs symboliques, en identifiant les partenaires avec lesquels les acteurs échangent autour des enjeux de gestion, de la submersion ou du patrimoine.

66. Notamment le colloque "*Risques côtiers : adaptation au changement climatique*" (La Rochelle, 2019) ou le séminaire du LIFE Natur'Adapt sur l'adaptation de la gestion des espaces naturels littoraux au changement climatique (2021).

La récolte des données personnelles par générateurs de nom ou par liste (Chollet et al., 2008) a permis de reconstituer différents réseaux de relations interpersonnelles que nous analyserons en détail dans le chapitre 4. La question n°1⁶⁷ orientait les acteurs enquêtés vers leur réseau personnel de collaboration, prise au sens large dans le cadre de l'activité professionnelle de chaque enquêté. Cette question sur les collaborations effectives, intégrée à la fin de la partie 1 du questionnaire, faisait suite à un ensemble de questions spécifiques aux pratiques productives (pour les usagers) ou de gestion (pour les gestionnaires). L'enquêté était invité à préciser le sens donné à la collaboration, dont l'acceptation large oscillait entre les échanges techniques réguliers, le montage de dossiers, le partage d'information, la recherche de financements et les partenariats économiques. La question n°2⁶⁸ invitait les acteurs enquêtés à se prononcer sur leur réseau personnel d'échange d'informations. Un ensemble de questions portant sur les dispositifs de gestion des marais et l'impact de la submersion marine sur les pratiques individuelles précédait cette question relationnelle (cf. partie 2 du questionnaire). Les acteurs renseignaient donc les personnes avec lesquelles ils échangeaient sur ces thématiques spécifiques, dans le cadre de rendez-vous formels (par ex. comité de pilotage d'un dispositif) ou informels (par ex. discussions entre voisins de marais). La dernière question n°3⁶⁹ portait sur le réseau personnel de discussion autour du patrimoine, succédant les questions de la partie 3 du questionnaire portant sur les représentations patrimoniales des marais. Les enquêtés étaient donc invités à se prononcer sur leurs partenaires de discussions autour des dimensions patrimoniales des marais et de leur devenir.

Les réponses aux questions relationnelles ont également conditionné le déroulé de l'enquête, comme nous allons l'expliquer.

2.2.2.2 Déroulé de l'enquête et échantillonnage

L'enquête s'est déroulée sur 3 mois environ, entre octobre 2021 et mars 2022. Nous avons rencontré 91 personnes (46 à Brouage et 45 sur le Fier d'Ars) pour des entretiens d'une durée moyenne de 1h40. Un quart des entretiens a été mené par visioconférence,⁷⁰ uniquement avec des gestionnaires, mais la majorité a été conduit dans les bureaux, domiciles ou sites d'exploitations des enquêtés. L'enquête a été intégralement réalisée par nos soins, garantissant une uniformité dans sa mise en place.

La méthode de récolte de données a été intrinsèquement liée à l'enquête relationnelle, dont le déroulement a été lui-même conditionné par notre objectif de recherche de caractérisation des compromis patrimoniaux dans et hors des modes de gestion. Nous avons ainsi combiné les deux grandes approches possibles pour construire des données sur les relations existantes

67. "Dans le cadre de votre activité, avec qui collaborez-vous pour... le montage de dossier/les échanges techniques/ le partage d'informations/la recherche de financements/ des partenariats économiques"

68. "Avec qui échangez-vous des informations sur ces sujets (i.e. changements de pratiques, dispositifs de gestion, submersion marine) ?"

69. À la fin de la partie 3 "Vos représentations patrimoniales", nous avons soumis aux enquêtés une liste des noms d'acteurs en leur posant la question suivante : "Parmi la liste de noms suivante, avec qui échangez-vous sur ces questions patrimoniales ?". À la suite de cette question, nous leur avons proposé d'ajouter des personnes hors de cette liste en leur demandant : "En dehors de cette liste de noms, avec qui échangez-vous sur ces questions liées au territoire, au patrimoine ?".

70. Au cours de la thèse, du fait de la pandémie de COVID-19, l'accès au terrain a parfois été limité.

entre individus : l'approche par "réseaux complets" (*whole network*) et l'approche par "réseaux personnels" (*ego network*) (Beauguitte, 2023). Dans le premier cas, il est possible d'observer les relations entre chaque acteur particulier (*egos*) et tous les autres (*alters*). L'approche par réseau complet implique alors de délimiter les frontières d'un ensemble social, au sein duquel il sera possible de recueillir ou un plusieurs types de relations qu'entretiennent entre eux les acteurs interrogés. Dans le second cas, l'objectif est de collecter les relations de voisinage (collègues, amis, voisins, familles – soit les *alters*) de chaque acteur enquêté choisi (*egos*). Dans notre cas, nous avons d'abord défini les frontières d'un groupe d'acteurs influents, participant aux instances collectives territoriales, pour reconstituer un espace de rencontre et de confrontation des logiques divergentes, soit là où des compromis en train de se dire peuvent émerger. À cette approche par réseaux complets, nous avons couplé celle des réseaux personnels pour étudier "ce qui se dit" et "ce qui se fait" effectivement, au-delà des instances formelles. Aussi, la volonté de capter les relations de collaboration et de discussion des acteurs – au-delà du réseau d'élites pré-identifié – a calibré notre méthode de récolte de données, en recourant à la méthode dite "par boule de neige" (*snowball sample*).

En point de départ, nous avons identifié des acteurs-clés impliqués dans la gestion des territoires de zones humides, en croisant l'analyse des entretiens semi-directifs de notre enquête préliminaire et l'analyse documentaire, comprenant notamment des compte-rendus de réunions (comités de pilotage et comités techniques). L'identification d'un acteur-clé a été effectuée au regard du nombre de modes de gestion auxquels l'individu participe et/ou la récurrence selon laquelle il est mentionné dans le discours des enquêtés. Nous avons croisé cette identification d'acteurs-clés avec celle des participants à un dispositif commun aux deux territoires, les contrats de territoires - appelé contrat de progrès territorial (CPT) sur le marais de Brouage et contrat de territoire volet milieux aquatiques (CTVMA) sur le marais du Fier d'Ars. Ces dispositifs constituent des outils technico-financiers visant l'entretien des zones humides. Dans un second temps, nous avons donc sélectionné 35 acteurs-clés sur le marais de Brouage et 29 acteurs-clés sur le marais du Fier d'Ars. Pour constituer ces noyaux de départ (*i.e.*, réseaux complets d'élites), nous nous sommes basées sur les listes des participants au comité de pilotage de 2018 du CPT pour le marais de Brouage et du CTVMA pour le marais du Fier d'Ars,⁷¹ que nous avons croisées avec celles des acteurs-clés identifiés précédemment. Le tableau 2.3 ci-dessous reprend la composition des comités de pilotage des contrats de territoire et celle des noyaux d'acteurs que nous avons définis. La proportion d'usagers et de gestionnaire a été conservée, tandis que le nombre d'élus communaux et de scientifiques a été réduit (les questionnaires de l'enquête ne portant pas spécifiquement sur ces catégories d'acteurs).

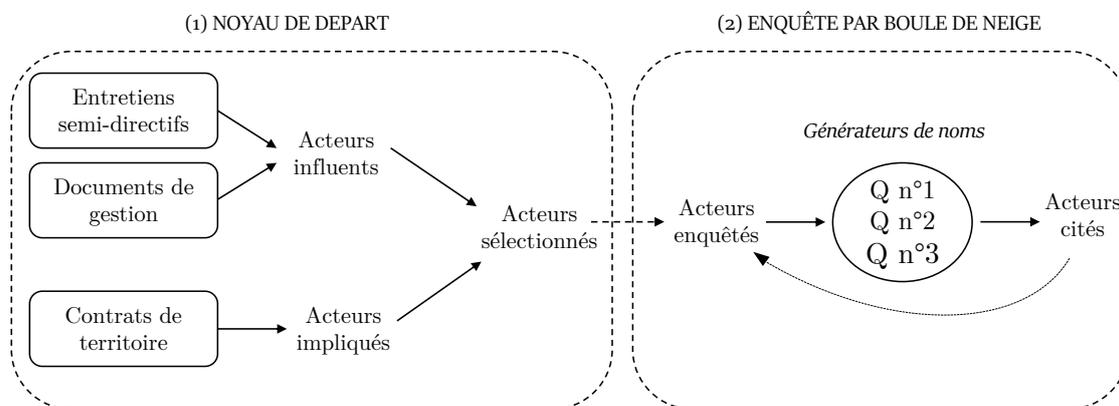
71. Nous remercions les acteurs gestionnaires pour leur collaboration et la diffusion des listes des participants aux COPIL de ces dispositifs.

TABLE 2.3 – Proportion des catégories d’acteurs au sein des COPIL et des noyaux de départ

	Comités de pilotage	Noyaux de départ
	61 participants	35 acteurs-clés sélectionnés
Brouage	4 usagers	2 usagers
	40 gestionnaires	30 gestionnaires
	16 élus communaux	3 élus communaux
	1 scientifique	-
	37 participants	29 acteurs-clés sélectionnés
Fier d’Ars	4 usagers	5 usagers
	25 gestionnaires	20 gestionnaires
	8 élus communaux	4 élus communaux
	1 scientifique	-

Après avoir défini les frontières de nos noyaux de départ, nous avons déroulé notre enquête selon la méthode d’enquête par boule de neige, à partir des différentes questions relationnelles (*cf. supra*). À l’issue des deux premières questions, les enquêtés pouvaient citer autant de noms que désiré. Il leur était possible de préciser, pour la question n°1, les trois personnes avec lesquelles ils estimaient collaborer le plus. Pour la question n°3, les enquêtés pouvaient sélectionner entre 3 et 5 noms dans la liste qui leur était proposée, puis ajouter autant de noms qu’ils le voulaient. Nous avons poursuivi les entretiens avec une partie des personnes qui ont été citées en réponse à ces différentes questions, comme le reprend la figure 2.9 ci-dessous, résumant le protocole d’enquête.

FIGURE 2.9 – Protocole d’enquête



Note de lecture : Dans un premier temps, nous avons défini notre noyau de départ (acteurs sélectionnés) à partir des acteurs-clés et impliqués, identifiés lors de l’enquête préliminaire. Les réponses aux trois questions relationnelles posées à (certains) acteurs du noyau de départ ont permis de poursuivre notre enquête par boule de neige, en interrogeant (en partie) les acteurs cités.

Parmi les acteurs cités, certains étaient initialement identifiés comme des acteurs-clés, tandis que d’autres se trouvaient hors des noyaux de départ. À l’issue de l’enquête à Brouage, 201 acteurs ont été cités au total, et 46 personnes interrogées, tandis qu’au Fier d’Ars, 170 acteurs ont été cités et 45 interrogés. Par ailleurs, nous n’avons pas interrogé l’ensemble des acteurs présents

dans nos noyaux de départ. Certains entretiens n’ont pu être conduits auprès des acteurs-clés pré-identifiés, du fait de l’indisponibilité des enquêtés ou de refus de réponse à l’enquête (*cf.* annexe E). Pour rappel, la non-exhaustivité des entretiens réalisés auprès des acteurs-clés était également un choix méthodologique et analytique, puisque nous voulions sortir des frontières du réseau formel complet pour analyser les systèmes relationnels dans lesquels les pratiques individuelles s’insèrent. Nous avons donc visé en priorité les personnes ressorties lors des entretiens semi-directifs. D’autre part, cette enquête relationnelle ayant été mise en oeuvre en parallèle de notre enquête sur les représentations patrimoniales et les pratiques individuelles des acteurs des marais, nous avons visé une certaine représentativité des usages, sachant que les usagers étaient peu présents dans les instances formelles collectives (*cf.* tableau 2.3). Sur la base de l’enquête préliminaire et de la proportion des acteurs que nous avons pu définir sur les territoires, nous avons donc déterminé un nombre cible d’individus à enquêter par catégorie d’acteurs (*cf.* tableau 2.4). La catégorie d’acteurs gestionnaires étant plus étendue et diversifiée, nous avons ciblé 20 individus à interroger par territoire.

TABLE 2.4 – Représentativité des usages

		Nombre d’exploitants ou d’exploitation sur le territoire	Nombre cible d’enquêtés	Nombre d’enquêtés
Fier d’Ars	Saliculture	100	20	18
	Ostréiculture*	20	10	8
	Gestionnaire	-	20	19
Brouage	Agriculture	180	20	17
	Ostréiculture**	100	10	9
	Gestionnaire	-	20	20
Total		-	100	91

* avec affinage en claires ** avec ou sans affinage en claires

Au total, 91 entretiens ont été menés auprès de 91 répondants aux questionnaires, dont 45 sur le marais du Fier d’Ars et 46 sur le marais de Brouage. Certains acteurs avaient déjà été interrogés lors de l’enquête préliminaire ou des entretiens effectués avant la thèse, dans le cadre d’autres projets de recherche (*cf. supra*). Pour la catégorie d’acteurs gestionnaires, plusieurs organismes ont été interrogés, en fonction des noyaux de départ et des acteurs cités, aux missions et objectifs divers (*cf.* annexe F1). La population enquêtée est donc le résultat d’un protocole élaboré en amont, en fonction de notre objectif de recherche de caractérisation des compromis patrimoniaux, mais aussi de contraintes de temps et de moyen ou autres contingences (comme indiqué à l’annexe E), comme toute démarche de recherche appliquée, dont il s’agira de tenir compte dans les résultats finaux.

2.2.2.3 Outils de traitement des données

Les données récoltées à l’issue de l’enquête systématique (verbatim, jeux de données statistiques issus des questionnaires, données relationnelles) ont été analysées par imbrication, après différents traitements de données que nous expliquons dans ce qui suit.

Analyse des discours

Concernant l'analyse qualitative, nous disposons de 88 entretiens⁷² retranscrits automatiquement⁷³, ainsi que des 19 entretiens conduits lors de la phase préliminaire de notre travail, et des 45 entretiens réalisés en amont de la thèse auprès d'usagers de loisirs, de producteurs et de gestionnaires sur les deux territoires dans le cadre du projet ANR PAMPAS et du projet RENATURE (*cf. supra*). La combinaison de ces différentes sources permet de compléter le discours des acteurs qui ont été rencontrés lors des différentes phases d'enquête : la mobilisation des entretiens semi-directifs préliminaires ou préexistants, partageant des thématiques communes avec les questionnaires de l'enquête, permet effectivement d'explicitier le point de vue des acteurs et d'affiner l'interprétation des résultats construits à partir des jeux de données statistiques initiaux. La mobilisation des verbatims nous permet ainsi de donner corps aux représentations du patrimoine et aux pratiques des acteurs. Nous précisons que pour distinguer ces différents entretiens (certains acteurs ayant été interrogés plusieurs fois), nous utilisons la codification suivante pour la mobilisation des verbatims : "2" pour les entretiens réalisés lors de l'enquête systématique, "1" pour les entretiens réalisés lors de la phase préliminaire de l'enquête, "0" pour les entretiens réalisés en amont.⁷⁴

Analyse statistique multivariée

Les variables issues des questionnaires sont analysées avec une méthode originale de traitement de données, appelée ClustOfVar (Chavent et al., 2012). La méthode ClustOfVar, implémentée dans un package R du même nom (Chavent et al., 2017), propose une classification de variables pour des données quantitatives, qualitatives ou mixtes. Elle permet de regrouper des variables fortement liées entre elles (sans hypothèses préalables sur les associations entre variables), afin de construire des classes de variables homogènes. La notion d'homogénéité repose sur la notion de corrélation pour les variables quantitatives et de rapport de corrélation pour les variables qualitatives. Deux algorithmes sont proposés pour construire des classes de variables : un algorithme hiérarchique ascendant et un algorithme de type k-means (lorsque le nombre de classes souhaité est fixé à l'avance). Dans les deux cas, la méthode fournit une partition des variables au sein de laquelle chaque classe de variables est résumée par un représentant numérique, la Variable Synthétique (VS). À cet égard, la méthode ClustOfVar permet de réduire la dimension d'un tableau de données (le nombre de colonnes plus précisément) en résumant les variables initiales par un nombre restreint de variables (les VS). Elle supprime ainsi l'information redondante des variables de départ et présente l'avantage de construire des VS qui sont continues et qui peuvent être lues comme des gradients, facilitant leur interprétation (Kuentz et al., 2015). Par ailleurs, chaque VS est construite à partir des variables contenues dans la classe uniquement, contrairement aux analyses factorielles classiques (par ex. ACP, ACM) pour lesquelles chaque composante est définie à partir de l'ensemble des variables initiales. De plus, les VS ne sont pas nécessairement

72. Trois acteurs ont refusé l'enregistrement de l'entretien.

73. Ces entretiens ont été retranscrits automatiquement (*automatic speech recognition*) à l'aide du logiciel libre Whisper proposé par l'entreprise OpenAI. Malgré les limites discutées au sujet de la transcription automatique (Tancoigne et al., 2020), cet outil nous a permis de constituer un matériau de recherche important et pertinent pour la conduite de notre travail.

74. Un saunier enquêté lors de la phase préliminaire serait ainsi nommé "saunier.A_1". Les lettres ne renvoient pas à un ordre particulier mais servent à distinguer le discours de chaque enquêté.

orthogonales. Ainsi, comme l'expliquent les auteurs de ClustOfVar, la méthode permet de révéler la structuration multidimensionnelle du concept analysé par la construction simultanée des VS (voir par exemple [Kuentz-Simonet et al. \(2017, 2023\)](#)).

Cette méthode a été mobilisée pour analyser des situations multiples, et en particulier pour appréhender la multidimensionnalité des problématiques liées à l'environnement : prise en compte de l'environnement par les agriculteurs ([Kuentz-Simonet et al., 2013](#)), perception du changement climatique et du dépérissement forestier ([Brahic et al., 2022](#)), soutenabilité de la consommation de médicaments ([Cazals et al., 2023](#)) ou encore structuration de la qualité de vie dans les territoires ([Kuentz-Simonet et al., 2017, 2023](#); [Schaeffer et al., 2023](#)). Dans le cadre de notre travail, la méthode ClustOfvar répond à l'enjeu d'analyser la diversité des représentations du patrimoine, des représentations du futur et des pratiques des acteurs. La spécificité du questionnaire d'enquête (*cf. supra*) nous invite à réaliser le traitement des données d'enquête en plusieurs temps. Nous réalisons donc trois ClustOfVar : 1) à partir des variables relatives aux représentations du patrimoine ($n = 91$) (*cf.* chapitre 3), 2) à partir des variables relatives aux pratiques d'exploitation ($n = 52$) (*cf.* chapitre 3), et 3) à partir des variables relatives aux représentations du futur ($n = 91$) (*cf.* chapitre 4). Chaque VS construite à partir du traitement de ces différents jeux de données est lue comme un gradient (*cf.* encadré 2.4). Ces VS révèlent, par exemple, les logiques qui sous-tendent les représentations du patrimoine.

Encadré 2.4 – Lecture des résultats d'un ClustOfVar

Dans leur article présentant l'approche par classification de variables pour la typologie d'observations, [Kuentz-Simonet et al. \(2013\)](#) indiquent les étapes nécessaires pour lire et interpréter correctement les résultats d'un traitement de données à l'aide de l'approche ClustOfVar.

Définition du nombre de classes de variables :

La classification ascendante hiérarchique des variables réalisée à l'aide du package R ([Chavent et al., 2017](#)) fournit deux graphiques : un dendrogramme et l'évolution du critère d'agrégation en fonction du nombre de classes. Le premier permet d'examiner les agrégations successives de l'ensemble des variables du jeu de données et se combine avec l'examen du second qui indique, pour chaque étape de la classification ascendante, la perte en homogénéité par l'agrégation de deux classes. Un coude dans l'évolution de ce critère correspond à l'agrégation de classes très différentes. [Kuentz-Simonet et al. \(2013\)](#) soulignent qu'outre la pertinence statistique, le choix du nombre de VS est également déterminé par l'interprétation que l'on

peut faire des classes de variables et des VS qui les résument.

Interprétation des VS :

Dans un premier temps, il s'agit d'identifier, pour chaque classe de variables et son représentant synthétique numérique (la VS), les variables les plus liées. Dans le cas des variables qualitatives, les rapports de corrélation (compris entre 0 et 1) des variables à leur VS indiquent l'intensité de leur relation. L'idée est ensuite de lire les VS comme une sorte de gradient. Comme le montre la représentation graphique de chaque VS, les coordonnées des modalités des variables de la classe correspondante permettent de distinguer des regroupements de modalités. La lecture des valeurs négatives et positives de chaque VS est facilitée par le fait, pour rappel, que la VS fait seulement référence aux variables de la classe. Aussi, seules les modalités de ces variables ont des coordonnées sur cette VS. On peut dès lors aisément labelliser les valeurs négatives et positives des VS.

Pour affiner la lecture des VS, nous répliquons la démarche proposée par [Cazals et al. \(2023\)](#) qui consiste à appliquer un PCAmix ([Chavent et al., 2022](#)) aux variables de chaque classe et à

projeter en variables illustratives à la fois la catégorie d'acteurs et l'appartenance territoriale. Dès lors, les coordonnées des modalités des variables *catégorie* et *territoire*, positives ou négatives, nous indiqueront si les modalités ont tendance à être associées, en moyenne, aux valeurs positives ou négatives des VS. Cela nous permettra par exemple de déterminer si les acteurs du marais de Brouage ou du Fier d'Ars d'une part, et les acteurs exploitants et gestionnaires d'autre part, sont associés, en moyenne, à certaines représentations du patrimoine. Pour compléter l'analyse, nous effectuerons une classification ascendante hiérarchique des individus (CAH avec critère de Ward) sur la base des scores individuels mesurés sur chaque VS. Cette étape de classification nous permettra de mettre en évidence des profils-types distincts. Les classes homogènes d'individus ainsi construites seront interprétées à l'aide des VS dont les valeurs négatives et positives, déjà interprétées, faciliteront la compréhension des classes (Kuentz-Simonet et al., 2013).

Ces différents éléments (lecture des VS, projection des catégories d'acteurs et des territoires, classification) nous permettront de proposer une analyse approfondie des compromis patrimoniaux en train de se dire et en train de se faire, aujourd'hui et dans le futur.

Analyse des réseaux sociaux

Pour répondre à notre intention de saisir le rôle de l'encastrement social sur la structuration des pratiques (*cf.* chapitre 1), nous mobilisons une méthodologie spécifique permettant de mettre en évidence l'importance de la structure des relations pour comprendre les actions individuelles : l'analyse des réseaux sociaux (Wasserman and Faust, 1994). Cette méthodologie permet effectivement de se concentrer sur les relations entre des entités sociales (les acteurs) et sur les propriétés et implications d'un ensemble de relations (la structure sociale). Plus particulièrement, l'approche dite structurale se concentre sur la caractérisation des liens qui composent un réseau de relations.⁷⁵ En mettant en évidence les régularités de configurations des relations entre acteurs en interaction (*i.e.* les éléments significatifs de la structure du réseau), cette approche permet d'appréhender l'environnement social des acteurs ayant une incidence sur leurs comportements. Nous mobiliserons des mesures et indicateurs assez classiques des analyses structurales des réseaux d'acteurs, autant à l'échelle de la structure sociale que celle des acteurs. Nous présenterons précisément ces outils d'analyse au chapitre 4.

Conclusion du chapitre 2

Au terme de ce chapitre 2 introduisant l'analyse empirique des compromis patrimoniaux, nous soulignons les éléments à retenir suivants :

☞ *Des activités emblématiques des marais rétro-littoraux essentiellement productives :*

En s'intéressant à l'histoire socio-écologique des marais de Brouage et du Fier d'Ars sur le temps long, nous avons vu que certaines activités - essentiellement productives - ont particulièrement participé à modeler les marais. Du fait de ce rapport spécifique des activités salicole, ostréicole et d'élevage à leur territoire, nous avons révélé les dimensions non marchandes qu'elles portent,

⁷⁵. Aussi, nous ne nous intéresserons pas à la formalisation de la formation stratégique des liens, soit aux modalités de constitution des liens formant le réseau (dans une approche dite structurale).

telles que des dimensions patrimoniales naturelles du fait de leur participation à l'accueil des oiseaux d'eau, entre autres. Les activités productives cristallisent ainsi des enjeux de préservation, ce qui a justifié le déploiement d'un millefeuille institutionnel visant soit à les soutenir, soit à les réguler. De ce fait, nous avons concentré l'analyse empirique (et la construction conceptuelle) des compromis en train de se faire sur les activités primaires liées aux marais.

☞ *Des compromis en train de se dire au sein des dispositifs de gestion, mais aussi en dehors :*
L'empilement des instruments de gestion et de protection des zones humides a conduit à des tensions et à des dynamiques conflictuelles sur les deux territoires, à l'image de la mise en place de la RNN de Lilleau-des-Niges au Fier d'Ars ou au classement au titre des sites du marais de Brouage. La résolution de ces conflits, opposant des conceptions divergentes de la préservation, a reposé sur l'émergence de compromis institutionnels localisés, formalisés dans les règles de gestion des dispositifs, mais aussi informels. Les dispositifs, en articulant des stratégies d'encadrement et de soutien aux activités socio-économiques et la préservation de l'environnement et des paysages, représentent certes un espace privilégié pour l'expression d'un compromis patrimonial, mais il nous semble nécessaire de qualifier les compromis existants au-delà de ces formes institutionnelles. Cela nous permet de souligner l'importance d'analyser les compromis patrimoniaux en train de se dire à partir du discours des acteurs et de ne pas se limiter à l'analyse des dispositifs de gestion et de protection des marais porteurs de représentations du patrimoine spécifiques.

☞ *Des incertitudes multiples liées aux changements globaux :*
L'étape de contextualisation menée dans la première section de ce chapitre se conclue par la mise en évidence de l'exposition des territoires étudiés à l'aléa de submersion marine. Nous avons insisté sur les incertitudes multiples que le contexte de changement global génère, du point de vue de l'accroissement des phénomènes de submersions (en termes d'ampleur et de fréquence). La gestion de la protection du littoral, renouvelée depuis le passage de la tempête Xynthia, implique notamment de réfléchir au traitement des digues protégeant les activités et les milieux naturels, dans le cadre des PAPI. Ces réflexions engagent donc le devenir des territoires. Considérant les controverses sociales que ces processus de décision peuvent générer, la production d'une analyse de la dynamique des compromis patrimoniaux trouve tout son sens.

☞ *Mise en place d'une méthodologie mixte de recherche dans le cadre d'une démarche abductive :*

En cohérence avec l'approche pragmatique de nos emprunts théoriques, l'étude du terrain a été fondamentale dans notre orientation méthodologique. Après un travail d'itération entre la théorie et le terrain, nous avons inscrit notre stratégie empirique dans les méthodes mixtes de recherche, au croisement des approches qualitatives et quantitatives, afin de bénéficier de la complémentarité de ces méthodes.

☞ *Mise en place d'une enquête systématique pour étudier finement les compromis patrimoniaux des marais de Brouage et du Fier d'Ars :*

L'enquête que nous avons réalisée auprès de 91 acteurs exploitants et gestionnaires sur les deux marais représente le noyau central de notre démarche empirique. Les données récoltées, relatives

aux représentations patrimoniales et aux pratiques des acteurs, sont analysées par imbrication à l'aide de différents outils d'analyse. Les résultats que nous élaborons aux chapitres 3 et 4 suivants s'appuient exclusivement sur ce travail d'enquête. En mobilisant une approche compréhensive, nous sommes à même de qualifier finement les compromis patrimoniaux en train de se dire et en train de se faire sur les deux marais (chapitre 3), ainsi que les déterminants matériels, institutionnels et relationnels des compromis en train de se faire, tout en interrogeant l'évolution des compromis face aux changements globaux (chapitre 4).

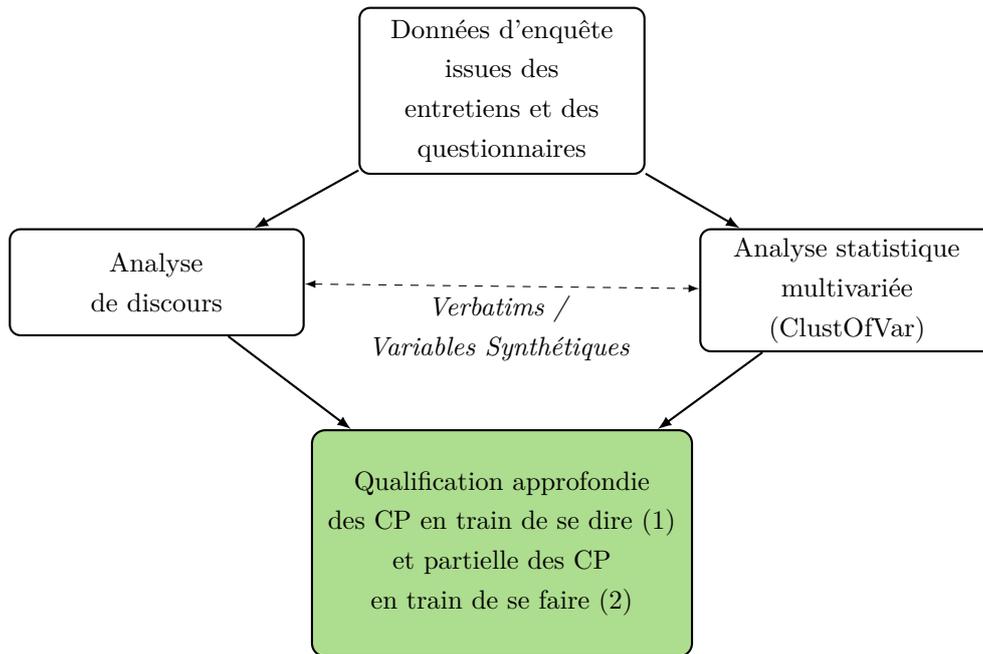
Chapitre 3

"Ce qui se dit" et "ce qui se fait" sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars

À partir de la conceptualisation des compromis patrimoniaux développée dans le premier chapitre de la thèse, nous entamons dans ce chapitre 3 l'analyse approfondie des compromis en train de se dire (soit "ce qui se dit") et de ceux en train de se faire (soit "ce qui se fait") sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars. Au chapitre précédent, nous avons fourni des éléments de compréhension sur les enjeux de gouvernance de ces territoires. À l'échelle territoriale, l'enjeu de durabilité des activités productives emblématiques, porteuses de dimensions marchandes et non marchandes (saliculture, ostréiculture, élevage extensif), s'articule avec des enjeux écologiques croissants depuis les années 1970. Nous avons retracé, à travers un bref historique dans la presse, les dynamiques conflictuelles générées par la gestion et la préservation des spécificités écologiques et paysagères des marais, qui ont précédé, de notre point de vue, l'émergence de compromis. Dans le contexte de changement global, l'accroissement de l'aléa de submersion marine et de l'incertitude radicale renforce les questionnements sur les éléments patrimoniaux à préserver dans le futur. Compte tenu de ces enjeux actuels, il nous semble donc nécessaire de reconstruire, par l'analyse, les compromis patrimoniaux existants sur les territoires, dont nous questionnerons la stabilité au chapitre suivant. Aussi, l'objectif de ce troisième chapitre est double. Dans une première section, nous proposons une qualification des compromis patrimoniaux en train de se dire sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, à partir des représentations patrimoniales des acteurs. Dans un second temps, nous explicitons les pratiques des acteurs exploitants mises en œuvre sur les marais, à travers l'analyse des modèles productifs. Aussi, nous avançons dans ce chapitre sur la prise en compte de la diversité des ressorts de l'action des acteurs des filières et des territoires en insistant sur le cadre de justification des actions, pris entre des logiques d'usage et de préservation. Il conviendra au chapitre suivant de compléter l'analyse de la diversité des pratiques en prenant explicitement en compte les dimensions collectives qui les façonnent, afin de saisir les compromis réellement en train de se faire.

Pour répondre à ces intentions, nous appliquons la démarche d'analyse exploratoire présentée au chapitre 2, s'inscrivant dans les méthodes mixtes de recherche, que reprend la figure 3.1 ci-dessous :

FIGURE 3.1 – Rappel de la démarche analytique



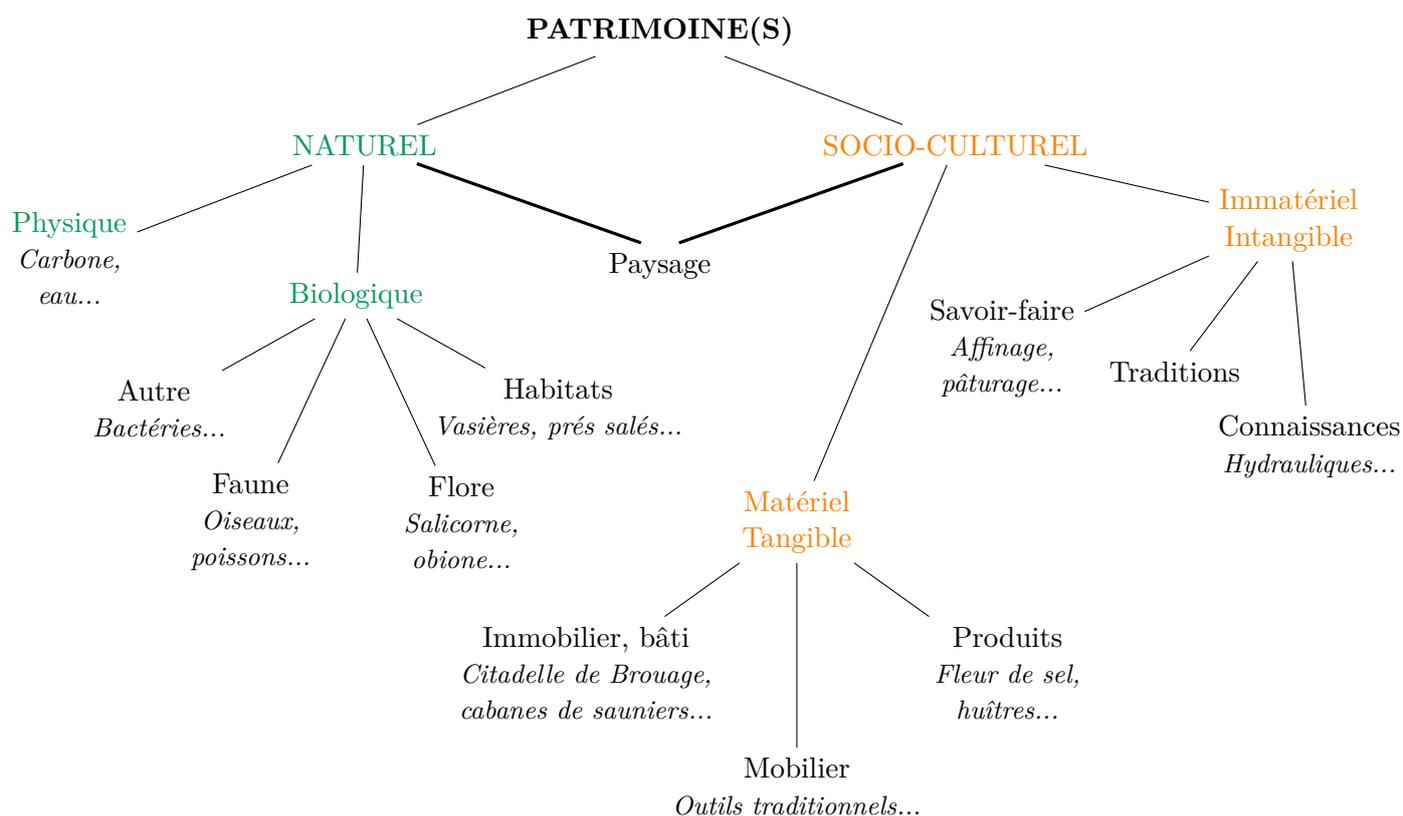
Pour rappel, l'enquête par questionnaire réalisée auprès de 91 acteurs sur nos deux terrains d'étude, couplée à des entretiens dirigés réalisés simultanément, a permis de constituer une base de données contenant un ensemble d'informations relatives aux pratiques individuelles et aux représentations des marais en termes de patrimoine. La qualification des compromis patrimoniaux menée dans ce chapitre découle de l'imbrication d'analyses quantitatives et qualitatives des données. Plus précisément, les données issues des questionnaires sont traitées avec la méthode de classification de variables "ClustOfVar" (*cf.* section 2.2.2.3 du chapitre 2). L'interprétation des résultats est affinée à l'aide des entretiens préliminaires réalisés lors de l'enquête exploratoire et de ceux menés en parallèle de la passation de questionnaires. Nous menons d'abord l'analyse à l'échelle des variables. Cela nous permet d'identifier l'agencement des logiques d'acteurs (d'usage et de préservation), dans leur opposition et/ou leur complémentarité. Ce travail est effectué pour les logiques d'acteurs vis-à-vis de leur rapport au marais (soit les représentations patrimoniales) et plus précisément pour les logiques d'acteurs vis-à-vis de leur rapport à leur activité liée au marais (les pratiques). Nous affinons ensuite l'analyse à l'échelle des individus (au travers de CAH) afin d'identifier des profils-types distincts (en termes de représentations et de pratiques) puis de croiser ultérieurement ces différentes classifications pour mettre en regard "ce qui se dit" et "ce qui se fait", aujourd'hui et dans le futur (*cf.* chapitre 4).

3.1 Des compromis patrimoniaux en train de se dire dominants

Cette section a pour objectif de rentrer dans la fabrique des compromis patrimoniaux en train de se dire. Elle se déroule en deux temps. D'abord, nous précisons la forme que prend la diversité des représentations du patrimoine à partir des arguments mobilisés par les acteurs. En ce sens, nous visons à approfondir l'analyse des patrimoines des marais de Brouage et du Fier d'Ars initiée au chapitre précédent. L'étude des activités productives et des dispositifs institutionnels

déployés sur les marais nous a effectivement permis d'identifier différents objets patrimoniaux - soit les éléments matériels et immatériels des marais vecteurs d'identité - tels que les oiseaux d'eau ou les savoir-faire traditionnels. L'inventaire des objets patrimoniaux que nous avons réalisé synthétise les contours des patrimoines des marais rétro-littoraux étudiés, comme le montre la figure 3.2 :

FIGURE 3.2 – Patrimoine(s) des marais rétro-littoraux



Il s'agit maintenant plus particulièrement de s'intéresser aux acteurs porteurs de ces différentes représentations, aux justifications qu'ils énoncent et à leur agencement, parfois conflictuel. Aussi, dans un second temps, nous révélons les points de frictions et les tensions latentes entre les différentes représentations patrimoniales, et nous analysons comment ces incompatibilités sont dépassées par des figures dominantes de compromis patrimoniaux.

3.1.1 Une diversité de "marais légitimes" au cœur des compromis en train de se dire

Pour expliciter l'émergence des compromis patrimoniaux en train de se dire, nous révélons d'abord le "pluralisme de la justification" (Ricoeur, 1991) perceptibles dans le discours des acteurs. Nous nous intéressons plus précisément aux arguments que les acteurs mobilisent pour justifier l'usage et la préservation des milieux humides, à l'origine de représentations du patrimoine diverses et hétérogènes (cf. section 3.1.1.1). Ces représentations peuvent être déclinées sous la forme de "marais légitimes" - à l'image des "natures légitimes" proposée par l'analyse conventionnaliste (Godard, 1990) - défendues par différents groupes d'acteurs (cf. section 3.1.1.2).

3.1.1.1 La diversité des représentations du patrimoine des marais

Afin de rendre compte des différents systèmes de légitimités auxquels les acteurs se réfèrent pour défendre leur position quant à la préservation des marais, nous mobilisons en point de départ de l'analyse une partie du jeu de données statistiques extrait des réponses aux questionnaires d'enquête. Nous retenons plus précisément les questions de la troisième partie du questionnaire qui portent sur les registres de justification de l'usage et de la préservation des marais, dans leurs dimensions naturelle, paysagère, productive et culturelle (*cf.* pour rappel, les échelles de Likert), sur les objets patrimoniaux¹ et sur les perceptions des menaces affectant la préservation des marais.² Nous disposons ainsi de 45 variables catégorielles (*cf.* annexe G, tableau G1). La méthode d'analyse ClustOfVar appliquée sur ce jeu de données nous conduit à partitionner les variables en six classes distinctes.³ Le tableau 3.1 ci-après détaille les variables associées à chaque classe, soit chaque Variable Synthétique (VS), et leur rapport de corrélation.

1. Q40 des questionnaires à destination des gestionnaires, Q137 pour les usagers du Fier d'Ars et Q176 pour les usagers de Brouage.

2. Q41 et Q42 des questionnaires à destination des gestionnaires, Q138 et Q139 pour les usagers sur le Fier d'Ars, Q177 et Q178 pour les usagers à Brouage.

3. Au vu du dendrogramme des variables et de l'évolution du critère d'homogénéité (*cf.* annexes H, figures H1a et H1b), une partition en six classes de variables est de fait pertinente d'un point de vue statistique et pour saisir la diversité des représentations du patrimoine.

TABLE 3.1 – Partition des 45 variables en six Variables Synthétiques

Classe	1	2	3	
Nombre de variables	7	17	8	
Variables (Squared loading)	patriNatgeneration	(0.67)	patriPaysrenom (0.64)	dimPatri2paysag (0.53)
	patriNatensoi	(0.66)	patriCultrenom (0.60)	dimPatri3paysag (0.47)
	patriNatfonctions	(0.62)	patriProdrenom (0.59)	dimPatri3prod (0.44)
	menace2Tourisme	(0.40)	patriCultlocal (0.49)	menace1EntretienGestionHydrau (0.29)
	menace1EventsExtremes	(0.28)	patriCultdev (0.48)	dimPatri2prod (0.26)
	menace	(0.26)	patriPaysact (0.48)	menace1Autre (0.21)
	dimPatri3nat	(0.02)	patriNatmemoire (0.45)	dimPatri1cult (0.11)
			patriProdtrad (0.42)	dimPatri4nat (0.10)
			patriPayscommun (0.41)	
			patriProdvalo (0.40)	
			patriPaysart (0.36)	
			patriProdperfo (0.34)	
			patriNatact (0.33)	
			patriNatrenom (0.32)	
			patriCultemotion (0.30)	
		dimPatri4paysag (0.03)		
		dimPatri2cult (0.01)		
Classe	4	5	6	
Nombre de variables	3	5	5	
	dimPatri1nat	(0.77)	dimPatri4cult (0.70)	menace2EntretienGestionHydrau (0.61)
	dimPatri1prod	(0.70)	dimPatri3cult (0.64)	menace1Pollution (0.41)
	dimPatri2nat	(0.66)	dimPatri4prod (0.56)	menace2Autre (0.40)
			menace1Tourisme (0.16)	menace2EventsExtremes (0.15)
			dimPatri1paysag (0.01)	menace2Pollution (0.02)

Chaque classe de variables, que nous allons interpréter finement, peut être lue comme un "gradient" des représentations des marais liées au patrimoine. Elles traduisent plus précisément les différents systèmes de légitimité qui sous-tendent ces représentations (par exemple, registre inspiré-civique associé à la préservation d'un patrimoine naturel universel). En ce sens, l'analyse conduite à l'échelle des variables nous permet d'identifier, pour chaque classe de variables, l'agencement des registres de justification associés à l'usage et à la préservation des marais - agencements qui peuvent donner lieu à des formes d'incompatibilité entre différents "marais légitimes" comme nous le verrons. Le tableau 3.2 résume la diversité des représentations du patrimoine perceptible dans le discours des acteurs enquêtés et indique, pour chaque VS, les représentations complémentaires ou opposées.

TABLE 3.2 – Lecture des six Variables Synthétiques : les principes de légitimité au fondement des représentations du patrimoine

Variables Synthétiques	Label	Valeurs négatives	Valeurs positives
VS1	Représentations du patrimoine naturel	Nature "naturelle" qui peut évoluer	Nature domestique menacée par la submersion marine
VS2	Représentations du patrimoine culturel	Culture englobante et renommée	Entre paysages identitaires et identité productive
VS3	Tensions entre usage et préservation	Nature domestique menacée par le manque d'entretien	Culture associée aux paysages en tension avec la fréquentation
VS4	Rapports à la nature	Marais naturel	Marais productif bénéficiant des ressources naturelles
VS5	Impacts du tourisme	Pas d'impacts liés au tourisme	Tourisme impactant le patrimoine paysager et naturel
VS6	Menaces sur le marais	Manque d'entretien	Pollution

L'examen des corrélations entre les VS (*cf.* figure H3 annexe H) montrent que les acteurs mobilisent de manière spécifique les divers arguments pour justifier leurs relations d'usage et de préservation des marais. De fait, la légère corrélation positive entre VS1 et VS4 (0.14) montre que la perception d'une nature jardinée et domestique (valeurs positives de VS1) a tendance à s'associer à celle d'une nature-ressource qui permet le maintien des filières productives (valeurs positives de VS4). À l'inverse, les représentations patrimoniales de la nature (valeurs négatives de VS4) primant sur les logiques d'usage et les intérêts individuels (valeurs négatives de VS1) ont tendance à s'associer parmi les enquêtés. En revanche, la considération des dimensions culturelles ne semble pas avoir de lien avec ces représentations patrimoniales, comme l'indiquent les corrélations entre VS1, VS4 et VS2, proches de 0. Ce constat traduit, selon nous, le dualisme persistant entre nature et culture, caractéristique des sociétés occidentales modernes (Descola, 2005). De ce fait, nous présentons d'abord les VS1 et VS4 qui rendent compte d'une volonté de préserver l'environnement en opposition ou en complémentarité avec les enjeux productifs. Nous explicitons ensuite les représentations des dimensions culturelles du patrimoine liées à la VS2. Les VS3, VS5 et VS6 portent, comme nous le verrons, sur les représentations de ce qui vient menacer la pérennité des patrimoines et seront présentées dans un même temps.

- *Préservation de la nature opposée ou complémentaire aux enjeux productifs*

La VS1, que nous nommons "Représentations du patrimoine naturel", associe des variables relatives aux arguments mobilisés pour justifier la préservation des dimensions naturelles des marais⁴ et, dans une moindre mesure, des variables traduisant la perception des menaces affectant leur préservation. Cette classe de variable peut donc s'interpréter comme un gradient des représentations du patrimoine naturel des marais. Nous interprétons cette classe aux côtés de la VS4, qui associe trois variables relatives au classement des dimensions patrimoniales naturelle et productive (*dimPatri1nat*, *dimPatri1prod*, *dimPatri2nat*). Aussi, cette VS exprime des "Rapports à la nature" contrastés, comme nous allons le détailler.

Les valeurs numériques négatives de VS1⁵ sont associées à la représentation d'une nature "naturelle", en référence à l'expression employée par Kalaora (2001, p 596) pour désigner l'émergence d'argumentaire militant en faveur de l'"existence d'une réalité naturelle originelle et indépendante de l'homme". La préservation de cette nature est justifiée par les nombreuses fonctionnalités écologiques qu'elle remplit, en premier lieu la fonction d'habitats naturels permettant d'abriter une riche biodiversité. À cet égard, l'ensemble de zones humides composant le marais du Fier d'Ars représente un patrimoine écologique d'exception, ce qui est affirmé par son intégration à la liste des sites Ramsar depuis 2003. Parmi les fonctions remplies par les différents habitats remarquables (vasières, prés salés, marais endigués...)⁶, l'accueil des populations d'oiseaux d'eau est considéré comme d'importance majeure, à l'échelle de l'île mais également à l'échelle internationale du fait de la position stratégique du Fier d'Ars sur la voie migratoire "*East Atlantic Fly Way*".⁷ À marée basse, les oiseaux d'eau (notamment les limicoles et les anatidés) profitent des zones de vasière et des prés salés pour s'alimenter tandis qu'à marée haute, les bosses et jas des marais endigués leur permettent de nicher et de se reposer (Lemesle, 2022). Il s'agit, au nom de l'intérêt général, de favoriser une diversité de milieux naturels, et *in fine* de faunes et de flores, dont les oiseaux sont le symbole.⁸ Les registres mobilisés pour légitimer la préservation de ces dimensions naturelles des marais, essentiellement civique et inspiré, renvoient finalement à la représentation d'un patrimoine naturel universel, soit d'une nature indépendante des êtres humains (et *in fine* de l'histoire du lieu). En ce sens, les arguments mobilisés par les acteurs du marais de Brouage (en premier lieu les gestionnaires tels que la LPO ou le Conservatoire du littoral) pour justifier la préservation du milieu naturel sont similaires : préservation des fonctionnalités écologiques (par ex. cycle de vie de l'avifaune), maintien d'une diversité d'habitats, espèces rares et remarquables mais aussi ordinaires (par ex. cistudes, loutres), à préserver pour leurs valeurs universelles et internationales (Kania, 2012). Il s'agit bien de préserver le marais de Brouage en tant qu'habitat écologique accueillant une faune et une flore emblématiques des milieux doux à saumâtres (*i.e.* limicoles côtiers, canards, roselières). Par ailleurs, ces logiques collectives de préservation s'ancrent

4. Notamment les variables *patriNatgeneration*, *patriNatensoi* et *patriNatfonctions* (cf. tableau 3.1).

5. Le(a) lecteur(riche) est invité(e) à se reporter à l'annexe H et notamment aux figures H2 pour un aperçu des représentations graphiques des différentes Variables Synthétiques.

6. La vasière constitue un habitat situé dans la zone interdite (recouverte à chaque marée), tandis que les prés salés - ici des terres reprises par la mer - sont recouverts lors des grandes marées.

7. Il s'agit d'une voie de migration utilisée par des millions d'oiseaux chaque année, suivant la côte atlantique d'Europe et d'Afrique.

8. En particulier, l'échasse blanche, l'avocette élégante, le courlis cendré, ou le tadorne de Belon.

dans une perspective non-instrumentale de la nature (Roche et al., 2016). Plus précisément, la transmission d'un bon état de fonctionnement écosystémique et d'une biodiversité d'exception prévaut sur la préservation d'éléments naturels liés à des usages spécifiques du milieu. Bien que certaines propriétés naturelles soient reconnues comme des "services rendus" à la société (Millennium Ecosystem Assessment, 2005), les fonctions écologiques sont à préserver pour assurer le fonctionnement global des écosystèmes et leur dynamique naturelle.⁹ Cette posture a pour corollaire de considérer que la nature peut évoluer tant que ces caractéristiques sont maintenues. Les valeurs négatives de la VS4, bien que portant peu d'informations sur les justifications portées par les acteurs, vont dans le sens de cette représentation puisqu'elles sont associées à la représentation des marais en tant que patrimoines à préserver en priorité pour leurs dimensions naturelles.

À l'opposé de cette conception des marais apparaît la représentation d'une nature dont la préservation repose davantage sur un registre domestique (valeurs positives de VS1). À Brouage en particulier, le marais est reconnu pour son ancrage identitaire et territorial. Fruit d'une longue histoire et de plusieurs mutations (comme nous l'avons vu à la section 2.1.1.1 du chapitre 2), la "nature domestiquée" est défendue en tant qu'espace de vie et de pratiques productives et récréatives. Dans cette perspective, l'environnement naturel est lié aux usages qui le façonnent en ce qu'ils permettent le maintien d'un milieu entretenu, propre et "sans flaques d'eau" (De Cacqueray et al., 2018), comme le montre le discours de ces exploitants :

"C'est un milieu naturel qui a été fondé quand même par l'homme. Et l'homme a toujours vécu avec ce milieu-là. [...] Ce marais-là a toujours été comme ça. Les gens, ils vivaient de l'élevage et de la pêche." (éleveur.A_2)

"Le marais il faut le travailler, il faut le remodeler... Il a été modelé dans cette façon, parce que nos ancêtres voulaient le travailler comme ça. [...] C'est de la pâte à modeler de toute façon." (éleveur.C_2)

Les acteurs du marais du Fier d'Ars, notamment exploitants, reconnaissent également les liens insécables entre nature et activités anthropiques. L'exercice des activités agraires favorise la présence d'espèces emblématiques, telles que les oiseaux (nichant sur les bosses entretenues) ou certaines plantes des marais comme la salicorne, l'obione ou la moutarde sauvage, qui se développent sur les bosses des marais exploités. Aussi, les marais, qui sont historiquement construits par les activités productives, doivent être préservés et transmis "en l'état", c'est-à-dire en restant exploitables pour les prochains (dans le cadre d'une transmission familiale ou pour le bien commun) :

"C'est passionnant de se dire qu'on est dans une continuité donc on a envie de le laisser aussi à peu près pareil... Cette dimension-là historique, elle est intéressante. En termes de patrimoine historique, on n'a pas trop envie de trop le modifier." (saunier.B_1)

9. Comme l'expliquent Barnaud and Fustec (2007, p 71), "[d]e même que le maintien en vie d'un individu est assuré par les différentes fonctions réalisées par un ou plusieurs de ses organes (respiration, digestion, excrétion...), le maintien d'un écosystème dépend des multiples fonctions qui découlent de sa structure et des processus spécifiques réalisés par une ou plusieurs de ses composantes".

Contrairement à la représentation d'une nature naturelle libre d'évoluer, la nature domestiquée – à préserver et transmettre telle qu'elle existe – est perçue comme fortement menacée, en particulier par la submersion marine car elle remet en cause la pérennité des pratiques ancestrales participant à la façonner. Ce discours de justification peut s'articuler à un registre marchand et industriel (valeurs positives de VS4). Dans ce cadre, les marais représentent avant tout un patrimoine productif à préserver. La nature joue un rôle en tant que ressource à incorporer directement dans les systèmes productifs - soit en tant que facteur de production - telles que les prairies humides ou la ressource en eau. Cette vision se rapproche de la conception du patrimoine privé, davantage tournée vers des logiques d'usage. La volonté de préserver le marais est alors fonction des intérêts économiques et marchands. À cet égard, les représentants des intérêts ostréicoles (CRC) font directement référence à cette représentation du marais industriel support de ressources :

"Le marais de Brouage, comme tous les marais pour nous, les marais c'est un peu les trésors des huitres Marennes-Oléron, le trésor des huitres pour l'affinage et ça permet aussi normalement une meilleure qualité des eaux, ça fait un peu zone tampon en fait."

"On en a besoin pour protéger, pour vivre, nous, pour vivre, ce n'est pas de l'intérêt individuel puisque c'est du collectif, c'est toute la profession." (CRC.A_1)

- *Culture enchevêtrée entre les éléments paysagers et productifs*

La VS2, associée à la plus grande des six classes, contient dix-sept variables explicitant les raisons pour lesquelles les dimensions patrimoniales (naturelles, paysagères, culturelles et naturelles) des marais doivent être préservées selon les enquêtés.¹⁰ La lecture de cette VS comme gradient est délicate, car elle se construit à partir d'associations de modalités rares (notamment les scores les plus faibles donnés aux échelles de Likert). En première lecture, la représentation graphique de VS2 montre un contraste entre, d'un côté, des avis partageant l'ensemble des arguments prononcés en faveur de la préservation des différentes dimensions patrimoniales des marais (valeurs négatives de VS2) et de l'autre, des avis plus mitigés (valeurs positives) (*cf.* annexe H figure H2). Un examen plus attentif montre que cette VS traduit en réalité différentes conceptions des dimensions culturelles associées aux marais, ce pourquoi nous la nommons "Représentations du patrimoine culturel".

D'un côté, le patrimoine culturel peut être considéré comme un ensemble englobant d'éléments matériels et immatériels tels que le bâti remarquable, les activités socio-économiques et savoir-faire associés, faisant la renommée des territoires et participant au développement économique local. Autrement dit, les attraits culturels des territoires renvoient à leurs spécificités paysagères (en termes de bâti mais aussi d'éléments naturels) et productives traduisant le rapport des sociétés à leur histoire (Benhamou, 2019). Cette acception du patrimoine se rapproche de la conception normalisée du patrimoine culturel (Vecco and Greffe, 2007; Vecco et al., 2020). Bien que les valeurs négatives de VS2 soient associées globalement aux meilleurs scores que les enquêtés ont donnés aux affirmations portant sur la justification des dimensions culturelles des marais,

10. Étant entendu que les arguments mobilisés dans ce cas sont différents de ceux présents dans la VS1 (*cf.* tableau 3.1).

cela traduit finalement une conception réductrice du patrimoine culturel, qui est alors associé aux éléments faisant l'objet d'une protection par des dispositifs institutionnels normatifs, tels que les monuments historiques. Au Fier d'Ars, le clocher d'Ars (situé sur la commune d'Ars-en-Ré) est représentatif du patrimoine architectural remarquable à préserver. Construit au 15^e siècle, ce clocher servait de repère fixe, facilement identifiable par ses couleurs noir et blanc, pour la navigation des bateaux souhaitant rallier le port d'Ars-en-Ré et traverser le Fier d'Ars (Lelay, 2020). Le clocher d'Ars et son église (Saint-Etienne) sont classés au titre des Monuments historiques depuis 1903, permettant la conservation de son attrait visuel (peinture bicolore). Cet élément du passé fait toujours office de repère au sein des marais du Fier d'Ars. En tant que "repère visuel habituel" (Berque, 1994), il constitue une représentation culturelle symbolique des marais. Sur le marais de Brouage, le patrimoine culturel à préserver est souvent résumé à la citadelle de Brouage située au cœur du marais, à Hiers-Brouage (Hilbert, 2022b). Ce village fortifié, construit en 1555 en amont du havre de Brouage, est alors l'un des ports maritimes les plus importants d'Europe pour le commerce du sel.¹¹ Ce patrimoine architectural, lié à l'histoire du marais, présente l'avantage de constituer un promontoire d'où observer l'étendue des marais de Brouage. La citadelle de Brouage est protégée par un ensemble de dispositif de protection : classement des remparts en 1886, classement de la citadelle intra-muros en 1953 au titre de la loi de 1930 puis élargit à 500 mètres en 1960, classement en Grand Site National en 1989 et délimitation en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Hiers-Brouage en 2009.

Cette représentation du patrimoine culturel des marais repose finalement sur un certain registre de justification que Cazals et al. (2015) nomment "convention du patrimoine commun" : *"The "common heritage convention" supposes that this heritage is a public good that needs to be protected for its outstanding universal value and biodiversity or cultural diversity. Private ownership is excluded. International initiatives like the International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) define the formal criteria that cultural or natural heritage need to satisfy to qualify. For instance, the UNESCO convention is based on two main criteria : "authenticity and integrity"*" (Cazals et al., 2015, p 749). Dans cette perspective, les critères principaux caractérisant le patrimoine culturel (et justifiant sa préservation) sont l'ancrage historique et la renommée des territoires. Par exemple, la citadelle de Brouage est un élément remarquable et symbolique en ce qu'elle concentre la majorité des flux touristiques et accueille près de 400 000 visiteurs par an, entraînant des retombées économiques locales (hébergement, restauration).

D'un autre côté, la représentation du patrimoine culturel est plus précisément associée à *i*) la volonté de préserver un patrimoine intangible, lié au maintien d'une identité collective associée aux savoir-faire, traditions et usages du marais (Barrère et al., 2005) ou à *ii*) la volonté de préserver des paysages identitaires et ruraux reposant sur une nature habitée et des pratiques productives (Carnoye, 2016) (*cf.* valeurs positives de VS2). Dans le premier cas, les marais sont considérés comme le fruit du travail des êtres humains et leurs spécificités technico-culturelles sont à préserver. Autrement dit, les usages traditionnels des marais sont perçus comme les vecteurs

11. Le trait de côte actuel n'ayant été stabilisé qu'à la fin des années 1960 (Verger, 2009), la mer arrivait aux pieds de la citadelle.

de l'identité culturelle des territoires. Par exemple, au Fier d'Ars, les gestionnaires du service patrimoine de la CDC de l'île de Ré soulignent les spécificités des pratiques salicoles de l'île en comparaison à d'autres régions productrices de sel. Outre les techniques, le vocabulaire et les outils propres aux sauniers du Fier d'Ars¹², la filiation des savoirs est mise en avant :

"[J]e me suis rendu compte qu'ils utilisaient les mêmes outils que ceux qu'on utilisait au 15^e siècle. C'est incroyable! Ça n'a pas changé, le savoir-faire n'a pas évolué, il y a certainement des petites subtilités qui ont évolué mais ça reste un métier et plus qu'un métier, vraiment un savoir-faire qui se transmet de génération en génération." (CCIR.B_1)

Certains exploitants sur le marais du Fier d'Ars mobilisent également le registre domestique pour justifier la préservation des marais en tant qu'outil de production, faisant partie de la vie et de l'économie locale, et qui "permet de faire vivre des gens aussi" (saunier.C_2) car "ça apporte du travail aux gens" (saunier.D_2).

Dans le second cas, ce sont les paysages spécifiques des marais qui suscitent l'intérêt premier. Les territoires habités abritent des éléments patrimoniaux naturels et culturels formant des paysages ruraux remarquables, reconnus d'intérêt national, notamment à travers le classement au titre des sites classés. Les acteurs gestionnaires en particulier mobilisent ainsi un référentiel domestique, tenant compte de l'anthropisation des paysages, et un référentiel inspiré justifiant des actions de protection de ces paysages fragilisés par un risque de pression anthropique. Les logiques collectives de préservation du paysage se cristallisent dans les éléments matériels associés aux activités socio-économiques (par ex. les barrières pastorales ou les prairies permanentes à Brouage, ou les champs de marais ou les tas de sel au Fier d'Ars), qui sont à préserver pour leur empreinte visuelle, plus que pour la conservation d'un ensemble de savoir-faire.

- *Menaces légitimant la préservation des marais*

Les trois dernières classes de variables – VS3, VS5 et VS6 – ont principalement trait aux perceptions des menaces affectant les marais. Ce sont les menaces (leur perception) qui, initialement, conduisent à la "prise de conscience patrimoniale" et à la justification par les acteurs des processus de patrimonialisation (François et al., 2006; Di Méo, 2007). En ce sens, il nous semble que les discours construits autour de la "rhétorique de la menace" (Cazals et al., 2013) participent à légitimer certaines représentations du patrimoine. L'enjeu de préservation (et ses tensions avec l'usage) est effectivement d'autant plus fort que le(s) patrimoine(s) est (sont) menacé(s). Aussi, selon Veschambre (2007, p 2), "[p]our qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation : arrêt d'une activité, changement de propriétaire, projet de démolition... Apparaissent alors des points de vue différents sur le traitement de cet héritage et des intérêts contradictoires quant à l'usage de cet espace". Dans le cadre de notre enquête, les menaces correspondent à des phénomènes d'ordre naturel, tels que les pollutions ou les événements extrêmes, ou anthropique (par ex.

12. Certains outils sont spécifiques aux techniques d'extraction du sel de l'île de Ré, tels que le simoussi (permettant de ramasser le sel) ou la boguette (pour entretenir le marais).

manque d'entretien ou de gestion du marais, surfréquentation touristique).¹³ Nous précisons les différentes perceptions des phénomènes menaçant la préservation des marais que traduisent ces trois VS.

La troisième VS comprend huit variables liées au classement des dimensions paysagère et productive du patrimoine à préserver en priorité, et aux perceptions des menaces impactant les marais. Elle résume les principales "Tensions entre usage et préservation" sur les marais en ce sens que la manière dont les acteurs se projettent dans l'avenir donne à voir l'existence de tensions potentielles entre l'usage et la préservation des dimensions patrimoniales. D'un côté, la représentation d'un patrimoine naturel domestique se combine avec la crainte que le manque d'entretien menace le maintien de ses spécificités (valeurs négatives de VS3). De l'autre, la volonté de préserver les dimensions culturelles associées aux paysages est en tension avec la fréquentation des marais (valeurs positives). De manière intuitive, ces perceptions sont associées aux différentes représentations des usages et préservations des marais. Plus précisément, la corrélation négative entre VS4 et VS3 (-0,15) indique que la représentation du marais productif tend à s'associer avec la considération du manque d'entretien comme un risque majeur de dégradation du marais. La problématique de l'entretien des marais est prégnante sur le marais de Brouage. Les acteurs, notamment exploitants, considèrent que le manque d'entretien provient d'une déprise de l'activité d'élevage extensif. La baisse de l'activité entraîne de fait une dégradation du réseau hydraulique du marais, ce qui entrave la circulation de l'eau douce. Dans cette perspective, la diminution des usages menace autant la préservation de la nature domestique que le maintien des pratiques agricoles.

La VS5 rassemble cinq variables décrivant le classement des dimensions culturelle et productive du patrimoine et la perception du tourisme comme une menace. Elle traduit les différentes perceptions de l'impact du tourisme sur les territoires : la fréquentation touristique des marais est perçue comme ayant un impact soit nul (valeurs négatives), soit très élevé sur la nature et les paysages (valeurs positives). Autrement dit, cette VS, nommée "Impacts du tourisme", traduit la tension et l'ambivalence entre la préservation de paysages emblématiques et l'attractivité que cette préservation entraîne, générant un risque de sur-fréquentation touristique. Cette ambivalence est caractéristique des zones littorales françaises (Deboudt, 2004) et réactive les tensions entre usage et préservation. Il convient de noter que les VS3 et VS5 varient dans le même sens (corrélation à 0,17). Autrement dit, les valeurs positives de ces deux VS informent sur la perception d'un risque lié à la valorisation des éléments patrimoniaux paysagers, du fait d'un usage touristique intensif (Prigent, 2011). Par ailleurs, la légère corrélation entre VS5 et VS1 (-0,14) et VS4 (-0,15) montre que les représentations du marais naturel s'associent avec la perception du tourisme comme menace. Cette problématique est spécifique au marais du Fier d'Ars. Le tourisme est à la fois une opportunité de développement local, notamment à travers le système d'écotaxe pour traverser le pont de Ré, et joue un rôle dans la transmission patrimoniale, mais certains acteurs considèrent que le développement touristique peut également entraîner des phénomènes de congestion découlant d'une fréquentation non-maîtrisée.

13. Cette distinction est à nuancer par le contexte de changements globaux et le rôle des sociétés dans l'intensification des phénomènes naturels tels que les sécheresses, les inondations ou les submersions (Herbert et al., 2009).

Enfin, la sixième et dernière VS combine cinq variables portant exclusivement sur les "Menaces sur le marais". Les valeurs numériques de la VS6 révèlent une distinction dans la perception des menaces : d'une part, le manque d'entretien des marais entraîne un impact secondaire sur le milieu (valeurs négatives) et d'autre part, la pollution des sols et de l'eau est perçue comme la menace principale affectant la préservation des marais (valeurs positives).¹⁴

3.1.1.2 Des représentations différemment défendues par les acteurs, déclinées sous la forme de "marais légitimes"

Nous avons pu mettre en évidence, par l'analyse imbriquée de la classification de variables et du discours des enquêtés, la diversité des représentations du patrimoine qui coexistent et qui impliquent différentes conceptions des marais à préserver. Pour rendre plus précisément compte des groupes d'acteurs défenseurs d'une certaine conception des marais, nous avons réalisé une CAH classique. Cette opération nous permet de dresser des profils-types d'acteurs selon leur "position" vis-à-vis de la diversité des représentations (*i.e.* des VS puisque la classification est réalisée à partir des scores individuels sur les VS).¹⁵ Pour plus de finesse dans l'interprétation et afin d'appréhender la diversité des profils en termes de représentations du patrimoine, nous avons décidé de couper l'arbre en six classes (*cf.* annexe H, figure H5). L'une des classe, composée de deux individus uniquement (des agriculteurs), a ensuite été affectée à la classe 3, du fait des proximités analytiques et sur le plan statistique (*i.e.* caractérisation par VS1) de ces deux classes.¹⁶ Comme le montre le tableau 3.3, il en ressort donc cinq profils d'acteurs contrastés, se caractérisant par une ou plusieurs VS.¹⁷ Les effectifs des classes sont relativement homogènes (entre 13 et 22 acteurs).

TABLE 3.3 – Caractérisation des classes d'individus par les VS (représentations patrimoniales)

VS	Moyenne de la classe	V-test
C1 "Protecteurs du milieu naturel" (n = 20)		
(VS4) Rappports à la nature	-0.92	-3.17
(VS2) Représentation du patrimoine culturel	-3.16	-6.16
C2 "Soucieux du devenir des marais" (n = 13)		
(VS5) Impacts du tourisme	1.86	5.02
C3 "Défenseurs des activités liées aux marais" (n = 22)		
(VS4) Rappports à la nature	1.28	4.43
(VS1) Représentation du patrimoine naturel	0.88	2.60
(VS5) Impacts du tourisme	-1.09	-3.82
C4 "Attachés à l'identité patrimoniale productive" (n = 21)		
(VS2) Représentation du patrimoine culturel	2.30	4.64
(VS3) Tension entre usage et préservation	-1.44	-4.84
C5 "Protecteurs des paysages" (n = 15)		
(VS2) Représentation du patrimoine culturel	2.88	4.69
(VS3) Tension entre usage et préservation	1.11	3.01
(VS4) Rappports à la nature	-1.02	-2.94

14. Nous ne considérons pas les corrélations avec la VS6, proches de 0.

15. Voir la section 2.2.2.3 pour un rappel sur la méthode et l'interprétation des résultats.

16. Les résultats des t-tests et les valeurs moyennes des VS reportés dans le tableau 3.3 n'incluent pas ces deux individus mais ils sont comptabilisés dans l'effectif de la classe 3.

17. Notons que la VS6 (portant exclusivement sur les perceptions des menaces) ne participe pas significativement à la construction des classes d'individus.

La première classe, nommée "**Protecteurs du milieu naturel**", se compose de 20 acteurs porteurs de visions du marais naturel et de la culture associée au marais comme un "tout". Elle est composée en majorité d'acteurs gestionnaires et techniciens (65% des acteurs de la classe 1) et, dans une moindre mesure, d'acteurs du marais de Brouage (55% des acteurs dans cette classe). Parmi les usagers, aucun ostréiculteur n'est associé à cette classe, ce qui peut surprendre dans la mesure où l'ostréiculture dépend de la préservation de la qualité du milieu naturel. Ce profil représente les acteurs concernés par la préservation des éléments naturels liés aux marais. Pour ces acteurs, le patrimoine culturel mérite d'être préservé au titre de sa participation au développement économique local et à la renommée du marais, sans entrer plus dans le détail de ce que représente ce type de patrimoine.

La troisième classe est opposée à la classe 1 en ce sens qu'elle est caractérisée, à l'inverse, par les acteurs considérant le marais comme un patrimoine productif et naturel domestique, support de la production. Les 20 acteurs composant cette classe sont en majorité des usagers (65%) ou des gestionnaires représentant des intérêts collectifs marchands (par ex. la Chambre d'agriculture ou le CRC), sans distinction entre le marais de Brouage et du Fier d'Ars (50%-50%). Dans la mesure où les valeurs positives de la VS1 "Représentations du patrimoine naturel" traduisent une forte tension entre le maintien des activités et l'aléa de submersion marine, nous considérons que la classe 3 renvoie au profil d'acteurs "**Défenseurs des activités liées aux marais**".

Les classes 4 et 5 s'opposent sur la perception des tensions entre usage et préservation (VS3). La quatrième classe comprend 21 individus, dont 71% d'usagers, répartis entre le Fier d'Ars (48% des acteurs de la classe 4) et Brouage (52%). Les gestionnaires et techniciens appartenant à cette classe sont notamment en charge de la gestion et de la valorisation du patrimoine culturel immatériel (par ex. service patrimoine de la CDC de l'île de Ré). Les acteurs de cette classe semblent être "**Attachés à l'identité patrimoniale productive**" en portant une représentation spécifique du patrimoine culturel associé à la production, et menacé par le manque d'entretien du milieu naturel qui supporte les activités productives.

La classe 5, quant à elle, associe 15 acteurs, dont 53% d'usagers, en majorité des sauniers, et 53% appartenant au marais du Fier d'Ars. Les gestionnaires inclus dans cette classe sont concernés par les problématiques paysagères et environnementales (notamment le Conservatoire du littoral ou la DREAL). Cette classe renvoie donc aux acteurs porteurs d'une vision du marais paysager associé au marais naturel, menacé par la fréquentation et la valorisation économique des dimensions paysagères. À ce titre, cette cinquième classe s'intitule les "**Protecteurs des paysages**".

La classe 2 est la seule classe se caractérisant par une unique VS (la VS5 "Impacts du tourisme"), et plus précisément par les valeurs positives de cette VS. Aussi, les 13 acteurs composant cette classe (54% d'usagers, 62% acteurs du marais du Fier d'Ars) sont "**Soucieux du devenir des marais**" du fait de leur reconnaissance des tensions existantes entre les enjeux de valorisation des marais et leur préservation, rejoignant en ce sens les représentations des acteurs de la classe 5.

En nous inspirant de la grille des "natures légitimes" présentée au chapitre 1 de la thèse, il nous semble que les discours énoncés par ces différents groupes d'acteurs peuvent être associés à différentes représentations de "marais légitimes" (*cf.* tableau 3.4 ci-dessous). Ces représentations peuvent reposer sur un ou plusieurs principes de légitimités. Effectivement, contrairement aux

représentations de la nature explicitées par Godard (1990) notamment ¹⁸, nous avons de fait vu que la catégorie de patrimoine a la capacité de faire la synthèse entre plusieurs systèmes de légitimité. Dès lors, la représentation du "marais naturel légitime" repose, par exemple, sur un registre de justification civique et inspiré. Les "protecteurs du milieu naturel", qui font souvent référence à cette représentation, revendiquent à la fois l'idée d'une nature qui échappe aux intérêts humains (économiques et marchands notamment) et une exigence civique primant sur les intérêts privés. Par ailleurs, certains groupes d'acteurs sont porteurs de multiples représentations (car plusieurs VS les caractérisent) : les protecteurs du milieu naturel, pour reprendre cet exemple, ont un discours très argumenté s'agissant des valeurs écologiques des marais (marais naturel), mais beaucoup plus général vis-à-vis des considérations d'ordre culturel (marais monumental). À l'inverse, les acteurs soucieux du devenir des marais ne défendent pas une représentation particulière du patrimoine et mobilisent ces différentes représentations du marais de façon transversale.

TABLE 3.4 – Les différentes représentations des "marais légitimes" défendues par les acteurs

Dimensions patrimoniales	Représentation du marais	Légitimé	Groupe d'acteurs défenseurs de cette vision
Naturelle/ Productive	Marais ressource productif	Logiques d'usage > aux logiques de préservation (<i>marchand/industriel</i>)	Défenseurs des activités liées aux marais
	Marais domestique	Logiques d'usage // aux logiques de préservation (<i>domestique</i>)	Défenseurs des activités liées aux marais
	Marais naturel	Logiques de préservation > aux logiques d'usage (<i>civique/inspiré</i>)	Protecteurs du milieu naturel
Culturelle/Paysagère	Marais monumental	Logiques de préservation > aux logiques d'usage (<i>opinion, renom</i>)	Protecteurs du milieu naturel
	Marais paysager	Logiques de préservation // aux logiques d'usage (<i>domestique/inspiré</i>)	Protecteurs des paysages
	Marais culturel productif	Logiques d'usage > aux logiques de préservation (<i>domestique</i>)	Attachés à l'identité patrimoniale productive

Ces représentations des marais légitimes correspondent donc, selon nous, aux représentations dominantes du patrimoine. ¹⁹ Elles impliquent différentes considérations des usages ou de la préservation (par exemple, la préservation d'une nature sauvage implique potentiellement de réguler les fréquentations touristiques). Aussi, nous proposons maintenant de mettre en évidence les incompatibilités qui surgissent de cette coexistence de représentations patrimoniales, et leur traduction dans des problématiques territoriales contemporaines. Nous verrons que les enjeux

18. Voir aussi les représentations du littoral analysées par Kalaora (1995).

19. Notons que cette démarche nous a permis de lever une difficulté que nous avons rencontrée lors de la conduite de l'enquête, liée au fait que les acteurs n'ont pas systématiquement la même acceptation de ce que recouvre le terme "marais" (parfois marais salé, marais doux, marais salant, etc.) - ce qu'ont montré les travaux de géographes (par exemple, De Cacqueray et al. (2018) qui identifient la variabilité des frontières du marais selon les représentations des acteurs). Aussi, il nous a semblé plus pertinent de partir des logiques de justification pour faire émerger des formes de marais perçues et défendues par les acteurs (de la même façon qu'il est difficile d'appréhender ce que traduit le terme "nature" ou "environnement").

liés au patrimoine dépendent des territoires et des différents groupes d'acteurs.²⁰

3.1.2 Deux figures de compromis patrimonial dominantes sur les marais

Malgré les logiques d'exclusion de certains systèmes de légitimités – et *in fine* de contradictions entre les représentations des marais légitimes – à l'origine de tensions plus ou moins explicites entre acteurs²¹, il est possible de qualifier les figures de compromis patrimonial qui permettent de dépasser ces incompatibilités - dès lors qu'elles ne sont pas radicales. Nous rappelons que selon notre approche des compromis patrimoniaux, ces figures de compromis ne résultent pas du travail des acteurs (par exemple d'un processus de médiation) mais qu'elles sont construites par notre analyse. En ce sens, elles constituent des espaces (virtuels) de compatibilités possibles, traduisant une forme d'équilibre plus ou moins stable qui existe pour composer avec les logiques d'acteurs contradictoires et opposées. Aussi, nous avons pu distinguer deux figures de compromis patrimonial dominantes : la figure du marais naturel domestiqué d'une part (*cf.* section 3.1.2.1) et la figure du marais culturel paysager d'autre part (*cf.* section 3.1.2.2).

3.1.2.1 Éléments discursifs de la figure du marais naturel domestiqué

Concernant les enjeux de préservation et de gestion de l'environnement naturel, trois représentations dominantes des marais semblent porteuses de contradictions : le *marais ressource productif* tourné vers l'utilisation des ressources naturelles dans un objectif de rentabilité économique, le *marais domestique* au croisement des logiques d'usage et de préservation et des intérêts individuels et collectifs et le *marais naturel*, cristallisant les logiques collectives de préservation. La *figure du marais naturel domestiqué* repose sur la prise en compte simultanée des dimensions naturelles et des dimensions productives des milieux conduisant au maintien de leur intégrité matérielle et biophysique. Cette figure se traduit différemment sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, selon les problèmes que les acteurs ont à résoudre, comme nous allons le détailler.

- *Au Fier d'Ars, les oppositions rendues compatibles dans une recherche de la mosaïque des milieux*

Sur le marais du Fier d'Ars, les "protecteurs des milieux naturels" promeuvent le développement de milieux et d'habitats naturels d'exception en marais. Comme nous l'avons vu, ce sont principalement des acteurs gestionnaires bien que ces logiques collectives de préservation du "marais naturel" motivent également des sauniers dans l'exercice de leur activité sur les marais salants.²² Concernant les gestionnaires, ils mobilisent la réglementation existante (nationale et internationale) pour justifier la préservation d'un patrimoine naturel universel, plus que

20. Pour cela, nous nous appuyons sur le PCAmix que nous avons appliqué aux variables de chaque classe (VS). Pour rappel, nous avons projeté en variables illustratives à la fois la catégorie d'acteurs et l'appartenance territoriale. Les coordonnées des modalités des variables *categorie* et *territoire*, positives ou négatives, indiquent si les modalités ont tendance à être associées, en moyenne, aux valeurs positives ou négatives des VS. Dès lors, au regard du PCAmix, il apparaît par exemple que la projection de la modalité "Brouage" a une coordonnée positive sur la VS1. Les acteurs du marais de Brouage paraissent ainsi davantage porteurs d'une représentation du patrimoine naturel domestiqué par les usages. Pour plus de détails, voir les résultats du PCAmix réalisé à partir des variables initiales composant les différentes VS, à l'annexe H les figures H4.

21. Ces tensions ne mènent néanmoins pas à des conflits ouverts.

22. Pour rappel, aucun ostréiculteur n'est associé à la classe "Protecteurs des milieux naturels".

la référence à l'ancrage historique ou à l'esprit des lieux. Dans cette perspective, la récente découverte de la toypelle saline sur l'île de Ré est un exemple emblématique des tensions que le processus de patrimonialisation de la nature entrepris par les gestionnaires de l'île peut générer, du fait des divergences de représentations.²³ Cette characée (un type d'algues) est une espèce floristique rare et spécifique des marais salés du littoral atlantique et méditerranéen, inscrite à la liste nationale des espèces protégées (Lambert et al., 2013). Découverte sur l'île de Ré lors d'un inventaire réalisé en 2014 (Gernigon et al., 2014; Beaubert et al., 2015), elle fait désormais l'objet d'une attention accrue de la part de la LPO, du Conservatoire du littoral et de la CDC de l'île de Ré :

"[C]'est une famille, très particulière dont une espèce qui est protégée au niveau national, qui est patrimoniale parce qu'il y a que quelques stations connues en France et même en Europe et donc [mon collègue] a commencé à en trouver dans les marais autour de la réserve. Et du coup, on a commencé à se pencher là-dessus, on a réussi à motiver la CDC pour financer une étude pour faire un inventaire sur l'ensemble des marais de l'île de Ré." (LPO.A_0)

La promotion du développement de cette espèce implique de passer les marais en eau saumâtre en les asséchant progressivement. Plus précisément, les marais coupés du circuit hydraulique se remplissent d'eau douce pluviale en hiver, qui se combine avec le sel contenu dans le sol pour produire une eau saumâtre :

"On les appelle plutôt marais saumâtres pour être consensuel, en sachant qu'on ne les crée pas, on prend l'existant et on essaie de préserver ce qui existe. On ne va pas dire "bon celui-là on le ferme à l'eau salée et puis on le rend vivant". S'il est encore connecté on maintient ses connexions, on regarde un petit peu ce qu'il y a, en fonction des enjeux on fait plus ou moins rentrer de l'eau salée. Mais s'il est déjà déconnecté et qu'il a déjà des caractéristiques d'habitats doux, du coup on le laisse comme ça et on essaie d'entretenir cet état." (CCIR.A_1)

La prise en compte de l'enjeu de préservation de cette espèce patrimoniale a pour conséquence de freiner les actions de remise en état de marais menées par le Conservatoire du littoral. Effectivement, depuis la politique de relance de la saliculture conduite à la fin des années 1990, le Conservatoire intervient activement au niveau des marais du Fier d'Ars pour favoriser l'installation de sauniers (principalement) en usant de son droit de préemption pour acquérir des terrains en marais²⁴, et en contractant des conventions d'usage avec les exploitants. Lorsqu'un exploitant s'installe, il demande une autorisation de travaux de restauration subventionnés au Conservatoire afin de remettre en état le marais.²⁵ Or, avec l'accroissement des enjeux environnementaux

23. Nous nous concentrons sur cet exemple emblématique pour rendre compte des rapports incompatibles entraînant des tensions sur ce territoire, mais il convient de noter que les acteurs ont pu mentionner d'autres cas exemplaires, comme la préservation de la salicorne par exemple.

24. Le Conservatoire du littoral a commencé à acquérir activement des marais dans les années 1990 à cause de la pression foncière croissante provenant d'acteurs non professionnels, c'est-à-dire "une certaine catégorie de personnes [qui] souhaitait acheter, avec des prix au mètre carré qui n'étaient évidemment pas du tout ceux pratiqués par les professionnels [...] un petit bout de terrain, une petite terre pour aller déposer trois huîtres" (CDL.B_2). L'accroissement des transactions foncières entraînait une hausse des prix de ventes qui risquait d'empêcher les professionnels, notamment les sauniers, de s'installer.

25. La déprise salicole a effectivement conduit à un état de dégradation important des marais, caractérisé par une détérioration des ouvrages de gestion hydraulique, un envasement du réseau hydraulique ne permettant plus à l'eau de circuler normalement et un comblement des pièces de marais (Paticat, 2007). Dès lors, des travaux de réhabilitation sont souvent nécessaires pour la reprise de l'activité sur le marais.

– et malgré une demande forte pour louer des terrains de la part des exploitants (sauniers et ostréiculteurs) – le Conservatoire du littoral est plus enclin à laisser ses propriétés en l'état plutôt que de les remettre en gestion (donc avec la reprise d'une activité) :

"[O]n ne doit pas valoriser à tout prix le marais. Des fois, il y a des installations même des sauniers qu'on refuse, parce qu'on ne veut pas absolument des travaux partout. Nous, on doit protéger les marais . . . [O]n participe à la valorisation économique, puisqu'on met à disposition à des professionnels, mais voilà, faut que ça soit mesuré, et pas forcément l'usage à tout prix." (CDL.B_2)

Dans ces conditions, le maintien d'une nature naturelle entre en opposition avec la conception du marais comme support de développement des activités productives :

"[L]es characées ont mauvaise réputation chez les sauniers parce qu'elles ont empêché justement des remises en état de marais. Du coup, tout le monde freine des quatre fers et en gros personne veut en entendre parler. [. . .] La relation affective au marais fait que les gens vont pas vouloir laisser leur outil de travail, comme ça, ils vont défendre le bout de gras jusqu'au bout." (saunier.E_0)

Fondamentalement, cet enjeu de préservation remet en cause le rôle de l'intervention anthropique dans le façonnement du marais, ce qui a pour conséquence de limiter les potentialités de développement des filières salicole et ostréicole sur l'île. Pour les usagers "défenseurs des activités liées aux marais" (et leurs représentants), cette politique de "laisser-faire", parfois considérée comme une mise sous cloche, génère un dysfonctionnement des marais du Fier d'Ars. L'arrêt de la gestion hydraulique, entraînant l'arrêt de l'entrée d'eau salée dans les marais sur les parcelles du Conservatoire, est considéré comme un abandon des marais :

"[L]a part des marais qui se meurent parce qu'ils ne veulent pas les mettre en gestion, en gros la part de l'environnement pour le Conservatoire, nous on la trouve trop importante et on trouve que la mise sous cloche de leur marais va à l'encontre de l'exploitation et donc à long terme à l'encontre de l'environnement. [. . .] Aujourd'hui, le Conservatoire du littoral a une vingtaine de marais potentiel pour le sel, qui ne sont pas remis en gestion et qui du coup sont des marais abandonnés, nous on considère que c'est dommage et eux ils voient un intérêt environnemental." (AEMA.A_1)

Cet abandon des marais salés par le laisser-faire entraînerait un appauvrissement du milieu à long-terme, avec un risque de fermeture du milieu, le développement d'espèces envahissantes (par ex. écrevisses de Louisiane) et surtout l'atterrissement des marais. Les marais, comme la plupart des milieux humides, ont effectivement la particularité de correspondre à un stade de "transition" et des processus d'atterrissement peuvent les transformer progressivement en milieux de plus en plus secs (Barnaud and Fustec, 2007). Il y a donc un effet irréversible de ce retour à la nature du fait de l'envasement des marais, du développement de végétations ou de l'arrivée de l'eau douce. En ce sens, l'Association des Étangs et Marais d'Ars-en-Ré (AEMA) défend l'exploitation des marais salés, salants ou ostréicoles, et le maintien de l'intervention humaine sur le milieu naturel :

"[P]our moi c'est une erreur, parce qu'on va avoir un gain de biodiversité très important sur les premières années, c'est-à-dire que quand on abandonne un marais, ça va être incroyable, il va y avoir plein d'oiseaux [...] le problème c'est que cette richesse ne dure qu'un temps et que les successions faune-flore qui vont intervenir sur 10, 20, 50 ans vont provoquer la mort irréversible du marais et sa destruction [...] On a des cas notamment sur les terrains du conservatoire, ils reprennent un marais propre, 5 ans après, je caricature, marais déconnecté, vous voyez les roseaux qui montent dedans, qui dit roselière dit vraiment un gain de biodiversité, sauf qu'une roselière si on ne l'entretient pas, 10 ans après elle va commencer à combler le milieu, et en 30 ans le milieu est fermé et vous avez perdu la zone humide." (AEMA.A_1)

Aussi, pour les exploitants, les marais en activité sont plus riches, d'un point de vue économique, mais aussi sur le plan écologique dès lors que ces milieux sont domestiqués. Ce positionnement a participé à délégitimer le rôle de la réserve naturelle de Lilleau-des-Niges, dans la mesure où les oiseaux - principal objectif de protection - s'observent sur l'ensemble des marais du Fier d'Ars, y compris sur les marais en activité :

"Il est démontré que dans la réserve Lilleau des Niges, il y avait moins de naissances qu'à l'extérieur. C'est-à-dire que où l'Homme est présent, l'oiseau se sert de la protection de l'homme pour éviter les prédateurs. Donc, ici, j'avais des petits gravelots, donc c'est une espèce assez rare, il était venir voir, il y avait plein de petits gravelots qui étaient haut comme ça, c'était marrant, sur les bords des bosses." (ostréiculteur.A_2)

Au-delà de ces positionnements contrastés voire contradictoires, les gestionnaires du service environnement de la CDC font la promotion d'une mosaïque diversifiée de milieux, "avec des habitats qui soient plus pour les espèces naturelles, des secteurs qui soient plus pour la production, voilà trouver cette mosaïque. [...] Notre objectif, c'est aussi que le marais soit vivant." (CCIR.A_1). Bien que l'objectif prioritaire reste environnemental, cette orientation permet de composer avec les différents intérêts et les multiples représentations du patrimoine naturel : à la fois préservé de l'intervention humaine pour favoriser la dynamique naturelle des milieux (avec le développement de la tolypelle saline par exemple) mais aussi en tant que produit des activités productives, dès lors que ce patrimoine domestiqué participe à la recherche d'une diversité des milieux et des habitats. Pour reprendre l'exemple de l'enjeu de préservation de la tolypelle saline :

"Voilà, une fois qu'on l'a découverte [la characée] à un endroit on essaie de favoriser pour qu'elle se maintienne sur le secteur. Notre idée ce n'est pas de l'avoir partout sur les bassins, l'idée est d'avoir une mosaïque d'habitat entre des parcelles cultivées et des parcelles qui restent en naturel, des parcelles saumâtres des parcelles salées." (CCIR.A_1)

Les acteurs gestionnaires sont plus favorables à la remise en activité de marais salants que de marais ostréicoles. L'activité salicole est de fait considérée plus compatible avec les enjeux environnementaux.²⁶ Toutefois, la figure de la mosaïque transparaît dans le discours de légitimation des ostréiculteurs eux-mêmes, s'agissant du maintien de leur exploitation :

26. L'ostréiculture en marais sur l'île de Ré souffre aussi d'une mauvaise réputation due à ses modalités de développement. Pendant longtemps, les claires ostréicoles se sont substituées aux marais salants en surcreusant les bassins salicoles, car "il y a eu des erreurs, les mauvaises pensées de se dire que pour faire des huîtres en marais, il faut beaucoup d'eau" (ostréiculteur.A_2). Cela a occasionné des dégâts irréversibles sur le fond argileux des marais, soit le bri originel. "Et en fait ça veut dire que demain l'ostréiculteur arrête et du coup un espace salicole

"[L]e fait d'être au milieu des sauniers, j'ai une faune et une flore complètement différente de celle des marais salant. Donc en fin de compte je crée de la biodiversité par mon activité au milieu d'une autre activité. Et j'ai certaine espèce sur mes marais, qui ne vont pas nicher sur les marais salants. Donc pour moi la meilleure combinaison, c'est justement de mélanger toutes les activités. Et ça se passe très bien." (ostréiculteur.Z_0)

Les gestionnaires renvoient aussi à cette mosaïque pour expliquer l'intérêt de la RNN en termes de préservation de la biodiversité²⁷ :

"[L]a réserve toute seule n'aurait pas à d'intérêt, parce qu'elle est trop petite en termes de surface et le fait qu'elle soit intégrée dans le marais du Fier d'Ars, c'est intéressant d'avoir ce secteur complètement préservé." (CCIR.A_1)

La stabilité du processus de mise en compatibilité des logiques contradictoires, à travers l'émergence d'une figure de marais naturel domestiqué qui se concrétise par la recherche d'une diversité de milieux et d'habitats, pose question, du fait de la rareté du foncier sur l'île de Ré. Comme le souligne Paticat (2007, p 34), "*compte tenu de l'exiguïté relative des lieux, les concurrences spatiales traduisent des interactions fonctionnelles plus ou moins conflictuelles*". Effectivement, il convient de se demander comment les acteurs peuvent composer avec la diversité sur le long terme, face à un espace disponible limité - tant pour les marais exploités à des fins productives et/ou environnementales que des marais inexploités pour laisser la nature s'exprimer. Face à cette problématique spécifique d'un territoire insulaire, les acteurs ont trouvé un "arrangement extraordinaire et pratiquement unique" (ostréiculteur.A_2) sur un terrain appartenant au Conservatoire du littoral, en concertation avec la CDC et des exploitants. Plus précisément, un marais salant mis en disponibilité (car sans passation immédiate) a été reconnu comme "réserve foncière". Les deux hectares, correspondant environ à 60 carreaux, ont été mis en eau "tout le temps pour éviter que s'il n'y a pas d'eau, il y ait la végétation qui prenne et la sédimentation [qui] s'installe et qu'après, pour en refaire un marais salant, ce [soit] impossible du fait de la faune et autres" (ostréiculteur.A_2). Cet arrangement innovant permet de pallier l'irréversibilité d'un retour du marais à la nature (*cf. supra*) et de dépasser en ce sens l'incompatibilité radicale entre les différentes représentations des marais. Bien que ce compromis en train de se dire tende à se stabiliser au travers d'arrangements fonciers (pour l'heure, à travers un cas unique), il conviendra d'analyser comment le contexte de changement global entraînant un accroissement de la submersion marine peut conduire à bouleverser cet accord entre acteurs porteurs d'une diversité de représentations du patrimoine des marais du Fier d'Ars.

- *À Brouage, l'élevage extensif au carrefour des différentes représentations du marais*

est disponible, en fait il n'est pas réversible parce qu'il est surcreusé, donc ça veut dire que derrière tu ne peux pas refaire un marais salant sur cette parcelle." (saunier.A_1). De fait, le fond du marais devient mou, de l'eau douce s'infiltré, empêchant l'exploitation du sel. Depuis une vingtaine d'années, l'AEMA en charge des travaux de réhabilitation des marais travaille pour ne plus dégrader les marais d'origine. Les ostréiculteurs sont désormais dans une logique de transmission des marais "tels qu'ils sont", c'est-à-dire en restant exploitables pour la saliculture dans le cas où l'ostréiculture ne perdure pas.

27. Par ailleurs, la fonctionnalité écologique du site (*i.e.* zone de reposoir en hiver) est mise en avant par la LPO pour légitimer les actions de protection de la réserve : "Alors en hiver ça se voit plus, parce qu'en hiver c'est vraiment sur la réserve que sont les principaux reposoirs de marée haute, donc là c'est là-dessus que j'argumente "mais la réserve elle sert d'abord à ça" mais au printemps c'est pas évident." (LPO.A_0).

À Brouage, l'incompatibilité des représentations entre le marais naturel, le marais ressource et le marais domestique repose également sur la question de la place de l'intervention anthropique dans la dynamique naturelle du milieu (entre exploitation et laisser-faire). Alors que les protecteurs des milieux naturels – techniciens et gestionnaires principalement - défendent une nature naturelle abritant une diversité d'espèces faunistiques et floristiques et d'habitats, les exploitants défenseurs des activités revendiquent la préservation d'un marais domestiqué, et plus précisément d'une nature jardinée par les usages. Ce positionnement est partagé par les éleveurs du marais et par les céréaliers :

"[Q]uand t'arrives, tu vois une belle parcelle, que le maïs est semé droit, qu'il est joli, pour nous c'est beau. Pour des gens c'est peut-être pas beau, mais nous c'est ce qu'on aime. C'est du boulot bien fait, c'est propre, c'est joli, y'a pas une herbe qui dépasse par-dessus. C'est ce qu'on aime faire. Que de voir des ronces et des roseaux pousser, je m'en remettrais pas moi."
(agriculteur.B_2)

Les tensions entre les différents groupes d'acteurs émergent lorsque la préservation du patrimoine naturel altère l'exercice des activités productives. Plus précisément, la dynamique de "réensauvagement" du marais liée à un phénomène de déprise agricole (De Cacqueray et al., 2018) peut avoir un intérêt sur le plan écologique en ce qu'elle favorise certaines espèces (cistudes, oiseaux) mais elle entraîne aussi une dégradation des conditions d'exercice de l'activité, pastorale notamment, liée à l'effondrement des berges, à l'envasement des fossés, entraînant l'affaiblissement de l'écoulement de l'eau et des difficultés d'abreuvement par exemple.²⁸ En ce sens, les éleveurs défenseurs des activités déplorent le manque d'entretien du marais :

"Le marais, il est en train de se perdre. Il est en train de devenir en ronce, c'est impressionnant. [...] Il y a beaucoup moins d'entretien qui se fait. Et après, c'est pas tout ce qui est Conservatoire du littoral et tout qui font de l'entretien. Entretien 0. Un petit peu pour les fossés, mais pour l'entretien des ronces et tout, non. Ils veulent voir comment on va devenir en marais en laissant naturellement sans bestiole, sans rien. Bon bah, ça devient qu'une friche. Donc, un nid à sangliers et à ragondins. [...] On a toujours entretenu le marais comme il doit être entretenu, en maintenant tout en état, tout propre. On aime le marais." (éleveur.G_2)

Par ailleurs, la conception des agriculteurs céréaliers, revendiquant la préservation d'un marais industriel performant, s'oppose à la préservation du milieu naturel souhaité par les gestionnaires. Pour les premiers, le marais n'a de valeur qu'en tant que ressource productive. Ils défendent la transmission de leur patrimoine productif au titre de ses performances. Comme l'explique un agent du Forum des Marais Atlantiques :

"[C]'est pour ça que les agriculteurs, qui ont mis en place des cultures drainées, suite à des remboursements, ne veulent pas lâcher le morceau, ils ont des rendements formidables, sans avoir à amener que de l'azote d'ammonitrate. Au niveau du phosphore, il n'y a pas besoin d'en mettre puisque le sol, il y a de la disponibilité naturelle. Il n'y a pas besoin d'arroser, donc le bénéfice est maximum." (FMA.B_2)

28. Le curage des fossés est essentiel puisque ceux-ci jouent le rôle, pour rappel, de clôture naturelle et d'abreuvoir (un canal entretenu permet ainsi de stocker plus d'eau).

De ce fait, les agriculteurs céréaliers considèrent qu'ils exercent la seule activité rentable et viable sur le marais :

"Tout le monde arrête l'élevage, ça paye pas. Les gens vont pas travailler 7 jours sur 7 pour 500 euros par mois. [...] Comme je parlais du blé dur, faut se rendre compte quand même qu'on fait du maïs à 100 ou plus de 100 quintaux selon les parcelles sans irrigation, que les mecs font ça avec quatre tours d'eau dans des terres légères. " (agriculteur.B_2)

Au-delà de la forte productivité de la céréaliculture, c'est la valeur économique des terres céréalières, constituant un capital privé, qui est reconnue par la majorité des exploitants (céréaliers comme éleveurs), comme cet agriculteur qui est passé de la céréaliculture à l'élevage extensif :

Comme c'est des prairies...pas "naturelles" mais toutes les terres, je n'ai pas le droit de les retourner maintenant. Ils sont en prairie, ils resteront en prairie. Donc c'est des terrains qui sont en termes d'hectares de céréales, qui valent grosso modo, 7, 8, 10 000 euros l'hectare, quoi. [...] Et moi... Ça vaut, comme le marais, 1000 euros l'hectare, quoi." (éleveur.A_2)

Pour autant, la céréaliculture est fortement décriée par les techniciens et gestionnaires du milieu naturel dans la mesure où cet usage, reposant sur des marais asséchés et endigués, est incompatible avec le maintien du milieu humide²⁹ :

"[J]e vais le faire un peu caricatural, quand on a des champs qui ressemblent à la plaine de Beauce, à savoir la céréaliculture en milieu du marais alors que c'est des terres normalement zones humides, où il faut pomper pour évacuer l'eau et des choses comme ça pour que ça fonctionne bien [...] si on veut des zones humides et de la biodiversité, entre un champs de maïs ou une prairie, il n'y a pas besoin d'avoir fait un Bac + 5 dans le domaine de l'environnement pour savoir lequel est le plus intéressant." (CDL.A_1)

À Brouage, une figure du compromis patrimonial semble émerger autour de la promotion de l'élevage extensif, qui est la principale activité compatible avec la préservation de l'environnement naturel.³⁰ Comme le résume un agent du CEN, il s'agit de "faire en sorte que l'élevage soit adapté à l'environnement dans lequel il se développe et qu'à l'inverse, cet environnement-là soit préservé, valorisé par l'élevage." (CEN.B_1). Il apparaît que l'élevage extensif constitue aujourd'hui, pour la majorité des acteurs, un levier pour entretenir le marais de Brouage, quelle que soit la finalité recherchée, économique ou écologique. Alors que ce compromis en train de se dire, impliquant la prise en compte de la construction anthropique du marais naturel, paraît plutôt stabilisé, les exploitants soulèvent des questionnements et des inquiétudes vis-à-vis de la viabilité de ce modèle d'exploitation. Les éleveurs sont maintenus dans un modèle productif qu'ils considèrent difficilement pérenne dans la mesure où il est peu rentable et très contraint³¹, et que

29. De fait, la conversion des prairies pâturées en terres céréalières à la fin des années 70 a entraîné le remembrement et l'aplanissement des terres de marais, le comblement des fossés et le drainage enfouis des sols.

30. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, l'élevage extensif permet, par exemple, l'entretien du réseau hydraulique, bénéficiant à l'accueil de la biodiversité en évitant l'atterrissement et le colmatage des canaux et fossés ou le maintien d'un milieu ouvert par le broutage des troupeaux. L'activité pastorale entretient ainsi une diversité d'habitats favorables à de nombreuses espèces (par exemple, les limicoles ou les invertébrés aquatiques).

31. Il sera donc intéressant d'aller voir, au-delà de ce discours, les compromis qui sont réellement en train de se faire (*cf.* section 3.2 du chapitre 3) et leurs déterminants (*cf.* section 4.1 du chapitre 4).

le contexte socio-économique ne leur est pas favorable – en particulier la baisse tendancielle de la consommation de viande (Aubert et al., 2017). Les aides dont ils bénéficient (comme les MAE ou la PAC) ne semblent pas suffisantes pour vivre de cette activité :

"[L]es gens ne vivent pas du marais. Vous pouvez aider quelqu'un, mais quand il n'en vit pas c'est compliqué." (agriculteur.D_2)

"Parce qu'actuellement, s'il n'y avait pas de Natura 2000, de MAE et tout le machin, [le marais] serait déjà transformé. Là, ils nous tiennent un petit peu parce qu'il y a une bouchée de pain. Mais la bouchée de pain, à force, soit qu'y aura plus d'agriculteurs pour le travailler parce qu'il sera... il est en Natura 2000 et puis les agriculteurs ne s'y intéresseront plus." (éleveur.A_2)

Dans ces conditions, les éleveurs attachés à leur territoire, leur métier et au marais domestiqué souhaitent disposer des moyens nécessaires pour entretenir la nature :

"[A]lors soit qu'ils nous versent une prime d'entretien, mais on ne parle plus d'élevage, c'est-à-dire on met les animaux ou pas, mais qu'on entretienne le milieu, qu'on nous donne une prime, mais voilà, quoi, hein, il va falloir, quoi. [...] S'ils ne font pas ça, le marais est perdu. Il est perdu. Mais il faut que ça soit rapide. Il va s'enfricher, quoi, c'est sûr." (éleveur.A_2)

Dans ce contexte, il y a lieu de s'interroger sur la stabilité de cette figure du marais naturel domestiqué. Pour les techniciens et les gestionnaires protecteurs des milieux naturels, l'enjeu écologique prime avant l'enjeu économique. Ce groupes d'acteurs ne mobilisent pas, comme nous l'avons vu, le registre domestique et familial pour justifier l'exploitation du marais alors qu'il existe une "vraie attache tripale du marais chez les éleveurs" (CEN.B_1). Pour l'heure, la gestion de l'environnement s'appuie sur un référentiel qui correspond au marais de Brouage tel qu'il existe depuis 200 ans, c'est-à-dire depuis les travaux d'assainissement qui ont conduit à la mise en place d'un circuit d'eau douce permettant le développement du pastoralisme sur les anciennes salines, soit un marais domestiqué par le pâturage avec un intérêt environnemental majeur. Aussi, l'objectif écologique principal prend en compte le maintien de l'élevage sans toutefois avoir directement pour objectif de maintenir l'élevage. Pour ces acteurs, le marais, son patrimoine naturel, peut évoluer si l'élevage ne peut se maintenir (*i.e.* le référentiel peut changer) :

"À l'heure actuelle, on est sur une gestion comme on dit, telle qu'il est là, alimenté par le canal Charente Sud, donc un marais doux. Je crois que ça a deux ou trois siècles. Donc on est sur cette orientation-là paysagère ou écosystémique. Ça ne veut pas dire que si les contextes changent, il ne faille pas, nous, changer notre approche. [...] Donc on est sur un écosystème qui n'est pas le même qu'il y a 300 ans et qui ne sera peut-être pas le même dans 300 ans." (CEN.A_1)

"Dans l'absolu, le marais, il n'a pas besoin d'élevage extensif parce que le marais tout seul va évoluer. [...] [D]'un point de vue biologique, le marais n'en a rien à cirer des vaches. Il n'a pas besoin des vaches pour vivre. Il y a eu des marais bien avant qu'il y ait des vaches et des paysans et il s'en sortait très bien." (LPO.B_1)

Il nous semble que le processus d'émergence du compromis patrimonial en train de se dire à Brouage, reposant sur les intérêts des gestionnaires liés à la préservation d'un patrimoine

naturel d'exception et le marais-ressource domestiqué des exploitants et de leurs représentants, préfigure d'une accentuation des oppositions à venir concernant la gestion du territoire soumis à la submersion marine, ce que nous interrogerons ultérieurement.

3.1.2.2 Éléments discursifs de la figure du marais culturel paysager

La seconde figure de compromis patrimonial que nous qualifions à travers la *figure du marais culturel paysager* articule différentes représentations patrimoniales des marais, en lien avec leurs dimensions culturelles : le *marais monumental*, le *marais paysager* et le *marais culturel productif*. Pour rendre compte des antagonismes que génèrent ces représentations, nous présentons cette fois les deux problématiques liées à la préservation des dimensions culturelles que rencontrent les acteurs de ces deux territoires – à des degrés variables – et qui conduisent à l'émergence de figures du marais culturel paysager, soit les tensions liées à *i*) l'ambivalence de l'attrait touristique et *ii*) au maintien de paysages emblématiques reposant sur les activités productives.

- *L'attrait touristique lié au renom des territoires qui entraîne une opposition entre intérêts marchands et non marchands*

La représentation du marais monumental est sous-tendue, nous l'avons explicité, par des logiques de préservation des éléments symboliques du patrimoine culturel, auxquels correspondent les monuments historiques ou les éléments immatériels définissant l'identité locale (tels que les savoir-faire ou les traditions orales), dans la lignée du patrimoine immatériel tel que le définit l'UNESCO en 2003 (Bortolotto, 2011). Cet enjeu de préservation ne semble pas directement opposé aux enjeux d'usages du marais, dans la mesure où il n'implique pas - pour les acteurs "protecteurs des milieux naturels" porteurs de cette vision - de les réguler. Les biens patrimoniaux monumentaux et matériels (par exemple, la citadelle de Brouage) sont effectivement en propriété et en gestion publiques. Par ailleurs, la patrimonialisation des éléments intangibles liés aux activités en marais paraît compatible avec la dimension culturelle des marais défendue par les gestionnaires "attachés à l'identité patrimoniale productive". À cet égard, le service patrimoine de la CDC de l'île de Ré favorise une transmission mémorielle des connaissances sur le patrimoine productif des marais, à travers des actions de communication et des inventaires, visant à "garder une mémoire archivistique" (CCIR.C_0), soit à "faire connaître. C'est dire il y a un patrimoine qui existe, qui est là et en fait si on arrive à faire connaître le patrimoine, c'est comme ça qu'on va pouvoir le préserver aussi" (CCIR.B_1). Néanmoins, la préservation de ces dimensions patrimoniales est justifiée par leur participation au renom des territoires. Cela entraîne un accroissement de l'attractivité touristique favorisant certes le développement économique local, mais participant aussi à créer une tension avec le risque d'un usage touristique intensif, un paradoxe qui est caractéristique des territoires (rétro-)littoraux (Cazals et al., 2015). Aussi, la conception du marais monumental entraîne des tensions liées à l'ambivalence entre les intérêts marchands et non marchands. Cette problématique est spécifique au territoire insulaire de l'île de Ré.³² Au niveau de l'île de Ré, et plus particulièrement sur les marais du Fier d'Ars, les touristes et visiteurs viennent effectivement profiter d'un "cadre naturel" préservé. Les marais sont

32. Comme nous l'avons vu en interprétant la VS5 "Impact du tourisme".

renommés pour leur dimension sauvage, dans un sens esthétique et paysager plus qu'écologique. De fait, l'attrait pour les touristes provient du fait que ce soit :

"une nature préservée. On traverse des grands espaces où il n'y a rien qui vous gêne la vue, surtout l'hiver. C'est cet aspect très naturel avec assez peu de choses. C'est vrai que tout le monde y a travaillé aussi, ça fait un peu carte postale." (CDL.B_0)

La CDC soutient le développement touristique de l'île, en ce qu'il contribue au développement économique local. Le système d'écotaxe notamment, mise en place en 1999 par le département de la Charente-Maritime et versé à chaque passage du pont de l'île de Ré, fournit à la collectivité des moyens financiers importants, alloués en partie à la gestion et à la restauration des marais.³³ L'attractivité touristique devient un levier de préservation des marais, en particulier des marais salants :

"Pour la CDC, ils ont quand même eux, au niveau environnement, l'attrait touristique aussi. Et l'attrait touristique d'une île avec des hommes qui tirent le sel, c'est extraordinaire, les photos, tout ça, c'est super dans le paysage de l'île de Ré. On vend l'île de Ré avec son sel, ses marais, c'est génial. Si on laisse les marais à l'abandon, tous les gens passent en vélo, il n'y a aucun intérêt. [...] Donc, il y a aussi une vision du tourisme derrière." (ostréiculteur.A_2)
"[Notre économie] a une portée touristique et on sait que les pouvoirs politiques sont sensibles à ça parce qu'ils ont décidé de mettre ça en avant, les activités primaires et le paysage, les ressources naturelles plutôt que les infrastructures touristiques." (saunier.B_1)

Pour les acteurs "soucieux du devenir des marais" notamment, la promotion du développement touristique peut conduire à un tourisme de masse, particulièrement sur la période estivale³⁴, mettant paradoxalement en péril le cadre naturel paysager dont il souhaiterait bénéficier. Le discours des exploitants - dont les exploitants soucieux du devenir des marais - rend compte de cette ambivalence et de ces tensions sous-jacentes. Le tourisme représente à la fois une contrainte pour l'activité et une menace pour les marais, tout en constituant une opportunité pour relancer leur activité économique. Aussi, certains ostréiculteurs ont diversifié leur activité, parfois par nécessité, en proposant des dégustations à la cabane tout en cherchant à maîtriser les flux touristiques :

"Une fois qu'on est en place, on fera la dégustation d'huîtres et aussi sur le marais mais par petits groupes choisis. Ça va être d'abord nos clients. [...] Je ne veux pas avoir 36 000 personnes sur le marais. [...] [À] la différence des autres, c'est qu'on veut ouvrir de septembre à fin mars pour recevoir. On ne veut ni parasol, ni terrasse, ni rien et les gens sont prévenus, ils rentreront dans un établissement ostréicole en activité." (ostréiculteur.A_2)

Par ailleurs, du fait de l'aspect naturel et "sauvage" du paysage, les touristes considèrent difficilement les marais comme un lieu de production, ce qui tend à générer des frictions entre les

33. Les recettes issues du "droit départemental de passage" sont plus précisément reversées : *i*) au Département pour l'entretien et la gestion du pont, et *ii*) au Département, à la CDC et aux communes de l'île de Ré afin de financer des actions de protection et de gestion de l'environnement sur l'île et pour promouvoir des modes de transports "propres" - ce qui constitue le volet "écotaxe" (voir le [site de la CDC de l'île de Ré](#)).

34. Pour rappel, la population estivale est en moyenne dix fois supérieure à la population sédentaire.

visiteurs et les exploitants attachés à l'identité patrimoniale productive, qui défendent leur outil de travail. Aussi, la mise en place d'une piste cyclable longeant les marais salants et ostréicoles (nommée "Le chemin des marais") a certes permis de valoriser la découverte des marais salés et des paysages, mais a aussi participé à l'augmentation des incidents avec des touristes :

"Et est-ce que les gens passent dans des endroits qui ne sont pas faits pour les vélos? Oui, partout. Comme c'est tout bête, mais l'été ils descendent dans les marais salants pour voir, pour prendre des photos. Mais non, parce qu'ils marchent avec leurs chaussures, ils bousillent tout le marais." (ostréiculteur.I_2)

"C'est très, très compliqué à faire comprendre que les marais sont des propriétés privées. C'est une propriété privée mais c'est parce qu'il y a des gens qui travaillent et qu'il y a une production qui est faite et que si on s'amuse à marcher sur les tas de sel... Les gens qui récupèrent un peu de sel aussi dans les tas, ce n'est pas dommageable en termes économique pour le saunier, mais c'est un manque de respect déjà pour le travail qu'il a fait." (CCIR.B_1)

Sur le marais de Brouage, le développement du tourisme en est à ses prémises à l'échelle du marais. À l'heure actuelle, les flux touristiques sont concentrés au niveau de trois sites : la citadelle de Brouage à Hiers-Brouage, la tour de Broue à Saint-Sornin et la RNN de Moëze-Oléron. L'ambition des acteurs en charge des questions liées au tourisme, notamment des deux intercommunalités et de la Maison du tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes, est de valoriser le patrimoine à l'échelle de l'ensemble du marais, au-delà de ces pôles touristiques isolés. De fait, le marais n'est qu'un lieu de passage des visiteurs : "[la citadelle] c'est LE lieu touristique par excellence, mais cerné de marais et les gens ne font que passer dans le marais. Vraiment on passe, on ne s'y arrête pas." (Maison_Tourisme.A_1). Cette recherche de la renommée, qui ne semble pas susciter de tensions ouvertes entre les différents groupes d'acteurs³⁵, s'appuie sur la promotion d'un tourisme "confidentiel", avec de "faibles volumes", destiné à une "clientèle vraiment amoureuse de découverte, de l'environnement, de la faune et de la flore" (Maison_Tourisme.A_1). D'ailleurs, le directeur de la Maison du Tourisme "préfère ne pas parler de tourisme mais de valorisation du patrimoine. [...] Parler de tourisme dans un département comme la Charente Maritime, qui est suivant les années deux ou troisième département touristique de France avec une côte qui est hyper proche, où là il y a une grosse fréquentation touristique, ça crée tout de suite une ambiguïté. Les gens ont peur. Les gens ont peur de l'envahisseur, ça y est les cars vont débarquer dans le marais, on va nous envahir, il va y en avoir partout." (Maison_Tourisme.A_1).

Cette volonté de faire découvrir un site emblématique implique de développer l'itinérance douce, notamment cyclable, avec la création de nouveaux itinéraires en s'appuyant sur la Vélo-dyssée qui traverse déjà le marais. Au-delà de ces aménagements, il émerge un véritable enjeu de construction d'une identité culturelle collective du fait d'un espace "difficile à appréhender".³⁶ Les

35. Les résultats de notre enquête indiquent effectivement que ce sujet ne fait pas l'objet de désaccord entre les acteurs enquêtés, dont les exploitants. Pour autant, De Cacqueray et al. (2018) suggèrent que les exploitants du marais de Brouage craignent un tourisme de masse et développent "une attitude de rejet vis-à-vis de l'extérieur" (De Cacqueray et al., 2018, p 22), ce que soulevaient également Billaud and Bruguière-Garde (1992) selon qui les agriculteurs du marais se méfient de la valorisation touristique.

36. D'après le Conservatoire du littoral, le marais de Brouage était un "no man's land politique" (CDL.A_1) jusqu'en 2014 avec l'autorisation et le financement d'une opération de curage du canal de Broue par l'Agence

gestionnaires travaillent en ce sens sur l'élaboration d'une stratégie commune de développement culturel pour définir, avec les acteurs locaux, ce qu'est "l'esprit des lieux" du marais de Brouage, l'idée étant d' "injecter du sens sur ce que chacun [collectivités, opérateurs touristiques...] va raconter sur ce territoire" pour avoir "une cohérence globale sur ce récit culturel que l'on va offrir aux visiteurs pour raconter le marais" (Entente.A_1). Ce projet de développement touristique n'a pas qu'un objectif de valorisation non marchande. Il s'agit également de favoriser le développement économique local et de soutenir les filières productives :

"Ça peut permettre pour certains d'amener de la valeur ajoutée. Quelqu'un qui prend la Vélodyssée par exemple, qui va venir là, qui va peut-être acheter des produits locaux [...] [O]n a pu voir, à certains endroits, des gens qui dorment à côté, qui vont découvrir le milieu, qui vont pouvoir investir." (Maison_Tourisme.A_1)

Aussi, sur le marais de Brouage, le développement touristique souhaité devra prendre en compte le maintien d'un site fragile et maîtriser la fréquentation, pour pallier l'apparition de tensions avec les acteurs locaux, à l'instar du marais du Fier d'Ars.³⁷ En définitive, la valorisation d'une identité culturelle associée à des paysages emblématiques (soit la préservation d'un marais "monumental") génère plus ou moins de tensions sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, selon la présence historique du tourisme.

- *La préservation des dimensions culturelles prise entre une argumentation paysagère et productive qui suscite des oppositions (ensuite dépassées)*

Sur les deux territoires, les tensions se cristallisent autour de la préservation des dimensions culturelles des marais dans leurs différentes acceptions, qui ont tendance à opposer les acteurs attachés à l'identité patrimoniale productive, qui considèrent le marais comme un outil de production, et les acteurs protecteurs des paysages. Nous avons vu précédemment que ces derniers souhaitent préserver les paysages remarquables des territoires ruraux, tels que le paysage de jas et de bosses du marais de Brouage ou les champs de marais salants sur le Fier d'Ars. Dans ce cadre, les pratiques productives participent au maintien des paysages identitaires spécifiques. Sur le marais de Brouage, les pratiques pastorales participent, par exemple, au maintien des prairies permanentes qui rappellent la domestication du marais par l'élevage extensif depuis plus de deux siècles. L'activité ostréicole, sur la partie "salée" du marais, participe aussi à façonner l'identité paysagère du marais. Les claires ostréicoles, les petits bâtiments d'exploitation colorés le long du havre de Brouage, de même que les chenaux qui alimentent les claires en eau salée, sont autant d'éléments paysagers emblématiques. Au Fier d'Ars, la volonté de préserver des paysages identitaires et ruraux se cristallise autour de la saliculture, l'ostréiculture n'étant pas considérée par les acteurs comme ayant un rôle majeur dans l'entretien du paysage. Dès lors, cet enjeu de préservation entraîne une tension entre les acteurs du fait de l' "institution d'un

de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a favorisé la création d'une Entente intercommunautaire (entre la Cdc du bassin de Marennes et la CARO) et le lancement du Grand Projet du Marais de Brouage en 2016, entraînant une réflexion collective sur les enjeux de préservation du marais.

37. Notons à cet égard le lancement d'une Opération Grand Site du marais de Brouage, visant justement à réfléchir aux questions d'accueil du public et de gestion de la fréquentation et afin d' "encadrer un développement locale en harmonie avec le site" (d'après le [site de la CARO](#)).

bien commun à caractère général [...] dont l'effectivité de la transmission dépend de modalités de gestion locales" (Carnoye, 2016, p 251), en l'occurrence l'exercice d'usages locaux dont le développement est régulé voire contraint. Ainsi, comme l'exprime le Conservatoire du littoral concernant l'enjeu de préservation du paysage du marais de Brouage :

"Est-ce que le territoire, il part à l'économie pure et simple et tous les moyens sont bons par rapport à l'évolution de l'économie ou est-ce que, nous, on intervient en disant, nous, on veut geler, on veut faire une carte postale, je caricature parce qu'il faut être honnête, ce que l'on fait c'est un peu figer un certain paysage parce qu'on trouve que ce paysage, à l'instant T, est intéressant." (CDL.A_1)

Cette tendance à la fixation du paysage est appréhendée par les exploitants comme un "obstacle, un facteur d'inertie" (Sgard, 2011), limitant le développement des exploitations.³⁸ Cette fixation du paysage comme "carte postale" est d'autant plus importante sur le marais du Fier d'Ars dont les représentations paysagères ont peu évolué au fil du temps (Tardieu, 2024). Aussi, les sauniers défenseurs de leur activité ou attachés à l'identité patrimoniale productive expriment leur désaccord :

"Et là maintenant dès qu'on veut changer la configuration du marais parce qu'on veut aussi moderniser notre façon d'exploiter, tout en l'exploitant à la main, on change la configuration de notre circuit d'eau, enfin voilà et donc du coup-là ça commence à poser problème, on sent qu'à la DREAL on commence à dire "ah ben non" alors que techniquement ils ne connaissent rien, quoi, c'est ça qui est un peu difficile."

"[...] ben le marais salant en lui-même c'est un patrimoine, qui a été créé y'a 800 ans pour les premiers, donc tout ça ce patrimoine il est lié à la continuation de l'activité donc si on ne permet pas de continuer l'activité c'est-à-dire qu'on ne permet pas de monter un modèle économique avec ça, le patrimoine il va tomber." (saunier.E_0)

Le marais paysager que souhaitent préserver les gestionnaires protecteurs des paysages reposent sur les éléments matériels nécessaires à l'exercice des activités mais aussi sur les éléments naturels renvoyant à une biodiversité locale à préserver pour ses aspects visuels - tel que le circuit d'eau douce entretenu par les éleveurs à Brouage. Au Fier d'Ars, les éléments naturels intègrent ainsi le paysage "figé" de carte postale :

"Là au printemps, là tout ce que vous voyez, toutes ces plantes-là, c'est de la moutarde, donc là on a dit à l'instant T que le paysage naturel de l'Île de Ré c'était ça avec des tamaris. Les tamaris, je ne sais pas depuis quand ils sont là, aucune idée, par contre la moutarde, elle a quand même envahi toutes les bosses mais elle est là depuis 17-18^e siècle. Avant il n'y en avait pas du tout, d'après ce que j'ai lu. Donc c'est aussi toujours très relatif, un paysage c'est aussi fait pour se transformer, je suppose, donc de vouloir le figer comme ça de temps en temps c'est... moi, je me pose aussi un peu la question de l'intérêt de tout ça." (saunier.B_1)

38. Notons à cet égard que malgré ses réformes successives, le Conservatoire du littoral semble mener une politique patrimoniale assez classique, tant à Brouage qu'au Fier d'Ars.

Certains sauniers font partie des protecteurs des paysages. Ils défendent un paysage vivant, qui ne correspond pas toujours aux représentations normatives du paysage "traditionnel"³⁹ portées par le Conservatoire du Littoral et la DREAL, ce qui entraîne des désaccords :

"Je me rappelle avoir fait des chemins qui n'étaient pas tout à fait droits. [...] J'avais fait un cercle plutôt que de faire des chemins carrés, enfin des chemins un peu... un quadrillage. J'avais fait des chemins un peu courbes. Et le Conservatoire m'avait fait des remontrances parce qu'il fallait que je respecte la trame traditionnelle du marais." (saunier.B_1)

Au croisement de ces différentes représentations des marais liées à leurs dimensions culturelles, la figure du compromis patrimonial émerge à partir de formes de compatibilités relatives. Au-delà des différents principes légitimes (le renom pour le marais monumental ou la tradition domestique pour le marais culturel productif par exemple), il nous semble effectivement que le marais paysager culturel constitue un espace de rencontre capable de contenir les différentes représentations du marais. Dans ce cadre, l'objectif de maintien d'une attractivité (présentant un risque de dérive lié aux intérêts touristiques marchands) (marais monumental) est liée à la préservation des paysages ruraux pour des raisons non marchandes (marais paysager), paysages qui sont emblématiques mais aussi identitaires, c'est-à-dire des paysages construits par les activités et les composantes matérielles qu'elles façonnent et entretiennent (que ce soit la structure des marais, les outils de travail ou la biodiversité), conduisant à la prise en compte du marais culturel productif.

3.2 Des compromis en train de se faire compatibles avec "ce qui se dit"

Dans cette seconde section, nous entamons la caractérisation des compromis en train de se faire, par l'analyse approfondie des pratiques individuelles des exploitants des marais de Brouage et du Fier d'Ars. Cette section vise à répondre plus particulièrement à trois enjeux. D'abord, nous cherchons à rendre compte de la diversité des pratiques productives, en mobilisant la grille des mondes de production du secteur primaire que nous avons présentée au premier chapitre de la thèse. Inspirée des mondes de production de [Salais and Storper \(1993\)](#), cette grille nous permet effectivement d'étudier les acteurs en situation, au travers d'un nombre limité de trois mondes (ou modèle) de production : le modèle traditionnel, le modèle productiviste et le modèle innovant. Chaque modèle productif abrite, comme nous l'avons vu, une variété de pratiques productives possibles, au sens de l'approche par les pratiques. Ils renvoient effectivement à une combinaison spécifique de "variantes de pratiques" ([Higginson et al., 2015](#)), selon la façon dont les éléments composant les pratiques (sens, compétences, objets) sont interconnectés. Ensuite, en prenant explicitement en compte les raisons d'agir des exploitants, soit du sens qu'ils donnent à leurs pratiques, nous cherchons à révéler les différentes logiques d'hybridation intervenant à l'échelle des exploitations et qui dépassent la sphère marchande, entre l'exploitation des ressources (im-)matérielles, naturelles, culturelles, paysagères ou productives (par exemple,

39. Comme l'explique [Legrand \(2019, p 19\)](#) : "*Depuis l'arrivée du tracteur, un chemin de roulage a été dessiné dans les champs de marais, plus grand qu'à l'origine pour déplacer le sel du marais à la bosse par la mécanisation. Ces modifications font parties des rares changements depuis la création des marais salants, où on retrouve une pérennité paysagère et technique depuis plusieurs siècles.*"

le prélèvement de la ressource naturelle en eau) et les formes de protection, explicites ou non, de ces ressources. Il est entendu que les raisons d’agir des producteurs se distinguent alors des représentations patrimoniales que nous avons interrogées précédemment, en ce sens que nous interrogeons les justifications des acteurs vis-à-vis de leurs choix productifs et non directement vis-à-vis de leurs conceptions du marais, bien que leur activité soit liée à ce dernier. Autrement dit, nous cherchons à expliciter les logiques entre usage et préservation, dans lesquelles les pratiques individuelles sont inscrites, et qui donnent lieu à une diversité de compromis productifs en train de se faire, conduisant à des résultats variés au sein de et entre les filières.

Enfin, considérant que ces différentes formes de compromis entraînent des rapports différenciés au marais et à l’environnement naturel, nous cherchons à évaluer qualitativement le degré de durabilité des pratiques. Comme nous l’avons vu, les composantes matérielles des pratiques, variant selon les procédés d’exploitation (par exemple, les types d’infrastructures), constituent des éléments de pression potentielle sur l’environnement. L’enjeu majeur de cette section est donc de rendre compte de la "résonance" (ou non) des compromis en train de se faire avec les compromis en train de se dire. Dit autrement, nous questionnons dans quelle mesure les modalités d’exploitation résultant des différents compromis productifs sont compatibles avec les figures de compromis patrimonial dominantes que nous avons explicitées auparavant.

Sur le plan de la méthode, nous nous appuyons à nouveau sur les données de notre enquête (discours et variables issues du questionnaire) en nous focalisant maintenant sur les questions de la première partie du questionnaire portant sur leurs pratiques individuelles, auxquelles ont répondu les 52 exploitants enquêtés sur les marais de Brouage et du Fier d’Ars. Le jeu de données que nous mobilisons se compose de 28 variables catégorielles après nettoyage et sélection des variables clés⁴⁰ (cf. annexe G tableau G2). Les résultats du ClustOfVar appliqué sur ce jeu de données⁴¹ donnent logiquement lieu à une partition des variables en trois classes, reportée au tableau 3.5, en ce sens que par construction, les valeurs positives des VS sont associées aux modalités autres que "NC" (*i.e.* non concerné) pour les variables relatives à une activité productive spécifique.⁴² Aussi, chaque classe oppose une activité (en valeurs positives) aux autres (en valeurs négatives).

Dès lors, la VS1 associe onze variables dont l’ensemble des variables relatives aux (éléments de) pratiques de l’activité salicole et, dans une moindre mesure, les variables relatives à l’acquisition d’un label (*label*) ou à des logiques d’usage (*Usages Volumes*) ou de préservation (*PreservDimProd*). Cette VS1 concerne donc la **saliculture** et oppose les sauniers (valeurs positives) et les autres producteurs (valeurs négatives). La VS2 contient neuf variables dont plus de la moitié ont trait à l’activité ostréicole, sinon liées à l’acquisition d’aides ou aux circuits de commercialisation

40. Pour rappel, les variables clés correspondent aux indicateurs que nous avons identifiés au préalable pour chaque variante de pratiques. Pour reprendre l’exemple de l’ostréiculture : le captage de naissain naturel ou l’achat de naissain à l’extérieur sont des indicateurs de différentes variantes. Voir la section 2.2.2.1 du chapitre 2 pour un rappel de la méthode.

41. Voir l’annexe I pour un aperçu du dendrogramme des variables et de l’évolution du critère d’homogénéité.

42. Certaines questions relatives aux pratiques transversales aux filières (par exemple, "Avez-vous, à court terme (*un ou deux ans*), un projet de diversification de votre activité ?") ont été posées à l’ensemble des enquêtés, quelle que soit leur activité productive, et d’autres étaient spécifiques à chaque type d’activité. Aussi, prenons par exemple la variable *sali_mono* issue de la question "Êtes-vous en mono-activité salicole ?" posée uniquement aux sauniers. Si un saunier a répondu oui, la modalité sera codée "oui", s’il a répondu non, elle sera codée "non". Pour les autres producteurs, la modalité est codée "NC".

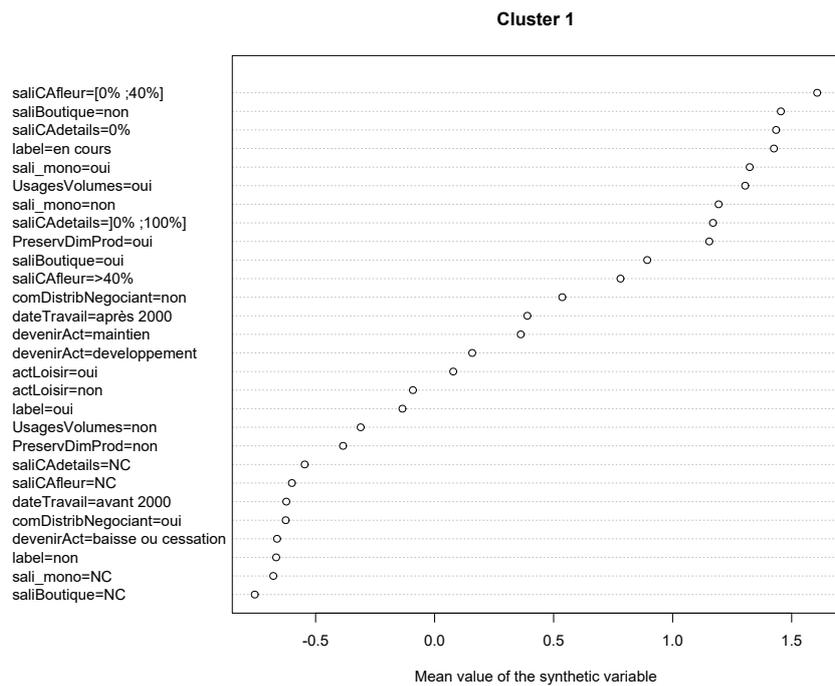
TABLE 3.5 – Partition des 28 variables en trois Variables Synthétiques

Classe	1	2	3			
Nb de variables	11	9	8			
Variables (Squared loading)	sali_mono	(0.87)	ostrei_capt	(0.97)	agriOrient	(0.95)
	saliCAfleur	(0.85)	ostreiEcloPart	(0.97)	agriSAUPart	(0.94)
	saliBoutique	(0.81)	ostreiCrevettes	(0.97)	agriMethanPhoto	(0.89)
	saliCADetails	(0.74)	ostreiElevMarais	(0.96)	UsagesValorisation	(0.58)
	label	(0.72)	ostreiTriplo	(0.96)	locHorsMarais	(0.53)
	PreservDimProd	(0.44)	aides	(0.69)	UsagesContraintes	(0.28)
	UsagesVolumes	(0.40)	comCooperative	(0.46)	PreservDimPaysag	(0.24)
	comDistribNegociant	(0.33)	comCircuitCourt	(0.40)	diversif	(0.0008)
	dateTravail	(0.24)	PreservDimNat	(0.08)		
	devenirAct	(0.17)				
	actLoisir	(0.01)				

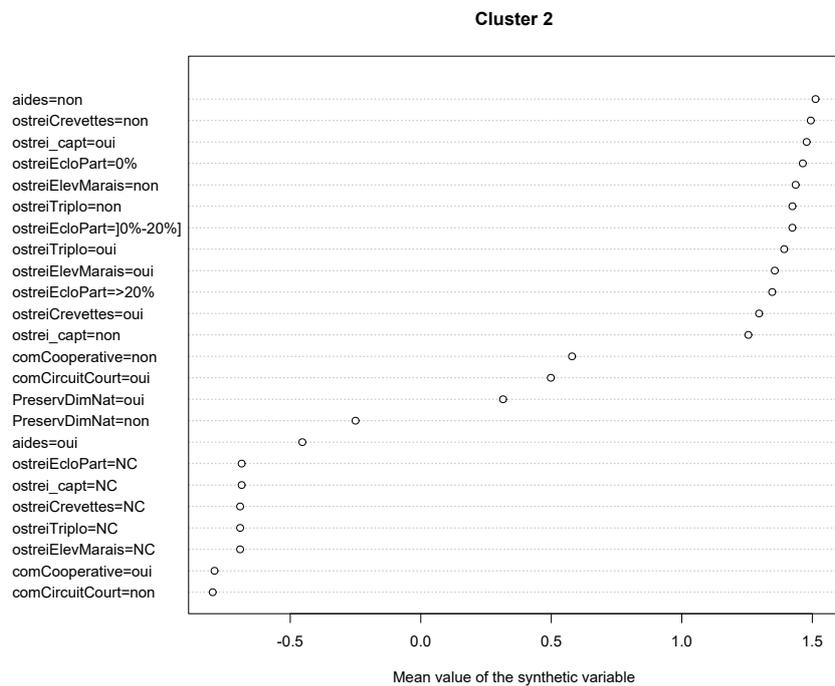
(*comCooperative*, *comCircuitCourt*). Elle renvoie de façon évidente à l'**ostréiculture** et les valeurs positives de la VS2 renvoient aux différentes pratiques ostréicoles. Enfin la VS3 rassemble huit variables dont l'ensemble des variables liées à l'activité agricole et, dans une moindre mesure, les variables liées à des logiques d'usage (*UsagesValorisation*) ou à des éléments matériels des pratiques comme la localisation des exploitations. Les valeurs positives de cette VS3 expriment les différentes variantes des pratiques de l'**agriculture** tandis que les valeurs négatives renvoient aux autres productions.

Contrairement à l'interprétation des VS comme gradient à laquelle nous avons procédé à la première section du chapitre, nous nous intéressons aux valeurs positives des trois VS. La lecture des représentations graphiques de ces VS (*cf.* figures 3.3 ci-dessous) rend compte de regroupement de modalités de variables, qui mettent en évidence des associations spécifiques entre pratiques ou éléments de pratiques (sens, compétences, objets), révélatrices de différentes variantes de pratiques. Par ailleurs, les variables communes aux différentes activités peuvent indiquer si certaines pratiques (ou éléments de pratiques) sont plus représentatives et caractéristiques d'une activité (par exemple, la variable *UsagesVolumes* pour la saliculture).

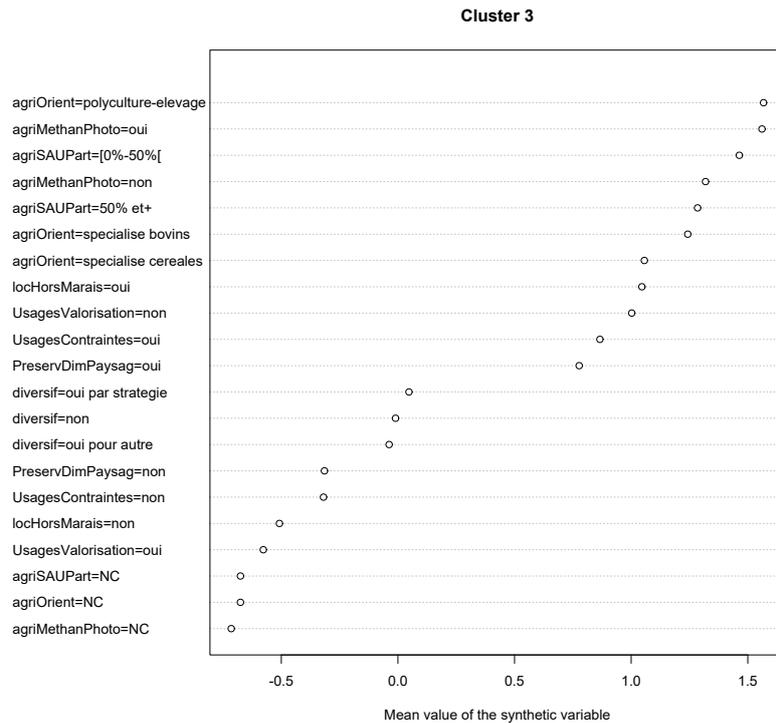
FIGURE 3.3 – Représentations graphiques des trois Variables Synthétiques



(a) VS1 "Saliculture"



(b) VS2 "Ostréiculture"



(c) VS3 "Agriculture"

En mobilisant la grille des mondes de production, nous pouvons faire correspondre ces regroupements de modalités (soit ces combinaisons de variantes de pratiques) aux différents mondes de production possibles pour chaque activité productive. Aussi, cette seconde section s'articule autour de l'analyse des trois mondes productifs possibles : le monde de production traditionnel, le monde de production productiviste et le monde de production innovant. Au regard des objectifs que nous avons fixés, nous tâcherons de rendre compte, dans chaque section, *i*) de la diversité des pratiques productives que chaque monde abrite, *ii*) des compromis productifs que révèle l'analyse de ces pratiques et enfin *iii*) de la compatibilité entre "ce qui se fait" et "ce qui se dit" sur les marais.

3.2.1 Le modèle de production traditionnel : des compromis en train de se faire en faveur de la préservation des marais

Le modèle de production traditionnel se caractérise par différentes combinaisons de variantes de pratiques, selon les activités productives, dont rend compte le tableau 3.6 ci-dessous :

TABLE 3.6 – Regroupements des modalités de variables : correspondance au modèle traditionnel

Saliculture	Agriculture	Ostréculture
sali_mono=oui	agriOrient=specialise bovins	ostreiEcloPart=0%
saliCAfleur=[0%-40%]	agriMethanPhoto=non	ostrei_capt=oui
saliCADetails=0%	agriSAUPart=50%et+	ostreiTriplo=non
saliBoutique=non		ostreiElevMarais=non
UsagesVolumes=oui		ostreiCrevettes=non
label=en cours		aides=non

Nous allons d'abord approfondir l'étude des pratiques traditionnelles salicoles (*cf.* section

3.2.1.1), avant de passer à l'analyse des pratiques traditionnelles agricoles (*cf.* section 3.2.1.2) et ostréicoles (*cf.* section 3.2.1.3).

3.2.1.1 Les pratiques traditionnelles salicoles : hybridation des mondes, dominance des logiques de préservation

Sur le marais du Fier d'Ars, l'activité salicole semble avoir peu évolué au fil des siècles. Les techniques de récolte du sel sont restées entièrement manuelles et les outils de travail ont été peu modifiés. Le changement technique majeur intervenu dans le travail des sauniers a été l'arrivée du tracteur, remplaçant la brouette pour transporter les récoltes à travers les champs de marais. Au-delà de cette apparente homogénéité du point de vue des techniques d'exploitation, l'analyse des pratiques des sauniers rend compte de différentes stratégies productives (nécessitant différentes compétences, orientées vers différents produits) dont certaines s'inscrivent dans un modèle de production traditionnel (*cf.* tableau 3.6, *supra*), comme nous allons le détailler.

Une majeure partie de la filière salicole rhéaise est structurée autour de la Coopérative des sauniers de l'île de Ré. Créée en 1942, elle compte 65 adhérents sur la centaine de producteurs de sel de l'île. Parmi les sauniers enquêtés, la grande majorité en font partie (14 sur 18) - et cette participation constitue un indicateur important du modèle productif traditionnel.⁴³ L'adhésion à la coopérative traduit la volonté de perpétuer l'identité collective d'une filière ancrée dans son territoire auxquels les sauniers coopérateurs sont attachés, en particulier ceux qui sont originaires de l'île de Ré. Dans ce cas, ce choix peut relever d'une transmission familiale, comme pour ce saunier rhéais depuis plusieurs générations :

"[C]e choix, il est un peu traditionnel, parce que mon grand-père et mon oncle étaient adhérents à la coopérative. Et mon grand-père fait partie de ceux qui ont créé la Coopérative. Je me voyais mal, au niveau familial, ne pas être à la coopérative." (saunier.J_2)

Les coopérateurs cherchent aussi à préserver un esprit mutualiste, caractéristique de l'île de Ré plus généralement.⁴⁴ Au-delà de la gestion collective de la coopérative⁴⁵, ils adhèrent au système d'action collective, comme la mutualisation du matériel (achat et partage) ou la participation aux travaux collectifs.⁴⁶ L'intégration à la Coopérative relève aussi d'une stratégie de commercialisation. Les coopérateurs y vendent effectivement la totalité de leur production de sel⁴⁷, afin de sécuriser l'écoulement de leur production et de s'assurer d'une stabilité.⁴⁸ La

43. Notons toutefois que cette caractéristique n'est pas ressortie de manière significative avec le ClustOfVar.

44. Il existe effectivement un "esprit coopérateur insulaire" (Legrand, 2019), comme l'exprime ce saunier : "y'a un côté communautaire très fort. Ici y'a un nombre d'associations hallucinant sur l'île de Ré. Pour le nombre de personnes qui y vivent, y'a beaucoup d'associations, tout était en coopérative avant, même le pain était en coopérative." (saunier.E_0).

45. Certains sauniers s'investissent dans le conseil d'administration, les commissions ou autres.

46. Par exemple, des chantiers collectifs sont mis en place l'hiver pour remettre en état ou entretenir les marais salants. Pour les sauniers coopérateurs "c'est des moments où on se retrouve à travailler à plusieurs, c'est des moments qui sont aussi des moments humains, qui sont hyper importants et intéressants. [...] [C]es moments-là de travail d'entraide, c'est des chouettes moments, ça fait aussi partie du métier." (saunier.B_1).

47. Aussi, ils ne font aucune vente au détail, en boutique ou sur les marchés.

48. C'est l'un des principaux objectifs de la Coopérative lors de sa création : assurer la collecte, le stockage, le conditionnement et la vente. Comme le note Legrand (2019, p 23) : "[l]a création d'une coopérative avec une capacité de stockage a alors permis de minimiser les variations de prix puisque sans possibilité de stockage, le prix du sel évoluait en fonction de la production) écouler".

Coopérative oriente sa commercialisation vers la vente de gros sel, sous la marque "Les sauniers de l'île de Ré" auprès de grandes surfaces ou auprès de marques de distributeurs. La vente s'effectue au niveau local et régional avec leur propre marque (dont de la vente directe au magasin de la Coopérative) mais la majorité du volume de gros sel est commercialisé au niveau national. De ce fait, la production est peu valorisée économiquement. Pour autant, les sauniers coopérateurs cherchent à produire principalement du gros sel dont l'extraction correspond, selon eux, au véritable cœur de leur métier ⁴⁹ :

"Moi je considère être un saunier, donc un producteur de gros sel, et il y a de la fleur de sel en plus en fait, donc c'est pas... même si c'est payé dix fois plus cher, la fleur de sel c'est pas le cœur du métier, enfin moi je le vois pas comme ça en tout cas." (saunier.C_2)

La stratégie productive de ces exploitants est alors orientée vers le maintien ou l'accroissement des volumes récoltés, pour compenser la faible valorisation du gros sel par des volumes produits importants. ⁵⁰ De ce fait, la taille de ces exploitations (mesurée en nombre de carreaux) est plus importante que celles des autres producteurs de sel du Fier d'Ars. Les sauniers coopérateurs cherchent aussi à améliorer les rendements de leur exploitation, en agrandissant leur surface d'évaporation. ⁵¹ Aussi, la fleur de sel est récoltée davantage par nécessité, en ce qu'elle constitue un levier pour assurer la viabilité des exploitations et qu'elle assure l'équilibrage des bilans comptables, plus que par véritable stratégie de valorisation économique (elle représente, en moyenne, 40% du chiffre d'affaire de ces exploitations) ⁵² :

"Les exploitations sont viables aujourd'hui parce qu'il y a la fleur de sel. [...] Il y a quelques, peut-être, producteurs qui sont pluri-actifs ou retraités qui ne font pas de fleur. Mais aujourd'hui, la question ne se pose même plus." (saunier.J_2)

Enfin, les sauniers coopérateurs exercent souvent en mono-activité, c'est-à-dire que la production de sel est l'activité unique de l'exploitant. Le passage de la pluriactivité à la mono-activité est une transformation majeure de la filière survenue au début des années 1990. Alors que les marais étaient exploités par des pluriactifs ou des agriculteurs polyculteurs, qui "étaient paysans à côté, [qui] avaient des vignes, des patates, des huitres, c'était un peu le parcours type" (saunier.E_0), le marais devient le cœur de la production et la filière se professionnalise. ⁵³

Les pratiques salicoles des sauniers coopérateurs s'inscrivent donc dans un modèle de production traditionnel. Les modalités d'exploitation restent très peu mécanisées. De ce fait, elles ont un très faible impact du point de vue de la transformation des milieux naturels et des paysages. Il apparaît que ces pratiques perpétuent un lien aux paysages des marais du Fier d'Ars - à travers l'entretien des structures des marais, les tas de sel récoltés, soit les marqueurs paysagers symboliques des marais salants - et qu'elles sont respectueuses de l'environnement naturel. Certains

49. Notons que la production de fleur est encadrée par des quotas instaurés au sein de la Coopérative.

50. D'après Legrand (2019), la tonne de gros sel vaut de fait 340€ contre 3700€ pour la fleur de sel.

51. Par exemple, les sauniers peuvent augmenter la part de carreaux au sein de leur marais, mais nous verrons que cette stratégie est contrainte par l'ancrage au milieu naturel.

52. Parmi les sauniers enquêtés, seul un exploitant ne cueille pas du tout de fleur de sel au sein de son exploitation, alors qu'ils étaient encore 30% à récolter uniquement du gros sel au début des années 2000 (Delbos, 2008).

53. Dans la mesure où la pluri-activité est une caractéristique de la saliculture telle qu'elle était exercée par les générations précédentes, certains sauniers coopérateurs pluriactifs sont considérés malgré tout comme traditionnels.

sauniers coopérateurs traditionnels justifient leurs choix productifs au regard de leur participation au maintien de ces dimensions naturelles et paysagères, comme ce saunier qui indique que "[t]u as les oiseaux migrateurs qui viennent à partir d'avril. On entretient des surfaces pour faire des îlots pour qu'ils puissent nicher, se reproduire, plein, plein, plein d'oiseaux, des gorges bleues, des échasses. [...] Ils sont vraiment partout les oiseaux." (saunier.A_1). Du fait de l'importance de l'esprit coopérateur, les sauniers traditionnels mobilisent et préservent également des ressources patrimoniales culturelles. Du côté des dimensions patrimoniales productives, les savoir-faire sont conservés.⁵⁴ Aussi, le compromis productif que réalisent les sauniers traditionnels semble largement en faveur des logiques de préservation de cet ensemble de ressources non marchandes. L'enjeu de préservation du marais s'est aussi accru du fait du changement de rapport entre les sauniers et le marais avec le passage à la mono-activité.⁵⁵

L'examen des pratiques traditionnelles salicoles montre que les frontières entre les mondes productifs sont poreuses et que ces pratiques s'inscrivent parfois dans une forme d'hybridation des mondes. D'abord, les logiques de production tirées par les volumes produits et la fourniture de biens à une clientèle générique de grandes surfaces font écho aux logiques industrielles du modèle productiviste. Ensuite, l'orientation de la production, qui est certes dominée par des logiques de maintien ou d'accroissements des volumes, repose aussi sur la valorisation économique des produits par la qualité. La valorisation de la fleur de sel, en particulier, a permis de relancer l'activité salicole dans son ensemble, alors qu'elle commençait à décliner dans les années 1990.⁵⁶ Elle a aussi permis la transformation du métier avec le passage à la mono-activité en assurant aux exploitants un revenu suffisant. En ce sens, ces pratiques font écho au modèle de production innovant qui repose, comme nous le verrons, sur une stratégie de valorisation du sel. À cet égard, les sauniers traditionnels (à travers Coopérative) et innovants (à travers l'Association des Producteurs de Sel de l'île de Ré (APSIR)) ont travaillé ensemble pour l'obtention de l'IGP "*Sel de l'île de Ré/Fleur de sel de l'île de Ré*".⁵⁷ Ce signe officiel de qualité, qui permet de reconnaître un processus de production spécialisé davantage qu'une qualité distinctive de produit, est une promesse de valorisation par la qualité (Filippi and Triboulet, 2006).

3.2.1.2 Des pratiques traditionnelles d'élevage extensives compatibles avec la préservation du marais

Sur le marais de Brouage, l'activité agricole se partage, comme nous l'avons vu, entre l'élevage extensif de bovins et la céréaliculture. Pour ne pas exclure les agriculteurs céréaliers de notre analyse (qui ont un impact significatif sur le marais en termes de surface occupée, c'est-à-dire

54. La transmission de ces savoir-faire a, elle, évolué dans la mesure où les sauniers néo-rhétais suivent une formation BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) à Guérande. La transmission orale des savoir-faire entre générations de repreneurs a laissé place à une transmission organisée au sein de la Coopérative.

55. Cet enjeu était toutefois aussi important pour les anciens car le marais fournissait souvent un revenu complémentaire nécessaire et qu'il était source d'attache sentimentale (Mille, 1997).

56. Comme l'explique un saunier, la fleur a même "*sauvé les marais atlantiques*" (saunier.E_0) dans leur ensemble. Les sauniers guérandais sont les premiers à avoir lancé le marché de la fleur pour le grand public. Alors que la coopérative salicole faisait partie d'une union de coopératives agricoles rhétoises (avec la viticulture et le maraîchage) et qu'elle dépendait d'un unique négociant (Aguasel), elle prend son indépendance au début des années 2000 afin de se "*se réapproprie[r] notre commercial*" (saunier.E_0) et afin d'intégrer le marché du sel au côté de Noirmoutier et de Guérande.

57. L'IGP a été obtenue en septembre 2023, soit après notre enquête, ce pourquoi la modalité de la variable *label* est "en cours".

qu'ils occupent près de 10% de la surface totale), nous avons donc choisi de considérer l'activité agricole dans son ensemble et de distinguer les pratiques d'élevage des pratiques culturales. La majorité des éleveurs du marais de Brouage étant aujourd'hui en polyculture-élevage (*cf. infra*), la distinction entre ces deux catégories (dominance élevage ou céréale) s'est opérée sur la base d'une question discriminante.⁵⁸ Dès lors, peu de variables – directement relatives à l'agriculture – ont été intégrées à l'analyse et décrivent le modèle de production agricole traditionnel (*cf. tableau 3.6, supra*).

Dans la mesure où les pratiques culturales des céréaliers sont plus intensives que les pratiques des éleveurs, du fait d'une rupture avec le marais comme milieu humide, nous considérons *de facto* que les agriculteurs dont l'exploitation est orientée en céréaliculture développent des pratiques s'insérant dans le modèle productiviste (*cf. infra*). Concernant les éleveurs du marais de Brouage, les systèmes de production mis en oeuvre et logiques associées s'inscrivent, pour certains, dans le modèle traditionnel. Historiquement, les éleveurs du marais sont spécialisés dans l'élevage de bovins. Aujourd'hui, le modèle de production traditionnel ne se restreint pas à ce système d'exploitation puisque la plupart des éleveurs sont en polyculture-élevage.⁵⁹ Ils disposent de fait de parcelles de culture dans les "terres hautes" (c'est-à-dire situées sur les coteaux, hors de l'ancien golfe), parfois à plusieurs kilomètres du marais de Brouage, pour produire le fourrage et l'ensilage. Cela leur permet de viabiliser leur exploitation en sécurisant leur stock alimentaire pour l'hiver, quand les bêtes ne sont pas au pré. Les prairies naturelles permanentes, situées dans le marais, composent la majeure partie de la Surface Agricole Utile (SAU) de ces agriculteurs mais le degré de dépendance aux ressources naturelles du marais varie entre les exploitations. Une SAU composée à plus de 50% de terres de marais caractérise les exploitations "orientées vers le marais" (Eaucea, 2019). Parmi les treize éleveurs enquêtés, ils sont finalement peu à avoir une part importante de leur SAU sur le marais de Brouage (n = 5). Cela s'explique par la localisation des exploitations des éleveurs enquêtés, notamment situées sur la commune de Saint-Just-Luzac, à la frontière du marais de Brouage, alors davantage orientées vers le marais de Seudre. Bien qu'il ne s'agisse pas du marais que nous étudions ici, les prairies naturelles restent une ressource majeure pour ces éleveurs. En ce sens, nous postulons que les comportements productifs sont similaires entre le marais de Seudre et le marais de Brouage. Aussi, le maintien des prairies naturelles permet la pratique du pâturage que réalisent l'ensemble des éleveurs enquêtés. La conduite à la pâture nécessite des compétences spécifiques, notamment pour s'adapter au relief du marais, et un savoir-faire lié à la gestion hydraulique :

"Bien choisir ses parcelles entre fauche et pâture et puis ce qu'on disait tout à l'heure, plutôt faucher les parcelles plates et puis pâturer les parcelles à bosse. Et puis à part ça, c'est... Choisir le bon moment pour mettre à l'herbe, adapter le type d'animaux à la parcelle. Parce que... On met les vaches avec les veaux dans les parcelles les plus productives. Avec de l'herbe de bonne qualité. Et puis sur les parcelles où l'herbe n'est pas très bonne ou peu productive, on met plutôt des vaches taries qui n'ont pas de veau. Des vaches de réforme ou des jeunes bovins qui ont moins de besoin. Voilà, c'est ça. C'est surtout là-dessus. Et puis après, pour la

58. À savoir : "Comment valorisez-vous vos productions végétales ?". Seuls les agriculteurs ayant répondu à la fois "autoconsommation des céréales pour l'alimentation animale" et "autoconsommation des fourrages pour l'alimentation animale" ont été considérés comme ayant une exploitation à dominante élevage.

59. Seuls trois éleveurs de l'enquête sont encore spécialisés en élevage-bovins.

fauche, c'est choisir le bon moment pour la fauche, avec les bonnes connaissances climatiques." (éleveur.E_2)

"La gestion hydraulique nous permet d'optimiser la pousse d'herbe au période estivale, parce qu'on a une gestion d'eau sur les baisses⁶⁰ qui est différente par rapport à l'amenée d'eau. Donc nous, s'il y a des périodes où on en a besoin, on ouvre, on a installé un système, autrefois les anciens le faisaient avec une ferrée et une petite saignée, donc nous, on a posé des busages pour optimiser la gestion hydraulique. [...] la gestion hydraulique, c'est du patrimoine, c'est ancestral, donc il y a toujours une gestion hydraulique sur le territoire." (éleveur.F_2)

Concernant les circuits de commercialisation, bien que la majorité des éleveurs vendent leur production à des négociants (92% des éleveurs), les éleveurs traditionnels se différencient par la vente en circuit court, notamment la vente directe à la ferme ou par groupement de producteurs engagés auprès des supermarchés locaux.

Les pratiques traditionnelles d'élevage participent à la préservation du caractère humide du milieu, en assurant notamment la gestion des niveaux d'eau, l'entretien du réseau hydraulique et le maintien des prairies permanentes. Ces pratiques sont extensives et ont peu d'impact sur le milieu. Le taux de chargement à l'hectare de ces exploitations est effectivement très faible : six éleveurs ont un taux de chargement inférieur à 1 unité de gros bétail (UGB) par hectare en moyenne par an. Les pratiques d'élevage traditionnelles participent aussi au maintien de l'identité paysagère rural du marais de Brouage. Il apparaît que la préservation du milieu naturel (les prairies permanentes) se situe au cœur du processus productif de ces exploitants. Contrairement aux éleveurs qualifiés d'innovants dont nous expliciterons les pratiques ci-après, ces éleveurs recherchent moins à diversifier leurs sources de revenus (à travers l'agrotourisme par exemple). Néanmoins, les éleveurs traditionnels se retrouvent au sein de l'association des éleveurs du marais de Brouage dont "la dynamique assez importante est de représenter l'élevage en territoire de zone humide. [...] Il y a beaucoup à faire et c'est surtout de le faire porter, de le faire reconnaître" (éleveur.F_2). Cette démarche collective de valorisation économique des spécificités des produits à l'échelle de la filière (à travers le projet de mise en place d'un magasin de producteurs par exemple ou la possibilité de transformer la viande) rencontre donc les logiques productives du modèle de production innovant.

3.2.1.3 Les pratiques traditionnelles ostréicoles : un compromis dominant en faveur de la préservation des dimensions patrimoniales naturelles

Parmi les ostréiculteurs que nous avons enquêtés sur les deux marais, les pratiques des ostréiculteurs du marais de Brouage répondent davantage au modèle d'exploitation traditionnel. Les ostréiculteurs traditionnels se distinguent dès la première étape de production ostréicole par la pratique du captage de naissains naturels (*cf.* tableau 3.6, *supra*). Ces exploitants récoltent les juvéniles grâce à des collecteurs - majoritairement des coupelles - posés en mer à la période de reproduction des huîtres. Parmi les ostréiculteurs enquêtés, 12 exploitants sur 17 captent le naissain au sein de leur exploitation, perpétuant ainsi une technique de production traditionnelle et un savoir-faire spécifique. La particularité des exploitants traditionnels est qu'ils ne complètent pas leur stock de naissains naturels par du naissain produit en écloserie - c'est-à-dire dans

60. Équivalent des "jas", soit des anciens bassins des marais salants.

des établissements spécifiques qui produisent des juvéniles en milieu contrôlé (comme France Naissain Vendée) - ou alors dans de faibles proportions (moins de 20% de l'ensemble de la production). Par ailleurs, ils élèvent des huîtres essentiellement diploïdes, considérant que l'usage d'huîtres triploïdes modifie profondément la relation entre le produit (l'huître) et le milieu naturel (comme nous l'expliquerons pour les pratiques ostréicoles productivistes). Certains ostréiculteurs traditionnels en utilisent toutefois dans des proportions limitées pour répondre à une demande spécifique, comme l'exprime cet ostréiculteur : "J'avais un peu de demande l'été, donc j'en ai fait un petit peu, pour satisfaire les bons clients que j'ai à l'année. Si j'en fais pas je vais pas en mourir." (ostréiculteur.J_2).

Par ailleurs, l'ensemble des ostréiculteurs enquêtés réalisent, avant de commercialiser leurs huîtres, une dernière étape de production en affinant leurs huîtres.⁶¹ L'affinage se déroule dans des claires, c'est-à-dire dans d'anciens marais salants, et permet de favoriser l'engraissement des huîtres (par développement accéléré du phytoplancton dont elles se nourrissent) ou leur verdissement, provenant d'une algue spécifique de ces littoraux (la navicule bleue) consommée par les huîtres (Gouletquer and Heral, 1997). Il existe différents types d'affinage en fonction de plusieurs paramètres, plus ou moins exigeants, tels que la densité d'huîtres au m², la durée d'immersion des huîtres ou la qualité de la chair. La majorité des ostréiculteurs produisent des fines de claires ou des spéciales de claires (13 ostréiculteurs sur 17), ou encore des fines de claire vertes (9 sur 17). Cette pratique traditionnelle fait donc le lien avec le milieu naturel du marais. Pour la plupart des ostréiculteurs traditionnels, le marais est perçu principalement comme une ressource spécifique du bassin ostréicole de Marennes-Oléron, et plus largement du littoral charentais-maritime, utilisée pour affiner les huîtres. La pratique de l'affinage est motivée par la volonté d'améliorer la qualité organoleptique des huîtres⁶², qui s'accompagne d'une meilleure valorisation marchande :

"Pour le vert et justement l'affinage, la différence qu'il y a avec les autres. C'est dommage de ne pas mettre des huîtres en terre, surtout quand on a du marais." (ostréiculteur.B_2)

"Il faut se dissocier des autres zones de production sur l'Atlantique. C'est-à-dire que vous preniez des huitres en Atlantique, dans le bassin, ou que vous les preniez en Vendée, ou encore plus au nord, ce que je veux dire, c'est que nous on a cette chance de posséder du marais et d'apporter un goût supplémentaire à nos huitres. [...] Les gens qui goûtent ce produit, quand ils ont mangé des bonnes et des vraies huitres de claires, ils s'en rappellent, forcément il y a des endroits où ils ne possèdent pas de marais pour affiner. [...] Donc ça nous permet de pouvoir justifier un coût supplémentaire." (ostréiculteur.C_2)

Aussi, le modèle d'exploitation ostréicole traditionnel se caractérise par de petites unités de production vendant des volumes relativement faibles (moins de 35 tonnes produits). Le circuit de distribution privilégié est la vente en circuit court et au détail, via les professionnels locaux (par exemple, les restaurateurs) ou en direct sur les marchés ou au sein des bâtiments d'exploitation. Dans ce cas, les huîtres sont vendues aux particuliers par l'exploitant lui-même, un membre de sa famille ou un salarié. Ce mode de commercialisation de valoriser correctement la production –

61. Hormis un ostréiculteur dont les pratiques s'inscrivent dans le modèle productiviste (*cf. infra*).

62. L'affinage procure notamment un goût spécifique, moins iodé et plus recherché, que les huîtres de pleine mer.

bien que la marge soit dépendante des coûts de transport engagés pour se rendre sur les marchés – et d'étaler l'activité tout au long de l'année. La vente directe à l'exploitation valorise d'autant plus la production que les coûts de transport sont nuls.

L'ostréiculture est une activité spécifique en ce sens qu'elle dépend fortement de la qualité des eaux - que ce soit les eaux littorales quand les marais "boivent" pour réapprovisionner les claires d'affinage⁶³, ou les eaux douces en provenance du réseau hydrographique du marais (dans le cas de l'ostréiculture sur le marais de Brouage) qui permettent de gérer le niveau de salinité de l'eau. La gestion du cheptel, soit d'organismes vivants, est délicate et potentiellement vulnérable (à la différence des sauniers qui gèrent du minéral par exemple).⁶⁴ L'affinage représente aussi une étape sensible du cycle biologique et détermine la qualité finale des huîtres commercialisées. Aussi, les ostréiculteurs, dont les pratiques participent au modèle d'exploitation traditionnel, maintiennent un lien de dépendance au milieu naturel qu'ils souhaitent dès lors préserver. Dans cette optique, les exploitants, produisant de faibles volumes et avec des exploitations de petites tailles, ne sont pas orientés pas des objectifs d'intensification de leur système productif. Il s'agit d' "essayer de mettre en corrélation l'espèce avec son milieu [...] C'est comme l'agriculteur qui met un certain nombre de vaches dans son pré, s'il en met trop il n'y aura pas assez d'herbes pour tout le monde. Ben là c'est un peu la même chose pour les huîtres. Rester sur quelque chose de sensé pour pas partir dans le productivisme qui sert à rien d'ailleurs parce qu'on obtient toujours des mauvais résultats" (ostréiculteur.J_2). Cette préservation des dimensions naturelles des marais est assurée par le maintien de techniques traditionnelles comme le captage du naissain naturel ou l'affinage en claires.

3.2.2 Le modèle de production productiviste : prégnance des logiques d'usage

Malgré la spécificité des territoires de zones humides impliquant des contraintes environnementales fortes, quelques exploitants enquêtés (cinq agriculteurs et deux ostréiculteurs, soit 13% des acteurs exploitants enquêtés) développent des pratiques intensives s'inscrivant dans un modèle d'exploitation productiviste, caractérisé par les combinaisons de variantes de pratiques reportées au tableau 3.7 ci-dessous :

TABLE 3.7 – Regroupements des modalités de variables : correspondance au modèle productiviste

Agriculture	Ostréiculture
agriOrient=specialise cereales	ostreiEcloPart=>20%
UsagesValorisation=non	ostrei_capt=non
locHorsMarais=oui	

Ces exploitations, bien que peu nombreuses dans l'échantillon, sont en fait très présentes en termes de volumes produits et d'emprise surfacique à l'échelle des territoires, ce que nous allons

63. Le renouvellement de l'eau a lieu lors des forts coefficients de marée (minimum 80) pour que les claires s'alimentent de manière gravitaire (dans le cas de Brouage).

64. La qualité de l'eau d'approvisionnement est un enjeu sanitaire majeur. L'huître est effectivement un organisme bio-accumulateur, c'est-à-dire qu'elle a la capacité d'absorber et de concentrer certaines substances chimiques. Si le seuil bactériologique autorisé est dépassé, la réglementation prévoit des obligations de purification voire des interdictions de commercialisation.

détailler. Il sera intéressant d'analyser au chapitre suivant, à travers les réseaux de collaboration, si l'effectif relativement limité d'exploitants productivistes dans notre population enquêtée est lié à cet effet de concentration des entreprises ou s'il traduit un isolement de ces acteurs au sein de la dynamique des compromis patrimoniaux en train de se faire.⁶⁵ Notons par ailleurs que la perpétuation des techniques ancestrales des sauniers sur le marais du Fier d'Ars implique l'absence de systèmes de production intensive et standardisée de grande échelle – un modèle d'exploitation plus industriel du sel qui se retrouve en Camargue par exemple (Mordacq, 2023), même si nous avons soulevé les logiques de production tournées vers l'accroissement des volumes de sel produits qui s'apparentent à ce modèle d'exploitation. Nous allons expliciter, pour les agriculteurs qualifiés de productivistes (cf. section 3.2.2.1) puis pour les ostréiculteurs (cf. section 3.2.2.2), le compromis productif que ces acteurs réalisent, qui traduit la prégnance des logiques d'usage de l'activité et des pratiques incompatibles avec "ce qui se dit" sur les territoires.

3.2.2.1 La céréaliculture intensive incompatible avec la préservation du marais

Comme nous l'avons évoqué, les agriculteurs dont l'exploitation est orientée en céréaliculture développent, sur le marais de Brouage, des pratiques s'insérant dans un modèle d'exploitation productiviste. Les céréaliers produisent avant tout du blé dur et du maïs, en rotation. Ces types de productions, moins exigeantes que d'autres cultures comme le maïs doux (nécessitant moins d'irrigation par exemple), mais également moins valorisées, sont destinées à une vente en masse auprès de la coopérative agricole locale de Saint-Agnant. Cette stratégie de production axée sur les volumes produits est associée à des exploitations en moyenne plus grandes que la moyenne générale des exploitations rencontrées (358 hectares de SAU en moyenne contre 295 hectares pour les autres). Deux céréaliers enquêtés développent toutefois une logique de valorisation économique de leur production, soit en disposant d'un silo pour stocker et vendre la production quand les cours des céréales sont élevés, soit en vendant une petite partie de la production en circuit court pour l'alimentation des animaux de ferme. Parmi les céréales produites, le blé dur de marais est reconnu pour sa qualité et le savoir-faire spécifique que son exploitation nécessite du fait de la présence d'argile et de sel dans les sols :

"Surtout blé dur, c'est la culture à marge dans le marais, c'est la culture du savoir-faire et du terroir un peu parce que dans le marais, on sort de la qualité en blé dur, [c'est la culture] la plus importante et celle qui valorise mieux nos marais." (agriculteur.B_2)

Pour avoir des terres cultivables et rentables, les céréaliers doivent notamment gypser leurs parcelles afin de réduire les taux de salinité des sols. Le gypsage des sols agricoles consiste à épandre du sulfate de calcium (le gypse) sur la surface du sol. Le sel présent dans les sols cultivés est alors mis en suspension, et les précipitations permettent ensuite de lessiver les sols. Aussi, les céréaliers gypsent leurs parcelles en entretien, tous les 3 à 5 ans, ou en cas de salinisation exceptionnelle, à la survenue d'une tempête notamment. Toutefois, ce travail du sol, nécessitant des compétences spécifiques, n'est globalement pas réalisé par les céréaliers eux-mêmes, qui font

65. Certains de ces acteurs productivistes n'ont, en effet, pas été cités en réponse aux questions relationnelles, mais ont été sélectionnés au regard de leur participation au contrat de territoire. Ils peuvent donc être "isolés" dans le réseau de collaboration si aucun acteur ne les a cités dans la suite dans l'enquête. Pour un rappel du dispositif d'échantillonnage, voir la section 2.2.2.2 du chapitre 2.

appel le plus souvent à une entreprise extérieure afin de réduire les coûts financiers.

La dynamique de production des agriculteurs céréaliers productivistes est fondée sur la recherche de maximisation des profits individuels, justifiée par la forte rentabilité des terres céréalières. Les procédés mis en œuvre par ces exploitants, dans un objectif d'optimisation et d'intensification de la production, traduisent une réelle rupture avec le milieu naturel de la zone humide. Ce modèle incarne finalement ce qui est toujours perçu comme la "*modernité en agriculture, synonyme de maîtrise du vivant*" (Candau and Ruault, 2005).⁶⁶ Il transparaît effectivement une volonté de maîtriser les éléments du vivant, à travers le gypage, le drainage des eaux en excès en période estivale, ou encore à travers l'utilisation d'intrants chimiques dans les cultures. Dans cette perspective, pour ces producteurs, le marais est source de contraintes environnementales à maîtriser, même si la particularité des terres argileuses et leur forte rentabilité sont reconnues par les céréaliers. En neutralisant le caractère humide du marais par assèchement du milieu, les pratiques céréalières sont *de facto* incompatibles avec la préservation de la nature naturelle ou la nature domestiquée défendue par certains gestionnaires et les éleveurs, reposant sur les spécificités naturelles locales de la zone humide. Par ailleurs, en produisant de "grands aplats monochromes" (Bento and Blanc, 2016), souvent qualifiés de "plaines de Beauce" par les acteurs hors céréaliers, elles ne permettent pas non plus le maintien du paysage identitaire rurale du marais de Brouage (symbolisé par exemple par les bosses et les jas, ici aplanis). Il convient de noter que la mise en culture des terres de marais, dans la période 1970-1980, a constitué en soi une rupture avec le milieu naturel. Cette conversion, rendue possible par l'amélioration des connaissances scientifiques et soutenue par la recherche agronomique et les pouvoirs publics (Lemaire, 1995) impliquait de fait le déploiement de techniques de drainage et un travail du sol de grande ampleur.⁶⁷ Il s'agissait de s'affranchir des spécificités du marais en nivelant et en retournant les terres, et en contrôlant les paramètres environnementaux (circulation de l'eau ou taux de salinité des sols).⁶⁸

3.2.2.2 L'ostréiculture intensive déconnectée de ses relations au marais

Au sein de notre population enquêtée, seuls deux ostréiculteurs (un sur le marais de Brouage et un autre sur le marais du Fier d'Ars) développent des pratiques intensives s'inscrivant dans un modèle de production productiviste. Toutefois, ce modèle productif est très présent (en volumes)

66. Il traduit en ce sens une certaine continuité avec le modèle agricole unique ayant émergé dans les années 1950, dont nous avons dépeint les caractéristiques au chapitre 1.

67. Au début des années 1970, la station de Saint-Laurent-de-la-Prée de l'INRA met au point une technique innovante de drainage en marais. Comme l'explique plus précisément un agent du Forum des Marais Atlantiques, "[i]ls ont été un peu débordés dans les années 60 quand ils ont fait les tests de drainage, ils ont été débordés par les ingénieurs agronomes qui se sont installés à titre privé, pas de l'INRA, mais qui se sont dit "tiens on va peut-être essayer les grandes cultures dans les marais, ah l'INRA fait des essais, ça marche bien, on se lance." Et l'INRA a dit "attendez, nous, on veut vérifier que ça n'a pas d'effet négatif sur le milieu, etc.", mais en fait l'INRA a donné une impulsion malgré eux. [...] Donc, Saint-Laurent a été un petit peu aux manettes et du coup ils ont essayé de mettre des collaborations en place pendant plus de 30 ans avec les agriculteurs pour faire en sorte que ça ne dérape pas trop en termes d'intensification." (FMA.B_2). Ce progrès technique a donc directement contribué à l'émergence du modèle productiviste agricole sur le marais de Brouage. Au titre du rôle de l'INRA dans le déploiement des techniques de drainage, les savoir-faire des céréaliers ne leur sont pas spécifiques pour certains acteurs gestionnaires.

68. La technique du drainage a été plus mobilisée que la mise à plat des parcelles au départ car les céréaliers se sont d'abord installés sur les "prises" (polders) les plus récentes, situées en bordure du littoral - là où les terres n'avaient pas été modelées pour la production salicole (Lemaire, 1995).

à l'échelle du bassin ostréicole de Marennes-Oléron et tend à se développer, dans la mesure où le constat d'une diminution du nombre d'entreprises s'accompagne d'une augmentation de la taille des exploitations (Caill-Milly et al., 2018) – un effet de concentration caractéristique des logiques productivistes. Deux variantes de pratiques productives – soit le regroupement de deux modalités de variables – caractérisent le modèle ostréicole productiviste : le recours au naissain d'écloserie dans de fortes proportions (au-delà de 20%) et l'absence de captage du naissain naturel au sein de l'exploitation (cf. tableau 3.7, *supra*). Les exploitants productivistes ont aussi un usage plus intensif des huîtres triploïdes, qui représentent jusqu'à 75% de leur production. L'utilisation de naissains d'écloserie – issus d'une technique de reproduction maîtrisée et contrôlée des huîtres en écloserie – est basée sur une logique de production intensive, visant à diminuer les aléas du captage de naissains naturels. Les écloseries fournissent effectivement du naissain de qualité tout au long de l'année, contrairement à la saisonnalité de la production de juvéniles en milieu naturel (Coïc, 2007) et permet d'éviter les pertes de stocks liées aux mortalités. Cette pratique permet donc aux ostréiculteurs productivistes de maîtriser la première étape du cycle de production. Cet objectif de sécurisation et de prévisibilité – il s'agit effectivement d' "être sûr de ce que l'on va pouvoir produire" (ostréiculteur.J_2) – se justifie aussi par l'accroissement de la taille des exploitations :

"De fil en aiguille, il y a eu un peu tout ce qui est mortalité où le captage naturel, ça reste très très aléatoire. Donc vu que les tailles des entreprises ont quand même beaucoup évolué, qu'il y a des salariés à rémunérer, c'est plus comme avant où c'était des petites entreprises familiales où si on n'a pas de captage une année, c'est pas très très grave, on se rattrapera là. Sauf que là maintenant, il y a des salariés à payer." (ostréiculteur.J_2)

Concernant l'utilisation d'huîtres triploïdes, également issues des écloseries, il s'agit pour les ostréiculteurs productivistes de raccourcir le cycle de production (passant de deux ans au lieu de trois)⁶⁹, ce qui correspond aussi à une forme d'intensification du système productif. Cela permet aussi à ces exploitants de répondre à une forte demande estivale, qui privilégie des huîtres non laiteuses, et d'étaler ainsi la période de commercialisation. Aussi, le système productif est orienté vers l'accroissement des volumes produits (un des exploitants produit jusqu'à 300 tonnes), entraînant des unités de production de grande envergure. La production est vendue en majeure partie en gros, à travers des centrales d'achat et/ou par expédition à l'échelle nationale. Les exploitants privilégient la fourniture d'une production standardisée, d'où le recours plus favorable aux écloseries pour le naissain, ce que traduit la position de cet enquêté : "J'ai un peu une confiance limitée dans les façons de faire le captage naturel, où on n'a pas forcément de belles huîtres, du beau captage." (ostréiculteur.J_2).

Les pratiques ostréicoles productivistes peuvent induire une déconnexion totale avec le marais rétro-littoral, comme pour cet ostréiculteur pour qui le marais "sert à stocker des huîtres ou à faire de la pousse en claire pour le personnel à Noël" (ostréiculteur.H_2). Plus largement, ces pratiques, notamment le recours aux naissains d'écloserie et aux huîtres triploïdes sur lesquelles nous nous

69. Les huîtres triploïdes sont créées en milieu artificiel et contiennent trois jeux de chromosomes (au lieu de paires comme les diploïdes), ce qui les empêche de se reproduire. De ce fait, l'énergie des huîtres sert uniquement à leur développement et non plus à leur reproduction, ce qui permet effectivement de raccourcir significativement la durée du cycle de production.

sommes attardées, modifient voire remettent en cause la relation entre l'activité ostréicole et le milieu naturel - liée à la dépendance à la qualité de l'eau notamment. Elles occasionnent également un abandon des techniques de production traditionnelles. Toutefois, ces pratiques plus intensives, traduisant un compromis en faveur des logiques d'usage des ressources, n'impactent pas directement les marais dans la mesure où elles renvoient aux étapes de production réalisées en amont de l'affinage (donc sur la partie littorale).

3.2.3 Le modèle de production innovant : diversité des compromis productifs

Le modèle de production innovant se caractérise par différentes variantes de pratiques (*cf.* tableau 3.8). Nous allons voir que les pratiques qualifiées d'innovantes des sauniers (*cf.* section 3.2.3.1), des agriculteurs (*cf.* section 3.2.3.2) et des ostréiculteurs (*cf.* section 3.2.3.3) traduisent des formes de compromis productifs plus indéterminées.

TABLE 3.8 – Regroupements des modalités de variables : correspondance au modèle innovant

Saliculture	Agriculture	Ostréiculture
sali_mono=non	agriOrient=polyculture-elevage	ostreiEcloPart=]0%;20%]
saliCAfleur=>40%	agriMethanPhoto=oui	ostreiTriplo=oui
saliCAdetails=]0%;100%]	agriSAUPart=[0%-50%[ostreiElevMarais=oui
saliBoutique=oui		ostreiCrevettes=oui
PreservDimProd=oui		

3.2.3.1 Les pratiques salicoles innovantes : compromis indéterminé entre usage et préservation

Sur le marais du Fier d'Ars, si les pratiques salicoles semblent homogènes du point de vue des techniques et des objets mobilisés, nous avons vu que les stratégies productives peuvent différer d'un modèle d'exploitation à l'autre. Aussi, un ensemble d'éléments caractérisent le modèle d'exploitation salicole innovant (*cf.* tableau 3.8, *supra*). D'abord, les sauniers innovants sont essentiellement des indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne stockent ni ne commercialisent leur production au travers de la Coopérative des sauniers de l'île de Ré.⁷⁰ Alors que ce système d'exploitation existait peu dans les années 1990, près de 30% des producteurs de sel rhétais sont aujourd'hui indépendants (ils sont quatre parmi les sauniers enquêtés). À la différence des sauniers traditionnels, les sauniers innovants fondent leur stratégie de production sur la valorisation économique de la fleur de sel. Le chiffre d'affaire de ces exploitations est soutenu de manière significative par la vente de fleur de sel (plus de 40% du chiffre d'affaire).

La cueillette de fleur de sel, nous l'avons évoqué, est une pratique récente qui a permis la relance de la filière sur les marais du Fier d'Ars et plus largement sur les marais de la côte atlantique (initiée par les producteurs de sel guérandais). Avant cette période, la fleur était gardée et utilisée au sein des ménages (appelée alors "viaud" ou "saufine", elle servait à saler la soupe) comme l'expliquent ces sauniers :

70. Ces sauniers sont considérés comme indépendants en ce sens qu'ils n'adhèrent pas au modèle coopératif dominant (Legrand, 2019).

"Avant, les anciens en ramassaient un tout petit peu pour leur consommation personnelle, mais c'était pas commercialisé. Et c'est vraiment commercialisé depuis les années, je dirais 90. C'est pas si vieux que ça." (saunier.G_2)

"Donc ils la récoltaient pour eux. C'était la réserve du saunier un peu. On ne peut vraiment pas parler de tradition pour la récolte de la fleur." (saunier.J_2)

La fleur n'était donc pas commercialisée et les sauniers allaient jusqu'à la "couler" pour produire une plus grande quantité de gros sel, car "la fleur de sel, c'est nuisible au carreau puisqu'elle forme une couche et qu'y a des après-midi où ça couvre entièrement tout le carreau. Donc là y'a plus d'évaporation" (saunier.E_0).⁷¹ Aussi, les sauniers indépendants innovent non pas du point de vue des procédés d'exploitation (qui, encore une fois, évoluent marginalement) mais du point de vue du mode de distribution privilégié. Ils cherchent à vendre une image "traditionnelle" du produit par le recours à des circuits de proximité. Ces producteurs recourent ainsi à la vente au détail (marchés locaux ou boutiques indépendantes) – qui tire généralement leur chiffre d'affaire (jusqu'à 100%) et/ou à un grossiste autre que la coopérative. À cet égard, deux sauniers innovants enquêtés ont contractualisé avec le grossiste rhétais "Esprit du Sel" qui leur permet d'écouler leur production de gros sel – un produit qu'ils privilégient moins que les sauniers traditionnels - à un tarif plus élevé que la coopérative⁷² :

"Après, je force pas forcément sur le gros sel, pour la raison simple que c'est un petit peu notre fonds de commerce. Si je dis aux gens qui viennent et qui veulent du gros sel que j'en ai pas, c'est comme un peintre s'il n'a pas de peinture blanche parce que ça lui rapporte moins." "Mais le problème qu'on a en tant que saunier, c'est comment on écoule notre sel. Donc il faut avoir plusieurs casquettes. Il faut être saunier, il faut être conditionneur et il faut être vendeur. Sur une année, c'est compliqué. [...] Donc là, il faut trouver quelqu'un ou une entreprise, donc là en l'occurrence Esprit du sel, qui va m'écouler le gros de mon sel [...]. Ils ont des débouchés que moi je n'ai pas." (saunier.L_2)

Comme le suggère cet exploitant, le choix du mode de distribution, pour les sauniers innovants (entre vente directe et vente en détail ou vente auprès d'un grossiste), dépend aussi du rapport au travail puisque la vente directe nécessite de gérer le volet commercial de l'activité (allant du conditionnement à la recherche de nouveaux marchés). Cette orientation commerciale implique ainsi une réorganisation du travail et l'emploi de main d'œuvre supplémentaire. Dans cette perspective, notons que la cueillette de fleur de sel nécessite aussi de réorganiser le fonctionnement de l'exploitation. La fleur, qui se forme grâce à l'ensoleillement et aux vents tout au long de la journée, se récolte en fin d'après-midi. Les sauniers doivent donc concilier la production de gros sel avec la cristallisation et la récolte tardive de fleur. La récolte de fleur, réputée pour sa pénibilité du point de vue physique, nécessite souvent une main d'œuvre supplémentaire et l'embauche d'un ou plusieurs saisonniers.⁷³

71. Cela justifie aussi que le gros sel soit l' "âme du marais" pour les sauniers traditionnels : "C'était pas commercialisé, c'était pas du tout le trésor du marais, non, non. Le trésor du marais, ça allait plus être justement les grosses pépites de gros sel, quoi" (saunier.C_2).

72. Sur les 35 indépendants présents sur l'ensemble des marais du Fier d'Ars, 16 vendent leur production à Esprit du Sel d'après Legrand (2019).

73. L'emploi d'un saisonnier permet par exemple de "diversifier les tâches physiques" pour "soulager", sinon "on fait des gestes plus fréquents et du coup, ça peut faire plus mal" (saunier.F_2).

La plus grande innovation proposée par les producteurs est le développement d'une nouvelle pratique de commercialisation à travers le système de boutique "autogérée". Il s'agit de vendre du sel en libre-service en créant un point de vente sur son exploitation, un étal aux abords des marais salants où "il n'y a pas de caisse, il y a un pot avec des sous et les gens se servent tout seul" (saunier.K_2). L'initiative portée par un saunier indépendant en 2013 s'est diffusée à d'autres exploitants, motivés notamment par la volonté de transmettre un savoir-faire que permet le lien direct créé avec les consommateurs :

"Et j'ai installé cinq panneaux pédagogiques où les gens peuvent venir [...] les gens voient la fleur de sel, la production de fleur de sel, à travers les panneaux, ils voient comment c'est récolté, en plus de nous voir faire, et puis après le produit finit, comment on travaille, quel est notre univers." (saunier.M_2)

Cette pratique renforce la synergie entre le tourisme et l'exploitation des marais. Les sauniers mettent en scène le marais, leur métier et leurs produits dans une optique de valorisation marchande :

"Parce que moi je fais des visites, ce qui va un peu de pair avec la vente. En fait, je fais une visite non payante et après, ceux à qui ça a plu prennent un peu de sel [...] Je pense que c'est bien aussi pour notre produit et pour l'image. [...] C'est aussi à nous de faire notre propre promotion. Quoi de mieux que de faire découvrir le métier." (saunier.L_2)

Depuis 2018, le conseil d'administration de la coopérative autorise les coopérateurs à vendre une partie de leur production (pré-conditionnée à la Coopérative) à travers ce système de boutique autogérée. Dans la mesure où cette nouvelle pratique de commercialisation est en rupture avec le modèle traditionnel reposant sur une politique mutualiste de la vente, nous considérons que les sauniers coopérateurs souscrivant à cette pratique (au nombre de deux dans notre population enquêtée) participent au modèle d'exploitation innovant, bien que la vente directe au détail soit réalisée dans des proportions beaucoup plus faibles que les sauniers indépendants. Cette pratique traduit à nouveau la porosité qui existe entre les différents mondes de production.

Le compromis productif salicole innovant semble plus difficile à caractériser. Nous venons de voir que les exploitants rattachés au modèle d'exploitation innovant développent des pratiques alternatives ayant trait aux procédés commerciaux. Les pratiques d'exploitation (récoltes du sel, entretien du marais) restent respectueuses du milieu naturel. Ces exploitants promeuvent également le maintien des savoir-faire et des paysages spécifiques des marais salants. Dans le même temps, la préservation des dimensions patrimoniales naturelles, paysagères, productives et culturelles s'articule à l'exploitation de ces éléments patrimoniaux. Le rapport des sauniers innovants au marais est modifié en ce sens que les logiques de valorisation économique d'un produit "identitaire" (la fleur de sel) impliquent de mettre en scène le marais (en s'appuyant sur la mise en place de boutiques autogérées le long de la piste cyclable) qui devient un "espace de commercialisation et de consommation" (Legrand, 2019). Cette stratégie de valorisation, liée au tourisme, peut entraîner, selon son développement, une pression sur l'environnement naturel des marais.

3.2.3.2 Les pratiques d'élevage innovantes orientées vers l'usage du marais

Contrairement aux sauniers ou aux ostréiculteurs, les éleveurs évoluent dans un contexte socioéconomique défavorable, comme la réduction de la consommation de viande à l'échelle nationale). Dès lors, certains éleveurs cherchent à diversifier leur activité d'élevage par des activités parfois complémentaires à leur exploitation du marais (agrotourisme, méthanisation), parfois sans lien direct (photovoltaïque) (*cf.* tableau 3.8). Ces éleveurs innovants, plus entreprenants, se diversifient pour avoir une source de revenus complémentaires, par contraintes davantage que par stratégie :

"Donc ça nous a vraiment fait une bouffée d'oxygène, le photovoltaïque. C'était cher, mais c'est très rentable. Et puis, depuis un an, la méthanisation. Parce que c'était une puanteur, le compostage. Et donc pour pas que ça sente, on enlève le gosse du fumier. Au cours d'un an, c'est très rentable aussi. On va falloir garder les vaches pour faire de la méthanisation. Ça ne sera plus le métier de l'éleveur qui nous fera vivre. [...] Oui, ça fait un revenu beaucoup plus important que ce que la ferme. On touche 200 000 euros par an d'électricité. Et en méthanisation, on va toucher entre 400 et 450 000 euros." (éleveur.A_2)

"Je vais diminuer un peu l'activité parce que je suis fatigué déjà. Et puis je ne suis pas trop encourageant parce que plus j'en fais, moins je gagne. Donc j'en ai un peu ras-le-bol. Et je vais surtout monter une usine de méthanisation. Je vais me concentrer là-dessus." (éleveur.G_2)

Ces pratiques sont innovantes dans la mesure où elles traduisent une recherche d'adaptation à un contexte économique et sociale difficile. Elles conduisent à une relativisation du lien au milieu naturel, comme nous le verrons plus précisément au chapitre suivant, ce qui nous conduit à définir le compromis productifs des éleveurs innovants comme étant davantage en faveur des logiques d'usage.

3.2.3.3 Une diversité de pratiques ostréicoles innovantes

Alors que les pratiques des ostréiculteurs brouageais participent davantage à un mode de production traditionnel, les pratiques des exploitants rhétais sont représentatives d'un modèle innovant. Ces derniers mettent en œuvre différentes variantes de pratiques qui les distinguent des ostréiculteurs traditionnels (*cf.* tableau 3.8, *supra*). D'abord, sur le marais du Fier d'Ars, certains ostréiculteurs anciennement réunis dans l' "Association des producteurs d'huîtres en marais de l'île de Ré" témoignent de la tentative, dans les années 2000-2010, de mettre en place un nouveau procédé de production en réalisant l'ensemble du cycle de production de l'huître en marais. Le procédé de production, inscrit dans un cahier des charges validé par l'IRQUA ⁷⁴, impliquait effectivement de réaliser l'élevage et l'affinage des huîtres dans les claires, afin de produire une huître spécifique aux marais de l'île de Ré, aux qualités semblables aux "Pousse en claires" - c'est-à-dire des huîtres élevées pendant 6 à 8 mois dans les claires – qui sont labellisées par le Label rouge de Marennes-Oléron dont le territoire de l'île de Ré ne fait pas partie (Paticat, 2007) :

74. L'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire était l'organisme certificateur de l'ex-région Poitou-Charentes.

"L'affinage en fin de compte, il se fait naturellement du fait qu'on ne change pas le milieu. L'affinage, c'est que vous prenez vos huîtres en mer, vous les mettez en claires pour développer toutes les caractéristiques organoleptiques. Mais le fait d'élever tout le temps en marais, ces caractéristiques on les avait déjà naturellement. C'est-à-dire qu'en fin de compte, au cours de l'élevage, on diminuait les densités." (ostréiculteur.D_2)

"Donc on fait de la pousse en claire qui n'a pas le droit de s'appeler pousse en claire. Même si on pousse un peu plus loin, et bien loin. La pousse en claire, on est entre 4 et 6 mois d'affinage dans les marais. Et nous elles ont passé l'intégralité de leur vie dans les marais. Donc on est bien au-delà de la pousse en claire. En terme de durée d'affinage on va dire." (ostréiculteur.E_2)

La production de cette "huître des marais" a néanmoins été peu à peu abandonnée du fait de la pénibilité au travail qu'elle occasionnait. Les nouvelles techniques de production, réalisées manuellement, nécessitaient de fait un investissement physique important, lié au poids du matériel ou aux gestes répétés par l'exploitant, comme ceux visant à reproduire les exondations liées aux marées quand les huîtres sont élevées dans des parc en mer.⁷⁵ Aujourd'hui, parmi les ostréiculteurs enquêtés, ils sont encore deux à maintenir ce type d'élevage innovant en marais (l'association comptait neuf ostréiculteurs). Toutefois, les autres exploitants continuent de mobiliser des techniques de production innovantes liées à ce processus de production. Ils utilisent les mêmes poches flottantes - ou lanternes japonaises - pour réaliser un affinage spécifique en marais avec de très faibles densités, ce qui leur permet de valoriser leurs produits :

"C'est une spéciale qu'on laisse minimum 4 mois à très très faible densité. On l'appelle, mais ça c'est propre notre entreprise, "Spéciale à l'ancienne" en référence aux anciens, souvent saliculteurs, qui mettaient des huîtres dans les bassins en amont de leurs marais salants et qui faisaient d'excellents produits. Donc on a pu avoir cette appellation qui est propre." (ostréiculteur.F_2)

Outre ces nouvelles pratiques d'élevage et d'affinage, les ostréiculteurs innovants peuvent se diversifier en développant une activité complémentaire liée au marais. D'une part, certains ostréiculteurs exploitent le marais en combinant l'ostréiculture à la pénéculture (élevage de crevettes) : les crevettes sont alors élevées dans les mêmes claires que les huîtres. Cette pratique s'est développée en réponse à la prolifération d'algues dans les bassins avec l'augmentation des températures, entraînant des pertes d'huîtres importantes. De fait, les algues (des macrophytes) concurrencent l'oxygène disponible pour le plancton (microphytes) dont se nourrissent les huîtres. Dès lors, en grattant le fond des claires, les crevettes remettent en suspension du microphytobenthos et des sédiments, ce qui entrave le développement des algues (Anras et al., 2004). Les ostréiculteurs ont donc adapté leurs pratiques en bénéficiant de la complémentarité des ressources naturelles du marais. Par ailleurs, la fourniture de ce produit permet de répondre à une demande forte pour une production localisée :

"Puisque c'est pareil, c'est un produit quand on l'a réussi, il n'y avait pas besoin de téléphoner pour le vendre. Moi par Facebook, je faisais une photo de mes premières crevettes et je mettais "la saison est lancée", et là mon téléphone n'arrêtait pas de sonner pendant trois jours." (ostréiculteur.D_2)

75. "Toutes [c]es manipulations faites à la main sont à l'origine d'un travail environ dix fois plus important que celui de l'ostréiculteur traditionnel" (source : Ré à la Hume).

"On fait 50 kg, ils sont déjà vendus avant les pêcher. Donc, tout le monde, tout le monde. Après quand tu vends un produit, ça saute dans l'assiette [...]. Là, elle a pas fait des milliers de kilomètres, ça n'arrive pas de Madagascar. Je vois beaucoup là sur le bord des routes, "crevettes vivantes", mais d'en bas, pêchées de claires, directement, et c'est vrai que les gens y sont attirés par ça aussi. C'est un produit frais qui est... C'est bon en plus." (ostréiculteur.B_2)

Dans d'autres cas, la diversification ne porte pas sur les techniques de production mais sur les débouchés de vente. Certains ostréiculteurs proposent effectivement des dégustations à la cabane. Cette pratique repose sur une mise en scène du marais – à l'instar du système de boutiques autonomes des sauniers - et de ses dimensions patrimoniales (cadre naturel et paysager spécifique) permettant l'accroissement de la valorisation économique des produits. La dégustation, largement diffusée sur l'île de Ré, reste encore en projet sur le marais de Brouage pour les ostréiculteurs innovants souhaitant bénéficier d'un avantage comparatif, par exemple :

"Parce que dans le coin il n'y en a vraiment pas du tout [de la dégustation] et c'est des choses qui fonctionnent très bien. Le cadre aussi s'y prête bien et puis nous on a la citadelle, c'est vrai qu'il y a vraiment pas mal de monde. Donc dans des périodes je dirais d'avril à octobre, je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose." (ostréiculteur.G_2)

L'examen des pratiques ostréicoles innovantes rend compte de la diversité des pratiques développées par les producteurs, notamment sur l'île de Ré. Ces innovations, qui portent sur les techniques d'exploitation ou les procédés commerciaux, n'entraînent pas les exploitants vers le modèle productiviste. Elles renvoient à différentes formes d'adaptation stratégique pour répondre à des contextes socio-économiques et climatiques changeants (par exemple, le réchauffement climatique entraînant une prolifération des algues dans les bassins). Ces différentes pratiques traduisent des compromis productifs variés. Dans le cas des techniques d'exploitations spéciales en marais, les logiques des ostréiculteurs innovants semblent fortement orientées vers la préservation des ressources naturelles. Effectivement, dans ce cadre, "le marais n'est pas un outil mais un partenaire" (ostréiculteur.D_2) et il y a une véritable "connexion avec le milieu naturel", "une volonté de bénéficier d'un produit du terroir" (ostréiculteur.F_2). Dans d'autres cas, les compromis en train de se faire semblent plus indéterminés. La majorité des pratiques innovantes sont certes respectueuses du milieu naturel et des paysages et parfois les producteurs cherchent explicitement à préserver le milieu naturel, comme pour l'élevage de crevettes, mais ces formes de protection peuvent aussi devenir des facteurs de valorisation économique (par exemple, dégustation), faisant écho aux stratégies de diversification des sauniers. Il convient de noter que du fait de cette diversité de pratiques innovantes, des stratégies contradictoires peuvent apparaître, comme pour cet ostréiculteur qui indique que "[l]a dégustation, je ne veux pas en entendre parler. C'est un autre métier. Et puis, faut préserver le site, on va pas faire venir toutes les voitures ici" (ostréiculteur.F_2).

Conclusion du chapitre 3

Dans ce troisième chapitre, nous avons étudié "ce qui se dit" et "ce qui se fait" sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, soit les compromis patrimoniaux en train de se dire et ceux en

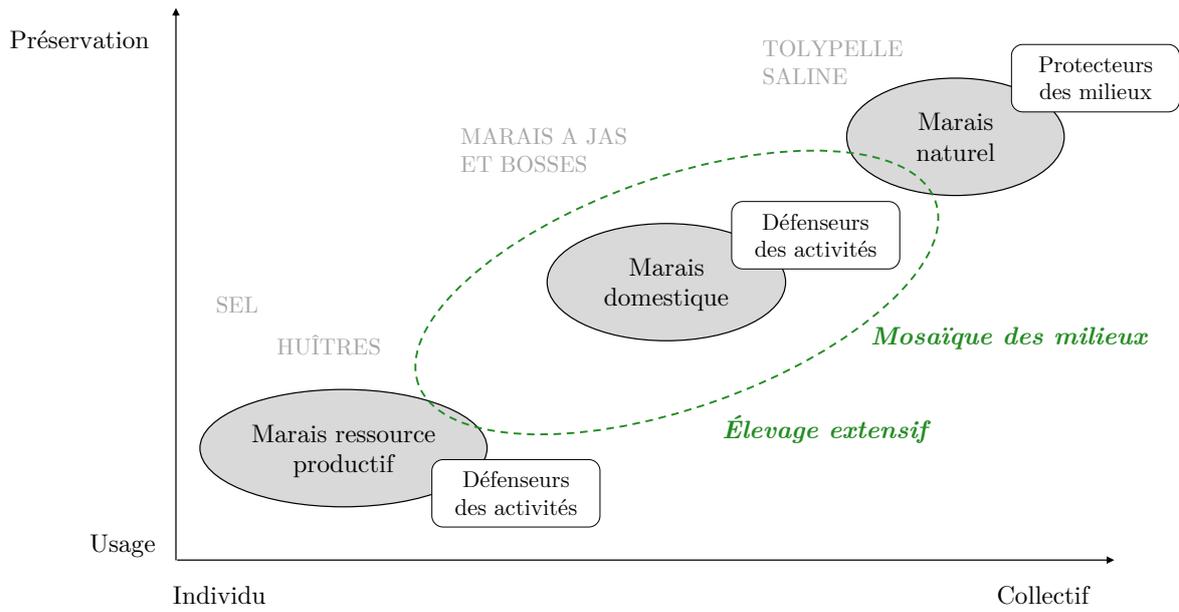
train de se faire. L'analyse des représentations patrimoniales conduite en première section nous permet de dégager deux résultats principaux :

☞ *Des représentations dominantes de marais légitimes, à l'origine de tensions entre acteurs :*
En première étape pour qualifier les compromis en train de se dire, nous avons donné corps à l'hétérogénéité des représentations du patrimoine. Dans une perspective incarnée, nous nous sommes appuyées sur les arguments mobilisés par les acteurs pour justifier les usages et la préservation des marais, perceptibles dans leurs discours. Certaines de ces représentations patrimoniales, et leurs principes de légitimité associés, sont spécifiques au marais de Brouage, et d'autres au marais du Fier d'Ars. Par exemple, les acteurs du marais de Brouage paraissent davantage porteurs d'une représentation du patrimoine naturel domestiqué par les usages. Nous avons vu que ces représentations patrimoniales peuvent être déclinées sous la forme de "marais légitimes", défendus par différents groupes d'acteurs (*cf.* figures 3.4 et 3.5, *infra*). Nous avons distingué les marais naturel, domestique et ressource productif pour les enjeux relatifs à la préservation de l'environnement naturel, et les marais monumental, paysager et culturel productif en lien avec les dimensions culturelles du patrimoine. Ces représentations sont sous-tendues par des logiques qui ont tendance à s'opposer. Nous avons donc explicité les différents points de frictions et de tensions entre les acteurs. Par exemple, à Brouage, la préservation d'un marais ressource productif que promeuvent les défenseurs des activités, et en particulier les céréaliers, du fait de la haute rentabilité des terres de marais, est incompatible avec la volonté de préserver le marais naturel pour ses valeurs écologiques universelles, défendu par les protecteurs des milieux tels que la LPO.

☞ *Deux figures de compromis patrimonial conciliant les contradictions entre les représentations de marais légitimes :*

Les étapes analytiques précédentes nous ont ainsi permis de construire, chemin faisant, les compromis en train de se dire existants. Aussi, nous avons montré les deux figures de compromis patrimonial dominantes sur les territoires. Elles traduisent les formes d'équilibre qui existent pour composer avec les logiques d'acteurs contradictoires et opposées (qui trouvent alors des espaces de compatibilité). La *figure du marais naturel domestiqué* repose sur la prise en compte simultanée des dimensions naturelles et productives des marais, conduisant au maintien de leur intégrité biophysique et matérielle. Elle se traduit différemment sur les deux territoires (*cf.* figure 3.4). La *figure du marais culturel paysager* répond, quant à elle, aux tensions liées à l'attrait touristique des territoires et au maintien de paysages emblématiques reposant sur l'exercice des activités productives. Les figures 3.4 et 3.5 ci-dessous synthétisent, pour chaque figure de compromis analysée, les représentations patrimoniales dominantes sous-jacentes, les objets patrimoniaux auxquels elles renvoient et les groupes d'acteurs porteurs de ces visions :

FIGURE 3.4 – Figure du marais naturel domestiqué

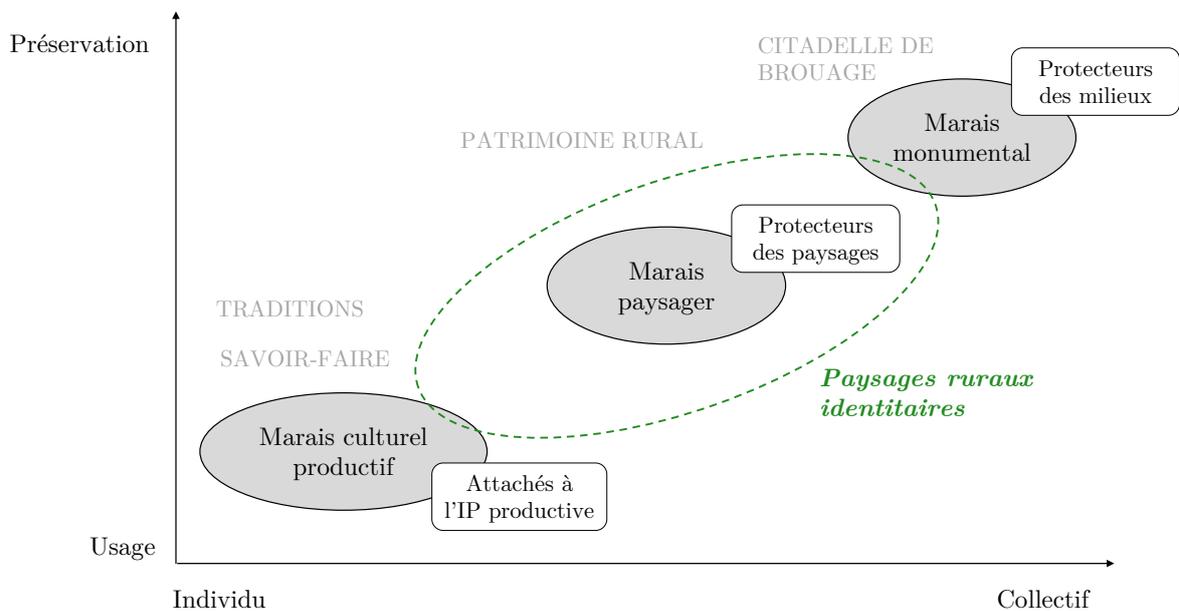


LABEL : exemple d'objets patrimoniaux

 : Groupe d'acteurs défenseurs de la représentation

Traduction des figures de compromis patrimonial

FIGURE 3.5 – Figure du marais culturel paysager



En clarifiant les tensions qui cristallisent les oppositions entre acteurs - mais qui sont momentanément dépassées par l'émergence de compromis - nous serons en mesure d'interroger leur potentielle réactivation avec la prise en compte de la problématique de la submersion marine au chapitre suivant.

Concernant "ce qui se fait", l'analyse des pratiques de production conduite à la seconde section du chapitre nous conduit à formuler les éléments conclusifs suivants :

☛ *Une diversité de pratiques au sein des mondes de production, traduisant des compromis productifs variés entre usage et préservation :*

Bien que les mondes de production ne soient pas une typologie empirique, ils constituent un cadre d'analyse fondamental pour décrypter la diversité des pratiques d'exploitation mises en œuvre entre et au sein des filières productives. L'opérationnalisation de l'approche par les pratiques avec la mise en place de notre enquête nous a permis d'appréhender la réalité de ces pratiques. L'analyse des différentes variantes de pratiques a mis en évidence les différentes logiques productives qui guident les actions des exploitants, entre la rentabilité économique et la préservation de l'environnement, et qui entraînent différents compromis productifs entre usage et préservation.

☛ *Des pratiques globalement compatibles avec les figures dominantes de compromis patrimonial :*

Pour les trois activités primaires, les pratiques s'inscrivant dans le modèle d'exploitation traditionnel semblent en capacité de maintenir l'intégrité des marais dans leurs différentes composantes naturelles et paysagères - or une majorité d'exploitants enquêtés (52%) développent ce type de pratiques. Concernant les exploitants rattachés au modèle d'exploitation innovant (représentant 35% de la population enquêtée), il apparaît que la plupart des innovations portent sur les techniques d'exploitation ou les procédés commerciaux. Ces innovations renvoient à différentes formes d'adaptation stratégique pour répondre à des contextes socio-économiques et climatiques changeants. Dès lors, les logiques d'hybridation qui sous-tendent ce type d'exploitations, entraînant le recours à des ressources marchandes et non marchandes dans les processus d'exploitation, conduisent à des modalités de production certes variées mais qui restent compatibles avec les enjeux patrimoniaux de ces territoires. En revanche, nous avons vu que les pratiques intensives du modèle d'exploitation productiviste (développées par 13% des exploitants de l'enquête) ne participent pas aux compromis en train de se dire sur les deux marais.

☛ *Des pratiques - ou compromis en train de se faire - qui résonnent avec les figures de compromis mais qui tendent à s'hybrider :*

Nous avons relevé des changements de pratiques qui rendent compte de la porosité des frontières entre les mondes de production entraînant, dans la réalité, des formes d'hybridation. Les sauniers traditionnels par exemple portent aussi des logiques d'usage associées à l'augmentation des volumes produits. Cela peut entraîner une inversion des logiques au cœur des compromis productifs : la volonté d'augmenter les volumes de sel produits peut conduire les sauniers traditionnels à chercher à acquérir davantage de marais pour produire, occasionnant plus de pression sur le milieu naturel

- au sens d'une nature naturelle et non d'une nature domestiquée par des pratiques compatibles. De ce fait, l'analyse des pratiques des exploitants doit être poursuivie pour comprendre ce qui peut favoriser ou bloquer ces passages d'un monde à l'autre. Nous questionnons ainsi la stabilité des compromis en train de se faire au chapitre suivant, en prenant explicitement en compte le rôle des déterminants collectifs qui participent à structurer les pratiques. Cela nous permettra par ailleurs de nous prononcer sur l'évolution possible des compromis en train de se faire compte tenu de la problématique de la submersion marine.

Chapitre 4

Saisir les compromis "réellement" en train de se faire pour appréhender l'adaptation possible des territoires

Le chapitre 4 a pour vocation de compléter l'analyse empirique des compromis patrimoniaux que nous avons menée au chapitre précédent. Nous avons rendu compte, à l'échelle des individus, des arbitrages que les exploitants réalisent entre la préservation de ressources non marchandes (notamment l'environnement naturel et les paysages) et leur exploitation à des fins de rentabilité économique, selon des logiques d'hybridation entre usage et préservation, qui donnent lieu à différents compromis productifs. Pour autant, nous avons souligné, dans la présentation de notre grille d'analyse au premier chapitre de la thèse, que la prise en compte du cadre de justification des décisions prises par les acteurs n'épuise pas la compréhension de leurs raisons d'agir. L'hypothèse de rationalité située enjoint effectivement de considérer le contexte matériel, institutionnel et social dans lequel les acteurs évoluent, qui peut impliquer une part d'inintentionnel dans les actions individuelles. Dès lors, prenant acte du rôle du collectif dans l'élaboration des choix individuels, il nous semble nécessaire de poursuivre l'analyse des compromis en train de se faire en intégrant explicitement les déterminants collectifs qui participent à les façonner. Pour reprendre les mots de [Eymard-Duvernay et al. \(2006, p 28\)](#), on peut dire qu'il nous faut "*pren[dre] au sérieux les conditions matérielles, sociales et institutionnelles [afin] d'ouvrir la boîte noire de l'action rationnelle pour y rechercher réflexivité et raison*". C'est effectivement au travers de ces trois déterminants - matériels, institutionnels et relationnels - que nous entendons avancer dans la première section de ce chapitre sur la prise en compte de l'inscription des pratiques individuelles des exploitants dans le collectif. Nous verrons qu'ils participent, en générant différents niveaux de contraintes entraînant des tensions entre individu et collectif, à la stabilisation des compromis patrimoniaux en train de se faire. Après avoir révélé les compromis qui sont "réellement" en train de se faire¹ à la section 1, l'objet de la section 2 de ce chapitre est d'appréhender la dynamique des compromis patrimoniaux dans le contexte de changement global compte tenu du risque de submersion, tant au niveau des représentations du patrimoine que des pratiques, au regard des contraintes qui les structurent.

1. Pour rappel, nous utilisons cette formulation en référence à l'analyse de [Salais and Storper \(1993\)](#) qui distinguent les mondes "possibles" des mondes "réels" selon différents vecteurs d'accessibilité.

4.1 Stabilisation des compromis en train de se faire par les déterminants collectifs des pratiques

Pour appréhender le passage de l'individu au collectif, nous nous focalisons sur les trois déterminants collectifs dont nous avons indiqué, à plusieurs reprises, le rôle fondamental joué dans l'élaboration des comportements individuels : les déterminants matériels, institutionnels et relationnels. Aussi, cette première section s'organise en trois temps, suivant l'analyse successive du rôle de ces trois déterminants. Dans un premier temps, nous analysons le rôle des déterminants matériels, soit des objets (infrastructures, équipements, ressources naturelles) constitutifs des pratiques, qui les inscrivent dans le temps long et dans l'espace, et qui peuvent conduire à une dépendance au sentier et à des effets de *lock-in* (Røpke, 2009) participant fortement à orienter les choix productifs des exploitants. Dans un deuxième temps, l'analyse se porte sur les déterminants institutionnels, appréhendés au travers des multiples dispositifs de gestion et de protection déployés sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, dont nous avons présenté l' "empilement" au chapitre 2. Nous nous intéressons plus particulièrement aux dispositifs que les exploitants considèrent comme structurants dans leurs pratiques, en examinant la manière dont ces dispositifs influencent le déroulement de leur activité. Ces dispositifs institutionnels correspondent selon nous - pour rappel - à des micro-institutions destinés à la mise en œuvre des règles de gestion. Dès lors, leur influence sur les pratiques d'exploitation nécessitent de prendre également en considération les pratiques des gestionnaires. Ces acteurs appartiennent à des institutions productrices de règles (par ex. LPO, DREAL, Conservatoire du littoral) et portent une mission d'intérêt général.² Dans ce cadre, l'appropriation des règles par les exploitants dépend aussi des pratiques des gestionnaires et des arrangements hybrides qu'ils élaborent en fonction des situations auxquelles ils sont confrontés. Considérant les différentes pratiques des règles formelles, il apparaît que les déterminants institutionnels participent de manière variable à réguler et contraindre les pratiques des exploitants. Dans un troisième et dernier temps, nous questionnons le rôle des déterminants relationnels, en ce sens que l'encastrement des acteurs dans un environnement social spécifique peut fortement orienter les comportements productifs.

4.1.1 Les déterminants matériels : *lock-in* du modèle productif traditionnel ou bifurcation vers le modèle innovant

Dans les développements suivants, nous proposons une relecture analytique des stratégies de production des exploitants mises en évidence au chapitre 3, à l'aune des déterminants matériels des pratiques productives. Lors de la présentation de l'histoire socio-écologique des marais (*cf.* chapitre 2), nous avons montré l'ancrage écologique important des activités primaires traditionnelles qui s'y déploient. Dès lors, la matérialité des pratiques productives renvoie en grande partie aux éléments biophysiques des marais (par. ex, ressource en eau). L'enjeu de cette partie est donc de mettre en évidence, à travers le discours des enquêtés, les différents rapports que les exploitants entretiennent avec le marais en tant que réservoir d'éléments naturels concourant à la réalisation de leurs pratiques productives. Nous souhaitons plus précisément interroger dans quelle mesure la dépendance des pratiques au milieu naturel est perçue, ou

2. Hormis pour les représentants des usagers productifs (par ex. CRC) ou de loisirs (par ex. Fédération départementale de la chasse).

non, comme une contrainte. Pour réexaminer les choix productifs des exploitants, nous nous inspirons de la grille analytique de [Spurling et al. \(2013\)](#). Le travail de ces auteurs vise à identifier les leviers via lesquels l'action publique peut intervenir pour impulser des changements de pratiques plus durables. Cette dernière peut : soutenir des pratiques substitutives, modifier les pratiques connexes (et interreliées) aux pratiques ciblées ou transformer certaines composantes des pratiques. Dans ce cadre, nous montrons d'abord, pour chaque activité, en quoi la dépendance au milieu peut être évaluée comme contraignante. Puis, nous relisons le développement des pratiques innovantes au sein de chaque activité comme une réponse stratégique au rapport de dépendance que les exploitants entretiennent avec le milieu naturel *i*) en réduisant l'inertie liée à la dimension matérielle des pratiques lorsque la dépendance au milieu naturel est perçue comme un frein au maintien ou au développement des exploitations, par le développement de pratiques substitutives; *ii*) en modifiant les interactions entre les différentes pratiques au sein du système de pratiques pour se saisir des opportunités offertes par la valorisation économique des dimensions patrimoniales associées aux activités ou *iii*) en modifiant les composantes internes des pratiques existantes. Aussi, nous nous appuyons sur l'acception large du concept de *lock-in* ([Goldstein et al., 2023](#)) pour proposer un point de vue décalé par rapport aux effets de *lock-in* généralement analysés sur les systèmes productifs. De fait, plutôt que de chercher à comprendre pourquoi le modèle productif intensif se maintient (par ex. du fait d'investissements à rentabiliser, de logiques de maximisation d'une filière, de la volatilité des prix du marché agricole)³, il s'agit ici de comprendre ce qui participe à stabiliser le modèle productif traditionnel, ou à faire émerger le modèle productif innovant.

- *Des pratiques d'élevage innovantes traduisant une volonté de réduire la dépendance au marais*

Dans leur discours justifiant leurs pratiques d'élevage, et notamment de pâturage, les éleveurs du marais de Brouage reconnaissent le rôle que leur activité joue dans l'entretien de la biodiversité et du milieu naturel. Pour rappel, du point de vue des éleveurs, le marais est façonné, domestiqué et *in fine* préservé principalement par leurs usages productifs, ce qui leur procure en retour les ressources naturelles permettant l'exercice de leur activité. Le marais est certes une ressource disponible pour l'élevage mais cette dépendance au milieu naturel apparaît comme une contrainte dès lors que les éleveurs souhaitent se mobiliser pour maintenir une filière productive fragile, soumise à un contexte socio-économique défavorable, nécessitant d'augmenter leurs revenus par une augmentation des volumes produits ou de leurs rendements. Les choix productifs des éleveurs sont de fait soumis à une inertie importante liée au milieu spécifique du marais avec lequel les acteurs doivent composer. Par exemple, le relief du marais (à bosses et jas) contraint les éleveurs à un chargement léger en UGB par parcelles. Le choix des races de vaches est aussi orienté par le milieu spécifique de la zone humide, qui nécessite de trouver une race adaptée, plus que productive, comme le note un éleveur qui explique que l' "[o]n sait que c'est pas les meilleures [vaches] mais on sait que ça marche [...] N'importe quel temps qui se passe la charolaise va s'adapter" (éleveur.C_2). Il semble que sur les prairies du marais de Brouage, les éleveurs n'ont d'autres choix - outre la réglementation existante - que de développer des pratiques extensives,

3. Voir par exemple [Rivaud \(2010\)](#); [Rivaud and Mathé \(2011\)](#).

adaptées au milieu humide. Dans ce cas, le marais comme ressource paraît davantage "subi", dans le sens où il amène à "*contraindre les choix des acteurs en réduisant l'ensemble des solutions possibles*" (Bouba-Olga et al., 2009, p 384).⁴

Compte tenu de cette dépendance au milieu naturel qui offre peu de possibilités aux éleveurs pour développer leur système productif, et du fait du contexte de crise socio-économique fragilisant le devenir de l'élevage sur le marais de Brouage, certains éleveurs ont développé une stratégie visant à réduire l'effet d'inertie lié à la dimension matérielle de leurs pratiques en développant des pratiques qui ne sont pas directement liées au marais. Aussi, une des solutions optées par les éleveurs s'inscrivant dans le modèle innovant a été, comme vu précédemment, le développement de la méthanisation et du photovoltaïque. L'émergence de ces nouvelles pratiques ne repose pas sur l'intégration de nouvelles composantes aux pratiques traditionnelles existantes, modifiant ces dernières (Shove and Pantzar, 2005), mais sur le développement de pratiques complémentaires ayant un lien relatif (méthanisation) si ce n'est nul (photovoltaïque) au milieu naturel du marais. Dans le cas de la méthanisation, le lien au milieu du marais est maintenu en ce sens que cette pratique constitue une dernière étape de l'activité d'élevage permettant aux agriculteurs de revaloriser leurs déchets organiques pour produire du biogaz (Grouiez et al., 2023). Ces nouvelles pratiques intègrent le bloc d'activités d'élevage afin d'assurer un complément de revenus par diversification des pratiques. Aussi, les éleveurs mettent en place une stratégie conduisant à une relativisation de la dépendance au marais puisque le modèle productif traditionnel ne semble plus assez rentable.

- *Une modification des interconnexions entre pratiques salicoles vers un relâchement de la dépendance au marais*

Dans d'autres cas, l'émergence du modèle innovant engendre une modification des interconnexions entre pratiques productives (de la production à la commercialisation), conduisant à un affranchissement partiel de la dépendance au milieu naturel. Nous avons vu que la stratégie productive des sauniers traditionnels repose sur la production de gros volumes de gros sel. Pour accroître leurs rendements, certains sauniers ont essayé d'optimiser leur système de production. Pour ce faire, ils ont modifié les rapports de surface entre les différents bassins composant les marais salants. Au lieu d'avoir six fois plus de surfaces d'évaporation que de surface de récolte (aires saunantes), certains sauniers ont cherché à augmenter le nombre de carreaux à l'intérieur de leur marais (diminuant le ratio de 1 pour 6). Ces essais d'intensification du marais ont échoué, comme l'explique un saunier traditionnel :

"Et du coup il y a un marais, comme je voulais dépasser les 60 carreaux, parce qu'à la Coop on calcule le revenu par rapport aux carreaux, j'ai dit "il faut un nombre de carreaux". En fait ça marche pas comme ça. Si on n'a pas la surface d'évaporation nécessaire, on a beau mettre beaucoup de carreaux, ça fera pas de sel. Donc il y a un marais, j'ai fait 40 carreaux et en fait son potentiel c'était 30. Et du coup il a eu du mal à démarrer, il marchait pas très

4. Ces auteurs proximitistes précisent que cet effet survient lorsque "*les acteurs sont contraints dans leur localisation*" [...] *soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons économiques (coût d'opportunité du déplacement trop élevé)*" (Bouba-Olga et al., 2009, p 384).

bien." (saunier.G_2)

Ces échecs d'intensification des systèmes productifs traditionnels montrent l'inertie des pratiques salicoles du fait du lien au milieu naturel auquel les sauniers doivent s'adapter et qui, dans certains cas, contraint leurs choix de production. Aussi, pour augmenter leurs rendements et leurs revenus, les sauniers traditionnels, qui vendent la totalité de leur production à la Coopérative des sauniers de l'île de Ré, n'auraient d'autre choix que d'augmenter la surface totale de leur marais pour augmenter leur nombre de carreaux et ainsi augmenter leurs volumes de gros sel vendus à la Coopérative ou augmenter leur proportion de fleur de sel vendue, celle-ci étant indexée à la production de gros sel au sein de la Coopérative.

Les sauniers innovants ont développé une autre stratégie reposant, pour rappel, sur la valorisation de la fleur de sel et sur la mise en place d'un mode de commercialisation innovant avec les boutiques autogérées. Les connexions entre les différentes pratiques du système de pratiques salicoles sont ainsi modifiées en ce sens que la récolte de fleur de sel prend une part plus importante que la récolte de gros sel au sein de l'activité, et que les sauniers innovants doivent gérer eux-mêmes la commercialisation de leurs produits (là où les sauniers traditionnels délèguent la vente du sel à la Coopérative). Cette stratégie relativise la dépendance des sauniers au marais dans la mesure où ils recherchent à vendre une qualité avant de vendre une quantité de sel. Leurs besoins de production, en termes de volumes, sont moins importants puisque la fleur de sel est mieux valorisée économiquement. Ces pratiques alternatives conduisent à diminuer la pression potentielle que le développement de la saliculture peut exercer sur l'environnement, puisque l'accroissement de ces systèmes productifs ne repose pas nécessairement sur l'augmentation de la surface de marais, contrairement au modèle productif traditionnel.

- *Des changements des composantes internes des pratiques ostréicoles entraînant un nouveau rapport au marais*

Enfin, l'émergence du modèle innovant peut reposer sur la modification des composantes des pratiques existantes, c'est-à-dire du sens, des compétences ou des objets associés aux pratiques traditionnelles. Pour les ostréiculteurs traditionnels, le marais permet d'accomplir une étape du processus productif (l'affinage des huîtres), mais le reste de la production (captage du naissain, élevage) est davantage tourné vers la mer. Sur le marais de Brouage, un ostréiculteur note d'ailleurs "qu'il y a vraiment deux métiers distincts [dont] les producteurs qui vont en mer beaucoup, et qui eux font surtout que de la mer" (ostréiculteur.G_2).

Les ostréiculteurs s'inscrivant dans le modèle productif innovant, surtout présents sur le marais du Fier d'Ars, semblent à l'inverse avoir renforcé leur lien avec le milieu naturel. La stratégie productive de ces ostréiculteurs repose, comme vu précédemment, sur la valorisation des produits liés à l'ostréiculture. Elle s'accompagne dans certains cas d'une modification des composantes internes des pratiques d'élevage et d'affinage qui évoluent vers une meilleure prise en compte de l'environnement naturel. Les pratiques ostréicoles innovantes, telles que l'élevage réalisé intégralement en marais ou les méthodes d'affinage en poches flottantes, entraînent un

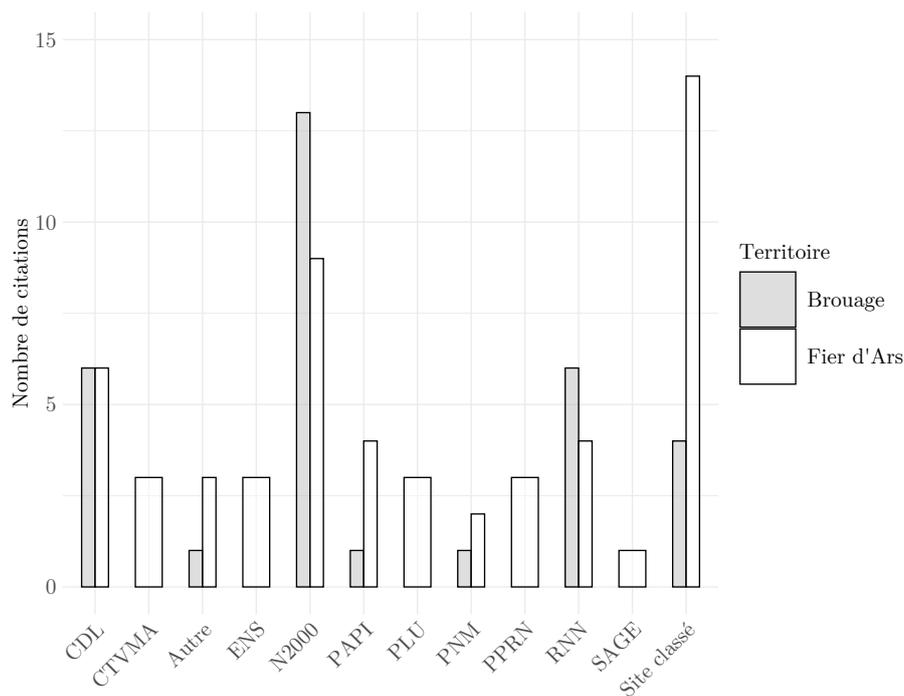
renforcement de la dépendance au milieu naturel. Le marais est perçu comme un milieu riche de vie et de biodiversité que les activités productives servent à valoriser. Cette évolution entraîne un effort croissant pour entretenir et préserver le marais. Cet intérêt pour la préservation des marais va de pair avec un accroissement de la valorisation des produits finis. En effet, la plupart des ostréiculteurs innovants ont réduit leur volume de production pour pouvoir préserver le milieu et mieux contrôler la qualité des produits, ce qui séduit leur clientèle. Cette valorisation, certes économique, s'accompagne aussi d'une volonté de transmettre une histoire : la vente en marché ou la dégustation permet de raconter l'histoire de l'huître et du marais. Parfois, le nom des produits fait directement référence à cette préservation du patrimoine socio-culturel : "Et là, c'est la fleur du passage. Fleur de sel, la fleur du marais. Nos marais, c'est d'ancien marais salants. Le passage, c'est le lieu-dit. C'est la prise du passage. Voilà." (ostréiculteur.F_2).

4.1.2 Les déterminants institutionnels : le rôle structurant de trois dispositifs de gestion et de protection des marais

Nous avons interrogé les 52 exploitants de notre enquête sur le dispositif de gestion qu'ils estiment être le plus structurant, c'est-à-dire celui qu'ils doivent, selon eux, prioritairement prendre en compte dans l'exercice de leur activité. Plus précisément, nous leur avons présenté une liste contenant douze dispositifs de gestion, identifiés lors de notre enquête préliminaire, en leur demandant de préciser le dispositif ayant le plus d'influence sur leurs pratiques.⁵ Aussi, les figures 4.1 et 4.2 présentent les dispositifs de gestion structurants, tels que perçus par les exploitants, selon leur territoire d'appartenance et le type d'activité :

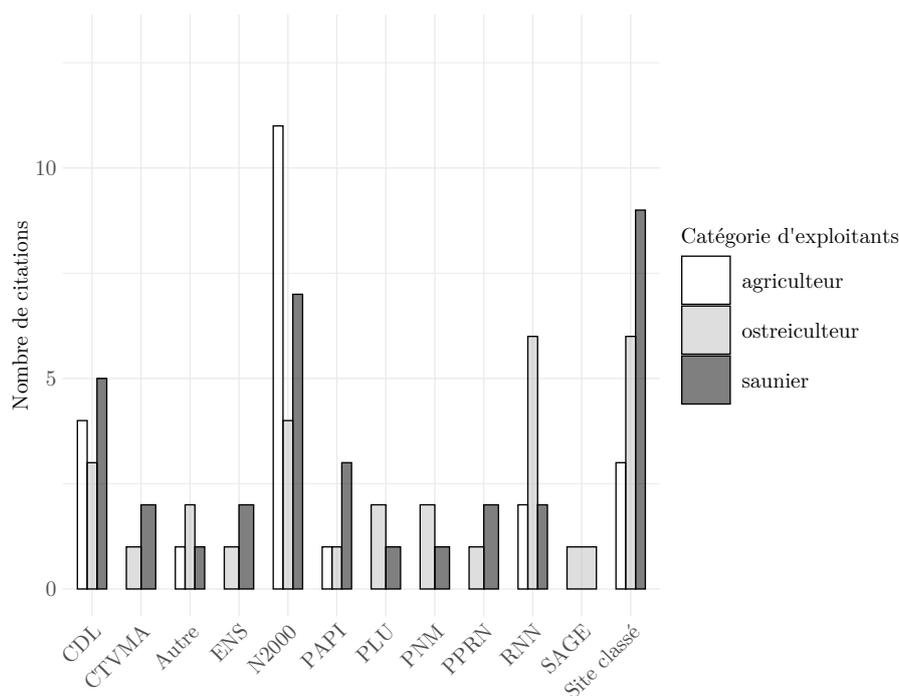
5. Nous avons choisi le terme "influence", plus neutre que celui de "contrainte", puisque les acteurs peuvent volontairement suivre les règles issues des dispositifs. Notons que certains producteurs n'ont pas pu limiter leur choix à un seul dispositif parmi les douze présentés, ce pourquoi nous disposons de 87 observations. Un acteur notamment a cité l'ensemble des dispositifs proposés.

FIGURE 4.1 – Dispositifs institutionnels structurants selon les territoires



Légende des figures : CDL : Conservatoire du littoral ; CTVMA : Contrat de Territoire Volet Milieux Aquatiques ; ENS : Espace Naturel Sensible ; N2000 : Natura 2000 ; PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations ; PLU : Plan local d'urbanisme ; PNM : Parc naturel marin ; PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels ; RNN : Réserve Naturelle Nationale ; SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

FIGURE 4.2 – Dispositifs institutionnels structurants selon les catégories d'exploitants



Comme l'indiquent les figures ci-dessus, trois dispositifs semblent particulièrement structurants

pour l'ensemble des producteurs enquêtés : le dispositif Natura 2000 (cité par 22 acteurs), la politique des sites classés (cité par 18 acteurs) et la gestion des sites du Conservatoire du littoral (cité par 12 acteurs). Comme nous l'avons vu, ces modes de gestion sont de nature réglementaire (site classé, Natura 2000) ou relèvent de démarches volontaires (mesures agro-environnementales liées aux sites Natura 2000, conventions de gestion avec le Conservatoire du littoral). Le nombre de citations pour les sites classés et Natura 2000 est fortement contrasté entre les territoires, ce qui est lié à une différenciation entre catégories d'exploitants : les sauniers ont eu plus tendance à considérer que le dispositif du site classé a une forte influence sur leurs pratiques - ce dernier est donc logiquement plus fréquemment évoqué par les acteurs du Fier d'Ars - tandis que les agriculteurs du marais de Brouage ont davantage cité le dispositif Natura 2000. Les ostréiculteurs, quant à eux, ont évoqué de manière équivalente la politique de site classé et les RNN.⁶

Dans les développements qui suivent, nous allons nous concentrer sur ces trois dispositifs institutionnels. L'analyse qualitative que nous développons à partir de statistiques descriptives⁷ et du discours des enquêtés a pour but de comprendre ces différentes conceptions que les acteurs ont des dispositifs et leur influence sur la structuration des pratiques productives, tout en prenant en compte les pratiques des gestionnaires qui ont une incidence sur les marges de manoeuvre dont disposent les producteurs dans l'application des règles de gestion. Nous tâcherons de mettre en évidence la façon dont les déterminants institutionnels appréhendés à travers la gestion liée à Natura 2000 (*cf.* section 4.1.2.1), au site classé (*cf.* section 4.1.2.2) et aux sites du Conservatoire du littoral (*cf.* section 4.1.2.3) participent à la stabilisation des compromis en train de se faire.

4.1.2.1 Natura 2000 et mesures agro-environnementales : entre nécessité et opportunité financières

Comme nous l'avons vu, le dispositif Natura 2000 a été le plus cité parmi les enquêtés, notamment par les agriculteurs du marais de Brouage. Les exploitants citent ce dispositif pour faire référence aux MAE ou aux études d'incidence, qui sont deux outils spécifiques de la politique Natura 2000 permettant de mettre en œuvre les actions prévues dans les DOCOB, au côté d'autres mesures possibles telles que les contrats ou les chartes Natura 2000. Cette politique a pour objectif la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Elle traduit une logique de préservation de la nature au nom de l'intérêt général qui implique d'encadrer, mais aussi de soutenir (à travers les MAE), les usages productifs (favorables à l'environnement).⁸ Les éleveurs du marais de Brouage évoquent plusieurs contraintes liées au dispositif institutionnel. De fait, ceux engagés dans des mesures agro-environnementales doivent souscrire à un cahier

6. Les RNN sont le quatrième dispositif le plus cité (10 citations), majoritairement par les ostréiculteurs. Sur le marais de Brouage, les ostréiculteurs évoquant la réserve nature de Moëze-Oléron sont situés à proximité de la zone protégée. Certains d'entre eux ont des claires d'affinage situées le long de la réserve et sont alors soumis à la réglementation du site. Ils doivent respecter un ensemble de règles pour respecter le milieu naturel et la biodiversité (notamment les oiseaux). Finalement, les RNN régulent les pratiques d'une minorité d'exploitants - qui relèvent néanmoins pour la plupart que "discuter avec la LPO, c'est très compliqué parce qu'ils ont des idées arrêtées" (ostréiculteur.G_2) - ce pourquoi nous décidons de nous concentrer sur les trois premiers dispositifs. Cela justifie par ailleurs que les ostréiculteurs soient légèrement en retrait dans l'analyse conduite dans cette section.

7. Nous avons notamment demandé aux enquêtés de répondre à différentes échelles d'appréciation (de 1 à 7 points) portant sur huit différents types d'influence possibles (par ex. l'obligation de respecter de nouvelles normes - 1 signifiant "pas du tout" et 7 "tout à fait"), dont nous reportons les résultats à l'annexe J, figures J1.

8. En ce sens, ce dispositif articule différentes conceptions des marais - le marais naturel et le marais domestique - et correspond, selon nous, à une forme d'institutionnalisation de la figure du "marais naturel domestiqué".

des charges impliquant le respect d'un calendrier spécifique organisant certaines étapes de la production réalisées sur le marais. Par exemple, la mise à la pâture des animaux dans le marais est encadrée et autorisée seulement entre le 15 mars et le 15 décembre. Par ailleurs, la mesure de fauche tardive implique que les exploitants attendent le 15 juin pour pouvoir faucher les prairies. Pour certains exploitants, ces règles occasionnent des contraintes organisationnelles, notamment vis-à-vis de la gestion de la charge de travail :

"Et oui, c'est sympa de tout engager en protection environnementale, mais c'est qu'à un moment donné, quand on se trouve avec 200 hectares à faucher en dix jours et on n'est que deux" (éleveur.H_2)

La rigidité des dates empêche également les éleveurs de s'adapter aux aléas climatiques :

"Sur des années sèches c'est une catastrophe parce que ça fait de la paille en guise de foin, donc c'est catastrophique. [...] Le problème c'est que ça fait des surfaces dans lesquelles on ne peut pas mettre les bêtes avant le 15 juin, 15 ou 20 juin le temps de faucher et de ramasser." (éleveur.H_2)

"[C]'est que des hivers qui pleuvent pas, qu'on arrive à laisser les animaux plus longtemps ou qu'on puisse les sortir plus tôt. Parce que là, je vois là, cette saison, l'herbe, il y a vraiment de l'herbe. Et nous, les animaux, c'est fait pour pâturer, ce n'est pas pour rester en stabulation, quoi." (éleveur.A_2)

Aussi, les éleveurs évoquent l'encadrement des travaux réalisés dans le marais, nécessitant l'usage de pelleteuses comme le broyage des bosses ou le curage des canaux, qui doivent être effectués en dehors de la période du 31 mars au 1er juillet pour respecter la faune et la flore (nidification des oiseaux, tranquillité des cistudes). Les exploitants n'ont pas la possibilité de réaménager ce calendrier encadrant l'organisation de la gestion de l'espace, car "[l]es dates, c'est les dates. [...] On nous impose." (éleveur.G_2). En plus de ces engagements volontaires liés aux MAE, les éleveurs doivent respecter un ensemble de règles liées au site Natura 2000 pour favoriser la préservation et le développement de la biodiversité. Par exemple, les exploitants agricoles doivent maintenir la structure existante du marais (*i.e.* interdiction de "retourner" les bosses de marais) ou gérer le circuit hydraulique pour avoir de l'herbe dans le creux des bosses en été (*i.e.* interdiction d'avoir de l'eau dans les jas). Par ailleurs, le curage des fossés doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental préalable. Dès lors que l'entretien des fossés tertiaires⁹ incombe aux propriétaires de marais, la charge administrative de certains exploitants, liée aux demandes de curage, est alourdie :

"Il y a tellement de trucs à respecter que... C'est complexe, quoi. Et ça coûte le double du prix. Un curage de fossé, maintenant, c'est rendu très cher, parce qu'il faut payer tous ces bureaux d'études, l'UNIMA, après il y a la DREAL, la LPO... qui sont là pour mettre tous leur nez un petit peu dedans, et tout ça, ben, ça fait monter... Parce que faut... Faut être plus blanc que blanc, quoi. Et donc... S'il n'y avait pas des gens comme ça, c'est pas nous, les agriculteurs, qu'on aurait le temps de s'occuper de ça, c'est pas possible." (éleveur.A_2)

9. Pour rappel, les fossés tertiaires sont les petits canaux desservant chaque parcelle. Ils font office de clôtures naturelles et d'abreuvoirs. Leur gestion et entretien sont à la charge des propriétaires de marais même si des demandes d'aides financières, appuyées par l'AFP notamment, sont possibles.

Certains éleveurs nuancent la contrainte qu'exercerait le dispositif Natura 2000, et en particulier les MAE, puisque certaines pratiques "existaient déjà avant que Natura 2000 les mettent en place" (éleveur.I_2). Par exemple, concernant l'interdiction du pâturage hivernal, un exploitant souligne que : "On disait que les bêtes à deux doigts, il n'y avait pas de pâturage l'hiver, dans le marais. C'était déjà dans les coutumes." (éleveur.I_2). Dans ces conditions, la contrainte semble plutôt, dans le discours des exploitants, s'apparenter au contrôle excessif du respect des règles. Effectivement, ils font état d'un climat de défiance et d'une surveillance accrue de leurs bonnes pratiques agro-environnementales, parfois par télédétection – notamment vis-à-vis de la gestion hydraulique des jas, sous peine de se voir retirer les aides en cas d'infraction constatée :

"Donc, les contrôles, il ne s'en fait pratiquement plus sur le terrain. Il n'y a plus de contrôleurs qui veulent le faire. Maintenant, ils contrôlent, ils voient qu'il y a un truc suspect, machin. Voilà, ils déduisent." (éleveur.G_2)

"Et puis, souvent, ça nous est arrivé aussi que les jas y'avait de l'eau, quoi. Et donc, ils disent que c'est pas de l'herbe et donc ils nous suppriment." (éleveur.A_2)

Au Fier d'Ars, les sauniers évoquent le dispositif Natura 2000 en faisant principalement référence aux MAE. Leur discours diffère assez radicalement de celui des éleveurs. Effectivement, contrairement au point de vue des éleveurs, les producteurs de sel ne considèrent pas que ce dispositif contraint leurs pratiques étant donné que le cahier des charges qu'ils doivent respecter renvoie aux gestes naturels du saunier, ce qui fait qu'ils rentrent "dans les clous naturellement" (saunier.N_2) :

"Comme je le disais aussi, le système a été fait de façon à ce que ça ne perturbe pas le boulot du saunier. Ils auraient pu être plus chiant. Le cahier des charges a été fait en sorte qu'il faut faire gaffe à ce qu'on fait, mais il ne faut pas non plus que ça vienne nous mettre des bâtons dans les roues." (saunier.L_2)

L'élaboration du cahier des charges repose sur un diagnostic environnemental réalisé au préalable par les gestionnaires de la RNN de Lilleau-des-Niges, soit la LPO. Plus précisément, un plan de gestion est établi à l'échelle de chaque marais salant, sur la base de ce diagnostic. Considérant l'activité salicole comme étant globalement compatible avec la préservation de la richesse biologique (que les sauniers aient des pratiques traditionnelles ou innovantes), la LPO peut adapter ses préconisations à chaque situation individuelle puisque : "on connaît aussi la contrainte des sauniers parce qu'on travaille avec eux depuis le début des années 2000 [dans le cadre des MAE]. [...] Du coup, on a appris à se connaître, à connaître leur métier, comme ils fonctionnent." (LPO.A_0). La seule règle faisant l'objet de discours fréquent est le fauchage des bosses de marais qui doit être réalisé au plus tard le 15 avril, afin de ne pas déranger la période de nidification. Toutefois, cette règle n'est pas perçue comme étant particulièrement contraignante, bien que quelques sauniers indiquent qu'ils ont "des périodes pour le faire et c'est pas forcément intéressant pour nous" (saunier.P_2) ce qui a une incidence sur l'organisation du travail puisqu' "il faut faucher à telle date, il faut mettre en route à telle date, il faut mettre le circuit à telle date en route et tout ça. Donc, il faut être prêt... Il faut s'être organisé pour être prêt au bon moment, quoi." (saunier.I_2).

Concernant l'engagement volontaire dans des MAE, il apparaît, dans un cas comme dans l'autre, que l'implication des exploitants dans des démarches formalisées de préservation de l'environnement n'entraîne pas de réel changement de pratiques ou de modification des systèmes de production. Notons, bien que cela ne soit pas notre problématique, que ce résultat est conforme à la littérature relative à l'efficacité de ces mesures (Rouveyrol and Leroy, 2021)¹⁰ : les pratiques des exploitants qui s'engagent sont effectivement, en majorité, déjà respectueuses de l'environnement, et les acteurs poursuivent ce qu'ils faisaient habituellement (Bonnieux, 2009). Dès lors, il semble que les MAE ne relèvent pas ici d'une logique de compensation des coûts/pertes de recettes engendrés par un changement de pratiques plus favorables à l'environnement naturel. D'une part, pour les éleveurs, l'adhésion aux MAE traduit la nécessité d'un appui financier sans lequel l'activité d'élevage ne pourrait se maintenir :

"Nous, on voudrait la vraie valeur de nos produits et puis, plus avoir toutes ces contraintes de contrôle et tout, parce que ça, ça nous bouffe l'esprit, ça nous tue. Ça nous mine là-dedans, c'est impressionnant, depuis qu'on a la PAC et tout. Nous, ce qu'on voudrait, c'est la vraie valeur de nos produits et puis qu'on nous laisse tranquille. Le problème, c'est qu'ils nous tiennent par les aides. Sans ça, on ne peut pas, on n'y arrivera pas." (éleveur.G_2)

Les MAE permettent de maintenir les pratiques existantes (déjà) favorables à la biodiversité.¹¹ Dans ce cadre, l'activité d'élevage extensif, pas ou peu rentable et menacée de disparition, est soutenue financièrement par une indemnisation au titre des services environnementaux qu'elle fournit (Duval et al., 2016). À ce titre, le système de MAE renvoie ici à un type de paiement pour services environnementaux (Karsenty, 2013).¹² Concernant les sauniers, d'autre part, l'adhésion à ce dispositif peut relever d'un effet d'aubaine (Brun and Chabé-Ferret, 2014), dans la mesure où la pérennité de l'activité salicole n'est pas autant menacée que celle de l'élevage extensif. En ce sens, les MAE correspondent à une opportunité plus qu'à un soutien économique nécessaire, ce que traduit la position de ce saunier qui explique que :

"C'est marrant, parce que quand tu vas signer tes MAE, [il] t'explique que tu n'as le droit de rien faire, grosso modo. Et [il] te paye. [...] Ils nous payent pour rien branler. Jamais j'aurais utilisé des produits pour aller désherber. Jamais j'aurais mis des brûlis." (saunier.N_2)

Dans d'autres cas, les exploitants suggèrent qu'ils auraient engagé des actions en faveur de la nature sans souscrire à des MAE – ce qui traduit une véritable appropriation des enjeux environnementaux¹³ - mais que l'aide financière des MAE est intéressante du fait que "ça incite

10. La littérature relative aux MAE porte de fait principalement sur l'efficacité écologique du dispositif ou les freins existants à l'adoption du dispositif (Uthes and Matzdorf, 2013), qu'ils soient de l'ordre financier, psychologique, éthique *etc.* (voir Kuhfuss (2013)), ce qui est en décalage par rapport à notre questionnement sur le rôle des dispositifs dans la structuration des pratiques.

11. Cette conception des MAE (rémunérer les agriculteurs pour un maintien de pratiques et non un changement de pratiques) est inscrite dans le règlement européen relatif aux MAE depuis 2013 avec l'autorisation du financement de maintien de pratiques lorsque celles-ci sont menacées de disparition (Duval et al., 2016).

12. Entendu comme "a transparent system for the additional provision of environmental services through conditional payments to voluntary providers." (Tacconi, 2012, p 35).

13. "Mais ils ne me gênent pas au contraire, ils me conviennent... Tu vois les flamants roses, on voit des spatules. Non mais j'ai pas mal de spatules et elles viennent grâce à ça en fait, même les canards, les sarcelles, le souchet, j'ai des colverts juste à côté de la cabane." (saunier.O_2)

des jeunes à vouloir s'y installer en disant c'est une aide financière à l'installation donc c'est non pas du tout là c'est pas des contraintes c'est plutôt le contraire." (saunier.O_2). Cela permet également d'assurer un revenu stable pour une activité, comme la plupart des activités primaires, "météo-dépendante" : "C'est vrai que ça nous aide, quoi. Quand on est... Nous, on dépend vraiment de la météo. 3000 balles, si vous avez une saison de merde, ça va vous faire quand même un petit revenu." (saunier.L_2).

En somme, le dispositif Natura 2000, et plus particulièrement les MAE sur lesquelles nous nous sommes concentrées du fait du discours des enquêtés, n'entraînent pas de réels changements de pratiques et n'orientent pas, en ce sens, les choix des exploitants. Ces mesures ne contraignent pas non plus les pratiques d'exploitation dans la mesure où les acteurs souscrivant à ces mesures mettent déjà en œuvre des pratiques compatibles avec les enjeux environnementaux spécifiques des sites Natura 2000, bien qu'elles nécessitent de prendre en compte l'entretien de certains éléments matériels des marais (par ex. bosses de marais) et qu'elles entraînent une surcharge de travail (ou du moins une réorganisation des tâches). Ce dispositif institutionnel participe néanmoins à la stabilisation d'un compromis productif en faveur des logiques de préservation des dimensions patrimoniales naturelles en fournissant un complément de revenus nécessaire (pour les éleveurs) ou perçu comme une aubaine (pour certains sauniers) aux exploitants développant des pratiques d'exploitation traditionnelle.

4.1.2.2 La politique du site classé : une forte structuration centrée sur les pratiques salicoles

Le dispositif du site classé a été largement cité par les exploitants du Fier d'Ars (78% des citations) et notamment par les sauniers (il s'agit du dispositif qu'ils citent le plus). Pour ces exploitants, la politique des sites classés est effectivement le seul dispositif contraignant réellement leur activité. Pour rappel, ce mode de gestion réglementaire de portée nationale vise à préserver l'exceptionnalité et la singularité des paysages présentant un intérêt général.¹⁴ Aussi, la principale règle que les sauniers estiment devoir respecter est que toute modification du paysage des marais doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'inspecteur des sites, ensuite évaluée en commission des sites. Outre la lourdeur administrative induite par le montage des dossiers¹⁵, les sauniers doivent respecter un ensemble de critères normatifs dès lors qu'ils souhaitent effectuer une modification du marais qui ne relève pas de l'entretien courant. Ces normes de nature technique, étant donné qu'elles portent sur des objets matériels et physiques, indiquent "*ce qui doit être fait et comment cela doit être fait*" (Candau et al., 2007). Elles orientent, par exemple, la conduite des réhabilitations ou de modifications de marais, qui doivent respecter la trame traditionnelle des marais salants rhétais, c'est-à-dire des bassins rectilignes¹⁶, "[e]t si tu veux te faire des petits cercles ou un cheminement d'eau un peu différent qui est un petit peu plus artistique, c'est plus compliqué. Ils vont dire non, des grandes lignes droites." (saunier.A_1).

14. En conférant une dimension symbolique aux paysages identitaires et ruraux, justifiant l'encadrement des activités susceptibles d'affecter leur pérennité, ce dispositif institutionnalise en partie la figure du "marais culturel paysager".

15. 75% des exploitants ayant cité ce dispositif considèrent que son influence porte sur l'obligation de suivre des procédures administratives (7 à l'échelle d'appréciation sur 7, cf. annexe J, figure J1b).

16. Ces bassins rectilignes, appelés carreaux, distinguent les marais rhétais des marais guérandais par exemple, comportant des zones circulaires de récolte (appelés "oeillets").

Toutefois, dans la plupart des cas, c'est l'encadrement des constructions de cabanes salicoles, nécessitant un permis de construire, qui anime le discours des sauniers. Ces constructions doivent respecter un ensemble de normes issues d'un rapport du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement visant à favoriser l'intégration paysagère des cabanes, en diminuant les "dérives" et leurs impacts visuels négatifs (CAUE, 2000) :

"La bible de la cabane de sauniers c'est un guide du CAUE, du Conseil architectural, urbaniste et environnemental, qui a été édité il y a 20 ans aujourd'hui, suite à un recensement des différents types de cabanes. Et de cette bible, il est indiqué qu'on a le droit de faire un type de cabane avec une certaine pente, un certain type de bardage, un certain type de tuile "canal de récupération", une certaine couleur sur le bardage, etc. Et on a le droit à trois tailles de cabanes et un positionnement qui est ou en coin de marais ou à un 1/3, 2/3 du marais." (ostréiculteur.E_2)

Pour les sauniers, ces règles conduisent à une standardisation des structures d'exploitation. Elles contraignent également les améliorations qui peuvent être apportées au déroulement de leur activité. De fait, la volonté de construire une cabane relève autant d'une nécessité de confort (en faisant office d'espace de repos, notamment pendant la période de récolte) que d'un besoin de stockage de la production ou du matériel, tandis que la modification d'un chemin dans le marais peut, par exemple, faciliter la récolte du sel. Pour cet exploitant ostréicole concerné par les règles encadrant l'activité salicole, les "normes ne sont pas adaptées aux réalités" et sont établies par "des gens assez déconnectés du travail" (ostréiculteur.E_2). Ensuite, l'évaluation du respect des règles repose essentiellement sur des appréciations visuelles de l'inspecteur des sites qui dispose, pour les sauniers, d'un pouvoir discrétionnaire :

"Dans la logique pure, c'est que si on déplace un chemin de 10 mètres, la photographie n'est plus la même, on est censé les prévenir." (saunier.G_2)
"[L'inspecteur des sites] a un pouvoir hallucinant et sur des critères très subjectifs qui tiennent à la patrimonialité, au beau, au paysage." (saunier.F_2)

La bonne application des règles de gestion est surveillée *in situ*, c'est-à-dire qu' "en se promenant, [l'inspecteur des sites] va voir des sites de travaux liés à l'AEMA parce qu'il y a des demandes de travaux. [Il] va voir des constructions de cabanes qui doivent respecter les normes. Quand [il] arrive, [il] regarde ce qu'il y a à côté, si à côté, il n'y a pas eu une cabane qui a été faite sans demande de permis." (saunier.H_2). Dans le cas d'une modification réalisée sans autorisation, les exploitants sont tenus de rectifier leurs actions, au risque d'aller jusqu'au démantèlement du bâti.¹⁷ Malgré la rigidité apparente de ces règles et de leur mise en œuvre, certains exploitants estiment disposer d'une marge de négociation en amont de leur application. L'idée est "qu'en fait, on prépare, on anticipe, avant d'en arriver au règlementaire" (saunier.K_2). Aussi, l'inspecteur des sites de la DREAL accompagne les exploitants individuels pour préparer leur demande d'autorisation :

"[M]on rôle, c'est de leur dire quand ça ne sera pas accepté, quand ça sera accepté ou, en général, on est entre les deux. Ça sera accepté mais à telle condition. Donc on essaie de voir

17. Certains cas emblématiques sont évoqués à plusieurs reprises par les sauniers, mais ils restent marginaux.

comment les travaux peuvent être améliorés, moi j'essaie de comprendre le besoin de la ou les personnes en face, les usages, leurs fonctionnalités. Puisque moi c'est pas mon boulot d'être saunier, d'être ostréiculteur, etc. Donc j'essaie de comprendre leur projet, je les rencontre pour ça. Ensuite, moi je leur explique l'aspect administratif, comment obtenir l'autorisation sur le fond, sur la forme, comment ça se passe." (DREAL.A_2)

L'existence d'un espace de discussion avec le gestionnaire du site classé a permis l'émergence d'une nouvelle pratique de commercialisation chez les sauniers impliquant l'installation de cabanes de vente en libre-service (*cf.* chapitre 3). Malgré l'impact visuel sur le marais de cette pratique innovante, les exploitants ont pu discuter au cas par cas avec l'inspecteur des sites qui tolère, pour le moment, cette nouvelle dynamique.¹⁸ Dans une même optique de réaménagement de la règle selon la situation des exploitants, la DREAL travaille en concertation avec l'AEMA et la LPO pour organiser les travaux en marais. De fait, la DREAL charge les gestionnaires de la LPO d'effectuer les évaluations d'incidence pour chaque demande de travaux que réalise l'AEMA à la demande des sauniers. À partir de cette expertise, l'inspecteur des sites décide si le dossier doit passer en commission, auquel cas, les décisions d'autorisation s'y réfèrent également. Notons que dans ce cas, les évaluations réalisées par la LPO portent sur les enjeux écologiques du marais et non plus seulement paysagers.¹⁹ Alors que les travaux étaient strictement interdits pendant la période de nidification (du 1er avril au 30 juin), la LPO a négocié avec l'inspecteur des sites pour que cette interdiction soit levée sous certaines conditions (et avec autorisation de la LPO), lorsque les travaux sont nécessaires et sans impact pour l'environnement : "[p]arce que c'est vrai que bloquer, interdire de faire des travaux alors que la pelle va aller sur un chemin, faire 3 mètres, donner trois coups de godets pour déboucher et repartir, y'a pas d'impact écologique." (LPO.A_0). Cet "accord tacite avec la DREAL" (saunier.G_2) fait "qu'aujourd'hui on peut intervenir dans les moments délicats." (AEMA.A_1).

En définitive, le dispositif de site classé participe à la stabilisation d'un compromis productif orienté vers le maintien des dimensions patrimoniales paysagères. Les pratiques salicoles sont fortement encadrées du point de vue des éléments structurels mobilisés (cabane, structure des marais), qui participent à la préservation du paysage identitaire véhiculé par le classement au titre des sites. En ce sens, les sauniers estiment que "l'aspect paysage devient plus contraignant que l'aspect environnement" (saunier.F_2), étant donné les faibles impacts environnementaux qu'occasionnent leurs pratiques. À cet égard, nous avons vu que les règles sont davantage ajustées aux enjeux environnementaux (*cf.* travaux en marais négociés), bien que les exploitants disposent de quelques espaces d'aménagement concernant l'intégration des enjeux paysagers, ce qui a permis le développement du modèle salicole innovant (*cf.* boutiques autogérées). Le discours de cet exploitant synthétise le rôle que cet environnement institutionnel peut jouer sur l'orientation des comportements productifs :

"C'est évident que si j'avais pas été contrôlé comme je l'ai été sur mon exploitation [...] j'aurais

18. Cette tolérance est en partie attribuée à l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime qui autorise la vente de productions agricoles sur les exploitations.

19. Les dossiers d'autorisation spéciale de travaux en site classé contiennent effectivement un volet Natura 2000 et nécessitent à ce titre la réalisation d'une étude d'incidence. En ce sens, "aujourd'hui, Natura 2000 a effectivement un impact sur les décisions de la commission des sites." (saunier.J_2).

fait les choses différemment c'est évident [...] Les normes c'est important, je m'y conforme. Il y a des contraintes oui parce que d'une façon indirecte, je ferais les choses différemment de façon plus pratique en déformant un peu plus le paysage [...] Ça me fait une pression moi ça a une influence vraiment sur ma pratique parce que dès que je fais quelque chose j'ai peur que je sorte des clous." (saunier.B_2)

Si nous avons centré l'analyse sur l'appropriation des règles du site classé par les sauniers, du fait du rôle structurant de ce dispositif sur leurs pratiques, il convient de souligner que quelques ostréiculteurs considèrent aussi que la politique du site classé contraint leurs pratiques. À l'instar des sauniers, les demandes de travaux (modification ou construction de bâtiments, travaux en marais) sont fortement encadrées et doivent passer en commission des sites.²⁰ Les agriculteurs du marais de Brouage se sont beaucoup moins prononcés sur la politique du site classé (*cf.* figure 4.2, *supra* pour rappel). Ils évoquent ponctuellement l'obligation de préserver des barrières de prairies en bois et non en métal, ce qui leur pose des problèmes en termes d'ergonomie et d'entretien.²¹

4.1.2.3 La gestion des sites du Conservatoire du littoral : adaptation aux contextes locaux

La gestion du Conservatoire du littoral est le troisième dispositif que les exploitants considèrent comme structurant. Ce dispositif a été cité par 12 acteurs enquêtés.²² Pour rappel, le Conservatoire dispose de deux leviers d'action interreliés : d'une part, il acquière des terrains afin de préserver le foncier de pressions potentielles (notamment urbanistiques) puisqu'il devient inaliénable, et d'autre part, il délègue la gestion de ces terrains à un gestionnaire qui peut servir d'intermédiaire avec des exploitants en signant des conventions d'occupation temporaire à usage agricole.²³ Dans ces conditions, les exploitants signataires doivent répondre à un cahier des charges définissant les conditions d'exploitation compatibles avec la préservation des milieux naturels et des paysages (par ex. au niveau des dates de fauche). Sur les deux marais, la façon dont les exploitants évaluent les règles de gestion qu'ils doivent suivre semble dépendante des arrangements que le Conservatoire élabore avec son gestionnaire, en fonction des enjeux locaux.

Sur le marais du Fier d'Ars, les exploitants contractant une convention avec le Conservatoire du littoral évoquent l'influence de ce dispositif en faisant référence aux règles associées au site classé ou à Natura 2000 que le Conservatoire, avec un "côté autoritaire" (saunier.B_2), veille à faire respecter sur ses terrains. Comme l'explique cet exploitant, "le Conservatoire, lui, il va faire en sorte que tout ce que tu lui demandes, ça rentre dans toutes les autres cases."

20. Un ostréiculteur témoigne par exemple que : "[O]n a eu le malheur de changer la porte de notre petit local de vente qui est là-bas et d'installer une porte avec un hublot rond. On s'est fait condamner. Parce que le hublot rond n'est pas conforme à la tradition rhétaise dans les marais." (ostréiculteur.E_2).

21. Comme en témoigne cet agriculteur, "c'est pas eux qui les entretiennent, c'est plus joli peut-être c'est moins pratique." (éleveur.C_2). Pour cet exploitant : "Je ne m'en occupe pas. Je les peindrais à la couleur qu'ils voudront. Mais j'aurais que des barrières métalliques. Parce que, des fois, je ne suis pas tout seul. Il y a encore ma mère qui me donne un peu la main, ma femme et tout. Donc, il n'y a que la barrière métallique qu'elles arrivent à ouvrir, les autres elles n'y arrivent pas, c'est trop dur. Donc je les peindrais les couleurs qu'ils voudront, ça ce n'est pas le problème, mais, ce sera portail métallique. Et puis, je ne peux pas me permettre de passer trop de temps, trois fois par an, à refaire des barrières, j'ai pas que ça à faire. Et puis, quand c'est fait, c'est terminé, on n'y revient plus." (éleveur.G_2).

22. Parmi les enquêtés, 38% ont volontairement signé une convention avec le Conservatoire du littoral.

23. Contrairement aux baux ruraux, ces conventions ne sont pas reconductibles tacitement.

(saunier.K_2). Pour le Conservatoire, les préconisations environnementales, semblables à celles inscrites dans les MAE, sont en général compatibles avec les pratiques salicoles qui sont, encore une fois, considérées comme respectueuses de l'environnement naturel. En revanche, l'acteur représentant le Conservatoire sur l'île de Ré confirme qu' "au niveau paysager, on est peut-être plus exigeants." (CDL.B_0). Les éléments matériels de l'espace intégrant le paysage des marais salants (tracteurs, remorques, bâches) doivent être mis en ordre selon les normes définies par la politique du site classé, elles-mêmes appliquées par le Conservatoire du littoral. La problématique des cabanes salicoles, et l'encadrement nécessaire des constructions pour éviter les dérives, est une préoccupation majeure. D'un côté, pour le Conservatoire, l'objectif n'est pas d'interdire toute construction mais d'exiger que les exploitants respectent la procédure de demande de construction. D'un autre côté, pour les exploitants, le Conservatoire participe volontairement à la complexité administrative du montage de dossier pour limiter la construction de cabanes, du fait d'un "fantasme de la cabane qui est assez fort" (saunier.F_2).

L'objectif prioritaire du Conservatoire du littoral est de "protéger l'île aussi, car c'est des secteurs tellement sous pression, de plus en plus." (CDL.B_0). Son mode d'action est alors ajusté à un contexte local particulier de fortes pressions et de spéculation foncière, nécessitant une protection forte des espaces naturels par l'acquisition foncière. Depuis ses débuts sur l'île de Ré, dans les années 1980, le Conservatoire intervient ainsi pour "sauver des terrains de la construction" (CDL.B_0). Les marais du Fier d'Ars, plus spécifiquement, ont aussi été l'objet de spéculation foncière à partir des années 1990, de la part d'acteurs non professionnels, faisant que sans l'intervention du Conservatoire "les marais ne seraient que des petits bassins de personnes privées qui se seraient dit "Bon allez, j'ai envie d'aller pêcher, je vais mettre ma cabane dans le marais"." (CCIR.A_1). Dans ce contexte, il transparait une complémentarité spécifique entre l'outil foncier du Conservatoire du littoral et les outils réglementaires, associée à une "alliance des services de l'État, du CDL et du département" (Joveniaux, 2017, p 96) et, nous ajoutons, d'autres collectivités territoriales (communes et CDC). Effectivement, sur l'île de Ré, le Conservatoire "a pu jouer au départ (et joue parfois encore) un rôle de bras armé de l'État en matière de protection du littoral. Il est venu en renfort d'outils réglementaires, très limités dans les années 1970-1980, considérablement renforcés depuis, mais loin d'être toujours respectés et suffisants pour protéger les espaces naturels" (Joveniaux, 2017, p 97). La position de la CDC de l'île de Ré, gestionnaire des terrains du Conservatoire depuis 2012, rend compte de cette complémentarité des dispositifs de protection puisque d'un côté, "c'est le panel de politiques publiques qui nous permettent d'avoir une vraie protection sur le secteur." (CCIR.A_1) et dans le même temps, "la propriété foncière est le seul outil réellement efficace" (CCIR.D_2) (en ce sens, le Conservatoire est "un outil extraordinaire").²⁴ Toutefois, l'action du Conservatoire ne vise pas à "tout mettre sous cloche" (CDL.B_0). Le marais doit être vivant, ce qui implique qu'une partie des acquisitions du Conservatoire, gérées par le service environnement de la CDC, soit ouverte à l'exploitation salicole. Pour vérifier la bonne application des règles de gestion imposées aux exploitants au travers des cahiers des charges mais aussi, au-delà, de la réglementation du site classé, la CDC assure le contrôle et la surveillance des pratiques à travers l'équipe d'écogardes, dont certains sont assermentés gardes du littoral. Les exploitants indiquent qu'ils peuvent, dans le pire des cas,

24. Plus précisément, pour la CDC, "la seule possibilité d'avoir un impact fort sur la façon dont les parcelles sont gérées, c'est d'en être propriétaire." (CCIR.D_2).

être menacés d'une rupture de contrat. Ce type de sanction reste toutefois théorique, comme l'explique ce saunier :

"Le conservatoire m'a déjà menacé c'est de me virer du marais, chose qui est absolument pas possible avec un bailleur [...] après dans la pratique ils le font pas parce que je pense qu'au niveau papasserie ça ferait des énormes montagnes, mais théoriquement la convention peut être rompue... pour la cabane là, [il] m'avait dit que si je suspendais pas les travaux, [il] m'avait menacé de résilier mon contrat." (saunier.F_2)

Sur le marais de Brouage, l'intervention du Conservatoire du littoral s'est déployée dans un contexte radicalement différent. Plus que le contrôle du développement urbanistique, l'objectif prioritaire était :

"de préserver des zones humides. Premier truc, zones humides et biodiversité. Et pour aller un petit cran plus loin, Brouage, c'était parce qu'il y a une forte sensibilité par rapport à l'aspect ornitho et la personne, qui gérait le secteur, à l'époque, était très orientée sur le volet ornitho. C'est-à-dire, en gros, comme beaucoup d'endroits, le côté biodiversité se trouve sur ce qui est visible et ce qui est visible c'est souvent les oiseaux. Maintenant ce n'est qu'un maillon du système mais qui fait qu'il y avait une réserve naturelle qui se lançait dans le coin, c'était tout à fait logique qu'on achète dans la réserve et autour de la réserve." (CDL.A_1)

Par ailleurs, le gestionnaire des parcelles du Conservatoire du littoral sur le marais de Brouage est le CEN, qui bénéficie d' "une forte expérience du terrain" (CDL.A_1). Dans les conventions d'occupation temporaire, les gestionnaires "borne[nt] des limites extrêmes, et après, eux [les éleveurs], peuvent jouer assez facilement à l'intérieur mais au moins on est d'accord sur un cahier des charges." (CEN.A_1). Les bornes extrêmes au sein desquelles les éleveurs peuvent développer leurs pratiques correspondent, par exemple, au sous pâturage/sur pâturage des parcelles. Dès lors, les exploitants disposent d'une marge de manœuvre pour développer une diversité de pratiques – du moment qu'elles répondent aux enjeux paysagers et environnementaux prédéfinis dans ce cadre :

"Après les gens font ce qu'ils veulent. S'ils veulent mettre 2 vaches à l'hectare, 3 vaches à l'hectare, pas de problème. Si ce sont des charolaises, si ce sont des génisses, si ce sont des chevaux, des moutons – extrême - pas de problème. Donc, nous, on borde dans notre cahier des charges des extrêmes de ce que l'on veut et après on laisse faire." (CEN.A_1)

"À l'échelle de notre intervention, on a tellement d'éleveurs et tellement de marais qui sont différents les uns des autres qu'on a une diversité de pratiques, de fait." (CEN.C_1)

La gestion des terrains du Conservatoire du littoral par le CEN, qui est semblable à celle que le CEN applique sur ces propres terrains, s'apparente à une démarche d'intendance du territoire, basée sur "le principe fondateur de l'engagement dans des accords volontaires" et "la participation des différents acteurs locaux", en vue de "transformer dans une logique bottom up les modalités de gestion de la nature" (Rivaud and Prévost, 2018, p 11).²⁵ De ce fait, le discours des exploitants

25. Cette notion désigne plus particulièrement "les actions collectives menées en vue d'une gestion partagée du patrimoine naturel pouvant regrouper des propriétaires publics et privés, des usagers, des acteurs économiques, des

brouageais ne porte pas tant sur l'influence du dispositif de gestion des sites du Conservatoire sur leurs pratiques productives. Ces derniers insistent davantage sur son impact sur la gestion du foncier (*cf.* annexe J, figure J1c), qui oriente le devenir des terres agricoles²⁶ :

"Le problème c'est qu'ils veulent racheter partout et du coup comment faire pour que les professionnels puissent toujours garder du marais pour produire." (ostréiculteur.G_2)

Certains exploitants dénoncent des acquisitions injustes, par manque d'informations et de concertations préalables ou par concurrence déloyale, autant sur le marais de Brouage que celui du Fier d'Ars :

"C'est ça surtout le plus contraignant. Il faut réussir à leur justifier que cette parcelle, il me la faut absolument, parce que tu comprends, ça fait partie d'une rotation. Moi je travaille à pied, en plus je suis à côté, pourquoi tu irais coller ça à un Vendéen? Franchement, je ne comprends pas. On voit des trucs comme ça. Là il y a un très gros truc d'une vingtaine d'hectares, là juste en bas de la commune, je ne l'ai même pas vu passer, j'étais même pas au courant que c'était mis à l'affichage." (éleveur.H_2)

"Parce que si vous voulez concrètement, je ne vais pas vous le cacher, on a acheté le marais 7500 euros. Eux ils étaient prêts à mettre le double pour l'acheter à notre place." (ostréiculteur.G_2)

"Au niveau de la commune, il y a eu une vente, un terrain, parce que moi, j'aurais... il a accès à la route. Je me suis dit bah ça serait bien, je pourrais stocker mon sel, je connaissais la propriétaire. La mairie n'a pas vu le document passer, personne n'a été au courant. Moi je n'ai pas été consulté [...] alors que j'avais déjà fait remonter l'info que si ce terrain-là se vendait, moi j'étais intéressé." (saunier.L_2)

L'appropriation des règles relatives à la gestion des sites du Conservatoire du littoral, et ses effets sur la stabilisation des compromis productifs, apparaît bien liée à la mise en gestion choisie par le Conservatoire qui ajuste son action selon la spécificité des enjeux de chacun de ses sites (Joveniaux, 2017), entraînant des arrangements institutionnels hybrides (Cazals et al., 2018) entre le Conservatoire, son gestionnaire et les acteurs locaux.

4.1.3 Les déterminants relationnels : le poids des collectifs d'acteurs, et des acteurs dans le collectif

Considérant explicitement l'inscription des pratiques des exploitants dans un collectif d'acteurs, nous nous interrogeons maintenant sur le rôle que peut jouer cet encastrement social sur l'orientation de leurs comportements productifs. Afin de fournir quelques éléments de réponse à ce questionnement, nous nous intéressons aux comportements de collaboration des 91 acteurs de notre enquête, en mobilisant les données relationnelles collectées sur les relations interpersonnelles des enquêtés. Nous procédons plus précisément à une analyse des réseaux sociaux de collaboration

médiateurs (représentants de la puissance publique et/ou du monde de la recherche) et une entité d'intendance (organisme gestionnaire d'espaces naturels), travaillant dans des démarches contractuelles élaborées conjointement" (Rivaud and Prévost, 2018, p 11). Elle fait l'objet de réflexion au sein du réseau des CEN à l'échelle nationale depuis les années 2010.

26. Les exploitants rhétais mentionnent également ce type d'influence sur la gestion du territoire, par exemple : "Ils ont une politique de rachat des terres qui fait que t'as des terres qui peuvent t'échapper, enfin des marais, qui peuvent aussi partir au conservatoire et du coup être régies par un certain nombre d'enjeux, plutôt orientés sur la préservation de l'environnement qui sont pas forcément toujours compatibles avec la production" (saunier.F_2).

sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars (introduite au chapitre 2).²⁷ L'approche par les réseaux sociaux étend l'étude des déterminants à l'adoption de certaines pratiques, par exemple pro-environnementales (Compagnone, 2019), en considérant leur ancrage relationnel. Nous étudions plus précisément un réseau de type collaboratif puisqu'il permet d'identifier les interactions directes entre les différents acteurs. Ces dernières représentent, selon nous, une dimension collective importante de la structuration des comportements stratégiques des acteurs. Suivant une démarche analytique balisée dans la littérature sur l'analyse des réseaux sociaux (Prell, 2011), nous combinons une approche "structurale" et "positionnelle" (Pachoud et al., 2020). Aussi, nous nous intéressons d'abord à la structure des relations à l'échelle des réseaux et à l'échelle de sous-groupes, pour saisir la façon dont les acteurs collaborent selon leur appartenance à différents groupes (cf. section 4.1.3.1), puis nous effectuons une analyse à l'échelle des individus pour appréhender le rôle clé de certains acteurs selon leur position dans le réseau (cf. section 4.1.3.2).

Pour répondre à notre intention de saisir le rôle de l'encastrement social sur la structuration des pratiques, nous nous inspirons d'un ensemble de travaux relatifs au rôle des collectifs agricoles dans la diffusion ou la stabilisation de pratiques, tels que Compagnone and Hellec (2015); Albizua et al. (2021); Polge and Pagès (2022), et en particulier du travail de Pachoud (2024) qui s'intéresse aux transformations agroalimentaires durables dans le territoire des Bauges en France. Dans cette perspective, nous mobilisons trois indicateurs spécifiques, mesurés à l'échelle des sous-groupes ou des individus²⁸, dont nous explicitons dans ce qui suit l'usage dans l'analyse des réseaux sociaux, et le redéploiement pour notre analyse de l'encastrement des acteurs dans un environnement social particulier ayant un effet déterminant sur l'orientation de leurs comportements :

- Dans un premier temps, nous mesurons l'**homophilie** des groupes d'acteurs, c'est-à-dire "*the principle that a contact between similar people occurs at a higher rate than among dissimilar people*" (McPherson et al., 2001, p 416), en mobilisant l'indice E-I proposé par Krackhardt and Stern (1988) qui reflète la prévalence relative des liens entre différents groupes d'acteurs et au sein de ces groupes. Il se calcule de la façon suivante : $\frac{EL-IL}{EL+IL}$, avec EL correspondant au nombre de liens externes (*external links*) et IL correspondant au nombre de liens internes (*internal links*). L'indice d'homophilie se comprend entre -1 et 1 : un indice égale à 1 traduit une hétérophilie complète, et -1 une homophilie complète. Pour définir les groupes d'acteurs dont nous mesurons le degré d'homophilie, nous utilisons différents attributs (catégorie des acteurs et modèles productifs, cf. chapitre 3). D'après Pachoud (2024, p 10), "[a] *good balance between intra- and intergroups relationships therefore appears useful in supporting transformation dynamics*". De fait, dans le domaine agricole, les travaux montrent en général que l'homophilie favorise le partage des connaissances et des normes au sein des collectifs d'agriculteurs (Isaac, 2012; Wood

27. Pour rappel, le processus de citations élaboré pendant l'enquête nous a permis de distinguer différents réseaux de relations interpersonnelles pour chaque territoire : un réseau de collaboration, un réseau d'échange d'informations et un réseau de discussion autour des questions territoriales liées au patrimoine. Le réseau de collaboration permet d'identifier les partenaires avec lesquels les acteurs travaillent effectivement et mettent en œuvre leur activité. Autrement dit, il nous permet, contrairement aux deux autres types de réseaux, d'inscrire les pratiques individuelles dans le collectif.

28. Ces mesures sont réalisées avec le logiciel RStudio version 4.3.0, et le package *igraph* (Csardi and Nepusz, 2006).

et al., 2014; Levy and Lubell, 2018) et qu'elle peut favoriser ou, à l'inverse, contraindre le développement de nouvelles pratiques (Skaalsveen et al., 2020). Toutefois, une forte homophilie peut entraîner une forme d' "inertie relationnelle" (Gargiulo and Benassi, 2000) qui peut limiter l'élaboration des comportements (Newman and Dale, 2007), tandis que l'hétérophilie (*i.e.* relations entre acteurs appartenant à des catégories différentes) peut favoriser la circulation des ressources, des idées et des pratiques à travers la collaboration entre acteurs (Aguilar-Gallegos et al., 2015; Pachoud, 2024). En ce sens, nous souhaitons comprendre comment les différents groupes d'acteurs interagissent (en nouant des liens uniquement avec ceux qui partagent leurs caractéristiques ou non) pour saisir comment cette homophilie (ou hétérophilie) peut participer au maintien ou au changement des pratiques des exploitants.

- Nous mesurons ensuite deux indicateurs de centralité pour chaque individu, afin d'identifier les acteurs susceptibles de jouer un rôle clé, selon leur position dans les réseaux de collaboration. La **centralité de degré** (*indegree centrality*), d'une part, calcule le nombre de citations reçues et permet ainsi d'identifier les acteurs les plus cités, soit les acteurs "prestigieux" (Wasserman and Faust, 1994). La **centralité d'intermédiarité** (*betweenness centrality*), d'autre part, mesure le nombre de fois qu'un acteur se trouve sur le chemin le plus court entre d'autres acteurs (Borgatti et al., 2024). Elle permet de repérer les *brokers*, c'est-à-dire les acteurs occupant une position d'intermédiaire (*brokerage role*) entre différents acteurs ou groupes d'acteurs (Burt, 1992), jouant ainsi un rôle de "pont" dans la mise en relation d'acteurs.

Les acteurs clés jouent un rôle crucial dans le maintien ou le changement de pratiques. D'abord, les acteurs prestigieux peuvent jouer le rôle de guide dans l'orientation des pratiques au sein de leur collectif. Les agriculteurs, lorsqu'ils sont à la tête de réseaux locaux (par ex. marchés de producteur), participent à conditionner les manières de faire et de produire (par ex. en agriculture biologique) (Pachoud, 2024). La position centrale des agriculteurs peut aussi leur permettre de diffuser leurs pratiques agricoles, comme l'ont montré Albizua et al. (2020) concernant l'agriculture intensive dans la région de Navarre (Espagne). Ensuite, les acteurs en position intermédiaire peuvent favoriser la circulation des changements de pratiques au sein de différents groupes d'acteurs, par exemple entre modèles d'exploitation conventionnelle et biologique (Lamine and Cambien, 2011).²⁹ Ce rôle peut être particulièrement assuré par les acteurs institutionnels et gestionnaires (Pachoud, 2024). En ce sens, nous souhaitons saisir les rôles que remplissent les acteurs clés identifiés (soit leurs différentes fonctions dans le réseau, Hermans et al. (2013)), qu'ils soient gestionnaires ou exploitants, vis-à-vis de la structuration des pratiques des exploitants.

4.1.3.1 Différentes structures de réseaux et comportements de collaboration

Dans un premier temps, nous présentons les deux réseaux de collaboration représentés sur les figures 4.3 ci-dessous. Le réseau de collaboration des acteurs du marais de Brouage comporte 46

²⁹. Ce rôle de mise en relation de groupes d'acteurs hétérogènes est reconnu comme une fonction d' "externalisation" (*outsourcing*) (Klerkx and Leeuwis, 2009; Hermans et al., 2013).

nœuds (chaque nœud correspondant à un acteur enquêté) et 102 liens, soit 102 citations.³⁰ Le réseau de collaboration des acteurs du marais du Fier d’Ars comporte 45 nœuds et 150 liens.³¹ À partir de cet indicateur sur la taille des réseaux, nous pouvons indiquer la densité de ces réseaux, qui représente le rapport entre le nombre de liens présents dans le réseau, et le nombre de liens possibles.³² La densité du réseau de collaboration au Fier d’Ars est plus importante qu’à Brouage (7,6% contre 4,9%), les acteurs rhétais disposent donc de connexions potentielles plus élevées pour concrétiser des actions partenariales au cour de leur activité. Toutefois il est délicat de comparer les densités de deux réseaux puisque des réseaux aux structures différentes, voire antagonistes, peuvent avoir des résultats identiques (Lazega, 2015). Les degrés de centralisation donnent, en ce sens, une indication sur la structure des réseaux. Ils définissent une distribution plus ou moins égale des degrés individuels, c’est-à-dire des liens détenus par les acteurs, dont on distingue les liens entrants et les liens sortants dans le cas d’un réseau dirigé. Le degré de centralisation peut être vu comme le pourcentage de réalisation d’un réseau en étoile de la même taille (Freeman, 2002) et donne ainsi une idée de la forme du réseau (en étoile ou circulaire).³³ Cet indicateur permet en outre de constater si certains acteurs concentrent les liens au sein du réseau tandis que d’autres en émettent (reçoivent) très peu, auquel cas le score de centralisation sortant (entrant) du réseau sera très élevé. Les scores de centralisation des citations émises et reçues du réseau de collaboration à Brouage sont respectivement de 20% et 24,5%, ce qui traduit une faible inégalité de comportements de citations, elles-mêmes réparties de façon plutôt homogène entre les acteurs. Pour le réseau de collaboration au Fier d’Ars, le score de centralisation est plus faible qu’à Brouage pour les citations émises (13%) et légèrement plus élevé pour les citations reçues (29,5%). Cette lecture de la centralisation des réseaux d’acteurs est cohérente avec les niveaux de réciprocité observée (33% à Brouage et 40% au Fier d’Ars)³⁴ : les enquêtés ont eu plus tendance à choisir des partenaires de collaboration qui les ont choisi en retour.

30. Nous nous concentrons seulement sur les *egos*, soit les acteurs qui citent, car nous ne pouvons observer le comportement de collaboration des acteurs non enquêtés. Le réseau comprenant les acteurs enquêtés et non enquêtés contient 154 nœuds et 278 liens.

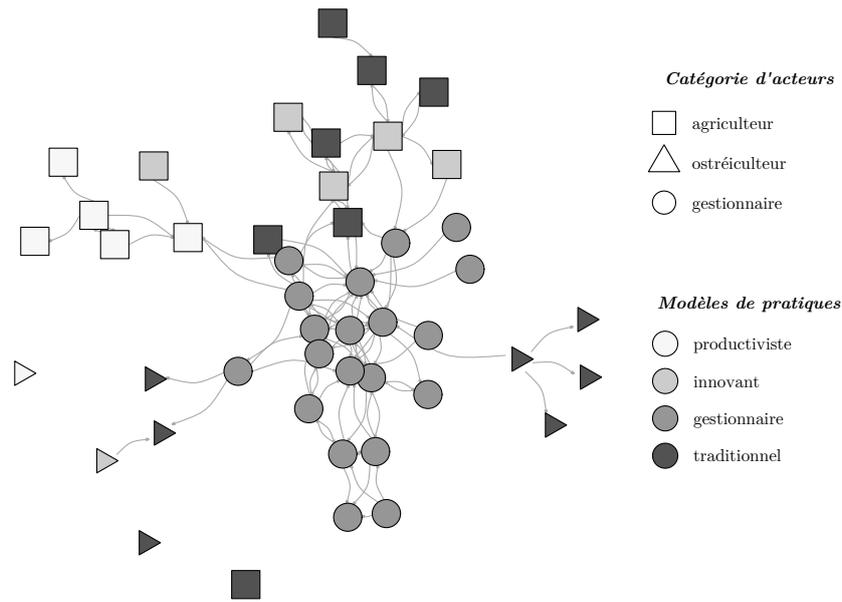
31. Le réseau englobant acteurs enquêtés et non enquêtés comprend 132 nœuds et 270 liens.

32. Il s’agit du nombre de liens possibles si tous les nœuds étaient connectés les uns aux autres. Par exemple, le nombre de liens possibles pour le réseau de collaboration à Brouage est 46×45 soit 2070 liens. La densité est donc égale à $\frac{102}{2070}$.

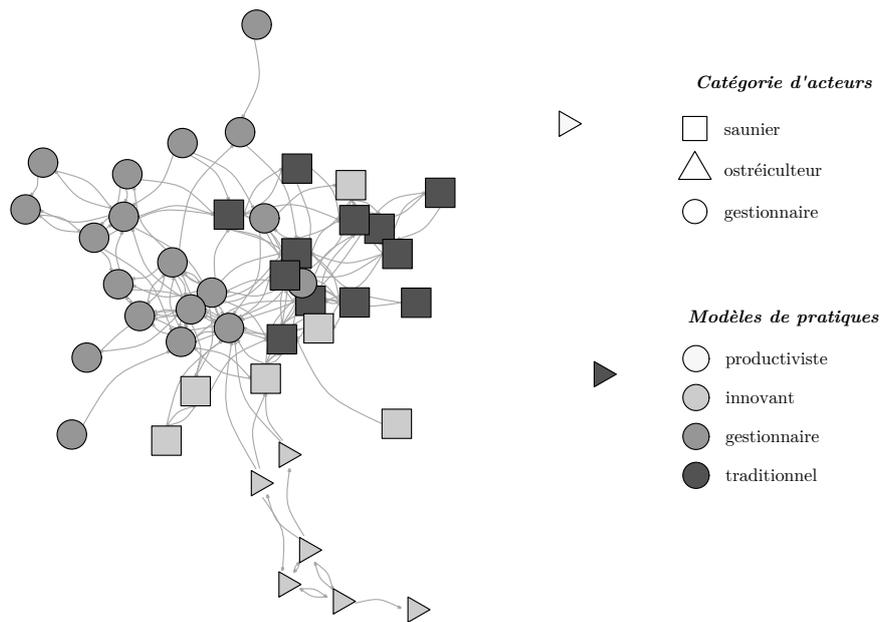
33. Il s’agit des deux formes canoniques des réseaux. Dans un réseau en étoile, tous les acteurs périphériques ont un unique lien avec un acteur central tandis que dans un réseau en cercle, tous les acteurs ont deux liens.

34. Calculée selon le $\frac{\text{Nombre de liens réciproques}}{\text{Nombre de liens présents}}$.

FIGURE 4.3 – Les réseaux de collaboration



(a) Brouage



(b) Fier d'Ars

Les résultats précédents montrent les différentes structurations des relations sociales au sein de chaque territoire. Il importe de considérer les différents comportements de collaboration au sein de chaque réseau, en prenant en compte certaines caractéristiques des acteurs. On peut, par exemple, supposer différents comportements collaboratifs selon la catégorie des acteurs (les gestionnaires seraient davantage amenés à interagir avec les acteurs exploitants), qui peuvent varier selon les territoires. Aussi, nous nous intéressons au degré d'homophilie des acteurs de chaque réseau (*i.e* pour voir si les liens sont plus fréquents entre acteurs similaires). Pour cette

mesure, nous avons retenu deux attributs : la catégorie auquel l'acteur appartient (gestionnaire ou exploitant, en précisant le type d'activité productive) et le modèle productif dans lequel les pratiques des acteurs s'inscrivent, en nous basant sur l'analyse des pratiques productives réalisée au chapitre précédent (pour les gestionnaires, le modèle est indiqué comme étant celui des gestionnaires).³⁵ Ces attributs permettent de regrouper les acteurs en différents sous-groupes et de mesurer l'homophilie au sein de ces groupes. Les indices E-I calculés pour chaque attribut sont présentés au tableau 4.1. Il apparaît que le degré d'homophilie est variable selon les attributs testés.

TABLE 4.1 – Indices E-I des différents attributs

	Brouage		Fier d'Ars	
Catégorie d'acteur	gestionnaire	-0.62	gestionnaire	-0.15
	agriculteur	-0.35	saunier	-0.13
	ostréiculteur	-0.14	ostréiculteur	-0.43
Modèle productif	(gestionnaire)	(-0.62)	(gestionnaire)	(-0.15)
	traditionnel	0.58	traditionnel	0.1
	innovant	0.60	innovant	0.36
	productiviste	-0.33	productiviste	-

Concernant la catégorie des acteurs, il apparaît que la catégorie avec la plus forte homophilie à Brouage sont les gestionnaires (score de -0,62), alors que les agriculteurs sont un peu moins homophiles (-0,35) et que les ostréiculteurs ont un score plus proche de 0 (-0,14). La forte tendance des gestionnaires à collaborer entre eux n'est pas surprenante, dans la mesure où ces acteurs sont mus par une interdépendance fonctionnelle, c'est-à-dire qu'ils doivent, de par la nature de leurs missions, travailler les uns avec les autres. Néanmoins, il convient de souligner que les acteurs gestionnaires du Fier d'Ars semblent beaucoup plus enclins à travailler avec des acteurs au-delà de leur groupe (score de -0,15 contre -0,62). Les sauniers sont également moins homophiles que les agriculteurs, en revanche, les ostréiculteurs rhétais ont plus tendance à collaborer avec des ostréiculteurs qu'avec les autres. S'agissant des modèles productifs, les scores s'inversent et la tendance se porte davantage vers l'hétérophilie des groupes d'acteurs. À Brouage, les exploitants traditionnels et innovants ont une forte hétérophilie, alors que les productivistes (peu nombreux) ont tendance à collaborer entre eux. Ce résultat suggère que les exploitants collaborent entre eux, qu'ils soient traditionnels ou innovants. Au Fier d'Ars, les acteurs innovants ont une plus forte hétérophilie que les acteurs traditionnels dont le score E-I est proche de 0, ce qui implique qu'ils équilibrent davantage leurs relations au sein de leur groupe et avec les autres.

4.1.3.2 Le rôle des acteurs centraux des collectifs

Nous désagrégeons les analyses précédentes en considérant la centralité des acteurs. Cette dernière permet d'identifier les acteurs centraux de chaque réseau, soit les acteurs les plus prestigieux et les *brokers*, à travers les degrés de centralité et d'intermédiarité des acteurs. Cette

³⁵. La taille limitée de notre population enquêtée pour chaque territoire a réduit le nombre de catégories possibles, pour ne pas biaiser les résultats et surestimer l'hétérophilie.

approche est particulièrement pertinente pour étudier les déterminants relationnels des pratiques productives puisque les individus centraux au sein d'un réseau sont davantage susceptibles de diffuser leurs pratiques en interagissant avec plus d'acteurs. Pour déterminer la sélection des acteurs les plus prestigieux (pour rappel, les acteurs qui reçoivent le plus de liens), nous avons choisi un seuil de cinq citations, au regard de la distribution des citations reçues. Ce seuil est défini selon la distribution du nombre de citations, où nous avons identifié un coude aux alentours de 5 citations (cf. annexe K). Pour les acteurs intermédiaires (*strongest brokers*), nous choisissons de nous concentrer sur les deux acteurs ayant le score de centralité d'intermédiarité le plus élevé pour chaque réseau (le score de centralité d'intermédiarité moyen étant de 49 pour le réseau de collaboration à Brouage, et de 59 pour celui du Fier d'Ars). Les acteurs centraux, et leurs caractéristiques, sont présentés aux tableaux 4.2 et 4.3 ci-dessous. La première colonne de chaque tableau indique la mesure d'intérêt. Pour le tableau 4.2, la mesure "*indegree*" correspond au nombre de fois où l'acteur a été cité ; et dans le tableau 4.3, la mesure "*betweenness*" représente le nombre de fois qu'un acteur se trouve sur le chemin le plus court entre d'autres acteurs.

TABLE 4.2 – Caractéristiques des acteurs centraux (prestigieux) dans les réseaux de collaboration

Indegree	ID	Organisation	Modèle productif	Représentations patrimoniales
Brouage				
13	ASA.A	ASA	-	Protecteurs du milieu naturel
9	Entente.A	Entente	-	Attachés à l'IP productive
7	DDTM.A	DDTM	-	Soucieux du devenir des marais
6	CEN.A	CEN	-	Soucieux du devenir des marais
6	CDL.A	Conservatoire du littoral	-	Protecteurs des paysages
5	agriculteur.F	éleveur	traditionnel	Protecteurs des paysages
5	agriculteur.D	céréaliier	productiviste	Défenseurs des activités
Fier d'Ars				
16	AEMA.A	AEMA	-	Défenseurs des activités
9	saunier.G	saunier	traditionnel	Protecteurs du milieu naturel
9	LPO.A	LPO	-	Soucieux du devenir des marais
9	saunier.F	saunier	traditionnel	Défenseurs des activités
9	saunier.A	saunier	traditionnel	Protecteurs du milieu naturel
7	saunier.C	saunier	traditionnel	Attachés à l'IP productive
7	CA17.B	Chambre d'agriculture	-	Défenseurs des activités

TABLE 4.3 – Caractéristiques des acteurs centraux (intermédiaires) dans les réseaux de collaboration

Betweenness	ID	Organisation	Représentations patrimoniales
Brouage			
390	CDL.A	Conservatoire du littoral	Protecteurs des paysages
284	CEN.C	CEN	Soucieux du devenir des marais
Fier d’Ars			
330	LPO.A	LPO	Soucieux du devenir des marais
263	AEMA.A	AEMA	Défenseurs des activités

Sur les deux marais, les acteurs centraux, en termes de prestige (soit les acteurs les plus cités), appartiennent à une diversité d’organisation.³⁶ On relève une différence nette concernant les catégories d’acteur les plus centrales sur les territoires. Les acteurs prestigieux sont principalement des gestionnaires sur le marais de Brouage (seulement deux exploitants parmi les sept les plus cités). Ce sont des acteurs ayant une proximité avec le terrain (association syndicale, CEN) ou assurant un rôle de coordination (Conservatoire du littoral, Entente intercommunautaire) mais appartenant aussi aux services déconcentrés de l’État, avec la présence d’un acteur de la DDTM. Une analyse plus fine de l’origine des citations indique que cet acteur est sollicité par d’autres gestionnaires uniquement, pour des questions relatives aux financements de projets. L’acteur employé par l’entente intercommunautaire formée par la CDC du Bassin de Marennes et la CARO, chargé de la mise en œuvre et de l’animation du Grand Projet du Marais de Brouage, n’est aussi sollicité que par des acteurs gestionnaires, afin de partager des informations concernant les enjeux socioéconomiques et écologiques du territoire. Les exploitants les plus cités à Brouage sont deux agriculteurs, l’un éleveur et l’autre céréalier. Le premier développe des pratiques d’élevage s’inscrivant dans un modèle d’exploitation traditionnelle. Étant par ailleurs président de l’association des éleveurs du marais de Brouage, cet acteur dispose d’une influence importante au sein d’un collectif formalisé, pour promouvoir des pratiques respectueuses de l’environnement et des paysages, tout en défendant le maintien de la filière sur le territoire. Cet éleveur, cité par des acteurs gestionnaires également, est identifié comme un partenaire privilégié pour échanger sur des aspects techniques mais aussi sur les problématiques et les enjeux relatifs au maintien de l’élevage, pour diffuser certaines pratiques. Le second agriculteur est spécialisé en grandes cultures et son mode d’exploitation relève de ce fait d’un modèle productiviste. Étant président de l’association syndicale de propriétaires des marais de Moëze-Montportail, il figure à la tête du collectif d’agriculteurs productivistes du marais de Brouage (*cf.* figure 4.3a ci-avant). Aussi, malgré le faible nombre d’agriculteurs spécialisés en céréaliculture sur le marais de Brouage, cet acteur est identifié comme ayant un rôle central dans le réseau, et a été cité par des exploitants ainsi que par des gestionnaires. La forte collaboration entre céréaliers donne un certain pouvoir à cet acteur, en capacité de maintenir les pratiques dans un modèle intensif et incompatible avec les enjeux environnementaux ou, à l’inverse, d’impulser un changement de pratiques au sein de son

36. Notons pour rappel que des acteurs non cités sont également apparus comme centraux, notamment pour le réseau de collaboration à Brouage où un acteur du Syndicat Mixte Charente-Aval, chargé de la mise en œuvre du contrat de progrès territorial, a été cité 13 fois. Cet acteur n’a toutefois pas pu être interrogé comme indiqué lors de la présentation du déroulé de l’enquête au chapitre 2.

collectif. Sur le marais du Fier d'Ars, les sauniers sont les acteurs prestigieux les plus représentés (quatre sauniers contre trois gestionnaires). Aussi, dans les deux réseaux, les ostréiculteurs sont en marge du collectif (*cf.* figures 4.3a et 4.3b). Les sauniers prestigieux sont, comme les agriculteurs brouageais, impliqués dans l'organisation de la filière productive. Développant des pratiques qualifiées de traditionnelles, ils appartiennent à la Coopérative des sauniers de l'île de Ré. L'un d'eux est à la présidence de la coopérative tandis que les autres sont dans le Conseil d'Administration de la coopérative. En collaborant régulièrement avec des acteurs gestionnaires (par ex. CDC ou LPO) et avec d'autres exploitants salicoles, ils participent à la compréhension des enjeux environnementaux.

Dans les deux cas, les acteurs centraux appartiennent à une association syndicale de propriétaire. Il s'agit plus précisément d'acteurs à la tête de ces associations (présidence ou direction). Il s'agit de l'association syndicale constituée d'office (ASCO) de Saint-Agnant – Saint-Jean d'Angle pour le marais de Brouage, et de l'AEMA sur le Fier d'Ars. Bien que les objectifs des associations de propriétaires aient basculé de l'assainissement et de l'assèchement des marais (notamment au 19^e siècle) à leur conservation, la fonction première des associations de propriétaires reste l'entretien et la restauration des réseaux hydrauliques (Gilardeau, 2008). Sur le marais de Brouage, les associations syndicales assurent de manière exclusive la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'entretien et à la restauration du réseau hydraulique secondaire, notamment les travaux de curage et de confortement des berges, la remise en état et l'entretien courant des ouvrages hydrauliques existants du réseau primaire et secondaire. Sur le marais de Fier d'Ars, l'AEMA qui est la "*cheville ouvrière de l'île de Ré*" (ostréiculteur.A_1) se charge, comme nous l'avons vu, des travaux en marais (réhabilitation ou entretien de marais). Ces organisations sont donc au croisement des enjeux environnementaux et productifs et leurs actions traduisent "*la recherche d'un équilibre entre un objectif de développement économique et de préservation des milieux, équilibre impliquant un entretien au quotidien du marais que l'association syndicale de propriétaires est la plus apte à effectuer*" (Gilardeau, 2008, p 18). Toutefois, nous avons montré que les deux acteurs centraux portent des représentations du patrimoine contrastées - au regard de la classe à laquelle ils appartiennent (*cf.* résultats du chapitre 3) : l'un est considéré comme protecteur du milieu naturel, l'autre comme défenseur des activités liées au marais. L'acteur central du marais de Brouage a beaucoup œuvré pour la sauvegarde de la zone humide en passant par le maintien de l'élevage extensif. Il est notamment à l'initiative de la création de l'AFP du marais de Brouage qui vise à mettre en relation les multiples propriétaires de marais potentiellement en friche, et les exploitants agricoles. Cet acteur participe en ce sens fortement à l'orientation des pratiques d'élevage et au maintien d'un modèle d'exploitation traditionnelle, compatible avec les enjeux environnementaux prioritaires. L'acteur central du marais du Fier d'Ars est sollicité par une diversité d'acteurs gestionnaires (par ex. DREAL, LPO, CDC) et exploitants (sauniers comme ostréiculteurs). Nous insisterons davantage sur son rôle dans les développements qui suivent concernant les acteurs intermédiaires.

Les acteurs intermédiaires, jouant le rôle d'interface entre différents acteurs, ne sont que des gestionnaires appartenant à différentes organisations sur les deux marais. Les *strongest brokers* du réseau de collaboration à Brouage sont un acteur du Conservatoire du littoral et un acteur

du CEN tandis que sur le marais du Fier d’Ars, il s’agit d’un acteur appartenant à la LPO et un acteur de l’AEMA – qui est aussi l’acteur le plus central du réseau, comme nous venons de le signaler. Ces résultats ont, dans une certaine mesure, une résonance particulière avec l’analyse des déterminants institutionnels des pratiques que nous avons menée auparavant. Par exemple le CEN, dont nous avons souligné la démarche d’intendance du territoire, se positionne à l’intermédiaire de différents acteurs (éleveurs et gestionnaires). L’acteur en question, se déplaçant à la rencontre des éleveurs sur leur exploitation, et à celle des gestionnaires dans les bureaux de Rochefort, favorise la compréhension des problématiques d’élevage. Le Conservatoire du littoral joue un rôle central dans la mise en relation d’une diversité d’acteurs, notamment depuis le lancement du projet LIFE Adapto sur lequel nous aurons l’occasion de revenir à la seconde section de ce chapitre. À travers les réunions organisées dans le cadre de ce projet, l’acteur du Conservatoire facilite le développement des relations de collaboration entre les acteurs du marais de Brouage. Sur le marais du Fier d’Ars, la LPO travaille, comme nous l’avons vu, avec une diversité d’acteurs dans la mise en œuvre de la gestion du marais, au-delà de la RNN de Lilleau-des-Niges. Elle détient une expertise sur les enjeux écologiques, nécessaire pour l’application de la politique du site classé ou la mise en œuvre des MAE. L’acteur de la LPO fait souvent office de pont entre les acteurs gestionnaires et les exploitants et participe à la compréhension mutuelle des enjeux écologiques et productifs. Cet acteur joue le rôle de "commanditaire local", pour reprendre l’expression de [Candau and Ginelli \(2011\)](#), en ce sens qu’il bénéficie d’une proximité locale et qu’il est un interlocuteur privilégié des exploitants dans la mise en œuvre des règles de gestion. Dès lors, il favorise l’intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques.³⁷ Enfin, l’acteur de l’AEMA est aussi un acteur intermédiaire central. Comme nous l’avons vu, cet acteur représente les exploitants, et défend leurs dossiers pour les demandes de travaux en marais auprès de la DREAL. Étant défenseur des activités liées au marais, il œuvre pour la défense de l’exploitation des marais, mais participe à concilier enjeux productifs et enjeux environnementaux en jouant le rôle d’intermédiaire, pour assurer l’entretien du marais domestiqué par les activités.

4.2 La dynamique des compromis patrimoniaux en contexte de changement global

Cette seconde section a pour objectif d’interroger la dynamique des compromis patrimoniaux en contexte de changement global, qui se traduit sur les marais étudiés par un accroissement de l’aléa de submersion marine, associé à une incertitude quant à l’ampleur et à l’occurrence de cet aléa. Dans cette perspective, nous reprenons en deux temps les deux composantes de notre grille d’analyse, soit les compromis patrimoniaux en train de se dire et les compromis patrimoniaux en train de se faire. Aussi, nous rendons compte dans un premier temps de la dynamique d’évolution des représentations du patrimoine. Sur les marais de Brouage et du Fier d’Ars, il apparaît que la prise en compte de l’aléa de submersion marine, qui a imposé la définition de nouvelles stratégies de gestion du risque, conduit à déstabiliser les compromis patrimoniaux existants. Dans un second temps, nous montrons comment les compromis patrimoniaux pourront évoluer dans le

37. Nous avons pu constater, dans le discours, l’identification de cet interlocuteur privilégié, concernant la mise en place des MAE par exemple, tandis qu’à Brouage, les agriculteurs ne distinguaient pas d’interlocuteur précis, ni même d’institutions, et mentionnaient les gestionnaires en faisant usage du "ils" impersonnel.

futur au regard des capacités de résistance des pratiques au changement, elles-mêmes liées aux déterminants collectifs que nous avons analysés à la section précédente. En définitive, nous entendons "tester" l'heuristique de notre grille d'analyse patrimoniale des compromis pour saisir le devenir possible des territoires dans un contexte de changement global.

4.2.1 Les représentations du patrimoine dans le futur : un renouveau des antagonismes au fondement des compromis patrimoniaux en train de se dire

La posture de l'approche patrimoniale que nous avons adoptée tout au long de la thèse nous conduit à considérer que le patrimoine porte en lui-même les germes de l'avenir. Le futur participe à la construction des patrimoines, qu'ils soient privés, communs ou collectifs, car il oriente les logiques et les actions des acteurs individuels et collectifs. Concernant le futur des marais de Brouage et du Fier d'Ars, leur devenir est remis en question depuis le passage de la tempête Xynthia. Ce risque environnemental a ainsi rappelé que le patrimoine renvoie autant à l'héritage (du passé au présent), qu'à la transmission (du présent au futur) (Godard, 1993a; Barrère and Nieddu, 2014). Par ailleurs, les changements globaux, se traduisant sur ces territoires par un accroissement de l'aléa de submersion, renforcent l'incertitude radicale et entraîne une situation relevant, comme nous souhaitons le rappeler, d'un univers controversé (cf. encadré 4.1). Sur le plan opérationnel, nous avons donc choisi de distinguer les représentations du patrimoine (cf. chapitre 3) des représentations du futur (cf. chapitre 4), comprises comme les futurités imaginées par les acteurs³⁸, pour interroger ce que la prise en compte du risque de submersion fait à la dynamique des compromis patrimoniaux en train de se dire.

La démarche que nous proposons dans cette section vise donc à rendre compte, dans un premier temps, des futurs imaginés et souhaités par les acteurs (cf. section 4.2.1.1). Nous avons interrogé ces représentations du futur au prisme de leurs stratégies de gestion du risque souhaitées, compte tenu de l'effet de ces stratégies sur l'enjeu de reproduction des objets patrimoniaux matériels et immatériels (entre la préservation des éléments naturels et paysagers mais aussi des filières productives). Ces stratégies souhaitées traduisent effectivement ce que les acteurs souhaitent préserver et transmettre à l'avenir, compte tenu de l'aléa de submersion.³⁹ La distinction entre les représentations du patrimoine et les représentations du "patrimoine dans le futur" (Nieddu et al., 2014) nous permet ensuite, à la section 4.2.1.2, de rendre compte de la dynamique de ces représentations. Cela nous permet finalement de nous prononcer sur la dynamique des compromis en train de se dire, en contexte d'incertitude liée à la submersion marine (cf. section 4.2.1.3).

38. Nous nous inspirons ici du concept de futurité introduit par J.R. Commons, qui doit être compris non pas comme "la vraie réalité future mais [comme] une projection dans un futur tel qu'il se présente actuellement pour les acteurs agissants" (Gislain, 2002, p 47-48). Aussi, nous entendons analyser ces futurités car "[à] la différence du futur qui est toujours incertain, la futurité, à un moment donné, est connaissable car elle est présente et observable" (Gislain, 2002, p 48).

39. Nous insistons sur le fait qu'interroger ces stratégies souhaitées nous paraît pertinent, quelque soit le stade du processus de décision (cf. encadré 4.1), dans la mesure où la décision n'annihile ni l'incertitude dans laquelle les acteurs sont plongés, ni les points potentiels de désaccord.

Encadré 4.1 – Rappel des situations d’univers controversé sur les deux marais

Nous souhaitons rappeler quelques éléments que nous avons introduits au chapitre 2 qui expliquent les situations d’univers controversés sur les deux marais, et ce, quel que soit le stade d’avancement du processus de décision concernant la gestion du risque de submersion fixée dans les PAPI.

Sur l’île de Ré, le PAPI 2 validé pour la période 2021-2026 a acté le confortement de certaines digues, et l’abandon de l’entretien d’autres digues, comme celles situées au niveau des Portes-en-Ré, qui protègent plus de 140 hectares de marais dont dépendent la RNN de Lilleau-des-Niges et les activités socio-économiques s’exerçant à proximité. Pour autant, cette décision n’annihile pas l’incertitude des acteurs gestionnaires et des exploitants car se pose désormais la question de l’échelon temporel auquel le territoire va évoluer du fait de la dégradation de l’état de ces digues vulnérables et des submersions qui peuvent l’accélérer. La position de ces exploitants illustre cette situation (et rend compte du maintien d’une incertitude concernant la gestion du système d’endiguement malgré la prise de décision) :

"Et que les digues, on n’arrive pas à savoir ce qui va se passer. [...] Mais voilà, maintenant ils ne veulent plus refaire une partie, ils veulent en refaire une autre, ça change sans arrêt." (saunier.G_2)

"[O]n va avoir une partie du marais, on va dire au moins un tiers du marais salé qui va être protégé par des digues PAPI donc des digues surélevées, surdimensionnées, qui vont être parées aux évolutions climatiques des 50 prochaines

années, et t’en as une partie qui le sera pas. Et du coup se posera aussi une question de qu’est ce qui se passe quand on installe un saunier, quand la filière installe un saunier dans une zone non protégée. Comment vont réagir les assurances, les pouvoirs publics... Est-ce que les digues seront remises en état, est-ce qu’elles auront le droit d’être remises en état, est-ce que les collectivités seront prêtes à remettre du pognon pour les remettre en état..." (saunier.F_2)

Sur Brouage, dernier territoire de Charente Maritime à se doter d’un PAPI, le PAPI d’intention lancée en 2021 avait pour objectif d’élaborer une stratégie de gestion du risque de submersion, orientant le devenir (dès lors incertain) de la digue de premier rang du marais. Cette digue protège, pour rappel, la RNN de Moëze-Oléron et les parcelles agricoles situées en arrière. Une stratégie a été récemment validée lors d’un COPIL en septembre 2023 (soit après notre enquête). Le scénario retenu (protection rapprochée des habitations complétée par des protections individuelles pour l’habitat diffus) reste à valider à l’échelle intercommunautaire (CdC du Bassin de Marennes et CARO). Aussi, bien que des choix aient pu être opérés sur l’île de Ré et qu’ils sont en phase de l’être à Brouage, cela ne supprime pas le contexte d’incertitude dans lequel se trouvent les acteurs, ni les controverses associées, du fait du devenir incertain des digues (et notamment de l’horizon temporel en cas d’effacement des ouvrages) et de la nécessaire organisation de ces décisions.

4.2.1.1 Les représentations du futur selon les principales stratégies de gestion du risque souhaitées

Pour comprendre la dynamique d’évolution des représentations du patrimoine et *in fine* des compromis en train de se dire, nous avons projeté les acteurs que nous avons enquêtés dans le futur, à un horizon de moyen/long termes. Nous repartons ainsi de l’enquête que nous avons conduite auprès de 91 acteurs sur les marais de Brouage et du Fier d’Ars, en nous concentrant sur la troisième partie du questionnaire d’enquête et des entretiens, dont une section porte sur les représentations du futur des acteurs, vis-à-vis du devenir de leur territoire (et *in fine* de leurs patrimoines). La méthode ClustOfVar est à nouveau mobilisée pour rendre compte des principaux positionnements des acteurs à l’égard de la gestion de l’aléa de submersion marine.

Nous retenons 27 variables catégorielles⁴⁰ relatives à la question du maintien des digues⁴¹, à l'évolution possible du territoire en contexte d'accroissement des événements extrêmes⁴² et au mode de gouvernance à adopter.⁴³ Après examen de l'arbre et de la composition des classes, nous privilégions une partition des variables en quatre classes plutôt que trois⁴⁴, pour plus de finesse dans l'analyse des stratégies des acteurs et de leurs justifications. Les quatre classes de variables (ou Variables Synthétiques (VS)) que nous mettons en évidence représentent les différentes stratégies de gestion du risque souhaitées et leur lecture comme gradient montre les différentes positions défendues par les acteurs, comme l'indique le tableau 4.4 ci-dessous :

TABLE 4.4 – Lecture des quatre Variables Synthétiques : les stratégies de gestion du risque souhaitées

Variabiles synthétiques	Label	Valeurs négatives	Valeurs positives
VS1	Débat autour des digues	Maintien et renforcement des digues	Pas d'entretien des digues
VS2	Alternatives dans la gestion du risque	Pas d'alternative	Autre stratégie que digues <i>versus</i> laisser-faire
VS3	Dimensions patrimoniales à préserver dans le futur	Priorité à la préservation du patrimoine naturel	Priorité à la préservation du patrimoine culturel
VS4	Degré d'acceptation de l'évolution du territoire	Pas d'évolution	Évolution affirmée du territoire

En mobilisant les variables contenues dans chaque classe (*cf.* tableau L3, annexe L), les représentations graphiques des VS (*cf.* figures L2 annexe L) et le discours des enquêtés (*i.e.* en appliquant la même démarche analytique qu'au chapitre précédent), nous présentons ces différentes stratégies en mettant en évidence les justifications que les acteurs mobilisent pour défendre leur positionnement.

- *Débat sur l'endiguement : de la résistance à l'adaptation*

La VS1 oppose de manière évidente la position des acteurs concernant la gestion des digues, et notamment vis-à-vis de la poursuite (ou non) de la protection des marais dans leur état actuel par le maintien des digues, ce pourquoi nous la nommons "Débat autour des digues".⁴⁵ D'un côté, les acteurs se prononcent en faveur d'une stratégie de maintien et d'entretien des ouvrages de défense en dur, voire de renforcement de ces ouvrages (par un rehaussement des digues notamment)

40. Voir le jeu de données retenu à l'annexe L1.

41. Q43 et Q44 des questionnaires à destination des gestionnaires, Q140 et Q141 pour les usagers du Fier d'Ars et Q179 et Q180 pour les usagers de Brouage.

42. Q45 à Q49 des questionnaires à destination des gestionnaires, Q142 à Q146 pour les usagers du Fier d'Ars et Q181 et Q185 pour les usagers de Brouage.

43. Q50 pour les gestionnaires, Q147 pour les usagers du Fier d'Ars et Q186 pour ceux de Brouage

44. Au vu du dendrogramme (*cf.* annexe L, figure L1a), et de la façon dont les variables s'agrègent successivement (*cf.* annexe L, figure L1b), il apparaît effectivement qu'une partition en trois classes est le premier choix adapté à notre jeu de données.

45. La variable *ProtectionDigues* qui exprime cette position est de fait très liée à cette VS (comme l'indique le rapport de corrélation de 0.63 de cette variable - *cf.* annexe L, tableau L3).

(valeurs négatives de VS1). Il s'agit de protéger les marais pour les préserver tels qu'ils existent, afin de maintenir les systèmes productifs actuels et les activités socio-économiques qui s'y déploient. Dès lors, la protection des marais par les digues est justifiée par leur domestication, parce qu'ils représentent des milieux productifs et des espaces de vie, comme l'exprime ce représentant de la profession agricole :

"Aujourd'hui, on a des digues, et si on n'a pas de solution alternative à proposer au monde agricole, pour moi, il faut maintenir les digues. [...] Et donc aujourd'hui, les solutions ne sont pas encore clairement établies. En tous les cas, ça pose de vraies questions, des préoccupations fortes pour les agriculteurs. Des gens qui ont une centaine d'hectares dans la zone, et humainement, on ne peut pas leur dire, demain, vous partez. Ils gagnent leur vie sur ces terres-là." (CA17.A_2)

Alors que la fonction protectrice des écosystèmes de prés salés, situés au-devant des digues, est reconnue depuis longtemps (Shepard et al., 2011), ce sont ici les marais endigués qui sont présentés comme jouant un rôle tampon majeur lors des tempêtes. Les digues doivent être maintenues, et les marais préservés en l'état, dès lors que ces derniers permettent d'atténuer les impacts des submersions, comme la propagation des vagues, en absorbant une partie des inondations provoquées lors d'évènements extrêmes. Sur le Fier d'Ars en particulier, les marais salants (donc les marais endigués et exploités) ont joué un rôle important dans la dissipation des vagues (Hochedez and Leroux, 2018), ce que mettent en avant les exploitants dans leur argumentaire⁴⁶ :

"Si le marais y passe, c'est tout le village qui va y passer... [...] Le marais, en tant que tel, est une zone tampon, on l'a bien vu quand il y a eu la grosse tempête qui a balancé de la flotte partout. Toute l'eau s'est évacuée grâce au réseau hydraulique des marais." (saunier.P_2)
"Le marais tel qu'il existe a toujours servi de zone tampon. Ça, c'est historique et c'est un héritage. [...] L'un va avec l'autre. L'image que je donne de l'île de Ré c'est en fait, l'île de Ré c'est un bateau. On a une coque avec toutes les digues. La coque elle est en bois et certaines planches parfois elles sautent et du coup quand la planche a sauté, il faut sortir le bateau de l'eau, remettre une bonne planche et remettre à l'eau. Les digues peuvent être comme les planches, elles peuvent être élevées et tout. Si on les entretient régulièrement, elles ne sont pas censées lâcher." (saunier.H_2)

Cette posture de résistance face aux submersions, associée à la catégorie d'usagers des marais⁴⁷, s'oppose d'un autre côté à une position en faveur d'un arrêt de la protection des marais par l'endiguement (valeurs positives de la VS1) – davantage défendue par les acteurs gestionnaires. Plus précisément, pour ces acteurs, les marais n'ont pas à être défendus coûte que coûte en l'état. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils souhaitent un démantèlement volontaire des digues. Il s'agit plutôt de laisser les marais se reconnecter progressivement à la mer, par

46. À Brouage, les marais endigués et exploités situés à proximité du littoral sont majoritairement des terres céréalières qui n'ont pas cette capacité d'absorption des inondations au même titre que les marais salants. Toutefois les acteurs peuvent aussi justifier l'endiguement du marais parce qu'il sert de zone tampon, en faisant référence à la réserve naturelle de Moëze-Oléron (Chadenas et al., 2022).

47. Voir les résultats du PCAMix à l'annexe L, figures L3. Notons que les territoires ne se distinguent pas nettement ici.

dépoldérisation sur le long terme en l'absence d'entretien des digues.⁴⁸ Les arguments mobilisés renvoient à des logiques marchandes, telles que le raisonnement coûts-bénéfices. De fait, les enjeux économiques sont considérés comme relativement faibles au regard du coût excessif des digues. Ce positionnement est particulièrement marqué à Brouage où les acteurs considèrent qu'"il y a peu d'enjeux humains à protéger" (Entente.A_2). La mise en œuvre du PAPI d'intention procède ainsi de ce raisonnement⁴⁹ visant à légitimer l'absence de réparation de la digue⁵⁰ :

"D'emblée on aurait pu se dire il y a très peu d'enjeux humains, ça, on le sait. Mais après vis-à-vis du monde agricole et d'autres acteurs locaux, on voulait quand même faire les choses en bonne et due forme et définir une stratégie, faire de la modélisation, essayer de simuler différents scénarios pour objectiver tous les choix de gestion. Peut-être dire la consolidation des digues, sur ce territoire, elle n'est pas viable parce que le jeu n'en vaut pas la chandelle."
(EPTB.A_1)

Cette posture s'accompagne toutefois d'une volonté de protéger les populations à long terme. À Brouage, où la (faible) population est concentrée au sein de quelques bourgs, il s'agirait de mettre en place des systèmes de protection adaptés, plus proches des lieux d'habitations. Dans ce cadre, les activités productives, qui ne seraient plus protégées par les digues, pourraient évoluer à long terme vers des systèmes productifs plus résilients et adaptés à une dynamique retrouvée d'interface terre-mer. Les exploitants ont, pour ces acteurs, une capacité d'adaptation (en modifiant les systèmes d'élevage par exemple) comme le note un agent du CEN :

"Si les patrons des bestioles ont décidé de s'adapter, les bestioles s'adapteront, pas de soucis. Effectivement, sur certaines zones très humides, c'est classiquement connu les brebis ou moutons de prés salés, c'est quand même plus simple. [...] Suivant les zones il y aura forcément une espèce adaptée" (CEN.C_2)

- *Émergence de stratégies plus ou moins innovantes*

La VS2 contient sept variables, traduisant notamment les avis favorables à d'autres modalités de protection du marais (*ProtectionAutre*), et leurs modes de raisonnement (*ProtectionWhyAutres*). Cette VS montre un contraste entre les acteurs qui ne proposent pas d'autres alternatives au débat "endiguer" ou "laisser-faire" (valeurs négatives de VS2) et ceux qui, à l'inverse, proposent d'autres moyens d'envisager le devenir des marais en contexte d'aléa de submersion marine accru (valeurs positives de VS2). Les solutions proposées sont de deux ordres et renvoient elles-mêmes à différentes projections dans l'avenir assorties de différentes justifications : le caractère inéluctable de l'intensification des événements tempétueux, le coût élevé des systèmes de défense en dur

48. Cette reconexion pourrait toutefois survenir brutalement lors d'événements extrêmes, avec l'ouverture accidentelle de brèches dans les digues (Goeldner-Gianella and Verger, 2009).

49. Il est entendu que l'analyse coût-bénéfice est un outil intégré à la mise en œuvre même des PAPI du fait de "la nécessité d'éclairer les décisions, d'asseoir les argumentaires, de mieux connaître la réalité des impacts des inondations et de hiérarchiser l'action en matière de gestion du risque d'inondation [...] dans un contexte de resserrement budgétaire généralisé" et dès lors les ACB "sont désormais de plus en plus incontournables pour prétendre à l'octroi de subventions de l'Etat ou de l'Europe" (CEPRI, 2011, p 4). Il nous paraît toutefois pertinent de souligner que certains acteurs se saisissent de cet outil et de ses raisonnements marchands pour justifier leur positionnement en matière de gestion des digues.

50. Pour rappel, des brèches sont apparues au niveau de la digue de premier rang suite aux tempêtes Martin (1999) et Xynthia (2010).

à long terme ou encore l'impossibilité de lutter contre les forces naturelles. Dans un premier temps, des solutions techniques sont envisagées, remettant peu en question le système de défense actuel. Il s'agit de perfectionner le système d'endiguement à travers l'amélioration du ressuyage, consistant à organiser l'évacuation des eaux déversées dans les marais après une inondation, de sorte à "vider le marais plus rapidement" (éleveur.E_2). L'amélioration du ressuyage nécessite la mise en œuvre de travaux pour entretenir les canaux ou les chenaux⁵¹, ou la mise en place d'ouvrages hydrauliques complémentaires aux digues pour faciliter l'évacuation des eaux marines (comme des écluses ou des clapets anti-retour). Ces moyens techniques constituent pour ces acteurs une solution d'adaptation à l'intensification à venir des submersions :

"Parce que, il faut bien s'adapter aux conditions climatiques. Si la digue a été construite, c'était bien pour empêcher l'eau de monter au moment des grandes marées. Il y a les activités qui existaient avant la digue mais il fallait faire avec les submersions qui étaient beaucoup plus fréquentes. Donc, c'est bien une évolution vis-à-vis des submersions. [...] On sait très bien qu'avec l'augmentation du niveau des océans, ce risque va augmenter. C'est ce que je disais, il y aura peut-être plus fréquemment des submersions donc si on peut permettre à l'eau de s'évacuer rapidement, l'impact sera moindre que si l'eau reste pendant 10-15 jours sur les sols." (éleveur.E_2)

Dans un second temps, des solutions plus innovantes sont proposées. Les acteurs se prononcent en faveur d'une transition vers le laisser-faire (absence de digues) en passant par des stratégies de défense intermédiaires, comme la mise en place de digues de second rang plus en amont ou de protections rapprochées pour les habitations (*cf. supra*). Le recul des défenses côtières entraînerait le retour de la dynamique maritime naturelle sur les zones situées à proximité du littoral, recréant ainsi des milieux naturels salés, tout en assurant une protection du marais en arrière des digues (à court/moyen terme). Cette solution d'adaptation au changement global, davantage associée aux acteurs du marais de Brouage, est aussi considérée comme une opportunité de développement économique du territoire. Le retour d'un milieu plus naturel et remaritimisé serait bénéfique⁵² en ce qu'il permettrait le développement de nouveaux usages puisqu'"[i]l y a déjà le bénéfice pour les chaînes trophiques qui permett[raient] la production de culture marine, [...] des coquillages et puis assurer une pêche côtière", et que l'"on peut mettre du mouton à la place sur des prés salés mais il y aura peut-être moins d'éleveurs, mais on va peut-être aller sur un ou deux éleveurs suivant la surface qui pourrait se développer en prés salés". Par ailleurs, "[l]a citadelle de Brouage, qui est une ancienne plateforme maritime, reprendrait une dynamique visuelle de paysage maritime, c'est un peu ce qu'ils ont fait au Mont Saint-Michel" (LPO.B_1), ce qui entraînerait une dynamique touristique favorable.

- *Préserver la nature ou la culture*

51. Par exemple à Brouage, "le chenal peut être un grand moyen de submersion et il y a facilement moyen de faire quelque chose de bien pour protéger des submersions, juste en entretenant" (ostréiculteur.G_2).

52. "La maritimisation, d'ailleurs c'est un mot qui... je ne suis pas certain qu'il existe, maritimisation, mais on en invente tous les jours, et puis c'est moins violent que la submersion. Submersion, c'est subi, c'est contraint. Là, en fin de compte il faut que ce soit accompagné. C'est-à-dire que la maritimisation, c'est tout ce que j'ai voulu vous exposer, c'est que si on accepte le fait et qu'on le vit avec intelligence et adaptabilité, on va bien le vivre." (LPO.B_1)

La VS3 comprend cinq variables relatives au processus de prise de décision sur le devenir des marais et aux éléments patrimoniaux à préserver à court et long termes. Cette VS oppose les avis sur les "Dimensions patrimoniales à préserver dans le futur", entre, d'un côté, les éléments de biodiversité associés au patrimoine naturel (valeurs négatives de VS3) et, d'un autre côté, les éléments patrimoniaux associés aux dimensions culturelles (valeurs positives de VS3). Dans ce cas, le travail des "anciens", ayant permis de gagner des terres sur la mer, constitue un héritage culturel à préserver et justifie le maintien voire le renforcement des digues :

"Maintenant, oui, il faut un renforcement des digues. Il y en a toujours eu. Depuis que les anciens ont gagné sur la mer, ils ont toujours fait des protections à la mer, que ce soit en terre ou en pierre, ils l'ont toujours fait. Donc il est logique de continuer. [...] C'est juste culturel. C'est totalement culturel [...] l'homme a gagné sur la mer." (ostréiculteur.A_2)

Les acteurs du marais du Fier d'Ars souhaitent, en moyenne, davantage préserver ces dimensions culturelles associées aux marais (cf. figures L4 en annexe pour rappel). Effectivement sur ce territoire, les digues sont "aux yeux des locaux, élevées au rang de patrimoine" (Ramat, 2018), puisqu'elles sont le fruit d'un travail millénaire et que la formation même du Fier d'Ars est liée aux anciennes digues dont la fonction était de retenir la mer (Ramat, 2018).⁵³ Dans cette perspective, il s'agit d'entretenir ou de renforcer les digues pour préserver les marais mais aussi pour préserver les digues en elles-mêmes, en tant qu'objet patrimonial culturel.

- *Degré d'acceptabilité de la transition : du refus à l'acceptation*

La quatrième et dernière VS regroupe sept variables dont la majorité renvoie à des positionnements vis-à-vis de l'évolution du territoire à moyen/long terme.⁵⁴ Les positions contrastées dont elle rend compte nous conduisent à labelliser cette VS "Degré d'acceptation de l'évolution du territoire". D'un côté, les avis expriment effectivement le refus de voir le territoire évoluer en contexte de changement global, du fait de l'accroissement des submersions et/ou de l'élévation du niveau de la mer (valeurs négatives de VS4). Cette posture s'accompagne d'une volonté d'adapter les moyens de défenses existants (adaptation relative car impliquant généralement un renforcement des digues). Pour ces acteurs, il suffit d'entretenir les digues pour que les marais, et le territoire, restent tels qu'ils sont :

"Oui mais les anciens, ils ont mis les digues. Il suffit de les consolider et on n'aura pas de problème. Alors évidemment il y aura des cas extrêmes. On le sait bien, 99, 2010, ou 2011. Bah oui l'eau passe au-dessus, il faut l'évacuer et puis c'est tout. Et c'est deux fois, allez on va voir ça deux fois dans une vie quoi. Eh bah que, il faut reculer les digues, il faut ceci, il faut cela. On les a, il n'y a plus qu'à les entretenir. Donc point barre quoi. Voilà, donc le marais n'évolue pas." (éleveur.A_2)

53. Pour rappel, l'île de Ré est à l'origine un archipel de quatre îlots qui ont été réunis par l'endiguement de la baie du Fier (cf. section 2.1.1.1 du chapitre 2).

54. Plus précisément, ce qui doit être préservé si le territoire évolue (*EvoFuturPriorFonctions*, *EvoFuturPriorActeco*), les moyens qui doivent être mis en oeuvre pour y parvenir (*EvoFuturMoyen1*) et ce qui justifie cette évolution pour les acteurs (*EvoFuturWhyTraitdecote*, *EvoFuturWhyPressales*, *EvoFuturWhyBiodiv*).

À l'opposé de ces conceptions, l'évolution du territoire est acceptée, voire devient un objectif affirmé (valeurs positives de VS4). Les acteurs se prononcent en faveur d'une dépoldérisation totale et d'un trait de côte retrouvant sa mobilité, accompagné du développement d'écosystèmes rendus à la mer, plus dynamiques, évolutifs et non entravés par des digues comme objets frontières et inanimés (Ferrari et al., 2022). Cette position est davantage défendue, en moyenne, par les acteurs gestionnaires du marais de Brouage. Le passage d'un milieu anthropisé endigué à un milieu naturel soumis aux balancements des marées permettrait, d'une part, l'installation d'une riche biodiversité. Par exemple, les populations de poissons littoraux seraient favorisées par la fonction de nourricerie des prés salés qui se développeraient en cas de reconnexion à la mer (Fouin et al., 2020). Sur le marais de Brouage, la présence de brèches sur la digue au niveau de la réserve naturelle de Moëze-Oléron entraîne actuellement une modification du milieu naturel. Bien que la maritimisation de cette zone entraîne une perte d'habitats lagunaires saumâtres d'intérêt écologique majeur, notamment pour les limicoles côtiers et les anatidés (Fouin et al., 2020), elle permet aussi le développement d'une biodiversité exceptionnelle et d'un écosystème supportant de nouvelles fonctions écologiques :

"Mais ça se revégétalise, la nature reprend ses droits. D'autres végétaux adaptés aux nouvelles conditions d'habitats colonisent, s'installent, deviennent pérennes, participent à des processus sédimentaires qui permet au niveau de sol de se relever, redonnent de la connexion halieutique entre la terre et la mer, donc de la production primaire qui redémarre. [...] Donc, on voit bien que ce ne sera pas la catastrophe, il pourrait avoir des gros chenaux de marées qui vont se dessiner donc imaginez en marée montante forcément le bleu apparaît dans le vert, la pleine mer de vives eaux ça couvre et puis ça repart et c'est vivant, il y a plein d'oiseaux, il y a des poissons qui montent, il y a des chenaux qui seraient certainement navigables, enfin possiblement. Enfin, il y a une vie." (LPO.B_1)

La restauration des processus littoraux naturels permettrait, d'autre part, le développement des prés salés qui pourraient servir de barrières naturelles face aux événements tempétueux permettant d'atténuer l'impact des vagues (Temmerman et al., 2013). Dans cette perspective, la dépoldérisation est présentée comme une "solution fondée sur la nature"⁵⁵ pour s'adapter aux changements globaux (Pelet and Rieu, 2023). Cette stratégie d'adaptation, émergente dans les discours de légitimation, repose donc sur le rôle protecteur des écosystèmes.⁵⁶ Comme nous l'avons précisé, les acteurs du marais de Brouage considèrent davantage cette stratégie pour "faire avec" (Le Visage, 2023) le risque environnemental, impliquant de laisser le territoire évoluer à l'avenir. À l'échelle du département de la Charente-Maritime plus largement, Pelet and Rieu (2023) montrent que cette posture se développe surtout sur l'île d'Oléron (à travers la reconnaissance du rôle protecteur des écosystèmes dunaires) et sur le marais de Brouage, soit

55. Les SFN sont définies formellement par l'UICN en 2016 comme désignant les "*actions to protect, sustainably manage and restore natural or modified ecosystems, which address societal challenges (e.g. climate change, food and water security or natural disasters) effectively and adaptively, while simultaneously providing human well-being and biodiversity benefits.*" (Cohen-Shacham et al., 2016, p 12).

56. Notons que la fonction protectrice des écosystèmes littoraux, notamment des prés salés, n'est pas la seule fonctionnalité à monter en puissance dans le discours des acteurs publics et gestionnaires. Les marais littoraux sont aussi présentés comme ayant un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique du fait de leur potentiel pour piéger le carbone – ce mécanisme de stockage étant alors appelé "carbone bleu" (Nellemann and Corcoran, 2009; Mcleod et al., 2011). Dès lors que notre travail s'est porté sur les stratégies d'adaptation davantage que sur les stratégies d'atténuation du changement global, cette fonction "puits de carbone" (Chmura et al., 2003), n'est pas ressortie dans notre enquête.

sur des espaces naturels et agricoles alors que la "solution des digues [a] été priorisée dans les secteurs urbanisés du littoral" (Pelet and Rieu, 2023, p 11).

Les acteurs, majoritairement gestionnaires, mobilisent également un référentiel historique pour mieux se projeter dans l'avenir. Par exemple, l'histoire longue du marais de Brouage montre que le marais correspond à l'ancien golfe de Saintonge, dont le trait de côte a évolué en permanence au fil des siècles. La dynamique du trait de côte fait donc partie intégrante de l'histoire du marais, et il est dès lors question de revenir à son état initial :

"C'est le simple retour à une situation qui existait il y a un millénaire, il y a un millénaire, le port de Broue avait la mer, les vagues qui venaient se fracasser sur ces murs, et ben écoutez, on reviendra à la mer qui viendra aussi lécher la ruine de la Tour de Broue..." (FMA.A_2)
"On sait qu'un jour l'eau montera, on ne sait pas exactement quand, et j'ajoute quand même qu'historiquement n'oublions pas que le trait de côte a toujours bougé. Il y a 1000 ans, ici, c'était une plage et quand je vous dis que c'était une plage, quand je gratte dans le jardin, je trouve des coquillages." (ASA.A_1)

Cette position sur l'évolution du territoire n'exclue pas la préservation des activités socio-économiques. Les moyens envisagés pour accompagner cette transition sont la participation de l'ensemble des acteurs et la création de visions communes du futur.

4.2.1.2 Des positions antagonistes entre acteurs renforcés

Les principales oppositions entre les stratégies de gestion du risque souhaitées que nous venons d'explicitier traduisent un continuum entre les positions visant à "résister - subir - s'adapter" (Doze, 2015). Aussi, pour rendre compte de la porosité entre ces différentes stratégies, et l'hybridation des logiques de justification qui les sous-tendent, nous nous intéressons maintenant aux groupes d'acteurs porteurs de ces représentations du futur. Cela nous permet d'examiner comment les oppositions entre acteurs, générant les tensions inhérentes aux compromis patrimoniaux en train de se dire, évoluent au regard des oppositions que nous avons exposées au chapitre précédent. La CAH que nous réalisons à cette fin, à partir des scores individuels sur les quatre VS, nous permet de dresser différents profils d'acteurs selon leurs représentations du patrimoine dans le futur. Nous retenons cinq profils décrits par différentes valeurs des VS, comme l'indique le tableau 4.5 ci-dessous⁵⁷ :

57. Voir l'annexe L figure L4, pour les résultats de la CAH.

TABLE 4.5 – Caractérisation des classes d'individus par les VS (représentations du futur)

VS	Moyenne de la classe	V-test
C1 Défenseurs du statu quo (n = 19)		
(VS3) Dimensions patrimoniales à préserver dans le futur	1.71	6.63
(VS1) Débat autour des digues	-0.89	-2.89
(VS4) Degré d'acceptation de l'évolution du territoire	-1.18	-3.65
C2 Prudents (n = 26)		
(VS1) Débat autour des digues	-0.92	-3.68
(VS4) Degré d'acceptation de l'évolution du territoire	-0.78	-2.97
(VS3) Dimensions patrimoniales à préserver dans le futur	-0.67	-3.2
C3 Promoteurs de la résilience (n = 19)		
(VS1) Débat autour des digues	1.99	6.45
C4 Promoteurs de stratégies alternatives (n = 8)		
(VS2) Alternatives dans la gestion du risque	3.48	7.49
C5 Optimistes (n = 19)		
(VS4) Degré d'acceptation de l'évolution du territoire	2.50	7.70
(VS3) Dimensions patrimoniales à préserver dans le futur	-0.66	-2.57

Le premier groupe d'acteurs regroupe 19 individus, en majorité des usagers (95% des acteurs de la classe) et presque autant d'acteurs de Brouage (53%) que du Fier d'Ars (47%). Ces acteurs souhaitent résister aux phénomènes de submersion par les digues et dès lors maintenir les marais dans leur état actuel, c'est-à-dire endigués et en tant que support d'activités économiques traditionnelles. Ils ne projettent aucune évolution de leur territoire, considérant qu'il suffit d'entretenir et de renforcer les ouvrages de défense côtière pour faire face au risque. Par ailleurs, ce travail d'endiguement - un travail (combat) de l'Homme sur (contre) la nature (Goeldner-Gianella, 2007) - constitue un héritage des générations passées à perpétuer. Aussi, ces acteurs sont considérés comme les "**Défenseurs du statu quo**" en ce sens qu'ils recherchent la mise en défens et la préservation de l'existant "coûte que coûte" (Chadenas et al., 2022). Cette vision des marais domestiqués à conserver en tant que tel est partagée par un nombre restreint d'acteurs gestionnaires :

"Alors, oui, par le maintien ou le renforcement des digues, et je dirais même pas dans un contexte de submersion marine, mais même au quotidien. Parce qu'en fin de compte, les marais ont été gagnés sur la mer par la création de digues, et ces digues-là depuis 500 ans il faut les entretenir en fait. Tout simplement pour, dans un état ordinaire, normal, que les activités puissent en effet continuer à s'exprimer." (CCIR.D_2)

Le deuxième groupe comprend le plus grand nombre d'individus (n = 26) dont une majorité d'usagers (73%) et d'acteurs du Fier d'Ars (65%). Le rapport ambivalent de ces acteurs sur la gestion du risque - entre une protection désirée du marais à court terme et une considération d'un changement inéluctable à moyen terme - nous amène à considérer ces acteurs comme "**Prudents**", au sens de la prudence donné par Fauché (2023, p 448), c'est-à-dire "*une attitude qui prend acte du caractère essentiellement contingent des temps qui viennent*", soit des acteurs qui "*gard[e]nt conscience qu'il y a dans l'avenir une part irréductible d'inconnu*". De fait, comme le premier

groupe, ces acteurs souhaitent protéger le marais par des ouvrages de défense en dur autant que possible, et sont donc favorables au maintien de l'état actuel des marais. Il s'agit de protéger les activités économiques traditionnelles mais aussi la biodiversité spécifique locale.⁵⁸ Ces acteurs se distinguent en revanche des défenseurs du statu quo en ce qu'ils considèrent le caractère inéluctable de l'évolution du territoire sur le long terme, tout en relevant une forte incertitude quant à l'occurrence de ce changement. Sur le Fier d'Ars en particulier, même si le PAPI 2 (2021-2026) a acté d'une stratégie de renforcement des digues, cela n'a pas pour autant supprimé l'incertitude pesant sur le devenir de certaines digues non intégrées à ce programme et, *in fine*, sur le devenir du territoire (*cf.* encadré 4.1, *supra*). Face à l'évolution à venir des territoires, ces acteurs se mobilisent pour préserver en priorité les éléments de biodiversité constitutifs des patrimoines des marais et les activités. À cet égard, la position de la LPO au Fier d'Ars illustre ce positionnement ambivalent vis-à-vis du risque environnemental, entre acceptation fataliste du changement à venir et volonté de préserver l'existant :

"L'entretien des digues est coûteux et peu efficace à long terme"... ça peut paraître antinomique avec la réponse précédente mais pour moi la réponse précédente c'est effectivement le plan de ce PAPI à l'horizon 2050, voilà on a fait ce qu'on a pu pour préserver les choses. Au-delà, à long terme, il y a un moment il faut lâcher l'affaire quoi"

"Par contre, moi ce que je souhaite, et ça c'est une question qui n'a pas trop été évoquée, c'est que cette fonctionnalité on puisse la retrouver ailleurs sur l'île. Que si elle est perdue, si la digue rompt, alors elle va pas être perdue du jour au lendemain parce qu'on l'a vu avec Xynthia. Au grosse marée, ça avait complètement submergé, et puis après ça se revidé, aux mortes-eaux, ça reprend une physionomie à peu près normale et puis après à chaque grosse marée, ça va... Mais au fur et à mesure du temps, on va perdre un certain nombre de fonctionnalités, d'habitats, qui sont sur ces marais-là. Il faudrait que l'on ait la garantie qu'ailleurs derrière des digues qui pour le coup seraient plus hautes, on puisse le retrouver..." (LPO.A_0)

Ces acteurs se distinguent par ailleurs par la mobilisation d'un nouvel argumentaire autour du rôle protecteur que les marais exploités jouent en cas de tempêtes (justifiant leur endiguement). Cette idée semble de fait réfutée par les acteurs défenseurs du statu quo, comme l'indique la réaction de ces exploitants :

"Le marais tel qu'il existe a toujours servi de tampon dans les tempêtes"... C'est pas bien de marquer ça ! Parce que c'est faux ! ça pourrait inciter quelqu'un à mettre cette case ! C'est pas bien ça !" (agriculteur.D_2)

"Y'en a qui veulent pas entretenir les digues pour que le marais serve de tampon aux submersions... Ils feraient mieux de renforcer les digues, de les monter, comme ça il n'y a pas de submersions." (éleveur.J_2)

La classe 3 ne se caractérise que par les valeurs positives de la VS1 "Débat autour des digues". Les 19 acteurs composant cette classe sont à 58% des gestionnaires et à 53% des acteurs du marais de Brouage. Ils considèrent que les marais vont évoluer compte tenu du changement global et qu'il n'est pas possible de lutter à long terme. Compte tenu par ailleurs des coûts élevés de

58. Cette classe se caractérise de fait par les valeurs négatives de la VS3 contrairement à la première classe.

l'entretien ou du confortement des digues – qui ne pourront que s'accroître face à l'intensification des événements – ce groupe ne se mobilise pas pour la protection des marais tels qu'ils existent. Ils considèrent l'évolution des territoires positivement, en ce sens que les activités productives existantes peuvent s'adapter pour devenir plus résilientes, ce pourquoi nous nommons ce groupe "**Promoteurs de la résilience**".

La quatrième classe d'individus est la seule à être caractérisée par la VS2 ("Alternatives dans la gestion du risque"). Cette classe de faible effectif (8 acteurs dont 75% de gestionnaires et 75% d'acteurs du marais de Brouage) rassemble les acteurs proposant d'autres stratégies de gestion du risque, telles que des améliorations techniques en complément des systèmes d'endigement existants (par exemple l'amélioration du ressuyage, *cf. supra*). Une autre partie de ces acteurs promeut le développement de stratégies plus adaptatives, comme la mise en œuvre de défenses douces et l'accompagnement des territoires vers un laisser-faire en passant d'abord par la mise en place de digues de second rang par exemple. Ces stratégies alternatives sont notamment discutées, à Brouage, dans le cadre du programme Adapto porté par le Conservatoire du littoral (*cf. infra*). En ce sens, ces "**Promoteurs de stratégies alternatives**" rejoignent la position des acteurs de la classe 5.

Effectivement ce dernier groupe, comprenant 19 individus, majoritairement des gestionnaires (68%) et sensiblement plus d'acteurs du marais de Brouage (58%), renvoie aux acteurs qui se mobilisent pour la préservation du fonctionnement de la dynamique naturelle des milieux, considérant alors que la biodiversité et les écosystèmes peuvent évoluer. Cette classe est de fait la seule à être caractérisée par les valeurs positives de la VS4 (nommée "Degré d'acceptation de l'évolution du territoire"). Les acteurs de ce groupe envisagent l'adoption d'un laisser-faire comme une évolution favorable au regard des bénéfices écologiques qu'apporterait la maritimisation du territoire (gain de biodiversité et développement de prés salés assurant une fonction de protection). Finalement, les acteurs de la classe 5 sont "**Optimistes**" en ce sens qu'ils sont les seuls à se projeter favorablement dans le futur, en acceptant une évolution des patrimoines naturels des marais ⁵⁹ :

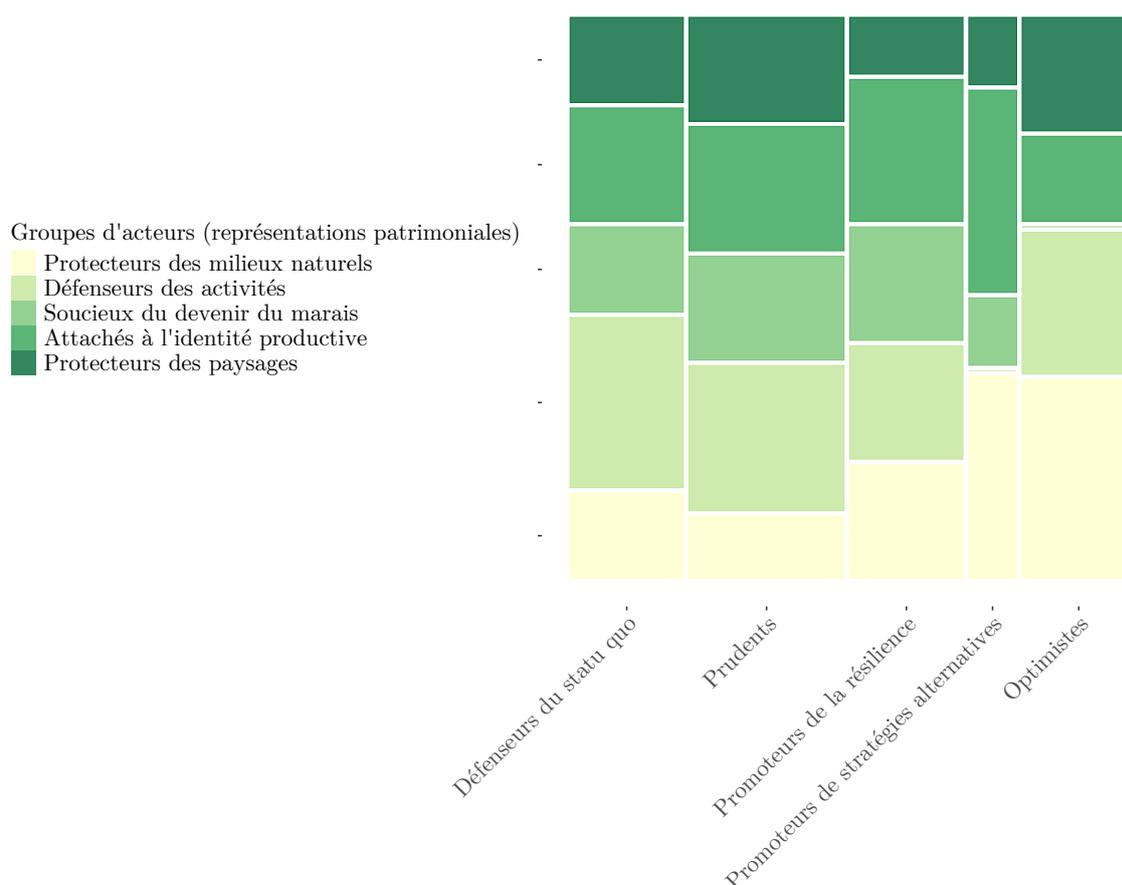
"C'est ça qui est d'important. C'est-à-dire que ce n'est pas obligatoirement de la destruction, de la disparition. On l'observe, c'est qu'il y a une nouvelle création souvent, qui surprend, et qui retrouvera ses équilibres et qui aura des fonctionnalités et qui pourra servir encore à beaucoup de choses, à l'homme pour différentes choses, pour ses paysages... Voilà, c'est ça qu'il faut se dire. Il ne faut pas croire que c'est la fin. Ce n'est qu'une évolution" (FMA.A_2)

Les acteurs sont donc porteurs de représentations du futur contrastées, voire contradictoires, reposant sur différentes justifications, dont certaines renvoient aux conceptions des marais telles que nous les avons explicitées au chapitre précédent. ⁶⁰ Dans cette perspective, nous nous sommes interrogées sur la cohérence du système de représentations des acteurs.

59. Notons que ce groupe d'acteurs "optimistes" comprend aussi des acteurs souhaitant protéger les marais par les digues pour préserver la biodiversité locale actuelle et les activités économiques. Cependant, ils considèrent qu'en cas d'évolution, cela serait bénéfique pour les territoires (pour les arguments évoqués précédemment) et se distinguent en ce sens des acteurs "prudents" (classe 2).

60. Pour rappel, nous avons distingué six conceptions des marais renvoyant aux représentations dominantes du patrimoine : marais ressource productif, marais domestique, marais naturel, marais monumental, marais paysager, marais culturel productif.

FIGURE 4.4 – Croisement des classes d'individus



Note de lecture : Le graphique en mosaïque permet de représenter graphiquement le croisement de deux variables catégorielles. Chaque rectangle du graphique représente une case du tableau croisé des deux variables. Sa largeur correspond au pourcentage des modalités en colonnes (ici, les classes d'appartenance selon les représentations du futur). Par exemple, la classe des acteurs "Prudents" comprend relativement plus d'individus que les autres. La hauteur des cases se lit ici comme la proportion des modalités relatives aux classes des représentations patrimoniales (distinguées par couleur) au sein de chaque classe d'acteurs selon leurs représentations du futur. Par exemple, la proportion de "Défenseurs des activités" parmi les "Défenseurs du statu quo" est plus élevée que dans la classe des "Promoteurs de stratégies alternatives" (proportion nulle).

Le graphique 4.4 en mosaïque ci-dessus représente le résultat du croisement des différentes classifications d'individus que nous avons réalisées (selon leurs représentations du patrimoine - cf. chapitre 3 - et selon leurs représentations du futur).⁶¹ Il apparaît que les groupes d'acteurs, définis en fonction de leurs représentations du futur, les plus représentés par les "Défenseurs des activités" et les "Attachés à l'identité patrimoniale productive" sont les "Défenseurs du statu quo" et les acteurs "Prudents" : ils représentent respectivement 53% et 50% de chacun de ces groupes (cf. annexe L, tableau L4). Les acteurs promoteurs de la résilience ne semblent en revanche pas nettement associés à un profil d'acteurs définis selon les représentations du patrimoine. Le croisement de la classe des "Promoteurs de stratégies alternatives" avec les autres catégories est plus délicate à interpréter dans la mesure où ce groupe ne comprend que huit individus. On note

61. Voir les résultats du tableau croisé à l'annexe L, tableau L4.

toutefois l'absence de défenseurs des activités pour envisager des solutions alternatives dans la gestion du risque de submersion. Le groupe d'acteurs que nous avons définis comme "Optimistes" vis-à-vis du devenir de leur territoire est largement représenté par les acteurs protecteurs du milieu naturel (37% de la classe) et par les acteurs protecteurs des paysages (21%).

Sur la base de ce résultat, il nous semble pouvoir dégager deux tendances dominantes dans la dynamique des représentations du patrimoine portées par les acteurs, les conduisant à défendre différentes conceptions des marais dans le futur. Les positions défendues par une partie des acteurs font état d'un maintien voire d'un renforcement des conceptions du patrimoine qu'ils défendaient déjà sans tenir compte de l'aléa de submersion marine. Ici, le passé conditionne le présent, rendant compte d'un phénomène de dépendance au sentier (Labrousse et al., 2017), mais il conditionne également le futur. Autrement dit, les acteurs sont ancrés dans le passé, justifiant du patrimoine dont ils ont hérité pour le préserver dans le futur. À l'inverse, une autre partie des acteurs se tournent vers l'avenir et leurs justifications évoluent à tel point que de nouvelles conceptions des marais à protéger et à gérer émergent dans leurs discours. Le tableau 4.6 synthétise les éléments structurants de ces deux tendances :

TABLE 4.6 – Deux tendances contrastées dans la dynamique des représentations du patrimoine

	Maintien des représentations	Évolution des représentations
<i>Stratégies</i>	<i>Entretien ou amélioration des défenses</i>	<i>Adaptation – Laisser-faire</i>
Groupes d'acteurs	Défenseurs du statu quo	Promoteurs de la résilience
	Prudents	Optimistes
	Promoteurs de stratégies alternatives	Promoteurs de stratégies alternatives
Conception du marais concernée	Marais domestique	Marais domestique
	Marais productif culturel	Marais naturel
	Marais ressource productif	
Justifications	• Préserver le travail des anciens	• Gain de biodiversité littorale
	• Préserver les filières productives	• Évolution vers des activités résilientes
	• Préserver la biodiversité locale	• Fonction protectrice (barrières
	• Fonction protectrice (zone tampon)	naturelles)

En définitive, le débat autour de la stratégie de gestion du risque à privilégier oppose deux logiques dominantes : une logique anthropocentrée et une logique écocentrée (Herbert et al., 2009). Le choix de la résistance et de la lutte face aux submersions par le confortement des digues repose sur une conception des marais comme espaces domestiqués tandis que le choix de l'adaptation des protections voire du laisser-faire impliquant, à long terme, une dépoldérisation renvoie à une conception des marais comme espaces naturels. Ces tendances contrastées semblent présager d'une déstabilisation des figures de compromis patrimonial que nous avons précédemment mises en évidence.

4.2.1.3 Remise en cause de la figure du "marais naturel domestiqué" face à un nouveau mot d'ordre : l'adaptation

Au cœur des figures de compromis, que nous avons nommées "figure du marais naturel domestiqué" et "figure du marais culturel paysager", les activités productives traditionnelles tiennent une place centrale, car elles permettent de préserver des milieux naturels et une biodiversité spécifiques, et d'entretenir des paysages ruraux symboliques. Dès lors, les figures de compromis se traduisent, sur les deux marais, par le maintien des usages productifs compatibles avec ces enjeux de préservation, soit prioritairement la saliculture au Fier d'Ars et l'élevage extensif à Brouage. Néanmoins, nous allons voir que les tensions inhérentes à la figure du marais naturel domestiqué sont réactivées au regard des tendances que nous venons de mettre en évidence, ce qui remet en cause cette figure de compromis patrimonial.

Concernant le marais de Brouage, nous avons vu que cette figure du compromis patrimonial se traduit par le maintien de l'élevage extensif qui se trouve au carrefour des représentations du patrimoine, en prenant en compte la construction anthropique du marais naturel. Concernant le devenir du marais, les exploitants agricoles, appartenant en grande partie aux catégories des "défenseurs du statu quo" et des acteurs "prudents", maintiennent un discours orienté vers le maintien de l'existant protégé par les ouvrages de défense, et marqué par un référentiel domestique. Les gestionnaires, en revanche, que l'on retrouve en majorité dans les catégories des "promoteurs de la résilience", "promoteurs de stratégies alternatives" et des acteurs "optimistes", sont plus enclins à laisser le marais évoluer librement à travers une stratégie de laisser-faire impliquant un retour de la dynamique naturelle du milieu. Dans ces conditions, la viabilité du marais domestiqué défendu par les exploitants, associé aux activités traditionnelles et autour duquel un équilibre avait été trouvé, ne semble plus assurée. D'une part, le retour de la dynamique littorale naturelle entraînerait une modification des ressources naturelles qui sont au cœur des systèmes productifs (avec la salinisation du milieu). D'autre part, pour les acteurs gestionnaires, le marais domestiqué n'est plus nécessairement associé aux activités traditionnelles, en particulier à l'élevage extensif. Dit autrement, la stratégie de laisser-faire souhaitée par les gestionnaires remet en cause l'interventionnisme anthropique dans l'entretien du marais en tant qu'espace naturel. Comme nous le verrons, ces intentions nouvelles sont alimentées par le projet Adapto porté par le Conservatoire du littoral, dont la vocation est de créer des visions communes pour favoriser l'adaptation des territoires au contexte de changement global. Ce projet est d'ailleurs identifié par les exploitants défenseurs du statu quo comme une source de déstabilisation :

"Sur Moëze, la digue est vraiment au Conservatoire du littoral mais elle a jamais été réparée, parce qu'ils veulent pas la réparer, parce qu'ils veulent pas voir les marais en culture qui sont derrière. Et donc voilà quoi. Mais c'est immonde quoi. C'est catastrophique de voir ça. Nos anciens ont tout roulé à la pelle et à la brouette et tout ça. Et nous avec les pelleteuses et tout le machin, on est pas capable de l'entretenir. C'est grave." (éleveur.A_2)

Comme le présente Vallette (2019) qui s'intéresse aux projets d'adaptation portés par le Conservatoire sur le littoral normand, il y a une "idée de restitution" (ici par dépoldérisation et laisser-faire), car "*il s'agit bien ici de rendre leur fonctionnalité d'origine à des espaces qui en*

ont été privés par l'anthropisation". Or, "[c]ette restitution rend inutile l'entretien patrimonial des terrains [du Conservatoire]". Dans ce cadre, les projets d'adaptation au changement global rendent les acteurs exploitants "incompétents" et entraîne une forme d'exclusion dans la gestion des milieux (Vallette, 2019).

Sur le marais du Fier d'Ars, la figure du marais naturel domestiqué se traduit par la recherche d'une mosaïque de milieux (entre des milieux naturels et des milieux anthropisés). S'agissant du devenir du territoire face à la submersion, les gestionnaires sont plus mesurés dans l'adoption d'une stratégie de laisser-faire. Ils se retrouvent davantage parmi la catégorie d'acteurs que nous avons appelés "prudents". Leurs représentations du patrimoine naturel n'évoluent donc pas comme celles des gestionnaires du marais de Brouage. L'attitude prudentielle de ces acteurs, qui implique d'anticiper l'évolution inexorable du territoire et les effets néfastes du changement global sur les écosystèmes, les conduit à se mobiliser pour préserver les dimensions naturelles spécifiques des marais tels qu'ils existent actuellement. Les exploitants, qu'ils soient défenseurs du statu quo ou prudents, souhaitent pour leur part préserver leur activité économique. Étant donné que l'équilibre trouvé au Fier d'Ars repose sur le partage du foncier, mais que l'anticipation des acteurs implique de reculer (les activités, les milieux naturels) pour préserver leurs patrimoines, il est probable que cet équilibre sur lequel repose la figure de compromis patrimonial soit, à terme, rompu.

Sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars, les compromis en train de se dire qui témoignaient d'un processus de mise en compatibilité des différentes représentations des usages et préservations des marais sont désormais déstabilisés à l'aune du contexte de changement global. Les différents futurs souhaités par les acteurs donnent lieu à de nouvelles tensions et présagent un renouvellement des dynamiques conflictuelles et ce faisant, l'émergence de nouvelles figures de compromis patrimonial. Sans pouvoir nous prononcer sur la forme que prendront ces nouveaux arrangements, il y a lieu de penser qu'ils émergeront autour d'un enjeu collectif qui s'impose désormais : l'adaptation au changement global. D'une part, les enjeux de préservation, notamment de l'environnement naturel, ne renvoient plus seulement à la préservation de l'existant en l'état. Le découplage entre les temps de la nature et ceux de l'action humaine – liés au fait que "*les processus naturels évoluaient dans un temps vertigineusement long, tandis que les objectifs de conservation opéraient dans un registre de temps plus bref*" (Fauché, 2023, p 443) – faisait qu'il était possible d'envisager la préservation d'un patrimoine naturel dans son intégrité, tout en prenant en compte les dynamiques et évolutions naturelles (Fauché, 2023). La préservation de l'environnement s'inscrit désormais dans une nouvelle temporalité et doit prendre en compte un environnement changeant de manière accélérée. Les enjeux de préservation doivent ainsi intégrer l'enjeu de l'adaptation au changement global et climatique. Concernant les activités productives, d'autre part, celles-ci doivent désormais être compatibles avec l'enjeu de l'adaptation du fait d'une dynamique naturelle des milieux littoraux souhaitée. Il s'agit de favoriser "*l'adaptation des êtres humains à leur milieu*" (Vallette, 2019, p 128) – un milieu qui évolue compte tenu du changement climatique et des stratégies de gestion du risque orientées vers le laisser-faire. À Brouage, les activités peuvent, pour les acteurs optimistes, évoluer vers des activités plus adaptées à la dynamique littorale retrouvée (par ex. ostréiculture, élevage ovin, pêche). Pour

les acteurs promoteurs de la résilience, les exploitants peuvent s'adapter à l'évolution du milieu naturel. Pour les activités incompatibles avec l'enjeu d'adaptation comme la céréaliculture, il est envisagé de les relocaliser.

4.2.2 La prise en compte de l'adaptation dans les pratiques

En l'absence de visions communes de la stratégie de gestion du risque à adopter, les tensions suscitées par l'avènement de l'enjeu de l'adaptation sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars augurent d'un renouvellement des figures de "marais naturel domestiqué". Bien que nous ne puissions, pour l'heure, affirmer ce que seront les nouveaux compromis en train de se dire, il convient de se demander si les compromis en train de se faire pourront toujours être cohérents avec "ce qui se dit" (dans le futur), compte tenu de ce nouvel enjeu collectif que constitue l'adaptation. Aussi, nous nous intéressons dans cette partie aux déterminants collectifs des pratiques de production, qui encadrent et orientent les comportements des acteurs exploitants (*cf. supra*) et définissent leurs capacités de résistance à l'intégration de l'adaptation au changement global – et plus précisément à l'adaptation à l'évolution des milieux retrouvant leur dynamique d'interface terre-mer. Là encore, nous ne pouvons prédire les compromis "qui se feront" à l'avenir, mais nous pouvons rendre compte des marges de manœuvre et des leviers dont disposent les acteurs pour s'adapter à ce nouveau contexte. Dans une démarche exploratoire et davantage prospective, en ce sens que nous cherchons à "*comprendre les changements, en cours et à venir, du contexte sociétal dans lequel évoluent les territoires*" (Durance et al., 2007, p 9)⁶², nous nous intéressons plus particulièrement aux déterminants institutionnels (*cf. section 4.2.2.1*) et aux déterminants matériels (*cf. section 4.2.2.2*) des pratiques.

4.2.2.1 Les dimensions institutionnelles des pratiques face à l'enjeu de l'adaptation

Dans les développements suivants, nous examinons les changements de pratiques observables parmi les gestionnaires des marais de Brouage et du Fier d'Ars. Il s'agit de voir comment les changements de pratiques des gestionnaires participent à l'intégration des enjeux environnementaux contemporains marqués par la problématique de l'adaptation (Ronsin, 2021), et non plus seulement par celle de la préservation en l'état face à des pressions de nature anthropique (Fauché, 2023). Aussi, nous verrons dans quelle mesure ces changements constituent ou non un levier pour l'adaptation des systèmes productifs (soit pour la dynamique des compromis patrimoniaux en train de se faire).

• *Sur le marais de Brouage, une dynamique de changement dans la gestion du marais favorisée par l'action du Conservatoire du littoral*

Le Conservatoire du littoral est, à l'échelle nationale, un acteur prépondérant des espaces (rétro-)littoraux au titre de ses nombreuses propriétés. Détenant actuellement 13% du linéaire côtier, cet établissement public entend en posséder 25% en 2050 (Thiéblemont et al., 2024). Il

62. Pour ce faire, nous mobilisons les données qualitatives (discours des enquêtés) relatives à la deuxième partie du questionnaire, dont une section portait spécifiquement sur les changements de pratiques en lien avec la prise en compte de la submersion marine dans les activités de gestion (pour les gestionnaires) ou de production (pour les exploitants).

occupe de ce fait un rôle croissant dans les choix de gestion et d'aménagement des territoires (Joveniaux, 2017), qui dépasse la simple maîtrise foncière. Depuis le début des années 2000, le Conservatoire s'interroge sur le devenir de son patrimoine foncier concerné par les risques littoraux, dont la submersion marine (Clus-Auby et al., 2004, 2006). D'après une étude récente, 30% des propriétés du Conservatoire (et environ 40% des acquisitions futures⁶³) sont (seront) effectivement situées sous le niveau de la marée haute (Thiéblemont et al., 2024) et donc concernées par la submersion marine. Il s'est donc très tôt questionné sur la manière d'adapter ses sites aux risques environnementaux et sur les stratégies de gestion du risque à privilégier, soulignant la nécessité d'anticiper ces changements.

Dans ce contexte, le Conservatoire a lancé le projet LIFE Adapto ("Dix démarches de gestion souple du trait de côte", 2017-2023)⁶⁴ - que nous avons eu l'occasion de mentionner à plusieurs reprises - portant sur dix sites pilotes⁶⁵, et dont l'objectif est de démontrer qu'une gestion souple du trait de côte peut constituer une solution d'adaptation au changement climatique.⁶⁶ Plus précisément, ce projet vise à initier, pour chaque site, une réflexion collective sur le devenir souhaité du territoire (autour de différents scénarios) et ainsi à co-construire un projet de territoire en concertation avec les collectivités et les acteurs locaux. En mobilisant le prisme du sensible à travers le paysage⁶⁷, le Conservatoire entend générer des visions communes du futur, tout en considérant les dimensions naturelles (Travichon and Mouillon, 2022) et sociales (Hilbert, 2022a) des territoires. Aussi, sur le marais de Brouage, l'enjeu du Conservatoire du littoral est de favoriser l'acceptation de la stratégie du "laisser évoluer". Il s'agit "d'apporter une solution, et aussi de faire bouger les lignes sur ce que l'on connaît. Dire que ce n'est pas immuable dans le temps. Montrer qu'il y a d'autres possibles qui peuvent être aussi tout à fait intéressants pour le territoire. Donc accompagner les acteurs dans l'adaptation du territoire en créant une opportunité" (CDL.C_2). Si les résultats que nous avons exposés concernant les contradictions des représentations du futur remettent en question le succès de l'émergence de visions communes du devenir souhaité du territoire entre les usagers locaux (exploitants) et les gestionnaires sur le marais de Brouage, il apparaît que le discours de légitimité de certains gestionnaires soit particulièrement empreint de ces réflexions initiées par le projet Adapto. Aussi, lorsque nous avons interrogé les gestionnaires sur l'évolution de leurs pratiques, la majorité des acteurs ont signifié avoir modifié leurs objectifs de gestion prioritaires⁶⁸ (compte tenu du contexte de submersion accrue) depuis le lancement du

63. Les acquisitions futures, soit les zones sur lesquelles le Conservatoire projette d'intervenir, sont définies selon la stratégie d'intervention du Conservatoire à l'horizon 2050 (publiée pour la première fois en 1995 et renouvelée tous les dix ans).

64. <https://www.lifeadaptto.eu/>

65. La baie d'Authie, l'estuaire de l'Orne, la baie de Lancieux, l'estuaire de la Gironde, le delta de la Leyre, le petit et grand Travers, les vieux salins d'Hyères, le delta du Golo, les rizières de Mana et enfin le marais de Moëze.

66. Avec le projet Adapto, comme avec le précédent projet LICCo ("Littoraux et changements côtiers", 2011-2014), le Conservatoire met en œuvre une "technique de l'exemplarité" (Vallette, 2019). De fait, il met en œuvre des expérimentations d'adaptation au changement climatique sur des sites pilotes pour produire des lieux exemplaires (en cas de réussite) et en faire des "modèle[s] d'une action de changement social en train de se faire" (Micoud, 1991, p 8).

67. Le postulat étant que "les représentations paysagères permettent à tous les interlocuteurs d'échanger sur les situations passées, actuelles et futures. Elles facilitent ainsi la définition d'un projet de territoire partagé" (Bazin, 2022, p 53).

68. Les objectifs que nous avons retenus dans l'enquête sont : "Préserver la biodiversité et les milieux naturels", "Préserver les paysages des marais", "Soutenir et favoriser les activités socio-économiques traditionnelles", "Gérer la ressource en eau", "Promouvoir le développement du territoire", "Gérer les risques naturels" et "Réguler l'aménagement du territoire".

projet du Conservatoire (entre 2016 et 2017). Des acteurs témoignent de l'évolution des discours depuis cette période :

"On parle des changements climatiques depuis, honnêtement, les premières réflexions, c'est les années 2000. Mais on y travaille vraiment depuis les années 2010. [...] C'est dans les 10 dernières années que ça a mûri, avant on n'était pas en phase du tout [avec les gestionnaires locaux]" (CDL.A_1)

"Maintenant on peut ouvertement parler, même si on s'expose encore aux foudres de certains gestionnaires, donc là clairement ça fait depuis un peu moins de 5 ans qu'on peut clairement parler de maritimisation sans qu'on nous foudroie du regard. [...] D'envisager par exemple le retrait stratégique ou la submersibilité choisie, par période ou continue. C'est des mots qui étaient tabous il y a 10 ans. Maintenant on peut en parler." (FMA.B_2)

À Brouage, l'action du Conservatoire a donc participé à la construction d'intentions fortes et nouvelles⁶⁹, qui ont fait évoluer le sens des pratiques des gestionnaires.⁷⁰ Au-delà de ces déclarations se pose la question d'une évolution effective des pratiques de gestion, en termes d'objets et de compétences (tels que nous les avons définis dans l'enquête). Le Conservatoire intervient, comme nous l'avons vu, sur le plan de l'acquisition foncière et au travers de conventions d'occupation temporaire signées entre son gestionnaire (le CEN) et les exploitants agricoles. Il peut, dans un premier cas, adapter ses stratégies d'acquisitions afin de préparer l'achat de terrains pour anticiper les changements futurs. De ce point de vue, le Conservatoire a fait validé, auprès de la commune de Moëze, une zone de préemption de 1000 hectares, visant à anticiper le déplacement de la réserve naturelle de Moëze-Oléron.⁷¹ D'autre part, du point de vue des conventions d'occupation temporaire signées avec les exploitants, le Conservatoire a fait récemment preuve "d'une première au niveau national" (SAFER.A_1) en mettant en place des conditions spécifiques inédites intégrant le changement climatique. Le cas exemplaire (et pour l'heure, unique) concerne la vente de 66 hectares de parcelles agricoles - vulnérables à la submersion marine - que la SAFER avait la charge d'attribuer, sur lesquelles se trouvait un agriculteur céréalier en location. Le foncier a été attribué au Conservatoire par décision du comité technique de la SAFER. Le Conservatoire a décidé de maintenir l'exploitant pour la durée de son bail, renouvelable une fois pour 9 ans, avec le même mode de culture intensive - soit un mode d'exploitation incompatible avec les enjeux de préservation de l'environnement, ce qui participe de l'exceptionnalité de ce cas - puis :

"au terme de ce bail, ils disent à l'exploitant : "Nous, on récupère ce foncier-là pour le mettre dans un mode de culture qui, nous, Conservatoire du littoral nous semble plus adapté au secteur avec une condition qui est la suivante, qui est si jamais il y un aléa climatique sur ce foncier-là, on ne remettra pas en culture. On ne fera pas les travaux pour remettre en culture". Donc ça, c'est une acceptation de la part de l'exploitant." (SAFER.A_1)

69. Ces intentions ont été nourries par un ensemble d'études produites à la demande du Conservatoire par l'École nationale supérieure du paysage de Versailles ou le BRGM par exemple. Elles ont d'ailleurs percolé dans les scénarios réfléchis dans le cadre du PAPI d'intention.

70. Au sens de la théorie des pratiques. Les objectifs de gestion correspondent effectivement, selon nous, au sens des pratiques des gestionnaires, plus ou moins normatifs et imposés par l'État.

71. Selon le discours d'un enquêté.

Cette inclusion inédite des effets du changement climatique dans la mise en gestion des terrains du Conservatoire, poussant les acteurs exploitants à anticiper une évolution de leurs pratiques, est aussi envisagée au niveau de la RNN de Moëze-Oléron où le Conservatoire conventionne avec quatre éleveurs. De fait, il y a l' "idée d'inclure le fait que s'ils ont des vaches, ok ils mettent des vaches mais nous on ne peut pas vous garantir de l'eau douce indéfiniment. Ça va peut-être arriver un jour, il n'y en aura plus." (LPO.C_2).

- *Au niveau des réserves naturelles nationales, point de bascule avec la tempête Xynthia*

Les RNN de Lilleau-des-Niges (Fier d'Ars) et de Moëze-Oléron (Brouage) se situent aux premières loges du changement climatique, de par leur position sur la façade littorale, et ont été sévèrement touchées par la tempête Xynthia (brèche dans les digues, dégradation des infrastructures et du matériel, perte de cheptel, perturbation de la faune et de la flore). Alors que les acteurs de la LPO, gestionnaires sur les deux réserves, se sont mobilisés pour la réparation des digues suite à cet évènement exceptionnel, ils cherchent désormais à adapter leurs modes de gestion.

Sur le marais du Fier d'Ars, les gestionnaires rendent compte d'une évolution dans les manières de concevoir la gestion de la réserve, et notamment leurs objectifs, "c'est-à-dire le fait de se projeter sur la submersion de la partie terrestre de la réserve, et donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'anticiper, et pour s'y adapter." (LPO.A_2). Ces réflexions, lancées après la tempête de 2010, ont été alimentées par le projet LIFE Natur'Adapt (2018-2023).⁷² Coordonné par le réseau des Réserves Naturelles de France (en partenariat avec la LPO notamment) et mené sur six sites pilotes dont la RNN de Lilleau-des-Niges⁷³, ce projet vise à adapter la gestion des espaces naturels protégés au changement climatique, en France et en Europe. Il s'organise autour de trois grands axes ayant pour objet *i*) de proposer une méthodologie et des outils opérationnels pour aider les gestionnaires à s'adapter, *ii*) d'activer les leviers pour mettre en œuvre cette adaptation et *iii*) de développer une communauté sur le sujet de l'adaptation des aires protégées. Il en résulte, pour les gestionnaires de la RNN de Lilleau-des-Niges, une intégration explicite d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, et plus particulièrement à la submersion, dans le nouveau plan de gestion de la réserve (2022-2031), ce qui en fait "l'un des tout premiers en France à [l'] intégrer formellement" (Lemesle, 2022, p 6).

Nous avons rappelé à plusieurs reprises le contexte d'incertitude dans lequel œuvrent les acteurs du marais du Fier d'Ars, du fait de l'impossibilité de se projeter sur un horizon temporel certain quant à l'évolution du territoire, elle-même liée à l'évolution des digues (qui peuvent s'effacer plus ou moins rapidement). Dans cette perspective, le plan de gestion de la réserve fait état de deux scénarios possibles : 1°) maintien et entretien des digues (au moins jusqu'en 2050 en l'absence d'évènement extrême), 2°) maritimisation (à long terme ou à court terme en cas d'évènement extrême). Dans une attitude prudentielle (*cf. supra*), les gestionnaires souhaitent maintenir le patrimoine naturel existant dont ils ont la charge, tout en ayant conscience de l'évolution

72. <https://naturadapt.com/>

73. Les autres sites sont les RNN de la Petite Camargue Alsacienne, de Sixt-Passy, de Chastreix-Sancy, des Tourbières du Morvan et de la forêt de la Massane.

inexorable (mais incertaine quant au "quand" et "comment") de la partie terrestre de la réserve.⁷⁴ Face à la submersion marine, la biodiversité (par ex. avifaune, tolypelle saline), les habitats (par ex. lagunes) et les fonctionnalités écologiques sont menacés, au premier rang desquelles la capacité d'accueil pour l'avifaune à travers les zones de reposoir à marée haute pour les oiseaux d'eau, qui est "la fonctionnalité la plus importante du site" (LPO.A_0).⁷⁵ Pour adapter leurs pratiques de gestion au regard de ce "diagnostic de vulnérabilité", le levier d'action privilégié par les gestionnaires de la LPO est la relocalisation de la partie terrestre de la réserve, soit près de 70 hectares, derrière les digues du Fier d'Ars (incluses dans le PAPI) pour maintenir une gestion en faveur de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques d'intérêt majeur du site. Aussi, il s'agit d'identifier une zone de repli pour compenser la perte de l'espace maritimisé dans le futur.⁷⁶ Les objectifs, pour les gestionnaires, "c'est arrivé à identifier une zone, ensuite la faire classer et éventuellement en avoir la gestion." (LPO.A_2). En plus de ce projet de relocalisation, les gestionnaires mettent en oeuvre des actions pour anticiper les submersions au niveau de l'espace actuel protégé, en procédant notamment au démantèlement de certaines infrastructures pastorales inutilisées depuis l'abandon de l'élevage ovin (par ex. clôtures), suite au passage de Xynthia et de la perte du cheptel.

Le plan de gestion de la RNN de Moëze-Oléron, sur le marais de Brouage, contient également une section dédiée aux conséquences du changement climatique sur la réserve (Delaporte and Guéguen, 2017), auxquelles réfléchissent les gestionnaires de la LPO depuis le passage de la tempête Xynthia. Effectivement, depuis lors, la brèche au niveau de la digue de front de mer a transformé le milieu lagunaire, ce qui remet en cause la préservation des oiseaux d'eau (qui est l'une des principales missions de la réserve) :

"Et là maintenant, c'est de nouveau un espace maritime, c'est-à-dire que la mer rentre et la mer sort, donc on retrouve une vasière maritime, un estran qui fonctionne au balancement des marées. Donc, la capacité d'accueil de ce système lagunaire s'est effondrée pour les populations de canards notamment, les canards dits de surface, les oiseaux qui s'alimentent plutôt dans les habitats doux à faiblement saumâtres et qui aiment bien les zones de tranquillité en journée, ce qu'on appelle des remises. Donc ce potentiel de reposoir pour les populations de canards hivernant dans le marais de Brouage est en train de disparaître." (LPO.B_1)

Toutefois le discours des gestionnaires de la réserve sur le marais de Brouage est, comme nous l'avons vu, plutôt optimiste (et favorable au laisser-faire) car la maritimisation est bénéfique à d'autres populations, comme les poissons, à travers les fonctions de nurserie et de nourricerie des prés salés qui se développent progressivement. Sur cet espace reconquis par la mer, la LPO

74. Comme il est noté dans le plan de gestion : "Cette bascule entre les deux scénarii dépend donc de l'apparition d'un événement naturel extrême. Notons, tout de même, que dans tous les cas, le scénario "Maritimisation" semble inéluctable [...] Reste à savoir "quand ?"." (Lemesle, 2022, p 223).

75. Que le conservateur de la réserve explique plus précisément : "Donc l'enjeu qu'il y a c'est en terme de fonctionnalités écologiques, notamment ce que je disais au début pour les oiseaux d'eau qui rentrent à marée haute, c'est une zone de reposoir en hiver très importante, plusieurs milliers d'oiseaux qui viennent à marée haute derrière ces digues. Parce que là c'est pas submergé, ce sont des oiseaux d'eau mais qui sont, pour plaisanter, qui n'aiment pas l'eau ! Il leur faut très peu d'eau. Il faut qu'ils aient pied en fait. Tout ce qui est limicole." (LPO.A_0).

76. Pour Fauché (2023, p 446), il s'agit de "sauver" les entités ainsi déplacées", puisque l' "une des intuitions éthiques qui soutiennent ces pratiques d'anticipation est celle d'une justice réparatrice envers les entités naturelles subissant les effets de changements climatiques d'origine anthropique".

laisse désormais la nature évoluer plus librement, en diminuant les interventions liées à la gestion hydraulique. Par ailleurs, contrairement à la configuration spatiale de la RNN de Lilleau-des-Niges, le marais de Brouage est suffisamment étendu pour que les gestionnaires envisagent un glissement progressif de la réserve vers l'amont, soit un recul stratégique, afin "*d'élargir la protection dans ce contexte d'évolution rapide des habitats*" (Travichon and Mouillon, 2022). Il s'agit d'envisager non pas une relocalisation nécessitant le recours à l'ingénierie écologique comme au Fier d'Ars, mais plutôt un gradient différencié de protections. L'emplacement actuel de la réserve pourrait devenir une aire marine protégée tandis que le glissement progressif vers des milieux saumâtres à doux plus en amont permettrait d'accueillir les limicoles côtiers et les anatidés aujourd'hui menacés. Cet espace "*peut être une réserve naturelle régionale, ça peut être une réserve de chasse et de faune sauvage mais avec un statut juridique un peu fort interdisant l'accès à tout azimut.*" (LPO.B_1). Au-delà de ces projections qui attestent de l'adaptation des gestionnaires à une nouvelle réalité et au nouveau fonctionnement écologique de la réserve, nous avons vu que les actions de maîtrise foncière du Conservatoire du littoral, propriétaire de la partie terrestre de la réserve, ont commencé à bouger en ce sens (*cf. supra*).

- *Des pratiques de gestion qui bougent en vue d'accompagner l'adaptation des pratiques de production ?*

Le questionnement que nous avons ouvert sur le changement de pratiques des gestionnaires reste au stade embryonnaire. À l'échelle nationale, si l'enjeu de l'adaptation des territoires littoraux est formellement posé dans le cadre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte avec un appel à projets national sur la "relocalisation des activités et des biens dans les territoires fortement menacés par les risques littoraux" (Renard, 2016), cette préoccupation est formalisée plus récemment chez les acteurs institutionnels et des acteurs gestionnaires en charge des espaces naturels littoraux protégés. Ces questionnements émergents se concrétisent à travers l'organisation de colloques nationaux portant sur l'adaptation des espaces naturels littoraux protégés au changement climatique, combinant approches scientifiques et retours d'expériences de gestionnaires⁷⁷, et l'organisation de différents projets LIFE (Adapto, Natur'Adapt). La stratégie d'adaptation par relocalisation de l'espace protégé (par déplacement et création d'un nouvel espace comme envisagé au Fier d'Ars ou par glissement progressif comme souhaité à Brouage) pose des questions d'ordre juridique et réglementaire. Par exemple, les décrets des réserves, dont on a vu la dimension conflictuelle de leur mise en place au chapitre 2, reposent encore sur une conception fixiste de la préservation de la nature, une "*conservation par objectifs ciblés et évalués*" (Chadenas et al., 2022), alors qu'il y a lieu de se demander si "*ce qui faisait référence dans le décret d'application de la réserve naturelle à un instant t évoluera-t-il ?*" (Chadenas et al., 2022, p 618). Pour autant, un changement de paradigme dans les pratiques de gestion de l'environnement naturel littoral est en cours, entraînant le renouvellement des objectifs de conservation (Chadenas et al., 2022), soit du sens des pratiques de gestion. De ce point de vue, les développements précédents attestent de la capacité de certains gestionnaires à faire évoluer

77. Par exemple, le séminaire Life Natur'Adapt ("*Adapter la gestion de nos espaces naturels littoraux au changement climatique*") organisé par la LPO (du 8 au 10 mars 2021) et dans le cadre du colloque national de restitution du projet de recherche PEPPS ("*Pertinence Environnementale de la restauration des Petits Prés et marais Salés*") qui s'est tenu du 27 au 29 octobre 2021.

leurs pratiques. Pour d'autres gestionnaires néanmoins, ni les pratiques ni mêmes les objectifs de gestion ne semblent évoluer compte tenu du contexte de changement global. Sur l'île de Ré en particulier, le Conservatoire du littoral estime que "[g]lobalement ça n'a pas changé notre travail car c'est dans nos gênes. On sait que l'on peut être confronté à tout moment, sur les terrains dont on dispose, à la submersion marine." (CDL.B_2). Au sein de la CDC de l'île de Ré, aucun acteur ne déclare avoir modifié ces pratiques. Le discours suivant rend compte de la position générale de la CDC :

"Un évènement comme Xynthia, pour moi, ça fait partie de la vie. C'est comme un incendie en forêt. Ponctuellement, c'est un épisode que l'on peut qualifier de catastrophique, au sens de catastrophe naturelle, qui a des effets immédiats extrêmement visible et avec des impacts forts sur la faune et la flore, mais qui fait partie de la vie et qui, une fois que l'eau est repartie, y'a du lessivage, dont 10 ans après, ce qui est extrêmement court à l'échelle des phénomènes naturels, a laissé peu de traces. Et du coup, non, nous on n'a pas changé notre façon de faire. Aujourd'hui nos marais fonctionnent comme ils fonctionnaient en 2009. Alors peut-être qu'effectivement demain, dans 10 ans, dans 20 ans, dans 50 ans, il y aura un nouvel épisode de submersion massive. Pour autant, je vois pas pourquoi en quoi on devrait changer nos pratiques. [...] On n'a pas changé notre façon de faire, on n'a pas abandonné le travail qu'on fait sur des bassins radoucis. Et on n'est pas en train de se dire qu'il va falloir changer nos façons de faire." (CCIR.D_2)

Pour l'heure, les actions d'anticipation du risque mises en œuvre, lorsqu'elles ont lieu, tiennent peu compte de l'enjeu d'adaptation des pratiques des exploitants, pourtant concernés par le jeu de recomposition territoriale (Chotard et al., 2022) auquel réfléchissent les gestionnaires pour adapter leur gestion. L'adaptation des activités, quand elle est comprise dans le sens d'une relocalisation des biens et des personnes⁷⁸ est envisagée pour les activités céréalières sur le marais de Brouage, situées à proximité de la réserve et qui seraient les premières impactées par une stratégie de laisser-faire, mais les modalités de cette relocalisation restent à définir.⁷⁹ En revanche, l'adaptation des pratiques à un retour de la dynamique littorale naturelle impliquant l'évolution accélérée du milieu dans lequel les pratiques sont enchâssées, comprise ici comme une adaptation "incrémentale" si ce n'est "transformationnelle" (Simonet, 2020)⁸⁰ des exploitations, n'est pour le moment pas impulsée par les changements de pratiques des gestionnaires, à l'exception des nouvelles clauses envisagées dans les conventions d'occupation temporaire que le Conservatoire du littoral signe avec certains exploitants à Brouage. Dans le discours des acteurs gestionnaires (notamment promoteurs de la résilience, cf. *supra*), une partie des exploitants (éleveurs et ostréiculteurs sur le marais de Brouage en particulier) ont une capacité d'adaptation à la submersion. Dans cette perspective, il nous semble important de questionner ces capacités d'adaptation du point de vue des dimensions matérielles des pratiques, compte tenu de l'ancrage voire de la dépendance de ces

78. C'est-à-dire, une action qui "consiste à déplacer, à reculer les activités et les biens sur le territoire à une distance suffisante, vers l'arrière-pays, afin de les mettre à l'abri des risques qu'ils peuvent encourir face à la mer, à court terme" (MEDDE, 2012).

79. Notons malgré tout que pour un enquêteur, "la structure pour faire, ça existe, la SAFER, elle a un droit de préemption, vous savez ce que ça veut dire. Je vends des terres, la SAFER dit stop, c'est pour moi. Pas de souci. Et quand elle en a un stock intelligent, on fait l'opération parce qu'ils n'ont pas besoin de partir du jour au lendemain. L'eau n'arrive pas au galop. Voilà une solution. Je ne dis pas que c'est LA solution, mais ça en est une." (ASA.A_1).

80. La première renvoyant à des changements pour s'ajuster et la seconde à des changements plus radicaux.

activités au milieu naturel (*cf. supra*).

4.2.2.2 Les dimensions matérielles des pratiques face à l'enjeu de l'adaptation

Les dimensions matérielles des pratiques jouent un rôle structurant dans l'orientation des choix productifs individuels et expliquent en grande partie l'inertie des pratiques traditionnelles de certains exploitants (*cf. section 4.1.1, supra*). Compte tenu de ces dimensions contraignantes, nous rendons compte maintenant des capacités variables des exploitants à s'adapter à l'évolution du milieu naturel dont dépend leur activité.

En interrogeant les exploitants sur leurs changements de pratiques, certains ont mentionné spontanément les effets majeurs du changement global sur leur activité productive, comme la hausse des températures ou l'accentuation de la problématique liée à la gestion de la ressource en eau. Ces effets ont des conséquences ambivalentes sur les pratiques productives. Par exemple, pour les sauniers du marais du Fier d'Ars, la hausse des températures permet d'allonger la période de cristallisation du sel, mais elle engendre aussi le risque que les marais "s'échaudent", c'est-à-dire que les marais surchauffent et atteignent des densités trop importantes, entraînant la cristallisation de cristaux non désirés comme les magnésiums, qui sont non-comestibles. En réaction à ces évolutions climatiques, certains exploitants ont adapté leurs pratiques. Aussi, certains sauniers ont modifié la gestion hydraulique de leur marais pour pouvoir réagir rapidement aux épisodes de fortes chaleurs, comme l'explique ce producteur :

"C'est que j'ai la possibilité, j'ai un marais qui peut écourir, enfin automatiquement écourir, ça veut dire vider [...] c'est-à-dire que j'incline mes petits tuyaux sur le bord de mes carreaux et j'ouvre tout le système, ce qui fait que tout ce qui pleut, c'est plutôt de l'eau douce, et ça flotte en surface, et du coup ça va être évacué plus facilement, de façon gravitaire. Et du coup, ça c'est un moyen qu'avaient pas les anciens, parce qu'ils n'avaient pas ce genre de modularité possible. [...] Et ce système-là aussi me permet de faire des rincettes, c'est-à-dire pour le coup d'encaisser des événements climatiques plutôt chauds, type canicules" (saunier.F_2)

Pour exprimer plus spécifiquement les impacts de la submersion marine sur leur activité productive, les exploitants ont généralement décrit les effets de la tempête Xynthia de 2010 et, dans une moindre mesure, ceux de la tempête Martin de 1999. La survenue d'une tempête n'affecte pas directement le déroulement des activités en marais quand celles-ci ont lieu après la période hivernale – période à laquelle surviennent généralement les tempêtes (*Genovese and Przulski, 2013*) - mais elle entraîne des dommages sur les infrastructures et une modification du milieu naturel qui peuvent impacter indirectement, et à plus long terme, les pratiques des exploitants.

Les marais salants "crachent du sel" entre juin et septembre. Une submersion marine n'affecte donc pas directement la période de récolte du sel. Néanmoins, les sauniers profitent de la saison hivernale pour entretenir et réparer leurs marais, et pour nettoyer leurs bassins, afin de les préparer pour la saison estivale. Aussi, en cas de tempête, un important travail de réparation et de nettoyage doit être mis en œuvre pour remettre en état les chemins, bassins et bosses composant les marais salants. Les ostréiculteurs mentionnent également les nombreux dégâts

matériels occasionnés par les submersions marines et les tempêtes, notamment sur les cabanes ostréicoles et les machines. Elles peuvent aussi entraîner une perte de production au niveau des parcs en mer ou des claires d'affinage. La perte de production a souvent été liée soit à des pertes de poches d'huîtres en mer, soit à l'affaiblissement des huîtres lié à la submersion d'eau chargée en sel dans les claires entraînant leur extinction. L'intrusion de vase ou de sédiments nécessite également un important travail de curage et de nettoyage des claires. Par ailleurs, les ostréiculteurs sont confrontés à un risque sanitaire entraînant une interdiction temporaire de la commercialisation (Caille, 2019). Concernant l'élevage extensif, les bêtes paissent dans les prairies humides du marais de Brouage entre mars et décembre, soit en dehors de la période des tempêtes. Néanmoins, lorsqu'une submersion se produit, les prairies sont partiellement brûlées et la salinité de l'eau dans les canaux augmente. Selon le temps nécessaire au ressuyage, le retour à la normale peut prendre plus ou moins de temps, notamment en ce qui concerne la repousse de l'herbe et sa qualité. Par ailleurs, en raison de l'intrusion de sel dans l'eau et dans le sol, les éleveurs doivent fournir de l'eau potable et du fourrage supplémentaires pour que les animaux puissent revenir sur le marais, ce qui entraîne des surcoûts importants.

Les conséquences des submersions sur le déroulement des activités productives varient donc en fonction des caractéristiques de l'événement (notamment la fréquence, la durée de submersion et les hauteurs d'eau) qui entraînent l'inondation des terres, l'augmentation de la salinité de l'eau et des dommages matériels. Les caractéristiques des exploitations importent également, telle que la localisation des parcelles exploitées.⁸¹ Suite aux tempêtes exceptionnelles Xynthia et Martin, la réponse des exploitants a été d'entreprendre des réparations *ex-post* pour revenir à l'état initial. Les efforts ont plus particulièrement porté sur la réparation des infrastructures (machines, barrières, cabanes) et sur la remise en état du milieu (structure des marais, désalinisation des sols, évacuation de l'eau). Le temps de retour à la normale a été variable selon les activités. Alors que l'activité ostréicole a pu reprendre rapidement après Xynthia, les conséquences ont été particulièrement diffuses sur les terres agricoles (Durant et al., 2018), tandis qu'il a fallu plusieurs années pour achever les réparations manuelles sur les marais salants après que le gros œuvre ait été effectué à la pelleuse. Finalement, les exploitants agissent en réaction à un événement exceptionnel mais ils ne témoignent pas d'une adaptation de leurs pratiques productives par anticipation de l'accroissement de l'aléa de submersion marine. Dans certains cas, la gestion du matériel s'est toutefois adaptée. Par exemple, les sauniers ont modifié leur mode de stockage du sel qui participait fortement de la vulnérabilité de la saliculture aux submersions avec la fonte du sel (Athimon et al., 2016). Les sauniers stockent désormais leur production en hauteur, sur les bosses de marais les plus hautes, ou dans des conteneurs souples (*big-bag*). Les ostréiculteurs ont aussi modifié le mode de stockage de leur matériel électrique (par ex. réhaussement des pompes) et ont adapté la (re-)construction de leur cabane en utilisant des matériaux adaptés aux inondations comme le carrelage ou l'aluminium. Pour le moment, les producteurs n'envisagent pas d'adaptation anticipative (incrémentale ou transformationnelle) de leurs pratiques au sens où ils modifieraient profondément leurs compétences ou savoir-faire pour mieux encaisser les submersions. Comme nous l'avons vu, les exploitants se positionnent

81. Aussi, dans notre enquête, nous avons rencontré beaucoup d'éleveurs situés à Saint-Just-Luzac, exploitant des terres situées plus en amont, se sentant moins concernés individuellement par le risque de submersion.

davantage que les gestionnaires en faveur du maintien et du renforcement des digues pour faire face aux submersions. Dans ce cas, le devenir de leur activité ne serait pas, selon eux, remis en question :

"Tant que les digues sont debout, il n'y aura pas de problème" (saunier._2)

"On pourrait pallier à ça en surélevant les digues, tout simplement. En fait on n'a pas de soucis" (ostréiculteur._2)

"À part renforcer les digues, il n'est pas possible d'anticiper grand-chose" (éleveur._2)

En revanche, dans le cas où les digues ne seraient pas maintenues ou renforcées, les producteurs s'inquiètent fortement de la pérennisation de leur activité. Le changement global pourrait entraîner une augmentation de la fréquence des tempêtes, une modification de la période à laquelle les tempêtes surviennent (au printemps par exemple) et l'effet cumulatif de la montée des eaux pourrait occasionner plus de dégâts. Les impacts deviendraient alors trop importants pour permettre la viabilité des exploitations, concernant notamment les coûts des actions de réparation et de nettoyage, en termes financiers et de temps nécessaire aux reconstructions. Pour les sauniers, en l'absence de digue, la filière salicole s'arrêterait sur le long terme, bien que cette activité soit historiquement résiliente aux submersions dans la mesure où les sauniers ont toujours dû reconstruire leur marais (Athimon et al., 2016). Les ostréiculteurs, bien qu'habituellement habitués à vivre avec la mer, ont également peu de possibilité de s'adapter. La disparition des digues pourrait empêcher l'exploitation de certaines claires d'affinage du fait d'un manque d'accessibilité aux claires, de l'intrusion de sédiments indésirables ou de variations préjudiciables (pour les huîtres) des taux de salinité des bassins. Cela entraînerait aussi la dégradation des cabanes directement touchées par les tempêtes. Par ailleurs, la digue est également, pour les ostréiculteurs, une barrière importante contre la pollution entraînée par les intrants et fertilisants utilisés par l'agriculture intensive. Concernant l'élevage extensif sur le marais de Brouage, des adaptations sont évoquées par les acteurs gestionnaires pour rendre l'activité plus résiliente face aux événements climatiques (Boujut, 2017), qui rejoignent les propositions présentes dans la littérature (Iglesias et al., 2012). Les éleveurs pourraient exploiter des espèces plus rustiques et tolérantes aux milieux humides et aux maladies (par ex. vache maraîchine ou *Highland Cattle*) ou des espèces supportant mieux les milieux peu portants, comme les ovins. Les éleveurs pourraient aussi modifier leur assolement pour cultiver des plantes plus résistantes au sel (par ex. orge de printemps). Des échanges de parcelles pourraient être menés afin que chaque éleveur dispose d'une zone de refuge pour protéger le bétail en cas de submersions. Enfin, les éleveurs pourraient modifier le régime d'alimentation du bétail en apportant des compléments d'alimentation (fourrage) en cas de tempête. Ce futur imaginé par les gestionnaires en cas de reconnexion à la mer, entraînerait une détérioration des conditions d'élevage, telles que la perte en qualité et en variété de la flore ou la réduction de la période de présence des animaux en marais qui resteraient plus longtemps en stabulation. Ces adaptations ne semblent, aux yeux des éleveurs concernés, réalisables en pratique. En réaction aux futurs proposés dans le cadre du projet Adapto du Conservatoire du littoral, un éleveur soulève notamment que :

"[D]ans ce projet-là, il présente l'élevage comme la solution pour l'entretien automatique. Ça se fait tout seul. Sauf qu'il n'y a pas tout l'aspect pratique que l'éleveur va devoir mettre en

place pour maintenir cet élevage. Notamment l'apport d'eau douce. On aura en permanence de l'eau saumâtre. Enfin, a minima saumâtre, voire complètement salée. Mais il y a aussi tous les aspects de surveillance du troupeau. Si on laisse l'eau venir comme elle veut, les fossés ne pourraient plus se différencier du reste. Ce sera qu'une zone marécageuse. Comment on fait pour garder les vaches dans leurs parcelles ? On n'est pas au Mont-Saint-Michel. Ils veulent tous nous voir comme là-bas avec les moutons du Mont-Saint-Michel. Sauf qu'ils oublient que le Mont-Saint-Michel s'est surélevé par rapport aux... Ils ont présenté ça de façon utopiste." (éleveur.E_2)

Par rapport à l'intrusion d'eau salée et l'impossibilité d'abreuver le bétail avec les fossés, un autre éleveur note que :

" Si t'as pas d'eau douce dans les fossés, tu n'as pas de bêtes au marais. L'eau douce, c'est les fossés, les abreuvoirs, c'est tout. Impensable de compenser par des petites bassines d'eau, surtout si ça arrive en été, quand les animaux crèvent de soif." (éleveur.H_2)

Il apparaît que la forte dépendance des activités productives au milieu naturel limite la capacité d'adaptation des exploitants des marais de Brouage et du Fier d'Ars. Pour ces acteurs, seul un renforcement des digues pourrait empêcher la modification du milieu naturel liée à l'augmentation de la salinisation et ainsi leur permettre de maintenir l'existant.

Conclusion du chapitre 4

La première section de ce chapitre avait pour objectif de compléter la compréhension des différents espaces dans lesquels les exploitants sont engagés, afin d'interpréter leurs raisons d'agir. Nous avons donc analysé successivement le rôle joué par un ensemble de déterminants, qui nous semblent significatifs vis-à-vis de l'élaboration des comportements productifs en lien avec l'environnement naturel des marais. Nous en retenons les éléments suivants :

☞ *Des compromis productifs traditionnels renforcés par les contraintes matérielles :*

Pour saisir le rôle des déterminants matériels des pratiques, nous avons proposé une relecture des logiques productives des exploitants. Pour les exploitants traditionnels, il apparaît que la forte dépendance de l'activité au milieu et aux ressources environnementales peut, dans certains cas, être perçue comme une contrainte forte, dans la mesure où elle limite les potentialités de développement des exploitations. À titre d'exemple, nous avons vu que les tentatives d'intensification des systèmes productifs salicoles se sont soldées par des échecs, compte tenu du fonctionnement naturel des marais salants. L'ancrage matériel des pratiques représente, de ce fait, un facteur important de la stabilisation des compromis patrimoniaux en train de se faire. Dans cette perspective, les logiques productives des exploitants innovants peuvent être interprétées comme une réponse stratégique pour réduire ces effets de *lock-in*, en développant des pratiques conduisant à un relâchement de la dépendance au milieu naturel.

☞ *Le poids variable du contexte institutionnel selon l'hybridation des dispositifs :*

Nous avons analysé l'influence du contexte institutionnel formel sur l'élaboration des choix

productifs. Il en ressort que les dispositifs de gestion considérés comme les plus structurants par les exploitants génèrent des contraintes variables, en fonction des types d'exploitation et des arrangements élaborés avec les gestionnaires. S'agissant du dispositif Natura 2000, davantage cité par les éleveurs du marais de Brouage en raison du contrôle accru de leurs pratiques agro-environnementales, nous avons vu qu'il participe à la stabilisation des compromis productifs en faveur des logiques de préservation de l'environnement, dans la mesure où il fournit un complément de revenu perçu soit comme nécessaire, soit comme une aubaine. Le dispositif de site classé participe, quant à lui, fortement à la stabilisation d'un compromis productif salicole, orienté vers la préservation des dimensions paysagères des marais salants - bien que des marges de manœuvre existent, dans un travail de concertation individuelle avec l'inspecteur des sites (par ex. la mise en place des boutiques autogérées). Enfin, nous avons vu que l'appropriation des règles de gestion issues de la politique foncière du Conservatoire du littoral est largement dépendante des arrangements élaborés entre le Conservatoire, son gestionnaire local et les exploitants, et des enjeux spécifiques à chaque territoire.

☞ *Le rôle clé des acteurs centraux des réseaux d'acteurs :*

Nous avons complété l'analyse des déterminants des pratiques en nous concentrant sur le rôle joué par les acteurs centraux des réseaux dans la stabilisation des pratiques. Alors que les exploitants les plus prestigieux (*i.e.* les plus cités), à la tête de réseaux professionnels (par ex. Coopérative des sauniers), participent à maintenir le modèle productif dans lequel ils s'inscrivent, nous avons vu que les acteurs intermédiaires (jouant le rôle de "pont" entre acteurs) sont davantage des acteurs gestionnaires participant à l'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques (tels que la LPO ou le Conservatoire du littoral).

La seconde section de ce chapitre visait à rendre compte de la dynamique des compromis patrimoniaux dans le contexte de changement global. Sans pouvoir nous prononcer sur les formes précises que prendront les nouveaux compromis qui devront se dire et se faire, nous pouvons formuler plusieurs éléments de conclusion pour éclairer les dynamiques d'évolution en cours :

☞ *Des controverses liées au mot d'ordre de l'adaptation déstabilisant les compromis en train de se dire :*

En interrogeant les futurs souhaités par les acteurs - en termes de patrimoine à préserver - au prisme des stratégies de gestion du risque qu'ils défendent, nous avons rendu compte des positions contradictoires qui en résultent. Les avis divergent sur la conduite à tenir, opposant les promoteurs d'une stratégie de mise en défens face aux submersions par le confortement des digues d'une part, et les promoteurs d'une stratégie d'adaptation des protections voire de laisser-faire d'autre part. Les positions antagonistes des acteurs, du point de vue des conceptions du patrimoine à préserver dans le futur, sont donc renforcées. Dans ces conditions, l'injonction croissante à l'adaptation - qu'elle soit souhaitée par "optimisme" (à Brouage) ou par "prudence" (au Fier d'Ars) - est à la source d'une remise en cause de la figure du marais naturel domestiqué. Sur le marais de Brouage, la stratégie de laisser-faire souhaitée par les gestionnaires, pour bénéficier du retour de la dynamique naturelle littorale, est de fait incompatible avec le maintien de l'interventionnisme anthropique dans l'entretien du marais. Sur le marais du Fier d'Ars, l'attitude prudentielle des

gestionnaires, les conduisant à privilégier un recul stratégique des éléments à préserver, bouleverse la recherche d'une mosaïque des milieux qui était au fondement des compromis en train de se dire.

✎ *Une intégration incertaine de l'adaptation dans les pratiques :*

Pour saisir la capacité des exploitants à s'adapter à l'évolution souhaitée, par certains acteurs, des milieux naturels - retrouvant alors une dynamique d'interface terre-mer - nous avons mené une analyse exploratoire et prospective des changements de pratiques des gestionnaires et des exploitants. Des changements de pratiques commencent à se diffuser parmi les gestionnaires, tels que le Conservatoire ou les gestionnaires des RNN. Ces changements actent d'une adaptation nouvelle des modes de gestion. Toutefois, les actions d'anticipation du risque (par ex. modification des zones de préemption, modification des plans de gestion) tiennent peu compte de l'enjeu de l'adaptation des pratiques productives. Pour le formuler autrement, les déterminants institutionnels ne semblent pas, pour l'heure, favoriser une dynamique de transition des pratiques de production. L'ancrage matériel de ces pratiques limite également le potentiel transformatif des pratiques, dès lors que les submersions bouleversent les conditions matérielles des exploitations (structure des marais, salinisation de l'eau, *etc.*).

Conclusion générale

Le contexte de changement global complexifie les choix que les sociétés ont à opérer en lien avec leur environnement naturel, et partant, l'analyse économique des interactions société-nature. Dès lors, initié par un questionnement sur le renouveau de la gouvernance environnementale, l'objectif principal de notre thèse était de **fournir des éléments de compréhension sur le devenir possible des systèmes socio-écologiques de zones humides confrontés à l'accroissement d'un risque environnemental, au prisme des compromis patrimoniaux**. Alors que nos investigations théoriques et empiriques s'achèvent, nous proposons de revenir de manière synthétique sur les principaux résultats de la thèse, sur les plans théorique, méthodologique et empirique; avant de discuter les limites de ce travail, de souligner les prolongements envisagés, et d'ouvrir sur les implications en termes de politiques publiques.

Synthèse des principaux résultats

Les résultats de ce travail de recherche nous semblent contribuer aux réflexions menées sur la gouvernance des zones humides et plus largement de l'environnement, à la fois sur les plans théorique, méthodologique et empirique.

La construction d'une grille d'analyse des compromis patrimoniaux

Après avoir souligné l'intérêt d'envisager les enjeux de gestion et de gouvernance environnementale à l'aune du patrimoine, l'apport conceptuel principal de notre travail réside dans l'élaboration d'une grille théorique de la fabrique des compromis patrimoniaux. Cet opérateur analytique permet de fait d'appréhender conjointement les enjeux contemporains d'usage et de préservation autour de l'environnement, bouleversés par le changement global, en tenant compte de la nécessaire convergence des divers intérêts individuels et/ou collectifs potentiellement contradictoires. En posant l'hypothèse de rationalité située, nous nous sommes appuyées sur des approches théoriques complémentaires à l'économie institutionnaliste du patrimoine (économie des conventions et théorie des pratiques) afin d'éclairer *i*) les mécanismes d'émergence et d'évolution des deux grandes facettes des compromis patrimoniaux qui composent notre grille (les représentations patrimoniales et les pratiques) et *ii*) l'articulation de ces composantes, considérant les incohérences potentielles entre les compromis patrimoniaux *en train de se dire* et les compromis patrimoniaux *en train de se faire*, tant à l'échelle des acteurs que des territoires.

Concernant les compromis en train de se dire, nous nous sommes appuyées sur les apports de l'approche conventionnaliste appliquée aux questions environnementales, dont l'objet est de rendre compte de la diversité des représentations sociales de la nature engagées dans

les conflits d'environnement, afin d'approfondir notre compréhension de l'émergence de ces compromis de justification. Les acteurs portent de multiples représentations du patrimoine – compris dans ses dimensions naturelles, culturelles, paysagères et productives – lesquelles reposent sur différents principes de légitimité. Les logiques contradictoires et exclusives associées aux différentes justifications possibles conduisent à la confrontation permanente des intérêts et des visions du monde défendus par les acteurs, entraînant des tensions irréductibles. Nous avons alors montré comment ces logiques opposées peuvent trouver des espaces de compatibilité, cristallisés dans des *figures de compromis patrimonial* plus ou moins stabilisées.

Concernant les compromis en train de se faire, nous avons mobilisé la combinaison fructueuse de l'approche conventionnaliste appliquée au domaine agricole et de l'approche par les pratiques, dans le but de mieux comprendre l'émergence de ces compromis productifs réalisés au cours de l'action. La traduction des mondes de production pour des activités du secteur primaire (monde traditionnel, monde productiviste et monde innovant) a permis de rendre compte des compromis possibles entre usage et préservation réalisés par les producteurs. Pour saisir la réalité et la diversité des pratiques inscrites au sein/à l'hybridation de chacun de ces mondes, nous avons cherché à prendre en compte un ensemble relativement complet de dimensions collectives influençant l'action des producteurs, soulignant l'encastrement des pratiques dans des contextes institutionnel, matériel et social spécifiques.

En définitive, notre proposition théorique implique d'aborder la question de l'adaptation aux changements globaux à travers l'évolution potentielle des compromis patrimoniaux.

La mise en place d'une enquête et de traitements originaux pour appréhender la fabrique des compromis

Considérant l'adaptation nécessaire des cadres méthodologiques pour répondre à l'évolution des cadres théoriques, dans le but de saisir une réalité en mouvement face aux changements globaux, nous avons développé une méthodologie cohérente avec les enjeux théoriques et empiriques de notre recherche. Rejoignant la démarche compréhensive, cette méthodologie devait nous permettre d'interpréter la lecture que les acteurs font des différents espaces (par ex. économique, écologique, politique) dans lesquels ils sont engagés, afin de capter la mise en tension de logiques liées à l'utilisation et à la préservation de ressources, à l'interface de l'individu et du collectif. Aussi, pour définir notre orientation méthodologique, nous avons procédé par abduction, c'est-à-dire par itération entre nos avancées théoriques et empiriques.

Pour répondre à nos intentions, nous avons construit une enquête nous permettant de recueillir un ensemble de données originales sur les représentations patrimoniales des acteurs des marais de Brouage et du Fier d'Ars, ainsi que sur leurs pratiques et leurs relations interpersonnelles. L'originalité de notre démarche est d'avoir récolté ces données par questionnaires mais aussi, simultanément auprès des mêmes acteurs, par entretiens dirigés. Afin de bénéficier du croisement fertile de différentes méthodes d'analyse, nous avons élaboré un dispositif méthodologique mixte combinant des traitements de données quantitatifs (analyse statistique multivariée, analyse des réseaux sociaux) et qualitatifs (analyse des discours) dont les résultats ont été interprétés par imbrication.

Les résultats sur les compromis patrimoniaux des marais de Brouage et du Fier d'Ars

Au terme de notre investigation empirique, nous sommes en mesure de fournir des résultats intégrés sur les compromis patrimoniaux perceptibles dans le discours et les actes des acteurs des marais rétro-littoraux de Brouage et du Fier d'Ars, et sur leur potentialité d'évolution dans le contexte de changement global.

Au-delà du patrimoine normatif défini par les dispositifs institutionnels de gestion et de protection des zones humides déployés sur les marais, nous avons précisé la forme prise par la diversité des représentations du patrimoine à partir des justifications avancées par les acteurs qui les portent. Nous avons ainsi vu que différentes conceptions du patrimoine lié aux marais (*i.e.* marais légitimes) coexistent, soit plus précisément : la représentation du *marais ressource productif*, défendue pour ses valeurs marchandes ; la représentation du *marais domestique*, lié à l'histoire des lieux ; la représentation du *marais naturel*, à préserver pour ses valeurs écologiques et universelles ; la représentation du *marais monumental* liée aux patrimoines architecturaux remarquables ; la représentation du *marais paysager* reposant sur une nature habitée et des paysages façonnés par les usages et la représentation du *marais culturel productif*, impliquant une considération des marais comme le fruit du travail des êtres humains et pour leurs spécificités technico-culturelles. Après avoir mis en lumière les tensions plus ou moins explicites entre acteurs, générées par l'agencement de ces multiples conceptions du patrimoine à préserver, notre analyse nous a permis de qualifier les figures dominantes de compromis patrimonial qui permettent de dépasser ces incompatibilités, soit (i) la figure du *marais naturel domestiqué* d'une part, et (ii) la figure du *marais culturel paysager* d'autre part.

- (i) Concernant les enjeux de préservation et de gestion de l'environnement naturel, les tensions entre acteurs apparaissent quand le rôle accordé à l'intervention anthropique dans l'entretien du marais est remis en question. Au Fier d'Ars, la promotion d'une mosaïque diversifiée de milieux et d'habitats – aboutissant au maintien des activités compatibles avec les enjeux environnementaux comme la saliculture - permet de composer avec les différents intérêts et visions en jeu. À Brouage, une figure du compromis patrimonial semble émerger autour de la promotion de l'élevage extensif, qui constitue aujourd'hui, pour la majorité des acteurs, un levier pour entretenir le marais, quelle que soit la finalité recherchée, économique ou écologique.
- (ii) Concernant les enjeux de préservation des dimensions culturelles et paysagères des marais, les acteurs sont concernés par deux problématiques générant des tensions variables selon les territoires, conduisant à l'émergence de figures du marais culturel paysager : l'ambivalence de l'attrait touristique entraînant des tensions entre les intérêts marchands et non marchands (très prégnante sur l'île de Ré) et la préservation de paysages emblématiques reposant sur les activités productives, dont le développement est alors régulé voire contraint.

Pour rendre compte des compromis patrimoniaux en train de se faire, notre analyse s'est portée sur les compromis productifs réalisés par les exploitants dont les activités sont dépendantes des marais, tels que les éleveurs pratiquant un élevage de bovins en milieux humides (à Brouage),

les sauniers récoltant du sel au sein des marais salants du Fier d'Ars et les ostréiculteurs réalisant une partie de leur étape de production des huîtres dans les claires d'affinage (sur les deux territoires). Nous avons montré que les compromis productifs réalisés par les exploitants sont en grande majorité en faveur des logiques de préservation des marais. La plupart des pratiques mises en œuvre par les producteurs de ces trois activités renvoient de fait au monde de production traditionnel. Dès lors, les modalités d'exploitation des marais – par ex. faible mécanisation, conservation des savoir-faire, entreprise de petites tailles – sont compatibles avec le maintien de l'intégrité biophysique et paysagère des marais. Cela nous a conduit à souligner la forte cohérence entre "ce qui est dit" (*i.e.* les figures dominantes de compromis patrimonial) et "ce qui est fait" (*i.e.* les compromis productifs) à l'échelle des territoires. Nous avons toutefois relevé la porosité existante entre les différents modèles de production, notamment entre les mondes traditionnel et innovant (pour les sauniers et les éleveurs) et les mondes traditionnel et productiviste (pour les sauniers), ce qui a mis en exergue l'intérêt de saisir les différents ressorts de l'action des producteurs pour interroger la stabilité des compromis patrimoniaux.

Nous avons ainsi complété l'analyse des compromis patrimoniaux en train de se faire en questionnant le rôle joué par les déterminants matériels, institutionnels et relationnels dans la mise en œuvre des pratiques des exploitants. Cette démarche nous permet de saisir les compromis "réellement" en train de se faire, en ce sens que nous tenons compte d'un ensemble relativement complet de dimensions collectives influençant l'action des producteurs en marais, en fonction de leur situation. Nous avons montré que ces déterminants exercent des degrés de contraintes variables, participant ainsi plus ou moins à la stabilisation des compromis patrimoniaux en train de se faire. Nous avons d'abord souligné le poids de la matérialité des pratiques traditionnelles. L'ancrage matériel et écologique de ces pratiques représente de fait un facteur important de la stabilisation des compromis réalisés en faveur des logiques de préservation. Nous avons ensuite vu que le contexte institutionnel formel dans lequel les exploitants sont insérés oriente les pratiques de ces acteurs en fonction des arrangements hybrides élaborés entre les gestionnaires et les exploitants. Les pratiques des gestionnaires, qui ne répondent pas à une stricte application des règles établies au niveau macro-institutionnel, ont une incidence significative sur les marges de manœuvre dont disposent les exploitants pour s'approprier cet ensemble de règles et partant, sur la stabilisation des compromis en train de se faire. Concernant le rôle de l'encastrement social dans la définition des pratiques, nous avons vu que certains acteurs participent à stabiliser les pratiques en faveur de la préservation des marais, en facilitant la compréhension des enjeux environnementaux des marais (par ex. acteurs des associations syndicales) ou en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et des paysages au sein de collectifs formalisés (par ex. association d'éleveurs).

Sur la base de ces différents résultats, notre analyse s'est ensuite portée sur la dynamique des compromis patrimoniaux face aux changements globaux. Nous avons confirmé la déstabilisation à venir des compromis patrimoniaux en train de se dire existants. La prise en compte de l'aléa de submersion marine n'entraîne pas de convergence des représentations de ce que les acteurs souhaitent préserver et transmettre dans le futur. Les avis divergents sur la stratégie de gestion du risque à adopter (dans un continuum allant de la résistance à l'adaptation) tendent ainsi à renforcer les tensions au fondement des compromis. Aussi, nous avons souligné que la

figure du marais naturel domestiqué est particulièrement remise en question. La stratégie de laisser-faire souhaitée par certains acteurs, principalement gestionnaires, implique de laisser les milieux naturels évoluer plus librement, en retrouvant une dynamique d'interface terre-mer en cas d'effacement des digues. Cette évolution des représentations du patrimoine du futur (*i.e.* volonté de préserver un marais naturel désormais maritimisé) bouleverse donc les équilibres existants, vis-à-vis de la reconnaissance de l'intervention anthropique dans l'entretien des marais naturels domestiqués. Au titre de la réactivation de ces tensions, nous postulons que de nouvelles dynamiques conflictuelles sont à venir, présageant l'émergence de nouvelles figures de compromis patrimonial qui intégreront dans leur fabrique l'enjeu de l'adaptation.

Dans cette perspective, nous avons interrogé en dernier lieu l'évolution possible des compromis patrimoniaux en train de se faire, au regard de la capacité des exploitants à intégrer cette dynamique adaptative souhaitée. À travers une analyse exploratoire des changements ayant eu lieu dans les pratiques de gestion, nous avons vu que les gestionnaires intègrent depuis peu la problématique de l'adaptation des modes de gestion des espaces naturels littoraux, entraînant un changement de paradigme dans les pratiques de préservation. Toutefois, l'adaptation des pratiques productives à un retour de la dynamique littorale n'est pour le moment pas impulsée par ces changements de pratiques de gestion. Une partie des gestionnaires, promouvant la résilience des territoires, considèrent de fait que les exploitants peuvent adapter leur activité de production. La mise au jour des conséquences concrètes des submersions marines sur le déroulement des activités productives montre que les sauniers, ostréiculteurs et éleveurs disposent de très faibles marges de manœuvre pour adapter leurs pratiques, au-delà d'une adaptation de la gestion du matériel ou du mode de stockage des productions. Nous questionnons ainsi le maintien de la cohérence entre "ce qui se dira" et "ce qui se fera" dans un futur marqué par les changements globaux.

Discussion sur les limites du travail engagé

Conscientes des limites inhérentes à tout travail doctoral engagé, nous souhaitons formuler les limites principales que nous identifions sous la forme d'interrogations, pour pouvoir offrir quelques éléments de justification.

☞ *Quelle généralisation des résultats de la thèse ?*

Dès lors que les résultats de notre travail (quantitatif-qualitatif) reposent exclusivement sur l'enquête que nous avons construite, se pose la question de leur validité externe, c'est-à-dire de leur généralisation et de leur validité au-delà du cadre de l'enquête, à l'échelle territoriale voire nationale. La démarche mise en œuvre sur le plan empirique, basée sur la collecte de données quantitatives et qualitatives par questionnaires et entretiens, a effectivement impliqué un investissement temporel important ce qui a nécessairement restreint la taille de notre population enquêtée et, de ce fait, relativement limité sa représentativité. Pour autant, il nous semble que plusieurs éléments peuvent nuancer cette limite.

Tout d'abord, comme nous venons de le rappeler, la démarche abductive que nous avons adoptée visait à éprouver les données dans une perspective exploratoire, afin de prendre en compte

de nouveaux phénomènes socio-écologiques, nécessitant de renouveler nos cadres analytiques. Le recours aux méthodes mixtes quantitative et qualitative répondait davantage à un enjeu de validité interne de nos résultats à l'échelle des terrains étudiés. Dès lors, nous avons opté pour une stratégie de "systématisation" plutôt que de "généralisation" (Aguilera and Chevalier, 2021) pour produire des résultats nuancés et complexes sur les compromis patrimoniaux, en bénéficiant de la complémentarité de l'analyse systématique du "multivarié" (fonction du traitement quantitatif) et de l'analyse en profondeur des entretiens (fonction du traitement qualitatif). Ensuite, nous souhaitons souligner le fait que l'interprétation des résultats de notre enquête contribue à enrichir un ensemble de travaux conduits en géographie du littoral (notamment Goeldner-Gianella (2007, 2010, 2007); De Cacqueray et al. (2018); Vallette (2019); Chadenas et al. (2022); Chotard et al. (2022)). Si nous n'avons pas opéré une comparaison approfondie de ces différentes recherches avec notre propre travail, ni insisté sur les perspectives interdisciplinaires possibles, nous pouvons néanmoins relever la forte cohérence entre les résultats produits par ces travaux et les nôtres, s'agissant de l'hétérogénéité des représentations sociales des marais littoraux et rétro-littoraux et du devenir souhaité des acteurs pour leur territoire confronté aux submersions marines. Dès lors, nous pouvons avancer, avec prudence, que nous aurions abouti à des résultats similaires sur les compromis patrimoniaux des marais de Brouage et du Fier d'Ars avec une population d'enquête plus importante.

☞ *Quelle prise en compte des autres acteurs des zones humides tels que les usagers de loisir ?*

L'analyse des dynamiques d'élaboration et de changement des compromis patrimoniaux méritait que l'on porte attention aux acteurs concernés par la gestion des zones humides, porteurs d'une diversité de représentations patrimoniales et mettant en œuvre une diversité de pratiques. Le choix que nous avons effectué de nous concentrer sur l'étude des acteurs exploitants et gestionnaires des marais nous a permis d'apporter des éléments de compréhension affinés sur les différentes formes de cohérence et d'articulation entre les représentations et les pratiques de ces deux catégories d'acteurs, ce qui répondait à l'objectif principal de notre travail. Ce choix se justifiait par ailleurs, pour les acteurs usagers, par le rapport spécifique des activités productives salicoles, ostréicoles et d'élevage aux marais, qui cristallise des enjeux d'usage mais aussi de préservation. Cela nous a néanmoins conduit à laisser de côté un ensemble d'acteurs usagers intervenant pourtant sur l'utilisation ou la préservation des ressources naturelles et étant, de ce fait, concerné par la gouvernance des zones humides. Nous pensons notamment au monde cynégétique, présent sur les deux territoires à travers la chasse aux gibiers d'eau et qui est par ailleurs également concerné par la question de l'écologisation des pratiques de chasse (Ginelli, 2012).

En première réponse à cette limite, nous pouvons avancer que nous avons intégré dans notre analyse les représentations du patrimoine des usagers de loisirs – chasseurs et touristes – à partir des représentants de ces collectifs d'acteurs (*i.e.* Fédération départementale de la Chasse de Charente-Maritime et Maison du tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes). Ensuite, nous rappelons que notre enquête s'est déroulée suivant la méthode d'enquête dite "boule de neige", c'est-à-dire que nous avons rencontré les acteurs cités à un ensemble de questions portant

sur les relations entre acteurs, dans le but de réaliser une analyse des réseaux d'acteurs. Dès lors, la focalisation sur les acteurs exploitants et gestionnaires se justifie également a posteriori, suite à l'analyse des réseaux de collaboration, dans la mesure où les acteurs associés aux usages de loisirs, comme les chasseurs, ne faisaient pas partie des acteurs centraux identifiés dans les deux collectifs d'acteurs des marais de Brouage et du Fier d'Ars.

Perspectives pour de nouvelles voies de recherche

Au-delà des limites que nous venons de discuter, portant essentiellement sur le cadrage de l'enquête, qui pourraient conduire à des investigations complémentaires auprès d'autres acteurs des zones humides, nous identifions deux principaux prolongements des travaux engagés dans cette thèse.

☞ *Prolonger l'analyse des pratiques de gestion des marais*

Un premier approfondissement envisagé de notre travail serait le prolongement de l'analyse des pratiques des gestionnaires que nous avons engagée. Nous avons effectivement, à travers une analyse strictement qualitative, donné à voir l'application située des réglementations environnementales et paysagères des marais, par le croisement de l'analyse des pratiques des gestionnaires avec celles des exploitants. Une piste d'approfondissement de cette analyse serait l'application de la méthode ClustOfVar aux données de l'enquête relatives aux pratiques de gestion, dans le but de révéler la structuration de ces pratiques (Cazals et al., 2023). Ce traitement statistique multivarié nous permettrait de saisir différents "modèles de gestion", à l'image des modèles productifs que nous avons analysés au cours de notre travail. De cette manière, nous pourrions avancer sur la question de l'hybridation des instruments de gestion que les gestionnaires mobilisent dans leurs pratiques – une hybridation qui a une incidence sur les marges de manœuvre dont disposent les exploitants pour un repositionnement stratégique comme nous l'avons vu.

Ce travail constituerait également une piste de recherche originale, en plaçant les gestionnaires comme des praticiens (au sens de la théorie des pratiques), une catégorie peu étudiée par les théoriciens des pratiques. Dans cette perspective, le comportement effectif de ces acteurs serait influencé, au même titre que les producteurs, par un ensemble de déterminants, dont les déterminants institutionnels (liés aux autres dispositifs de gestion que ceux qu'ils participent à mettre en œuvre). Cela nous permettrait d'envisager l'étude des compromis patrimoniaux en train de se faire de manière plus complète, en appréhendant les compromis de gestion à l'œuvre sur les territoires, en plus des compromis productifs.

☞ *Prolonger l'analyse des réseaux sociaux*

Nous avons eu l'occasion de démontrer l'avantage dont nous avons bénéficié du fait de l'intégration d'approches qualitatives et quantitatives à travers l'élaboration d'une méthodologie mixte – en termes de résultats produits sur les compromis patrimoniaux. Nous souhaitons à nouveau relever la plus grande limite de ce type de démarche, qui est l'investissement temporel très important qu'elle nécessite, tant du point de vue de la collecte que du traitement des données.

Ce point justifie en partie le fait que l'analyse des réseaux sociaux que nous avons menée soit restée à un stade préliminaire et descriptif. Tout en considérant l'apport de ces premiers résultats dans la compréhension des déterminants relationnels orientant les pratiques des producteurs, il nous semble que ce travail mérite d'être prolongé à deux égards. D'une part, nous pourrions mobiliser les autres données relationnelles que nous avons récoltées au cours de l'enquête, c'est-à-dire les données relatives aux relations interpersonnelles de discussion des acteurs. Cela permettrait de compléter notre analyse de l'émergence des compromis patrimoniaux en train de se dire, en rendant compte de la façon dont les acteurs, porteurs de représentations hétérogènes, discutent entre eux des questions relatives au devenir de leur territoire. D'autre part, nous pourrions mobiliser ces données pour des traitements complémentaires que comprend l'analyse des réseaux sociaux. Parmi les multiples traitements possibles, nous pourrions recourir au *blockmodelling* par exemple, qui permet de catégoriser les acteurs selon leur équivalence structurale (*i.e.* selon s'ils partagent des positions équivalentes dans le réseau) (Edwards, 2010), une démarche qui paraît complémentaire avec la méthode ClustOfVar pour caractériser finement le comportement des acteurs.

Implication en termes de gouvernance environnementale

Nous avons insisté à plusieurs reprises, dans le cours de la thèse, sur la dimension non prescriptive de notre travail, en ce sens que notre thèse ne visait pas à orienter les choix collectifs des décideurs en matière de gestion des zones humides, ni à délivrer les clés de réussite pour l'émergence de compromis entre acteurs aux intérêts et positions divergents. Pour autant, il nous semble possible d'esquisser quelques implications potentielles en termes de gouvernance environnementale à l'issue de ce travail de recherche.

Tout d'abord, notre analyse des compromis patrimoniaux en train de se dire a mis en évidence la pluralité des représentations de ce que les acteurs souhaitent préserver et transmettre – y compris l'utilisation des ressources – et l'hétérogénéité des justifications qu'ils énoncent pour asseoir ces représentations patrimoniales. Dès lors, considérant la non commensurabilité d'un nombre important d'éléments concernés par la décision publique – au premier rang desquels les éléments naturels – il nous semble que la question de la conduite à tenir face aux changements globaux (par ex. résister au risque par endiguement ou laisser-faire) ne peut être arbitrée seulement au moyen d'une analyse coûts-bénéfices (sur laquelle repose les démarches PAPI). Dans ces conditions, il nous semble nécessaire que les décideurs publics prennent des "décisions raisonnables" (Vivien, 2009a), sur la base du principe de précaution (Godard, 1997), en tenant compte des dimensions éthiques qui y sont associées, au risque sinon de voir émerger de nouveaux conflits d'environnement sur les territoires confrontés à ces décisions collectives. Ensuite, au-delà de l'heuristique du concept de compromis patrimonial que nous nous sommes efforcées de montrer tout au long de ce travail, nous avons constaté l'opérationnalité de la notion de compromis, et son appropriation par les acteurs du terrain. À titre d'exemple, à l'issue du colloque "*Restauration et reconnexion des marais littoraux, une solution d'adaptation aux changements climatiques ?*" auquel nous avons participé, il en ressort que "[c]ette notion de compromis est au centre des relations entre acteurs" (Dèbre et al., 2023, p 5). Finalement, notre travail contribue à

éclairer le défi que constitue l'adaptation aux changements globaux. En décryptant les compromis patrimoniaux à l'interface de "ce qui est dit" et de "ce qui est fait", nous avons montré que le potentiel transformatif des pratiques dépend largement du contexte matériel, institutionnel et relationnel dans lequel elles sont encastrées. Aussi, la piste que nous esquissons à nouveau dans cette conclusion générale suggère, pour les décideurs, de passer de la formulation des principes (le souhaitable) à l'identification des marges de manœuvre des acteurs sur les territoires (les possibles). Au-delà du domaine d'application des zones humides, notre démarche compréhensive permet de progresser sur le chantier du changement et des transformations nécessaires à opérer dans un futur qui sera traversé par de nombreuses crises (environnementales, économiques, sociales...) (Boidin, 2020) – bouclant ainsi la boucle sur les défis à relever liés aux crises socio-écologiques par lesquels nous avons introduit notre travail.

Annexes

Annexes du chapitre 2

A Sources documentaires utilisées

TABLE A1 – Sources mobilisées pour le corpus documentaire

	Sources	Type de données
Brouage	Étude préalable au contrat de progrès territorial (2019)	Diagnostic environnemental ; Description des usages socio-économiques
	Diagnostic - candidature au PAPI d'intention (2020)	Diagnostic environnemental ; Description des usages socio-économiques
	DOCOB Natura 2000 (2012)	Diagnostic environnemental ; Description des usages socio-économiques
	Plan de gestion réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron (2017-2026)	Données écologiques et socio-économiques autour de la réserve
	Projet de classement au titre des sites "Ancien Golfe de Saintonge" (2009)	Éléments du paysage
Fier d'Ars	Plan local d'urbanisme intercommunal (2020)	Diagnostic environnemental ; Description des usages socio-économiques
	Plan de gestion réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges (2022-2031)	Données écologiques et socio-économiques autour de la réserve
	PAPI 3ème génération de l'île de Ré (2019)	Diagnostic environnemental ; Description des usages socio-économiques

B Illustrations : les marqueurs paysagers des marais

FIGURE B1 – Éléments du paysage des marais



(a) Marais à jas et à bosses



(b) Élevage



(c) Champs de marais salant



(d) Coubes



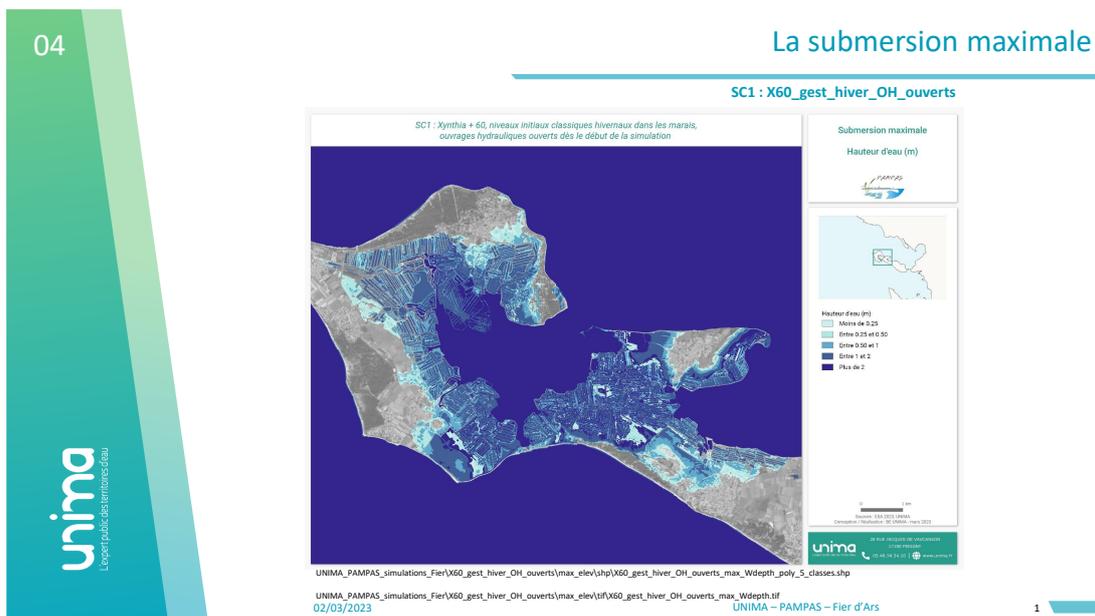
(e) Chenal de Brouage



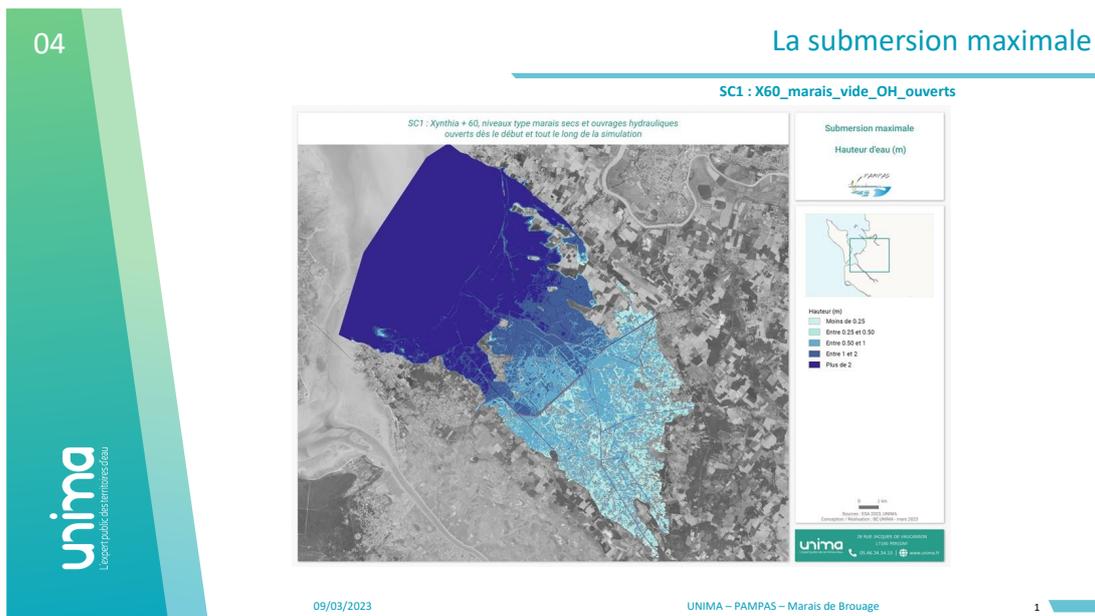
(f) Claires d'affinage

C Scénarios de submersions Xynthia +60cm sur les marais

FIGURE C1 – Scénario de submersions à Xynthia +60cm



(a) Marais du Fier d’Ars

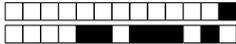


(b) Marais de Brouage

Source : Présentation de l’Unima dans le cadre du projet ANR PAMPAS

D Questionnaires

Du fait de la spécificité de nos questionnaires et de ses modalités de passation (sous la forme d'entretiens), conduisant à un nombre relativement important de questions, nous ajoutons aux annexes deux des questionnaires sur les quatre produits : le questionnaire à destination des gestionnaires sur le marais de Brouage, et le questionnaire à destination des exploitants sur le marais du Fier d'Ars. Pour disposer des deux questionnaires complémentaires (*i.e.* Brouage-exploitants et Fier d'Ars-gestionnaires), nous invitons le ou la lecteur · rice à nous contacter.



Nous nous intéressons maintenant aux actions que vous mettez en oeuvre sur le marais de Brouage pour atteindre vos objectifs prioritaires.

Q13 : En matière d'encadrement pour orienter les pratiques, vous... :

- mettez en place un cahier des charges
non concerné(e)
achetez du foncier à l'amiable
achetez du foncier par préemption
autre :

Q14 : En matière de contrainte des prélèvements sur les ressources naturelles, vous... :

- veillez au respect de quotas
faites des inventaires
faites des plans de gestion
non concerné(e)
achetez du foncier à l'amiable
achetez du foncier par préemption
autre :

Q15 : En matière de gestion de l'accessibilité au foncier, vous... :

- achetez du foncier à l'amiable
participez à l'attribution du foncier à vendre
achetez du foncier par préemption
non concerné(e)
faites des plans de gestion
autre :

Q16 : En matière de contrôle des pratiques, vous... :

- attribuez des sanctions
discutez avant de sanctionner pour trouver un arrangement
surveillez les pratiques
non concerné(e)
faites de la prévention
autre :

Q17 : En matière incitations financières, vous... :

- imposez des taxes
non concerné(e)
financez des subventions
mettez en place des contrats
autre :

Q18 : En matière d'information et de sensibilisation des acteurs, vous... :

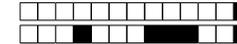
- organisez des sorties natures
lisez la documentation ou la presse spécialisée
participez à des réunions de partage d'informations
non concerné(e)
participez à des séminaires ou des colloques
autre :

Q19 : En matière d'accompagnement des acteurs dans leurs pratiques, vous... :

- faites de l'assistance technique
financez des travaux
faites de l'assistance administrative
financez des projets collectifs
faites des études
non concerné(e)
faites des inventaires
faites de la valorisation
autre :

Q20 : En matière d'entretien direct du milieu naturel, vous... :

- faites de la gestion hydraulique
effectuez des travaux de restauration (création de marais...)
luttez contre les espèces invasives
effectuez des travaux d'entretien du marais (curage...)
laissez-faire la dynamique naturelle du milieu
effectuez des travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques
faites des plans de gestion
non concerné(e)
financez des travaux
financez des ouvrages hydrauliques
autre :



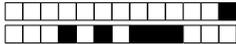
Q21 : En matière de solutions fondées sur la nature, parmi les actions suivantes, quelles sont celles que vous mettez en oeuvre ?

- mettre en place un cahier des charges
faire de la valorisation
acheter du foncier à l'amiable
financer des travaux
acheter du foncier par préemption
financer des projets collectifs
veiller au respect de quotas
financer des ouvrages hydrauliques
faire des plans de gestion
faire de l'assistance technique
faire des inventaires
faire de l'assistance administrative
participer à l'attribution du foncier à vendre
faire des études
attribuer des sanctions
effectuer des travaux de restauration (création de marais...)
surveiller les pratiques
effectuer des travaux d'entretien du marais (curage...)
faire de la prévention
effectuer des travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques
imposer des taxes
faire de la gestion hydraulique
financer des subventions
lutter contre les espèces invasives
mettre en place des contrats
laisser-faire la dynamique naturelle du milieu
organiser des sorties natures
discuter avant de sanctionner pour trouver un arrangement
participer à des réunions de partage d'informations
non concerné(e)
participer à des séminaires ou des colloques
autre :
lire la documentation ou la presse spécialisée

Dans quelle mesure les éléments suivants vous motivent-ils à réaliser ces actions ?

Veillez indiquer votre opinion sur une échelle allant de 1 à 7 : 1 signifiant "pas du tout" et 7 "tout à fait".

Table with 7 columns (1-7) and 6 rows of statements regarding wetland management and motivation levels.



Q22 : Dans votre travail, au quotidien, quelles sont les trois actions que vous effectuez le plus ? (3 réponses maximum non ordonnées)

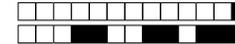
- montage de dossiers administratifs
conception de cahiers des charges
réunions avec les acteurs locaux
réunions avec d'autres acteurs institutionnels
contrôle des pratiques des usagers sur le terrain
actions de communication et de sensibilisation
gestion hydraulique sur le marais
travaux en marais
autre

Q23 : Dans le cadre de votre activité, avec qui collaborez-vous pour... Veuillez indiquer le nom des personnes avec qui vous collaborez.

Table with 2 columns: Action (e.g., le montage de dossier, les échanges techniques) and a dotted line for the name of the collaborator.

Q24 : Quelles sont les trois personnes avec lesquelles vous collaborez le plus ?

Form with a checkbox and a dotted line for the name of the collaborator.



Vos changements de pratiques sur le marais

Nous souhaitons maintenant vous interroger sur l'évolution de votre activité au cours des dernières années.

Comment vos deux objectifs prioritaires ont-ils évolué ?

Veuillez indiquer votre opinion sur une échelle allant de "beaucoup moins important" à "beaucoup plus important".

Table with 7 columns: Objective (a-g), beaucoup moins important, un peu moins important, stable, un peu plus important, beaucoup plus important, Non concerné(e). Rows include biodiversity, landscapes, traditional activities, water resource, development, natural risks, and territory management.

Si l'un de vos objectifs a évolué :

Q25 : Depuis quelle année ?

Q26 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- nouvelles menaces sur la préservation du marais
un respect de nouvelles réglementations
une acquisition de nouvelles connaissances
une adaptation au changement climatique
autre

Comment la définition de vos deux objectifs a-t-elle évolué ?

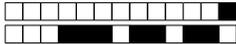
Veuillez indiquer votre opinion sur une échelle allant de "beaucoup moins important(e)" à "beaucoup plus important(e)".

Table with 7 columns: Objective, beaucoup moins important(e), un peu moins important(e), stable, un peu plus important(e), beaucoup plus important(e), Non concerné(e). Rows include recourse to regulation, consultation with local actors, and collective appropriation of objectives.

S'il y a eu une évolution :

Q27 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- mieux prendre en compte les besoins des acteurs locaux
éviter les sources de conflits
respecter de nouvelles réglementations
mieux sensibiliser les acteurs locaux
développer de nouveaux projets collectifs
développer de nouvelles collaborations
autre



Comment les actions que vous mettez en oeuvre sur le marais de Brouage ont-elles évolué ?

Veuillez indiquer votre opinion sur une échelle allant de "beaucoup moins effectué(e)" à "beaucoup plus effectué(e)".

Table with 7 columns: Action, beaucoup moins effectué(e), un peu moins effectué(e), stable, un peu plus effectué(e), beaucoup plus effectué(e), Non concerné(e). Rows include actions like 'la mise en place de cahier des charges', 'l'achat de foncier par préemption', etc.

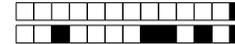


Table with 7 columns for rating and 1 row for 'la lutte les espèces invasives', 1 row for 'le laisser-faire de la dynamique du milieu naturel', and 1 row for 'autre :

Si vos actions ont évolué :

Q28 : Depuis quelle année ? []

Q29 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- [] répondre aux nouveaux objectifs prioritaires [] développer de nouveaux projets collectifs
[] respecter de nouvelles réglementations [] développer de nouvelles collaborations
[] s'adapter au changement climatique [] autre

Votre activité s'exerce dans un marais protégé. Nous souhaitons vous interroger sur les interdépendances entre les dispositifs de gestion existants.

Est-ce que ce dispositif influence votre activité ?

oui (date) :.....
 non

Avez-vous été concerté(e) pour l'élaborer ?

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

Comment influence-t-il votre activité ?

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

Sur quoi porte la mise en oeuvre des prescriptions ?

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

Est-ce qu'il vous contraind dans votre activité ?

oui
 non

oui
 non

oui
 non

oui
 non

oui
 non

oui
 non

Est-ce que ce dispositif influence votre activité ?

oui (date) :.....
 non

Avez-vous été concerté(e) pour l'élaborer ?

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

oui
 non
 non, mais je participe à sa mise en oeuvre

Comment influence-t-il votre activité ?

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

respect de normes, quotas, cahier des charges, contrats
 imposition de taxes
 subventions
 procédures administratives
 nouvelles collaborations avec des acteurs du marais
 nouvelles connaissances du marais
 autre :

Sur quoi porte la mise en oeuvre des prescriptions ?

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

éléments du bâti
 structure des marais
 éléments de la biodiversité
 autre :

Est-ce qu'il vous contraind dans votre activité ?

oui
 non

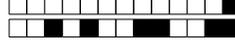
oui
 non

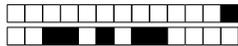
oui
 non

oui
 non

oui
 non

oui
 non





Concernant le patrimoine culturel, les infrastructures et les traditions locales associées au marais doivent être préservées car... :

Table with 7 columns (1-7) and 4 rows of Likert scale items regarding heritage and local traditions.

Q40 : Au-delà de ces justifications, pouvez-vous classer par ordre de priorité les quatre dimensions du patrimoine à préserver ?

Veillez reporter les lettres des dimensions patrimoniales dans les cases ci-dessous.

- a. La préservation du patrimoine naturel est prioritaire.
b. La préservation du patrimoine paysager est prioritaire.
c. La préservation du patrimoine productif est prioritaire.
d. La préservation du patrimoine culturel est prioritaire.

Dimension n°1 : Dimension n°2 : Dimension n°3 : Dimension n°4 :

Q41 : Selon vous, le marais de Brouage est-il menacé ?

Veillez indiquer votre opinion sur une échelle allant de 1 à 7 : 1 signifiant "pas du tout menacé" et 7 "très menacé".

Table with 7 columns (1-7) for rating the threat to the marsh.

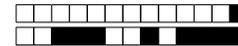
Si vous avez indiqué 2 ou plus, pouvez-vous classer par ordre d'importance les trois menaces qui pèsent selon vous sur le marais ?

Veillez reporter les lettres des dimensions patrimoniales dans les cases ci-dessous.

- a. la déprise agricole
b. les problématiques liées à l'élevage (morcellement du foncier, espèces envahissantes...)
c. le manque d'entretien du marais (abandon, enfrichement...)
d. le manque d'entretien des canaux et des ouvrages hydrauliques
e. la mauvaise gestion hydraulique (recul des savoir-faire traditionnels)
f. le problème du partage de la ressource en eau
g. l'intensification de l'agriculture
h. l'assèchement du marais
i. le développement non maîtrisé du tourisme
j. la pollution (de l'eau, des sols...)
k. l'augmentation des événements extrêmes (submersions...)
l. autre :

Q42 :

Menace n°1 : Menace n°2 : Menace n°3 :



Nous souhaitons maintenant interroger vos visions du devenir du marais dans un contexte de submersion marine.

Q43 : Face à la submersion marine, comment le marais doit-il être protégé en l'état ?

- par le maintien ou le renforcement des digues
pas de protection du marais en l'état
par d'autres protections (précisez) :

Si le marais doit être protégé en l'état par les digues ou un autre moyen de protection :

Q44 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- le marais a été conquis sur la mer, c'est un héritage à conserver
il faut protéger les activités traditionnelles qui font l'identité du marais
il faut préserver les paysages du marais tels qu'ils sont et ont toujours été
il faut protéger la biodiversité et les milieux naturels tels qu'ils existent aujourd'hui
il y a trop d'incertitudes sur ce que deviendrait le marais s'il n'était plus protégé
les habitants ont toujours su vivre avec la submersion
le marais, tel qu'il existe, a toujours servi de zone tampon lors des tempêtes
il ne faut pas céder face aux forces naturelles
autre :

Q45 : Face à la submersion marine, considérez-vous que le marais évolue et évoluera encore ?

- Oui
Non

Si oui (le marais évoluera encore) :

Q46 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- l'élévation et l'entretien des digues est coûteux et peu efficace à long terme
dans l'histoire du marais, le trait de côte a toujours évolué
l'intensification des événements extrêmes est inéluctable, il faut anticiper
il n'est pas possible de lutter contre les forces naturelles
il y a peu d'enjeux à protéger
le gain en biodiversité et en fonctionnalités écologiques serait intéressant
le développement de prés salés pourrait servir de zone tampon pour le reste du marais
les activités du marais ont évolué et peuvent évoluer vers des activités résilientes (précisez les activités résilientes) :

Q47 : Malgré l'évolution du marais face à la submersion, diriez-vous qu'il faut mettre en place des moyens pour préserver ce qui existe ?

- Oui
Non

Si oui (le marais évoluera encore mais il faut préserver l'existant) :

Q48 : Que faut-il préserver en priorité ? (2 réponses maximum non ordonnées)

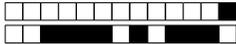
- les activités économiques
les activités récréatives
la biodiversité
les fonctions écologiques
les paysages hérités
les traditions culturelles
les habitations

Q49 : Quels sont les trois moyens les plus importants à mettre en place pour préserver l'existant si le marais évolue dans un contexte de submersion ?

Veillez reporter les lettres des moyens à mettre en place dans les cases ci-dessous.

- transmettre les savoir-faire traditionnels liés au marais
mettre en place des projets participatifs avec l'ensemble des acteurs du marais
mettre en place des subventions pour soutenir les activités productives
valoriser économiquement les produits identitaires du territoire
mettre en place des programmes de restauration et d'entretien
sensibiliser le public aux enjeux du marais (éducation, communication...)
étendre la réserve naturelle pour protéger la nature
faciliter l'acquisition de terres pour protéger les activités sensibles à la submersion
adapter les moyens de défense existants (précisez) :
adapter les dispositifs de gestion existants (précisez) :
autre :

Moyen n°1 : Moyen n°2 : Moyen n°3 :



Q50 : Selon vous, comment doit être décidé l'avenir du marais ? (2 réponses maximum non ordonnées)

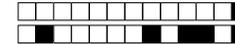
- en sensibilisant les acteurs socio-économiques au devenir du marais
par décision forte du pouvoir central
en créant des visions communes du futur du marais
par projet collectif de territoire (de type schéma directeur)
par comparaison des coûts et bénéfices de chaque option
par concertation avec le plus grand nombre (collectivités locales, services de l'Etat, professionnels, habitants...)

Q51 : Parmi la liste de noms suivante, avec qui échangez-vous sur ces questions patrimoniales ? Sélectionnez 3 noms minimum et 5 noms maximum

Table with 2 columns: Intervenants, Organisation. Lists names and their respective organizations.

Q52 : En dehors de cette liste de noms, avec qui échangez-vous sur ces questions liées au territoire, au patrimoine ?

.....



Informations complémentaires

Q53 : Quelle est votre commune de résidence ?

Q54 : Êtes-vous : homme femme non-binaire

Q55 : Quel est votre âge ? <30 ans 30-39 ans 40-49 ans 50-59 ans 60-69 ans >70 ans

Q56 : Êtes-vous propriétaire de parcelles de marais sur le marais de Brouage ? Oui Non

Si oui (propriétaire de marais) :

Q57 : Combien d'hectares possédez-vous ?

Q58 : Est-ce un héritage ? Oui Non

Q59 : Êtes-vous locataire de tout ou partie de vos terrains? Oui Non

Si oui (locataire) :

Q60 : Quelle part (en %) de vos terrains louez-vous ?

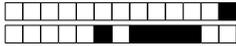
Q61 : Auprès de quel(s) acteur(s) louez-vous vos terrains ? Conservatoire du littoral propriétaire privé autre

Q62 : Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

- agriculteur exploitant ouvrier
artisan, commerçant, chef d'entreprise retraité
cadre et profession intellectuelle supérieure étudiant
profession intermédiaire sans profession
employé en recherche d'emploi

Q63 : Quel est votre niveau de diplôme ?

- sans diplôme
BEP/CAP
BAC
BAC +3
BAC +5 ou plus
autre



ENQUÊTE SUR LE MARAIS DU FIER D'ARS AUPRES DES USAGERS PROFESSIONNELS

Questionnaire n° 1

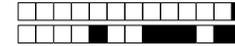
Vos pratiques sur le marais

Q1 : Nom et prénom :

Quelle(s) activité(s) exercez-vous sur le marais du Fier d'Ars ?
Veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s).

	Activité principale professionnelle	Activité(s) secondaire(s) professionnelle(s)	Activité principale de loisir	Activité (s) secondaire(s) de loisir
Saliculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ostréiculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aquaculture (autre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chasse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation des oiseaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour la suite de cette partie du questionnaire, nous vous interrogeons sur votre activité professionnelle principale.



Saliculture

Q3 : En quelle année vous êtes-vous installé(e) en tant que saunier ?

.....

Q4 : Commune du siège d'exploitation :

.....

Q5 : Statut de l'exploitation :

.....

Q6 : Nombre d'ETP sur l'exploitation :

.....

Q7 : Êtes-vous en mono-activité salicole ?

Oui Non

Si non :

Q8 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- avoir un complément de revenus
- se prémunir en cas de mauvaise année (mauvaises conditions climatiques...)
- avoir une aide financière le temps de s'installer
- autre :

Q9 : Quelle(s) autre(s) activité(s) exercez-vous ?

.....

Q10 : Lors de votre installation, avez-vous remis le(s) marais que vous exploité(s) en état ?

oui entièrement oui partiellement non

Si oui :

Q11 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- maintenir les savoir-faire traditionnels
- configurer le marais de manière à optimiser le travail de production
- participer aux travaux collectifs
- configurer le marais à sa vision paysagère
- réduire les coûts financiers
- travailler l'argile et connaître le fonctionnement du marais
- privilégier le rapport à la nature
- autre :

Si non :

Q12 : A qui avez-vous fait appel pour remettre le(s) marais en état ?

.....

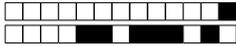
Q13 : Cueillez-vous la fleur de sel ?

Oui Non

Si oui :

Q14 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- favoriser la valorisation économique du sel
- promouvoir l'image de marque de la fleur de sel
- perpétuer de la tradition familiale
- bénéficier d'un trésor naturel des marais
- bénéficier de la qualité gustative de la fleur de sel
- autre :



Si non :

Q15 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- pénibilité de la récolte
- manque de temps pour la récolte
- perpétuation de la tradition familiale
- nécessité de réorganiser toute la production pour assurer la cristallisation de la fleur de sel
- nécessité de conserver l' « âme du marais » qu'est le gros sel
- autre :

Q16 : Quel nombre d'aires saunantes exploitez-vous ?

Q17 : Où se situent vos champs de marais ?

- Les Portes-en-Ré
- Saint-Clément-des-Baleines
- Ars-en-Ré
- Loix
- La Couarde-sur-mer
- hors du Fier d'Ars (précisez) :

Q18 : Quel est le volume moyen de votre récolte de gros sel (en tonnes par an) ?

.....

Q19 : Quel est le volume moyen de votre récolte de fleur de sel (en kilogrammes par an) ?

.....

Q20 : Quels sont vos circuits de commercialisation ?

- vente en gros à la Coopérative des sauniers
- vente en gros à Esprit du sel
- vente à un autre grossiste
- vente au détail (boutique...)
- vente directe (marché, boutiques...)

Si vous vendez en gros (Coopérative ou autre grossiste) :

Q21 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- sécurisation de l'écoulement de la production
- volonté de rester producteur uniquement
- manque de compétences/de temps pour la vente directe
- volonté de préserver l'esprit mutualiste caractéristique de la profession
- autre :

Si vous vendez au détail ou en direct :

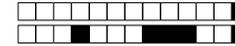
Q22 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- valorisation économique de la production
- volonté d'être autonome
- proximité recherchée avec les consommateurs
- volonté de faire connaître son produit et son métier
- moindres contraintes sur la production (absence de quotas ou de critères de production à respecter)
- autre :

Q23 : Quel est votre chiffre d'affaire annuel ?

Q24 : Dont la production de fleur de sel (en %)

Q25 : Dont la vente en détail (en %)



Q26 : Comment envisagez-vous le devenir de votre exploitation dans les 5 prochaines années ?

- Maintien de l'activité au niveau actuel
- Développement de l'activité
- Diminution de l'activité
- Cessation de l'activité

Vous avez répondu "Développement de l'activité" :

Q27 : Quels moyens envisagez-vous pour développer votre activité ?

- agrandissement de l'exploitation (nombre de carreaux...)
- achat de nouveaux matériels et engins agricoles
- emploi de main d'œuvre supplémentaire
- autre :

Vous avez répondu "Diminution de l'activité" :

Q28 : Quels seraient les moyens pour pallier cette diminution ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- rémunération des services fournis par la saliculture
- plus de soutien des pouvoirs publics (indemnisations...)
- valorisation économiques des produits (vente directe...)
- labellisation des produits
- moins de contraintes réglementaires
- mise en place de projets collectifs
- volonté de réduire l'activité

Vous avez répondu "Cessation de l'activité" :

Q29 : Pour quelles raisons ?

- départ en retraite
- difficultés économiques
- réorientation
- transmission de l'exploitation
- autre :

Q30 : Avez-vous, à court terme (un ou deux ans), un projet de diversification de votre activité ?

- Oui
- Non

Si oui :

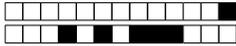
Q31 : Est-ce une démarche...

- ...plutôt contrainte (contexte économique)
- ...stratégique (volonté de se différencier)
- ...autre :

Q32 : Quel type d'activité envisagez-vous de développer ?

- agrotourisme
- développement d'une filière en circuit court
- autre :

[Veuillez poursuivre à la Q68.](#)



Ostréiculture

Q33 : En quelle année avez-vous démarré l'ostréiculture (en tant que chef d'exploitation) ?

.....

Q34 : Commune du siège d'exploitation :

Q35 : Statut de l'exploitation :

Q36 : Nombre d'ETP sur l'exploitation :

Q37 : Tonnage produit :

Q38 : Tonnage vendu :

Si différence entre le volume produit et le volume vendu :

Q39 : Pour quelles raisons ?

- insuffisance de la production par rapport au circuit de commercialisation
- activité d'expédition présente depuis plusieurs années sur l'exploitation
- autre :

Q40 : Effectuez-vous le captage du naissain au sein de l'exploitation ?

Oui Non

Si oui :

Q41 : Dans quel bassin ostréicole ?

.....

Q42 : Quel type de collecteur utilisez-vous ?

- tuiles poches de coquilles
- coupelles
- tubes en plastiques autre :

Si non :

Q43 : Pour quelles raisons ?

- inadaptation de l'outil de production volonté de limiter les risques liés au captage
- volonté de simplifier le cycle de production autre :

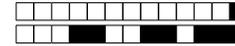
Q44 : Utilisez-vous du naissain naturel ?

Oui Non

Si oui :

Q45 : D'où provient le naissain que vous utilisez ?

.....



Q46 : Avez-vous recours au naissain d'écloserie ?

Oui Non

Si oui :

Q47 : Dans quelle proportion de l'ensemble de la production (en %) ?

.....

Q48 : Avec quel type d'huîtres travaillez-vous ?

huîtres diploïdes huîtres triploïdes autre :

Q49 : Auprès de quelle(s) écloserie(s) vous approvisionnez-vous ?

.....

Q50 : Concernant l'élevage, quelle(s) technique(s) de production utilisez-vous ?

élevage sur tables élevage en eaux profondes
 élevage à plat autre :

Q51 : Où se situent vos parcs d'élevage ?

.....

Q52 : Quelle est la superficie (en hectares) de vos parcs d'élevage ?

.....

Q53 : Effectuez-vous l'affinage de vos huîtres ?

Oui Non

Si oui :

Q54 : Quel type d'affinage effectuez-vous ?

- fine de claire pousse en claire
- fine de claire verte
- spéciale de claire autre :

Q55 : Dans quel secteur se situent vos claires d'affinage ?

- Ars-en-Ré Loix
- La Couarde-sur-mer autre :

Q56 : Combien de claires possédez-vous ?

.....

Q57 : Combien d'hectares de claires possédez-vous ?

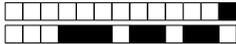
.....

Q58 : Pour quelles raisons effectuez-vous l'affinage de vos huîtres ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- qualité gustative des huîtres connexion avec le milieu naturel
- valorisation économique de la production raisons sanitaires (mise à la consommation plus facile)
- poursuite de l'entreprise familiale entretien du paysage ostréicole
- maintien des savoir-faire locaux volonté de bénéficier d'un produit du terroir, d'un trésor local

Q59 : Quels sont vos débouchés de vente ?

- vente aux professionnels (restaurateurs...)
- vente au marché centrale d'achat
- GMS vente directe au bâtiment d'exploitation
- autre :



Q60 : Quel est votre chiffre d'affaire annuel ?

Q61 : Comment envisagez-vous le devenir de votre exploitation dans les 5 prochaines années ?

- Maintien de l'activité au niveau actuel
- Développement de l'activité
- Diminution de l'activité
- Cessation de l'activité

Vous avez répondu "Développement de l'activité" :

Q62 : Quels moyens envisagez-vous pour développer votre activité ?

- agrandissement de l'exploitation (bâtiments, surface...)
- acquisition de parcs à l'extérieur du bassin ostréicole actuel
- acquisition de parcs dans le bassin ostréicole actuel
- autre :

Vous avez répondu "Diminution de l'activité" :

Q63 : Quels seraient les moyens pour pallier cette diminution ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- rémunération des services fournis par l'ostréiculture
- moins de contraintes réglementaires
- plus de soutien des pouvoirs publics (indemnisations...)
- mise en place de projets collectifs
- valorisation économiques des produits (vente directe...)
- labellisation des produits
- volonté de réduire l'activité

Vous avez répondu "Cessation de l'activité" :

Q64 : Pour quelles raisons ?

- départ en retraite
- difficultés économiques
- réorientation
- transmission de l'exploitation
- autre :

Q65 : Avez-vous, à court terme (un ou deux ans), un projet de diversification de votre activité ?

- Oui
- Non

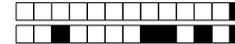
Si oui :

Q66 : Est-ce une démarche...

- ...plutôt contrainte (contexte économique)
- ...autre :
- ...stratégique (volonté de se différencier)

Q67 : Quel type d'activité envisagez-vous de développer ?

- projet de ferme pédagogique
- dégustation à l'année d'huîtres à la cabane
- agrotourisme
- dégustation saisonnière d'huîtres à la cabane
- autre :



Q68 : Percevez-vous des aides publiques ?

- Oui
- Non

Si oui :

Q69 : Précisez le type d'aides perçues :

.....

Q70 : Votre production est-elle labellisée ou certifiée ?

- Oui
- Non
- en cours de labellisation/certification

Si oui ou "en cours" :

Q71 : Précisez le type de labellisation ou de certification :

.....

Q72 : Dans le cadre de votre activité, êtes-vous membre d'un collectif (association, coopérative, syndicat) ?

- Oui
- Non

Si oui :

Q73 : Précisez le(s) collectif(s) au(x)quel(s) vous appartenez :

.....

Q74 : Dans le cadre de votre activité, avec qui collaborez-vous pour...

Veillez indiquer le nom des personnes avec qui vous collaborez.

...le montage de dossier

...les échanges techniques

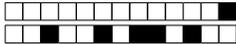
...le partage d'informations

...la recherche de financements

...des partenariats économiques

Q75 : Quelles sont les trois personnes avec lesquelles vous collaborez le plus ?

.....



Vos changements de pratiques sur le marais

Nous souhaitons maintenant vous interroger sur l'évolution de votre activité au cours des dernières années.

Saliculture

Q76 : Dans votre activité, quelles pratiques d'entretien et de réparation du marais ont évolué ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> fauche des bosses | <input type="checkbox"/> travaux de réparation du marais |
| <input type="checkbox"/> limage | <input type="checkbox"/> mise sous l'eau des bassins |
| <input type="checkbox"/> nettoyage des bassins | <input type="checkbox"/> aucune |
| <input type="checkbox"/> travaux d'entretien du marais | <input type="checkbox"/> autre : |

Q77 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels | <input type="checkbox"/> achèvement des travaux de réparation suite à l'installation |
| <input type="checkbox"/> respect de nouvelles réglementations | <input type="checkbox"/> volonté d'optimiser les rendements de la production |
| <input type="checkbox"/> volonté d'entretenir le paysage du marais | <input type="checkbox"/> volonté d'optimiser le temps de travail |
| <input type="checkbox"/> nouveau rapport au milieu naturel | <input type="checkbox"/> adaptation aux nouvelles conditions climatiques |
| <input type="checkbox"/> meilleure connaissance du fonctionnement du marais | <input type="checkbox"/> autre : |

Q78 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

Q79 : Depuis quelle année ?

.....

Q80 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à la récolte du sel ont évolué ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> gestion hydraulique | <input type="checkbox"/> aucune |
| <input type="checkbox"/> type de sel récolté | <input type="checkbox"/> autre : |
| <input type="checkbox"/> organisation du travail et de la main d'œuvre | |

Q81 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels | <input type="checkbox"/> volonté d'améliorer la valorisation économique de la production |
| <input type="checkbox"/> meilleure connaissance du fonctionnement du marais | <input type="checkbox"/> adaptation aux nouvelles conditions climatiques |
| <input type="checkbox"/> volonté d'optimiser les rendements de la production | <input type="checkbox"/> autre : |
| <input type="checkbox"/> volonté d'optimiser le temps de travail | |

Q82 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

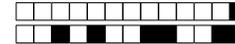
.....

Q83 : Depuis quelle année ?

.....

Q84 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à la commercialisation de vos produits ont évolué ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> circuit de commercialisation (au détail, en gros...) | <input type="checkbox"/> aucune |
| <input type="checkbox"/> changement de statut (indépendant, coopérateur...) | <input type="checkbox"/> autre : |
| <input type="checkbox"/> mode de stockage de la production | |



Q85 : Pour quelles raisons ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> avoir plus de stabilité, de sécurité | <input type="checkbox"/> améliorer la valorisation économique de la production |
| <input type="checkbox"/> renforcer la dimension locale de l'exploitation | <input type="checkbox"/> autre : |

Q86 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

Q87 : Depuis quelle année ?

.....

Q88 : Avez-vous reconfiguré vos marais depuis votre installation ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Si oui :

Q89 : En quoi la configuration des marais a évolué ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> évolution du nombre de carreaux | <input type="checkbox"/> dédoublement des champs de marais |
| <input type="checkbox"/> augmentation de la surface des nourrices | <input type="checkbox"/> autre : |

Q90 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels | <input type="checkbox"/> respect de nouvelles réglementations |
| <input type="checkbox"/> volonté d'entretenir le paysage du marais | <input type="checkbox"/> volonté d'optimiser les rendements de la production |
| <input type="checkbox"/> nouveau rapport au milieu naturel | <input type="checkbox"/> volonté d'optimiser le temps de travail |
| <input type="checkbox"/> meilleure connaissance du fonctionnement du marais | <input type="checkbox"/> adaptation aux nouvelles conditions climatiques |

Q91 : Depuis quelle année ?

.....

Q92 : Avez-vous diversifié votre activité au cours des dernières années ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Si oui :

Q93 : En quoi votre activité s'est-elle diversifiée ?

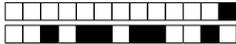
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> développement de l'agrotourisme | <input type="checkbox"/> autre : |
| <input type="checkbox"/> développement d'une filière en circuit court | |

Q94 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> volonté de promouvoir les savoir-faire traditionnels | <input type="checkbox"/> volonté d'améliorer la valorisation économique de la production |
| <input type="checkbox"/> volonté de promouvoir le paysage du marais | <input type="checkbox"/> autre : |
| <input type="checkbox"/> nouveau rapport au milieu naturel | |

Q95 : Depuis quelle année ?

.....



Ostréiculture

Q96 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à l'utilisation du naissain ont évolué ?

- techniques de captage du naissain
- utilisation de naissain d'écloserie
- aucune
- autre :

Q97 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels
- mortalités liées au captage trop importantes
- respect de nouvelles réglementations
- nouveau rapport au milieu naturel
- adaptation aux nouvelles conditions climatiques
- volonté d'optimiser les rendements de la production
- volonté d'optimiser le temps de travail
- volonté d'améliorer la valorisation économique de la production
- autre :

Q98 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

Q99 : Depuis quelle année ?

Q100 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à l'élevage ont évolué ?

- techniques d'élevage
- localisation des parcs en mer
- aucune
- non concerné(e)
- autre :

Q101 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels
- respect de nouvelles réglementations
- adaptation aux nouvelles conditions climatiques
- volonté d'optimiser les rendements de la production
- volonté d'optimiser le temps de travail
- volonté d'améliorer la valorisation économique de la production
- autre :

Q102 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

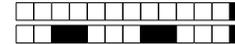
Q103 : Depuis quelle année ?

Q104 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à l'affinage ont évolué ?

- techniques d'affinage
- aucune
- non concerné(e)
- autre :

Q105 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels
- volonté d'entretenir le paysage du marais
- meilleure connaissance du fonctionnement du marais
- nouveau rapport au milieu naturel
- respect de nouvelles réglementations
- adaptation aux nouvelles conditions climatiques
- volonté d'optimiser les rendements de la production
- volonté d'optimiser le temps de travail
- volonté d'améliorer la valorisation économique de la production
- autre :



Q106 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

Q107 : Depuis quelle année ?

Q108 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à l'entretien du marais ont évolué ?

- fauchage des bosses
- nettoyage des bassins
- gestion hydraulique
- aucune
- non concerné(e)
- autre :

Q109 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- volonté de maintenir les savoir-faire traditionnels
- volonté d'entretenir le paysage du marais
- meilleure connaissance du fonctionnement du marais
- nouveau rapport au milieu naturel
- adaptation aux nouvelles conditions climatiques
- respect de nouvelles réglementations
- volonté d'optimiser les rendements de la production
- autre :

Q110 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

Q111 : Depuis quelle année ?

Q112 : Dans votre activité, quelles pratiques liées à la commercialisation de vos produits ont évolué ?

- circuit de commercialisation
- mode de stockage de la production
- aucune
- autre :

Q113 : Pour quelles raisons ?

- avoir plus de stabilité, de sécurité
- améliorer la valorisation économique de la production
- renforcer la dimension locale de l'exploitation
- autre :

Q114 : En quoi vos pratiques ont évolué ?

.....

Q115 : Depuis quelle année ?

Q116 : Avez-vous diversifié votre activité au cours des dernières années ?

- Oui
- Non

Si oui :

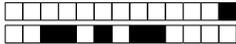
Q117 : En quoi votre activité s'est-elle diversifiée ?

- développement de l'agrotourisme
- développement des dégustations à la cabane
- autre :

Q118 : Pour quelles raisons ? (3 réponses maximum non ordonnées)

- volonté de promouvoir les savoir-faire traditionnels
- volonté de promouvoir le paysage du marais
- nouveau rapport au milieu naturel
- volonté d'améliorer la valorisation économique de la production
- autre :

Q119 : Depuis quelle année ?



Votre activité s'exerce dans un marais protégé. Nous souhaitons vous interroger sur les interdépendances entre les dispositifs de gestion existants.

Nous avons identifié les dispositifs de gestion ci-dessous, existants sur le marais du Fier d'Ars.

- Natura 2000
- Réserve naturelle nationale Lilleau-des-Niges
- Contrat territorial volet milieux aquatiques
- Site classé
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- Sites du Conservatoire du littoral
- Site Ramsar
- Espaces naturels sensibles
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Charente
- Plan local d'urbanisme (PLUi)
- Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI)
- Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

Q120 : Quel dispositif a le moins d'influence sur vos pratiques ?

.....

Q121 : Quel dispositif a le plus d'influence sur vos pratiques ?

.....

Diriez-vous que ce dispositif influence vos pratiques par... ?

Veillez indiquer votre opinion sur une échelle allant de 1 à 7 : 1 signifiant "pas du tout" et 7 "tout à fait".

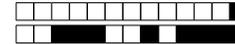
	1	2	3	4	5	6	7
...l'obligation de respecter de nouvelles normes.	<input type="checkbox"/>						
...des contraintes sur les prélèvements sur les ressources naturelles.	<input type="checkbox"/>						
...l'imposition de taxes.	<input type="checkbox"/>						
...l'obtention de subventions.	<input type="checkbox"/>						
...l'obligation d'effectuer des procédures administratives.	<input type="checkbox"/>						
...l'obligation de respecter un cahier des charges.	<input type="checkbox"/>						
...l'obligation de respecter les termes d'un contrat.	<input type="checkbox"/>						
...des contraintes sur l'accessibilité au foncier.	<input type="checkbox"/>						

Q122 : Depuis quelle année ce dispositif influence-t-il vos pratiques ?

.....

Q123 : Sur quoi porte la mise en oeuvre des règles issues de ce dispositif ?

- éléments du bâti
- structure des marais
- choix des techniques de production
- éléments de la biodiversité
- autre :



Q124 : Quel est le niveau de contrôle du respect de ces règles ?

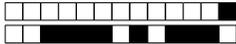
- pas de contrôle
- contrôle aléatoire
- contrôle par observation sur le terrain
- contrôle suite à une demande administrative
- contrôle avec risque de sanction

Q125 : Quelles sont vos marges de manoeuvre, en termes de négociation, sur l'application de ces règles ?

- pas de marges de manoeuvre
- négociations collectives
- négociations au cas par cas pour trouver un arrangement

Q126 : Avez-vous été concerté(e) pour élaborer ce dispositif ?

- oui, personnellement
- oui, par le biais d'un représentant
- non
- ne sais pas



Votre activité s'exerce dans un marais soumis au risque de submersion marine. Nous souhaitons maintenant vous interroger sur l'influence de la submersion sur votre activité.

Saliculture

Q127 : Quelles pratiques liées à votre activité salicole sont déjà touchées par la submersion marine ?

- fauche des bosses
- limage
- nettoyage des bassins
- travaux d'entretien du marais
- travaux de réparation du marais
- mise sous l'eau des bassins
- gestion hydraulique
- type de sel récolté
- organisation du travail et de la main d'oeuvre
- circuit de commercialisation
- mode de stockage de la production
- reconfiguration du marais
- diversification de l'activité
- aucune
- autre :

Q128 : Depuis quelle année ?

Q129 : Veuillez préciser l'impact de la submersion sur vos pratiques :

Q130 : A l'avenir, quelles pratiques seront touchées par la submersion marine ?

Veillez poursuivre à la Q127.

Ostréiculture

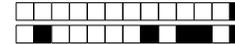
Q131 : Quelles pratiques liées à votre activité ostréicole sont déjà touchées par la submersion marine ?

- captage du naissain naturel
- recours au naissain d'écloserie
- techniques d'élevage
- localisation des parcs en mer
- techniques d'affinage
- fauchage des bosses
- nettoyage des bassins
- gestion hydraulique
- circuit de commercialisation
- mode de stockage de la production
- diversification de l'activité
- aucune
- autre :

Q132 : Depuis quelle année ?

Q133 : Veuillez préciser l'impact de la submersion sur vos pratiques :

Q134 : A l'avenir, quelles pratiques seront touchées par la submersion marine ?



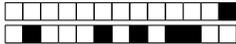
Q135 : Avec qui échangez-vous des informations sur ces sujets (changements de pratiques, dispositifs de gestion, submersion marine) ?

Veillez indiquer le nom des personnes avec qui vous échangez.

.....

Q136 : Précisez le type d'informations :

.....



L'acteur et le marais, vos représentations patrimoniales

Dans le cadre de cette troisième partie, nous souhaitons maintenant vous interroger sur vos représentations du patrimoine. Il est classique de distinguer quatre différents types de patrimoine : patrimoine naturel, patrimoine paysager, patrimoine productif et patrimoine culturel.

En considérant le marais comme un patrimoine, nous vous demandons de donner votre opinion par rapport à ces différentes affirmations qui justifient la préservation des différents types de patrimoine, sur une échelle allant de 1 (signifiant "pas du tout d'accord") à 7 (signifiant "tout à fait d'accord").

Concernant le patrimoine naturel, le marais doit être préservé car... :

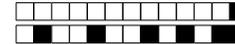
Table with 7 columns (1-7) and 5 rows of statements regarding natural heritage preservation, such as 'il représente un patrimoine naturel qui a une valeur en soi'.

Concernant le patrimoine paysager, les paysages spécifiques du marais doivent être préservés car... :

Table with 7 columns (1-7) and 4 rows of statements regarding landscape heritage, such as 'ils sont sources d'inspiration artistique'.

Concernant le patrimoine productif, les savoir-faire et techniques traditionnels doivent être préservés car... :

Table with 7 columns (1-7) and 4 rows of statements regarding productive heritage, such as 'ils participent à une tradition locale'.



Concernant le patrimoine culturel, les infrastructures et les traditions locales associées au marais doivent être préservées car... :

Table with 7 columns (1-7) and 4 rows of statements regarding cultural heritage, such as 'elles sont source d'émotion'.

Q137 : Au-delà de ces justifications, pouvez-vous classer par ordre de priorité les quatre dimensions du patrimoine à préserver ?

Vous devez reporter les lettres des dimensions patrimoniales dans les cases ci-dessous.

- a. La préservation du patrimoine naturel est prioritaire.
b. La préservation du patrimoine paysager est prioritaire.
c. La préservation du patrimoine productif est prioritaire.
d. La préservation du patrimoine culturel est prioritaire.

Dimension n°1 : Dimension n°2 : Dimension n°3 : Dimension n°4 :

Q138 : Selon vous, le marais du Fier d'Arès est-il menacé ?

Vous devez indiquer votre opinion sur une échelle allant de 1 à 7 : 1 signifiant "pas du tout menacé" et 7 "très menacé".

1 2 3 4 5 6 7
[] [] [] [] [] [] []

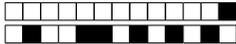
Si vous avez indiqué 2 ou plus, pouvez-vous classer par ordre d'importance les trois menaces qui pèsent selon vous sur le marais ?

Vous devez reporter les lettres des dimensions patrimoniales dans les cases ci-dessous.

- a. la spéculation foncière
b. le développement d'espèces invasives ou proliférantes
c. le manque d'entretien du marais (abandon, enrichissement...)
d. le manque d'entretien des canaux et des ouvrages hydrauliques
e. la mauvaise gestion hydraulique (recul des savoir-faire traditionnels)
f. les pratiques illégales sur le marais (surcreusement, remblaiement...)
g. l'installation de non-professionnels sur les marais
h. la fréquentation des parcelles de marais privés par les particuliers
i. le développement non maîtrisé du tourisme
j. la pollution (de l'eau, des sols...)
k. l'augmentation des événements extrêmes (submersions...)
l. autre :

Q139 :

[] Menace n°1 : Menace n°2 : Menace n°3 :



Nous souhaitons maintenant interroger vos visions du devenir du marais dans un contexte de submersion marine.

Q140 : Face à la submersion marine, comment le marais doit-il être protégé en l'état ?

- par le maintien ou le renforcement des digues
pas de protection du marais en l'état
par d'autres protections (précisez) :

Si le marais doit être protégé en l'état par les digues ou un autre moyen de protection :

Q141 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- le marais a été conquis sur la mer, c'est un héritage à conserver
il faut protéger les activités traditionnelles qui font l'identité du marais
il faut préserver les paysages du marais tels qu'ils sont et ont toujours été
il faut protéger la biodiversité et les milieux naturels tels qu'ils existent aujourd'hui
il y a trop d'incertitudes sur ce que deviendrait le marais s'il n'était plus protégé
les habitants ont toujours su vivre avec la submersion
le marais, tel qu'il existe, a toujours servi de zone tampon lors des tempêtes
il ne faut pas céder face aux forces naturelles
autre

Q142 : Face à la submersion marine, considérez-vous que le marais évolue et évoluera encore ?

- Oui Non

Si oui (le marais évoluera encore) :

Q143 : Pour quelles raisons ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- l'élévation et l'entretien des digues est coûteux et peu efficace à long terme
dans l'histoire du marais, le trait de côte a toujours évolué
l'intensification des événements extrêmes est inéluctable, il faut anticiper
il n'est pas possible de lutter contre les forces naturelles
il y a peu d'enjeux à protéger
le gain en biodiversité et en fonctionnalités écologiques serait intéressant
le développement de prés salés pourrait servir de zone tampon pour le reste du marais
les activités du marais ont évolué et peuvent évoluer vers des activités résilientes (précisez les activités résilientes) :

Q144 : Malgré l'évolution du marais face à la submersion, diriez-vous qu'il faut mettre en place des moyens pour préserver ce qui existe ?

- Oui Non

Si oui (le marais évoluera encore mais il faut préserver l'existant) :

Q145 : Que faut-il préserver en priorité ? (2 réponses maximum non ordonnées)

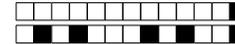
- les activités économiques
les paysages hérités
les activités récréatives
les traditions culturelles
la biodiversité
les fonctions écologiques
les habitations

Q146 : Quels sont les trois moyens les plus importants à mettre en place pour préserver l'existant si le marais évolue dans un contexte de submersion ?

Veillez reporter les lettres des moyens à mettre en place dans les cases ci-dessous.

- a. transmettre les savoir-faire traditionnels liés au marais
b. mettre en place des projets participatifs avec l'ensemble des acteurs du marais
c. mettre en place des subventions pour soutenir les activités productives
d. valoriser économiquement les produits identitaires du territoire
e. mettre en place des programmes de restauration et d'entretien
f. sensibiliser le public aux enjeux du marais (éducation, communication...)
g. étendre la réserve naturelle pour protéger la nature
h. faciliter l'acquisition de terres pour protéger les activités sensibles à la submersion
i. adapter les moyens de défense existants (précisez) :
j. adapter les dispositifs de gestion existants (précisez)
k. autre : ;

Moyen n°1 :Moyen n°2 :Moyen n°3 :



Q147 : Selon vous, comment doit être décidé l'avenir du marais ? (2 réponses maximum non ordonnées)

- en sensibilisant les acteurs socio-économiques au devenir du marais
en créant des visions communes du futur du marais
en par comparaison des coûts et bénéfices de chaque option
par décision forte du pouvoir central
par projet collectif de territoire (de type schéma directeur)
par concertation avec le plus grand nombre (collectivités locales, services de l'Etat, professionnels, habitants...)

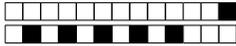
Q148 : Parmi la liste de noms suivante, avec qui échangez-vous sur ces questions patrimoniales ?

Sélectionnez 3 noms minimum et 5 noms maximum

Table with 3 columns: Intervenants, Organisation, and a selection checkbox. Lists names like Pierrick François, Jean-François Beynaud, Olivier Raynard, etc.

Q149 : En dehors de cette liste de noms, avec qui échangez-vous sur ces questions liées au territoire, au patrimoine ?

.....



Informations complémentaires

Q150 : Quelle est votre commune de résidence ?

Q151 : Êtes-vous : homme femme non-binaire

Q152 : Quel est votre âge ?
 < 30 ans 30-39 ans 40-49 ans 50-59 ans 60-69 ans > 70 ans

Q153 : Êtes-vous propriétaire de parcelles de marais sur le marais du Fier d'Ars ?

Oui Non

Si oui (propriétaire de marais) :

Q154 : Combien d'hectares possédez-vous ?

Q155 : Est-ce un héritage ? Oui Non

Q156 : Êtes-vous locataire de tout ou partie de vos terrains? Oui Non

Si oui (locataire) :

Q157 : Quelle part (en %) de vos terrains louez-vous ?

Q158 : Auprès de quel(s) acteur(s) louez-vous vos terrains ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conservatoire du littoral (.....%) | <input type="checkbox"/> propriétaire privé (.....%) |
| <input type="checkbox"/> Département (.....%) | <input type="checkbox"/> autre : (.....%) |

Q159 : Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> ouvrier |
| <input type="checkbox"/> artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> retraité |
| <input type="checkbox"/> cadre et profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> étudiant |
| <input type="checkbox"/> profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> sans profession |
| <input type="checkbox"/> employé | <input type="checkbox"/> en recherche d'emploi |

Q160 : Quel est votre niveau de diplôme ?

- sans diplôme
 BEP/CAP
 BAC
 BAC +3
 BAC +5 ou plus
 autre :

Merci pour votre participation à cette enquête

E Contraintes au déroulé de l'enquête

Sur les 35 noms de la liste du territoire du marais de Brouage, 16 acteurs ont été rencontrés (soit 45.7% de la liste – comprenant pour rappel des élus communaux que nous n'aurions pas rencontrés en tous les cas). Concernant le marais du Fier d'Ars, 15 acteurs ont été interrogés sur les 29 noms indiqués sur la liste (soit 51.7% de la liste, comprenant là encore des élus communaux non ciblés dans notre enquête).

TABLE E1 – Acteurs centraux des collectifs non enquêtés

	Type de réseaux	Moyenne de citations	Acteurs-clés - non enquêtés	Nombre de citations reçues	Commentaires
Brouage	collaboration	1.8	BJ	2	manque de temps
			EF	13	refus d'entretien
			IO	3	absence de réponse
	information	1.5	Y	7	absence de réponse
			IO	2	absence de réponse
			HD	2	élu municipal (hors enquête)
			EF	9	refus d'entretien
	discussion	2.5	BJ	4	manque de temps
			Y	7	absence de réponse
			BJ	8	manque de temps
EF			14	refus d'entretien	
GU			9	élu municipal (hors enquête)	
HD			5	élu municipal (hors enquête)	
Fier d'Ars	collaboration	2	IF	4	manque de temps
			IO	3	absence de réponse
	information	1.7	IX	3	manque de temps
			Y	5	absence de réponse
			Y	3	absence de réponse
	discussion	2.8	HL	4	élu municipal (hors enquête)
			Y	8	absence de réponse
GT			4	élu municipal (hors enquête)	
			HL	9	élu municipal (hors enquête)
			HR	4	élu municipal (hors enquête)

F Catégorie d'acteurs gestionnaires

TABLE F1 – Statut et organisation d'appartenance des gestionnaires

	Organisation d'appartenance	Statut
Brouage	Agence de l'eau	Administration gestionnaire
	Association syndicale de propriétaires (ASA)	Association gestionnaire
	Conservatoire du Littoral (CDL)	Administration gestionnaire
	Conservatoire régional des Espaces Naturels (CREN)	Association gestionnaire
	Chambre d'agriculture 17 (CA 17)	Association sectorielle
	Conseil départemental 17 (CD 17)	Administration territoriale
	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Administration territoriale
	Comité régional Conchylicole (CRC 17)	Association sectorielle
	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17)	Administration centrale
	Entente intercommunautaire (CARO et CdC)	Administration territoriale
	Établissement public territorial de bassin (EPTB)	Administration gestionnaire
	Fédération départementale de la chasse (FD chasse 17)	Association gestionnaire
	Forum des Marais Atlantiques (FMA)	Association gestionnaire
	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	Association gestionnaire
	Maison du tourisme	Association d'utilisateurs
	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)	Association gestionnaire
Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA)	Association gestionnaire	
Fier d'Ars	Agence de l'eau	Administration gestionnaire
	Association des Etangs et Marais de l'île de Ré (AEMA)	Association gestionnaire
	Association d'information arsaïse (AIA)	Association d'utilisateurs
	Communauté de communes de l'île de Ré (CCIR)	Administration territoriale
	Conservatoire régional des Espaces Naturels (CREN)	Association gestionnaire
	Chambre d'agriculture 17 (CA 17)	Association sectorielle
	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Administration territoriale
	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Administration centrale
	Ecomusées	Association d'utilisateurs
	Forum des Marais Atlantiques (FMA)	Association gestionnaire
	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	Association gestionnaire
Nature Environnement 17	Association nationale	

Annexes du chapitre 3

G Jeux de données issus de l'enquête

TABLE G1 – Variables du jeu de données utilisé pour l'analyse des représentations patrimoniales (via ClustOfVar)

Questions	Variables	Modalités	Fréquence (en %)	
Le patrimoine naturel...				
Représentations patrimoniales	...a une valeur en soi	1-2-3	3.4	
		4	6.7	
		5	6.7	
		6	13.5	
		7	69.7	
	...fait partie de la mémoire locale	patriNatmemoire	1-2-3	10.1
			4	13.5
			5	9
			6	14.6
	...fait la renommée du marais	patriNatrenom	7	52.8
			1-2-3	13.5
			4	7.9
			5	13.5
	...est à transmettre aux générations futures	patriNatgeneration	6	22.5
7			42.7	
1-2-3			6.7	
4			5.6	
...est le support d'activités productives	patriNatact	5	6.7	
		6	18.9	
		7	62.2	
		1-2-3	5.6	
...assure des fonctions écologiques	patriNatfonctions	4	6.7	
		5	13.3	
		6	13.3	
		7	61.1	
Le patrimoine paysager...				
Représentations patrimoniales	...est source d'inspiration artistique	1-2-3	3.4	
		4	2.2	
		5	0	
		6	12.4	
		7	82	
	1-2-3	3.3		
...symbolise les activités traditionnelles	patriPaysact	4	4.4	
		5	16.7	
		6	15.6	

			7	60
			1-2-3	5.6
			4	5.6
	...fait la renommée du marais	patriPaysrenom	5	18.9
			6	22.2
			7	47.8
			1-2-3	6.7
	...est un bien commun intergénérationnel	patriPayscommun	4	8.9
			5	17.8
			6	13.3
			7	53.3
	Le patrimoine productif...			
			1-2-3	4.4
			4	8.9
	...participe à la tradition locale	patriProdtrad	5	18.9
			6	12.2
			7	55.6
			1-2-3	8.9
	...participe au renom du territoire	patriProdrenom	4	8.9
			5	16.7
			6	14.4
			7	51.1
			1-2-3	10
	...est source de performance économique	patriProdperfo	4	14.4
			5	20
			6	20
			7	35.6
			1-2-3	5.6
	...permet la valorisation économique des produits identitaires	patriProdvalo	4	6.7
			5	17.8
			6	22.2
			7	47.8
	Le patrimoine culturel...			
			1-2-3	17.8
	...est source d'émotion	patriCultemotion	4	15.6
			5	22.2
			6	11.1
			7	33.3
			1-2-3	10
	...fait la renommée du marais	patriCultrenom	4	8.9
			5	24.4
			6	14.4
			7	42.2
			1-2-3	7.8
	...est constitutif de la culture locale	patriCultlocal	4	8.9
			5	15.6
			6	20
			7	47.8
			1-2-3	7.8
	...est source de développement économique	patriCultdev	4	11.1
			5	21.1
			6	18.9

		7	41.1	
Objets patrimoniaux	Pouvez-vous classer par ordre de priorité les quatre dimensions du patrimoine à préserver ?			
	Dimension n°1	dimPatri1nat	oui	49.5
		dimPatri1prod	oui	34.1
		dimPatri1paysag	oui	11
		dimPatri1cult	oui	12.1
	Dimension n°2	dimPatri2nat	oui	25.3
		dimPatri2prod	oui	24.2
		dimPatri2paysag	oui	36.3
		dimPatri2cult	oui	14.3
	Dimension n°3	dimPatri3nat	oui	15.4
		dimPatri3prod	oui	17.6
		dimPatri3paysag	oui	35.2
		dimPatri3cult	oui	26.4
	Dimension n°4	dimPatri4nat	oui	8.8
		dimPatri4prod	oui	23.1
		dimPatri4paysag	oui	15.4
dimPatri4cult		oui	45.1	
Perceptions des menaces		1-2-3	17.6	
		4	20.9	
	Selon vous, le marais est-il menacé ?	menace	5	20.9
			6	22
			7	18.7
	Pouvez-vous classer par ordre d'importance les menaces qui pèsent selon vous sur le marais ?			
		menace1EventsExtremes	oui	20.9
		menace1Pollution	oui	8.8
		menace1Tourisme	oui	5.5
		menace1EntretGestionHyd	oui	25.3
	menace1Autre	oui	37.4	
	menace2EventsExtremes	oui	12.1	
	menace2Pollution	oui	12.1	
	menace2Tourisme	oui	6.6	
	menace2EntretGestionHyd	oui	30.8	
	menace2Autre	oui	27.5	

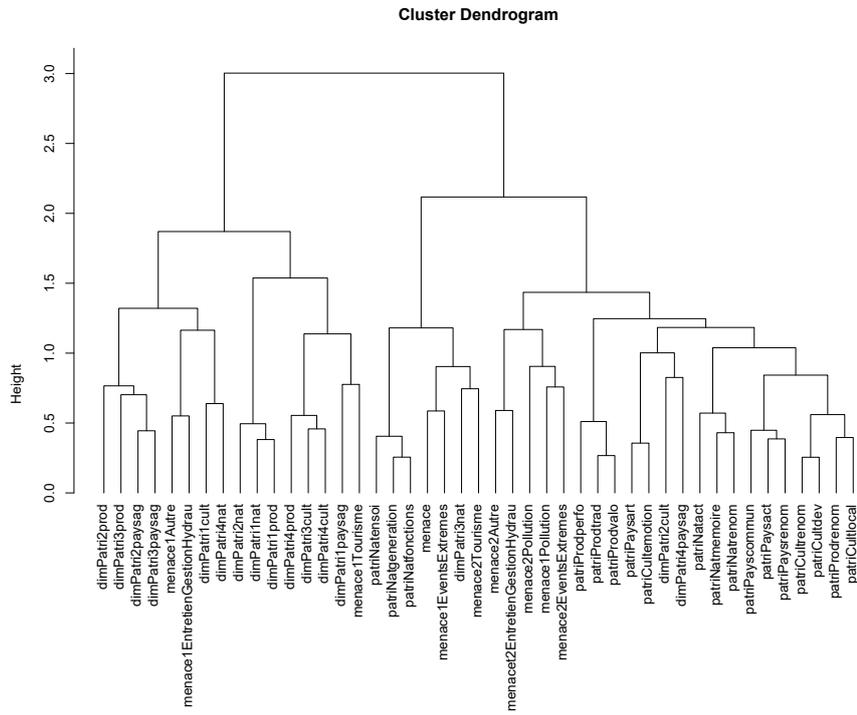
TABLE G2 – Variables du jeu de données utilisé pour l’analyse des pratiques productives (via ClustOfVar)

	Variables	Modalités	Fréquence (en %)
Saliculture	sali_mono	oui	23.1
		non	11.5
		NC	65.4
	saliCAfleur	[0% ;40%]	21.2
		>40%	9.6
		NC	69.2
	saliCAdetails]0% ;100%]	9.6
		0%	19.2
		NC	71.2
	saliBoutique	oui	14.3
non		26.2	
NC		59.5	
Ostréiculture	ostrei_capt	oui	23.1
		non	9.6
		NC	67.3
	ostreiElevMarais	oui	9.8
		non	23.5
		NC	66.7
	ostreiEcloPart	>20%	9.6
]0%-20%]	13.5
		0%	9.6
		NC	67.3
	ostreiTriplo	oui	11.8
		non	21.6
		NC	66.7
ostreiCrevettes	oui	13.7	
	non	19.6	
	NC	66.7	
Agriculture	agriSAUPart	50% et+	13.5
]0%-50%[19.2
		NC	
	agriOrient	polyculture-elevage	19.2
		specialise bovins	5.8
		specialise cereales	7.7
		NC	67.3
	agriMethanPhoto	oui	11.6
		non	17.3
		NC	60.5
comCircuitCourt	oui	61.5	
	non	38.5	
comDistribNegociant	oui	46.2	
	non	53.8	
comCooperative	oui	42.3	
	non	57.7	
PreservDimProd	oui	25	
	non	75	
PreservDimPaysag	oui	28.8	
	non	71.2	

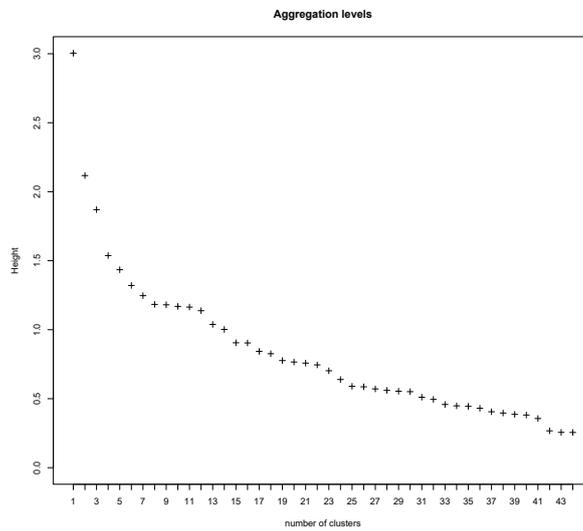
Variables communes	PreservDimNat	oui	44.2
		non	55.8
	UsagesVolumes	oui	19.2
		non	80.8
	UsagesValorisation	oui	63.5
		non	36.5
	UsagesContraintes	oui	26.9
		non	73.1
	diversif	oui par strategie	25
		oui pour autre	15.4
		non	59.6
	devenirAct	developpement	42.3
		maintien	30.8
		baisse ou cessation	26.9
	aides	oui	76.9
		non	23.1
	label	oui	26.9
		en cours	25
		non	48.1
	actLoisir	oui	53.8
non		46.2	
locHorsMarais	oui	32.7	
	non	67.3	
dateTravail	avant 2000	38.5	
	après 2000	61.5	

H Matériau complémentaire : ClustOfVar (représentations patrimoniales)

FIGURE H1 – ClustOfVar des 45 variables catégorielles

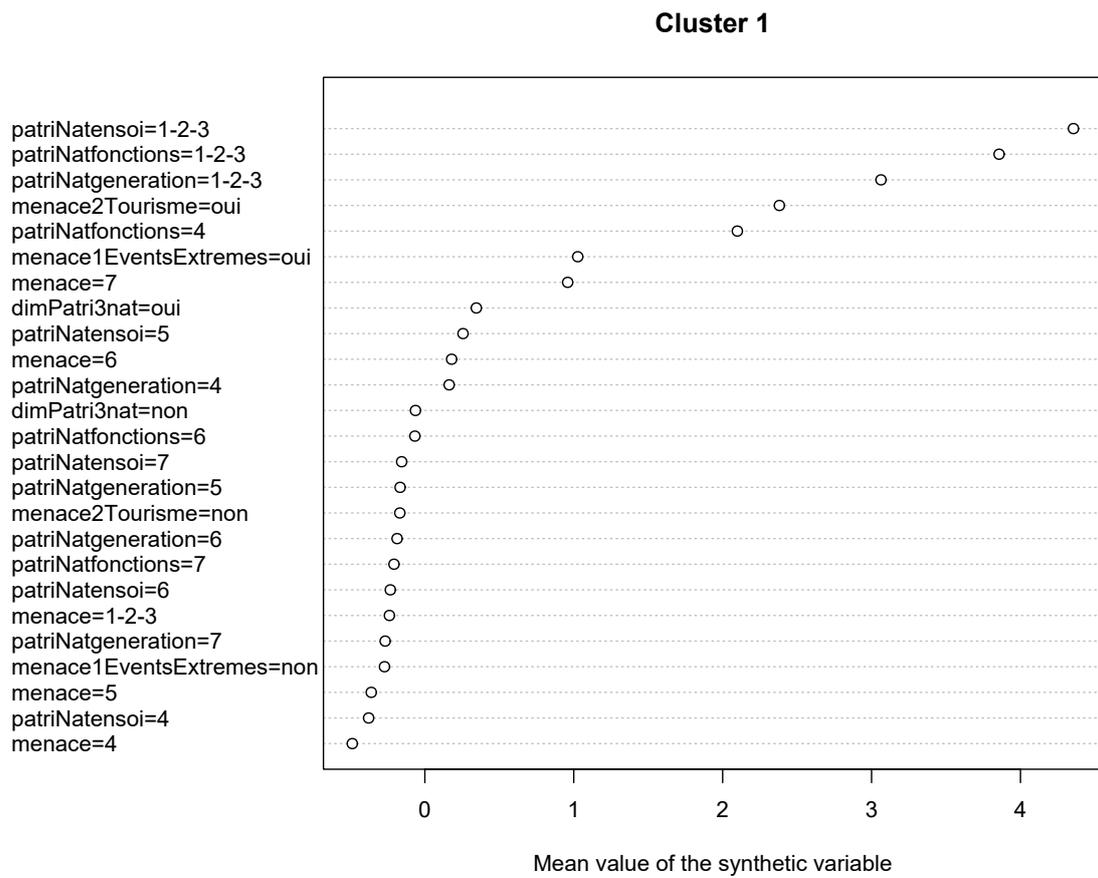


(a) Dendrogramme construit avec ClustOfVar



(b) Évolution du critère de classification

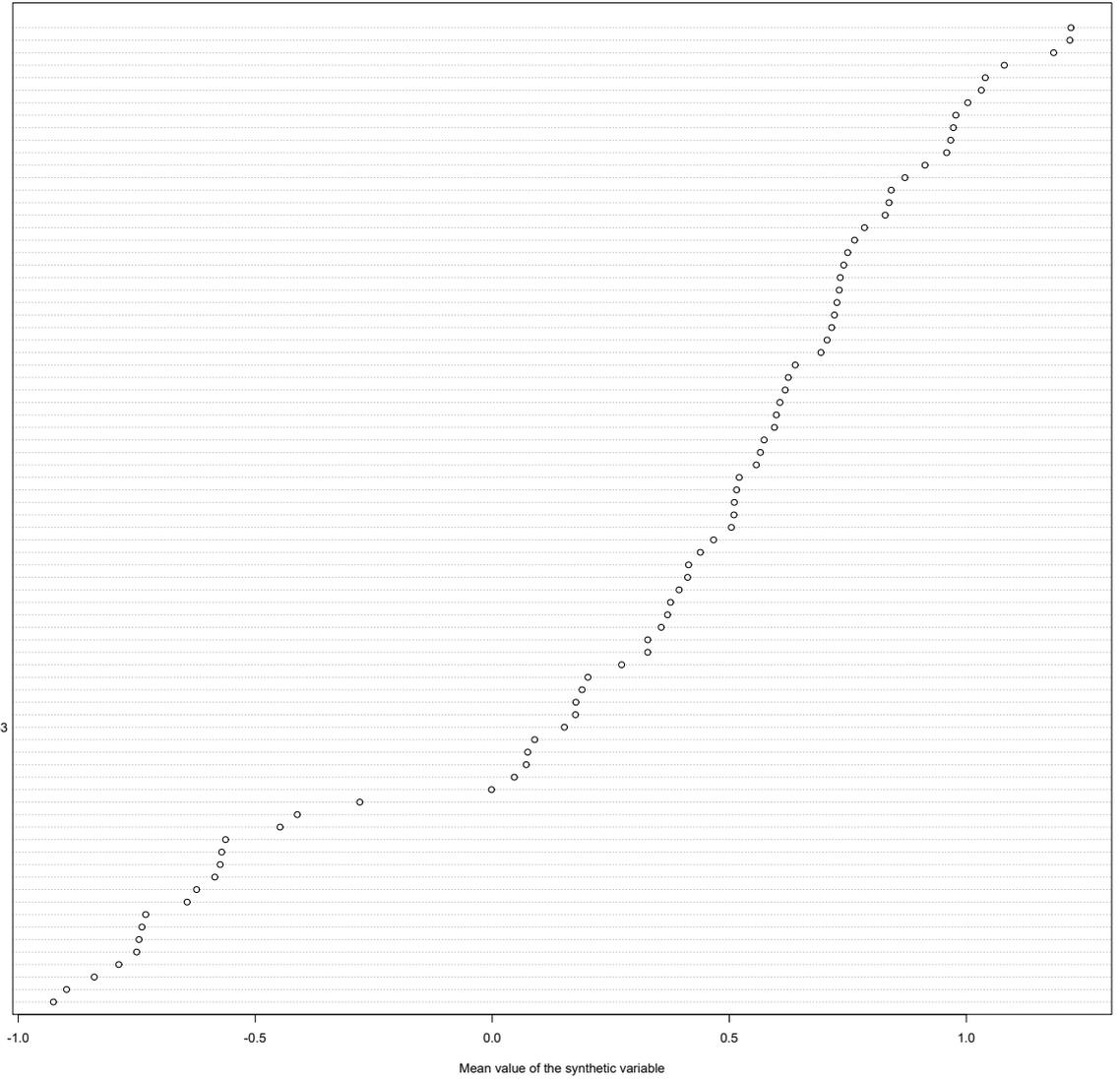
FIGURE H2 – Variables Synthétiques (représentations patrimoniales)



(a) VS1

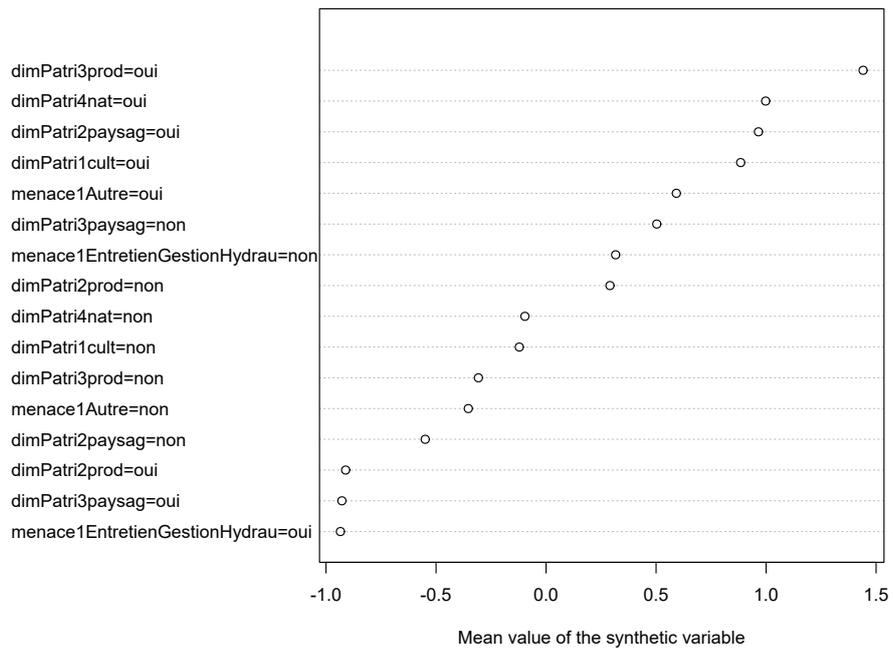
Cluster 2

patriProdtrad=1-2-3
 patriNatmemoire=6
 patriPaysact=4
 patriPayscommun=6
 patriProdrrenom=1-2-3
 patriNatact=6
 patriCultdev=4
 patriPaysact=1-2-3
 patriProdvalo=1-2-3
 patriCultrenom=6
 patriProdvalo=4
 patriCultlocal=1-2-3
 patriPaysrenom=5
 patriPaysact=6
 patriProdtrad=6
 patriProdrrenom=5
 patriCultemotio=6
 patriPaysrenom=6
 patriProdperfo=1-2-3
 patriPaysart=5
 patriCultlocal=5
 patriPaysrenom=4
 patriPaysact=5
 patriProdrrenom=6
 patriCultdev=5
 patriNatrenom=6
 patriCultrenom=4
 patriPaysart=5
 patriPayscommun=5
 patriProdtrad=5
 patriNatact=5
 patriProdperfo=5
 patriCultlocal=6
 patriNatmemoire=4
 patriCultrenom=5
 patriNatrenom=5
 patriProdvalo=6
 patriProdrrenom=4
 patriProdtrad=4
 patriNatact=4
 patriCultlocal=4
 patriPaysrenom=1-2-3
 patriPayscommun=4
 patriProdvalo=5
 patriNatmemoire=5
 patriCultrenom=1-2-3
 patriNatact=1-2-3
 patriProdperfo=4
 patriCultdev=1-2-3
 patriCultemotio=5
 patriCultemotio=1-2-3
 patriNatrenom=4
 patriCultemotio=4
 patriPaysart=4
 patriPaysact=4
 patriCultdev=6
 patriNatmemoire=1-2-3
 patriPayscommun=1-2-3
 patriNatrenom=1-2-3
 dimPatri4paysag=non
 patriProdperfo=8
 dimPatri2cult=non
 patriPaysart=1-2-3
 dimPatri2cult=oui
 dimPatri4paysag=oui
 patriNatact=7
 patriPaysact=7
 patriPayscommun=7
 patriProdtrad=7
 patriNatmemoire=7
 patriNatrenom=7
 patriProdvalo=7
 patriCultlocal=7
 patriProdperfo=7
 patriProdrrenom=7
 patriCultemotio=7
 patriCultdev=7
 patriPaysrenom=7
 patriCultrenom=7
 patriPaysart=7



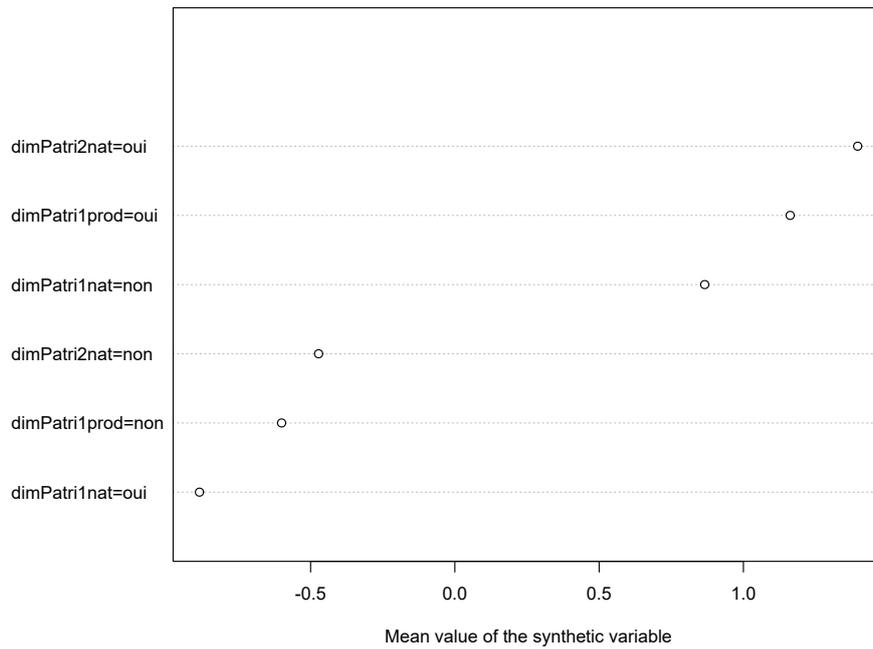
(b) VS2

Cluster 3



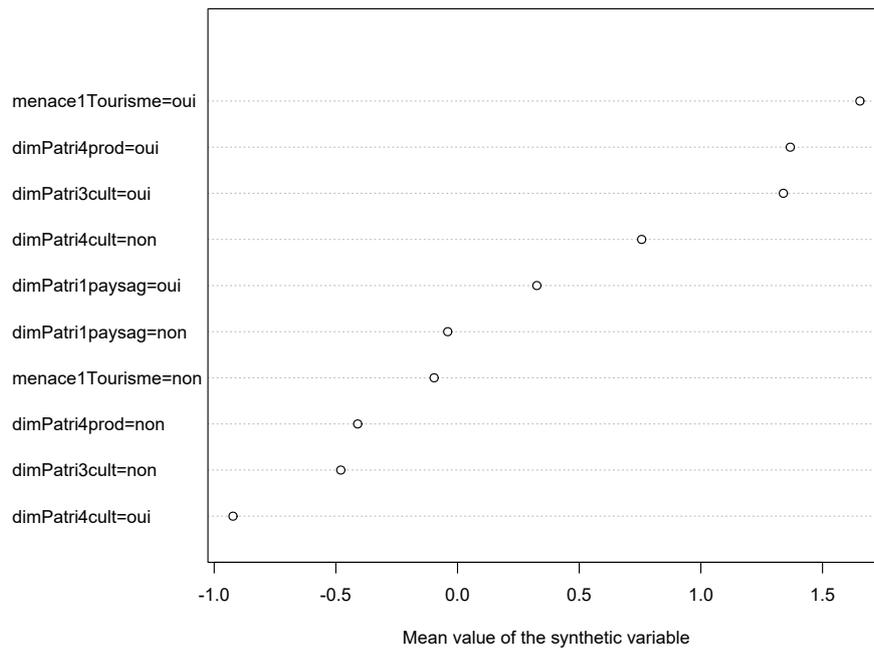
(c) VS3

Cluster 4



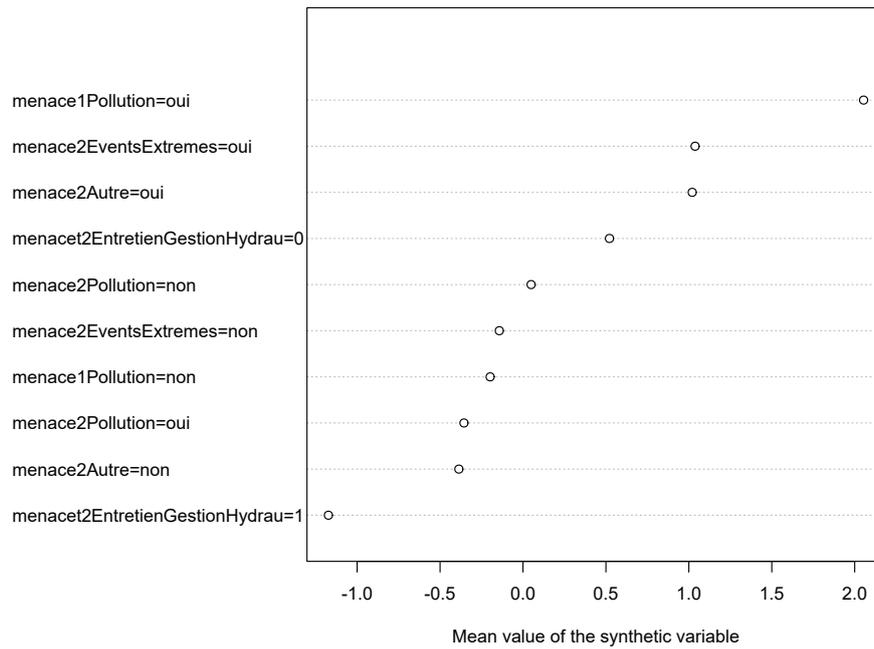
(d) VS4

Cluster 5



(e) VS5

Cluster 6



(f) VS6

FIGURE H3 – Corrélations entre les Variables Synthétiques (représentations patrimoniales)

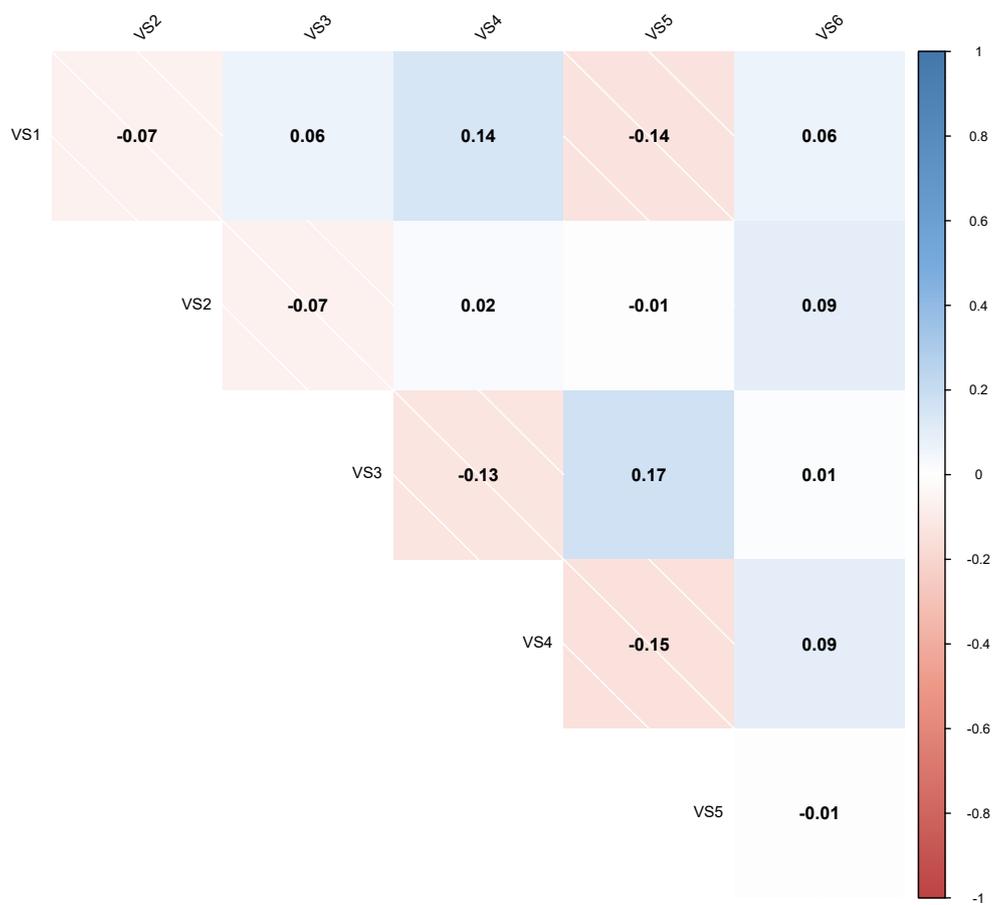
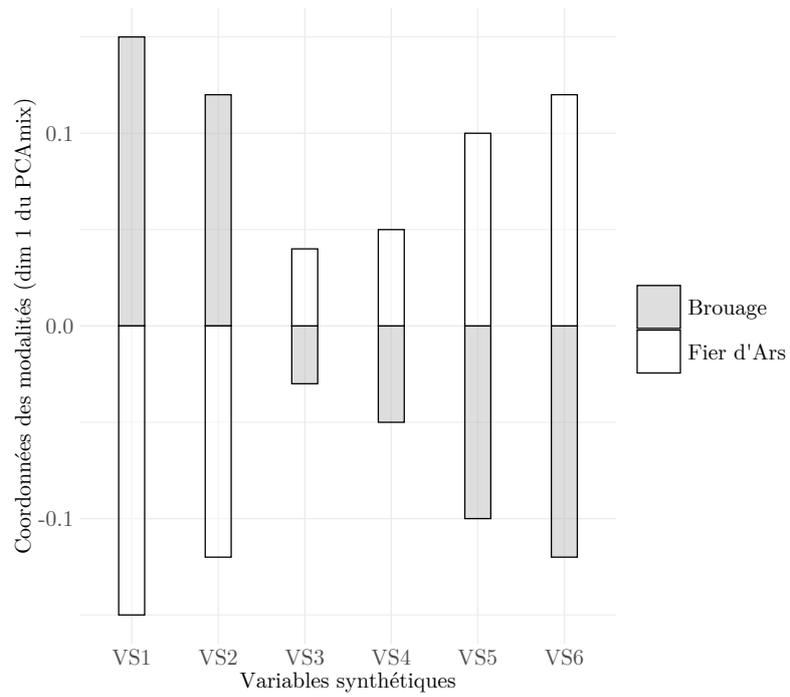
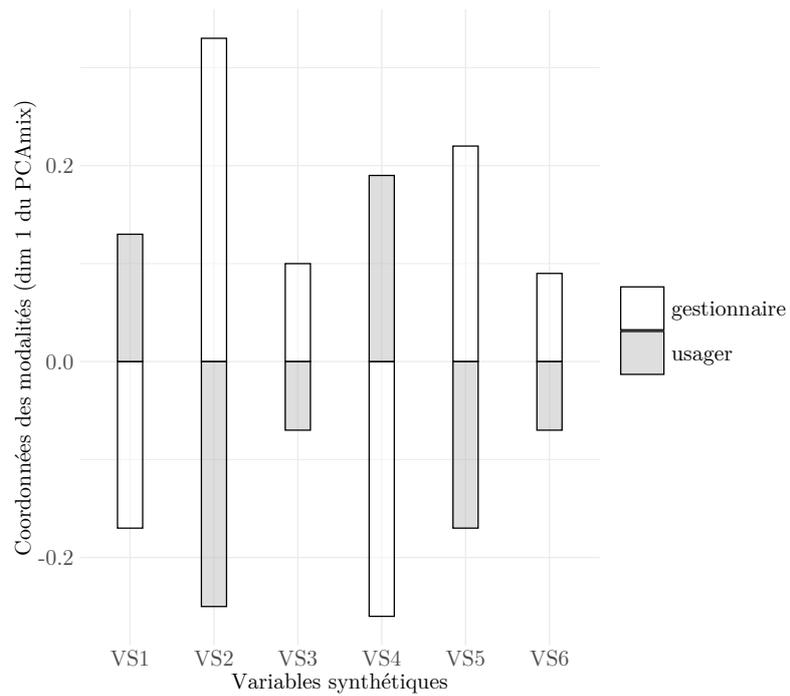


FIGURE H4 – Coordonnées des modalités dans le PCAmix correspondant

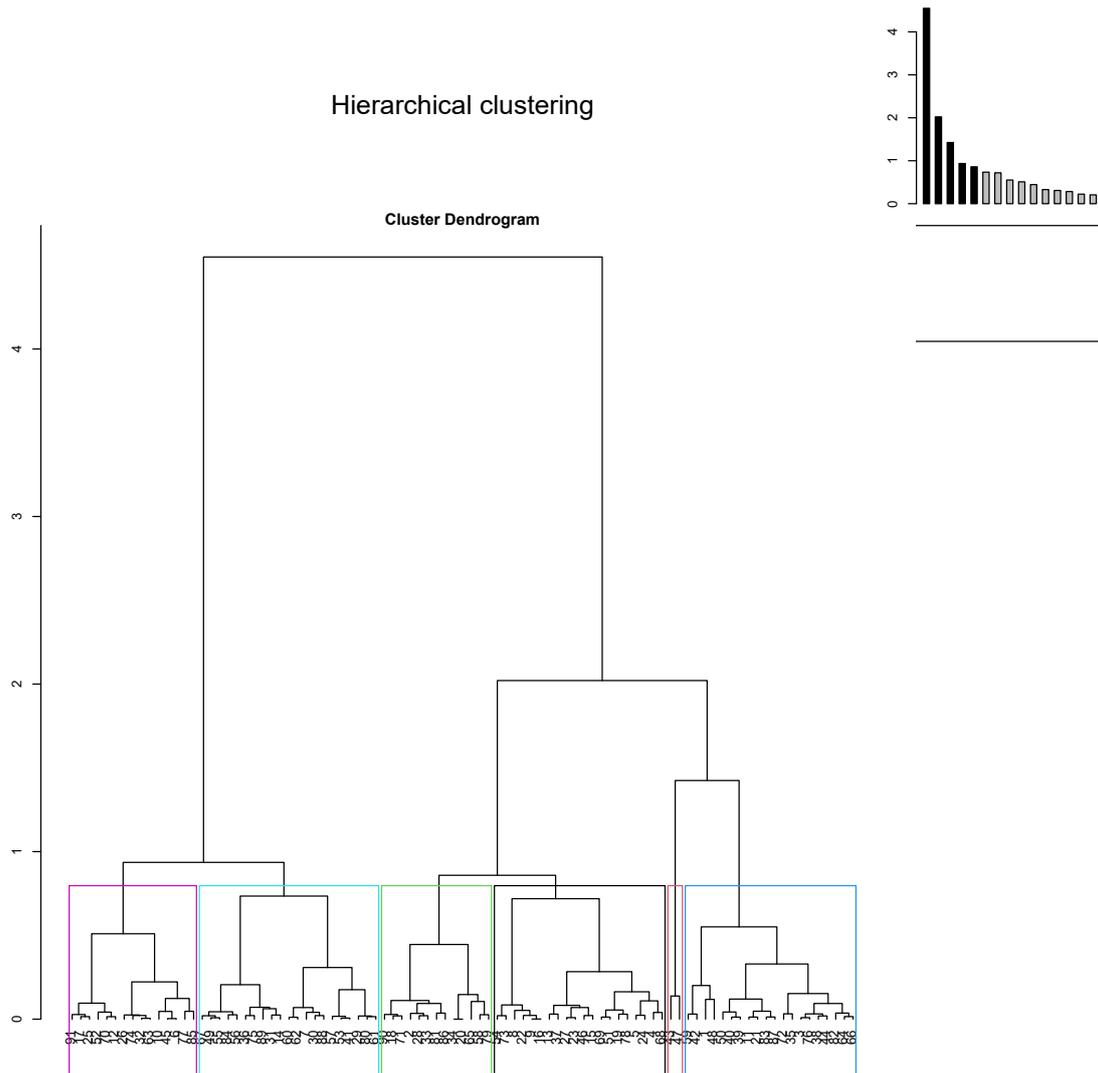


(a) Territoires



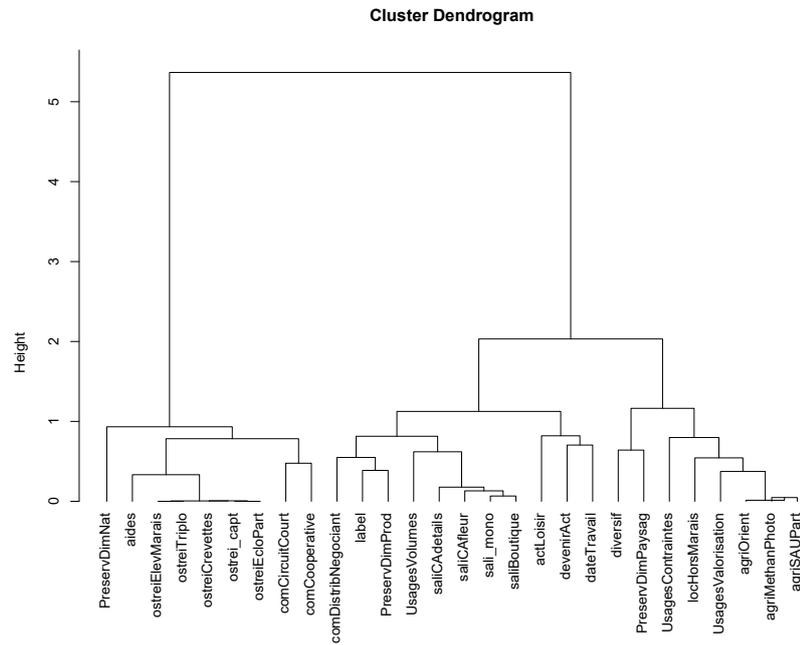
(b) Catégories d'acteurs

FIGURE H5 – Dendrogramme issu de la CAH des individus (représentations patrimoniales)

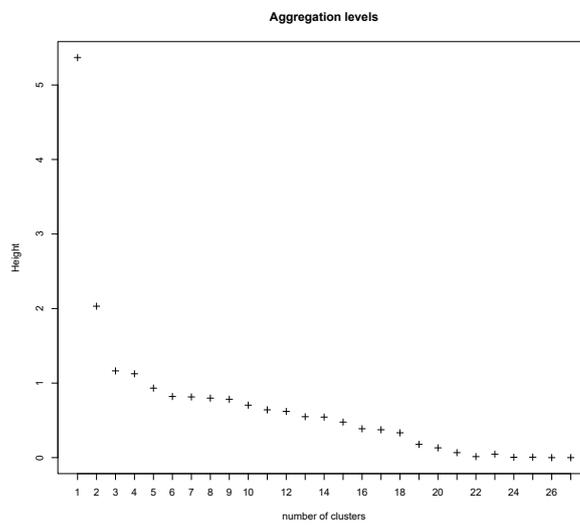


I Matériau complémentaire : ClustOfVar (pratiques productives)

FIGURE I1 – ClustOfVar des 28 variables catégorielles



(a) Dendrogramme construit avec ClustOfVar

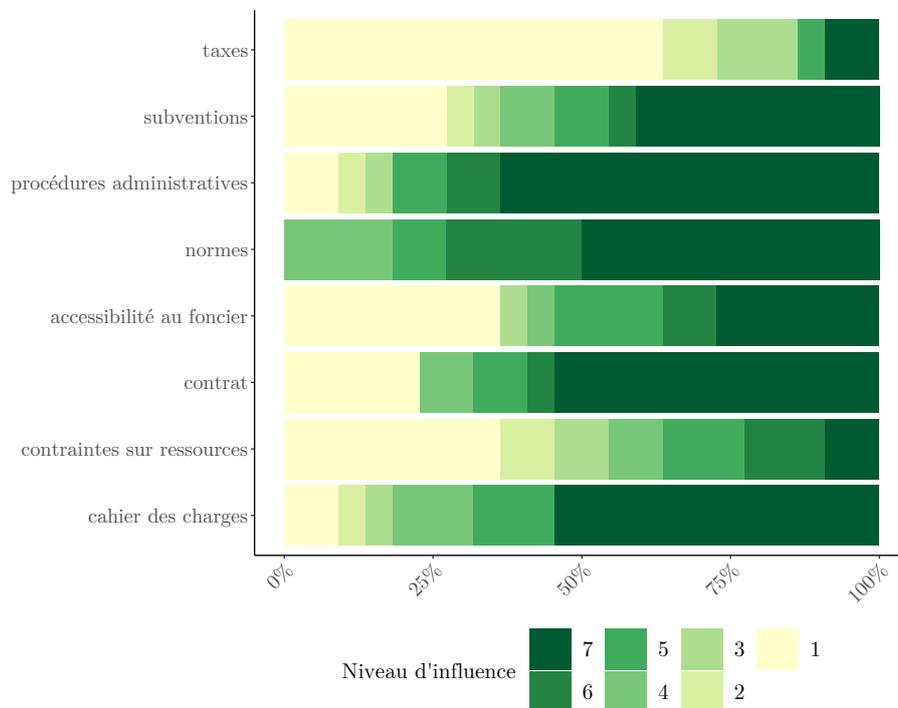


(b) Évolution du critère de classification

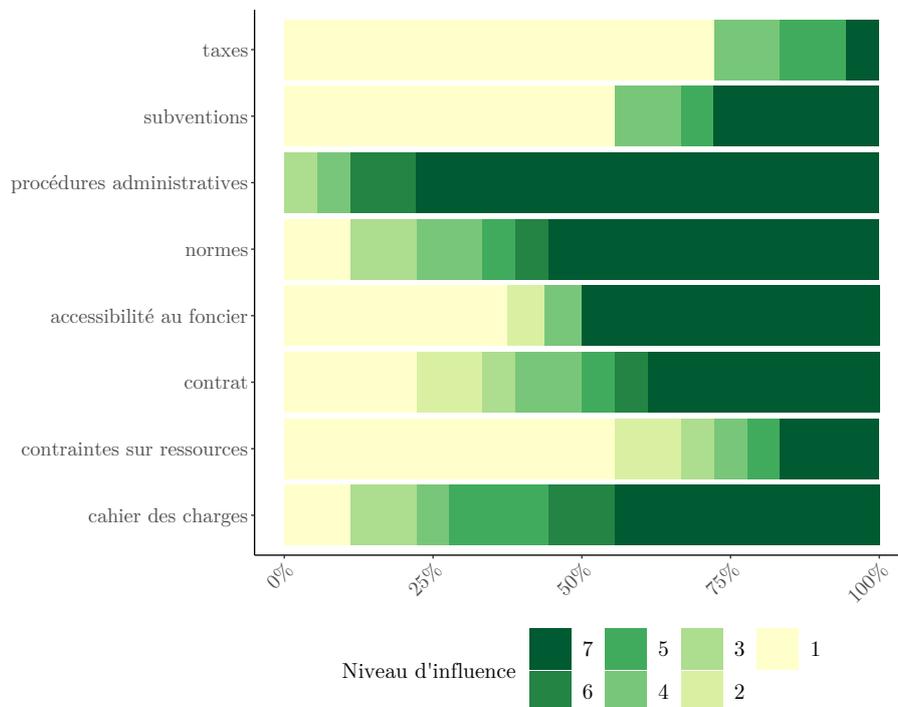
Annexes du chapitre 4

J Les dispositifs de gestion structurants : échelle de likert

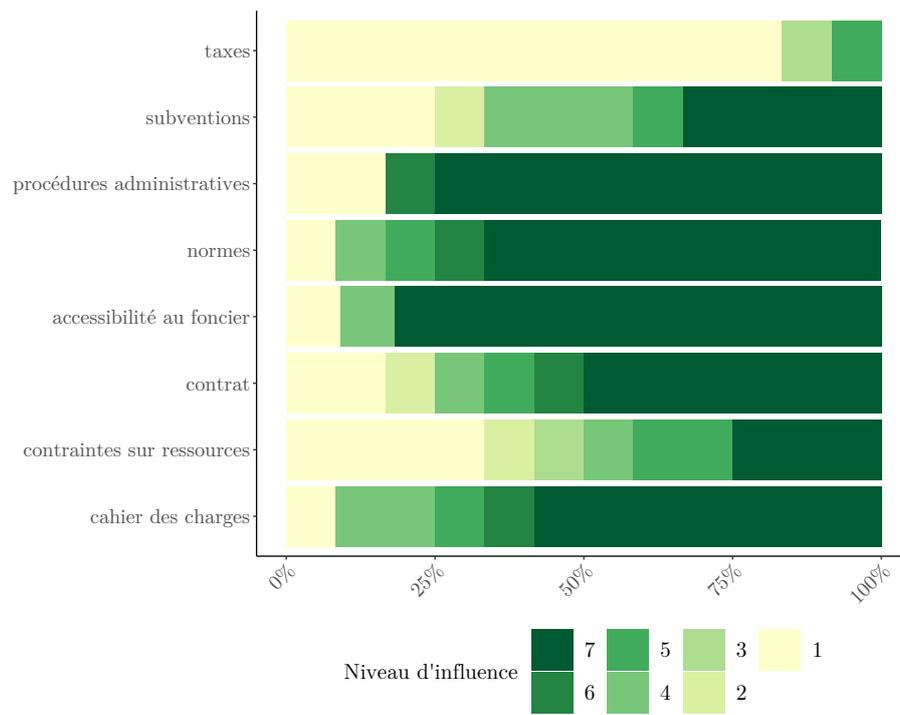
FIGURE J1 – Influence des dispositifs les plus structurants (échelles de Likert)



(a) Natura 2000



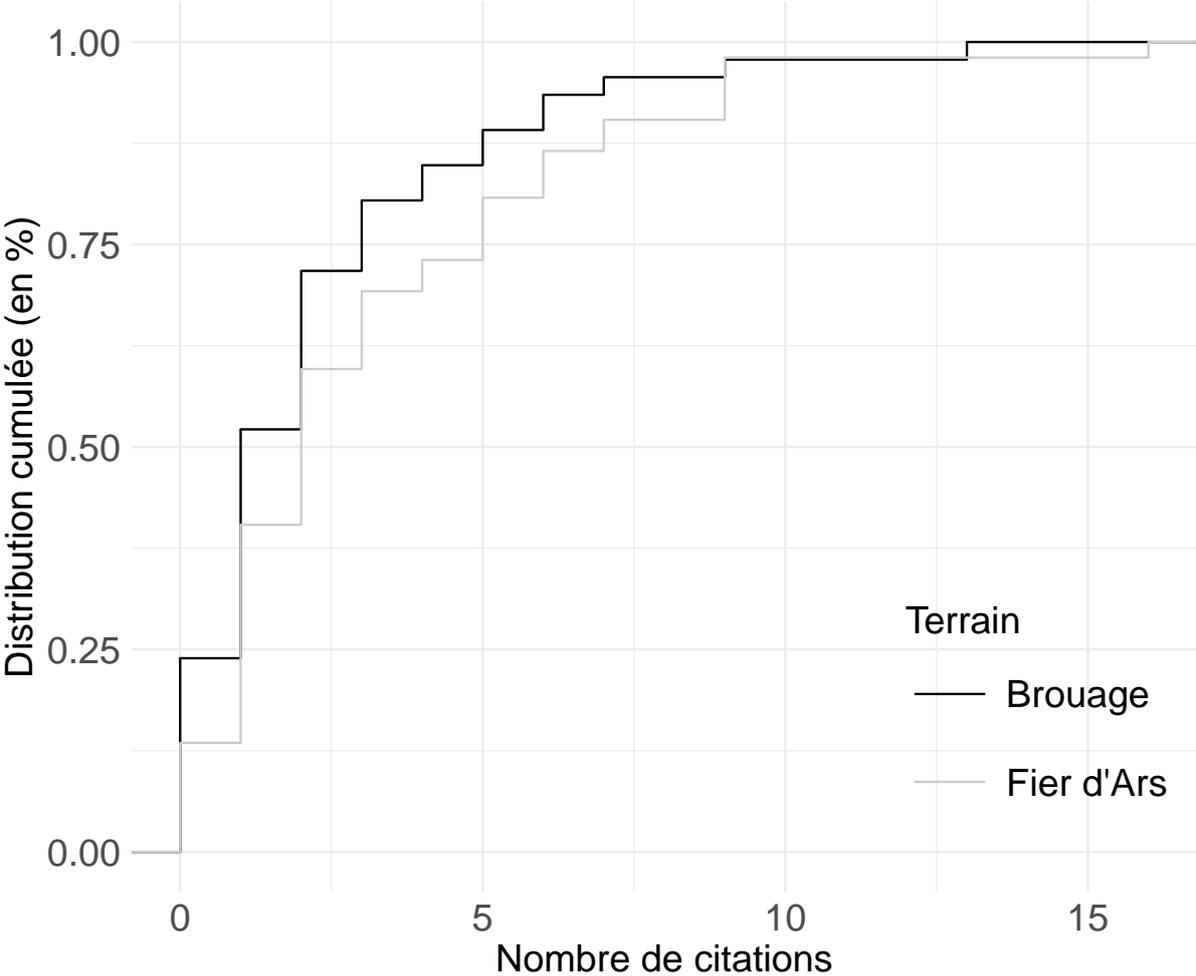
(b) Site classé



(c) Conservatoire du littoral

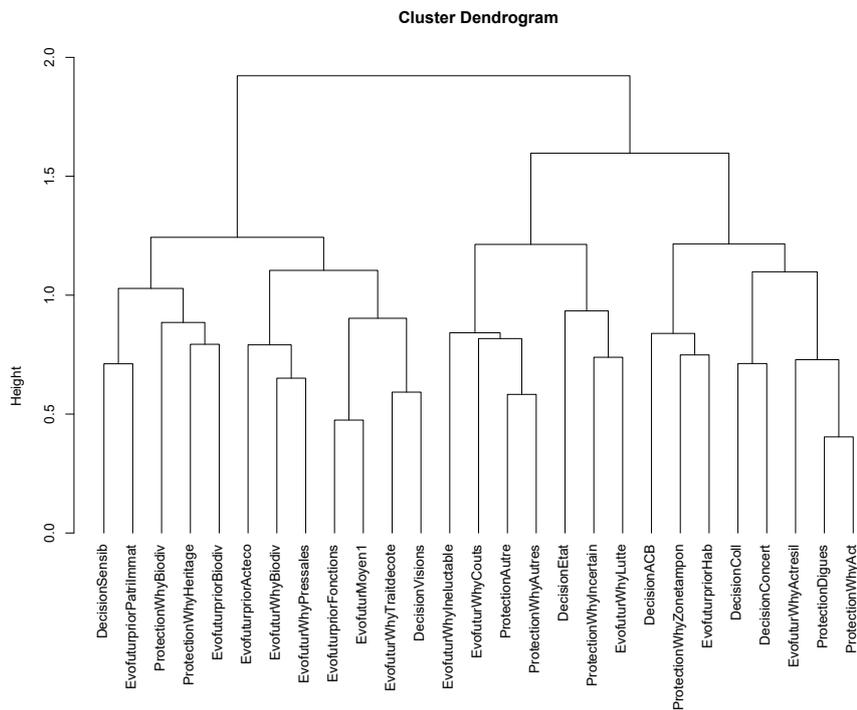
K Matériau complémentaire : analyse des réseaux sociaux

FIGURE K1 – Distribution du nombre de citations reçues par territoire

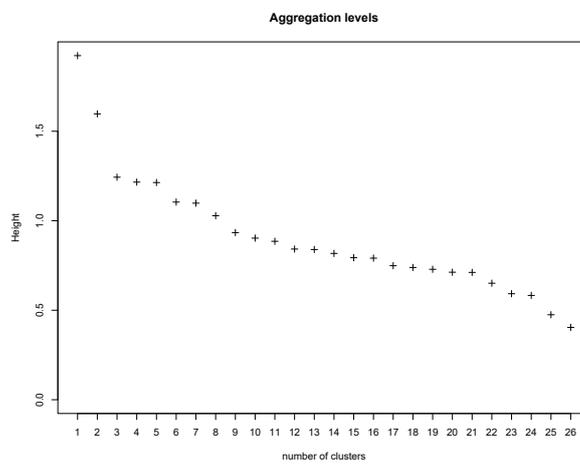


L Matériau complémentaire : ClustOfVar (représentations du futur)

FIGURE L1 – ClustOfVar des 27 variables catégorielles



(a) Dendrogramme construit avec ClustOfVar



(b) Évolution du critère de classification

TABLE L1 – Jeu de données utilisé pour l’analyse des représentations du futur(via ClustOfVar)

Questions	Variables	Modalités	Fréquence (en %)
Face à la submersion marine, comment le marais doit-il être protégé en l’état ?			
par le maintien ou le renforcement des digues	ProtectionDigues	oui	64.8
		non	35.2
par d’autres protections	ProtectionAutre	oui	17.6
		non	82.4
Si le marais doit être protégé en l’état : Pour quelles raisons ?			
Le marais a été conquis sur la mer, c’est un héritage à conserver	ProtectionWhyHeritage	oui	23.1
		non	76.9
Il faut protéger les activités traditionnelles qui font l’identité du marais	ProtectionWhyAct	oui	39.6
		non	60.4
Il faut protéger la biodiversité et les milieux naturels tels qu’ils existent aujourd’hui	ProtectionWhyBiodiv	oui	14.3
		non	85.7
Il y a trop d’incertitudes sur ce que deviendrait le marais s’il n’était plus protégé	ProtectionWhyIncertain	oui	14.3
		non	85.7
Le marais, tel qu’il existe, a toujours servi de zone tampon lors des tempêtes	ProtectionWhyZonetampon	oui	27.5
		non	72.5
Autres	ProtectionWhyAutres	oui	16.5
		non	83.5

Questions	Variables	Modalités	Fréquence (en %)
Pour quelles raisons le marais évoluera-t-il encore ?			
L'élévation et l'entretien des digues est coûteux et peu efficace à long terme	EvofuturWhyCouts	oui	14.3
		non	85.7
Dans l'histoire du marais, le trait de côte a toujours évolué	EvofuturWhyTraitdecote	oui	28.6
		non	71.4
L'intensification des événements extrêmes est inéluctable, il faut anticiper	EvofuturWhyIneluctable	oui	27.5
		non	72.5
Il n'est pas possible de lutter contre les forces naturelles	EvofuturWhyLutte	oui	15.4
		non	84.6
Le gain en biodiversité et en fonctionnalités écologiques serait intéressant	EvofuturWhyBiodiv	oui	8.8
		non	91.2
Le développement de prés salés pourrait servir de zone tampon pour le reste du marais	EvofuturWhyPressales	oui	18.7
		non	81.3
Les activités du marais ont évolué et peuvent évoluer vers des activités résilientes	EvofuturWhyActresil	oui	18.7
		non	81.3
Que faut-il préserver en priorité ?			
Les activités économiques	EvofuturpriorActeco	oui	37.4
		non	62.6
La biodiversité	EvofuturpriorBiodiv	oui	19.8
		non	80.2
Les fonctions écologiques	EvofuturpriorFonctions	oui	26.4
		non	73.6
Les habitations	EvofuturpriorHab	oui	14.3
		non	85.7
Les paysages hérités et les traditions culturelles	EvofuturpriorPatriImmat	oui	7.7
		non	92.3

Quel est le moyen le plus important à mettre en place pour préserver l'existant si le marais évolue dans un contexte de submersion ?

Moyen n°1	EvofuturMoyen1	préservation des activités entretien, gestion et protection	29.1 40
		adaptation des digues	18.2
		participation des acteurs	12.7

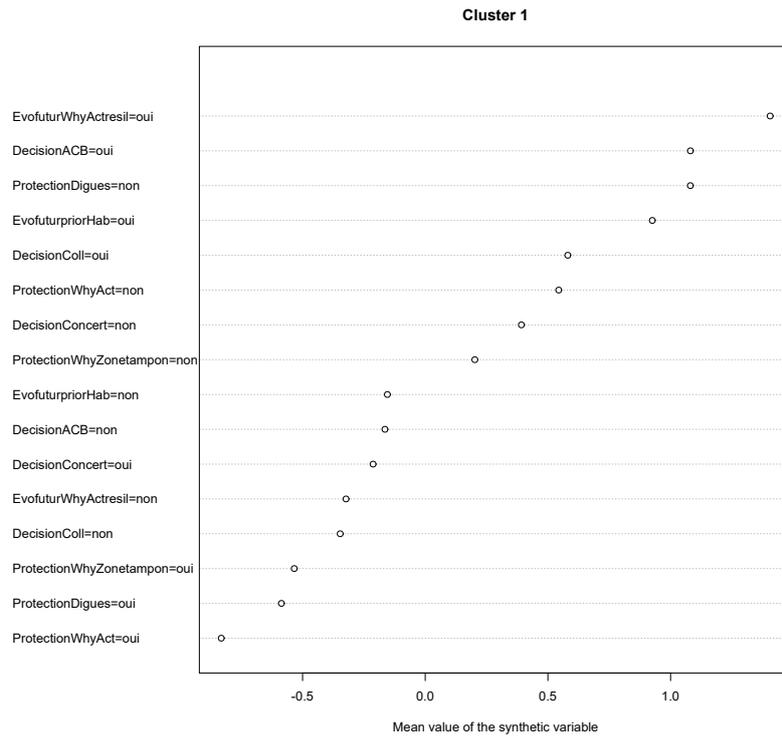
Selon vous, comment doit être décidé l'avenir du marais ?

en sensibilisant les acteurs socio-économiques	DecisionSensib	oui	37.4
		non	62.6
en créant des visions communes du futur du marais	DecisionVisions	oui	28.6
		non	71.4
par comparaison des coûts-bénéfices de chaque option	DecisionACB	oui	13.2
		non	86.8
par décision forte du pouvoir central	DecisionEtat	oui	5.5
		non	94.5
par projet collectif de territoire	DecisionColl	oui	37.4
		non	62.6
par concertation avec le plus grand nombre	DecisionConcert	oui	64.8
		non	35.2

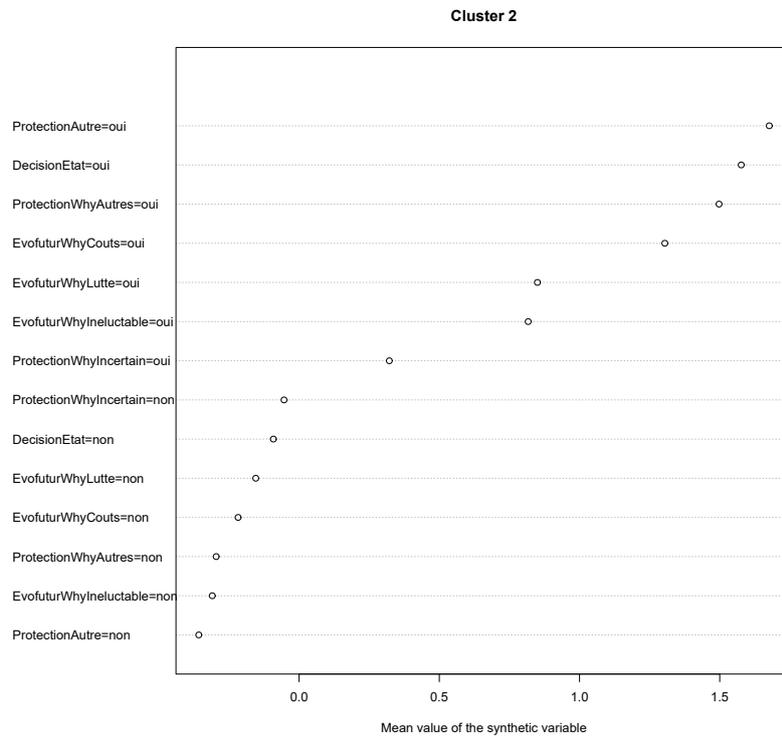
TABLE L3 – Partition des 27 variables en quatre Variables Synthétiques

Classe	1		2	
Nombre de variables	8		7	
Variables (Squared loading)	ProtectionDigues	(0.63)	ProtectionAutre	(0.60)
	EvofuturWhyActresil	(0.45)	ProtectionWhyAutres	(0.44)
	ProtectionWhyAct	(0.45)	EvofuturWhyCouts	(0.28)
	DecisionColl	(0.20)	EvofuturWhyIneluctable	(0.25)
	DecisionACB	(0.18)	DecisionEtat	(0.14)
	EvofuturpriorHab	(0.14)	EvofuturWhyLutte	(0.13)
	ProtectionWhyZonetampon	(0.10)	ProtectionWhyIncertain	(0.02)
DecisionConcert	(0.08)			
Classe	3		4	
Nombre de variables	5		7	
	DecisionSensib	(0.50)	EvofuturpriorFonctions	(0.51)
	ProtectionWhyHeritage	(0.46)	EvofuturMoyen1	(0.45)
	EvofuturpriorPatriImmat	(0.27)	DecisionVisions	(0.36)
	EvofuturpriorBiodiv	(0.23)	EvofuturpriorActeco	(0.33)
	ProtectionWhyBiodiv	(0.12)	EvofuturWhyTraitdecote	(0.31)
			EvofuturWhyPressales	(0.27)
			EvofuturWhyBiodiv	(0.22)

FIGURE L2 – Variables Synthétiques (représentations du futur)

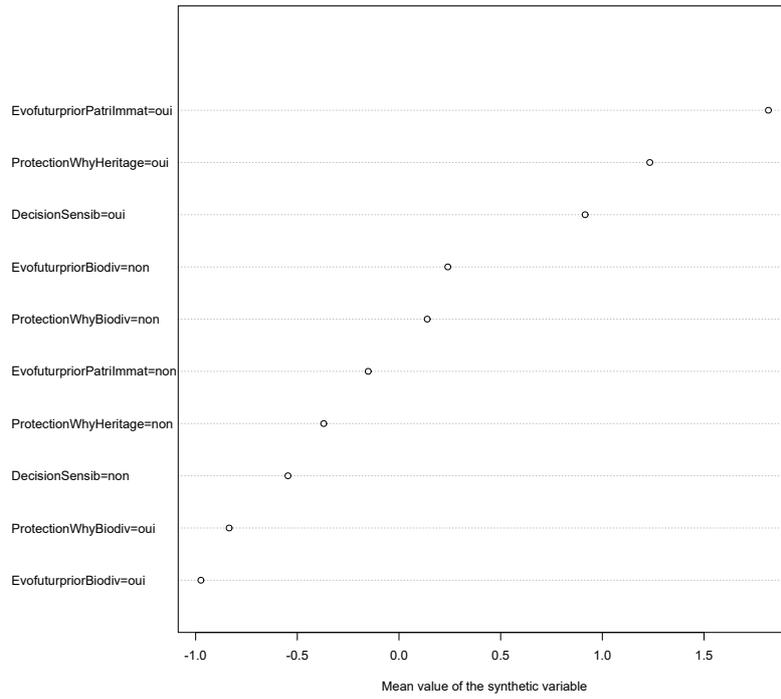


(a) VS1



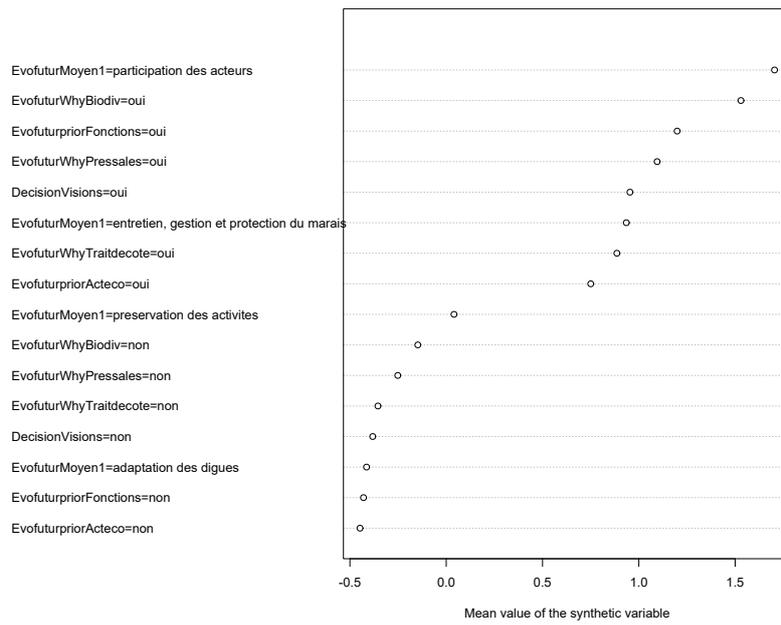
(b) VS2

Cluster 3



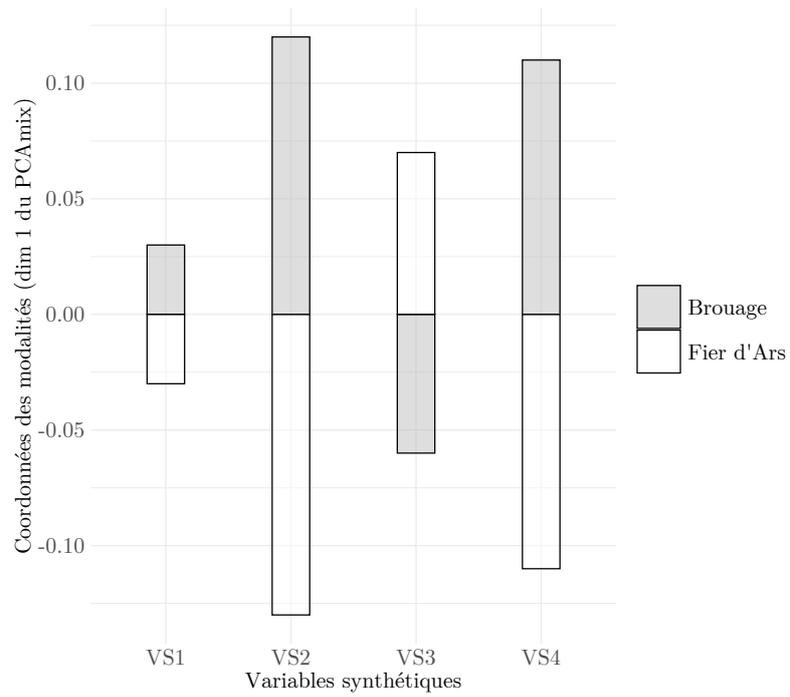
(c) VS3

Cluster 4

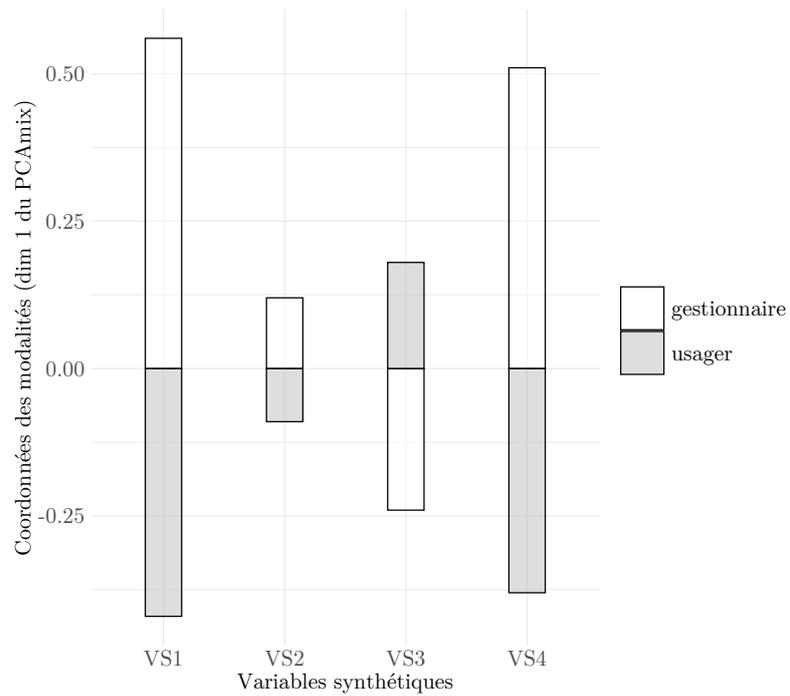


(d) VS4

FIGURE L3 – Coordonnées des modalités dans le PCAmix correspondant



(a) Territoires



(b) Catégories d'acteurs

FIGURE L4 – Dendrogramme issu de la CAH des individus (visions du futur)

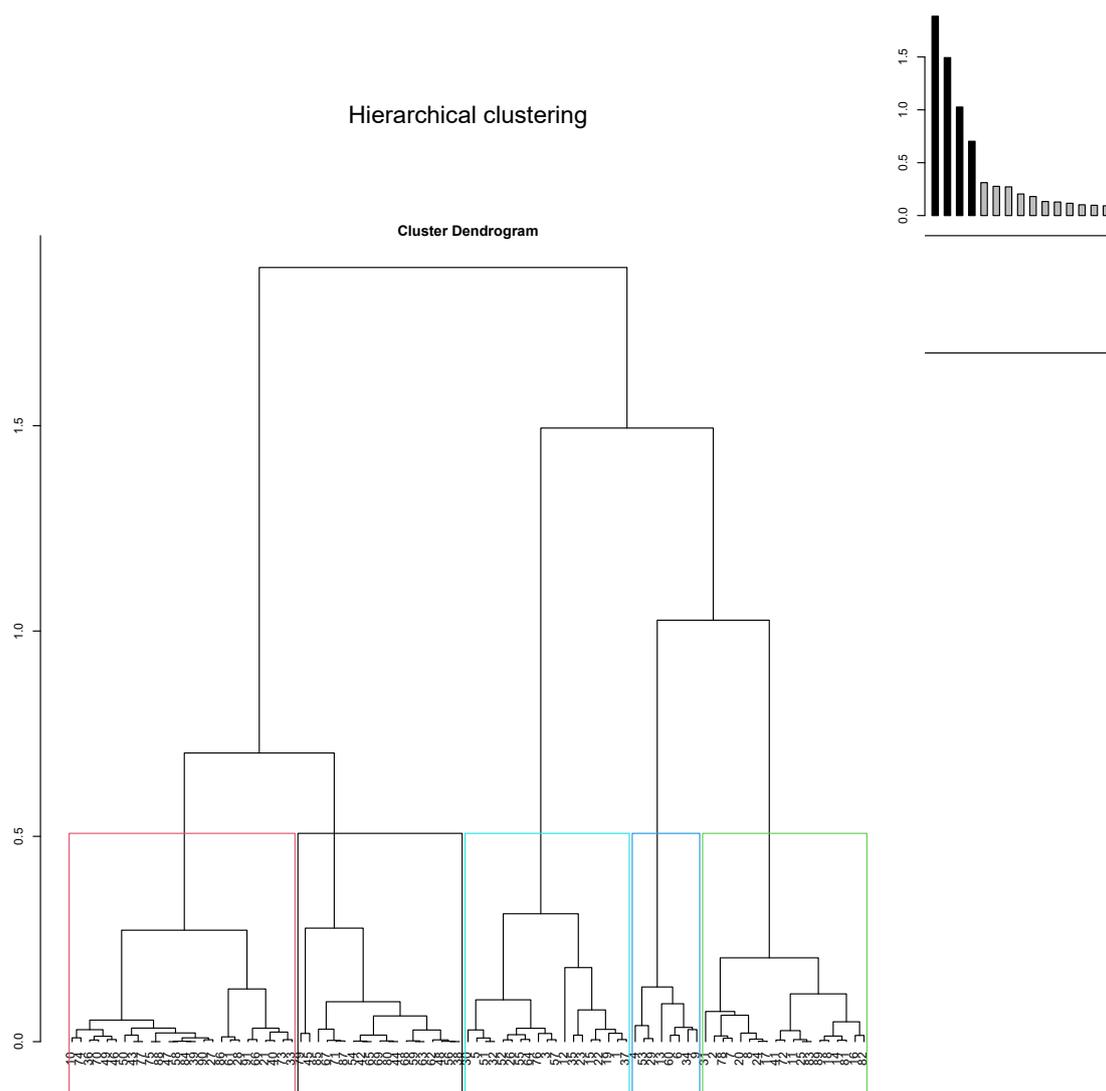


TABLE L4 – Croisement des typologiques d'acteurs : proportion (et effectifs)

	Déf. du statu quo	Prudents	Promo. résilience
Protect. des milieux nat.	15.8% (3)	11.5% (3)	21.1% (4)
Déf. des activités	31.6% (6)	26.9% (7)	21.1% (4)
Soucieux du devenir	15.8% (3)	19.2% (5)	21.1% (4)
Attachés à l'IP prod.	21.1% (4)	23.1% (6)	26.3% (5)
Protect. des paysages	15.8% (3)	19.2% (5)	10.5% (2)
Total	100% (19)	100% (26)	100% (19)
	Promo. strat. alternatives	Optimistes	
Protect. des milieux nat.	37.5% (3)	36.8% (7)	
Déf. des activités	0% (0)	26.3% (5)	
Soucieux du devenir	12.5% (1)	0% (0)	
Attachés à l'IP prod.	37.5% (3)	15.8% (3)	
Protect. des paysages	12.5% (1)	21.1% (4)	
Total	100% (8)	100% (19)	

Bibliographie

- Acerra, M. and Sauzeau, T. (2012). Zones construites, zones désertes sur le littoral atlantique. les leçons du passé. *Noréis. Environnement, aménagement, société*, 222(1) :103–114.
- Aglietta, M. (1976). *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*. Calman-Lévy.
- Aguilar-Gallegos, N., Muñoz-Rodríguez, M., Santoyo-Cortés, H., Aguilar-Ávila, J., and Klerkx, L. (2015). Information networks that generate economic value : A study on clusters of adopters of new or improved technologies and practices among oil palm growers in mexico. *Agricultural Systems*, 135 :122–132.
- Aguilera, T. and Chevalier, T. (2021). Les méthodes mixtes pour la science politique. *Revue française de science politique*, 71(3) :365–389.
- Albizua, A., Bennett, E., Pascual, U., and Larocque, G. (2020). The role of the social network structure on the spread of intensive agriculture : an example from navarre, spain. *Regional environmental change*, 20 :1–16.
- Albizua, A., Bennett, E. M., Larocque, G., Krause, R. W., and Pascual, U. (2021). Social networks influence farming practices and agrarian sustainability. *PloS one*, 16(1) :e0244619.
- Allaire, G. (2002). Croissance et crise en agriculture. In *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, volume 2, pages 341–349. Paris, La Découverte.
- Amable, B. and Palombarini, S. (2005). *L'économie politique n'est pas une science morale*. Paris, Raisons d'agir.
- Andersen, A. H. (2011). Organic food and the plural moralities of food provisioning. *Journal of Rural Studies*, 27(4) :440–450.
- Anderson, B. and M'Gonigle, M. (2012). Does ecological economics have a future? : Contradiction and reinvention in the age of climate change. *Ecological Economics*, 84 :37–48.
- Angué, K. (2009). Rôle et place de l'abduction dans la création de connaissances et dans la méthode scientifique peircienne. *Recherches qualitatives*, 28(2) :65–94.
- Anras, L., Blachier, P., Hussenot, J., Lagardère, J., Lapouyade, P., Massé, J., Poitevin, B., and Rigaud, C. (2004). Les marais salés atlantiques : Mieux connaître pour mieux gérer. Technical report, Forum des Marais Atlantiques.
- Anras, L., Carassou, L., Dupuy, C., Ferrari, S., Philippine, O., Robin, F., Lhéritier, N., and Sautour, B. (2018). Zones humides : des écosystèmes riches mais menacés. In Le Treut, H., editor, *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*, pages 331–361. Editions Région Nouvelle-Aquitaine.
- Athimon, E., Maanan, M., Sauzeau, T., and Sarrazin, J.-L. (2016). Vulnérabilité et adaptation des sociétés littorales aux aléas météo-marins entre guérande et l'île de ré, france (xive-xviiiie siècle). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(3).

- Aubert, M.-H., Guerber, F., Brugière-Garde, Y., and Dereix, C. (2017). Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides. Technical report, CGEDD-CGAAER.
- Augeron, M., Boucard, J., and Even, P. (2016). *Histoire de l'île de Ré*. Saintes, Le Croît Vif.
- Avelino, F. and Grin, J. (2017). Beyond deconstruction. a reconstructive perspective on sustainability transition governance. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 22 :15–25.
- Babin, D., Antona, M., Bertrand, A., and Weber, J. (2002). Gérer à plusieurs des ressources renouvelables. subsidiarité et médiation patrimoniale par récurrence. In Cormier Salem, M.-C., Juhé-Beaulaton, D., Boutrais, J., and Roussel, B., editors, *Patrimonialiser la nature tropicale : dynamiques locales, enjeux internationaux*, pages 79–99. Paris, IRD Editions.
- Barbier, R. (1992). Cité de l'écologie. écologie et environnement dans les conflits de justice. Mémoire de dea, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Barel, Y. (1979). *Le paradoxe et le système : Essai sur le fantastique social*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Barel, Y. (1983). *La société du vide*. Paris, Seuil.
- Barnaud, G. (1996). Fonctions et rôle des zones humides. *Journées de l'hydraulique*, 24(1) :307–316.
- Barnaud, G. and Fustec, É. (2007). *Conserver les milieux humides : Pourquoi ? Comment ?* Versailles, Quae.
- Baron, C., Petit, O., and Romagny, B. (2011). Le courant des “common-pool resources” : un bilan critique. *Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée*, pages 29–52.
- Barrère, C. (2014). Les quatre temps du patrimoine. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, 67(4) :9–44.
- Barrère, C., Barthélemy, D., Nieddu, M., and Vivien, F.-D. (2004). Éditorial : (re) penser la catégorie économique de patrimoine ? *Géographie Économie Société*, 6(3) :237–242.
- Barrère, C., Barthélemy, D., Nieddu, M., and Vivien, F.-D. (2005). *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris, L'Harmattan.
- Barrère, C. and Nieddu, M. (2014). La pratique de l'approche patrimoniale. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, 67(4) :163–201.
- Barthélemy, D. (2000). Être et avoir. patrimoine versus capital : le cas de l'agriculture. *Économie rurale*, 260(1) :26–40.
- Bastian, E. (2020). Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de la réserve naturelle nationale de l'île de Ré. Technical report, Life Natur'Adapt, LPO.
- Batifoulier, P. and de Larquier, G. (2001). De la convention et de ses usages. In Batifoulier, P., editor, *Théorie des conventions*, pages 10–31. Paris, Economica.
- Bazin, P. (2022). Les effets du changement climatique : quelle adaptation pour les territoires littoraux ? *Annales des Mines-Responsabilité et environnement*, (2) :48–53.
- Beaubert, R., Desmots, D., Gernigon, J., Lambert, E., Lemesle, J.-C., and Michea, A. (2015). Macrophytes patrimoniales des lagunes de l'île de Ré. Technical report, Réserve naturelle nationale L'île de Ré, LPO France.
- Beaud, M. (2020). *L'art de la thèse*. Paris, La Découverte.
- Beauguitte, L. (2023). L'analyse de réseau en sciences sociales. petit guide pratique.

- Bénatouïl, T. (1999). Critique et pragmatique en sociologie. quelques principes de lecture. *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 54(2) :281–317.
- Benhamou, F. (2019). *Économie du patrimoine culturel*. Paris, La Découverte.
- Bento, C. and Blanc, M. (2016). Les paysages du marais de brouage. Technical report, Versailles, Ecole Nationale Supérieure de Paysage/Conservatoire du Littoral, Adapto.
- Bernard, P. (1994). Les zones humides, rapport d'évaluation. Technical report, Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques. Commissariat au Plan. La Documentation Française, Paris.
- Berque, A. (1994). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Editions Champ Vallon.
- Bertrand, F. and Richard, E. (2010). Adaptation des territoires insulaires : éléments de réflexion à partir de deux îles françaises (ré et la réunion). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(3).
- Bessis, F., Chaserant, C., Favereau, O., and Thévenon, O. (2006). L'identité sociale de l'homo conventionalis. In Eymard-Duvernay, F., editor, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, volume 1, pages 181–195. Paris, La Découverte.
- Bessy, C. and Favereau, O. (2003). Institutions et économie des conventions. *Cahiers d'économie politique*, (1) :119–164.
- Billaud, J.-P. and Bruguière-Garde, Y. (1992). L'homme, l'eau, le marais : quelques aspects d'une relation sociale dans une zone humide. *Économie rurale*, 208(1) :50–53.
- Billaudot, B. (2004). Institutionnalisme (s), rationalisme et structuralisme en science sociale. *Economie et institutions*, (4) :5–50.
- Blake, J. (1999). Overcoming the 'value-action gap' in environmental policy : Tensions between national policy and local experience. *Local environment*, 4(3) :257–278.
- Boidin, B. (2020). Enfin la soutenabilité forte ? économie hétérodoxe et monde post-covid 19. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(2).
- Boidin, B. and Zuindeau, B. (2006). Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives. *Monde en développement*, (3) :7–37.
- Boltanski, L. (1990). Sociologie critique et sociologie de la critique. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 3(10) :124–134.
- Boltanski, L. and Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. and Thévenot, L. (1987). *Les économies de la grandeur*. Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi. Paris, Presses Universitaires de France.
- Boltanski, L. and Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les Économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Bonneuil, C. and Fressoz, J.-B. (2013). *L'Événement Anthropocène : la Terre, l'Histoire et Nous*. Paris, Seuil.
- Bonnieux, F. (2009). Bilan critique de la politique agri-environnementale et perspectives d'évolution. In Aubert, F., Piveteau, V., and Schmitt, B., editors, *Politiques agricoles et territoires*, pages 141–163. Versailles, Quae.
- Borgatti, S. P., Agneessens, F., Johnson, J. C., and Everett, M. G. (2024). *Analyzing Social Networks*. SAGE Publications.

- Bortolotto, C. (2011). Le trouble du patrimoine culturel immatériel. *Terrain*, 26 :21–42.
- Bouba-Olga, O., Boutry, O., and Rivaud, A. (2009). Dossier «économie de la proximité»—un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de la proximité. *Natures Sciences Sociétés*, 17(4) :381–390.
- Boujut, C. (2017). Quel avenir pour l'agriculture dans les marais littoraux de charente-maritime soumis aux risques de submersion et d'érosion marine? historique, diagnostic et prospectives. Master's thesis, Université Rennes 2.
- Boyer, R. (2004). *Théorie de la régulation. Les fondamentaux*, volume 1. Paris, La Découverte.
- Boyer, R. (2006). L'économie des conventions 15 ans après. un point de vue à partir de la théorie de la régulation. In Eymard-Duvernay, F., editor, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, volume 1, pages 45–66. Paris, La Découverte.
- Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., and Lamarche, T. (2023a). La théorie de la régulation : analyser un monde qui change. In Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., and Lamarche, T., editors, *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, pages 1–16. Dunod.
- Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., and Lamarche, T. (2023b). *Théorie de la régulation : Un nouvel état des savoirs*. Dunod.
- Boyer, R. and Saillard, Y. (2002). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*. Paris, La Découverte.
- Brahic, E., Garms, M., Deuffic, P., Lyser, S., and Mayer, M. (2022). How do inhabitants of mountain areas perceive climate change and forest dieback? a comparison between france and germany. *Environmental Management*, 70(6) :896–910.
- Breilh, J.-F., Bertin, X., Chaumillon, É., Giloy, N., and Sauzeau, T. (2014). How frequent is storm-induced flooding in the central part of the bay of biscay? *Global and Planetary change*, 122 :161–175.
- Breilh, J.-F., Chaumillon, E., Bertin, X., and Gravelle, M. (2013). Assessment of static flood modeling techniques : application to contrasting marshes flooded during xynthia (western france). *Natural Hazards and Earth System Sciences*, 13(6) :1595–1612.
- Brun, F. and Chabé-Ferret, S. (2014). Le rôle de l'orientation syndicale des chambres d'agriculture dans la contractualisation des mesures agro-environnementales. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 20).
- Bryman, A. (2006). Paradigm peace and the implications for quality. *International journal of social research methodology*, 9(2) :111–126.
- Buchs, A. (2012). *Observer, caractériser et comprendre la pénurie en eau. Une approche institutionnaliste de l'évolution du mode d'usage de l'eau en Espagne et au Maroc*. PhD thesis, Université de Grenoble (France).
- Burnod, P. and Colin, J.-P. (2006). Polanyi et granovetter sur une île. l'enchâssement social de l'accès à la terre et au travail dans le secteur rural à mayotte. In *Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques*, Montpellier, 17-19 mai. Communication au colloque.
- Burt, R. S. (1992). *Structural Holes : The Social Structure of Competition*. Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Cadoret, A. (2006). *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : Enjeux d'une gestion intégrée? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*. PhD thesis, Université Paul Valéry-Montpellier III.

- Cadoret, A. (2011). Analyse des processus conflictuels : le cas du littoral du languedoc-roussillon. *Espace géographique*, 40(3) :231–244.
- Cahen-Fourot, L. (2020). Contemporary capitalisms and their social relation to the environment. *Ecological Economics*, 172 :106634.
- Cahen-Fourot, L. (2023). Économie et écologie : le rapport social à l’environnement. In Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., and Lamarche, T., editors, *Théorie de la Régulation, un nouvel état des savoirs*, pages 87–95. Dunod.
- Caill-Milly, N., Morandeau, G., Castege, I., Sanchez, F., Lissardy, M., Chust, G., Borja, A., Auby, I., Lapegue, S., Prou, J., et al. (2018). Les ressources exploitées par la pêche et la conchyliculture. In Le Treut, H., editor, *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*, pages 200–222. Editions Région Nouvelle-Aquitaine.
- Caillé, A. (2006). Remarques sur l’économie des conventions. In Eymard-Duvernay, F., editor, *L’économie des conventions. Méthodes et résultats*, volume 1, pages 93–102. Paris, La Découverte.
- Caille, C. (2019). Diagnostic conchylicole du marais de brouage. Technical report, Conservatoire du Littoral, Adapto.
- Calvo-Mendieta, I. (2005). *L’économie des ressources en eau : de l’internalisation des externalités à la gestion intégrée. L’exemple du bassin versant de l’Audomarois*. PhD thesis, Université des Sciences et Technologie de Lille, Lille I.
- Calvo-Mendieta, I., Petit, O., and Vivien, F.-D. (2010a). Entre bien marchand et patrimoine commun, l’eau au cœur des débats de l’économie de l’environnement. In Schneier-Madanes, G., editor, *L’eau mondialisée : la gouvernance en question*, pages 61–74. Paris, La Découverte.
- Calvo-Mendieta, I., Petit, O., Vivien, F.-D., Maillefert, M., Petit, M., and Rousseau, S. (2010b). Le patrimoine commun : une autre manière d’analyser la gestion collective des ressources naturelles. le cas de la gestion de l’eau en France. In Maillefert, M., Petit, O., and Rousseau, S., editors, *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, pages 205–218. Paris, Peter Lang.
- Campbell, D. T. and Fiske, D. W. (1959). Convergent and discriminant validation by the multitrait-multimethod matrix. *Psychological bulletin*, 56(2) :81.
- Candau, J., Aznar, O., Guérin, M., Michelin, Y., and Moquay, P. (2007). L’intervention publique paysagère comme processus normatif. *Cahiers d’Economie et de Sociologie Rurales*, (84-85) :167–190.
- Candau, J. and Ginelli, L. (2011). L’engagement des agriculteurs dans un service environnemental. l’exemple du paysage. *Revue française de sociologie*, (4) :691–718.
- Candau, J. and Ruault, C. (2005). Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d’écologie et catégories de connaissances. *Cahiers d’Economie et de Sociologie Rurales*, 75 :51–74.
- Carnoye, L. (2016). *Les services écosystémiques : de nouveaux outils de justification au service de la critique écologiste ? Une analyse conventionnaliste à partir du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut*. PhD thesis, Université de Lille.
- Carnoye, L. (2017). L’écologisme, une critique du capitalisme ? l’école française des conventions au risque de la question environnementale. *Revue de philosophie économique*, 18(2) :29–58.
- CAUE (2000). Nouvelles cabanes salicoles île de ré – analyse architecturale et paysagère. Technical report, Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement de la Charente-Maritime.

- Cazals, C. (2006). *Analyse conventionnaliste des démarches environnementales volontaires : l'exemple de la viticulture et de l'arboriculture fruitière*. PhD thesis, Université de Bordeaux 4.
- Cazals, C. (2009). Qualités et innovations environnementales dans la viticulture et l'arboriculture fruitière : l'apport des mondes de production. *Revue d'économie industrielle*, (126) :31–52.
- Cazals, C. (2018). *Pour une approche en terme de patrimoine de la bio économie et de la transition écologique*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Reims, Champagne-Ardennes.
- Cazals, C. and Bélis-Bergouignan, M.-C. (2009). Mondes de production et protection de l'environnement dans deux filières agricoles. *Économie rurale*, 313(4) :38–54.
- Cazals, C., Dachary-Bernard, J., and Lemarie, M. (2015). Land uses and environmental conflicts in the arcachon bay coastal area : an analysis in terms of heritage. *European Planning Studies*, 23(4) :746–763.
- Cazals, C., Dachary-Bernard, J., and Lyser, S. (2018). L'acquisition foncière du conservatoire du littoral au service de patrimoines communs. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, (45) :123–137.
- Cazals, C., Deuffic, P., Sergent, A., and Ginelli, L. (2013). La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des landes de gascogne. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 16).
- Cazals, C., Lyser, S., and Kuentz-Simonet, V. (2023). How sustainable are daily medicine consumption practices ? the case of a fragile coastal area, arcachon bay (sw, france). *Journal of Cleaner Production*, 416 :137866.
- Cazals, C. and Rivaud, A. (2014). Patrimoine sectoriel et performances : le cas de l'aquaculture. *Économie et institutions*, (20-21).
- CEPRI (2011). L'acb (analyse coût/bénéfice) : une aide à la décision au service de la gestion des inondations. Technical report, Les guides du CEPRI, Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation.
- CEPRI (2016). Les collectivités territoriales face aux risques littoraux : élaborer et mettre en œuvre une stratégie réduction du risque de submersion marine. Technical report, Les guides du CEPRI, Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation.
- Cetina, K. K., Schatzki, T. R., and von Savigny, E. (2005). Throwing out the tacit rule book. In Schatzki, T. R., Knorr-Cetina, K., and Von Savigny, E., editors, *The Practice Turn in Contemporary Theory*, pages 129–139. London, New-York, Routledge.
- Chadenas, C., Andreu-Boussut, V., Rufin-Soler, C., and Rollo, N. (2022). Les espaces naturels protégés littoraux en france métropolitaine et l'élévation du niveau marin : quelles stratégies d'adaptation ? *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 98(98-3/4) :605–622.
- Chanteau, J.-P. et al. (2003). La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité : éléments pour une approche holindividualiste. *L'année de la régulation*, 7 :74–89.
- Chanteau, J.-P., Grouiez, P., Labrousse, A., Lamarche, T., Michel, S., Nieddu, M., and Vercueil, J. (2016). Trois questions à la théorie de la régulation par ceux qui ne l'ont pas fondée. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, (19).
- Charmillot, M. and Dayer, C. (2007). Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques. *Recherches qualitatives*, 3 :126–139.

- Chaserant, C., Biencourt, O., and Rebérioux, A. (2001). L'économie des conventions : l'affirmation d'un programme de recherche. In Batifoulier, P., editor, *Théorie des conventions*, pages 193–218. Paris, Economica.
- Chaserant, C. and Thévenon, O. (2001). Aux origines de la théorie économique des conventions : prix, règles et représentations. In Batifoulier, P., editor, *Théorie des conventions*, pages 35–61. Paris, Economica.
- Chaumillon, E., Bertin, X., Fortunato, A. B., Bajo, M., Schneider, J.-L., Dezileau, L., Walsh, J. P., Michelot, A., Chauveau, E., Créach, A., et al. (2017). Storm-induced marine flooding : Lessons from a multidisciplinary approach. *Earth-Science Reviews*, 165 :151–184.
- Chaumillon, E., Bertin, X., Poirier, C., and Sauzeau, T. (2010). Rivages inconstants : Interactions homme environnement. du havre de brouage à la baie de marennes-oléron. In *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Rochefort-Brouage-La Rochelle, 18-19-20 novembre. Communication au colloque.
- Chauveau, E., Chadenas, C., Comentale, B., Pottier, P., Blanlœil, A., Feuillet, T., Mercier, D., Pourinet, L., Rollo, N., Tillier, I., et al. (2011). Xynthia : leçons d'une catastrophe. *Cybergeog : European Journal of Geography*, (538).
- Chavance, B. (2018). *L'économie institutionnelle*. Paris, La Découverte, 3 édition.
- Chavent, M., Kuentz, V., Labenne, A., and Saracco, J. (2022). Multivariate analysis of mixed data. the r package pcamixdata. *Electronic Journal of Applied Statistical Analysis*, 15(3) :606–645.
- Chavent, M., Kuentz, V., Liquet, B., Saracco, J., Chavent, M. M., and PCAMixdata, I. (2017). Package 'clustofvar'. *Saracco J. Clust Var : Clust. Var*.
- Chavent, M., Kuentz, V., Liquet, B., and Saracco, L. (2012). Clustofvar : An r package for the clustering of variables. *Journal of Statistical Software*, 50(13) :1–16.
- Chenat, V., Konitz, A., Garreta, C., and Kalaora, B. (2004). L'activité scientifique au conservatoire du littoral : entre recherche et action. *Natures Sciences Sociétés*, 12(1) :85–92.
- Chiapello, E. (2013). Capitalism and its criticisms. In Du Gay, P. and Morgan, G., editors, *New spirits of capitalism ? Crisis, justifications, and dynamics*, pages 60–81. Oxford, Oxford University Press.
- Chmura, G. L., Anisfeld, S. C., Cahoon, D. R., and Lynch, J. C. (2003). Global carbon sequestration in tidal, saline wetland soils. *Global biogeochemical cycles*, 17(4).
- Choay, F. (1992). *L'allégorie du patrimoine*. Le Seuil.
- Chollet, B. et al. (2008). L'analyse des réseaux personnels dans les organisations : quelles données utiliser ? *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 11(1) :105–130.
- Chotard, M., Chadenas, C., Robin, M., and Navarro, O. (2022). De la relocalisation à la recomposition territoriale : adapter l'approche aux risques côtiers. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 98(98-3/4) :566–588.
- Cizel, O. (2017). Zones humides : l'évolution du cadre juridique. *Sciences Eaux & Territoires*, (24) :20–27.
- Čížková, H., Květ, J., Comín, F. A., Laiho, R., Pokorný, J., and Pithart, D. (2013). Actual state of european wetlands and their possible future in the context of global climate change. *Aquatic Sciences*, 75 :3–26.
- Climent-López, E. and Sánchez-Hernández, J. L. (2015). La théorie des conventions en géographie économique : un éclairage apporté par l'application à l'industrie espagnole du vin. *Géographie Économie Société*, 17(1) :25–50.

- Clus-Auby, C., Paskoff, R., and Verger, F. (2004). Impact du changement climatique sur le patrimoine du conservatoire du littoral. scénarios d'érosion et de submersion à l'horizon 2100. Technical report, Conservatoire du littoral.
- Clus-Auby, C., Paskoff, R., and Verger, F. (2006). Le patrimoine foncier du conservatoire du littoral et le changement climatique : scénarios d'évolution par érosion et submersion. *Annales de géographie*, (2) :115–132.
- Cohen-Shacham, E., Walters, G., Janzen, C., and Maginnis, S. (2016). Nature-based solutions to address global societal challenges. *IUCN : Gland, Switzerland*, 97 :2016–2036.
- Coïc, L. (2007). Étude dynamique de l'ostréculture dans le bassin de marennes-oléron depuis l'introduction de l'huître japonaise *crassostrea gigas* : De la production à la prolifération. Master's thesis, Université de Caen.
- Commons, J. R. (1934). *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*. Transaction Publishers.
- Compagnone, C. (2019). *Sociologie des changements de pratiques en agriculture : L'apport de l'étude des réseaux de dialogues entre pairs*. Versailles, Quae.
- Compagnone, C. and Hellec, F. (2015). Farmers' professional dialogue networks and dynamics of change : The case of icp and no-tillage adoption in burgundy (f rance). *Rural Sociology*, 80(2) :248–273.
- Condor, R. and Lavissière, M. C. (2023). Les nouvelles formes d'agriculture : un nouveau modèle agricole? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (1) :111–134.
- Corcuff, P. (1995). *Les Nouvelles Sociologies Constructions de la Réalité Sociale*. Paris, Nathan.
- Costanza, R., d'Arge, R., De Groot, R., Farber, S., Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'neill, R. V., Paruelo, J., et al. (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, 387(6630) :253–260.
- Creswell, J. W. (2014). *A Concise Introduction to Mixed Methods Research*. SAGE Publications.
- Creswell, J. W. and Clark, V. L. P. (2017). *Designing and Conducting Mixed Methods Research*. SAGE Publications.
- Creswell, J. W. and Garrett, A. L. (2008). The “movement” of mixed methods research and the role of educators. *South African journal of education*, 28(3) :321–333.
- Crutzen, P. J. and Stoermer, E. F. (2000). Global change newsletter. *The Anthropocene*, 41 :17–18.
- Csardi, G. and Nepusz, T. (2006). The igraph software. *Complex syst*, 1695 :1–9.
- Daily, G. C. (1997). Introduction : What are ecosystem services. In Daily, G. C., editor, *Nature's Services. Societal Dependence on Natural Ecosystems*. Washington (DC), Island Press.
- David, A. (1999). Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion. In *Actes de la VIIIe Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS)*, Chatenay-Malabry, 26-28 mai. Communication au colloque.
- Davidson, N. C. (2014). How much wetland has the world lost? long-term and recent trends in global wetland area. *Marine and Freshwater Research*, 65(10) :934–941.
- de Billy, V., Tournebize, J., Barnaud, G., Benoît, M., Birgand, F., Garnier, J., Lesaffre, B., Lévêque, C., de Marsily, G., Muller, S., et al. (2015). Compenser la destruction de zones humides. retours d'expérience sur les méthodes et réflexions inspirées par le projet d'aéroport de notre-dame-des-landes (france). *Natures Sciences Sociétés*, 23(1) :27–41.

- De Cacqueray, M., Barthou, C., Chadenas, C., Michel, X., Andreu-Boussut, V., and de Lajartre, A. (2018). Le patrimoine, un élément fédérateur pour la gouvernance des espaces protégés ? l'exemple du marais de brouage (charente-maritime). *Noréis. Environnement, aménagement, société*, (246) :7–27.
- De Lisle, J. (2011). The benefits and challenges of mixing methods and methodologies : Lessons learnt from implementing qualitatively led mixed methods research designs in trinidad and tobago. *Caribbean curriculum*, 18 :87–120.
- De Montgolfier, J. and Natali, J.-M. (1987). *Le patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris, Economica.
- De Rouffignac, A., Cazals, C., and Vivien, F.-D. (2022). Une analyse patrimoniale des trajectoires économiques d'une filière : le développement de la bioraffinerie forestière dans les landes. *Économie rurale*, 381(3) :7–19.
- Deboudt, P. (2004). Tourisme littoral, préservation des espaces naturels et gestion intégrée de la zone côtière en france : le cas de la côte d'opale. *Hommes et terres du Nord*, 2(1) :37–48.
- Dèbre, C., Sturbois, A., Salgueiro-Simon, M., Gélinaud, G., Pétilion, J., Gallet, S., and Lombardi, A. (2023). Restauration et reconnexion des marais littoraux, une solution d'adaptation aux changements climatiques ? synthèse d'un colloque. *Sciences Eaux & Territoires*, (41) :1–6.
- Dedinger, C., Boschet, C., Cazals, C., Long, N., and Rivaud, A. (2023). Compromis et patrimoine : les zones humides rétro-littorales face aux changements globaux. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 14(1).
- Delaporte, P. and Guéguen, M. (2017). Plan de gestion 2017-2026 de la réserve naturelle nationale de moëze-oléron et du site de plaisance. Technical report, LPO France.
- Delbos, G. (2002). Des milieux et des hommes au devenir incertain. à propos des zones humides du littoral maritime. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, (47) :43–56.
- Delbos, G. (2008). Les marais salants de l'île de ré, techniques et savoir-faire. Technical report, Programme Intereg III B Sel de l'Atlantique, 2004-2007.
- Denscombe, M. (2008). Communities of practice : A research paradigm for the mixed methods approach. *Journal of mixed methods research*, 2(3) :270–283.
- Denzin, N. K. (2010). Moments, mixed methods, and paradigm dialogs. *Qualitative inquiry*, 16(6) :419–427.
- Derex, J.-M. (2001). Pour une histoire des zones humides en france (xviiè-xixè siècle) des paysages oubliés, une histoire à écrire. *Histoire & sociétés rurales*, (1) :11–036.
- Derex, J.-M. (2017). Réparer la nature, est-ce bien raisonnable ? *Sciences Eaux & Territoires*, (3) :6–9.
- Desaigues, B. and Point, P. (1992). *L'Économie du patrimoine naturel : La valorisation des bénéfices de protection de l'environnement*. Paris, Economica.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.
- Di Méo, G. (2007). Processus de patrimonialisation et construction des territoires. In *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, pages 87–109, Poitiers-Châtelleraut, Septembre. Communication au colloque.
- Donadieu, P. (2002). *La Société paysagiste*. Actes Sud.
- Douai, A., Mearman, A., and Negru, I. (2012). Prospects for a heterodox economics of the environment and sustainability. *Cambridge Journal of Economics*, 36(5) :1019–1032.

- Douai, A. and Montalban, M. (2012). Institutions and the environment : the case for a political socio-economy of environmental conflicts. *Cambridge Journal of Economics*, 36(5) :1199–1220.
- Douai, A. and Plumecocq, G. (2017). *L'économie écologique*. Paris, La Découverte.
- Douai, A. and Vivien, F.-D. (2009). Économie écologique et économie hétérodoxe : pour une socio-économie politique de l'environnement et du développement durable. *Économie appliquée*, 62(3) :123–157.
- Doze, É. (2015). Le changement climatique et les propriétés du conservatoire du littoral. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 21).
- Dubuisson-Quellier, S. and Plessz, M. (2013). La théorie des pratiques. quels apports pour l'étude sociologique de la consommation ? *Sociologie*, 4(4) :451–469.
- Dumez, H. (2013). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation. *Gérer et comprendre*, (2) :29–42.
- Dupré, L. (2007). Les conflits d'environnement : entre sites et réserves. *Géographie économie société*, 9(2) :121–140.
- Dupuy, J.-P., Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R., and Thévenot, L. (1989). L' économie des conventions - introduction. *Revue économique*, 40(2) :141–145.
- Durance, P., Godet, M., Mirénowicz, P., and Pacini, V. (2007). *La prospective territoriale. Pour quoi faire ? Comment faire ?*, volume 7 of «*Cahier du Lipsor*». Paris, CNAM.
- Durant, D., Kernéis, E., Meynard, J.-M., Choisis, J.-P., Chataigner, C., Hillaireau, J.-M., and Rossignol, C. (2018). Impact of storm xynthia in 2010 on coastal agricultural areas : the saint laurent de la prée research farm's experience. *Journal of Coastal Conservation*, 22 :1177–1190.
- Duval, L., Binet, T., Dupraz, P., Leplay, S., Etrillard, C., Pech, M., Deniel, E., and Laustriat, M. (2016). Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique. enseignements pour les mesures agro-environnementales de la politique agricole commune. Technical report, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- Eaucea (2019). Étude préalable au contrat territorial du marais de brouage – état des lieux – tome 2. Technical report, Toulouse.
- Edwards, G. (2010). *Mixed-Method Approaches to Social Network Analysis*. National Centre for Research Methods.
- Evans, D. (2011). Consuming conventions : sustainable consumption, ecological citizenship and the worlds of worth. *Journal of Rural Studies*, 27(2) :109–115.
- Eymard-Duvernay, F. (1989). Conventions de qualité et formes de coordination. *Revue économique*, 40(2) :329–359.
- Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R., and Thévenot, L. (2006). Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions. In Eymard-Duvernay, F., editor, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, volume 1, pages 77–92. Paris, La Découverte.
- Fauché, M. (2023). Dossier «la recherche au défi de la crise des temporalités» - anticipation, prudence, remémoration. trois attitudes temporelles dans le champ de la conservation en contexte de changements climatiques. *Natures Sciences Sociétés*, 31(4) :443–452.
- Favereau, O. (1989). Marchés internes, marchés externes. *Revue économique*, 40(2) :273–328.
- Favereau, O. (1999). Salaire, emploi et économie des conventions. *Cahiers d'économie politique*, (34) :163–194.

- Favereau, O. and Lazega, E. (2002). *Conventions and Structures in Economic Organization. Markets, Networks and Hierarchy*. Cheltenham, UK/Northampton, Mass, USA, Edward Elgar.
- Ferrari, S. (2010). Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le principe responsabilité de Hans Jonas. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 1(3).
- Ferrari, S., Gassiat, A., Crouzel, O., and Lemesle, J.-C. (2022). Représentations des digues de protection des marais côtiers atlantiques : regards mêlés arts et sciences. *Sciences, Eaux et Territoires*, (41) :25–29.
- Ferru, M. (2016). *La géographie de l'innovation. Dynamique relationnelle et dépendance du passé*. Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Saclay.
- Feuillet, T., Chauveau, É., and Pourinet, L. (2012). Xynthia est-elle exceptionnelle ? réflexions sur l'évolution et les temps de retour des tempêtes, des marées de tempête, et des risques de surcotes associés sur la façade atlantique française. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 222(1) :27–44.
- Filippi, M. and Triboulet, P. (2006). Coordination des acteurs et valorisation de produits liés à l'origine. les signes d'identification comme signes d'exclusion ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, (1) :103–129.
- Fiquet, N. and Le Blanc, F.-Y. (1997). *Brouage, ville royale et les villages du golfe de Saintonge*. Chauray, Patrimoines & médias.
- Fouin, M., Travichon, S., Mouillon, P., Delaporte, P., and Robin, F. (2020). *Quelles évolutions de la biodiversité en fonction de la gestion du trait de côte dans un contexte d'élévation du niveau marin ? Analyse sur le site de Moëze-Brouage : prévisions à 2050*. LPO.
- François, H., Hirczak, M., and Senil, N. (2006). Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5) :683–700.
- François, P. (2011). *Vie et mort des institutions marchandes*. Presses de Sciences Po.
- Freeman, L. C. (2002). Centrality in social networks : Conceptual clarification. In Scott, J., editor, *Social Network : Critical Concepts in Sociology*, volume 1, pages 238–263. London, Routledge.
- Froger, G. (1997). Éléments pour une théorie institutionnaliste des ressources naturelles et de l'environnement. *Économies et sociétés (Paris)*, 31(4) :147–169.
- Froger, G., Calvo-Mendieta, I., Petit, O., and Vivien, F.-D. (2016). Qu'est-ce que l'économie écologique ? *L'Économie politique*, 1(69) :8–23.
- Froger, G. and Plumecocq, G. (2018). Faire entrer l'environnement dans l'économie. temps, incertitudes et irréversibilités. *Revue française de socio-économie*, (2) :39–58.
- Gadrey, J. and Lalucq, A. (2015). *Faut-il donner un prix à la nature ?* Paris, Les Petits Matins.
- Galliano, D., Lallau, B., and Touzard, J.-M. (2017). Coexistences et transitions dans l'agriculture. *Revue française de socio-économie*, (1) :23–30.
- Gargiulo, M. and Benassi, M. (2000). Trapped in your own net ? network cohesion, structural holes, and the adaptation of social capital. *Organization science*, 11(2) :183–196.
- Garnier, E. and Surville, F. (2010). *La tempête Xynthia face à l'histoire ; submersions et tsunamis sur les littoraux français du Moyen Âge à nos jours*. Saintes, Le Croît Vif.
- Gasselin, P., Lardon, S., Cerdan, C., Loudiyi, S., Sautier, D., and Van der Ploeg, J. D. (2021). *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires*. Versailles, Quae.

- Genovese, E. and Przulski, V. (2013). Storm surge disaster risk management : the xynthia case study in france. *Journal of Risk Research*, 16(7) :825–841.
- Georgescu-Roegen, N. (1971). *The Entropy Law and the Economic Process*. Harvard University Press.
- Gernigon, J., Desmots, D., and Lemesle, J.-C. (2014). Découverte de trois espèces de macrophytes aquatiques d'intérêt patrimonial sur l'île de ré. état des connaissances et perspectives. Technical report.
- Gilardeau, J.-M. (2008). La gestion des zones humides par les associations syndicales de propriétaires. Technical report.
- Ginelli, L. (2012). Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... enjeux d'une écologisation. *Économie rurale*, (327-328) :38–51.
- Ginsburger, M. (2020). De la norme à la pratique écocitoyenne : Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté. *Revue française de sociologie*, (1) :43–78.
- Gislain, J.-J. (2002). Causalité institutionnelle : la futurité chez jr commons. *Économie et institutions*, (1) :47–66.
- Godard, O. (1989). Jeux de natures : quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de leur légitimité. In Mathieu, N. and Jollivet, M., editors, *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, pages 303–342. Paris, L'Harmattan.
- Godard, O. (1990). Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. *Revue économique*, 41(2) :215–241.
- Godard, O. (1993a). Du développement durable au principe de précaution. *Réalités industrielles, une série des Annales des Mines*, pages 19–21.
- Godard, O. (1993b). Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés. In *Environnement et Économie*, pages 145–174. Paris, INSEE-Méthodes.
- Godard, O. (1994). Développement soutenable et processus de justification des choix en univers controversé. In *Modèles de développement soutenable. Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité ?*, pages 115–125, Paris, 16-18 mars. Communication au colloque.
- Godard, O. (1997). L'ambivalence de la précaution et la transformation des rapports entre science et décision. In Godard, O., editor, *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, pages 37–83. Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme et INRA.
- Godard, O. (2004a). Autour des conflits à dimension environnementale : Evaluation économique et coordination dans un monde complexe. *Cahiers d'économie politique*, (2) :127–153.
- Godard, O. (2004b). De la pluralité des ordres—les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification. *Géographie, économie, société*, 6(3) :303–330.
- Godard, O. (2004c). La pensée économique face à la question de l'environnement. *Cahier du Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique/CNRS*, (2004-025) :27.
- Godard, O. (2005a). Les conditions d'une gestion économique de la biodiversité : un parallèle avec le changement climatique. *Cahier du Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique/CNRS*, (2005-018).
- Godard, O. (2005b). Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique. *Cahiers d'épistémologie*, 2005-09(332).

- Godard, O. (2010). Dossier «adaptation aux changements climatiques»—cette ambiguë adaptation au changement climatique. *Natures Sciences Sociétés*, 18(3) :287–297.
- Godard, O. (2015). *Environnement et développement durable. Une approche méta-économique*. De Boeck Supérieur.
- Godard, O., Hubert, B., and Humbert, G. (1992). Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et catégories d’analyse. In Jollivet, M., editor, *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, pages 321–335. Paris, CNRS Editions.
- Godard, O. and Salles, J.-M. (1991). Entre nature et société : Les jeux de l’irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l’environnement. In Boyer, R., Chavance, B., and Godard, O., editors, *Les figures de l’irréversibilité en économie*, pages 233–272. Paris, Editions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Goeldner-Gianella, L. (2007). Dépoldériser en europe occidentale. *Annales de géographie*, (4) :339–360.
- Goeldner-Gianella, L. (2010). Changement climatique et dépoldérisation : le rôle des acteurs et le poids des représentations sociales sur les côtes d’europe atlantique. *Quaderni*, 71(1) :41–60.
- Goeldner-Gianella, L. (2017). Les représentations sociales des zones humides : quel lien avec l’action ? analyse historique et cas de la dépoldérisation. *Sciences Eaux & Territoires*, (3) :10–15.
- Goeldner-Gianella, L. and Verger, F. (2009). Du «polder» à la «dépoldérisation» ? *Espace géographique*, 38(4) :376–377.
- Goldstein, J. E., Neimark, B., Garvey, B., and Phelps, J. (2023). Unlocking “lock-in” and path dependency : A review across disciplines and socio-environmental contexts. *World Development*, 161 :106116.
- Gomez, P.-Y. (1994). *Qualité et théorie des conventions*. Paris, Economica.
- Gómez-Baggethun, E., De Groot, R., Lomas, P. L., and Montes, C. (2010). The history of ecosystem services in economic theory and practice : From early notions to markets and payment schemes. *Ecological economics*, 69(6) :1209–1218.
- Goodman, D. (2003). The quality ‘turn’ and alternative food practices : reflections and agenda. *Journal of Rural Studies*, 19(1) :1–7.
- Gouletquer, P. and Heral, M. (1997). Marine molluscan production trends in france : from fisheries to aquaculture. In MacKenzie, C. L. J., Burrell, V. G. J., Rosenfield, A., and Hobart, W. L., editors, *The history, present conditions, and future of the molluscan fisheries of North and Central America and Europe : Volume 3, Europe*, pages 137–164. NOAA Technical Report NMFS 129, Seattle, WA.
- Gramond, D. (2013). Requalifier les zones humides continentales : Logiques et paradoxes. *Géocarrefour*, 88(4) :247–256.
- Granovetter, M. (1985). Economic action and social structure : The problem of embeddedness. *American journal of sociology*, 91(3) :481–510.
- Granovetter, M. (2000). *Le marché autrement : les réseaux dans l’économie*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Granovetter, M. S. (1973). The strength of weak ties. *American journal of sociology*, 78(6) :1360–1380.
- Greene, J. C. (2007). *Mixed Methods in Social Inquiry*. Jossey-Bass.

- Grefte, X. (2003). *La valorisation économique du patrimoine*. Paris, La Documentation Française.
- Grossetti, M. (2015). Note sur la notion d'encastrement. *SociologieS*.
- Grouiez, P., Debref, R., Vivien, F.-D., and Befort, N. (2023). The complex relationships between non-food agriculture and the sustainable bioeconomy : The french case. *Ecological Economics*, 214 :107974.
- Guba, E. G. (1990). *The Paradigm Dialog*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- Halkier, B. (2001). Risk and food : environmental concerns and consumer practices. *International journal of food science & technology*, 36(8) :801–812.
- Hall, B. and Howard, K. (2008). A synergistic approach : Conducting mixed methods research with typological and systemic design considerations. *Journal of mixed methods research*, 2(3) :248–269.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162(3859) :1243–1248.
- Harman, G. H. (1965). The inference to the best explanation. *The philosophical review*, 74(1) :88–95.
- Harribey, J.-M. (2020). Sur fond de crise socio-écologique du capitalisme, la théorie de la valeur revisitée. *Revue française de socio-économie*, (1) :101–120.
- Harrison, R. (2015). Beyond “natural” and “cultural” heritage : Toward an ontological politics of heritage in the age of anthropocene. *Heritage & society*, 8(1) :24–42.
- Hédoin, C. (2014). *L'institutionnalisme historique et la relation entre théorie et histoire en économie*. Classiques Garnier.
- Heinich, N. (2014). *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*. Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Herbert, V., Maillefert, M., Petit, O., and Zuindeau, B. (2009). Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à wissant (côte d'opale). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 9(3).
- Hermans, F., Stuver, M., Beers, P., and Kok, K. (2013). The distribution of roles and functions for upscaling and outscaling innovations in agricultural innovation systems. *Agricultural systems*, 115 :117–128.
- Higginson, S., McKenna, E., Hargreaves, T., Chilvers, J., and Thomson, M. (2015). Diagramming social practice theory : An interdisciplinary experiment exploring practices as networks. *Indoor and Built Environment*, 24(7) :950–969.
- Hilbert, M. (2022a). La perception sociale de l'adaptation des espaces littoraux aux effets du changement climatique : le projet adapto par le conservatoire du littoral. *Sciences Eaux & Territoires*, (41) :15–19.
- Hilbert, M. (2022b). *Rapport d'enquête de perception sociale sur le site adapto du marais de Brouage*. Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.
- Hirschman, A. O. (1970). *Exit, Voice, and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*. Harvard University Press.
- Hochedez, C. and Leroux, B. (2018). « après xynthia... je ne suis pas inquiet, moi, la mer, ça ne me fait pas [peur]... ». du déni à l'adaptation. les viticulteurs de l'île de ré face aux changements environnementaux. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 9(2).

- Hotelling, H. (1931). The economics of exhaustible resources. *Journal of political Economy*, 39(2) :137–175.
- Hotelling, H. (1949). *Letter to the National Park Service : An Economic Study of the Monetary Evaluation of Recreation in the National Parks*. Washington, DC : U.S. Department of the Interior, National Park Service/Recreational Planning Division.
- Hourcade, R. and Van Neste, S. L. (2019). Où mènent les transitions ? action publique et engagements face à la crise climatique. *Lien social et Politiques*, (82) :4–26.
- Iglesias, A., Quiroga, S., Moneo, M., and Garrote, L. (2012). From climate change impacts to the development of adaptation strategies : challenges for agriculture in europe. *Climatic Change*, 112 :143–168.
- Isaac, M. E. (2012). Agricultural information exchange and organizational ties : The effect of network topology on managing agrobiodiversity. *Agricultural systems*, 109 :9–15.
- Islam, M. S. and Kieu, E. (2021). Sociological perspectives on climate change and society : A review. *Climate*, 9(1) :7.
- Jessop, B. (2023). Qu'est-ce qui vient après le fordisme ? sur la périodisation et la régulation du capitalisme. *Variations. Revue internationale de théorie critique*, (26).
- Jedy, H.-P. (1990). *Patrimoines en folie*. Ministère de la Culture et de la Communication. Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Johnson, R. B. and Onwuegbuzie, A. J. (2004). Mixed methods research : A research paradigm whose time has come. *Educational researcher*, 33(7) :14–26.
- Jollivet, M. (2007). La grande transformation de l'agriculture française sous l'œil du sociologue. *Économie rurale*, 300(4) :26–29.
- Joveniaux, A. (2017). Le conservatoire du littoral, quarante ans après : quel bilan et quelles perspectives ? *Hérodote*, (2) :91–112.
- Junk, W. J., An, S., Finlayson, C., Gopal, B., Květ, J., Mitchell, S. A., Mitsch, W. J., and Robarts, R. D. (2013). Current state of knowledge regarding the world's wetlands and their future under global climate change : a synthesis. *Aquatic sciences*, 75 :151–167.
- Kalaora, B. (1995). Les cités du littoral : le littoral dans tous ses états. *Ethnologie française*, 25(1) :76–88.
- Kalaora, B. (1998). *Au-delà de la nature, l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*. Paris, L'Harmattan.
- Kalaora, B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, 37(2) :591–597.
- Kalaora, B. (2010). Les zones humides et le conservatoire du littoral : perceptions et cadre d'expérience. *Espace géographique*, 39(4) :361–374.
- Kania, G. (2012). Document d'objectifs natura 2000 des sites zps fr 5410028 « marais de brouage-oléron » et zsc fr 5400431 « marais de brouage (et marais nord d'oléron) ». Technical report, Communauté de Communes du Bassin de Marennes.
- Karsenty, A. (2013). De la nature des «paiements pour services environnementaux». *Revue du MAUSS*, (2) :261–270.
- Kirat, T. and Bazzoli, L. (2003). A propos du réalisme en économie des institutions et ses implications sur l'analyse des fondements juridiques des transactions économiques : Commons versus williamson. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, 56(3) :171–209.

- Kirat, T. and Torre, A. (2007). Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale. *Géographie Économie Société*, 9(2) :215–240.
- Klerkx, L. and Leeuwis, C. (2009). Establishment and embedding of innovation brokers at different innovation system levels : Insights from the dutch agricultural sector. *Technological forecasting and social change*, 76(6) :849–860.
- Knight, F. H. (1921). *Risk, Uncertainty and Profit*. Boston, MA, Houghton Mifflin.
- Krackhardt, D. and Stern, R. N. (1988). Informal networks and organizational crises : An experimental simulation. *Social Psychology Quarterly*, 51(2) :123–140.
- Kuentz, V., Lyser, S., Candau, J., and Deuffic, P. (2015). Clustofvar-based approach for unsupervised learning : Reading of synthetic variables with sociological data. *Electronic Journal of Applied Statistical Analysis*, 8(2) :170–197.
- Kuentz-Simonet, V., Labenne, A., and Rambonilaza, T. (2017). Using clustofvar to construct quality of life indicators for vulnerability assessment municipality trajectories in southwest france from 1999 to 2009. *Social Indicators Research*, 131 :973–997.
- Kuentz-Simonet, V., Lyser, S., Candau, J., Deuffic, P., Chavent, M., and Saracco, J. (2013). Une approche par classification de variables pour la typologie d'observations : le cas d'une enquête agriculture et environnement. *Journal de la Société Française de Statistique*, 154(2) :37–63.
- Kuentz-Simonet, V., Rambonilaza, T., and Lyser, S. (2023). Assessing the multidimensional structuring of quality of life. evidence from a french city. *Cities*, 140 :104427.
- Kuhfuss, L. (2013). *Contrats agro-environnementaux : évaluation et dispositifs innovants en France*. PhD thesis, Université Montpellier 1.
- Kurukulasuriya, P. and Rosenthal, S. (2013). Climate change and agriculture : A review of impacts and adaptations. *Climate Change Series Paper*, (91).
- Labrousse, A. (2006). Éléments pour un institutionnalisme méthodologique : autonomie, variation d'échelle, réflexivité et abduction. *Économie et institutions*, (8) :5–53.
- Labrousse, A., Vercueil, J., Chanteau, J.-P., Grouiez, P., Lamarche, T., Michel, S., and Nieddu, M. (2017). Ce qu'une théorie économique historicisée veut dire. retour sur les méthodes de trois générations d'institutionnalisme. *Revue de philosophie économique*, 18(2) :153–184.
- Lafaye, C. and Thévenot, L. (1993). Une justification écologique ? conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, 34(4) :495–524.
- Lagadeuc, Y. and Chenorkian, R. (2009). Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle. *Natures Sciences Sociétés*, 17(2) :194–196.
- Lamarche, T. (2023). Approche méso de la théorie de la régulation. In Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., and Lamarche, T., editors, *Théorie de la Régulation, un nouvel état des savoirs*, pages 57–64. Dunod.
- Lamarche, T., Grouiez, P., Nieddu, M., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., Michel, S., and Vercueil, J. (2021). Saisir les processus méso : une approche régulationniste. *Économie appliquée*, (1) :13–49.
- Lambert, E., Desmots, D., Le Bail, J., Mouronval, J.-B., and Felzines, J.-C. (2013). Tolypella salina r. cor. on the french atlantic coast : biology and ecology. *Acta botanica gallica*, 160(2) :107–119.
- Lamine, C. and Cambien, L. (2011). Les transitions vers l'agriculture biologique : une approche à l'échelle d'un système agri-alimentaire territorial. Avignon. Colloque INRA, Écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles.

- Landré, A. (2023). Les cadrages de l'agriculture au conservatoire du littoral. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 23(1) :1–30.
- Larrère, C. and Larrère, R. (1997). *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier.
- Latour, B. (1995). Moderniser ou écologiser. à la recherche de la septième cité. *Écologie & politique : sciences, culture, société*, (13) :5–27.
- Laurent, É. (2015). La social-écologie : une perspective théorique et empirique. *Revue française des affaires sociales*, (1) :125–143.
- Lazega, E. (2015). *Réseaux sociaux et structures relationnelles*. Que sais-je? Paris, Presses Universitaires de France.
- Le Treut, H. (2013). *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*. Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Le Treut, H. (2018). *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*. Editions Région Nouvelle-Aquitaine.
- Le Visage, S. (2023). Au nom de l'urgence et de l'expertise technique, (dé) limiter le politique. reconstruction des routes et berges dans la vallée de la roya post-tempête alex. *Annales de géographie*, 6(754) :55–83.
- Legrand, H. (2019). Les sauniers de l'île de ré. reflet de la production salicole dans les marais salants. Master's thesis, Université Caen Normandie.
- Lelay, S. (2020). *Petit dictionnaire du patrimoine de l'île de Ré*. La Geste.
- Lemaire, T. (1995). Les marais de brouage du sel à l'herbe et aux céréales. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 26(26) :13–17.
- Lemarié-Boutry, M. and Cazals, C. (2014). Patrimoines et terres de vins. application à la viticulture bordelaise. *Économie Appliquée*, 67(4) :71–100.
- Lemesle, J.-C. (2022). Plan de gestion 2022-2031 de la réserve naturelle nationale de lilléau des niges. Technical report, LPO France.
- Levrel, H. and Martinet, V. (2021). Ecological economists : the good, the bad, and the ugly? *Ecological economics*, 179 :106694.
- Levrel, H. and Missemmer, A. (2020a). Comment penser la transition écologique de l'économie? les apports des théories co-évolutionniste, de la régulation et de la décroissance. *Regards croisés sur l'économie*, 1(26) :68–76.
- Levrel, H. and Missemmer, A. (2020b). L'émergence d'un « monde écologique ». In Chiapello, E., Missemmer, A., and Pottier, A., editors, *Faire l'économie de l'environnement*, pages 197–211. Paris, Presses des Mines.
- Levrel, H. and Missemmer, A. (2023). *L'économie face à la nature. De la prédation à la coévolution*. Paris, Les Petits Matins.
- Levy, M. A. and Lubell, M. N. (2018). Innovation, cooperation, and the structure of three regional sustainable agriculture networks in california. *Regional environmental change*, 18 :1235–1246.
- Lewis, D. (1969). *Convention : A Philosophical Study*. Harvard University Press.
- Lieberman, E. S. (2005). Nested analysis as a mixed-method strategy for comparative research. *American political science review*, 99(3) :435–452.

- Lévêque, C. and Van der Leeuw, S. (2003). *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*. Paris, Elsevier.
- Mabsout, R. (2015). Abduction and economics : the contributions of charles peirce and herbert simon. *Journal of Economic Methodology*, 22(4) :491–516.
- Maillefert, M. and Merlin-Brogniart, C. (2016). Les modes de perception de la biodiversité par les acteurs et la régulation des usages de l'environnement. une lecture par les représentations. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 7(1).
- Maillefert, M. and Zuindeau, B. (2010). Approches analytiques des mécanismes d'action collective appliquées aux risques environnementaux. In Petit, O. and Herbert, V., editors, *Risque environnemental et action collective. Application aux risques industriels et d'érosion côtière dans le Pas-de-Calais*. Lavoisier.
- Malhi, G. S., Kaur, M., and Kaushik, P. (2021). Impact of climate change on agriculture and its mitigation strategies : A review. *Sustainability*, 13(3) :1318.
- Malm, A. and Hornborg, A. (2014). The geology of mankind ? a critique of the anthropocene narrative. *The anthropocene review*, 1(1) :62–69.
- Manneville, O. (1999). *Le monde des tourbières et des marais*. Delachaux et Niestlé.
- Maréchal, K. and Holzemer, L. (2015). Getting a (sustainable) grip on energy consumption : The importance of household dynamics and 'habitual practices'. *Energy research & social science*, 10 :228–239.
- Maris, V., Devictor, V., Doussan, I., and Béchet, A. (2016). Les valeurs en question. In Roche, P., Geijzendorffer, I., Levrel, H., and Maris, V., editors, *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques. Perspectives interdisciplinaires*, pages 21–38. Versailles, Quae.
- Martinez-Alier, J. (2002). *The Environmentalism of the Poor. A Study of Ecological Conflicts and Valuation*. Edward Elgar Publishing.
- Martinez-Alier, J., Munda, G., and O'Neill, J. (1998). Weak comparability of values as a foundation for ecological economics. *Ecological economics*, 26(3) :277–286.
- Martinez-Alier, J. and Muradian, R. (2015). *Handbook of Ecological Economics*. Edward Elgar Publishing.
- Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pirani, S., Connors, C., Péan, S., Berger, N., Caud, Y., Chen, L., Goldfarb, M., and Scheel Monteiro, P. M. (2021). Ipcc, 2021 : Summary for policymakers. in : Climate change 2021 : The physical science basis. contribution of working group i to the sixth assessment report of the intergovernmental panel on climate change.
- McLeod, E., Chmura, G. L., Bouillon, S., Salm, R., Björk, M., Duarte, C. M., Lovelock, C. E., Schlesinger, W. H., and Silliman, B. R. (2011). A blueprint for blue carbon : toward an improved understanding of the role of vegetated coastal habitats in sequestering co2. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 9(10) :552–560.
- McPherson, M., Smith-Lovin, L., and Cook, J. M. (2001). Birds of a feather : Homophily in social networks. *Annual review of sociology*, 27(1) :415–444.
- MEDDE (2012). Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. vers la relocalisation des activités et des biens. Technical report, Paris, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.
- Meinard, Y. (2023). De la faculté de juger les zones humides. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 14(2).

- Ménard, C. (2003). L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats. *Cahiers d'économie politique*, 44(1) :103–118.
- Méral, P. (2012). Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes. *Natures Sciences Sociétés*, 20(1) :3–15.
- Mermet, L. (1992). *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* Paris, L'Harmattan.
- Micoud, A. (1991). *Des Hauts Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*. Editions du CNRS.
- Mille, S. (1997). Une reconquête de la saliculture rétaise ? évolution de l'emprise spatiale et des perceptions du milieu salicole de l'île de ré (france). *Cahiers Nantais*, 47(1) :33–39.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005). *Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis*. Island Press.
- Mineo-Kleiner, L., Perherin, C., Meur-Ferec, C., and Noûs, C. (2021). La difficile territorialisation des stratégies nationales de gestion des risques côtiers en france. *Annales de géographie*, 738(2) :50–76.
- Mitchell, A. (2018). A review of mixed methods, pragmatism and abduction techniques. *The Electronic Journal of Business Research Methods*, 16(3) :103–116.
- Mitsch, W. J. and Gosselink, J. G. (2007). *Wetlands*. John Wiley & Sons.
- Mont, O., Lehner, M., and Dalhammar, C. (2022). Sustainable consumption through policy intervention—a review of research themes. *Frontiers in Sustainability*, 3 :921477.
- Moore, J. W. (2016). *Anthropocene or Capitalocene ? : Nature, History, and the Crisis of Capitalism*. PM Press.
- Mordacq, D. (2023). Histoire et sel. In Abis, S. and Marie, A., editors, *Le Déméter. Agriculture et alimentation : la durabilité à l'épreuve des faits*, pages 337–342. IRIS Editions.
- Morel, A. (1993). Identité et patrimoine. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (42-2) :65–75.
- Morera, R. (2011). *L'assèchement des marais : en France au XVIIe siècle*. Presses universitaires de Rennes.
- Moscoso, J. N. (2013). Et si l'on osait une épistémologie de la découverte ? la démarche abductive au service de l'analyse du travail enseignant. *Penser l'éducation*, (33) :57–80.
- Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin.
- Myers, J. P. and Reichert, J. S. (1997). Perspective in nature's services. In Daily, G. C., editor, *Nature's Services. Societal Dependence on Natural Ecosystems*, pages XVII–XX. Washington (DC), Island Press.
- Nellemann, C. and Corcoran, E. (2009). *Blue Carbon : a Rapid Response Assessment*. Arendal, Norway, United Nations Environment Programme/Earthprint.
- Nelson, R. R. (1982). *An Evolutionary Theory of Economic Change*. Harvard University Press.
- Newman, L. and Dale, A. (2007). Homophily and agency : creating effective sustainable development networks. *Environment, development and sustainability*, 9 :79–90.

- Nicholls, R. J., Hanson, S. E., Lowe, J. A., Warrick, R. A., Lu, X., and Long, A. J. (2014). Sea-level scenarios for evaluating coastal impacts. *Wiley Interdisciplinary Reviews : Climate Change*, 5(1) :129–150.
- Nieddu, M. (2006). *Réévaluer la notion de patrimoine ?* Habilitation à diriger des recherches, Université de Reims, Champagne-Ardennes.
- Nieddu, M., Garnier, E., and Bliard, C. (2010). L'émergence d'une chimie doublement verte. *Revue d'économie industrielle*, (132) :53–84.
- Nieddu, M., Garnier, E., and Bliard, C. (2014). Patrimoines productifs collectifs versus exploration/exploitation : le cas de la bioraffinerie. *Revue économique*, (6) :957–987.
- Nieddu, M. and Vivien, F.-D. (2014). Quels apports de l'approche patrimoniale pour l'analyse des transitions vers un développement soutenable ? l'exemple de la «chimie doublement verte». *Économie appliquée*, 67(4) :45–69.
- Norgaard, R. (1992). Coevolution of economy, society and environment. In Ekins, P. and Max-Neef, M., editors, *Real-Life Economics : Understanding Wealth Creation*, pages 76–88. London, Routledge.
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
- Ochs, A. (2020). Des utopies aux comportements de consommation : le green gap. In Badot, O. and Philippe, M., editors, *Utopies et consommation*. EMS Editions.
- Ollagnon, H. (1979). Pour une gestion patrimoniale des eaux souterraines : l'expérience de la nappe phréatique d'alsace. *Bulletin interministériel pour la rationalisation des choix budgétaires*, (36) :33–73.
- Ollagnon, H. (1984). Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels. *Aménagement et nature*, 74(1–4).
- Ollagnon, H. (1989). Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel. In Mathieu, N. and Jollivet, M., editors, *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, pages 258–268. Paris, L'Harmattan.
- Ollagnon, H. (2000). La prise en charge du patrimoine naturel par la collectivité locale. In *2ème Symposium international du réseau écologique panéuropéen*, pages 53–64. Le partenariat des collectivités locales et régionales pour la conservation de la diversité biologique et paysagère, Rochefort, Belgique.
- Omer, J. and Ferru, M. (2023). Innovations sociales et transitions : quels freins pour quelle (s) proximité (s) ? *Innovations*, 71(2) :217–251.
- Opschoor, H. and Van der Straaten, J. (1993). Sustainable development : an institutional approach. *Ecological economics*, 7(3) :203–222.
- Orléan, A. (1994). Vers un modèle général de la coordination économique par les conventions. In Orléan, A., editor, *Analyse économique des conventions*, pages 9–40. Paris, Presses Universitaires de France.
- Orléan, A. (2002). Le tournant cognitif en économie. *Revue d'économie politique*, 112(5) :717–738.
- Orléan, A. (2004). L'économie des conventions : définitions et résultats. In Orléan, A., editor, *Analyse économique des conventions*, pages 9–48. Paris, Presses Universitaires de France.
- ORNEC (2018). Les événements météorologiques extrêmes dans un contexte de changement climatique. rapport au premier ministre et au parlement. Technical report, La Documentation Française.

- Ost, F. (1995). *La nature hors-la-loi. L'écologie à l'épreuve du droit*. Paris, La Découverte.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (1994). *Rules, Games, and Common-Pool Resources*. Michigan University Press.
- Oudot, J. and de l'Estoile, É. (2020). La transition écologique, de rob hopkins au ministère. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1) :14–19.
- Paavola, J. (2002). Rethinking the choice and performance of environmental policies. In Bromley, D. W. and Paavola, J., editors, *Economics, Ethics, and Environmental Policy : Contested Choices*, pages 87–102. Blackwell, Malden, MA.
- Paavola, J. (2007). Institutions and environmental governance : A reconceptualization. *Ecological economics*, 63(1) :93–103.
- Pachauri, R. K., Allen, M. R., Barros, V. R., Broome, J., Cramer, W., Christ, R., Church, J. A., Clarke, L., Dahe, Q., Dasgupta, P., et al. (2014). *Climate change 2014 : synthesis report. Contribution of Working Groups I, II and III to the fifth assessment report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Ippc.
- Pachoud, C. (2024). Conciliation or a confrontation of agricultural visions ? a characterisation of the networks and key actors for sustainable agrifood transformations in the bauges. *Agricultural Systems*, 218 :103980.
- Pachoud, C., Delay, E., Da Re, R., Ramanzin, M., and Sturaro, E. (2020). A relational approach to studying collective action in dairy cooperatives producing mountain cheeses in the alps : the case of the primiero cooperative in the eastern italians alps. *Sustainability*, 12(11) :4596.
- Passet, R. (1979). *L'économie et le vivant*. Paris, Payot.
- Paticat, F. (2007). *Flux et usages de l'eau de mer dans les marais salés endigués Charentais : Cas du marais salé endigué de l'île de Ré*. PhD thesis, Université de Nantes.
- Peirce, C. S. (1879). La logique de la science : Comment rendre nos idées claires. *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 7 :39–57.
- Peirce, C. S. (1974). *Collected Papers of Charles Sanders Peirce*, volume 1. Harvard University Press.
- Pelet, J. and Rieu, G. (2023). Les solutions fondées sur la nature dans les territoires littoraux : une adaptation au changement climatique sans transformation ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 14(2).
- Péret, J. and Sauzeau, T. (2014). *Xynthia ou la mémoire réveillée. Des villages charentais et vendéens face à l'océan (XVIIe-XXIe siècle)*. Deux-Sèvres, La Crèche, Geste Éditions.
- Petit, O. (2002). *De la coordination des actions individuelles aux formes de l'action collective : une exploration des modes de gouvernance des eaux souterraines*. PhD thesis, Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines.
- Petit, O. (2018). L'émergence d'une socioéconomie écologique. lecture croisée de trois ouvrages récents. *Natures, Sciences, Sociétés*, 26(4) :463–472.
- Petit, O., Méral, P., Calvo-Mendieta, I., and Melin, H. (2023a). Dynamiques de transformation socio-écologique des territoires : quelle contribution de la socio-économie écologique ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 14(1).
- Petit, O. and Romagny, B. (2009). La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? *Mondes en développement*, (1) :29–54.

- Petit, P. (1999). Structural forms and growth regimes of the post-fordist era. *Review of Social Economy*, 57(2) :220–243.
- Petit, S., Vergote, M.-H., Young, J., and Henrion, G. (2023b). Éleveur face au changement climatique, un travail qui devient précaire. *Carnets de géographes*, (17).
- Pfister, B. (2001). Les économies de la grandeur : Un renouveau dans l'analyse organisationnelle ? *Cahiers du CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales)*, (0106) :19.
- Picon, B. (2003). Problématique environnementale et représentations de la nature. pour une construction de l'environnement comme objet scientifique. In Lévêque, C. and Van der Leeuw, S., editors, *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, pages 76–85. Paris, Elsevier.
- Pigou, A. (1920). *The Economics of Welfare*. Routledge.
- Planton, S. (2002). Le changement climatique et la probabilité des tempêtes sur l'atlantique nord. *Annales des Mines*, pages 15–19.
- Plociniczak, S. (2007). Au-delà d'une certaine lecture standard de la grande transformation. *Revue du MAUSS*, (29) :207–224.
- Plumecocq, G., Debril, T., Duru, M., Magrini, M.-B., Sarthou, J. P., and Therond, O. (2018). The plurality of values in sustainable agriculture models. *Ecology and Society*, 23(1).
- Point, P. (2010). Quelle méthodologie pour la confrontation des valeurs de conversion ou de conservation des zones humides ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (5) :855–876.
- Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation : The Political and Economic Origins of Our Time*. Farrar & Rinehart.
- Polge, E. and Pagès, H. (2022). Relational drivers of the agroecological transition : An analysis of farmer trajectories in the limagne plain, france. *Agricultural Systems*, 200 :103430.
- Postel, N. (1998). L'économie des conventions. une approche instrumentale de la rationalité individuelle ? *Revue économique*, 49(6) :1473–1495.
- Postel, N. and Sobel, R. (2006). Quelle théorie hétérodoxe de l'acteur économique ? In Eymard-Duvernay, F., editor, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, volume 1, pages 131–150. Paris, La Découverte.
- Pouch, T. (2024). La crise agricole par-delà les frontières. *Paysans & société*, 406(4) :12–19.
- Prell, C. (2011). *Social Network Analysis : History, Theory and Methodology*. SAGE Publications.
- Prevost, B., Rivaud, A., and Michelot, A. (2016). Économie politique des services écosystémiques : de l'analyse économique aux évolutions juridiques. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, (19).
- Prigent, L. (2011). Le patrimoine mondial est-il un mirage économique ? les enjeux contrastés du développement touristique. *Téoros*, 30(2) :6–16.
- Pullinger, M., Browne, A., Anderson, B., and Medd, W. (2013). Patterns of water : The water related practices of households in southern england, and their influence on water consumption and demand management. Technical report, University of Lancaster.
- Ramat, E. (2018). Étude de l'identité patrimoniale des marais salés du fier d'ars, ile de ré. Master's thesis, Université de La Rochelle.

- Reberrioux, A., Biencourt, O., and Gabriel, P. (2001). La dynamique des conventions, entre consensus et conflit. In Batifoulier, P., editor, *Théories des conventions*, pages 253–277. Paris, Economica.
- Reckwitz, A. (2002). Toward a theory of social practices : A development in culturalist theorizing. *European journal of social theory*, 5(2) :243–263.
- Renard, M. (2016). Enjeux fonciers de la relocalisation des activités et des biens menacés par des risques littoraux. *Sciences Eaux & Territoires*, (19) :50–55.
- Ricoeur, P. (1991). Pour une éthique du compromis (entretien avec paul ricoeur). *Alternatives non violentes*, 80 :2–7.
- Rivaud, A. (2008). Nouvelle gouvernance agricole et trajectoires productives : vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. *Économies et sociétés*, (42) :1461–1486.
- Rivaud, A. (2010). *Coordination autour d'une ressource commune et logiques d'acteurs Une analyse au travers des usages agricoles et ostréicoles de l'eau dans le bassin versant de la Charente*. PhD thesis, Université de Poitiers.
- Rivaud, A. and Cazals, C. (2012). Pour une vision élargie des performances de la filière ostréicole à partir d'une approche en termes de patrimoine. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 3(1).
- Rivaud, A. and Mathé, J. (2011). Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (323) :21–35.
- Rivaud, A. and Prévost, B. (2018). L'intendance du territoire : une alternative à la gouvernance néolibérale pour la conservation de la biodiversité dans les espaces naturels ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 9(3).
- Roche, P., Geijzendorffer, I., Levrel, H., and Maris, V. (2016). *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques. Perspectives interdisciplinaires*. Versailles, Quae.
- Ronsin, G. (2021). Protéger des espaces naturels : constat d'une efficacité limitée et propositions pour changer de paradigme. *Natures Sciences Sociétés*, 29(3) :334–340.
- Røpke, I. (2005). Trends in the development of ecological economics from the late 1980s to the early 2000s. *Ecological economics*, 55(2) :262–290.
- Røpke, I. (2009). Theories of practice—new inspiration for ecological economic studies on consumption. *Ecological economics*, 68(10) :2490–2497.
- Rouhaud, E. and Vanderlinden, J.-P. (2022). 10 years and going strong? coastal flood risk management in the wake of a major coastal event (the 2010 xynthia storm, charente maritime, france). *Climate Risk Management*, 35 :100413.
- Rouveyrol, P. and Leroy, M. (2021). Quelle efficacité écologique de la politique natura 2000 sur le domaine terrestre en france ? *Sciences Eaux & Territoires*, (Articles hors-série 2021) :1–7.
- Sajaloli, B. (1996). Les zones humides : une nouvelle vitrine pour l'environnement (wetlands : a new showcase for environment). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 73(2) :132–144.
- Salais, R. (1991). Flexibilité et conventions du travail : une approche. *Economie appliquée*, 44(2) :5–32.
- Salais, R. (1994). Incertitude et interactions de travail : des produits aux conventions. In Orléan, A., editor, *Analyse économique des convention*, pages 371–403. Paris, Presses Universitaires de France.

- Salais, R. (2008). Conventions de travail, mondes de production et institutions : un parcours de recherche. *L'Homme et la société*, (4) :151–174.
- Salais, R. and Storper, M. (1993). *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Salles, J.-M. (2010). Dossier «le réveil du dodo iii»-évaluer la biodiversité et les services écosystémiques : pourquoi, comment et avec quels résultats? *Natures Sciences Sociétés*, 18(4) :414–423.
- Sarrazin, J.-L. (2012). "vimers de mer" et sociétés littorales entre loire et gironde (xive-xvie siècle). *Norois. Environnement, aménagement, société*, 222(1) :91–102.
- Sauzeau, T. (2009). Les marais saintonguais : genèse et mutations d'un paysage littoral (xe-xxe siècles). In *Marais poitevin et terres marines d'entre Loire et Gironde. Paysage et patrimoine.*, Journées d'études de l'équipe CPER "Patrimoine et paysages du Centre-Ouest atlantique", page 104, Coulon, Parc Interrégional du Marais Poitevin.
- Sauzeau, T., Laugraud, J., and Plessis, H. (2016). Risque de submersion et gestion participative. *La Houille Blanche*, (2) :5–11.
- Schaeffer, Y., Kuentz-Simonet, V., and Rambonilaza, T. (2023). Approche par clustering de variables de la qualité de vie à l'échelle des territoires—la méthode clustofvar. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (1) :137–166.
- Schatzki, T. R. (1996). *Social practices : A Wittgensteinian approach to human activity and the social*. Cambridge University Press.
- Schatzki, T. R. (2002). *The site of the social : A philosophical account of the constitution of social life and change*. Penn State University Press.
- Schatzki, T. R., Knorr-Cetina, K., and Von Savigny, E. (2001). *The Practice Turn in Contemporary Theory*. London, New-York, Routledge.
- Schurmans, M.-N. (2003). *Les solitudes*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Sgard, A. (2011). *Le partage du paysage*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Grenoble.
- Sheeran, P. (2002). Intention—behavior relations : a conceptual and empirical review. *European review of social psychology*, 12(1) :1–36.
- Shepard, C. C., Crain, C. M., and Beck, M. W. (2011). The protective role of coastal marshes : a systematic review and meta-analysis. *PloS one*, 6(11) :e27374.
- Shove, E. (2010). Beyond the abc : Climate change policy and theories of social change. *Environment and planning A*, 42(6) :1273–1285.
- Shove, E. (2012). Habits and their creatures. In Warde, A. and Southerton, D., editors, *The Habits of Consumption*, pages 100–112. Helsinki, Helsinki Collegium for Advanced Studies.
- Shove, E. (2014). Putting practice into policy : reconfiguring questions of consumption and climate change. *Contemporary Social Science*, 9(4) :415–429.
- Shove, E. and Pantzar, M. (2005). Consumers, producers and practices : Understanding the invention and reinvention of nordic walking. *Journal of consumer culture*, 5(1) :43–64.
- Shove, E., Pantzar, M., and Watson, M. (2012). *The Dynamics of Social Practice : Everyday life and how it changes*. SAGE Publications.

- Shove, E., Watson, M., Hand, M., and Ingram, J. (2007). *The Design of Everyday Life*. Oxford, New-York, Berg.
- Simonet, G. (2020). De l'ajustement à la transformation : vers un essor de l'adaptation ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(2).
- Skaalsveen, K., Ingram, J., and Urquhart, J. (2020). The role of farmers' social networks in the implementation of no-till farming practices. *Agricultural Systems*, 181 :102824.
- Small, M. L. (2011). How to conduct a mixed methods study : Recent trends in a rapidly growing literature. *Annual review of sociology*, 37 :57–86.
- Sogreah (2011). Éléments de mémoire sur la tempête xynthia du 27 et 28 février 2010 en charente-maritime. Technical report.
- Spaargaren, G. (2011). Theories of practices : Agency, technology, and culture : Exploring the relevance of practice theories for the governance of sustainable consumption practices in the new world-order. *Global Environmental Change*, 21(3) :813–822.
- Spash, C. L. (2013). The shallow or the deep ecological economics movement ? *Ecological Economics*, 93 :351–362.
- Spash, C. L. (2017). *Routledge Handbook of Ecological Economics*. London, Routledge.
- Spurling, N. J., McMeekin, A., Southerton, D., Shove, E., and Welch, D. (2013). Interventions in practice : Re-framing policy approaches to consumer behaviour. Technical report, Manchester : Sustainable Practices Research Group.
- Swedberg, R. (2006). Quand la sociologie économique rencontre l'économie des conventions. In Eymard-Duvernay, F., editor, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, volume 1, pages 77–92. Paris, La Découverte.
- Tacconi, L. (2012). Redefining payments for environmental services. *Ecological economics*, 73 :29–36.
- Tancoigne, E., Corbellini, J.-P., Deletraz, G., Gayraud, L., Ollinger, S., and Valéro, D. (2020). La transcription automatique : un rêve enfin accessible ? analyse et comparaison d'outils pour les shs. nouvelle méthodologie et résultats. Technical report.
- Tardieu, I. (2024). Évolution et perceptions des paysages dans les marais du fier d'ars, de tasdon et de brouage, depuis le début du xxe siècle (charente-maritime, france). Technical report.
- Tashakkori, A. and Teddlie, C. (2021). *Sage Handbook of Mixed Methods in Social & Behavioral Research*. SAGE Publications.
- Temmerman, S., Meire, P., Bouma, T. J., Herman, P. M., Ysebaert, T., and De Vriend, H. J. (2013). Ecosystem-based coastal defence in the face of global change. *Nature*, 504(7478) :79–83.
- Théret, B. (2000). Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? *La lettre de la régulation*, 35(1-5).
- Thévenot, L. (1989). Équilibre et rationalité dans un univers complexe. *Revue économique*, 40(2) :147–197.
- Thévenot, L. (2005). Pragmatic regimes governing the engagement with the world. In Schatzki, T. R., Knorr-Cetina, K., and Von Savigny, E., editors, *The Practice Turn in Contemporary Theory*, pages 64–82. London, New-York, Routledge.

- Thiéblemont, R., Le Cozannet, G., Rohmer, J., Privat, A., Guidez, R., Negulescu, C., Philippenko, X., Luijendijk, A., Calkoen, F., and Nicholls, R. J. (2024). Sea-level rise induced change in exposure of low-lying coastal land : implications for coastal conservation strategies. *Anthropocene Coasts*, 7(1) :8.
- Thorslund, C. A. and Lassen, J. (2017). Context, orders of worth, and the justification of meat consumption practices. *Sociologia Ruralis*, 57 :836–858.
- Tiercelin, C. (2013). *CS Peirce et le pragmatisme*. Collège de France.
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M., Lefranc, C., Melot, R., Guérin, M., Jeanneaux, P., Paoli, J.-C., Salazar, M., Thinon, P., and Kirat, T. (2006). Conflits et tensions autour des usages de l’espace dans les territoires ruraux et périurbains. le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d’économie régionale et urbaine*, (3) :415–453.
- Torre, A., Melot, R., Bossuet, L., Cadoret, A., Caron, A., Darly, S., Jeanneaux, P., Kirat, T., and Pham, H. V. (2010). Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l’espace ? éléments de méthode et de repérage. *VertigO-la revue électronique en sciences de l’environnement*, 10(1).
- Travichon, S. and Mouillon, P. (2022). Reconnexion durable à la mer : que deviendra la réserve naturelle de moëze-oléron et les marais alentours en 2050 ? *Sciences Eaux & Territoires*, (41) :21–24.
- Truninger, M. (2011). Cooking with bimby in a moment of recruitment : Exploring conventions and practice perspectives. *Journal of Consumer Culture*, 11(1) :37–59.
- Turner, R. K., Paavola, J., Cooper, P., Farber, S., Jessamy, V., and Georgiou, S. (2003). Valuing nature : lessons learned and future research directions. *Ecological economics*, 46(3) :493–510.
- Ughetto, P. (2000). L’entreprise dans l’économie des conventions. *Revue économique*, 51(1) :51–73.
- Uthes, S. and Matzdorf, B. (2013). Studies on agri-environmental measures : a survey of the literature. *Environmental management*, 51(1) :251–266.
- Valette, C. (2019). Lecture critique des projets d’adaptation du littoral au changement climatique. In Corbin, S., Diaw, A., and Juan, S., editors, *Le littoral en tensions, Rigidités, stratégies d’adaptation et préservation écologique*, pages 117–130. Presses universitaires de Caen.
- Van Tilbeurgh, V. (2014). *Négocier la nature, Les dispositifs environnementaux comme situations dialogiques de négociation*. Habilitation à diriger des recherches, Université Rennes 2.
- Vatn, A. (2005). Rationality, institutions and environmental policy. *Ecological economics*, 55(2) :203–217.
- Veblen, T. (1898). Why is economics not an evolutionary science ? *The quarterly journal of economics*, 12(4) :373–397.
- Vecco, M. and Greffe, X. (2007). *Économie du patrimoine monumental*. Paris, Economica.
- Vecco, M., Montagner, E., and Srajar, A. (2020). Genius loci : Between handicrafts, cultural heritage and local development. *European Journal of Cultural Management and Policy*, 10(2) :64–75.
- Verger, F. (2009). *Zones humides du littoral français. Estuaires, deltas, marais et lagunes*. Paris, Belin.
- Veschambre, V. (2007). Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l’espace. *Cafés géographiques*, (1180).

- Vinet, F., Defossez, S., Rey, T., and Boissier, L. (2012). Le processus de production du risque «submersion marine» en zone littorale : l'exemple des territoires «xynthia». *Norois. Environnement, aménagement, société*, 222(1) :11–26.
- Vivien, F.-D. (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Monde en développement*, (1) :1–21.
- Vivien, F.-D. (2005a). Et la nature devint patrimoine. In Barrère, C., Barthélemy, D., Nieddu, M., and Vivien, F.-D., editors, *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine*, pages 45–70. Paris, L'Harmattan.
- Vivien, F.-D. (2005b). Le patrimoine naturel : un ouvroir d'analyses économiques et de politiques potentielles dans le domaine de l'environnement. In Barrère, C., Barthélemy, D., Nieddu, M., and Vivien, F.-D., editors, *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine*, pages 287–309. Paris, L'Harmattan.
- Vivien, F.-D. (2009a). Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique. *Regards croisés sur l'économie*, (2) :075–083.
- Vivien, F.-D. (2009b). Pour une économie patrimoniale des ressources naturelles et de l'environnement. *Monde en développement*, (01) :17–28.
- Vivien, F.-D. (2022). L'économie de la biodiversité et des services écosystémiques entre évaluation monétaire et délibération. In *Raison économique et raison politique : Délibération et construction de l'espace public dans la société de communication*, pages 305–324. ISTE Editions.
- Vivien, F.-D. (2023). Crise environnementale, soutenabilité et transition écologique à l'heure du capitalocène. In Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., and Lamarche, T., editors, *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, pages 273–279. Dunod.
- Warde, A. (2005). Consumption and theories of practice. *Journal of consumer culture*, 5(2) :131–153.
- Wasserman, S. and Faust, K. (1994). *Social network analysis : Methods and applications*. Cambridge University Press.
- WCED (1987). *Our Common Future*. The Brundtland Report, United Nations, World Commission on Environment and Development.
- Wilkinson, J. (1997). A new paradigm for economic analysis ? recent convergences in french social science and an exploration of the convention theory approach with a consideration of its application to the analysis of the agrofood system. *International Journal of Human Resource Management*, 26(3) :335–339.
- Wood, B. A., Blair, H. T., Gray, D. I., Kemp, P. D., Kenyon, P. R., Morris, S. T., and Sewell, A. M. (2014). Agricultural science in the wild : A social network analysis of farmer knowledge exchange. *PloS one*, 9(8) :e105203.
- Zuindeau, B. (2007). Regulation school and environment : Theoretical proposals and avenues of research. *Ecological economics*, 62(2) :281–290.

Table des figures

1.1	L'analyse patrimoniale des compromis au sein de la socio-économie écologique . . .	18
1.2	L'analyse patrimoniale	28
1.3	Grille d'analyse globale de l'émergence et de la dynamique des compromis patri- moniaux	46
1.4	Cadre d'analyse patrimoniale des compromis : les emprunts théoriques	47
1.5	Émergence et dynamique des compromis patrimoniaux "en train de se dire" . . .	55
1.6	Émergence et dynamique des compromis patrimoniaux "en train de se faire" . . .	68
2.1	Typologie des marais du littoral atlantique	73
2.2	Cartes de localisation des marais	73
2.3	Carte d'occupation des sols du marais de Brouage	80
2.4	Carte d'occupation des sols du marais du Fiers d'Ars	82
2.5	Millefeuille institutionnel sur les marais	85
2.6	Premières étapes du processus d'itération théorie-terrain	102
2.7	Démarche méthodologique globale	107
2.8	Analyse des pratiques productives individuelles	110
2.9	Protocole d'enquête	114
3.1	Rappel de la démarche analytique	122
3.2	Patrimoine(s) des marais rétro-littoraux	123
3.3	Représentations graphiques des trois Variables Synthétiques	152
3.4	Figure du marais naturel domestiqué	171
3.5	Figure du marais culturel paysager	171
4.1	Dispositifs institutionnels structurants selon les territoires	181
4.2	Dispositifs institutionnels structurants selon les catégories d'exploitants	181
4.3	Les réseaux de collaboration	196
4.4	Croisement des classes d'individus	214
B1	Éléments du paysage des marais	242
C1	Scénario de submersions à Xynthia +60cm	243
H1	ClustOfVar des 45 variables catégorielles	271
H2	Variables Synthétiques (représentations patrimoniales)	272
H3	Corrélations entre les Variables Synthétiques (représentations patrimoniales) . . .	276
H4	Coordonnées des modalités dans le PCAmix correspondant	277
H5	Dendrogramme issu de la CAH des individus (représentations patrimoniales) . . .	278
I1	ClustOfVar des 28 variables catégorielles	279

J1	Influence des dispositifs les plus structurants (échelles de Likert)	280
K1	Distribution du nombre de citations reçues par territoire	282
L1	ClustOfVar des 27 variables catégorielles	283
L2	Variables Synthétiques (représentations du futur)	288
L3	Coordonnées des modalités dans le PCAmix correspondant	290
L4	Dendrogramme issu de la CAH des individus (visions du futur)	291

Liste des tableaux

1	Moments-clés de la trajectoire des zones humides	3
1.1	Caractéristiques des mondes communs	37
1.2	Déterminants collectifs des pratiques	42
1.3	Décomposition de la relation entre déclaration et comportement dans l'approche comportementaliste	43
1.4	Les différentes représentations des "natures légitimes"	49
1.5	Les modèles productifs du secteur primaire	60
2.1	Dimensions non marchandes des activités productives emblématiques	78
2.2	Caractéristiques des stratégies méthodologiques	105
2.3	Proportion des catégories d'acteurs au sein des COPIL et des noyaux de départ .	114
2.4	Représentativité des usages	115
3.1	Partition des 45 variables en six Variables Synthétiques	125
3.2	Lecture des six Variables Synthétiques : les principes de légitimité au fondement des représentations du patrimoine	126
3.3	Caractérisation des classes d'individus par les VS (représentations patrimoniales)	133
3.4	Les différentes représentations des "marais légitimes" défendues par les acteurs .	135
3.5	Partition des 28 variables en trois Variables Synthétiques	151
3.6	Regroupements des modalités de variables : correspondance au modèle traditionnel	153
3.7	Regroupements des modalités de variables : correspondance au modèle productiviste	160
3.8	Regroupements des modalités de variables : correspondance au modèle innovant .	164
4.1	Indices E-I des différents attributs	197
4.2	Caractéristiques des acteurs centraux (prestigieux) dans les réseaux de collaboration	198
4.3	Caractéristiques des acteurs centraux (intermédiaires) dans les réseaux de collabo- ration	199
4.4	Lecture des quatre Variables Synthétiques : les stratégies de gestion du risque souhaitées	204
4.5	Caractérisation des classes d'individus par les VS (représentations du futur) . . .	211
4.6	Deux tendances contrastées dans la dynamique des représentations du patrimoine	215
A1	Sources mobilisées pour le corpus documentaire	241
E1	Acteurs centraux des collectifs non enquêtés	264
F1	Statut et organisation d'appartenance des gestionnaires	265
G1	Variables du jeu de données utilisé pour l'analyse des représentations patrimoniales (via ClustOfVar)	266

G2	Variables du jeu de données utilisé pour l'analyse des pratiques productives (via ClustOfVar)	269
L1	Jeu de données utilisé pour l'analyse des représentations du futur(via ClustOfVar)	284
L3	Partition des 27 variables en quatre Variables Synthétiques	287
L4	Croisement des typologiques d'acteurs : proportion (et effectifs)	291

Table des encadrés

1	Les méthodes d'évaluation économique de l'environnement	7
1.1	L'analyse du rôle des institutions du point de vue macro-économique	24
1.2	Débat sur la cité écologique	38
1.3	La problématique de l'adaptation face au changement global	45
2.1	Enquête dans la presse quotidienne régionale : objectifs et méthodologie	90
2.2	Projections sur l'élévation du niveau moyen des mers	96
2.3	Repères sur la stratégie nationale de gestion du risque de submersion et ses déclinaisons locales	97
2.4	Lecture des résultats d'un ClustOfVar	117
4.1	Rappel des situations d'univers controversé sur les deux marais	203

Liste des acronymes et abréviations

AEMA	Association des Étangs et Marais d'Ars-en-Ré
AFP	Association Foncière Pastorale
APSIR	Association des Producteurs de Sel de l'île de Ré
ASSIP	Association pour la Sauvegarde des Sites des Portes en Ré
CARO	Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan
CdC	Communauté de Communes
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CRC	Comité Régional de la Conchyliculture
DOCOB	document d'objectifs
DREAL	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	mesures agro-environnementales et climatiques
PAC	politique agricole commune
PAPI	programmes d'actions de prévention des inondations
RNN	Réserve Naturelle Nationale
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
ZICO	Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique
ZPS	Zones de Protection Spéciales
ZSC	Zones Spéciales de Conservation

Table des matières

Introduction générale	1
1 Grille d'analyse patrimoniale des compromis	15
1.1 Des compromis au coeur des enjeux environnementaux contemporains à saisir par l'analyse socio-économique écologique	16
1.1.1 Une approche institutionnaliste des compromis patrimoniaux	17
1.1.1.1 Une <i>socio-économie écologique</i> pour appréhender les rapports sociétés-natures	19
1.1.1.2 Cadrage conceptuel de la socio-économie écologique : les hypothèses structurantes	22
1.1.1.3 L'économie institutionnaliste du patrimoine : repenser la gouvernance environnementale au prisme des compromis	25
1.1.2 La notion de compromis dans les approches institutionnalistes	29
1.1.2.1 Les compromis dans la théorie de la régulation : mise en évidence des dynamiques contradictoires et conflictuelles	29
1.1.2.2 Économie des conventions : des conventions aux compromis . . .	32
1.1.2.3 Un modèle conventionnaliste des compromis : les économies de la grandeur	35
1.1.3 Passer des compromis de justification aux compromis patrimoniaux . . .	40
1.1.3.1 Au-delà des représentations : prendre en compte les pratiques des acteurs	41
1.1.3.2 (In)cohérence entre ce qui se dit et ce qui se fait	42
1.1.3.3 Les compromis patrimoniaux face à la question de l'adaptation et des transitions	44
1.2 Grille d'analyse des compromis patrimoniaux : entre représentations et pratiques, usage et préservation, individu et collectif	47
1.2.1 Des compromis patrimoniaux "en train de se dire" : prise en compte de la diversité des représentations	48
1.2.1.1 Émergence de la diversité des représentations de l'environnement	48
1.2.1.2 La figure du compromis patrimonial	51
1.2.2 Des compromis patrimoniaux "réellement en train de se faire" : la prise en compte de la diversité des pratiques	56
1.2.2.1 Les mondes de production : une approche conventionnaliste pour appréhender la diversité des activités productives	56

1.2.2.2	Des mondes de production agricole reflétant des compromis entre usage et préservation	58
1.2.2.3	Accéder à la réalité des compromis à partir des pratiques	63
1.2.2.4	Déterminants collectifs des pratiques révélateurs des compromis réels	64
2	Une analyse des compromis appliquée aux marais rétro-littoraux	71
2.1	Les marais de Brouage et du Fier d'Ars : des territoires marqués par des enjeux patrimoniaux, renouvelés par la submersion marine	71
2.1.1	Trajectoire des usages liés aux marais, porteurs de dimensions marchandes et non marchandes	74
2.1.1.1	Histoire socio-écologique des marais de Brouage et du Fier d'Ars	74
2.1.1.2	Les dimensions non marchandes des activités productives emblématiques	76
2.1.1.3	Les marais aujourd'hui : dynamique des activités dans les territoires	79
2.1.2	La gestion des marais cristallisant des enjeux de préservation	84
2.1.2.1	Développement d'un millefeuille institutionnel sur les marais	84
2.1.2.2	Des controverses liées à la mise en place de certains dispositifs de protection sur les marais	89
2.1.3	Des territoires soumis à l'aléa de submersion marine	93
2.1.3.1	La submersion marine sur les marais rétro-littoraux : de l'aléa au facteur d'incertitude	94
2.1.3.2	Prise de décision dans les PAPI au sein d'univers controversés	96
2.2	Opérationnalisation de la grille d'analyse des compromis patrimoniaux	99
2.2.1	Choix épistémologiques et méthodologiques	99
2.2.1.1	Une démarche de recherche abductive et compréhensive	99
2.2.1.2	Mise en place d'une méthode mixte de recherche	103
2.2.2	L'enquête systématique au coeur du dispositif méthodologique	108
2.2.2.1	Construction du questionnaire d'enquête	108
2.2.2.2	Déroulé de l'enquête et échantillonnage	112
2.2.2.3	Outils de traitement des données	115
3	"Ce qui se dit" et "ce qui se fait" sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars	121
3.1	Des compromis patrimoniaux en train de se dire dominants	122
3.1.1	Une diversité de "marais légitimes" au cœur des compromis en train de se dire	123
3.1.1.1	La diversité des représentations du patrimoine des marais	124
3.1.1.2	Des représentations différemment défendues par les acteurs, déclinées sous la forme de "marais légitimes"	133
3.1.2	Deux figures de compromis patrimonial dominantes sur les marais	136
3.1.2.1	Éléments discursifs de la figure du marais naturel domestiqué	136
3.1.2.2	Éléments discursifs de la figure du marais culturel paysager	144
3.2	Des compromis en train de se faire compatibles avec "ce qui se dit"	149

3.2.1	Le modèle de production traditionnel : des compromis en train de se faire en faveur de la préservation des marais	153
3.2.1.1	Les pratiques traditionnelles salicoles : hybridation des mondes, dominance des logiques de préservation	154
3.2.1.2	Des pratiques traditionnelles d'élevage extensives compatibles avec la préservation du marais	156
3.2.1.3	Les pratiques traditionnelles ostréicoles : un compromis dominant en faveur de la préservation des dimensions patrimoniales naturelles	158
3.2.2	Le modèle de production productiviste : prégnance des logiques d'usage .	160
3.2.2.1	La céréaliculture intensive incompatible avec la préservation du marais	161
3.2.2.2	L'ostréiculture intensive déconnectée de ses relations au marais .	162
3.2.3	Le modèle de production innovant : diversité des compromis productifs .	164
3.2.3.1	Les pratiques salicoles innovantes : compromis indéterminé entre usage et préservation	164
3.2.3.2	Les pratiques d'élevage innovantes orientées vers l'usage du marais	167
3.2.3.3	Une diversité de pratiques ostréicoles innovantes	167
4	Saisir les compromis "réellement" en train de se faire pour appréhender l'adaptation possible des territoires	175
4.1	Stabilisation des compromis en train de se faire par les déterminants collectifs des pratiques	176
4.1.1	Les déterminants matériels : <i>lock-in</i> du modèle productif traditionnel ou bifurcation vers le modèle innovant	176
4.1.2	Les déterminants institutionnels : le rôle structurant de trois dispositifs de gestion et de protection des marais	180
4.1.2.1	Natura 2000 et mesures agro-environnementales : entre nécessité et opportunité financières	182
4.1.2.2	La politique du site classé : une forte structuration centrée sur les pratiques salicoles	186
4.1.2.3	La gestion des sites du Conservatoire du littoral : adaptation aux contextes locaux	189
4.1.3	Les déterminants relationnels : le poids des collectifs d'acteurs, et des acteurs dans le collectif	192
4.1.3.1	Différentes structures de réseaux et comportements de collaboration	194
4.1.3.2	Le rôle des acteurs centraux des collectifs	197
4.2	La dynamique des compromis patrimoniaux en contexte de changement global .	201
4.2.1	Les représentations du patrimoine dans le futur : un renouveau des antagonismes au fondement des compromis patrimoniaux en train de se dire	202
4.2.1.1	Les représentations du futur selon les principales stratégies de gestion du risque souhaitées	203
4.2.1.2	Des positions antagonistes entre acteurs renforcées	210

4.2.1.3	Remise en cause de la figure du "marais naturel domestiqué" face à un nouveau mot d'ordre : l'adaptation	216
4.2.2	La prise en compte de l'adaptation dans les pratiques	218
4.2.2.1	Les dimensions institutionnelles des pratiques face à l'enjeu de l'adaptation	218
4.2.2.2	Les dimensions matérielles des pratiques face à l'enjeu de l'adaptation	225
Conclusion générale		231
Annexes		239
Annexes du chapitre 2		241
A	Sources documentaires utilisées	241
B	Illustrations : les marqueurs paysagers des marais	242
C	Scénarios de submersions Xynthia +60cm sur les marais	243
D	Questionnaires	244
E	Contraintes au déroulé de l'enquête	264
F	Catégorie d'acteurs gestionnaires	265
Annexes du chapitre 3		266
G	Jeux de données issus de l'enquête	266
H	Matériau complémentaire : ClustOfVar (représentations patrimoniales) . .	271
I	Matériau complémentaire : ClustOfVar (pratiques productives)	279
Annexes du chapitre 4		280
J	Les dispositifs de gestion structurants : échelle de likert	280
K	Matériau complémentaire : analyse des réseaux sociaux	282
L	Matériau complémentaire : ClustOfVar (représentations du futur)	283
Bibliographie		292
Table des figures		319
Table des tableaux		322
Table des encadrés		324
Liste des acronymes et abréviations		325
Table des matières		327

